Digitized by Google

NAZIONALE
FONDO
DORIA
111
326
BIBLIOTECA
VITTORIO EM. III
NAPOLI

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

HISTOIRE

DE LA FAMILLE

BONAPARTE

DEPUIS MIL HUIT CENT QUINZE JUSQU'A CE JOUR

(Août 1849)

Digitized by Google

OUVRAGES DU MÊME AUTEUR.

HISTOIRE

DE LA

RÉPUBLIQUE ET DE L'EMPIRE

(1789—1815)

Suivie des Annales Napoléonniennes depuis 1815 jusqu'à ce jour

PAR

M. FÉLIX WOUTERS

accompagnée

DU PLAN DE L'ORDRE PRIMITIF DE BATAILLE DE L'ARMÉE FRANÇAISE A WATERLOO
PAR LE PRINCE PIERRE-NAPOLÉON BONAPARTE.

Un vol. grand in-8° à deux colonnes de 1100 pages, comprenant la matière de 12 vol. in-8° ordinaires.

PRIX : 35 FRANCS.

Cet ouvrage, qui a été écrit en grande partie d'après les archives du dépôt de la guerre de Paris, a été honoré de la souscription des ministres de la guerre de Russie, de Hollande, de Belgique, de Saxe et de Bavière, pour toutes les bibliothèques regimentaires des armées russe, hollandaise, belge, saxonne, bavaroise, etc.

Nîmes et ses antiquités, Lettre à un ami (1844), in-8°.

Coup d'œil sur les États romains (1844), in-8°.

Récit de la révolution de Février (1848), d'après des documents authentiques un vol. in-18.

Pour paraître prochainement :

HISTOIRE

DES CAMPAGNES DE 1814 ET DE 1815

FRANCE—WATERLOO

Ornée de plusieurs tableaux et de cartes.

PARIS. — IMPRIMERIE BONAVENTURE ET DUCESSOIS,
55, quai des Grands-Augustins.

Digitized by Google

Biblioteca Nazionale V. E. III NAPOLI

Digitized by Google

Biblioteca Nazionale
NAPOLI



Gauermann del. Lith. de Becquet frères.

NAPOLÉON Ier.

Digitized by Google

HISTOIRE

DE LA FAMILLE

BONAPARTE

DEPUIS MIL HUIT CENT QUINZE JUSQU'A CE JOUR

PAR

FÉLIX WOUTERS

AUTEUR DE L'HISTOIRE DE LA RÉPUBLIQUE
ET DE L'EMPIRE, ETC.

DEUXIÈME ÉDITION REVUE ET AUGMENTÉE

PARIS

LIBRAIRIE ETHNOGRAPHIQUE

RUE DU HASARD-RICHELIEU, 6.

1849

Digitized by Google

Fondo Doria III · 326 962030

Digitized by Google

PRÉFACE

La France n'oubliera jamais les tristes jours de 1815 : elle aura toujours des regrets pour ceux qui en furent les victimes.

Lorsque la monarchie impériale s'écroula au milieu du sang et des larmes, nous offrîmes au monde le spectacle d'un de ces désastres auxquels rien n'est comparable dans l'histoire : spectacle digne de toutes les méditations du philosophe et de l'homme d'État, et devant lequel il fut impossible à un Français de retenir ses larmes.

Était-ce à cause de l'abaissement de la patrie et de la ruine de sa grandeur? Était-ce le regret que pouvait

inspirer la perte de tant de gloire et de tant de puissance ? Était-ce le rouge de la honte qui nous montait au front à la vue des soldats de la Sainte-Alliance mis en garnison dans nos villes? Était-ce, en un mot, le désespoir de ne pouvoir nous venger? Il y eut sans doute au fond des cœurs quelque chose de tout cela; mais pour croire à sa décadence, la nation avait encore trop de foi dans sa force, trop de confiance dans ses destinées. Ce qui excitait sa douleur et ses regrets, c'était de ne pouvoir adoucir les profondes misères de ceux qui avaient fait sa gloire, c'était de ne pouvoir tendre la main à ceux qu'un pouvoir ombrageux avait chassés du sol natal.

Les instincts généreux du peuple devaient se révolter en songeant à la destinée de l'homme qui, pendant plus de quinze ans, avait personnifié la France, et qui l'avait élevée plus haut que ne firent jamais ses anciens rois. Le vaincu de Waterloo, après avoir vu briser dans ses mains son épée si longtemps invincible, n'était plus qu'un fugitif, obligé de chercher un asile sur la terre étrangère et d'aller abriter sa tête au foyer de ses ennemis.

Au lieu d'un hôte que la générosité lui ordonnait d'accueillir, l'Angleterre aima mieux s'emparer d'un captif, et, pour sa honte éternelle, n'hésita point à l'enchaîner; mais le monde entier l'en a punie, en vouant à l'exécration les bourreaux de Sainte-Hélène.

Une si grande infortune, une chute si soudaine et si terrible impressionnèrent vivement le peuple, et l'Empereur lui devint aussi cher par ses malheurs, qu'il avait

été grand et admirable pour lui par ses victoires. Le héros disparut pour ne plus laisser voir que l'homme. Qu'importait la perte de sa puissance, à la vue de son exil et de sa captivité! Qu'importait le sceptre brisé du monarque, lorsque l'on songeait à ce père séparé de son enfant qu'il ne devait plus jamais revoir! Ce sont là les peines amères auxquelles on brûlait de porter remède; ce sont là les douleurs poignantes qui trouvèrent de l'écho dans toutes les âmes et que le peuple aurait voulu pouvoir consoler.

En présence de cette infortune dont la mesure était comble, la France pardonna ses erreurs à la victime; elle ne garda que le souvenir de sa gloire et de ses malheurs, et le martyre de Sainte-Hélène devint l'apothéose de Napoléon.

C'est qu'il y avait entre lui et la nation une communauté de misères qui devait unir alors toutes les familles françaises dans une communauté de sentiments. Rappelons-nous les déplorables événements qui suivirent la chute de l'Empire, représentons-nous la mort tragique de ces nombreuses victimes de la nouvelle royauté, et puis suivons sur tant de rivages lointains cette foule de proscrits, nobles illustrations de la France, vieux débris de nos armées immortelles, obligés d'aller expier leur gloire dans l'exil. Ceux dont les fils, les frères, les amis furent alors atteints par la proscription ou par les vengeances réactionnaires, ne devaient-ils pas confondre tous les exilés dans leurs vœux et adresser au ciel des

prières pour l'adoucissement de toutes les souffrances? Oui, cela devait être ainsi, et grâces en soient rendues à la France! elle eut le courage de sa douleur même devant le pouvoir qu'on lui avait imposé; elle battit des mains aux nobles chants de ses poëtes, aux courageuses paroles de ses orateurs, qui exprimaient les tristes pensées cachées au fond de toutes les âmes. Le malheur eut alors plus de courtisans que la gloire n'en avait eu.

Un temps viendra peut-être où l'historien, saisi d'émotion devant ce douloureux tableau, racontera pour la postérité tous les détails de cette longue Odyssée, et la France ne pourra lire sans attendrissement le récit des misères de ses enfants. Fiers des mâles vertus dont nos pères ont donné alors l'exemple, nos derniers neveux maudiront ceux qui n'ont pas craint de les proscrire; ils rechercheront avec orgueil les traces de tous ces martyrs de nos temps héroïques, et ils remercieront leurs mânes de cette noble persévérance, de cette inébranlable fidélité, dont ils ont répandu la preuve dans le monde entier.

Le livre que nous offrons au public n'est qu'un chapitre de ces glorieuses et tristes annales. La famille qui fut alors frappée le plus cruellement, n'est-ce pas la famille de Napoléon lui-même? Au moment où la Providence vient de mettre un terme à ses maux en lui rouvrant les portes de la patrie, au moment où la France vient de confier à l'un de ses membres le soin de présider à ses destinées, l'intérêt qui s'attache à toutes les infor-

tunes de son passé justifie suffisamment l'entreprise que nous tentons. Nous avons voulu raconter les malheurs qui ont marqué la longue proscription de la famille de l'Empereur, montrer ce que la famille Bonaparte a été dans l'exil et comment elle n'a cessé de tourner les yeux vers cette France dont l'avait chassée la haine de quelques souverains étrangers. Ce tableau, tout restreint qu'il est, suffira pour prouver combien furent injustes les persécutions de ses ennemis. Mais non, ils ont voulu punir la famille Bonaparte de son inébranlable attachement à la patrie, ils ont voulu la punir d'être toujours restée française de cœur et d'âme. Ils ont poursuivi en elle la mémoire de Napoléon, ce grand Messie révolutionnaire, le souvenir de notre grandeur et de notre gloire. Ce qui devait être pour elle un titre à l'amour et à la reconnaissance de la patrie, fut un motif de haine pour les adversaires du nom français et pour les persécuteurs de Napoléon.

Mais les destins et les flots sont changeants, a dit l'illustre Béranger. La famille Bonaparte est rentrée en France, après plus de trente années d'exil ; l'école de l'adversité a été rude pour tous ses membres ; les pages qui suivent montreront s'ils sont restés dignes de cette patrie tant aimée.

Digitized by Google

HISTOIRE

DE LA FAMILLE

BONAPARTE

I

Retour de l'empereur Napoléon à Paris, après la bataille de Waterloo.—Intrigues de l'opposition de la Chambre des députés.—Moyens de sauver les institutions impériales.—Faiblesse de la majorité du cabinet de 1815 ; admirable conduite de Lucien Bonaparte et du général Carnot.—Aveuglement des deux Chambres.—Abdication de l'Empereur; proclamation de l'avénement du roi de Rome à l'Empire.—Marche des alliés sur Paris.—Offre de Napoléon.—Lâcheté de la commission du gouvernement.—Napoléon quitte la France.

1815

La famille Bonaparte, entraînée dans l'immense naufrage de l'Empire, repoussée par l'Europe coalisée, était errante sur la terre étrangère, lorsque le miraculeux retour de l'île d'Elbe vint interrompre son exil et lui ouvrir les portes de la patrie absente. La plupart de ses membres se hâtèrent de rentrer en France et de se grouper autour de leur glorieux chef, heureux de pouvoir consacrer au pays tout ce qu'ils avaient de dévouement, d'énergie et d'intelligence. L'enthousiasme du peuple, l'inébranlable attachement des troupes, le zèle des fonctionnaires, tout contribuait à augmenter l'espoir que la France sortirait victorieuse de la lutte, et que la fortune, un instant ingrate, lui réservait encore

des jours de gloire, de bonheur et de splendeur. Le désastre de Waterloo détruisit les nobles espérances de la France, et condamna la famille Bonaparte à de longues années de douleurs et de privations.

Le bulletin de la malheureuse et à jamais regrettable journée du 18 juin 1815 plongea les esprits dans une espèce de torpeur, et malgré la confiance qu'elle avait dans le génie de Napoléon, la population de la capitale ne put se défendre d'un instant d'effroi. L'Empereur, qui arriva quelques heures après à Paris, le 21 juin, vers midi, fut loin de dissimuler la gravité de la circonstance. Il déclara franchement qu'il fallait de nouveaux sacrifices et surtout de l'union dans les efforts du pays. Le salut de la France en dépendait. Rien n'était en effet perdu si la nation le secondait. « Si nos malheurs sont grands, dit-il aux ministres réunis à la hâte en conseil, je suis venu pour les réparer, pour imprimer à la nation, à l'armée, un grand et noble dévouement. Si la nation se lève, l'ennemi sera écrasé; si au lieu de prendre des mesures extraordinaires, on discute, tout sera perdu. L'ennemi est en France, j'ai besoin pour sauver la patrie d'être revêtu d'un grand pouvoir, d'une dictature temporaire. Dans l'intérêt de la patrie, je pourrais m'emparer de ce pouvoir; mais il serait plus utile, plus naturel qu'il me fût donné par les Chambres. » Les ministres, qui craignaient avant tout un coup d'État, ne répondirent pas à ces paroles; mais Napoléon les pressa d'émettre leur opinion sur les mesures de salut public qu'exigeaient si impérieusement les circonstances. Lucien Bonaparte et le général Carnot, les seuls des ministres qui avaient compris la nécessité d'investir l'Empereur d'un pouvoir illimité temporaire, furent les seuls qui abondèrent franchement dans les idées de Napoléon. Intimement convaincus qu'on ne pouvait séparer la nation de la personne de l'Empereur sans compromettre le salut de la France, et qu'on ne pouvait diviser l'action du pouvoir au profit d'une liberté inopportune sans entraîner le pays dans un abîme de malheurs, Lucien et Carnot déclarèrent qu'il fallait proclamer immédiatement la dictature, mais une dictature forte et grande, comme celle du Comité de Salut Public, déclarer la

patrie en danger, mobiliser toute la garde nationale, mettre Paris en état de siége et le défendre jusqu'à la dernière extrémité; si la fortune trahissait une seconde fois l'armée, se replier derrière la Loire, y réunir toutes les forces de l'Empire sans s'inquiéter de l'invasion, et reprendre ensuite vigoureusement l'offensive. Tout favorisait ce plan. Les armées anglo-hollandaise et prussienne, réduites aux trois quarts de leur force primitive par les journées de Ligny et de Waterloo, ne pouvaient espérer d'arriver avec plus de cent mille hommes devant Paris; les Autrichiens n'étaient encore que sur le Rhin, et il n'était possible aux Russes d'arriver au plus tôt sur ce fleuve que vers la fin de juillet. Tous les efforts des Français pouvaient donc être dirigés contre Blücher et Wellington, et certes il n'était pas difficile de les écraser avec la seule armée du Nord, renforcée de la garnison de Paris, la garde nationale de la capitale et les troupes en organisation dans les dépôts voisins. Le ministre de la marine, Decrès, et le ministre d'Etat, Regnauld de St-Jean-d'Angely, sans être tout à fait de l'avis de Lucien et de Carnot, crurent néanmoins devoir appuyer les mesures de défense proposées, tout en exprimant la crainte que la Chambre des députés ne secondât pas les efforts du gouvernement; mais le duc de Vicence, le duc d'Otrante et les autres ministres combattirent ouvertement les projets de l'Empereur, projets appuyés par son frère et par Carnot. Ils prétextaient, avec un grand nombre d'hommes d'État de cette époque, qu'il suffisait de revenir vers la république pour trouver toutes les ressources nécessaires. Méconnaissant la situation de la France et le seul moyen de sauver la patrie, les ministres soutinrent que le salut de la France ne dépendait pas de telles ou de telles mesures, qu'il était dans les Chambres, qu'elles seules pouvaient entraîner la nation, hâter l'armement du peuple, et qu'en leur faisant des sacrifices et en leur montrant de la bonne foi, on leur ferait facilement reconnaître la nécessité de seconder le gouvernement. Les événements de 1814 donnaient un démenti formel à ces illusions et les nouveaux malheurs de la France ne favorisaient que trop une seconde révolution parlementaire. S'en rapporter aux Chambres

c'était perdre un temps précieux, favoriser la marche des ennemis qui se dirigeaient directement sur Paris, compromettre en un mot l'indépendance nationale. « Si nous nous querellons entre nous, répliqua vivement l'Empereur, au lieu de nous entendre, nous aurons le sort du Bas-Empire, tout sera perdu... Le patriotisme de la nation, son opinion sur les Bourbons, son attachement à ma personne, nous offrent encore d'immenses ressources: notre cause n'est point désespérée. » Mais ces paroles, si tristement prophétiques, ne purent convaincre le conseil ou tirer la majorité de son profond aveuglement ; par malheur, le temps pressait et le moment d'agir allait échapper au gouvernement.

La majorité de la Chambre des députés était hostile à l'Empereur. Avant de quitter Paris pour se rendre à l'armée, l'Empereur avait conjuré l'assemblée de réunir tous ses efforts pour seconder le gouvernement, maintenir l'union entre le trône et la nation, et empêcher les divisions intestines, promettant solennellement de rendre la France libre et heureuse, après qu'elle serait sortie de sa nouvelle guerre avec l'Europe ; mais cet appel patriotique n'avait produit sur la majorité des membres de la Chambre que l'impression d'un instant. A peine connut-on le désastre de Waterloo, que cette majorité, chose odieuse et triste à dire, crut le moment favorable pour réaliser le projet chimérique de reporter la France vers les principes de 1789, et de rétablir immédiatement la République sur les débris de l'Empire. MM. de Lafayette, Lanjuinais et Flaugergues, secrètement appuyés par Fouché, étaient alors l'âme ou plutôt le drapeau de l'opposition. Ce fut chez Lafayette que se réunirent les députés les plus influents, dans la nuit du 20 au 21 juin, pour se concerter sur les mesures à prendre. Plusieurs projets furent successivement émis dans ce conciliabule ; soit hypocrisie, soit bonne foi, les députés reconnurent que le salut de la France devait être le but de tous leurs efforts, que rien ne devait être épargné pour tenir tête à l'Europe armée, pour empêcher l'invasion, et par conséquent le retour des Bourbons, immanquable dans le cas où la France viendrait à succomber. Mais par une inconséquence inqualifiable, et comme s'ils avaient voulu se démentir au

même instant, les députés résolurent de contraindre le gouvernement à accorder sans retard au pays la liberté la plus illimitée; dût-on recourir aux moyens les plus extrêmes, isoler la nation de l'Empereur et réduire ce dernier à une seconde abdication. Avant de se séparer, les députés convinrent d'une espèce de manifeste par lequel la Chambre déclarait que l'indépendance du pays était menacée, et que toute tentative de dissoudre la Chambre serait un crime de haute trahison. Les meneurs, on le voit, sentaient eux-mêmes la nécessité ou la possibilité, si l'on veut, d'une dictature, et ils voulaient mettre d'avance leur pouvoir à l'abri d'un coup d'État. Le salut de la France n'était déjà plus qu'une question secondaire pour ces prétendus défenseurs de la nation.

Pleins de ces tristes idées, les députés coalisés se rendirent de bonne heure, le 21 juin, au palais du Corps Législatif. Dès que la séance fut ouverte, c'est-à-dire à midi et demi, une heure et demie après le retour de l'Empereur à Paris, M. de Lafayette prit la parole pour proposer à la Chambre la déclaration arrêtée la veille entre les chefs de l'opposition. « Messieurs, dit-il, lorsque, pour la première fois depuis bien des années, j'élève une voix que les vieux amis de la liberté reconnaissent encore, je me sens appelé à vous parler des dangers de la patrie, que vous seuls à présent avez le pouvoir de sauver. Des bruits sinistres s'étaient répandus; ils sont malheureusement confirmés. Voici le moment de nous rallier autour du vieux étendard tricolore : celui de 89, celui de la liberté, de l'égalité et de l'ordre public; c'est celui-là seul que nous avons à défendre contre les prétentions étrangères et contre toutes les tentatives intérieures. Permettez, messieurs, à un vétéran de cette cause sacrée, qui fut toujours étranger à l'esprit de faction, de vous soumettre quelques résolutions préalables, dont vous apprécierez, j'espère, la nécessité. » Et, sans entrer dans d'autres détails, M. de Lafayette proposa à la Chambre l'étrange déclaration que voici :

« Art. 1er. La Chambre des représentants déclare que l'indépendance de la nation est menacée.

« Art. 2. La Chambre se déclare en permanence. Toute tentative pour la dissoudre est un crime de haute trahison ; quiconque se rendrait coupable de cette tentative sera traître à la patrie et sur-le-champ traité comme tel.

« Art. 3. L'armée de ligne et les gardes nationales qui ont combattu et combattent encore pour défendre la liberté, l'indépendance et le territoire de la France, ont bien mérité de la patrie.

« Art. 4. Le ministre de l'intérieur est invité à réunir l'état-major général, les commandants et majors de légions de la garde nationale parisienne, afin d'aviser aux moyens de lui donner des armes et de porter au plus grand complet cette garde citoyenne, dont le patriotisme et le zèle éprouvé depuis vingt-six ans offrent une sûre garantie à la capitale et à l'inviolabilité des représentants de la nation.

« Art. 5. Les ministres de la guerre, des relations extérieures, de la police et de l'intérieur sont invités à se rendre sur-le-champ dans le sein de l'assemblée. »

Cette déclaration, qui ne tendait à rien moins qu'à briser le pouvoir de Napoléon, était une usurpation manifeste de l'autorité souveraine dont la nation avait investi l'Empereur, une insulte grossière adressée au gouvernement, un crime de lèse-majesté ; mais les passions étaient trop ardentes pour qu'on reculât devant ces illégalités.

Les ministres étaient en conseil ; les députés fonctionnaires et les chefs les plus importants dévoués au gouvernement venaient d'être appelés au palais ; Lafayette et ses amis étaient ainsi en majorité. Sans laisser à la Chambre le temps de se reconnaître, le président, M. de Lanjuinais, mit la déclaration aux voix. Quelques hommes sages, qui prévoyaient les conséquences de cette déplorable déclaration, voulurent protester contre cet abus de pouvoir de la Chambre ; leur voix fut étouffée par les clameurs de la majorité et la déclaration adoptée avant qu'ils eussent pu se faire entendre. Jetant tout à fait le masque, les adversaires du pouvoir firent décider par la Chambre qu'un message serait immédiatement envoyé à la Chambre des pairs pour l'instruire de la résolution qu'elle venait de prendre, tandis

qu'un second message irait remplir la même mission auprès de l'Empereur.

Napoléon et ses ministres étaient encore en conseil, discutant à la hâte les mesures à prendre pour sauver la France, lorsque le message de la Chambre des députés arriva au palais de l'Élysée. Ainsi, lorsque, plus que jamais, il fallait de l'union et un surcroît d'énergie, la Chambre des députés venait, sous prétexte de rendre la France libre et heureuse, paralyser par des brandons de discorde les efforts du gouvernement! L'Empereur fut un instant atterré à la lecture du message de la Chambre. Il courba son front pâle de mépris. Il lui restait un seul moyen à prendre en présence de cette déclaration intempestive : c'était la dissolution de la Chambre. Les hommes ne manquaient pas dans le parti militaire et national pour seconder ce mouvement; la nation, qui était étrangère à l'esprit d'intrigue des meneurs de la Chambre, et qui voyait avant tout le salut du pays, la nation entière aurait applaudi à ce second 18 brumaire. Ce fut un instant la pensée de Napoléon. Lucien et Carnot, qui comprenaient seuls avec l'Empereur la situation de la France et les moyens de conjurer l'orage, appuyèrent une seconde fois les projets de Napoléon et le pressèrent de les mettre sur-le-champ à exécution; mais les autres membres du conseil, les uns par pusillanimité et indolence, les autres par intérêt ou esprit d'intrigue, jetèrent les hauts cris. Indigné de tant d'aveuglement, l'Empereur releva fièrement la tête : « J'aurais dû congédier ces gens-là avant mon départ, s'écria-t-il avec force, c'est fini, ils vont perdre la France..... Eh bien! j'abdiquerai s'il le faut; mais pas encore. Voyons d'abord. Regnauld, allez à la Chambre, calmez-la et sondez le terrain. Vous leur annoncerez que je suis de retour, que je viens de convoquer le conseil des ministres, que je suis venu pour me concerter avec les Chambres, et que je m'occupe en ce moment des mesures de salut public qu'exigent les circonstances.

Regnauld de Saint-Jean-d'Angely se rendit sur-le-champ à la Chambre des députés; mais cette concession de l'Empereur, loin de calmer l'opposition, ne fit qu'ajouter à sa témérité.

Comme tous les factieux, aucun frein n'arrêta plus les auteurs de la conspiration. « M. Regnauld, vous n'êtes pas un ministre à département; la Chambre a demandé les ministres : qu'ils viennent! qu'ils viennent! » s'écria-t-on de toutes parts. « Assurons, s'écria M. Félix Desportes, la sécurité des représentants, et qu'une commission soit nommée pour veiller sur notre palais. — Oui, oui, s'écria-t-on, car on a voulu menacer la représentation nationale [1]. » Une commission de cinq membres fut aussitôt nommée pour veiller à la sûreté de la Chambre. Ces membres étaient les républicains Gamon, le général Becker, Lefèvre, Labbey de Pompières et Perières. Cette mesure, illégale, inconstitutionnelle, qui lançait de plus en plus la Chambre dans la voie de l'usurpation, ne fit qu'augmenter le tumulte. « Les ministres n'arrivent pas, s'écria le député Gay, une des créatures du duc d'Otrante; veulent-ils désobéir à la Chambre? Envoyons un second message. » Une nouvelle députation allait être nommée, lorsque les ministres firent prévenir la Chambre qu'ils allaient se rendre dans son sein. En effet, peu d'instants après, Lucien Bonaparte, Carnot, Caulincourt, Davoust et Fouché entrèrent à la Chambre. Le prince Lucien, que l'Empereur avait chargé de porter la parole, demanda le comité secret pour des communications importantes. Quelques députés s'opposèrent à cette demande; mais la majorité, qui craignait avant tout de dévoiler ses noires intrigues, s'empressa de voter pour que la Chambre se formât en comité secret. Il était plus de six heures et demie du soir. Des scènes insultantes, indignes d'une assemblée politique, se passèrent dans ce comité : toutes les grossièretés, toutes les infamies que le Sénat de 1814 avait jetées à la face de sa victime terrassée furent renouvelées dans cette circonstance. Animés d'une haine aveugle, croyant sauver la France lorsqu'ils lui portaient le coup de grâce, ce fut à qui de ces ignares députés se servirait des injures les plus sanglan-

[1] Le duc d'Otrante, qui était de complicité avec Lafayette et ses amis, venait d'envoyer du conseil des ministres une note au député Manuel, pour le prévenir des intentions de l'Empereur à l'égard de la Chambre.

tes, à qui atteindrait le premier le colosse abattu..... Comme au sein du Sénat, tout fut méconnu, rien ne fut respecté; Lucien lui-même fut insulté. « Le voile est donc déchiré ! s'écria Henri Lacoste, nos malheurs sont connus; quelque affreux que soient nos désastres, peut-être ne nous les a-t-on pas entièrement révélés. Je ne discuterai point les communications qui vous ont été faites. Le moment n'est point venu de demander compte au chef de l'État du sang de nos braves et de la perte de l'honneur national ; mais je lui demanderai, au nom du salut public, de nous dévoiler le secret de ses pensées et de sa politique, de nous apprendre le moyen de fermer l'abîme ouvert sous nos pas ! Vous nous parlez d'indépendance nationale, vous nous parlez de paix, ministres de Napoléon ; mais quelle nouvelle base donnerez-vous à vos négociations? Quel nouveau moyen de communication avez-vous en votre pouvoir? Vous le savez comme nous, c'est à Napoléon seul que l'Europe a déclaré la guerre; séparerez-vous désormais la nation de Napoléon? Pour moi, je le déclare, je ne vois qu'un homme entre la paix et nous. Qu'il parte, et la patrie sera sauvée..... »

Il fallait être fou ou aveuglé par la haine pour tenir un pareil langage. « Eh quoi ! s'écria Lucien Bonaparte, ému d'indignation et de mépris, aurions-nous la faiblesse de croire au langage de nos ennemis? Lorsque pour la première fois la victoire nous fut infidèle, ne nous jurèrent-ils pas en présence de Dieu et des hommes qu'ils respecteraient notre indépendance et nos lois? Ne donnons pas une seconde fois dans le piége qu'ils tendent à notre confiance, à notre crédulité. Leur but, en cherchant à isoler la nation de l'Empereur, est de nous désunir pour nous vaincre et nous replonger plus facilement dans l'abaissement et l'esclavage dont son retour nous a délivrés. Je vous en conjure, citoyens, au nom sacré de la patrie, ralliez-vous tous autour du chef que la nation vient de replacer si solennellement à sa tête ! Songez que notre salut dépend de notre union, et que vous ne pourrez vous séparer de l'Empereur et l'abandonner à ses ennemis sans perdre l'Etat, sans manquer à vos serments, sans flétrir à jamais l'honneur national. »

Lucien Bonaparte était un homme d'État dans la plus haute signification du mot. Comme Carnot il aimait la république d'un amour noble et enthousiaste; mais comme Carnot aussi, il aimait avant tout la France, et le salut de la patrie allait, chez lui, avant le triomphe de tel ou tel principe. Ses idées étaient profondes, immuables à cet égard. Ses paroles prononcées avec la solennité que donne la conviction produisirent la plus profonde impression. L'assemblée, de plus en plus orageuse, absurde, tyrannique, parut se calmer un instant; c'était le moment critique. Les meneurs de la Chambre comprirent qu'il fallait à l'instant arrêter l'émotion produite par les paroles de Lucien et réchauffer les passions prêtes à faiblir. « Vous nous accusez de manquer à nos devoirs envers l'honneur et envers Napoléon! s'écria vivement le général Lafayette. Avez-vous oublié tout ce que nous avons fait pour lui? Avez-vous oublié que les ossements de nos enfants, de nos frères, attestent partout notre fidélité, dans les sables d'Afrique, sur les bords du Guadalquivir et du Tage, sur les rives de la Vistule et dans les déserts glacés de la Moskowa? Depuis plus de dix ans, trois millions de Français ont péri pour un homme qui veut lutter encore aujourd'hui contre toute l'Europe! Nous avons assez fait pour lui, maintenant notre devoir est de sauver la patrie[1]. » Avouons que les temps étaient bien mal choisis pour rappeler les sacrifices de la France, pour exhumer le passé, lorsque les armées alliées avançaient sur la capitale. Le bon sens de la Chambre aurait dû faire justice de ces pitoyables raisons; mais dans ces moments d'orages, les partis ne raisonnent plus; ils se traînent à la remorque de leurs chefs. Les banalités du général Lafayette furent applaudies à outrance; la majorité, exaltée

[1] Beaucoup de personnes s'étonneront, sans doute, que le général Lafayette, après avoir tout fait pour renverser l'Empereur et sa famille, ait pu avoir ensuite l'intention de rétablir la famille Bonaparte sur le trône. Rien n'est cependant plus exact. C'était en 1828. Lafayette se trouvait en Amérique, en visite chez l'ancien roi d'Espagne, Joseph. « *Avec deux millions, donnez-les-moi*, dit le général Lafayette au prince, *je m'engage à placer le roi de Rome sur le trône de France.* » Joseph refusa. Deux ans après, éclata la révolution de Juillet.

par ce nouvel aliment, redoubla aussitôt ses odieuses imprécations contre l'Empereur : « Napoléon est un tyran ; qu'il se hâte d'abdiquer; s'il ne le veut pas, eh bien! l'assemblée souveraine prononcera sa déchéance! » Cet épouvantable tumulte se prolongea encore plus d'une demi-heure ; ce ne fut qu'à huit heures du soir que le calme se rétablit un peu. La Chambre nomma alors une commission pour s'entendre avec deux autres commissions de la Chambre des pairs et du conseil d'État, sur les mesures à prendre pour sauver la France. Cette commission fut composée de Lafayette, Lanjuinais, Flaugergues, Dupont (de l'Eure), et du général Grenier. La séance fut ensuite ajournée jusqu'au lendemain matin.

Les trois commissions, auxquelles se joignirent cinq membres du cabinet, se réunirent en comité à neuf heures du soir. Le salut ou la perte de l'Empire dépendait désormais des mesures que ces commissions allaient adopter. Le prince Lucien et le général Carnot répétèrent ce qu'ils avaient dit dans le comité secret de la Chambre ; ils firent comprendre qu'en isolant l'Empereur du peuple, on précipitait immanquablement la nation dans un abîme de malheurs ; qu'en privant le pays d'un chef qui jouissait de la confiance de la nation et de l'armée, on paralysait non-seulement les forces de la nation, mais on détruisait cette unité d'action plus que jamais indispensable ; que s'il y avait des fautes commises par le pouvoir, ce n'était pas l'instant de venir lui en faire un crime, au moment où les alliés envahissaient la France ; qu'avant tout il fallait sauver le pays, arrêter les armées ennemies, prévenir le retour des Bourbons, et que le seul moyen d'arriver à ce résultat était que les Chambres secondassent franchement l'Empereur, en lui accordant les ressources nécessaires. Lucien et Carnot conjurèrent également les commissions de ne pas perdre de vue les événements de 1814 et de se souvenir que le Sénat, croyant sauver le pays en renversant Napoléon, avait comblé les malheurs de la France, et jeté le pays dans les bras des Bourbons et de la coalition. Ces raisons étaient péremptoires, incontestables; mais, loin de convaincre les commissaires, elles ne firent qu'augmenter leur haine et stimuler leur opposition.

Poursuivant leur œuvre de haine contre tout ce qui était unité gouvernementale, ils décidèrent, à trois heures du matin, le 22 juin, à la majorité de quinze voix contre cinq :

1° Que le salut de la patrie exigeait que l'Empereur consentît à ce que les deux Chambres nommassent une commission qui serait chargée de négocier directement avec les puissances coalisées, aux conditions de respecter l'indépendance nationale et le droit qu'a tout peuple de se donner les constitutions qu'il juge à propos ;

2° Qu'il convenait d'appuyer ces négociations par l'entier développement des forces nationales ;

3° Que les ministres d'État proposeraient les mesures propres à fournir des hommes, des chevaux, de l'argent, ainsi que les mesures nécessaires pour contenir les ennemis de l'intérieur.

Par le fait, les Chambres absorbaient ainsi tous les pouvoirs ; dans leur soif de domination, elles ne comprenaient pas que pour sauver la France il fallait vaincre, que pour battre les ennemis il fallait non-seulement de l'unité, mais encore une main puissante, et certes, ce n'était ni M. Lafayette, ni M. Lanjuinais, ni M. Fouché qui pouvaient atteindre ce but. Ces hommes ne voyaient pas que l'Europe combattait dans Napoléon la Révolution, la liberté française en un mot ; que l'indépendance politique du pays, telle que les Chambres l'entendaient, était incompatible avec l'esprit de la coalition, et que dès lors, c'était une chimère de croire que la France, privée du seul homme capable de faire tête à l'orage, pût obtenir la paix par de simples négociations, et que la nation pût se donner un gouvernement de son choix. Mais les partis sont aveugles, ils ne raisonnent pas. Malheur à la nation dont les destinées tombent entre les mains des utopistes beaux parleurs ! Dans un moment de crise, la seule garantie d'un peuple n'est ni dans les tribunes, ni dans la volonté incertaine d'une assemblée orageuse qui trop souvent a conduit les États à leur perte.

Les deux Chambres reprirent leur séance de la veille à neuf heures du matin, le 22 juin. Le général Grenier, rapporteur de la commission extraordinaire de la Chambre des députés, s'em-

pressa de faire connaître le résultat de la conférence des trois commissions. La lecture de cette pièce fut suivie de bruyants applaudissements. La masse des députés parut satisfaite; mais les plus exaltés, les chefs de l'opposition crurent devoir protester contre la résolution des commissaires, non qu'ils désapprouvassent cette nouvelle usurpation du pouvoir souverain, mais parce que les mesures proposées étaient encore au-dessous de ce qu'ils espéraient. Ces députés trouvaient extraordinaire qu'on eût conservé quelques égards envers l'Empereur, et que la Chambre, cette Chambre qui avait juré fidélité et obéissance à Napoléon douze jours auparavant[1], ne proclamât pas tout simplement la déchéance de l'Empereur... On rougit en racontant ces lâchetés commises au nom de la liberté et d'un peuple brave et généreux.

« Je ne pense pas, s'écria le député Duchesne, que le projet proposé par la commission puisse nous faire atteindre le but désiré. Nos désastres sont grands, on ne peut le nier. Ils sont attestés par la présence même du chef de nos armées dans la capitale... Je ne pense donc pas que la Chambre puisse offrir des négociations aux puissances alliées. Il résulte des pièces même qui nous ont été communiquées la preuve qu'elles ont constamment refusé toutes les ouvertures qui leur ont été faites, et déclaré qu'elles ne traiteraient jamais ouvertement, tant que vous aurez à votre tête l'Empereur. Les circonstances peuvent amener encore près de la capitale leurs armées victorieuses; alors, et sous leurs auspices, reparaîtra cette ancienne famille..... J'exprime franchement ma pensée : quelles pourront être les conséquences de ces événements? Nous n'avons qu'un parti à prendre : c'est d'engager l'Empereur, au nom du salut de l'État, au nom sacré de la patrie qui souffre, de déclarer son abdication.—Oui! oui, l'abdication! s'écrient une foule de députés, de plus en plus aveuglés sur la véritable situation de la France.—On vient, répond le président, de me donner l'assurance qu'avant trois heures la Chambre recevra de l'Empereur un message qui pourra satis-

[1] Le 10 juin, jour de l'ouverture des deux Chambres.

faire ses vœux.—Non! non, il la faut tout de suite! On veut faire perdre du temps; pas de moyens termes! répliqua la majorité impatiente.—Je demande, dit à son tour le général Solignac, qu'une députation de cinq membres soit nommée pour se rendre auprès de l'Empereur, et lui exposer l'urgence de sa décision. Votre commission extraordinaire reviendra alors au sein de la Chambre, et je ne doute pas que le rapport qui nous sera fait ne satisfasse à la fois le vœu de l'Assemblée et celui de la nation.—Eh bien! attendons une heure encore, s'écria-t-on de toute part.—Une heure, mais pas davantage, ajouta le général Solignac.—Si alors le message n'est pas arrivé, dit le général Lafayette, je proposerai la déchéance de Bonaparte! » Triste spectacle, débat honteux, digne d'un éternel mépris! Le général Solignac et quatre autres députés désignés par la Chambre se rendirent aussitôt au palais de l'Elysée.

L'Empereur était entouré de ses ministres, de ses deux frères, Joseph et Lucien, et de quelques généraux d'une fidélité à toute épreuve. Il roulait dans sa tête mille pensées différentes; mais à travers ces idées on voyait percer sa pensée fixe, immuable, de dissoudre la Chambre. « La Chambre est composée de jacobins, de cerveaux brûlés, d'ambitieux qui veulent des places et du désordre. J'aurais dû les dénoncer à la nation et les chasser! Le temps perdu peut se réparer.—Le moment décisif est venu, ajouta Lucien; il faut briser ces gens-là, les renvoyer ou abdiquer. La Chambre n'est pas le pays. Un 18 brumaire est bien plus légitime que lorsque nous l'avons fait. Muni de vos pouvoirs, je me charge de dissoudre la Chambre, et de la dissoudre, s'il le faut, par la force. » Le général Carnot tint le même langage. Les généraux Flahaut, Labédoyère et cent autres officiers dévoués à l'Empereur à la vie et à la mort, étaient prêts à exécuter les ordres de Napoléon; ils n'attendaient qu'un mot, qu'un signe pour marcher sur le palais du Corps Législatif, et jeter les meneurs par la fenêtre : c'était le seul moyen d'en finir. Premier mandataire de la nation, l'Empereur devait avant tout défendre le mandat que le peuple lui avait confié, et que seul il pouvait lui retirer. Personne n'avait le droit de lui en faire le reproche, et

s'il faut regretter quelque chose au milieu de toutes ces turpitudes dignes d'un éternel mépris, c'est que Napoléon ait hésité devant cet acte rigoureux, mais légitime, que la nation entière se fût empressée de ratifier. L'ordre de dissoudre la Chambre, même par la force, fut, dit-on, plusieurs fois sur les lèvres de Napoléon; mais les ducs de Vicence, de Bassano, de Gaëte, Decrès, Mollien, tous les hommes faibles ou pusillanimes du cabinet, crurent devoir s'opposer à cette mesure. Tous insistèrent pour que l'Empereur fît un dernier sacrifice à la patrie. « Le salut de la France, disaient-ils, est à ce prix; que V. M. abdique en faveur de son fils, et après cela on pourra négocier; car déjà le mot de déchéance vient d'être prononcé par la Chambre.—La déchéance! s'écria Napoléon en se redressant vivement, la déchéance! ils n'oseront pas! » Regnauld-de-Saint-Jean-d'Angely, qui sortait de la Chambre des députés, entra en ce moment au conseil. « Mais, Sire, dit-il à l'Empereur, dans une heure votre déchéance, demandée par M. de Lafayette, sera prononcée irrévocablement; on vous a accordé une heure de grâce, entendez-vous, Sire? une heure de grâce! Voilà où nous en sommes! »

Napoléon allait répondre aux nouvelles insolences de la Chambre en ordonnant de la dissoudre par la force, lorsque le général Solignac et les quatre autres députés de la commission nommée par la Chambre se présentèrent à leur tour au conseil. Il se passa alors une scène dont la pensée doit serrer le cœur. Les députés poussèrent la lâcheté jusqu'à insulter l'Empereur. Oubliant qu'ils avaient juré peu de jours auparavant obéissance et fidélité au chef de la nation, Solignac somma Napoléon d'abdiquer sur-le-champ, le menaçant, en cas de refus, d'un décret de déchéance spontanément prononcé par la Chambre. Cette scène dura quelques minutes. L'Empereur avait peine à se contenir: son front portait l'empreinte de la colère et du mépris. Il y eut alors un moment de silence solennel. Chacun attendait avec anxiété les paroles que l'Empereur allait prononcer. « Eh bien! Sire, s'écria tout-à-coup le prince Lucien, non moins indigné que Napoléon, il faut dissoudre la Chambre, ou satisfaire ces messieurs! » Lucien n'eut pas achevé ces mots, que l'Empereur se tourna vers

le duc d'Otrante et lui dit avec un sourire ironique : « Écrivez à ces messieurs de se tenir tranquilles ; ils vont être satisfaits. » Napoléon invita son frère à tenir la plume; mais Lucien la brisa sur la table, en protestant qu'il n'écrirait jamais l'acte qui devait perdre la France[1]. Carnot ne disait mot : son âme était remplie de dégoût, et des larmes de rage tombaient de ses yeux. « Duc de Bassano, dit alors l'Empereur en se tournant vers M. Maret, prenez la plume. » Et d'une voix sonore mais triste, il dicta la déclaration solennelle que voici :

DÉCLARATION AU PEUPLE FRANÇAIS.

« Français,

« En commençant la guerre pour soutenir l'indépendance nationale, je comptais sur la réunion de tous les efforts, de toutes les volontés et le concours de toutes les autorités nationales. J'étais fondé à en espérer le succès, et j'avais bravé toutes les déclarations des Puissances contre moi.

« Les circonstances me paraissent changées. Je m'offre en sacrifice à la haine des ennemis de la France. Puissent-ils être sincères dans leur déclaration et n'en avoir voulu réellement qu'à

[1] Tout ce qu'on vient de lire, relativement à l'abdication de l'Empereur, est écrit soit sur des documents authentiques, soit d'après des conversations avec le prince Lucien et le roi Joseph, soit enfin d'après des témoignages écrits que plusieurs membres de la famille Bonaparte m'ont fait l'honneur de me communiquer. Cependant la vérité m'oblige de faire remarquer que mon récit diffère sur ce point avec celui de quelques écrivains qui prétendent que ce fut le prince Lucien qui fit, sous la dictée de l'Empereur, l'acte d'abdication. J'ai voulu chercher la cause de cette différence historique, mais toutes mes recherches ont été vaines pour résoudre la question les pièces à la main. M. le duc de Bassano, et je l'en remercie vivement, a eu la complaisance de me communiquer les renseignements qu'il possède sur l'abdication de 1815 ; d'après lui, la minute fut écrite par le prince Lucien ; mais son père, M. le duc de Bassano, y fit quelques changements sur l'ordre de l'Empereur. C'est un témoignage formel, sans doute, et s'il ne peut détruire le témoignage plus formel encore du prince Lucien, il mérite néanmoins qu'on le cite.

ma personne. Ma vie politique est terminée, et je proclame mon fils sous le titre de Napoléon II empereur des Français.

« Les ministres formeront provisoirement le conseil du gouvernement. L'intérêt que je porte à mon fils m'engage à inviter les Chambres à organiser sans délai la régence par une loi.

« Unissez-vous tous pour le salut public, et pour rester une nation indépendante.

« NAPOLÉON. »

Deux copies furent faites à l'instant de cette déclaration : l'une fut portée à la Chambre des députés par les ministres Fouché, Decrès et Caulincourt, et l'autre à la Chambre des pairs par les ministres Carnot, Mollien et le duc de Gaëte.

L'abdication de l'Empereur, que le président de la Chambre des députés s'empressa de communiquer à l'assemblée, produisit une joie stupide parmi les membres de l'opposition. « L'Empereur a abdiqué ! s'écria-t-on de toute part, l'Empereur a abdiqué au profit de la nation ! Point de Bourbons ! Point de prince impérial ! » et comme s'ils avaient vaincu les alliés, ces prétendus députés de la nation firent retentir la salle de leurs cris d'allégresse, de vive la France ! vive la nation ! Toutes les épithètes, toutes les insultes qu'on avait adressées à l'Empereur cessèrent à l'instant. Comme si on avait voulu ajouter l'hypocrisie à la sottise, cette Chambre perverse crut devoir voter, au nom de la nation, qu'elle venait de trahir, des remercîments à son illustre victime. « L'abdication de l'Empereur était nécessaire, s'écria un des députés, M. Dupin, mais elle est grande, généreuse, elle mérite l'expression de la reconnaissance nationale. Le sacrifice que fait en ce moment l'empereur Napoléon prouve qu'en effet il voulait la gloire et le bonheur du peuple français ; c'est aujourd'hui, pour que cette gloire et ce bonheur ne soient pas compromis, pour que l'indépendance ne soit pas attaquée, qu'il vient de se dévouer. Il remet au peuple français les pouvoirs qui lui avaient été confiés. Votre premier devoir est donc d'accepter cette abdication au nom de la nation que nous représentons. » La Chambre, après avoir décidé quelle acceptait l'abdication de Napoléon, et avoir décrété

que la nation plaçait sa personne sous la sauvegarde de l'honneur national, la Chambre décida que son président et une députation choisie parmi les membres composant le bureau se rendraient sur-le-champ auprès de l'Empereur pour le remercier du sacrifice qu'il venait de faire à la France. La même résolution fut prise par la Chambre des pairs.

Napoléon reçut froidement ces félicitations hypocrites. « Je vous remercie des sentiments que vous m'exprimez, dit-il à la députation de la Chambre des députés; je veux que mon abdication puisse faire le bonheur de la France, mais je ne l'espère point: elle laisse l'État sans chef, sans existence politique. Le temps perdu à renverser la monarchie aurait pu être employé à mettre la France en état d'écraser l'ennemi. Je recommande à la Chambre de renforcer promptement les armées; qui veut la paix doit se préparer à la guerre. Ne mettez pas cette grande nation à la merci des étrangers; craignez d'être déçus dans vos espérances. C'EST LA QU'EST LE DANGER! Dans quelque position que je me trouve, je serai toujours bien si la France est heureuse. Je lui recommande mon fils; j'espère qu'on n'oubliera pas que je n'ai abdiqué que pour lui. Je l'ai fait aussi, ce grand sacrifice, pour le bien de la nation; ce n'est qu'avec ma dynastie qu'elle peut espérer d'être libre, heureuse et indépendante.» Ces paroles prophétiques furent malheureusement perdues ; ce ne fut que lorsqu'il n'était plus temps que la Chambre comprit qu'en renversant l'Empereur elle avait consommé le malheur de la France, et qu'au lieu de rendre la nation libre et heureuse, elle lui avait forgé des chaînes en la jetant dans les bras des Bourbons.

L'abdication de l'Empereur laissait le terrain libre à toutes les intrigues de l'opposition. Comme en 1814, elle avait été unanime pour renverser Napoléon; mais lorsqu'il fallut remplacer le gouvernement tombé, cette opposition se fractionna en une foule d'opinions ou de nuances. Comme en 1814 aussi, chaque opinion, chaque fraction de parti se crut appelée à donner à l'État un gouvernement et un chef. Les débats qui s'élevèrent dans les deux Chambres inspirent la tristesse. Sottises.

ridicule, égoïsme, tout s'y montre excepté le bon sens. Plus de trente années nous séparent de cette triste époque, et l'on éprouve encore, lorsqu'on revient sur cette scène honteuse, un sentiment indéfinissable de dégoût pour ces ineptes représentants de la France de 1815. Chacun se jeta tête baissée dans des discussions théoriques, absurdes; mais personne ne pensa au salut de cette pauvre France trahie et vendue. Les plus exaltés proposèrent que les deux Chambres se constituassent immédiatement en Convention Nationale, qu'on envoyât des ambassadeurs aux puissances alliées pour négocier de la paix; que l'on nommât une commission exécutive prise dans le sein des deux Chambres, que l'on chargeât une autre commission de préparer la nouvelle Constitution et que l'on déterminât les conditions auxquelles le trône pourrait être occupé par le monarque que le peuple choisirait. Les autres proposèrent que la Chambre se transformât en une Assemblée Constituante, que le pouvoir fût provisoirement confié aux ministres, que le trône fût déclaré vacant, que l'on mît à la tête des armées le maréchal Macdonald, le maréchal Oudinot et le général Lafayette. Chacun voulut enfin faire prédominer ses propres opinions, faire réussir le gouvernement de ses rêves ou de son choix. Les hommes sages, et la Chambre en renfermait quelques-uns, combattirent ces propositions intempestives. Regnauld de Saint-Jean-d'Angely, entre autres, fit comprendre que ces motions tendraient à jeter le pays dans une désorganisation complète, qu'on ne pouvait en adopter aucune sans déclarer, à la face de l'Europe, qu'il n'y avait en France ni droits reconnus, ni principes posés, ni gouvernement établi; en un mot, que la Constitution existante n'était qu'une lettre morte. Ces observations étaient excellentes et sages; mais, par une contradiction étrange et déplorable, M. Regnauld tomba tout-à-coup lui-même dans les erreurs ou les utopies de ses adversaires. Au lieu de proposer la formation d'un Conseil de régence, ce qui eût été conforme à cette constitution dont il réclamait le maintien, il demanda que la Chambre nommât une commission exécutive de cinq membres, deux de la Chambre des pairs et trois de la Chambre des députés, et que cette commission fût in-

vestie des fonctions du gouvernement et chargée du soin d'entamer des négociations avec les puissances alliées.

Cette proposition, quoiqu'elle tendît au même but que celle qu'il combattait, pouvait être regardée comme un moyen terme, et c'était précisément ce que désiraient les partis qui divisaient la Chambre, car la question du gouvernement restait ainsi entière. La proposition fut donc acceptée, et les trois membres destinés à former le gouvernement provisoire avec les deux membres à nommer par la Chambre des pairs furent nommés séance tenante. Ce furent le général Carnot, Fouché et le général Grenier. La résolution des députés et le nom de ces trois candidats furent sur-le-champ transmis à la Chambre des pairs.

La nomination d'une commission gouvernementale était une nouvelle usurpation, une nouvelle atteinte flagrante portée à la constitution par la Chambre des députés. L'Empereur avait abdiqué en faveur de son fils. Le roi de Rome était donc empereur des Français, et par l'abdication de son père et par les constitutions de l'Empire qui avaient réglé d'avance l'ordre de succession. Toute autre interprétation était illégale. L'abdication était indivisible; si les Chambres refusaient de proclamer Napoléon II, cette abdication était nulle, et dans ce cas l'Empereur devait reprendre son autorité. En acceptant l'abdication, ainsi que la Chambre des députés venait de le faire, on sanctionnait incontestablement et la condition *sine quâ non* à laquelle Napoléon avait renoncé au pouvoir et l'ordre de succession stipulé par les lois fondamentales de l'Empire. Or, en nommant une commission de gouvernement au lieu d'un conseil de régence, comme le portaient les constitutions, la Chambre des députés foulait aux pieds les lois de l'hérédité en déclarant le trône vacant.

Cette manière subtile de fausser l'esprit des lois ne pouvait manquer de susciter de violents débats de la part des partisans de l'Empereur et de la famille Bonaparte. Ce fut surtout à la Chambre des pairs que cette usurpation rencontra une opposition sérieuse. Le prince Lucien Bonaparte fut le premier à protester. « Il s'agit, s'écria-t-il, d'éviter la guerre civile, de savoir si la

France est une nation indépendante, une nation libre. L'Empereur est mort! Vive l'Empereur! L'Empereur a abdiqué! Vive l'Empereur! Il ne peut y avoir d'action réelle entre l'Empereur qui meurt ou qui abdique et son successeur. Telle est la maxime sur laquelle repose une monarchie constitutionnelle. Toute interruption est anarchie. Je demande qu'en conformité de l'acte constitutionnel qui vient d'être sanctionné pour la seconde fois par les vœux de la Chambre des pairs et de celle des représentants, la Chambre des pairs qui a juré fidélité à l'Empereur et aux constitutions, qui naguère dans le Champ-de-Mai, à la face de la France et de l'Europe entière, les a proclamées, que la Chambre des pairs, sans délibération, par un mouvement spontané et unanime, déclare devant le peuple français et les étrangers qu'elle reconnaît Napoléon II comme empereur des Français. J'en donne le premier l'exemple et je lui jure fidélité : si une minorité factieuse voulait attenter à la dynastie et à la constitution, ce n'est pas dans la Chambre des pairs que l'on trouverait des traîtres, ce n'est pas dans la Chambre des pairs, qui a donné l'exemple du dévouement, que les factieux trouveraient un appui. — Appuyé, appuyé! » s'écria la majorité de la Chambre, électrisée par ces paroles ardentes. Le comte de Pontécoulant eut d'abord seul le courage de combattre la proposition de Lucien ; il fit observer que l'on ne pouvait reconnaître pour souverain un prince qui n'était point en France, et pour régente une princesse captive[1]. Poussant le sophisme plus loin encore : « De quel droit d'ailleurs, dit-il, le prince de Canino[2] parle-t-il dans cette Chambre? Lui qui invoque la constitution n'a pas même de titre

[1] Marie-Louise et le roi de Rome se trouvaient en Autriche depuis la première abdication.

[2] Le domaine de Canino, situé près de Viterbe, avait été acheté par Lucien, en 1814, au pape Pie VII, dont le trésor était obéré; le Saint-Père, autant par reconnaissance que par estime personnelle pour Lucien, érigea ce domaine en principauté héréditaire. Les droits seigneuriaux et féodaux attachés au fief étaient compris dans l'acquisition ; mais Lucien, fidèle à ses principes républicains, crut devoir renoncer à ses priviléges : il les céda gratuitement au Saint-Siége, tandis que les princes romains les lui vendaient chèrement.

constitutionnel ; il est prince romain, et Rome ne fait plus partie du territoire français. — Si je ne suis pas Français à vos yeux, s'écria vivement le prince Lucien, je le suis aux yeux de la nation entière. Du moment où Napoléon a abdiqué, son fils lui a succédé. Il n'y a pas de délibération à prendre. L'Empereur a abdiqué en faveur de son fils ; nous avons accepté son sacrifice : faut-il aujourd'hui lui en faire perdre le fruit ? Nous ne demandons pas l'avis des étrangers. En reconnaissant Napoléon II, nous faisons ce que nous devons faire. Nous appelons au trône celui que la constitution et la volonté du peuple y appellent. »

Les débats s'animèrent. Emporté par la fougue d'un caractère ardent et passionné, le brave général Labédoyère, le type de la fidélité, s'élança à son tour à la tribune et soutint la proposition du prince Lucien de toutes les forces de son âme. « L'Empereur a abdiqué pour son fils, dit-il ; si la Chambre des pairs, si celle des représentants ne proclament pas Napoléon II, l'abdication est de toute nullité. J'ai entendu des voix autour du trône du souverain heureux ; elles s'en éloignent aujourd'hui qu'il est dans le malheur. Il y a des gens qui ne veulent pas reconnaître Napoléon II parce qu'ils veulent recevoir la loi de l'étranger, à qui ils donnent le nom d'alliés. L'abdication de Napoléon est indivisible ; si l'on ne peut pas reconnaître son fils, il doit tirer l'épée, environné des Français qui ont versé leur sang pour lui, et qui sont encore tout couverts de blessures. Il sera abandonné par certains généraux qui l'ont déjà trahi... L'Empereur se doit à la nation. Abandonné une première fois, l'abandonnerons-nous une deuxième, nous qui avons juré de le défendre même dans le malheur ? » Se tournant brusquement vers le maréchal Ney, qui avait déclaré le matin que le seul moyen de sauver la patrie était d'entamer des négociations avec les Puissances alliées, le général Labédoyère ajouta, avec un surcroît de véhémence : « Mais si l'on déclare que tout Français qui quittera son drapeau sera couvert d'infamie, sa maison rasée, sa famille proscrite, alors plus de traîtres, plus de ces manœuvres qui ont occasionné les dernières catastrophes, et dont, peut-être, quelques auteurs siégent ici. » A ces mots, des cris violents interrompirent l'orateur : sa voix

fut couverte. Labédoyère ne se contenait plus. « Il est donc dit, s'écria-t-il avec rage, qu'on n'entendra dans cette Chambre que des voix serviles! » Cette nouvelle apostrophe ne fit qu'augmenter le tumulte. Pendant plus de vingt minutes les travaux de la Chambre furent interrompus.

Le comte de Ségur, le duc de Bassano, l'ancien roi d'Espagne, Joseph Bonaparte, le comte Thibaudeau et le général Flahaut, parlèrent successivement en faveur de la proposition du prince Lucien; tous firent ressortir la nécessité de proclamer, sans délai, le roi de Rome sous le nom de Napoléon II, et de fixer le gouvernement de la France, avant que les intrigues de quelques factieux pussent le jeter dans les bras de l'étranger. La majorité de la Chambre appuya cette proposition, mais les chefs de l'opposition avancée firent captieusement ajourner la discussion jusqu'au lendemain et nommer les deux membres qui restaient à désigner pour compléter la commission de gouvernement, remettant au lendemain le choix du nom à donner à cette commission, et de l'autorité en vertu de laquelle elle gouvernerait provisoirement. Les deux membres qui obtinrent les suffrages de la majorité furent le duc de Vicence et le baron de Quinette.

Dès l'ouverture de la séance de la Chambre des députés, le 23 juin, un grand nombre de députés, dévoués à la famille Bonaparte, demandèrent que l'on fixât la nation sur la nature de gouvernement à donner au pays, et pour arriver à ce résultat, ils invitèrent la Chambre à proclamer Napoléon II. Tout ce que le prince Lucien avait dit à la Chambre des pairs fut répété dans cette circonstance par MM. Boulay de la Meurthe, Regnauld de Saint-Jean-d'Angely, Pennières et le général Mouton-Duvernet. « Je crois, dit entre autres M. Boulay de la Meurthe, qu'il n'est aucun de nous qui ne professe que Napoléon II est notre empereur. L'assemblée serait perdue, la France périrait si le fait pouvait être mis en doute. Il ne peut pas y avoir de question à cet égard. Sauvons-nous par une monarchie constitutionnelle. L'Empereur mort, l'Empereur vit. Napoléon Ier a déclaré son abdication, vous l'avez acceptée; par cela seul, par la force des choses, par une conséquence irrésistible, Napoléon II est empereur des

Français; vous ne pouvez pas même délibérer; nos lois fondamentales ont décidé la question... L'abdication de l'Empereur, telle que vous l'avez reçue, est indivisible et ne peut être admise en partie seulement. J'irai plus loin, car je n'ai point de porte de derrière, point d'arrière-pensée; j'acquitte ma conscience en présence de la nation...Je crois que nous sommes entourés de beaucoup d'ingrats, de factieux, qui voudraient faire déclarer le trône vacant afin de réussir à y placer les Bourbons... Si le trône restait vacant, vous pourriez compter sur la perte absolue de la France... J'en appelle aux sentiments de tous les bons Français. Il existe une faction d'Orléans; oui, je le sais... on a beau m'interrompre, je parle d'après des renseignements certains... Au reste, il est douteux que le duc d'Orléans voulût accepter la couronne, ou, s'il l'acceptait, ce serait pour la remettre à Louis XVIII. Je demande que l'Assemblée déclare et proclame qu'elle reconnaît Napoléon II pour empereur des Français. — Oui! oui! » s'écrièrent une foule de députés et le peuple des tribunes.

Le discours de M. Boulay de la Meurthe produisit un effet tel, que beaucoup de députés républicains, mais patriotes, qui n'avaient appuyé la minorité intrigante que dans l'espoir que l'éloignement de Napoléon faciliterait les négociations entre la France et les alliés, crurent devoir soutenir la proposition de M. Boulay. Certes, si dans ce moment la Chambre fût allée aux voix, la proposition de proclamer Napoléon II n'eût rencontré aucun obstacle; mais les meneurs eurent soin d'affaiblir l'impression que le discours de M. Boulay avait produite sur la majorité de la Chambre. Voyant que l'échafaudage de leurs intrigues allait s'écrouler devant le bon sens, l'opposition avancée eut recours à l'effroi pour arrêter l'entraînement de la Chambre. Dans un discours habile, où les idées les plus fallacieuses, les plus hypocrites, étaient cachées sous une apparente reconnaissance pour le sacrifice de l'Empereur, le député Dupin demanda à la Chambre quelle garantie Napoléon II pouvait donner pour le moment à la France; si ce jeune prince, enfant de quatre ans, pouvait exécuter ce que son père, l'Empereur lui-même, avait

jugé au-dessus de son génie ; si dans une pareille circonstance, la nation ne devait pas se suffire à elle-même, sauver la patrie par ses propres efforts, arrêter les ennemis et constituer le gouvernement de la France par des moyens dignes d'elle... Poussant le sophisme plus loin encore, le député Manuel, devenu depuis si célèbre par son opposition à la branche aînée des Bourbons, Manuel énuméra longuement les calamités qui allaient tomber sur la France, si elle ne sortait sans retard de l'état d'incertitude où le grand sacrifice de Napoléon venait de la plonger, la perspective d'une triple invasion, la ruine inévitable des villes et des campagnes, la guerre civile et toutes ses horreurs... Cette tactique réussit à merveille. Les hommes faibles, et ils formaient, pour ainsi dire, la masse de la Chambre de 1815, les républicains exaltés qui voulaient se défaire à tout prix de la famille impériale, les indifférents qui ne consultaient que leur égoïsme et leurs intérêts privés, tous se rallièrent à la voix de Manuel, et d'un mouvement unanime ils soutinrent aveuglément ses maximes. L'opposition n'avait qu'un but, celui de s'emparer du pouvoir ; une fois à la tête du gouvernement, elle espérait que son influence autant que la force des choses ferait le reste. Tout dépendait donc, au moins à ses yeux, de l'existence de la commission de gouvernement ; mais comme elle était une usurpation flagrante, et qu'on ne pouvait l'instituer légalement, les meneurs de la Chambre comprirent qu'il fallait la décréter non comme une transmission de pouvoir, mais comme une simple garantie entre la nation et l'Empereur. Changeant brusquement de langage, comme s'il se fût refusé à porter une main sacrilége sur la constitution, le député Manuel ajouta : « Je n'accuse et ne désigne personne, mais je demande une garantie; et quand la nation est prête à s'exposer à de nouveaux sacrifices pour le maintien de sa constitution et de la dynastie de Napoléon, il faut une garantie de la manière dont nos destinées seront réglées sous ce nom. Il ne faut rien laisser au hasard, aux circonstances, et c'est ce qui arriverait si la constitution en cette partie était observée littéralement. J'ai l'honneur de proposer à la Chambre la déclaration suivante :

« La Chambre des représentants, délibérant sur les diverses propositions faites dans sa séance et mentionnées dans son procès-verbal, passe à l'ordre du jour motivé :

« 1° Sur ce que Napoléon II est devenu empereur des Français par le fait de l'abdication de Napoléon Ier, et par la force des constitutions de l'Empire ;

« 2° Sur ce que les deux Chambres ont voulu et entendu par leur arrêté, à la date d'hier, portant nomination d'une commission de gouvernement provisoire, assurer à la nation les garanties dont elle a besoin dans les circonstances extraordinaires où elle se trouve, pour ses libertés et son repos, au moyen d'une administration qui ait toute la confiance du peuple. »

La proposition de M. Manuel, approuvée par toute la Chambre, fut à l'instant mise aux voix et adoptée par l'Assemblée, qui se leva tout entière. « La proposition est adoptée! » s'écria le président, et aussitôt les cris de : *Vive l'Empereur ! vive Napoléon II !* retentirent à la fois dans la Chambre et dans les tribunes ; ces cris se prolongèrent au milieu des applaudissements les plus vifs.

L'acte de la Chambre des députés fut à l'instant transmis à la Chambre des pairs. Personne ne crut devoir s'opposer à la résolution de la Chambre des députés. La formation de la commission de gouvernement était un fait accompli ; ceux qui l'avaient le plus combattu crurent devoir passer sur cette atteinte portée à l'intégralité de la constitution, afin de ne pas prolonger les débats et d'épargner aux amis de la famille impériale le regret d'avoir retardé une solution plus que jamais indispensable. Après quelques explications de M. le comte Thibeaudeau, la Chambre des pairs adopta à l'unanimité l'acte de la Chambre des députés, portant que Napoléon II était devenu empereur des Français « par l'abdication de Napoléon Ier, et par le fait des constitutions de l'Empire ».

Le soir, tous les journaux de la capitale, et le *Moniteur* un des premiers, annoncèrent l'avènement de Napoléon II ; dans la nuit, cette importante nouvelle fut transmise aux armées et dans les départements.

La grande majorité de la France, c'est-à-dire le peuple, la véritable nation, aimait Napoléon et sa famille, non-seulement par reconnaissance, mais par principe, par esprit de nationalité. Elle voyait en lui l'expression indivisible de la révolution armée, de la liberté française jointe à l'unité et à la modération, et le seul, le véritable représentant de la France. Les revers n'avaient pas dépendu de la nation; elle s'était généreusement offerte à tous les sacrifices; mais elle avait été trahie, lâchement abandonnée par ses mandataires, qui avaient juré de défendre le trône et de soutenir le chef qu'elle avait choisi. Aussi, la nouvelle de l'abdication de Napoléon fut un coup de foudre pour la France. Comme en 1814, la nation regarda l'Empereur comme la glorieuse victime de la coalition et d'un parti d'intrigants qui ne voulait que le malheur de la France. La douleur du peuple, comme la réprobation dont il stigmatisa la Chambre des députés, fut sincère, profonde; son bon sens lui indiquait tout ce qu'il perdait dans la personne de l'Empereur. Une violente réaction allait indubitablement marquer la haine et le mépris de la nation pour les prétendus mandataires de la France, lorsque la déclaration des deux Chambres, sur l'avénement de Napoléon II, vint heureusement faire diversion au ressentiment du peuple; loyale et confiante, la nation crut un instant à cette déclaration; elle espéra conserver la famille qu'elle avait élevée sur les débris de la Révolution, et aux destinées de laquelle elle s'était, pour ainsi dire, associée; mais son espoir fut de courte durée.

L'opposition n'avait fait consacrer le principe de l'hérédité fixé par la constitution que pour faciliter sa propre arrivée au pouvoir et légaliser la commission de gouvernement : la proclamation de Napoléon II n'était pour elle qu'un de ces moyens termes que les partis foulent aux pieds dès qu'ils n'en sentent plus la nécessité. Ce fut précisément ce qui arriva. Consolidée par l'acte même qui avait reconnu l'avénement de Napoléon II, la Commission se réunit dès le lendemain, 24 juin, au palais des Tuileries, sous la présidence du duc d'Otrante, et commença immédiatement ses travaux. Ses premiers soins furent consacrés à adresser au peuple la proclamation que voici :

« Français, dans l'espace de quelques jours, des succès glorieux et un revers affreux ont de nouveau agité nos destinées.

« Un grand sacrifice a paru nécessaire à votre paix et à celle du monde. Napoléon a abdiqué le pouvoir impérial; son abdication a été le terme de sa vie politique : SON FILS EST PROCLAMÉ.

« Votre constitution nouvelle, qui n'avait encore que de bons principes, va recevoir tous ses développements, et ces principes mêmes vont être épurés et agrandis.

« Après vingt-cinq ans de tempêtes politiques, voici le moment où tout ce qui a été conçu de sage, de sublime, sur les institutions sociales, peut être perfectionné encore dans les vôtres. Que la raison et le génie parlent, et de quelque côté que se fasse entendre leur voix, elle sera écoutée.

« Des plénipotentiaires sont partis pour traiter au nom de la nation, et négocier avec les puissances de l'Europe cette paix qu'elles ont promise à une condition qu'on a aujourd'hui remplie. Le monde entier va être attentif comme vous à leur réponse; leur réponse fera connaître si la justice et les promesses sont quelque chose sur la terre.

« Français, soyez unis; ralliez-vous tous dans des circonstances si graves...

« L'Empereur s'est offert en sacrifice en abdiquant.

« Les membres du gouvernement se dévouent en acceptant de vos représentants les rênes de l'État. »

Cette proclamation pompeuse ne trompa personne; les nouveaux dominateurs de la France étaient jugés d'avance : à l'exemple de tous les gouvernements dont l'imposture est la première base, la commission gouvernementale n'obtint pas même pour sa déclaration l'honneur de faire illusion.

L'Empereur était resté au palais de l'Élysée depuis son abdication. Il avait un instant espéré qu'après les sacrifices qu'il venait de faire, sacrifices que la Chambre avait demandés comme nécessaires au bonheur de la France, les deux Chambres s'empresseraient de proclamer l'avénement de Napoléon II sans y ajouter de misérables restrictions, et qu'unanimes pour sauver

la patrie, elles ne reculeraient devant aucun sacrifice pour délivrer la France de l'invasion étrangère; mais la marche du gouvernement provisoire ne démentait que trop cet espoir. Tout justifiait déjà les tristes pressentiments qu'il avait eus avant d'abdiquer. Un autre à sa place eût peut-être protesté contre la violation d'un contrat sacré, dévoilé les basses turpitudes des prétendus mandataires de la France ; mais, fatigué et dégoûté de toutes les lâchetés dont il était témoin depuis trois jours, Napoléon voulut laisser à la nation elle-même le soin de flétrir la conduite de la Chambre. N'ayant plus rien à faire dans la capitale, où sa présence commençait à inspirer de la jalousie ou de la crainte à Fouché et à ses adeptes, l'Empereur, après avoir mis ordre à quelques affaires privées, quitta enfin Paris, qu'il ne devait plus revoir, et se rendit à la Malmaison, appartenant aux enfants de l'impératrice Joséphine : Napoléon y fut reçu par la reine Hortense et par quelques officiers généraux accourus au-devant de lui. Ce fut de la Malmaison qu'il adressa, le lendemain, 25 juin, ses adieux à cette brave et fidèle armée qui eût encore pu sauver la France et dont il ne lui était plus permis de venger les dernières défaites. Ses adieux furent tristes, nobles et grands comme son âme; la douleur dont ils étaient empreints n'était que trop fondée. Dans sa haute perspicacité, Napoléon avait prévu d'avance tous les malheurs que la conduite de la Chambre des députés allait attirer sur la France. Ces hommes ignares et aveuglés par la haine ou l'ambition avaient, en effet, creusé un abîme sous les pieds de la nation. Les alliés allaient leur enlever l'honneur de sauver le pays et infliger le châtiment dû à leurs turpitudes.... Malheureusement ce devait être, comme en 1814, au détriment d'un peuple fidèle et héroïque!

Les armées prussienne et anglo-hollandaise, qui avaient passé la Sambre le 21 juin, trois jours après la bataille de Waterloo, arrivèrent le 26 à Laon, où le feld-maréchal Blücher fixa son quartier général, tout en poussant ses coureurs directement sur Paris. Les plénipotentiaires du gouvernement provisoire arrivèrent à Laon quelques instants après. Ces plénipotentiaires étaient les généraux Lafayette et Sébastiani, MM. de

Pontécoulant, Laforest, d'Argenteau et Benjamin Constant. Ils avaient mission de solliciter une suspension d'armes de cinq jours et des passeports pour se rendre auprès des souverains alliés, alors réunis à Haguenau. Les passeports furent accordés, mais Blücher leur fit déclarer par un de ses aides-de-camp qu'une suspension d'armes était impossible dans l'état actuel des choses, et qu'il n'accorderait un armistice qu'autant qu'on lui livrerait les places de Metz, de Thionville, de Mézières, de Maubeuge, de Sarrelouis et plusieurs autres.

Les plénipotentiaires instruisirent sur-le-champ le gouvernement provisoire du refus qu'ils venaient d'essuyer; ils demandèrent qu'une commission extraordinaire fût immédiatement envoyée auprès de Blücher et de Wellington, avec les pouvoirs nécessaires pour traiter d'un armistice ou au moins pour arrêter la marche des alliés sur la capitale. Les plénipotentiaires terminèrent leur dépêche en disant qu'ils n'avaient pu pénétrer jusqu'au feld-maréchal Blücher, mais qu'il résultait des conversations qu'ils avaient eues avec ses officiers qu'une des grandes difficultés serait pour la personne de Napoléon, et que, selon toutes les apparences, les puissances alliées exigeraient des garanties telles qu'il ne pût jamais reparaître sur la scène du monde.

Cette dépêche arriva à Paris dans l'après-dîner du 27 juin; le gouvernement provisoire avait espéré que les alliés s'empresseraient d'accorder la suspension d'armes demandée et qu'ils arrêteraient la marche de leurs colonnes par le fait seul de l'abdication de l'Empereur; aussi son désappointement fut complet. Ne sachant que faire pour conjurer l'orage que ses débiles mains avaient préparé, il chargea les députés Andréossy, Valence, Boissy d'Anglas, Flaugergues et La Benadière de se rendre, sur-le-champ, en qualité de commissaires, au quartier des alliés et d'entendre les propositions des ennemis, soit sur la suspension d'armes, soit sur la question relative à la forme de gouvernement à donner à la France. Les commissaires reçurent ordre de transmettre immédiatement ces propositions au gouvernement provisoire.

Le lendemain matin, c'est-à-dire le 28 juin, le gouvernement provisoire déclara la ville de Paris en état de siége et appela aux armes tout ce qu'il y avait de disponible dans la capitale, la banlieue et les villes voisines, tout en ordonnant à l'armée du Nord de revenir se concentrer autour de Paris. Des milliers de fusils furent distribués aux ouvriers des faubourgs, d'immenses batteries furent élevées sur les hauteurs de Montmartre et de Belleville; plusieurs ponts furent minés et tous les passages interceptés ou retranchés; mais toutes ces dispositions défensives devaient être gratuites.

La retraite de l'armée française, ordonnée par la commission de gouvernement, acheva d'ouvrir aux alliés la route de Paris. Blücher, auquel il tardait d'arriver devant la capitale, se jeta vigoureusement sur les pas des Français. Soit qu'il fût ébloui par le succès, soit qu'il méprisât toutes les mesures de prudence, le général prussien passa l'Oise avant que Wellington, à plus d'une journée et demie en arrière, fût à même de le soutenir, gagna Senlis avec une rapidité remarquable et précipita, dans la matinée du 28, la plupart de ses colonnes dans la direction de Saint-Denis pour surprendre le passage de la Seine. Blücher pouvait avoir au plus quarante mille hommes avec lui. L'armée française concentrée autour de Paris comptait déjà soixante et quinze mille hommes, dont treize mille chevaux; en tombant brusquement sur les Prussiens, tandis que ceux-ci passeraient la Seine, rien n'était plus facile que de les écraser avant l'arrivée de Wellington, de couper leurs communications et de les forcer à déposer les armes; mais pour cela il eût fallu un homme supérieur, et le seul chef capable de profiter de cet éclair de fortune venait d'être offert en holocauste sous prétexte de sauver la patrie.

L'Empereur était à la Malmaison. Son intention était, en quittant Paris, de se rendre aux États-Unis; il avait demandé à cet effet que l'on mît deux frégates à sa disposition, ce qui avait été accordé. Elles étaient mouillées à La Rochelle, et leur ordre de destination venait d'être transmis par le ministre de la marine, le duc Decrès. Toutefois, le gouvernement provisoire,

pour ne pas exposer les frégates à tomber dans les croisières anglaises, avait résolu, le 26 juin, de faire demander un sauf-conduit aux généraux alliés pour la personne de l'Empereur et pour les officiers de sa suite. Le départ de Napoléon avait ensuite été retardé par ordre de la Chambre jusqu'à l'arrivée de ce sauf-conduit; mais par une contradiction étrange, ce retard inspira une espèce d'effroi aux hommes dont les machinations avaient provoqué la chute de Napoléon. Fouché et ses amis craignaient que l'Empereur ne profitât de ce retard pour se remettre à la tête des troupes qui venaient de saluer avec enthousiasme l'avénement de Napoléon II, et dont les sentiments de fidélité pour leur ancien chef n'étaient que trop connus; ils redoutaient qu'à l'aide de l'armée et du peuple il ne reprît de force le pouvoir qu'on lui avait arraché. Lâches et fourbes, les meneurs de toutes ces intrigues tremblèrent à cette seule idée; ne consultant que leurs craintes, ils firent décider, le 27, que Napoléon devait être mis sous la surveillance d'un gardien. Le général Becker, membre de la Chambre des députés, fut nommé commandant de la garde de Napoléon, et chargé, à ce titre, de se rendre à la Malmaison pour veiller à la conservation de l'empereur Napoléon et au respect qui lui était dû. Le général Becker était un des généraux mécontents qui s'étaient jetés dans l'opposition; mais plein de respect pour la gloire et l'infortune de l'Empereur, il remplit son devoir avec dignité; il fut plutôt l'aide-de-camp que le gardien de Napoléon.

La nouvelle de la marche directe des alliés sur Paris ajouta encore aux douleurs qui torturaient l'âme de Napoléon; il attendait avec une vive impatience le moment de quitter le théâtre de tant de bassesses et d'intrigues, lorsque, le 28 au matin, le duc Decrès vint lui annoncer, au nom du gouvernement provisoire, que les ennemis étaient à Compiègne, poussant leurs colonnes sur Paris; qu'on le dispensait, pour sa sécurité personnelle, d'attendre le sauf-conduit, et qu'on désirait qu'il s'éloignât incognito. Napoléon y consentit; mais après avoir réfléchi un instant, il fit appeler le général Becker : « L'ennemi est à Compiègne, à Senlis, lui dit-il avec émotion; je ne conçois

rien à l'aveuglement du gouvernement; il faut être insensé ou traître à la patrie pour douter de la mauvaise foi de l'étranger. Ces gens-là n'entendent rien à leur affaire. Tout est perdu, n'est-ce pas? Dans ce cas, qu'on me nomme général, je commanderai l'armée; je vais en faire la demande. Général, vous porterez ma lettre : partez de suite, expliquez-leur que mon intention n'est point de ressaisir le pouvoir; que je veux battre l'ennemi, l'écraser, le forcer par la victoire à donner un cours favorable aux négociations; que ce grand point obtenu, je poursuivrai ma route..... Allez, général, je compte sur vous; vous ne me quitterez plus. » Et le général Becker, commis à la garde de l'Empereur, devint tout à coup son aide-de-camp docile.

La lettre de Napoléon portait : « En abdiquant le pouvoir, je n'ai point renoncé au plus noble droit du citoyen, au droit de défendre son pays. L'approche des ennemis de la capitale ne laisse plus de doute sur leur intention, sur leur mauvaise foi. Dans ces graves circonstances, j'offre mes services comme général, me regardant encore comme le premier soldat de la patrie. » Cette lettre eût incontestablement électrisé tout homme de cœur; mais les ambitieux de bas étage qui s'étaient emparés du pouvoir ne purent comprendre ce qu'il y avait de noble et de généreux dans ces lignes. Comme toujours, la supériorité et le génie devaient porter ombrage à ces despotes jaloux et intrigants. Le général Becker remit la lettre de l'Empereur au duc d'Otrante, en sa qualité de président de la commission du gouvernement; à peine l'eut-il parcourue, que Fouché la jeta à terre d'un geste de mépris, et qu'il s'écria, dans son langage grossier : « Mais cet homme est donc fou! est-ce qu'il se moque de nous? Il veut tout compromettre; il nous prend pour des imbéciles. Retournez à la Malmaison, et dites-lui qu'il parte bien vite; je ne réponds plus de rien. » Le général Carnot, plus que jamais convaincu que la France ne pouvait être sauvée que par l'Empereur, fut le seul qui accueillit la proposition de Napoléon avec le respect et l'admiration qu'elle méritait. Étranger aux intrigues de la majorité des deux Chambres, et ne considérant que l'avenir de la France, Carnot proposa à ses collègues de

rappeler à l'instant l'Empereur, de le placer à la tête des troupes, et de confier une dernière fois les destinées de la France à son vaste génie. Jamais l'occasion n'avait été plus belle, plus propice ; mais il était dit que cette foule de nullités devait perdre le pays. Fouché et ses partisans, ou plutôt ses dupes, combattirent avec force la proposition de Carnot, et firent rejeter l'offre de l'Empereur. Seul, Carnot osa défendre les intérêts de la nation contre ceux qui la trahissaient ; seul aussi au milieu du conseil, il défendit l'Empereur tombé ; mais sa voix resta impuissante en présence des cris et des insultes de la majorité [1].

[1] Il se passa dans ce moment des choses qui fendent le cœur. Comme après la première abdication de l'Empereur, chacun jeta la pierre à Napoléon, et ceux qui lui devaient le plus de reconnaissance furent précisément ceux qui mirent le plus de véhémence dans leurs invectives. Chose indigne ! le plus violent, le plus impitoyable de cette foule d'accusateurs, fut le ministre de la guerre, le maréchal Davoust, prince d'Eckmülh : des mémoires de l'époque nous en ont conservé le témoignage irréfragable. « Votre Bonaparte ne veut pas partir, dit Davoust au général Flahaut, avec colère ; mais il faudra bien qu'il nous débarrasse de lui ; sa présence nous gêne, nous importune ; elle nuit au succès de nos négociations. S'il espère que nous le reprendrons, il se trompe ; nous ne voulons plus de lui ! Dites-lui de ma part qu'il faut qu'il s'en aille, et que, s'il ne part pas à l'instant, je le ferai arrêter, je l'arrêterai moi-même !—Jamais, répondit M. de Flahaut, enflammé d'indignation, jamais je n'aurais pu croire, monsieur le maréchal, que l'homme qui, il y a sept à huit jours, était aux genoux de Napoléon, pût tenir aujourd'hui un pareil langage ! Je me respecte trop, je respecte trop la personne et l'infortune de l'Empereur pour lui rapporter vos paroles ; allez-y vous-même, monsieur le maréchal, cela convient mieux à vous qu'à moi. » Le prince d'Eckmühl, irrité, rappela au général qu'il parlait au ministre de la guerre, au général en chef de l'armée, et lui prescrivit de se rendre à Fontainebleau, où il recevrait ses ordres. « Non, monsieur, reprit vivement le comte de Flahaut, je n'irai point ; je n'abandonnerai point l'Empereur ; je lui garderai jusqu'au dernier moment la fidélité que tant d'autres lui ont jurée.—Je vous ferai punir de votre désobéissance.—Vous n'en avez plus le droit ; dès ce moment, je donne ma démission ; je ne pourrai plus servir sous vos ordres sans déshonorer mes épaulettes. » Napoléon, en revoyant M. de Flahaut, s'aperçut qu'il avait l'âme blessée ; il le pressa de lui en faire connaître le motif, et ne témoigna aucune surprise au reçu des insultes de son ancien ministre. « Qu'il vienne, dit-il froidement, je suis prêt, s'il le veut, à lui tendre la gorge ! Votre conduite, mon cher Flahaut, me touche ; mais la patrie a besoin de vous : restez à l'armée, et oubliez comme moi le prince d'Eckmülh et ses lâches menaces. »

Le général Becker attendait la réponse ; il fut chargé de porter à la Malmaison la décision du gouvernement, ainsi que l'invitation ou plutôt l'ordre de précipiter le départ de l'Empereur. Napoléon n'hésita plus. Abreuvé de dégoût, plein de mépris pour les hommes qui avaient la prétention de sauver le pays en le ruinant, Napoléon ordonna de faire à l'instant les préparatifs pour qu'il pût quitter la France dès le lendemain. C'était le 29 juin, onze jours après la bataille de Waterloo, et cent et un jours depuis son retour à Paris. Après avoir reçu les adieux de la reine Hortense, de Carnot, du duc de Bassano, accourus expressément à La Malmaison, et du petit nombre de serviteurs fidèles qui l'avaient suivi dans sa retraite, l'Empereur monta en voiture vers six heures du soir, et se mit en route vers la terre d'exil...

Quatre jours après, le 3 juillet, la ville de Paris fut livrée aux troupes alliées par le gouvernement provisoire, et Louis XVIII fut rétabli sur le trône sous la protection de l'Europe coalisée...

Digitized by Google

II

Membres composant la famille Bonaparte à l'époque de la seconde abdication. —Dispersion de la famille.—L'Empereur se confie à la générosité britannique ; conduite du gouvernement anglais ; déportation de Napoléon à l'île de Sainte-Hélène ; Longwood.

La famille Bonaparte se composait, à l'époque de la chute de l'Empire, des membres dont voici les noms et la position :

L'impératrice-mère, MADAME LÆTITIA, veuve de Charles-Marie-Bonaparte, député de la noblesse de la Corse aux Etats-généraux, mort à Montpellier le 24 février 1785, et dont elle eut les huit enfants suivants :

JOSEPH, ancien roi d'Espagne, époux de JULIE CLARY, dont il avait deux enfants, les princesses ZÉNAÏDE-JULIE et CHARLOTTE-NAPOLÉONE.

L'empereur NAPOLÉON, son épouse l'impératrice MARIE-LOUISE, créée, par le traité de Fontainebleau, duchesse régnante de

Parme, de Plaisance et de Guastalla, et leur fils, le ROI DE ROME, que les Chambres des pairs et des députés avaient proclamé, le 23 juin 1815, empereur des Français, sous le nom de NAPOLÉON II.

LUCIEN, prince de Canino, veuf de CHRISTINE BOYER, dont il avait deux filles, CHARLOTTE-MARIE et CHRISTINE-EGYPTA, et époux, en seconde noces, de madame ALEXANDRINE DE BLESCHAMP, dont il avait alors quatre enfants, les princes CHARLES-JULES-LAURENT, prince de Musignano, PAUL-MARIE, LOUIS et la princesse LÆTITIA.

La princesse MARIE-ANNE-ELISA, d'abord princesse régnante de Lucques et de Piombino, et ensuite grande-duchesse de Toscane, épouse du prince FÉLIX BACCIOCHI, dont elle avait deux enfants, la princesse NAPOLÉONE-ELISA et le prince JÉROME-CHARLES.

LOUIS, ancien roi de Hollande, époux de la reine HORTENSE DE BEAUHARNAIS, fille de l'impératrice Joséphine, dont il lui restait deux fils, le prince CHARLES-NAPOLÉON-LOUIS, ancien prince royal de Hollande, grand-duc de Berg et de Clèves, et le prince LOUIS-NAPOLÉON.

La princesse MARIE-PAULINE, veuve du général EMMANUEL LECLERC, et épouse en secondes noces du prince CAMILLE BORGHÈSE.

La reine MARIE-ANNONCIADE-CAROLINE, épouse de JOACHIM MURAT, ancien roi de Naples, dont elle avait quatre enfants : le prince NAPOLÉON-ACHILLE, proclamé prince royal de Naples, la princesse LÆTITIA-JOSÈPHE, le prince LUCIEN-NAPOLÉON-LOUIS-CHARLES-JOACHIM et la princesse LOUISE-JULIE-CAROLINE.

Et enfin JÉRÔME, ancien roi de Westphalie, époux de la reine CATHERINE, duchesse de Souabe, fille du roi de Wurtemberg, Frédéric II, et dont il avait un enfant, le prince NAPOLÉON-JÉROME-CHARLES-FRÉDÉRIC.

La famille impériale comptait en outre parmi ses membres, soit par alliance, soit par droit d'adoption :

Le cardinal FESCH, archevêque de Lyon, frère utérin de Madame-mère et par conséquent oncle maternel de l'Empereur.

Le prince EUGÈNE DE BEAUHARNAIS, ancien vice-roi d'Italie,

prince de Venise, et grand-duc héréditaire de Francfort, fils de Joséphine, enfant adoptif de Napoléon, marié à la princesse AUGUSTE-AMÉLIE, fille du roi de Bavière Maximilien-Joseph, dont il avait alors cinq enfants : les princesses JOSÉPHINE et EUGÉNIE, le prince AUGUSTE-CHARLES-EUGÈNE-NAPOLÉON, et les princesses AMÉLIE-AUGUSTE-NAPOLÉONE, et THÉODOLINDE-LOUISE-EUGÉNIE-NAPOLÉONE.

Et enfin la princesse STÉPHANIE DE BEAUHARNAIS, nièce de l'impératrice Joséphine, fille adoptive de l'Empereur, mariée au prince CHARLES-FRÉDÉRIC-LOUIS, fils aîné du grand-duc de Bade.

Joseph, Lucien, Jérôme, Madame-mère, Élisa, la reine Hortense et le cardinal Fesch avaient seuls eu le temps de rejoindre l'Empereur lors de son retour de l'île d'Elbe; la seconde abdication de Napoléon trouva les autres membres dans l'exil où les événements de 1814 les avaient jetés.

L'Impératrice Marie-Louise et le roi de Rome étaient à Vienne, prisonniers et soumis à la surveillance inquiète du gouvernement autrichien. Julie et ses enfants habitaient la Suisse; Louis était à Florence, la princesse de Canino et ses enfants à Rome, ainsi que le prince et la princesse Borghèse; le prince Félix Bacciochi était à Bologne; l'ancienne reine de Westphalie était prisonnière de son père; la reine Caroline et ses quatre enfants se trouvaient au château de Fransdorf, près de Vienne, prisonniers des Autrichiens; le prince Eugène et sa famille étaient à Munich, à la cour du roi de Bavière; la princesse Stéphanie, auprès du grand-duc de Bade, son beau-père; et enfin, l'ancien roi de Naples, Joachim, se trouvait près de Toulon, à Aubagne, attendant les ordres de l'Empereur, lorsqu'il y apprit le désastre de Waterloo.

La chute violente de l'Empire entraîna nécessairement la ruine de la famille Bonaparte et avec elle un surcroît de persécutions et de haine de la part des ennemis de la France. Ne pouvant rester sur le sol français sans éprouver les vengeances dont les royalistes, dans l'orgueil du succès, menaçaient ouvertement les hommes qui avaient participé aux Cent-Jours, les membres

de la famille qui avaient rejoint l'Empereur furent contraints de s'exiler et de chercher sur la terre étrangère la tranquillité et le repos que ne leur offrait plus la patrie en deuil.

Madame-mère, Élisa et le cardinal Fesch reprirent la route de l'Italie, avec l'espoir de trouver un asile auprès de Pie VII. Malgré les différends qui avaient si longtemps divisé la cour de Rome et le cabinet français, le Saint-Père avait conservé pour Napoléon et sa famille l'amitié la plus sincère; les derniers malheurs de l'Empereur ne firent qu'ajouter à sa sympathie. Comme on pouvait s'y attendre, le vénérable Pie VII accueillit la mère de Napoléon avec le plus généreux empressement et les attentions dues à ses grandes infortunes.

Le roi Jérôme, encore souffrant de la blessure qu'il avait reçue au combat des Quatre-Bras, le 16 juin, se tint d'abord caché chez un pauvre cordonnier corse établi à Paris. Il était encore dans cet asile lors de la rentrée des Bourbons. Louis XVIII, apprenant que le plus jeune frère de Napoléon se trouvait caché dans la capitale, voulut le faire fusiller. Il donna l'ordre à Fouché, le ministre de la police, d'arrêter l'ancien roi de Westphalie; mais Fouché, que le roi Jérôme avait obligé dans des temps plus heureux, fit prévenir Jérôme, qui s'empressa de quitter sa retraite et de sortir secrètement de Paris. Le roi se dirigea vers la Suisse en évitant les grandes routes, et gagna ensuite les États de son beau-père, le roi de Wurtemberg. Jérôme devait espérer un asile assuré dans le royaume de Frédéric II; il n'y trouva qu'une prison. Le roi de Wurtemberg était un homme dur, despotique, égoïste: il voulut contraindre sa fille à repousser l'époux que lui-même lui avait donné pour servir ses propres intérêts; tous ses efforts échouèrent devant l'inébranlable dévouement de la noble Catherine. Après avoir essayé les menaces les plus indignes et exercé sur sa fille des actes aussi honteux que blâmables, le roi de Wurtemberg, désespérant d'amener la reine Catherine à se séparer de son époux, fit enfermer sa fille et son gendre au château d'Elvangen, où ils furent traités en prisonniers d'État. Ce ne fut qu'en 1816, après de longues souffrances physiques et mo-

rales, que le roi Jérôme obtint enfin de Frédéric II et de la cour de Vienne la permission de se rendre, sous le nom de Montfort, auprès de sa sœur, la reine Caroline, qui était elle-même prisonnière au château de Fransdorf, dans les États autrichiens.

L'ancienne reine de Hollande, Hortense, n'était guère plus heureuse. Elle espérait que le gouvernement des Bourbons tolérerait sa présence à Paris, comme il l'avait souffert après la première abdication; mais à peine Louis XVIII fut-il rentré à Paris, que la reine reçut l'ordre de sortir immédiatement de la capitale et d'abandonner le territoire français. Hortense voulut réclamer auprès des puissances étrangères; mais l'ordre de Louis XVIII était formel, inflexible: il fallut se résigner. Elle quitta Paris le 17 juillet, avec le prince de Schwartzenberg, qui la prit sous sa protection et la dirigea vers la Suisse. Des misérables voulurent l'arrêter à Dijon; mais les troupes autrichiennes, qui occupaient la ville, crurent devoir protéger l'infortunée princesse contre les insultes de la populace instiguée. Arrivée à Genève, où elle crut se fixer provisoirement, Hortense se vit repoussée par les autorités de la ville sous prétexte qu'elle n'avait pas de passe-port, et forcée de chercher un asile à Aix en Savoie, où elle avait fondé un hôpital. Les passe-ports étant arrivés après de longues démarches, Hortense traversa la Suisse, non sans éprouver une suite de persécutions, d'outrages et d'exactions, et alla se fixer à Constance. La reine espérait jouir dans cette ville du repos que les ennemis de sa famille paraissaient lui refuser avec tant d'acharnement; mais le grand-duc de Bade, invoquant les traités qui le liaient au gouvernement de Louis XVIII, la fit inviter à quitter Constance et à s'éloigner de ses États. Malade et le désespoir dans le cœur, Hortense ne savait où se réfugier pour se soustraire à la persécution de ses impitoyables ennemis, lorsque le roi de Bavière, le plus humain des souverains ligués contre Napoléon, lui fit généreusement offrir une hospitalité dans ses États, offre que la noble exilée accepta avec reconnaissance et empressement. Hortense s'établit près d'Augsbourg. Ce fut là qu'elle passa, entre l'amitié de son frère, Eugène Beauharnais, l'estime

du roi de Bavière et la sympathie des habitants, les premières années de l'inexorable persécution que l'Europe exerçait contre sa famille.

Lucien était, après l'Empereur, le membre de la famille Bonaparte qui s'était, aux yeux des vainqueurs, le plus compromis dans les Cent-Jours. Non-seulement les royalistes le haïssaient comme ils haïssaient tous les Bonaparte, mais leur haine pour lui avait quelque chose d'exceptionnel, de plus violent que la haine qu'ils portaient à Joseph, à Louis ou à Jérôme. Les talents de Lucien, son énergie, sa conduite ferme et généreuse, tout leur portait ombrage, et ils ne pouvaient pas lui pardonner d'avoir aidé son frère à consolider la restauration de l'Empire. Les chefs de l'opposition qui avaient renversé l'Empereur lui en voulaient également. Les républicains fanatiques ou les royalistes fervents lui reprochaient d'avoir conseillé à Napoléon de dissoudre la Chambre; et plus que tous, Lafayette, Lanjuinais, Fouché et ses adeptes lui reprochaient d'avoir un instant mis obstacle à leurs mystérieux projets. Placé en présence de cette double haine, Lucien devait s'attendre à toute la vengeance des Bourbons, et plus que la plupart des membres de sa famille il devait se mettre à l'abri de la persécution des ennemis de son nom. L'Italie lui offrait seule un asile; ce fut dans ce pays qu'il résolut de chercher un refuge provisoire. Lucien quitta Paris le 25 juin, après avoir eu la veille un conseil de famille avec l'Empereur, Joseph et Jérôme, puis il se rendit à la campagne que sa sœur Pauline possédait à Nanteuil: quatre jours après, il se mit en route pour l'Italie sous le nom du comte de Casali. Lucien espérait entrer en Italie par le Savoie; mais les troupes austro-sardes interceptaient tous les passages. Après avoir erré plusieurs jours sur les frontières de la Savoie, il se vit contraint de se diriger sur Lyon, où se trouvait le général autrichien Bubna, et de solliciter l'autorisation de passer les Alpes. Bubna retint le prince pendant deux jours; puis il le fit conduire sous escorte jusqu'à Turin, où Lucien arriva le 12 juillet. Lucien espérait immédiatement continuer sa route pour Rome, où se trouvait sa famille; mais à peine était-il arrivé à Turin, qu'il fut arrêté par ordre du gou-



NAPOLI



JOSEPH BONAPARTE



vernement sarde et conduit prisonnier à la citadelle. Lucien protesta contre cette violation du droit des gens, mais vainement. Ce ne fut qu'après une captivité de deux mois, c'est-à-dire le 15 septembre, que les ministres d'Angleterre, d'Autriche, de Russie et de Prusse, vivement sollicités par Pie VII, le firent rendre à la liberté et qu'il lui fut permis d'aller à Rome, sous la condition expresse qu'il ne quitterait pas les États romains. L'acte de la mise en liberté de Lucien portait qu'il serait placé sous la surveillance du gouvernement pontifical ; mais Pie VII, dont le caractère se refusait au rôle d'espion, accueillit le prince avec la plus généreuse bienveillance et le traita avec tous les égards de l'amitié et de la plus profonde estime.

Le roi Joseph n'avait joué qu'un rôle fort secondaire dans les événements des Cent-Jours ; mais les royalistes savaient que c'était par son entremise que l'Empereur recevait à l'île d'Elbe ses lettres de France, et ces simples relations eussent suffi pour exciter leur haine, si sa qualité de Bonaparte, d'ancien roi d'Espagne et de frère de Napoléon, n'eussent été, avant tout, des titres qui appelaient suffisamment la vengeance des Bourbons. Joseph quitta Nanteuil peu d'instants après Lucien, traversa, non sans danger, les villes de Tours, de Poitiers et de Niort, où quelques royalistes fanatiques ameutèrent la populace contre lui, et gagna enfin, après avoir échappé à toutes les embûches de ses ennemis, le port de La Rochelle, où il parvint heureusement à s'embarquer, à bord d'un brick marchand, pour les États-Unis, dans la journée du 15 juillet. La traversée fut longue et périlleuse : ce ne fut qu'après soixante-deux jours de navigation, pendant lesquels il essuya deux tempêtes violentes, que le petit brick arriva à New-York, et que Joseph mit enfin le pied sur le sol hospitalier de l'Amérique. L'ancien roi d'Espagne fut accueilli avec l'empressement le plus généreux par la population de New-York ; ses malheurs, les infortunes de sa famille autant que son caractère doux et affable lui gagnèrent tous les cœurs, et ce qu'il ne devait plus espérer sur le sol natal, au sein d'une patrie à laquelle sa famille avait rendu tant de services, c'est-à-dire la sécurité, il le trouva au milieu des républicains du Nouveau-Monde. Certes, si quel-

que chose eût pu lui faire oublier la patrie absente, les douleurs de l'exil, Joseph l'eût trouvé au milieu des Américains; mais la patrie ne s'oublie pas. Joseph habita pendant seize ans les États-Unis, sous le nom de comte de Survilliers. Il séjourna alternativement à New-York, à Philadelphie et à Poënte-Breeze, près de Bordentown, sur la Delaware, où il acquit des propriétés considérables.

Il avait été décidé, dans un conseil de famille qui avait eu lieu au palais de l'Élysée, dans la journée du 23 juin, entre Napoléon, Joseph, Lucien et Jérôme, que l'Empereur se retirerait aux États-Unis, où ses trois frères promirent de le rejoindre; mais ce projet ne devait pas se réaliser.

Forcé, par l'ordre du gouvernement provisoire, de hâter le moment de son départ, l'Empereur, on se le rappelle, quitta la Malmaison le 29 juin, à six heures du soir, et se dirigea sur Rochefort, par la route de Tours. Napoléon était accompagné des généraux Bertrand, Gourgaud, Savary, Montholon, du comte de Las Cases et de son fils, du général Becker, commissaire du gouvernement, et de quelques serviteurs fidèles, choisis dans son ancienne maison. Napoléon passa la nuit à Rambouillet, le lendemain à Tours, le 1er juillet à Niort, et le 3 il arriva à Rochefort. Le voyage de l'Empereur ne rencontra d'obstacle qu'au bourg de Saint-Maixent, entre Poitiers et Niort. Des individus étrangers au pays, instigués, dit-on, par quelques royalistes exaltés, voulurent attrouper le peuple et arrêter la voiture de l'Empereur : leur intention était, on l'a su depuis, d'assassiner Napoléon et sa suite; mais la garde nationale, secondée des habitants, empêcha heureusement l'accomplissement du projet de ces misérables, dont le crime fût retombé sur la France entière. Sur le reste de sa route, l'Empereur reçut de la population les marques de la sympathie la plus vive et les regrets les plus sincères. Partout il fut reçu aux cris de *vive l'Empereur!* partout son départ était accompagné des sanglots du peuple et des adieux les plus touchants. Deux régiments de cavalerie occupaient Niort. L'arrivée de Napoléon fut à peine connue, que le peuple et les soldats coururent à l'hôtel de la préfecture. L'exaltation était au

comble. Les soldats, ayant à leur tête le lieutenant-colonel Voisin, voulurent à toute force conduire l'Empereur au milieu des troupes des généraux Clauzel et Lamarque qui se trouvaient sur la Loire, pour marcher ensuite sur Paris; mais Napoléon, qui avait tout sacrifié pour empêcher la guerre civile, refusa la généreuse proposition de ces braves. L'enthousiasme fut le même à Rochefort. Il y fut reçu en souverain par le préfet, M. le baron de Bonafoux, par le peuple et par la garnison. Deux frégates avaient été mises à la disposition de Napoléon par le gouvernement provisoire; c'étaient *la Saale*, commandée par le capitaine de vaisseau Philebert, et *la Méduse*, commandée par le capitaine Poné. Ces frégates étaient mouillées sous la protection des batteries de l'île d'Aix; elles étaient toutes prêtes à prendre le large; malheureusement le moment était passé. On dit qu'un ennemi secret, et la voix commune a accusé Fouché, avait fait prévenir le commandant de la station anglaise sur les côtes de la Vendée que l'intention de l'Empereur était de s'embarquer à Rochefort; le commandant anglais avait immédiatement doublé le nombre de ses bâtiments, et dès le 29 juin, le jour même du départ de Napoléon de Paris, l'embouchure de la Gironde fut interceptée. C'était un contre-temps irrémédiable. Un conseil d'amirauté se réunit dans la journée du 4 juillet, sous la présidence de Napoléon, mais sans obtenir de résultat. Le dévouement ne manquait pas. Les offres les plus généreuses lui furent faites. Les officiers supérieurs de la marine, et parmi eux l'amiral Martin, proposèrent d'équiper deux canots pontés, de sortir de la Gironde pendant la nuit et de conduire l'Empereur aux États-Unis, ou de périr dans leur entreprise. Vingt autres projets, plus téméraires les uns que les autres, furent successivement proposés. Trois jours se passèrent dans cette irrésolution. La nouvelle de la capitulation de Paris venait d'arriver, et avec elle l'ordre impératif du gouvernement provisoire, au général Becker, de faire embarquer l'Empereur. Mais les moyens manquaient; personne n'osait garantir de gagner le large, personne non plus ne savait quel moyen inventer pour le sauver, lorsqu'un lieutenant de vaisseau, nommé Besson, commandant d'un sloop danois mouillé dans la rade de l'île

d'Aix, vint offrir de prendre Napoléon à son bord, garantissant de le cacher de manière qu'il échapperait à toute recherche, et de gagner immédiatement les États-Unis. Il n'y avait pas de choix à faire : repoussé par le gouvernement provisoire et menacé d'être pris par les Anglais, l'Empereur ne balança pas. L'offre du lieutenant Besson fut acceptée avec empressement : le bâtiment devait quitter la rade de l'île d'Aix dans la nuit du surlendemain. Le 8, vers le soir, Napoléon quitta Rochefort au milieu des acclamations de la population de la ville et des campagnes, gagna Fourras et alla passer la nuit à bord de *la Saale*. Le lendemain matin il se fit conduire à l'île d'Aix. Toute la population était sur pied. Il y fut reçu avec transport. Tout fut préparé à la hâte pour faciliter le départ de Napoléon ; mais le 10, à midi, le vaisseau anglais *le Bellérophon* vint mouiller dans la rade des Basques, en face de *la Saale* et du sloop danois[1]. Dès ce moment, tout espoir de gagner le large fut perdu sans retour ; à moins de s'exposer à être coulé par les batteries anglaises, toute tentative de passer à travers la croisière était impossible, insensée. Les journées du 11 et du 12 se passèrent sans amener de changement dans la situation où se trouvait l'Empereur. Le 13, le prince Joseph, instruit à La Rochelle des retards de l'embarquement de son frère, vint à l'île d'Aix dire un dernier adieu à l'Empereur; Joseph avait réussi à assurer son propre départ pour les États-Unis. Il offrit à Napoléon de profiter de leur ressemblance pour rester à sa place à l'île d'Aix, tandis que lui gagnerait à l'instant La Rochelle ; mais l'Empereur ne put se résoudre à accepter l'offre de Joseph, d'autant plus qu'elle exposait son frère à des périls qui lui étaient destinés personnellement. Du reste, son parti était pris. Fatigué de tant d'entraves et voulant sortir à tout prix de cette position pénible où des machinations mystérieuses l'avaient placé, l'Empereur déclara à ses compagnons qu'il était résolu à se confier à l'Angleterre et

[1] On a su depuis que le capitaine du *Bellérophon* avait été prévenu, dès la veille, par une lettre datée de Rochefort, de l'offre du lieutenant Besson et de l'acceptation de l'Empereur.

exhort and enjoin his subjects and all others whom it may concern to be obedient to the laws and to the authorities established by the Constitution.

Napoleon

à se placer sous la protection des lois anglaises. Les généraux Gourgaud et Montholon combattirent cette résolution de toutes leurs forces; mais Napoléon, qui comptait sur la générosité de l'Angleterre, resta inébranlable. Après avoir réfléchi quelques instants, l'Empereur écrivit au prince régent d'Angleterre, depuis Georges IV, la lettre que voici :

« Altesse Royale,

« En butte aux factions qui divisent mon pays et à l'inimitié des plus grandes puissances de l'Europe, j'ai consommé ma carrière politique, et je viens comme Thémistocle, m'asseoir au foyer du peuple britannique; je me mets sous la protection de ses lois, que je réclame de Votre Altesse comme celle du plus puissant, du plus constant et du plus généreux de mes ennemis.

« NAPOLÉON. »

Dès que cette lettre fut écrite, le genéral Gourgaud et le comte de Las Cases se rendirent à bord du *Bellérophon;* le premier était chargé de porter immédiatement l'original de la lettre au prince régent d'Angleterre, et le second d'en remettre une copie au capitaine Maitland, afin de l'instruire de la résolution de Napoléon. Le commandant anglais reçut les parlementaires avec la plus grande bienveillance; il leur répondit que, quoiqu'il n'eût pas de mission *formelle* d'accueillir l'Empereur, il était prêt à le recevoir à son bord et à le conduire en Angleterre sous pavillon britannique. Un des bâtiments légers de la croisière, *le Stany,* fut en même temps mis à la disposition de Gourgaud, qui fit sur-le-champ mettre à la voile pour l'Angleterre. De son côté, le comte de Las Cases fit prévenir l'Empereur des dispositions du capitaine Maitland. Toutes les mesures furent prises à l'instant pour que l'embarquement pût s'effectuer le lendemain matin.

Le 15 juillet, au point du jour, l'Empereur quitta l'île d'Aix et monta à bord du brick l'*Épervier* qui devait le conduire à bord du *Bellérophon*. Napoléon était accompagné des généraux Bertrand, Montholon, Savary et Lallemand. L'embarquement fut triste. Toute la population de l'île était accourue vers le ri-

vage; les sanglots de la foule n'indiquaient que trop les sympathies que l'illustre victime des Chambres laissait en France. Les cris de *vive l'Empereur!* répétés mille et mille fois, retentirent de toute part, et ces cris, nobles et touchants adieux d'un peuple lâchement trahi, se prolongèrent longtemps après que Napoléon eut quitté le sol de la patrie. Tout le monde pleurait : Napoléon lui-même était ému. Le général Becker eût désiré, par déférence, accompagner l'Empereur jusqu'au *Bellérophon*, mais celui-ci s'y opposa vivement. « Non, non, général, on ne manquerait pas de dire que vous m'avez livré aux Anglais, et je ne veux point laisser peser sur la France une pareille accusation. Embrassez-moi. Je vous remercie de tous les soins que vous avez eus pour moi, et je regrette de ne point vous avoir connu d'une manière particulière, je vous eusse attaché à ma personne. Adieu! général, adieu! — Adieu, Sire, répondit Becker en sanglotant, soyez plus heureux que nous! »

Tout avait été disposé pour recevoir l'Empereur à bord du *Bellérophon*. L'équipage couvrait les vergues en signe de respect, la garnison était en bataille sur le pont, et le capitaine, à la tête de ses officiers, se trouvait sur le premier échelon de l'escalier de parade. Napoléon ne tarda point à aborder *le Bellérophon*. « M. le capitaine Maitland, dit-il, en mettant le pied sur le pont du vaisseau, je viens à votre bord me mettre sous la protection des lois d'Angleterre. » Deux heures après, *le Bellérophon* leva l'ancre et mit à la voile. Dans l'après-dîner, on fit la rencontre du *Superbe* monté par l'amiral Hotham, commandant de la station. L'amiral Hotham vint aussitôt rendre visite à l'Empereur, qu'il invita à lui faire l'honneur de visiter le lendemain *le Superbe*, qui était alors un des vaisseaux les plus magnifiques de la marine anglaise. Napoléon accepta l'invitation de l'amiral pour le lendemain matin. Hotham reçut l'Empereur à la tête de tous ses officiers; l'équipage lui rendit les honneurs dus aux têtes couronnées. *Le Bellérophon* remit à la voile dans la soirée du 16 ; le vent était contraire et ralentit considérablement la marche du vaisseau. Ce ne fut que le 23 que l'on perdit de vue la terre de France, que l'on avait longée jusque là; le lendemain, à qua-

tre heures du matin, la vigie signala les côtes d'Ouessant; le soir on arriva en vue d'Angleterre, et le 25, entre huit et neuf heures du matin, *le Bellérophon* jeta l'ancre dans la rade de Torbay [1]. Le général Gourgaud s'y trouvait depuis deux jours avec *le Slany*. Le gouverneur lui avait refusé l'autorisation de débarquer; à peine avait-il consenti à envoyer à Londres la lettre dont le général était chargé pour le prince régent. Ce refus était sans doute d'un triste augure, mais personne ne pouvait s'attendre au crime que le gouvernement anglais allait commettre. Dans la nuit, le capitaine Maitland reçut l'ordre de se rendre à Plymouth, où *le Bellérophon* jeta l'ancre dans la matinée du 26. Peu d'instants après, plusieurs canots armés vinrent se placer autour du bâtiment, afin d'intercepter toute communication avec la terre. Cette surveillance inquiète ne laissait plus de doute sur le sort qui était réservé à Napoléon et à ses compagnons d'infortune.

L'Empereur, en se plaçant sous le pavillon britannique, avait compté sur l'honneur et la générosité du gouvernement anglais, son ennemi le plus implacable. La magnanimité de son âme se refusait à l'idée de croire qu'un gouvernement pût être assez lâche, assez criminel pour abuser d'une pareille confiance ou pour refuser l'hospitalité à un ennemi trahi et vaincu. Dans sa noble confiance, il regardait sa résolution de se placer sous la protection des lois de l'Angleterre comme un honneur insigne qu'il rendait à la nation anglaise, et certes, cette idée n'était nullement prétentieuse; plus d'un souverain, et l'empereur de Russie le premier, eût été fier et heureux d'une pareille distinction. Mais le gouvernement anglais, despote froid et machiavélique, ne pouvait comprendre ce qu'il y avait de grand et de magnanime pour lui dans une confiance aussi généreuse; sa haine, stimulée par le triomphe inespéré de Waterloo, devait le pousser aux dernières limites du crime et lui faire commettre un forfait qui imprimerait à l'Angleterre un stigmate ineffaçable.

La lettre de l'Empereur au prince régent était à peine par-

[1] Las Cases, *Mémorial de Sainte-Hélène;* Montholon, *Histoire de la captivité de Sainte-Hélène;* Maitland, *Mémoires.*

venue à Londres, que les ministres de George III s'étaient immédiatement réunis en conseil privé. La joie était grande, complète, parmi les membres du cabinet. Ne consultant que leurs passions haineuses et méprisant effrontément le droit des gens, personne ne tint compte de ce que l'Empereur s'était rendu volontairement à bord du *Bellérophon* et de ce que dès lors il était l'hôte et non le prisonnier de l'Angleterre. Les lois du pays étaient formelles à cet égard ; mais dans ces moments de haine que deviennent les lois pour les vaincus, surtout lorsque la soif de la vengeance anime les vainqueurs?... De semblables lâchetés font honte à l'humanité sans doute, mais depuis longtemps l'Angleterre avait secoué toute pudeur politique, et plus d'une fois aussi elle avait donné au monde le spectacle d'une conduite tellement odieuse, qu'elle eût révolté les nations les moins civilisées. Comme s'ils avaient eu à cœur de couvrir la nation d'infamie et d'opprobre, ce fut à qui d'entre les ministres proposerait les moyens les plus extrêmes, les plus odieux, pour se venger de Napoléon. Les uns, et c'étaient les hommes les plus modérés du cabinet, proposèrent d'enfermer Napoléon soit au château de Durbanton, soit à la Tour de Londres, ou de le déporter à l'île de Sainte-Hélène ; mais les autres ministres, dont la haine était stimulée par les dépêches de Wellington qui exigeait de terribles et sanglantes vengeances[1], demandèrent impérieusement que, conformément à la déclaration du congrès de Vienne[2], qui

[1] Voyez le *Times* des derniers jours du mois de juillet 1815.

[2] « Les Puissances qui ont signé le traité de Paris, réunies en congrès a Vienne, informées de l'invasion de Napoléon Bonaparte, et de son entrée à main armée en France, doivent à leur propre dignité et à l'intérêt de l'ordre social une déclaration solennelle des sentiments que cet événement leur fait éprouver.

« En rompant la convention qui l'avait établi à l'île d'Elbe, Bonaparte détruit le seul titre légal auquel son existence se trouvait attachée. En reparaissant en France avec des projets de trouble et de bouleversement, il s'est privé lui-même de la protection des lois et a manifesté à la face de l'univers qu'il ne saurait y avoir pour lui ni paix ni trêve.

« Les Puissances déclarent, en conséquence, que Napoléon Bonaparte s'est placé hors des relations civiles et sociales, et que, comme ennemi et perturbateur du monde, il s'est livré à la vindicte publique.

avait mis l'Empereur au ban de l'Europe, Napoléon fût livré sur-le-champ à une cour prévôtale ou remis entre les mains de Louis XVIII. La majorité du cabinet allait se rallier à cette dernière proposition lorsque le duc de Sussex, justement indigné d'une pareille mesure, fit comprendre à ses collègues toute l'infamie que cette résolution ferait rejaillir sur l'Angleterre, et parvint, après une discussion orageuse, à éviter à la nation anglaise l'odieux du plus grand des forfaits. Le duc de Sussex combattit avec non moins de force la proposition d'enfermer l'Empereur

« Elles déclarent en même temps que, fermement résolues de maintenir intact le traité de Paris, du 30 mai 1814, et les dispositions sanctionnées par ce traité, et celles qu'elles ont arrêtées ou qu'elles arrêteront pour le compléter et le consolider, elles emploieront tous leurs efforts pour que la paix générale, objet des vœux de l'Europe et but constant de leurs travaux, ne soit pas de nouveau troublée, et pour la garantir de tout attentat qui menacerait de replonger les peuples dans les désordres et les malheurs des révolutions.

« Et, quoique intimement persuadés que la France entière, se ralliant autour de son souverain légitime, fera incessamment rentrer dans le néant cette dernière tentative d'un délire criminel et impuissant, tous les souverains de l'Europe, animés des mêmes sentiments et guidés par les mêmes principes, déclarent :

« Que si, contre tout calcul, il pouvait résulter de cet événement un danger réel quelconque, ils seront prêts à donner au roi de France ou à la nation française, ou à tout autre gouvernement attaqué, dès que la demande en sera formée, les secours nécessaires pour rétablir la tranquillité publique et faire cause commune contre ceux qui entreprendraient de la troubler.

« La présente déclaration, insérée au protocole du congrès réuni à Vienne, dans sa séance du 13 mars 1815, sera rendue publique.

« Fait et certifié véritable par les plénipotentiaires des huit Puissances signataires du traité de Paris.

« A Vienne, le 13 mars 1815.

« *Signé* : Le prince DE METTERNICH, le baron DE WESSEMBERG, pour l'Autriche;
P. GOMEZ, LABRATOR, pour l'Espagne;
Le prince TALLEYRAND, le duc DE DALBERG, LA TOUR DU PIN, le comte Alexis de NOAILLES, pour la France;
WELLINGTON, CLANCARTY, CACHEART, STEWART, pour l'Angleterre;
Le comte de PALMELLA, SALDANHA, LOHO, pour le Portugal;
Le prince DE HARDENBERG, le baron DE HUMBOLDT, pour la Prusse;
Le comte DE RAZUMOWSKI, le comte DE SLACKELBERG, le comte DE NESSELRODE, pour la Russie;
LOWENHEIM, pour la Suède. »

ou de le déporter ; mais tous ses efforts pour faire changer la résolution de ses collègues furent inutiles. Un reste de pudeur avait pu les arrêter dans leur projet de livrer Napoléon à une cour prévôtale et de s'ériger ainsi en bourreaux de la Sainte-Alliance, mais les ministres anglais avaient une soif de vengeance trop ardente pour qu'ils renonçassent à l'assouvir. Ne consultant que sa haine, le cabinet décida, d'une voix presque unanime, que Napoléon était prisonnier de l'Angleterre et qu'il serait déporté à l'île de Sainte-Hélène, pour y être placé sous la surveillance immédiate du gouvernement anglais. Le sous-secrétaire d'État sir Henry Bembury fut chargé de porter cette nouvelle à l'Empereur, qui attendait la résolution du cabinet britannique dans la rade de Plymouth.

Sir Bembury arriva à Plymouth dans la journée du 29 juillet; le lendemain matin, il se rendit à bord du *Bellérophon*, en compagnie de l'amiral Keith, et remit à l'Empereur, par écrit, copie de la disposition que le ministère avait prise à son égard. Cette note, remarquable par son insolence et son style grossier, portait « que pour concilier les devoirs de S. M. B. envers son pays et ses alliés, et enlever au général Bonaparte tout moyen de troubler désormais l'Europe, il était indispensable de restreindre ce dernier dans sa liberté personnelle, qu'en conséquence, l'île de Sainte-Hélène avait été choisie pour la future résidence du général Bonaparte, et que le cabinet anglais permettait au susdit général de se faire accompagner par trois officiers, les généraux Savary et Lallemand exceptés, un chirurgien et douze domestiques ».

L'Empereur écouta la lecture de cette pièce avec un calme profond. « Je suis l'hôte de l'Angleterre et non son prisonnier, répondit-il avec autant de force que de dignité ; je suis venu librement me placer sous la protection de la loi anglaise; le gouvernement a violé à mon égard les lois de son pays, le droit des gens et le droit sacré de l'hospitalité. Je proteste et fais appel à l'honneur britannique. »

Le lendemain, 31 juillet, Napoléon écrivit à lord Keith pour renouveler sa protestation contre la violence qui lui était faite,

et le 4 août, au moment d'appareiller pour Start-Bay, lieu de rendez-vous indiqué pour attendre le *Northumberland*, chargé de conduire Napoléon à Sainte-Hélène, l'Empereur dicta au comte de Las Cases une troisième protestation qu'il fit adresser au gouvernement anglais. Cette protestation, qui devait frapper le gouvernement britannique d'un stigmate éternel, était ainsi conçue :

En mer, à bord du *Bellérophon*, le 4 août 1815.

« Je proteste solennellement ici, à la face du ciel et des hommes, contre la violation qui m'est faite, contre la violation de mes droits les plus sacrés, en disposant par la force de ma personne et de ma liberté. Je suis venu librement à bord du *Bellérophon;* je ne suis pas prisonnier, je suis l'hôte de l'Angleterre. J'y suis venu moi-même à l'instigation du capitaine, qui a dit avoir des ordres du gouvernement de me recevoir et de me conduire en Angleterre avec ma suite, si cela m'était agréable. Je me suis présenté de bonne foi pour venir me mettre sous la protection de ses lois. Aussitôt que j'eus mis le pied sur le *Bellérophon*, je fus au foyer du peuple britannique. Si le gouvernement, en donnant des ordres au capitaine du *Bellérophon* de me recevoir ainsi que ma suite, n'a voulu que me tendre un piége, une embûche, il a forfait à l'honneur et flétri son pavillon.

« Si cet acte se consommait, ce serait en vain que les Anglais voudraient parler désormais de leur loyauté, de leurs lois et de leur liberté; la foi britannique se trouvera perdue dans l'hospitalité du *Bellérophon*.

« J'en appelle à l'histoire. Elle dira qu'un ennemi qui fit vingt ans la guerre au peuple anglais, vint, librement, dans son infortune, chercher un asile sous ses lois; quelle plus éclatante preuve pouvait-il donner de son estime et de sa confiance? Mais comment répondit l'Angleterre à une pareille magnanimité? Elle feignit de tendre une main hospitalière à cet ennemi, et quand il se fut livré de bonne foi, elle l'immola.

« NAPOLÉON. »

Cette protestation, comme les précédentes, resta sans effet auprès du cabinet de Saint-James; couronnant effrontément son œuvre d'infamie, et méprisant impudemment les flétrissures de l'histoire, il fit déclarer cette protestation nulle et non avenue.

Le 6 août, à midi, le *Bellérophon* jeta l'ancre à Start-Bay; deux heures après il y fut rejoint par le *Northumberland*, vaisseau de 80 canons, qu'on avait fait sortir de Portsmouth, pour empêcher toute communication entre la terre et le *Bellérophon*. Vers trois heures, l'amiral sir George Cockburn, qui montait le *Norhumberland*, vint rendre visite à l'Empereur avec lord Keith, pour se faire connaître et le prévenir qu'il avait été désigné par le gouvernement pour le transporter, lui et sa suite, à l'île de Sainte-Hélène. Le lendemain, Napoléon désigna le petit nombre de personnes dont le ministère anglais lui avait permis de se faire accompagner. Son choix tomba sur les généraux Bertrand, Montholon et Gourgaud, et M. de Las Cases. Les généraux Lallemand et Savary avaient sollicité l'honneur d'accompagner leur glorieux Empereur; mais on se rappelle que le gouvernement anglais les avait exclus d'avance de la liste des personnes auxquelles il était permis de suivre Napoléon. Noble et touchant dévouement! cette défense inexorable fut pour ces braves le plus douloureux des sacrifices. Ce fut en sanglotant et la mort dans l'âme que le duc de Rovigo quitta l'Empereur, son bienfaiteur, son idole. Napoléon laissa peu d'instants après le *Bellérophon* pour se rendre à bord du *Northumberland*. L'ordre avait été donné à lord Keith de faire désarmer l'Empereur et les personnes de sa suite; c'était une insulte monstrueuse et tout à fait gratuite qu'on imposait au vieil amiral; mais l'ordre était formel, irrévocable. Les compagnons de l'Empereur connaissaient cet ordre; ils attendaient avec effroi le moment où il faudrait le mettre à exécution. Résigné, mais tremblant, lord Keith s'approcha lentement de Napoléon et lui dit d'une voix assourdie par une vive émotion : « *L'Angleterre vous demande votre épée.* » A cette demande, que la brièveté de l'amiral rendait encore plus insolente, l'Empereur, par un mouvement convulsif, porta la main sur cette épée qu'un Anglais osait demander.

L'expression de son regard fut sa seule réponse. Jamais ce regard n'avait été plus puissant, plus surhumain : le vieil amiral se sentit foudroyé; sa grande taille s'affaissa; sa tête, blanchie par les années, tomba sur sa poitrine comme celle d'un coupable qui s'humilie devant sa condamnation[1]. Honteux et muet, lord Keith n'osa insister; il salua plusieurs fois l'Empereur, qui conserva son épée, et quitta à l'instant le vaisseau, comme s'il avait eu hâte de se soustraire à la vue des témoins de sa triste et malheureuse démarche.

Le 8, deux frégates et sept bricks ou corvettes rallièrent successivement *le Northumberland*; ces bâtiments avaient à bord le 53e régiment, chargé de former la garnison de l'île de Sainte-Hélène. Dès ce moment, rien ne retenait plus *le Northumberland* : en effet, au point du jour, le 9 août, l'amiral Cokburn donna le signal d'appareillage; quelques minutes après, l'escadre était sous voile, courant des bordées pour sortir de la Manche. Le temps était brumeux; mais vers midi, le soleil ayant dissipé les nuages, on reconnut les côtes de Bretagne. L'Empereur se promenait sur le pont : à la vue des côtes, il s'arrêta brusquement, ôta son chapeau et s'écria d'un ton solennel quoique plein d'émotion. « Adieu, terre des braves, je te salue; adieu, France! adieu. » Le mouvement fut électrique. Officiers et matelots, Français et Anglais, tous se découvrirent et saluèrent spontanément cette terre, séjour de la bravoure et de l'honneur! Une heure après, *le Northumberland* avait perdu de vue les côtes de France.

Le 16 août, l'escadre doubla le cap Finistère et le cap St-Vincent. Le lendemain elle se trouva par le travers du détroit de Gibraltar; du 20 au 23 elle longea les côtes d'Afrique, dans la direction de Madère, qu'elle atteignit dans la nuit du 23 au 24. Le 27 au point du jour, elle dépassa les îles Canaries; le 29 elle passa le Tropique du Cancer, et le 1er septembre, après une marche constamment favorisée par le vent nord-est, elle doubla, dans la nuit, les îles du cap Vert, dirigeant sa marche vers l'Équateur. L'amiral Cockburn comptait couper la ligne vers le deuxième ou le troisième degré de

[1] Montholon, *Histoire de la captivité de Sainte-Hélène.*

longitude, afin d'échapper, autant que possible, aux calmes de l'Équateur. Cette route différait de celle que suivaient ordinairement les bâtiments allant d'Europe à Sainte-Hélène, qui consiste à passer la ligne du vingt au vingt-quatrième degré, en passant directement sur le cap de Bonne-Espérance; mais l'amiral anglais, qui avait hâte de gagner sa destination, crut pouvoir raccourcir de beaucoup son chemin. En conséquence, du 5 au 15, après avoir abandonné les mauvais marcheurs de son escadre, l'amiral Cockburn fit mettre le cap à l'est, tout en se maintenant dans les vents alizés, et le 23 septembre, jour de l'équinoxe, *le Northumberland*, par l'effet d'un hasard extraordinaire, traversa la ligne par zéro de latitude, zéro de longitude et zéro de déclinaison. Le passage de la ligne est, comme on sait, une espèce de saturnale pour les matelots. Les officiers de la suite de l'Empereur se prêtèrent de bonne grâce à la cérémonie du baptême; mais Neptune crut devoir les en dispenser en disant qu'ils avaient reçu trop souvent le baptême du feu et de la gloire pour qu'ils eussent besoin d'un autre baptême. L'Empereur, que les matelots respectèrent scrupuleusement, fit remettre cinq cents napoléons à l'équipage du *Northumberland*. Ce fut le signal d'un hourra étourdissant de joie et de cris de *vive l'empereur Napoléon!* L'amiral Cockburn eut le bon esprit de ne pas s'opposer à la libéralité de Napoléon ni à l'enthousiasme de ses marins. Les vents restèrent favorables jusqu'au 28 septembre; mais ce jour-là, ils devinrent tout à coup contraires et chassèrent *le Northumberland* vers les côtes d'Afrique, dans la direction du Congo. Plusieurs jours se passèrent; on espérait toujours que la nuit amènerait un changement favorable, mais le temps paraissait fixé pour longtemps. Le découragement était extrême, l'ennui à son dernier degré. Les matelots murmuraient; les officiers, eux-mêmes, se plaignaient que l'amiral eût pris une autre route que celle que les bâtiments ont l'habitude de prendre pour gagner Sainte-Hélène, et ils attribuaient la contrariété du temps au seul caprice de leur chef. Ce ne fut que le 11 octobre que le temps changea, et que *le Northumberland*, après avoir été poussé presque en vue des côtes du Congo, put courir des bordées dans

la direction de Sainte-Hélène. Le vent resta favorable du 11 au 13; et le 14, dans l'après-dîner, la vigie signala le voisinage de l'île de Sainte-Hélène. La journée était trop avancée pour aborder l'île; ce ne fut que le lendemain, à midi, que *le Northumberland* put enfin jeter l'ancre dans la rade, à peu de distance du village de James-Town. C'était le soixante-dixième jour depuis le départ de Plymouth et le cent dixième depuis que l'Empereur avait quitté Paris.

L'île de Sainte-Hélène est une éruption volcanique : elle se trouve entre le 15° 55' de latitude sud et le 8° 46' de longitude ouest, à deux mille lieues d'Europe, à douze cents lieues du cap de Bonne-Espérance, à quatre cent cinquante lieues ouest du cap Negro, le point le plus près du continent africain, et à sept cent cinquante lieues E. S. E. du cap St-Augustin, point le plus oriental du Brésil. L'île, dont la forme est presque ovale, mesure trois lieues trois quarts de l'est à l'ouest, deux lieues et demie du nord au sud, dix lieues de circonférence et environ neuf lieues de superficie. Vue de la mer, l'île paraît un immense rocher et présente trois sommets, de forme conique, dont le pic de Diane (Diana's-Peak), qui se lève à deux mille quatre cent soixante-huit pieds au-dessus du niveau de la mer, est le point le plus élevé. Les côtes, éternellement battues par les flots, forment un mur naturel dont la hauteur diffère de cent cinquante à deux cents toises; elles n'offrent qu'un seul point vraiment abordable, celui de James-Town; mais les Anglais, en y élevant d'excellentes fortifications, ont rendu ce point inexpugnable.

Le sol de l'île est une lave inégalement refroidie et sillonnée de ravins profonds. La terre végétale, créée par les habitants de l'île ou importée de l'ancien continent, ne dépasse nulle part la profondeur d'un pied et demi. Ses végétaux indigènes consistaient, à cette époque, en quelques gommiers, des ébéniers, des bois roses, l'aloès et ses végétaux exotiques, des orangers, des palmiers, des citronniers, quelques figuiers, des grenadiers, des bananes, des ignames, des melons, des fèves, des haricots et des navets; mais la culture du grain, du maïs et de l'orge y est nulle, et le peu que les habitants en récoltent à force de soins et de peines

est mangé par les rats dont l'île fourmille. Tous les objets de première nécessité pour l'homme, quelques bestiaux exceptés, doivent venir soit des Indes, soit du continent d'Afrique, soit du Brésil, ce qui rend la vie des habitants aussi dispendieuse que désagréable.

Le climat de Sainte-Hélène est des plus insalubres. La chaleur y est souvent insupportable; jamais elle ne descend, dans les vallées, au-dessous de 11 degrés, tandis qu'il règne constamment un froid de plusieurs degrés dans les hautes régions de l'île. L'hiver, qui comprend les mois de juin et de juillet, y amène des pluies continuelles et des brumes épaisses, tandis qu'en été, le soleil brûle la végétation, calcine le sol et tarit les sources, ou enveloppe l'île d'épais brouillards. On a dit le contraire depuis, et le gouvernement anglais, pour répondre aux reproches qui lui ont été faits, a poussé l'exagération jusqu'à représenter l'île de Sainte-Hélène comme une espèce de nouvel Eden; mais une preuve irrécusable de son extrême insalubrité, c'est qu'il n'y a pas d'exemple qu'un indigène ou un esclave y atteigne soixante ans. La dyssenterie et l'hépatite y règnent six mois de l'année et y exercent, proportion gardée, de plus grands ravages que dans l'Inde.

La population de l'île était composée en 1815, au moment de l'arrivée de l'Empereur, de cinq cents blancs, y compris deux cents soldats au service de la Compagnie des Indes, de trois cents esclaves et d'environ trois cents Chinois ou Lascars salariés par la Compagnie. L'arrivée des troupes destinées à la garde de Napoléon porta la population à environ deux mille individus. L'île ne renfermait qu'un village, celui auquel la vanité anglaise a donné le nom de James-Town, *la ville de Jacques*.

Telle était la prison que la Sainte-Alliance avait destinée à l'Empereur, à celui que les rois avaient appelé leur frère et l'Église l'oint du Seigneur!

Dès que *le Northumberland* eut jeté l'ancre dans la rade de James-Town, l'amiral Cockburn se rendit à terre pour chercher une habitation qui pût recevoir l'Empereur; ce ne fut que le soir qu'il rentra à bord. Il croyait avoir trouvé une maison conve-

nable ; mais il fallait y faire de grandes réparations, et dans un pays dénué de ressources comme l'île, les réparations pouvaient durer deux mois. Les instructions de l'amiral étaient précises ; il devait retenir l'Empereur à bord jusqu'à ce que l'habitation qui lui était destinée fût prête à le recevoir ; en observant ces instructions, l'amiral devait donc prolonger de deux mois encore la captivité déjà si longue de Napoléon à bord du *Northumberland ;* mais l'amiral Cockburn était incapable d'une pareille barbarie. Prenant sur lui les conséquences de l'infraction aux ordres qu'il avait reçus, il promit à l'Empereur de le faire débarquer dès le lendemain. En effet, dans l'après-dîner, après avoir remercié le capitaine Roos, commandant du vaisseau, ainsi que l'équipage, Napoléon quitta *le Northumberland*, accompagné de l'amiral et du général Bertrand, et, peu d'instants après, mit le pied dans cette île qu'il ne devait plus quitter. C'était le lundi 16 octobre, jour anniversaire de la bataille de Wachau. Vers huit heures, la suite de l'Empereur prit également terre. Une maison appartenant à un M. Portevin, et située à l'entrée de James-Town, avait été provisoirement disposée ; ce fut là que l'Empereur et ses compagnons d'exil passèrent la première nuit.

Le lendemain, Napoléon, accompagné de l'amiral et du général Bertrand, alla visiter la maison qui était destinée à sa résidence. Cette maison était nommée Longwood : elle est située à cinq quarts de lieue de James-Town, sur un plateau assez vaste et très-élevé, entre la *Vallée du Silence* et *Fishers' Valley*, à égale distance du Pic de Diane et des côtes orientales de l'île. C'était une ancienne ferme de la Compagnie des Indes et que le sous-gouverneur de l'île avait habitée en dernier lieu. Toute la maison était en ruine ; les murs, les cloisons, les planchers, étaient pourris par le temps et par l'humidité, et menaçaient de crouler d'un jour à l'autre En un mot Longwood était une misérable baraque, infectée par le fumier des vaches, assise au milieu d'un plateau stérile, à dix-huit cents pieds au-dessus de la mer, privée d'ombrage, sans abri contre le soleil ou contre les pluies, et battue éternellement par les vents. On ne pouvait plus mal choisir, ou plutôt le cabinet britannique ne pouvait trouver une

prison plus propre à assouvir sa haine implacable. En retournant vers James-Town, l'Empereur remarqua un modeste cottage situé à l'entrée d'une petite vallée, et s'y fit conduire par l'amiral Cockburn. Ce cottage, appelé les *Briars* (les ronces), était habité par un négociant anglais nommé Balcombe. Un petit pavillon, dépendant de la propriété, se trouvait à cinquante pas de là. L'Empereur trouva qu'il serait plus tranquille dans ce petit réduit que dans la maison de M. Portevin. La famille Balcombe vint généreusement au-devant de ses désirs en lui offrant de mettre le pavillon et leur maison même à sa disposition jusqu'à ce que Longwood fût rendu habitable. L'amiral n'y mit aucun obstacle, et le soir même Napoléon s'installa dans la seule pièce qui composait le rez-de-chaussée du pavillon. M. de Las Cases, qui avait commencé à bord du *Northumberland* à écrire sous la dictée de l'Empereur la description des immortelles campagnes d'Italie, se logea, avec son fils, dans un petit grenier, au-dessus de la chambre de Napoléon, tandis que les valets de chambre se couchèrent par terre, en travers de la porte du pavillon. Les généraux Bertrand, Gourgaud et Montholon furent provisoirement laissés à James-Town.

L'Empereur habita Briars pendant cinquante-quatre jours, c'est-à-dire depuis le 17 octobre jusqu'au 10 décembre, époque à laquelle il put enfin s'installer à Longwood. L'amiral Cockburn n'avait rien épargné pour rendre cette maison habitable, mais ses soins n'avaient obtenu qu'un résultat fort médiocre; Longwood, quoique ayant perdu son aspect misérable, n'en restait pas moins une insalubre baraque. M. de Las Cases nous a laissé la description de Longwood dans le *Mémorial de Sainte-Hélène*[1]. « On entre à Longwood par une pièce qui venait d'être bâtie, destinée à servir tout à la fois d'antichambre et de salle à manger; de là on passe dans une pièce attenante, dont on a fait le salon; on entre ensuite dans une troisième fort obscure, en travers sur celle-ci; on l'avait désignée pour recevoir les cartes et les livres de l'Empereur; elle est devenue plus tard la salle à

[1] Chapitre IV, lundi 11 décembre 1815.

manger. En tournant à droite, dans cette chambre, on trouvait la porte de l'appartement de l'Empereur; cet appartement consistait en deux très-petites pièces égales, à la suite l'une de l'autre, formant son cabinet et sa chambre à coucher; un petit corridor extérieur, en retour de ces deux pièces, lui servait de salle de bain. A l'opposition de l'appartement de l'Empereur, à l'autre extrémité du bâtiment, était le logement de M^me^ Montholon, de son mari et de son fils, local qui a formé depuis la bibliothèque de l'Empereur. En dehors de tout cela, et au travers d'issues informes, une petite pièce carrée, au rez-de-chaussée, contiguë à la cuisine, fut ma demeure. Au travers d'une trappe pratiquée au plancher, et à l'aide d'une échelle de vaisseau, on arrivait au gîte de mon fils, véritable grenier qui ne renfermait guère que la place de son lit. Nos fenêtres et nos lits restèrent sans rideaux. » Le défaut de chambres décida le grand maréchal, le général Bertrand, à se loger avec sa femme et ses enfants à deux milles en arrière de Longwood, dans un petit cottage auquel son aspect misérable avait fait donner par les habitants de l'île le nom de *hutte* (Hut's-gate). Le général Gourgaud et le docteur anglais O'Meara, médecin du *Northumberland*, qui avait généreusement offert ses services à l'Empereur, furent logés sous une tente, en attendant que l'on pût leur préparer des chambres. Le personnel du service[1] fut logé dans les combles de la maison. Quant au 53^e^ régiment, chargé de la garde immédiate de l'Empereur, il fut établi en face de Longwood, de l'autre côté d'un ravin, mais assez près pour surveiller les moindres démarches de leur illustre prisonnier.

[1] La maison domestique de Napoléon se composait de onze personnes : leur dévouement envers l'Empereur demande que l'on cite leurs noms.

Chambre. Marchand (Parisien), premier valet de chambre; Saint-Denis (de Versailles), et Noverraz (Suisse), valets de chambre; Saintini (Corse), huissier.

Livrée. Les deux frères Archambault (de Fontainebleau), piqueurs; Gentilini (Elbois), valet de pied.

Bouche. Cypriani (Corse), mort à Sainte-Hélène, maître d'hôtel; Pierre (Parisien), officier; Lepage, cuisinier; Rousseau (de Fontainebleau), argentier.

C'était dans cette prison, privé du nécessaire et en butte à toutes les tracasseries de la surveillance la plus odieuse, que l'Empereur devait accomplir son long martyre. Rien ne fut respecté à son égard : lois, humanité, justice, tout fut impudemment foulé aux pieds; et comme si la monstrueuse déportation de Napoléon eût été insuffisante pour assouvir la haine aveugle et implacable de l'Angleterre, le cabinet britannique, ce bourreau de la Sainte-Alliance, devait encore, par un raffinement de cruauté, recourir à tous les moyens possibles pour torturer l'âme de son ennemi vaincu et trahi. L'honneur des couronnes, à défaut de justice, imposait aux souverains de l'Europe l'obligation de protester contre la vengeance inique de l'Angleterre, ou au moins de repousser la solidarité de ce crime politique; mais les chefs de la coalition, enivrés de leur triomphe inespéré et tout absorbés par le partage des immenses dépouilles de leur ennemi, oubliaient eux-mêmes et les lois de la justice et les priviléges de la prérogative souveraine. Le roi de Naples en offrait dans ce moment même un exemple sanglant et mémorable.


Biblioteca
Nazionale
NAPOLI

Biblioteca Nazionale
NAPOLI



Digitized by Google



III

Murat se réfugie en Corse.—L'accueil que lui font les habitants d'Ajaccio fait naître dans son esprit le projet d'une descente à Naples.—Préparatifs.—Le roi débarque en Calabre; il est fait prisonnier, condamné par une commission militaire et fusillé.—Lettre du roi à la reine Caroline.—Jugement.—Funeste précédent pour la royauté.

1815

Vaincu par le sort des armes, abandonné de ses troupes et chassé du royaume de Naples par les Autrichiens, le roi Joachim Murat était venu se réfugier en France au mois de mai 1815. C'était quelques jours avant l'ouverture de la campagne de Waterloo. Plein de confiance et d'ardeur, il avait immédiatement écrit à l'Empereur pour lui offrir ses services et solliciter la faveur de prendre part à la nouvelle guerre. Il se trouvait encore à Aubagne, près de Toulon, espérant recevoir l'ordre de rejoindre l'armée française, lorsqu'il apprit le désastre de Waterloo, et peu de jours après la seconde abdication de Napoléon. Cette catastrophe enleva à Murat tout espoir de rester en France; la

prudence lui ordonnait de chercher sur-le-champ un autre asile, car en sa qualité de beau-frère de l'Empereur, il ne pouvait espérer ni grâce ni merci devant la haine des persécuteurs de sa famille. Le duc de Rocca-Romana, les généraux Rosetti et Giuliani, qui l'avaient rejoint dans sa retraite, ainsi que ses neveux Joseph et Eugène Bonafoux, qui l'avaient accompagné à son départ de Naples, lui conseillèrent avec instance de quitter les environs de Toulon ; mais confiant dans la loyauté de ses ennemis, Murat crut qu'il n'avait rien à craindre, et que les souverains alliés seraient les premiers à faire respecter sa personne. Ses amis obtinrent seulement qu'il quittât sa maison de campagne, qu'il habitait depuis un mois, et qu'il se retirât à Toulon, chez une personne qui lui était dévouée. Plusieurs jours s'écoulèrent ; la situation s'aggravait de moment en moment ; les dangers qui environnaient Murat devenaient plus pressants d'heure en heure. Tout le Midi était livré à l'anarchie : la réaction se montrait partout implacable, sanglante ; des bandes de misérables, stipendiés ou encouragés par des royalistes fanatiques, parcouraient les villes et les campagnes, la torche d'une main et le poignard de l'autre. Nîmes, Marseille, Arles, Valence, venaient de voir leurs rues ensanglantées par les crimes les plus affreux ; Toulon fut bientôt menacé du même sort. Une foule d'égorgeurs parcouraient les rues et massacraient impitoyablement les personnes le plus connues par leur attachement à l'Empereur. Murat, que l'on savait caché à Toulon, devint, on le pense bien, le but de toutes les recherches. Pour stimuler l'ardeur des assassins, on répandit le bruit que le roi fugitif portait sur lui des richesses immenses en diamants. Les choses en étaient là, lorsque M. le marquis de Rivière arriva à Toulon en qualité de commissaire extraordinaire de Louis XVIII.

Le marquis de Rivière, royaliste fervent, avait été un des chefs les plus actifs de la conspiration de Pichegru, et condamné comme tel à la peine de mort avec cinq de ses complices. Murat et son épouse, suppliés par des parents de M. de Rivière, implorèrent alors le premier consul et furent assez heureux pour obtenir la grâce du condamné, tandis que les autres subirent leur peine. Le

marquis de Rivière ne pouvait avoir oublié ce service ; Murat crut un instant que le commissaire de Louis XVIII s'empresserait, ne fût-ce que par pudeur, de lui venir en aide au milieu des dangers qui l'environnaient ; son espoir fut bientôt déçu. Ingrat et fanatique, le marquis de Rivière, loin de secourir celui auquel il devait la vie, se hâta, dès son arrivée à Toulon, de faire activer les recherches, et, chose épouvantable, vingt-quatre heures après, il fit promettre quarante-huit mille francs à celui qui livrerait le roi de Naples mort ou vif!

Le salaire promis par M. le marquis de Rivière mit en émoi les bandes sanguinaires qui s'étaient abattues sur Toulon ; mais malgré leurs recherches, que l'appât du salaire rendait d'autant plus actives, les assassins ne purent découvrir la retraite de Murat. Une indiscrétion, une démarche suspecte, pouvaient toutefois faire découvrir cette retraite ; aussi le roi Joachim ne balança plus à chercher un autre asile. Après bien des projets, que les circonstances rendaient presque tous inexécutables, le roi résolut de s'embarquer pour le Hâvre ou Dunkerque, et, arrivé là, de se mettre sous la protection de l'empereur Alexandre et de l'empereur d'Autriche. On était au 1^er^ août. Le départ fut fixé au lendemain dans la nuit. Comme il lui eût été impossible de s'embarquer dans le port de Toulon sans être reconnu, il fut décidé que les amis du roi s'y embarqueraient seuls, et que Joachim se tiendrait pendant la nuit sur la plage, à une demi-lieue de Toulon, où une chaloupe viendrait le prendre. En effet, dès que la nuit fut arrivée, Murat se rendit secrètement et seul sur la plage ; de son côté, le capitaine du bâtiment se mit dans la chaloupe pour aller l'embarquer ; mais par une fatalité inouïe, l'un ou l'autre manqua le point qu'on avait voulu désigner. Le roi attendait encore au point du jour l'arrivée de la chaloupe ! Ne pouvant rester là plus longtemps sans courir le risque d'être reconnu et arrêté, Murat se vit contraint de se jeter dans les bois et les vignes des environs. Il y rôda deux jours, marchant au hasard et privé de nourriture. La faim le força, le troisième jour, à se rapprocher de Toulon, et à chercher quelque habitation où il pût avoir un morceau de pain. Ce ne fut qu'après de

longues recherches qu'il trouva une petite ferme dont il put s'approcher sans être reconnu.

La maison était habitée par un vieux soldat, brave et loyal. Murat fut reçu par la fermière. Il lui demanda l'autorisation de se reposer quelques heures et un morceau de pain pour apaiser sa faim, en lui promettant de payer généreusement. « Vous aurez tout ce que nous possédons dans notre maison, répondit la bonne femme, car elle appartient à un ancien soldat qui s'estimera heureux d'avoir pu être utile à un de ses camarades; mais gardez-vous bien de lui parler de paiement; il se fâcherait. » Le fermier rentra quelques instants après; il reconnut sans peine le roi fugitif, mit généreusement sa maison à sa disposition et réussit à le soustraire à toutes les poursuites des assassins que M. de Rivière avait mis en campagne.

Ce fut par l'entremise de ce brave paysan que Joachim correspondit avec quelques-uns de ses amis de Toulon et qu'il parvint à lui préparer les moyens de se sauver. Trois officiers de marine, MM. Blanchard, Langlade et Donnadieu, se dévouèrent à son salut. Une petite chaloupe non pontée fut préparée par leurs soins et munie des objets les plus indispensables à une navigation incertaine. Dans la nuit du 22 au 23 août, le roi et ses trois compagnons purent s'embarquer sans être découverts. En quittant la France, dont il avait été un des défenseurs les plus vaillants, et qu'il quittait maintenant en proscrit, poursuivi comme un misérable brigand, l'infortuné Murat ne put s'empêcher de verser quelques larmes et de vouer à l'exécration des hommes les gens qui l'avaient plongé dans cet abîme d'infortunes. Joachim fit mettre le cap sur l'île de Corse. Il n'y a que cinquante lieues marines de Toulon à Bastia; on fait souvent cette traversée en moins de vingt-quatre heures; mais la fortune avait abandonné Murat. Au point du jour, la chaloupe n'était encore qu'à trois lieues des côtes. Pour comble de contrariété, le vent fraîchit tout à coup vers cinq heures du matin et prit en peu de temps toutes les proportions d'une épouvantable tempête. Il fallut ramener toutes les voiles pour ne pas être engloutis, et courir à sec. Bientôt il ne fut plus possible de diriger la marche

du chétif bâtiment; il fallut l'abandonner à la merci des flots. Les vagues remplirent plusieurs fois la chaloupe; vingt fois elle faillit sombrer, vingt fois elle fut sauvée par l'inébranlable courage du roi et de ses compagnons. Ce ne fut que vers le soir que la tempête s'apaisa, et qu'il devint enfin possible de s'orienter dans la direction de la Corse. La chaloupe était malheureusement endommagée, ainsi que la mâture; tout faisait craindre que le bâtiment ne sombrât avant d'arriver à Bastia. Vers midi, on fit la rencontre d'un bâtiment marchand qui faisait voile dans la direction de Toulon. Un des compagnons de Murat proposa au capitaine de les prendre à son bord et de les conduire en Corse, promettant de lui payer la somme qu'il exigerait; mais, soit lâcheté, soit égoïsme, soit qu'il fût effrayé à la vue de ces quatre hommes dont le regard et les gestes dénotaient une grande détermination, soit enfin qu'il les prît pour quelques hardis écumeurs de mer, le capitaine repoussa durement la prière de ces quatre malheureux qui lui tendaient les mains, et continua sa route, après avoir essayé de briser sous sa proue la frêle embarcation qui portait le roi fugitif.

La nuit du 23 et la matinée du 24 août se passèrent dans des alarmes continuelles. La mer, toujours houleuse, menaçait à chaque instant d'engloutir la chaloupe; Murat et ses compagnons avaient perdu tout espoir de gagner la terre, lorsque, par un bonheur inattendu, ils firent, vers la fin du jour, la rencontre du bateau-messager qui faisait le service entre Toulon et la Corse. Joachim se fit aussitôt reconnaître du commandant du bâtiment, le capitaine corse Michel Bonelli, qui s'empressa de le recevoir à son bord. Il était temps, car cinq minutes après, la chétive chaloupe, abandonnée aux vagues, fut mise en pièces. Murat trouva à bord du bateau-messager le sénateur Casabianca, un des neveux du prince Bacciochi, le comte Rossi, le capitaine de frégate Oletta, et plusieurs autres personnes de distinction, proscrites comme lui et qui fuyaient les horreurs de la réaction royaliste. Le bâtiment poursuivit sa marche sans obstacles pendant le reste du jour, et le 25, à

huit heures du matin, il parvint à jeter l'ancre dans la rade de Bastia.

Le roi Joachim, qui voulait conserver l'incognito, débarqua sous le nom de comte de Campo-Melle. Mais à peine eut-il mis pied à terre, que la nouvelle de son arrivée circula dans la petite ville de Bastia, et de là dans les villages voisins. Murat n'avait rien à craindre; les habitants étaient tous dévoués à la famille Bonaparte, et quoiqu'ils eussent amèrement regretté, comme toute la nation française, la conduite du roi dans les événements de 1814, ils étaient incapables de trahir les lois de l'hospitalité.

Un grand nombre d'officiers, récemment rentrés dans leurs foyers, s'empressèrent de se rendre auprès de Murat; tous lui offrirent leurs bras et jurèrent de le défendre envers et contre tous. Une partie de la population suivit l'entraînement des officiers, et bientôt toute la ville fut sur pied. Craignant que ces attroupements ne fussent mal interprétés et ne servissent de motifs aux autorités pour le faire sortir de l'île, Joachim s'empressa de quitter Bastia et de se rendre au village de Vescovato, à trois lieues de cette ville. Le général Franceschetti, officier tout dévoué et qui n'avait quitté le service du roi qu'après sa chute, habitait ce village : il était logé chez son beau-père, M. Colonna-Cecaldi, chaud partisan des Bourbons, mais homme d'honneur avant tout. « Il faut me donner l'hospitalité, dit Murat en embrassant le général; il faut me sauver : trouverai-je encore en vous un ami fidèle? Je viens m'abandonner à vous. — Sire, répondit le général vivement ému, je ne trahirai point votre confiance; tout ce que je possède est à vous, et ma famille a toujours respecté le malheur. » Comme à Bastia, les habitants de Vescovato furent bientôt sur pied et accoururent en foule devant la maison de M. Colonna, pour saluer le roi fugitif.

L'empressement de la population et l'arrivée d'un grand nombre d'officiers en retraite qui voulurent servir de garde au roi inspirèrent, comme il fallait s'y attendre, des craintes sérieuses aux autorités nouvellement instituées par Louis XVIII. Quelques légitimistes, les mêmes qui, en 1814, avaient appelé les Anglais

en Corse et arboré la cocarde britannique, quelques légitimistes, soit par haine, soit par dépit, demandèrent qu'on renvoyât immédiatement Murat, ou qu'on le tînt provisoirement enfermé dans la citadelle de Bastia; d'autres, poussant l'exagération et la vengeance plus loin encore, demandèrent impérieusement qu'on arrêtât Joachim et qu'on le livrât à Louis XVIII; mais les autorités eurent assez de sagesse pour repousser ces réclamations furibondes. Elles se contentèrent d'envoyer un officier auprès de Joachim pour s'informer de ses intentions et le prier de renvoyer la foule qui encombrait le bourg de Vescovato. Joachim répondit qu'il n'était venu en Corse que pour y attendre les passe-ports qu'il avait fait demander aux souverains alliés la veille de son départ de Toulon, par l'entremise de M. Maceroni, un de ses amis les plus dévoués, et il ajouta que son séjour dans l'île n'avait aucun but politique.

Cette réponse fut loin de satisfaire les royalistes. Attribuant au roi les projets les plus extraordinaires, entre autres celui de se faire proclamer roi de la Corse, les légitimistes renouvelèrent plusieurs fois leur demande d'arrêter le roi et finirent par menacer les autorités de Bastia. Murat ne tarda point à connaître ces honteux débats. Ne voulant pas que sa présence fût cause de quelque sanglante collision entre les royalistes et les partisans de la famille de l'Empereur, ni que l'homme qui l'avait accueilli sous son toit devînt victime de son dévouement, le roi fit prévenir les autorités de Bastia qu'il était prêt à quitter Vescovato pour se rendre à Ajaccio, espérant, dit-il, que les habitants de cette ville respecteraient davantage ses infortunes.

Joachim quitta Vescovato dans la matinée du 17 septembre, et arriva à Ajaccio dans la journée du 23. Il était accompagné du général Franceschetti et de plusieurs officiers corses. Son entrée à Ajaccio fut presque triomphale. Toute la population de la ville, transportée d'enthousiasme, accourut au-devant de lui et l'accompagna jusqu'à l'hôtel en faisant retentir l'air de mille cris de joie et d'allégresse. Murat ne s'attendait point à cette ovation; il en fut ému jusqu'aux larmes. L'idée de remonter sur le trône de Naples lui vint tout à coup à l'esprit; jugeant les choses d'a-

près ce qu'il venait de voir, il crut qu'il n'aurait qu'à se présenter, à l'exemple de l'Empereur, pour que les Napolitains s'empressassent de le soutenir. C'était une supposition bien fausse sans doute, la comparaison entre lui et Napoléon était plus fausse encore; mais l'imagination ardente de Murat, loin de reculer devant les obstacles, ne vit dans cette entreprise qu'une question de bravoure, et plus que personne il se sentait capable d'entreprendre les choses les plus audacieuses. Les dangers attachés à l'entreprise ne furent qu'un attrait de plus et stimulèrent l'ardeur de son âme.

Dès le soir même, Joachim communiqua son projet à ses amis les plus intimes. « Combien je suis sensible à l'accueil que je viens de recevoir des habitants d'Ajaccio! leur dit-il. Grand Dieu! quels souvenirs ils éveillent dans mon âme! Naples et mon peuple me sont encore présents! J'ai vu la multitude et sa joie; j'ai entendu ses cris d'allégresse.... C'était ainsi que l'on me recevait dans ma capitale toutes les fois que j'étais de retour de la grande armée!.... C'en est fait, je veux vivre ou mourir au milieu de mon peuple. Nous verrons Naples; hâtons-nous de partir, le succès couronnera notre entreprise; si, contre mon attente, la fortune trahissait nos efforts, sachons mourir en soldats! »

Quelques-uns des amis du roi, et c'étaient les plus sages, se récrièrent sur les périls inévitables d'une pareille entreprise; ils mirent tout en œuvre pour faire changer les projets du roi; mais le plus grand nombre des officiers, autant par sympathie pour Murat que par désir d'acquérir de la gloire et de la fortune, applaudirent avec enthousiasme aux projets qui leur étaient communiqués: tous offrirent d'accompagner Joachim et de mourir pour reconquérir son trône. La réponse de ces braves mais imprudents officiers fixa irrévocablement la résolution du roi, et dès le lendemain, 21 septembre, on commença avec ardeur les préparatifs de l'expédition. Il fut convenu que l'on débarquerait aux environs de Salerne, que le roi rallierait sous son drapeau les dépôts d'officiers et de soldats de son ancienne armée qui se réorganisaient alors dans cette ville, et sur lesquels Joachim croyait pouvoir compter; qu'on marcherait ensuite, sans perdre

de temps, sur la capitale, où le roi avait conservé de nombreux et de puissants partisans.

Les choses en étaient là, lorsque M. Maceroni, que le roi Joachim avait envoyé à Paris auprès des souverains alliés, arriva à Ajaccio, dans l'après-midi du 27 septembre. M. Maceroni était parvenu, après de longues démarches, à obtenir des passe-ports conditionnels pour Murat. Ces passe-ports étaient ainsi conçus :

« M. Maceroni est autorisé par ces présentes à prévenir le roi Joachim que S. M. l'Empereur d'Autriche lui accordera un asile dans ses États, sous les conditions suivantes :

« 1° Le roi prendra un nom privé : la reine ayant adopté celui de Lipona, on propose au roi de prendre ce même nom.

« 2° Il sera permis au roi de choisir une ville de la Bohème, de la Moravie ou de la haute Autriche pour y fixer son séjour : il pourra même, sans inconvénient, habiter une campagne dans ces mêmes provinces.

« 3° Le roi engagera sa parole d'honneur, envers S. M. I. et R., qu'il n'abandonnera jamais les États autrichiens sans le consentement exprès de l'Empereur, et qu'il vivra comme un particulier de distinction, mais soumis aux lois qui sont en vigueur dans les États autrichiens.

« En foi de quoi, et afin qu'il en soit fait un usage convenable, le soussigné a reçu l'ordre de l'Empereur de signer la présente déclaration.

« Donné à Paris, le 1er septembre 1815.

« Le prince de METTERNICH. »

Sous le nom d'asile, c'était, comme on voit, une prison que l'on voulait donner à Joachim. Il eût probablement accepté ces conditions, toutes dures qu'elles étaient, soit à Toulon, soit à Bastia; mais à Ajaccio, les circonstances étaient changées pour lui : confiant dans le succès de son entreprise, Murat n'était pas homme à accepter une prison lorsqu'il pouvait reprendre un trône. « Ainsi donc, s'écria-t-il, on m'offre une prison pour asile ! de la prison à la tombe il n'y a qu'un pas : un roi qui ne peut conserver sa couronne n'a plus que l'alternative de la mort d'un soldat.

Vous êtes arrivé trop tard, mon cher Maceroni; le sort en est jeté. J'ai attendu pendant trois mois, et constamment au péril de mes jours, la décision des puissances alliées; il est évident que j'ai été abandonné au poignard de mes ennemis par ces mêmes souverains qui naguère recherchaient mon alliance. Aujourd'hui ma résolution est prise: je vais reconquérir mon royaume. J'ai les plus belles espérances pour l'heureuse réussite de mon entreprise; mais si j'étais déçu, j'ai assez souvent affronté la mort pour ne pas la craindre dans cette circonstance décisive.... Je ne saurais vivre soumis aux lois d'un gouvernement despotique; un passe-port pour l'Angleterre était le seul que j'eusse accepté. » M. Maceroni fit l'impossible pour détourner Joachim de ses projets; celui-ci resta inébranlable. « Les Corses m'ont accueilli, ajouta le roi; les Napolitains me repousseront-ils? Les premiers ont voulu combattre pour moi qui ne suis point leur roi; les Napolitains feront-ils le contraire? Et d'ailleurs, puis-je abandonner au ressentiment du gouvernement français deux cent cinquante braves qui ont embrassé ma cause, et dont il connaît les noms? » Désespérant de ramener le roi à d'autres idées, M. Maceroni le pria de lui donner un reçu de son message et une réponse à la lettre qu'il lui avait écrite en lui remettant les passe-ports, afin qu'il pût la montrer au prince de Metternich. La situation était difficile: accuser réception des passe-ports, c'était nécessairement se soumettre aux conditions restrictives contenues dans cette pièce et par conséquent mentir à sa résolution d'aller à Naples; mais d'un autre côté il fallait être prudent et conserver à tout prix le moyen de salut que lui laissaient les passe-ports autrichiens. Murat, soldat plein de loyauté, n'était pas habitué aux subterfuges; il se refusa longtemps au mensonge que sa situation lui imposait; ce ne fut que le lendemain matin, 28, qu'il put se résoudre à écrire à M. Maceroni la lettre demandée. Elle portait entre autres: « M. Maceroni, envoyé par les puissances auprès du roi Joachim. J'ai pris connaissance du message dont vous étiez porteur; j'accepte le passe-port que vous êtes chargé de me remettre, et je compte m'en servir pour me rendre à la destination qui m'y est fixée. Quant aux conditions que S. M. I. et R. impose à l'offre

d'un asile en Autriche, je me réserve de traiter cet important article dès que je serai réuni à ma famille. »

Cette lettre était à peine partie, que le roi, honteux de son subterfuge, fit appeler M. Maceroni et laissa éclater ses regrets d'avoir caché la vérité. « Que les souverains alliés, lui dit-il en terminant, que l'Europe entière connaissent mes véritables intentions! Ma cause est juste, mon entreprise est légitime : pourquoi chercherais-je à l'environner de ténèbres et de mensonges? » Sans perdre un instant, Joachim écrivit une seconde lettre à M. Maceroni et la fit copier par son secrétaire, qu'il chargea de la remettre à son adresse dès qu'il aurait quitté la Corse. Cette seconde lettre était ainsi conçue :

« Ajaccio, 21 septembre 1815.

« M. Maceroni, envoyé par les puissances alliées auprès du roi Joachim. Ma lettre en date de ce matin a été dictée par les circonstances; mais je dois à moi-même, à la vérité et à votre loyauté et bonne foi, de vous manifester mes véritables intentions. Voici le motif de cette seconde lettre.

« Je regarde la liberté comme le premier de tous les biens : la captivité est pour moi pire que la mort même. Quels traitements dois-je attendre de ces puissances qui, pendant plus de deux mois, m'ont laissé sous les poignards des assassins du Midi? J'ai sauvé la vie au marquis de Rivière. Il était condamné à périr sur l'échafaud : j'ai obtenu sa grâce; et il a excité contre moi les furies marseillaises, et mis ma tête à prix. Affreuse vérité!... Errant dans les bois, caché dans les antres des montagnes, je dois la vie à la généreuse compassion que mes malheurs ont excitée dans le cœur de trois officiers français, qui, au milieu des plus grands dangers, m'ont transporté en Corse.

« Des hommes méprisables prétendent que j'ai emporté de Naples de grands trésors : ces hommes ignorent que, lorsque ce royaume me fut donné en échange du grand-duché de Berg, que je possédais d'après un traité solennel, j'y apportai des richesses immenses que j'ai employées pour mon royaume de Naples. Le souverain qui l'a occupé après moi a-t-il reconnu cette

dette? Et moi, je n'ai plus le strict nécessaire ni pour moi ni pour ma famille !...

« Je n'accepterai jamais, M. Maceroni, les conditions que vous êtes chargé de m'offrir; je ne vois en elles qu'une abdication pure et simple, qui n'est compensée que par le seul avantage *qu'il me sera permis de vivre* dans un esclavage éternel, et sous l'action arbitraire d'un gouvernement despotique. Où est ici la modération et la justice? où sont les égards dus à un monarque malheureux, reconnu formellement de toute l'Europe, et qui, dans un moment difficile, a décidé de la campagne de 1814 en faveur de ces mêmes puissances qui l'accablent aujourd'hui du poids excessif de leurs persécutions?

« C'est une vérité reconnue en Europe que je ne me suis décidé à repousser les Autrichiens jusqu'au Pô que parce qu'à force d'intrigues on était parvenu à me persuader qu'ils s'apprêtaient à m'attaquer sans l'intervention de l'Angleterre. Je crus nécessaire alors d'avancer mes lignes de défense et d'engager dans ma cause les peuples de l'Italie.

« Personne mieux que vous et lord Bentinck ne doit être persuadé que le fatal mouvement de retraite du Pô eut pour motif cette déclaration de ce général, *qu'il se trouvait dans l'obligation de secourir les Autrichiens s'ils le demandaient.*

« Vous connaissez aussi ce qui occasionna le désordre et la désertion qui eurent lieu dans ma belle armée. La nouvelle de ma mort insidieusement répandue, celle du débarquement des Anglais à Naples, la conduite du général P....., la trahison de quelques officiers, qui réussirent avec un art perfide à augmenter le désordre et le découragement, en donnant un funeste exemple, en furent la cause.

« Il n'existe plus en ce moment un seul individu de cette armée qui n'ait reconnu son erreur, car ils brûlent du désir de me voir à leur tête. Ils m'ont tous conservé leur affection, ainsi que toutes les autres classes de mes sujets bien-aimés. Je n'ai point abdiqué ; j'ai le droit de reconquérir ma couronne, si Dieu m'en donne la force et les moyens.

« Je me livre à ces particularités, M. Maceroni, parce que c'est

à vous que j'écris. Votre conduite à mon égard, votre réputation et votre nom, vous ont donné des droits à ma franchise et à mon estime. Vous ne pouvez mettre aucun obstacle à mon départ, lors même que vous en auriez le désir; car lorsqu'on vous remettra cette lettre j'aurai déjà fait bien du chemin vers ma destination. Ou je réussirai dans mon entreprise, ou je mettrai un terme à mes infortunes en perdant la vie. Mille fois j'ai méprisé la mort en combattant pour ma patrie : ne me serait-il point permis de l'affronter une fois pour moi-même? Une seule idée peut me faire trembler, c'est le sort de ma famille.

« Je me rappellerai toujours avec plaisir la noblesse et la délicatesse que vous avez mises en remplissant votre mission auprès de moi. Quel contraste entre vos procédés et ceux de tant de gens qui n'avaient ni vos pouvoirs ni votre considération publique!

« Sur ce, M. Maceroni, je prie Dieu, etc.

« JOACHIM. »

L'escadrille qui devait transporter Joachim et ses compagnons se trouva composée de sept felouques ou balancelles, aux ordres du chef de bataillon Courrani, les capitaines Ettore, Mattei, Semidei, Cecconi, et le baron Barbara, Maltais d'origine, capitaine de frégate, auquel Murat crut devoir confier le commandement supérieur. Les sept bâtiments furent réunis, le 28, le long de l'embarcadère et au pied même du fort d'Ajaccio; les munitions furent immédiatement embarquées, et à l'entrée de la nuit chacun s'empressa de gagner le bord. A minuit, Joachim s'embarqua à son tour à bord du bâtiment du baron Barbara; une heure après, un coup de canon donna le signal du départ. L'appel, qui fut fait au point du jour, constata la présence de deux cent cinquante soldats ou matelots. Le commandant du fort voulut faire tirer sur l'escadrille au moment où elle leva l'ancre; mais la garnison, qui s'était spontanément déclarée pour le roi Joachim, menaça de tuer le premier qui oserait tirer sur les troupes de Murat. Ce ne fut que lorsque les bâtiments furent hors de portée que les soldats consentirent à faire feu,

mais uniquement pour mettre à couvert la responsabilité de leur commandant [1].

Le vent fut propice pendant vingt-quatre heures; mais dans la nuit du 29 au 30, après avoir passé le détroit de Bonifacio, la petite escadrille fut tout à coup jetée sur les côtes de Sardaigne par un violent coup de vent et faillit y échouer. Ce ne fut qu'après des peines inouïes et un retard de plusieurs heures qu'on parvint à réunir les bâtiments à l'île déserte de Tavolaro, entre les caps Figari et Cavollo, et que l'escadrille put reprendre sa marche. Le vent continua à souffler avec violence jusqu'au 3 octobre; le temps se calma le 4, mais le lendemain la tempête recommença avec une nouvelle violence. On se trouvait alors à la hauteur de Naples, à égale distance environ de cette ville et des côtes de Sicile. Le roi Joachim voulut faire mettre le cap sur Salerne, comme il avait été convenu; mais cette manœuvre devint impossible. L'escadrille, après avoir longtemps lutté contre le vent, fut chassée vers les côtes de la Calabre citérieure, dans la rade de Paola, où elle arriva dans la soirée du 6. Elle s'y trouvait à peine depuis une heure, lorsque le vent, qui avait jusque-là soufflé nord-ouest, changea tout à coup de direction et commença à souffler de la terre. On chercha à louvoyer pour se maintenir dans la rade, mais la violence du vent devint telle que l'escadrille fut chassée vers la pleine mer et complétement dispersée. Au jour, le bâtiment qui portait Murat se trouva seul à la hauteur d'Amantea. Il y fut rejoint, vers midi, par la felouque de Cecconi; ce capitaine fut immédiatement envoyé à la recherche des bâtiments égarés, mais il ne put rallier que celui du chef de bataillon Courrani; il fallut renoncer à rallier les autres. L'ouragan continuait. Quelques officiers se plaignaient amèrement de cette suite de contrariétés; d'autres, et parmi eux Courrani, exprimèrent l'intention de retourner en Corse. Joachim fit appeler une partie de ses officiers à son bord afin de relever leur courage abattu; pour plus de sé-

1 Plusieurs habitants d'Ajaccio, témoins de l'embarquement du roi Joachim, m'ont confirmé cette particularité.

curité, il ordonna au baron Barbara de prendre à la remorque le bâtiment de Courrani ; mais dès que la nuit fut arrivée, celui-ci fit couper le câble, dit aux troupes qu'il avait à son bord que le roi renonçait à son projet de débarquement, et fit voile pour la Corse.

La trahison de cet officier, jointe à l'absence des quatre bâtiments qu'on n'avait pu rallier, rendait le débarquement plus qu'imprudent : l'expédition était complétement manquée. Joachim le reconnut ; il ne lui restait d'autre alternative que de se diriger sur Trieste, en doublant la Sicile, et d'accepter l'asile que lui avait offert l'Autriche : le sacrifice était grand, mais il fallait s'y résigner. Les ordres allaient être donnés pour faire route vers l'Adriatique, lorsque Barbara objecta que l'eau et les vivres manquaient pour faire ce trajet ; il offrit de se rendre au Pizzo, pour y faire les provisions nécessaires. Murat y consentit ; mais au moment de s'éloigner, Barbara s'avisa de demander au roi les passe-ports qu'il avait reçus de l'Autriche, afin, dit-il, de ne pas être inquiété par les autorités du Pizzo. La demande de Barbara surprit vivement Joachim, qui refusa de se dessaisir de ces pièces importantes ; Barbara répondit à son tour qu'il ne débarquerait pas sans les avoir, et accompagna ce refus d'un geste de vivacité : cette réponse décida du sort de l'infortuné roi. Murat frémit de colère ; le projet d'un débarquement lui revint aussitôt à l'esprit, et jetant un regard de mépris sur le Maltais, il s'écria avec force : « Puisqu'on refuse de m'obéir, je débarquerai moi-même! » Et sans perdre un instant, il fit diriger ses deux bâtiments dans la direction du Pizzo. Il était dix heures du matin, le 8 octobre, lorsqu'on atteignit la côte. C'était le cent quarantième jour depuis que le roi avait été forcé de quitter Naples. « C'est à moi de descendre le premier, » s'écria le bouillant Murat ; et il s'élança sur le rivage, suivi de vingt-huit soldats et de trois domestiques. Quelques marins qui se trouvaient sur la plage reconnurent aussitôt le roi ; ils l'accueillirent aux cris de *vive Joachim !* Cet accueil ne fit qu'encourager Murat. Suivi de sa petite troupe, il marcha directement vers la grande place du Pizzo. Les habitants, prévenus de son

débarquement, accoururent en foule; mais surpris à la vue du peu de monde qui accompagnait le roi, personne n'osa se prononcer pour lui : le peuple resta muet. C'était d'un triste augure. Espérant qu'il serait plus heureux à Monteleone, qui était alors chef-lieu de district, Joachim marcha rapidement sur cette ville. Malheureusement, à peine eut-il quitté le Pizzo, qu'un capitaine de gendarmerie, nommé Trentacapilli, réunit une vingtaine de ses hommes, entraîna une partie des habitants de la ville et se jeta vigoureusement sur les pas du roi et de ses compagnons. Profitant de quelques sentiers qui courent parallèlement à la grande route du Pizzo à Monteleone, Trentacapilli gagna Joachim de vitesse, dépassa sa petite colonne, et courut lui barrer le chemin, tandis que quelques paysans la prirent en queue. Placé entre deux feux, Murat s'avança intrépidement sur les ennemis sans faire feu, et chercha à haranguer les Pizzois; mais ceux-ci ne lui répondirent que par de nouvelles décharges. La situation était critique : la mer offrait seule une retraite. Murat se lance de précipice en précipice, passe sous le feu des Pizzois, et arrive enfin au bord de la mer, où il devait trouver ses deux bâtiments. Pour comble de malheur, Barbara venait de gagner le large; le roi lui fit signe sur signe; mais le baron maltais ne répondit à aucun de ses signaux. Dix minutes se passent. Trentacapilli et les Pizzois arrivent à leur tour sur la plage et se précipitent en furieux sur la petite troupe abandonnée. Le général Franceschetti, les capitaines Biciani et Lanfranchi, le lieutenant Pasqualini et plusieurs autres tombent morts ou grièvement blessés à côté du roi. La défense n'était pas possible. « Habitants du Pizzo, dit Joachim en détachant son épée, prenez cette épée dont je me suis servi avec gloire dans les armées françaises, et qui a combattu pour votre patrie : je vous la remets, mais épargnez la vie des braves qui m'entourent. » Ces paroles ne purent calmer la fureur des assaillants; ce ne fut que lorsque tous les compagnons de Joachim se trouvèrent à terre que les Pizzois consentirent à suspendre leur feu. Joachim fut dépouillé par le capitaine Trentacapilli de ses passe-ports autrichiens, de son argent et de ses diamants, puis traîné au fort

du Pizzo avec ses compagnons d'infortune, où on les jeta pêle-mêle dans des cachots souterrains. Le télégraphe transmit en même temps à Naples la nouvelle du débarquement et de la capture du roi Joachim.

Le faible Ferdinand IV, que la ruine de Murat avait ramené sur le trône de Naples, nourrissait une haine implacable contre Joachim; il paraît qu'il apprit avec une joie immodérée le malheur de son ennemi et que sa première parole fut une condamnation à mort. Ses ministres, moins aveuglés par la haine, lui conseillèrent d'être clément, ne fût-ce que par esprit politique; mais Ferdinand resta sourd aux sages avis de ses ministres. Méconnaissant les lois de la plus simple justice et les égards qu'il devait à un roi malheureux, Ferdinand se hâta de rendre le décret ou plutôt l'arrêt de mort que voici :

Naples, 9 octobre 1815.

« Nous, Ferdinand, par la grâce de Dieu, etc.

« Nous avons décrété et nous décrétons ce qui suit :

« Art. 1^er^. Le général Murat sera traduit devant une commission militaire, dont les membres seront désignés par notre ministre de la guerre.

« Art. 2. Il ne sera accordé au condamné qu'une demi-heure pour recevoir les secours de la religion.

« FERDINAND. »

Pour que l'exécution de ce décret n'éprouvât aucun retard, Ferdinand fit transmettre, par le télégraphe, au général Nunziante, commandant de la Calabre, une copie du décret qu'il venait de signer, avec ordre de se rendre sans retard au Pizzo. Un courrier fut en même temps expédié au général pour lui remettre la minute du décret. Le général Nunziante était un officier brave et loyal; quoique les circonstances fussent aussi graves que délicates, il sut concilier ses devoirs avec le respect que lui inspiraient les malheurs de Murat. Arrivé au Pizzo, son premier soin fut de se rendre auprès du roi, de lui faire donner une chambre dans laquelle il pût au moins se reposer, et de faire panser les

blessés. Espérant que Ferdinand IV, plus sagement conseillé, contremanderait l'ordre transmis par le télégraphe, il prit également sur lui de suspendre le jugement, prétextant qu'il n'avait pu déchiffrer les signes télégraphiques. Le courrier chargé du décret de Ferdinand arriva dans la nuit du 12 au 13; le brave Nunziante sentit son cœur se briser en lisant ce monstrueux décret; mais il fallait obéir : l'ordre était formel, inexorable... La commission extraordinaire était désignée d'avance par le ministre de la guerre; elle fut convoquée pour le lendemain matin. Cette commission se trouva composée de l'adjudant-commandant Joseph Fasulo, président, du chef de légion Rafael Scalfaro, des lieutenants-colonels Natali et Lanzetta, des capitaines Camilli et François de Vengé, des lieutenants Martellari et Froïo, ce dernier en qualité de rapporteur, du procureur général criminel de la Calabre inférieure, Jean de la Camera, et de François Papavassi, greffier. Par une circonstance assez étrange, tous ces officiers, le rapporteur excepté, tenaient leurs grades du roi Joachim. On pouvait espérer que quelques-uns se récuseraient, et donneraient ainsi à leur bienfaiteur une preuve de gratitude; mais tous acceptèrent l'office de bourreau qui leur était donné!...

Dès qu'il fit jour, le général Nunziante envoya le capitaine d'artillerie Stratti auprès du roi pour le prévenir qu'il allait être jugé. Murat dormait paisiblement lorsque le capitaine entra dans sa chambre; Stratti attendit son réveil. L'officier eut à peine prononcé le mot *jugement*, que Joachim l'interrompit vivement : « Mon cher Stratti, lui dit-il avec un sang-froid remarquable, je suis perdu, l'ordre de me juger est un ordre de mort. » Le capitaine pleurait; le roi demanda s'il lui était permis d'écrire à sa famille; mais le pauvre Stratti ne put que lui répondre par un signe de tête et sortit. Resté seul, le roi traça d'une main assurée la lettre suivante, adressée à sa femme et à ses quatre enfants :

« Ma chère Caroline, ma dernière heure est arrivée. Dans quelques instants j'aurai cessé de vivre, dans quelques instants tu n'auras plus d'époux. Ne m'oublie jamais. Je meurs innocent; ma vie ne fut tachée d'aucune injustice. Adieu, mon Achille; adieu, ma Lætitia; adieu, mon Lucien; adieu, ma Louise; mon-

trez-vous au monde dignes de moi. Je vous laisse sans royaume et sans biens, au milieu de mes nombreux ennemis... Soyez constamment unis ; montrez-vous supérieurs à l'infortune; pensez à ce que vous êtes et à ce que vous avez été, et Dieu vous bénira. Ne maudissez point ma mémoire. Sachez que ma plus grande peine, dans les derniers moments de ma vie, est de mourir loin de mes enfants. Recevez la bénédiction paternelle; recevez mes embrassements et mes larmes. Ayez toujours présent à votre mémoire votre malheureux père.

« Pizzo, 13 octobre 1815. »

Le roi coupa ensuite quelques boucles de ses cheveux et les enveloppa dans la lettre, qu'il remit, sans être cachetée, au capitaine Stratti. Le capitaine Starace, nommé d'office pour défendre Joachim, entra en ce moment et vint faire connaître au roi le triste devoir qui lui était imposé. « Je dois défendre V. M., dit-il les larmes aux yeux, et devant quels juges, mon Dieu! — Ils ne sont point mes juges, répliqua vivement Murat; ils sont mes sujets, et il ne leur est point permis de juger leur souverain, de même qu'il n'est point permis à un roi de juger un autre roi, parce que nul ne peut avoir de l'empire sur son égal. Les souverains n'ont d'autres juges que Dieu et les peuples. Si l'on me considère comme un maréchal de France, un conseil de maréchaux peut seul me juger ; si l'on ne me regarde que comme un simple général, un conseil de généraux est nécessaire. Pour que je descende au niveau des juges qui viennent d'être nommés, il faudrait déchirer trop de pages de l'histoire de l'Europe. Un tel tribunal est incompétent ; j'aurais honte de me présenter devant lui. » Les capitaines Starace et Stratti tâchèrent vainement d'amener le roi à d'autres idées, et l'engagèrent à écrire quelques lignes pour sa défense. « Vous ne pouvez me sauver la vie, leur répondit-il à plusieurs reprises, laissez-moi sauver la dignité royale. Il ne s'agit point ici de jugement, mais de condamnation. Ceux qui composent la commission ne sont pas mes juges, ils sont mes bourreaux. M. Starace, vous ne parlerez point pour ma défense, je vous l'ordonne. »

La commission militaire s'installa à dix heures du matin dans une des salles du fort. Le rapporteur vint aussitôt trouver le roi dans l'intention de lui faire subir un interrogatoire ; mais, après les premiers mots d'usage sur son nom, son âge, sa patrie, Murat interrompit brusquement le lieutenant Froïo. « Je suis Joachim-Napoléon, roi des Deux-Siciles ; partez, monsieur. » Murat se refusa à toute autre explication. Le refus du roi embarrassa un instant la commission militaire ; mais, sur les objections du procureur général Camera, elle passa sur toutes les irrégularités que présentait une pareille procédure, dressa sans délai l'acte d'accusation, et vota à l'unanimité l'arrêt de mort que voici :

« La commission militaire, etc.,

« Réunie à dix heures du matin, le 13 de ce mois d'octobre de l'an 1815, dans le château du Pizzo, pour y juger le général français Joachim Murat, comme ENNEMI PUBLIC ;

« Après avoir pris connaissance des pièces produites au procès ;

« Et avoir entendu :

« Les témoins en séance publique ;

« Le rapporteur dans ses conclusions ;

« M. Starace, faisant fonctions de sous-directeur d'artillerie dans les Calabres, avocat nommé d'office pour défendre l'accusé, lequel a déclaré qu'il ne lui restait plus rien à ajouter ;

« Et le procureur général dans son avis ;

« Réunis en secret pour délibérer ;

« Le président a posé la PREMIÈRE QUESTION : *Le général français Joachim Murat est-il ennemi public ?*

« Considérant que la lecture des actes, l'examen des témoins et le résultat de la discussion, ont donné lieu à établir les faits suivants :

« Vers les dix heures du matin du dimanche 8 du courant mois d'octobre, deux bâtiments s'approchèrent du rivage de cette commune du Pizzo, desquels débarquèrent avec la rapidité de l'éclair, et avec une évidente infraction des lois sanitaires, trente personnes presque toutes armées de fusils et de pistolets. Des cris de *vive le roi Joachim* partaient de leurs rangs, et l'une de ces

personnes, qui fut ensuite reconnue pour être Joachim Murat, proférait le même cri, se proclamant ainsi lui-même, et excitant les autres. Il se montrait partout, sur la plage, sur la route et sur la place du Pizzo, afin d'être reconnu. Lorsqu'ils furent tous arrivés au Pizzo sans avoir discontinué leurs cris, Murat s'adressa à quelques légionnaires pour qu'ils fissent battre la générale et que tout le monde se réunît à lui pour aller arracher le drapeau royal qui flottait sur le fort et y substituer celui qu'il avait avec lui. Il annonçait à tout le monde qu'il venait réoccuper son royaume, et que ce n'était plus à S. M. Ferdinand IV, mais bien à lui, que l'on devait obéissance.

« Les efforts de Murat et de ses compagnons ne purent séduire personne, et les habitants s'armèrent et se réunirent aux légionnaires, pour s'emparer des hauteurs, et s'opposer ainsi par la force aux démarches ultérieures que Murat aurait pu tenter. Lorsqu'il s'aperçut des dispositions du peuple, il s'empressa de se diriger avec sa troupe sur la route supérieure; mais à peine eut-il dépassé les habitations, que des coups de fusil, tirés de la partie qui dominait cette route, l'obligèrent de changer d'avis et de se rendre en toute hâte au bord de la mer, dans l'intention de se rembarquer avec ceux de sa suite qui purent le suivre, les autres s'étant cachés dans les vallons. Quoique attaqué de tous côtés, il parvint au rivage; mais il n'y trouva plus les moyens de salut qu'il y avait laissés, parce que ses bâtiments s'étaient éloignés. Ayant aperçu un bateau sur le sable, il essaya vainement de le lancer à la mer pour se soustraire à ceux qui le poursuivaient; mais des marins l'en empêchèrent et l'arrêtèrent. Il fut emprisonné aussitôt avec ses compagnons, dont le nombre était alors de vingt-huit, tous Corses de naissance, et tous pris les armes à la main: un d'eux avait perdu la vie par un coup de fusil.

« Murat a déclaré que, la nuit du 28 septembre dernier, il était parti d'Ajaccio avec ceux de sa suite pour se rendre à Trieste et aller rejoindre sa famille; qu'assailli et ballotté par une tempête, et son bâtiment ayant beaucoup souffert, il se trouvait dans la nécessité d'en changer et de se munir de

vivres, ce qui lui fit prendre la détermination de débarquer sur cette côte.

« Parmi les papiers qui ont été trouvés sur les prisonniers, on a remarqué deux soi-disant décrets de Joachim Murat, par lesquels, sous les dates des 25 et 27 septembre derniers, s'investissant du titre de roi des Deux-Siciles, il conférait des grades et des honneurs à Jean Moltedo et Pierre Pernice, tous les deux de sa suite.

« Dans une lettre écrite en date d'hier, par M. l'intendant de Cosente au général Nunziante, on remarque que, le 7 octobre, Murat avait tenté de débarquer sur les côtes de Sainte-Lucie, et que, poursuivi par la force publique, il avait laissé deux de ses compagnons sur la place.

« Considérant que Joachim Murat, après avoir, par le sort des armes, cessé d'occuper le royaume de Naples, qu'il avait eu par les armes; après être rentré dans la classe d'homme privé et égal, devant la loi, à quelque individu que ce soit, et après que le souverain légitime fut remonté sur son trône, débarqua au Pizzo en plein jour, accompagné de quelques hommes armés et proclamant la révolte;

« Considérant que le besoin de vivres et de changer de bâtiment est démenti par les efforts faits pour révolutionner le pays; par la tentative de débarquer à Sainte-Lucie le jour précédent; par le débarquement au Pizzo avec une infraction aux lois sanitaires inexcusable; par la continuation de la route du bâtiment, annoncé comme endommagé, sans qu'il ait été fait aucune demande de vivres : circonstances qui éloignent l'idée d'un besoin réel, et qui présentent clairement le caractère d'une agression méditée pour troubler l'ordre;

« Considérant que les lettres écrites par Murat, en forme de décrets, jusqu'à la veille de son départ d'Ajaccio, prouvent qu'il n'avait jamais abandonné ses projets sur le royaume, et que, n'ayant point les moyens de détruire le gouvernement légitime et établi, il cherchait à organiser la guerre civile, en induisant les habitants à s'armer pour le soutenir et en sacrifiant à ses criminelles entreprises la sûreté indivi-

duelle des citoyens pacifiques, obéissants et attachés à leur souverain;

« La commission a déclaré et déclare à l'unanimité que Joachim Murat est coupable d'avoir tenté de détruire le gouvernement, d'avoir excité les citoyens à s'armer contre le roi et l'ordre public, et d'avoir tenté de porter la révolte dans la commune du Pizzo, pour l'étendre ensuite dans le royaume : ce qui le constitue coupable d'attentat contre la sûreté intérieure de l'État, et ennemi public.

« Deuxième question. — *Quelle est la peine applicable à Joachim Murat?*—Considérant que la compétence est inaltérablement fixée par le décret du 28 juin 1815, article 5, ainsi conçu :

« Les commissions militaires seront compétentes pour procéder contre les auteurs des délits suivants, commis depuis le 29 mai 1815 :

« Contre ceux qui sont prévenus d'un des attentats prévus par le paragraphe second, seconde section, chapitre I, titre I, livre III du code pénal, lorsqu'ils sont pris les armes à la main ou en flagrant délit;

« Contre ceux qui sont pris en flagrant délit ou presque en flagrant délit, pour des provocations ou des actions commises dans des lieux publics, ayant pour objet d'exciter le peuple à se révolter contre le gouvernement;

« Considérant que les attentats dont Joachim Murat a été déclaré coupable sont prévus par les articles 87 et 91 du code pénal, ainsi conçus :

« Art. 87. L'attentat ou complot qui aurait pour but de détruire ou de changer le gouvernement, ou l'ordre de successibilité au trône, ou qui tendrait à exciter les citoyens et les habitants à s'armer contre l'autorité royale, sera puni de la peine de mort, avec la confiscation des biens.

« Art. 91. L'attentat ou complot qui aurait pour but d'exciter à la guerre civile, en armant ou induisant les citoyens et les habitants à s'armer les uns contre les autres, ou de porter la dévastation ou la guerre dans une ou plusieurs communes,

sera puni de mort, avec la confiscation des biens de ceux qui s'en seront rendus coupables ;

« La commission a décidé et décide que les dispositions de ces articles sont applicables à Joachim Murat ;

« Par ces motifs, à la même unanimité, l'a condamné et le condamne à la peine de mort, avec la confiscation de ses biens ;

« Ordonne que le présent jugement sera exécuté à la diligence du rapporteur et qu'il en sera imprimé cinq cents copies.

« Prononcé à cinq heures de l'après-midi, lesdits jour, mois et an que dessus.

« J. Fasulo, R. Scalfaro, Natali, Lanzetta, M. Camilli, de Vengé, F.-P. Martellari, F. Froio, J. La Camera ; Papavassi, secrétaire [1]. »

Le rapporteur alla faire connaître cet arrêt au roi et le prévenir que l'exécution devait avoir lieu dans une demi-heure. Joachim écouta la lecture de l'arrêt avec dédain. Héroïque jusqu'au bout, les approches de la mort ne purent altérer un instant ni son sang-froid ni sa fermeté. Quand on vint le chercher pour le conduire dans la chambre où devait avoir lieu l'exécution, il marcha d'un pas ferme au-devant des soldats, et vit sans sourciller charger les armes. Tout le monde était ému ; plusieurs officiers pleurèrent à la vue de ce brave voué à une mort misérable. Murat resta seul inébranlable : jamais son courage ne se montra avec plus d'éclat. On voulut lui bander les yeux ; mais il repoussa le bandeau avec mépris. S'étant placé en face des soldats, et à trois pas seulement du bout de leurs fusils, il mit la main gauche sur le cœur, et dit d'une voix claire et expressive : « Soldats, sauvez le visage, visez au cœur ! » L'officier commanda le feu, et l'infortuné roi tomba aussitôt frappé de plusieurs balles en pleine poitrine : il tenait serrée dans sa main droite une cornaline sur laquelle était gravé le portrait de la reine Caroline, sa femme. Murat n'était

[1] Archives du royaume de Naples.

âgé que de quarante-huit ans et demi [1]. Son corps fut mis dans un cercueil, et transporté à la cathédrale du Pizzo, où l'inhumation eut lieu le même jour [2].

Murat fut le type de la bravoure, de l'audace et de la témérité. Sa vie n'est qu'un prodige : elle tient du merveilleux, et si mille témoignages irréfragables n'en attestaient la réalité, les générations à venir la prendraient peut-être pour quelque épisode d'un chant héroïque. Son audace était d'instinct; son âme s'électrisait au milieu de la mêlée; le danger était pour lui un vain mot, et, comme s'il avait constamment voulu défier le destin, lors même que la mort planait au-dessus de sa tête, il poussait la témérité jusqu'à l'extrême. On le vit plus d'une fois, et principalement dans la guerre de Russie, mépriser de se servir de ses armes pendant la charge, et se précipiter sur les ennemis une simple cravache à la main. Une foule de circonstances non moins extraordinaires marquèrent sa chevaleresque carrière; il serait trop long de les rappeler : il suffit de citer ses services pour comprendre ses titres à l'immortalité.

Murat, que ses parents destinaient à l'état ecclésiastique, s'engagea comme simple chasseur à cheval au commencement de la révolution. Il devint brigadier le 29 avril 1792, maréchal de logis le 25 mai, sous-lieutenant le 15, et lieutenant le 31 octobre de la même année. Il fut nommé capitaine le 14 avril 1793, chef d'escadron le 14 août, et chef de brigade le 18 novembre suivant. Il se trouvait à l'armée d'Italie à l'époque où le général Bonaparte en fut nommé général en chef, et Bonaparte le prit pour aide-de-camp. Murat se distingua dès le premier jour de la campagne de

[1] Joachim Murat naquit à la Bastide Fortunière, près de Cahors, le 25 mars 1767.

[2] On a dit, et plusieurs écrivains l'ont répété, que le roi de Naples, Ferdinand, se fit apporter la tête de Murat, qu'il eut le triste courage de la mettre de ses propres mains dans une urne remplie d'esprit de vin, et que ces sanglantes dépouilles furent placées dans sa chambre à coucher. C'est pour cela, a-t-on dit encore, que le gouvernement napolitain a constamment refusé aux enfants du roi Joachim l'autorisation de retirer de l'église du Pizzo le cercueil qui devrait contenir les cendres de leur illustre et infortuné père.

1796. Montenotte (11 avril), Dego (le 15), Ceva (le 16), Mondovi (22 avril), furent témoins de sa remarquable bravoure. Nommé général de brigade le 10 mai, il se fit remarquer à Borghetto le 30 mai, à la prise de Livourne le 28 juin, à la prise du camp de Migliaretto le 18 juillet, au siége de Mantoue, à la bataille de Roveredo, le 4 décembre; le lendemain, il fit des prodiges de valeur au passage de la Lavis; le 15, il se signala à la bataille de Saint-George, au delà de la Favorite, où il fut blessé en chargeant les Autrichiens à la tête de sa cavalerie. A peine rétabli, il combattit avec le même succès dans la belle journée de Rivoli, le 14 janvier 1797; deux mois après, le 16 mars, il prit une part active au passage du Tagliamento, et, trois jours après, à la prise de Gradisca, qui fut un des derniers faits d'armes de la mémorable campagne d'Italie. L'expédition d'Égypte ne fit qu'accroître la réputation du général Murat. Toujours à l'avant-garde, toujours prêt à aborder les ennemis, il assista, le 25 juillet 1798, à l'assaut d'Alexandrie, le 21 à la bataille des Pyramides, et quelques jours après à la prise du Caire. Nommé général de division le 25 juillet, et peu de temps après commandant en chef de la cavalerie de l'armée d'Orient, il fit partie de l'expédition de Syrie. Il prit une part glorieuse au siége de El-Arisch (9-20 févr. 1799), à l'assaut de Jaffa le 6 mars, et, le 15 suivant, au combat de Korzoum, dans les montagnes de Naplouze. Chargé, pendant le siége de Saint-Jean-d'Acre, de couvrir les derrières de l'armée, il battit les Turcs à Zaffet, le 31 mars, et les écrasa peu de jours après, la veille de la bataille du Mont-Tabor, au pont Jacoub, sur le Jourdain. Rentré en Égypte, il se distingua d'une manière particulière à la bataille d'Aboukir. Il y faillit perdre la vie à la fin de la journée. Sommé de se rendre par Murat, le général en chef des Turcs, Mustapha-pacha, lui tira un coup de pistolet à bout portant; la balle frappa le général français au-dessous de la mâchoire inférieure; mais celui-ci se précipita sur son ennemi, lui coupa d'un coup de sabre deux doigts de la main droite, et s'empara du pacha, qu'il envoya prisonnier au général Bonaparte.

Revenu en France avec ce dernier, il prit une part importante à la journée du 18 brumaire : ce fut lui qui, à la tête de soixante

grenadiers, entra dans le conseil des Cinq-Cents, qui venait de mettre Bonaparte hors la loi, annonça au conseil la dissolution de l'assemblée, et dispersa ceux des députés qui voulaient résister au décret rendu par le conseil des Anciens.

Le général Bonaparte, juste appréciateur de la bravoure du général Murat, avait pour lui la plus profonde l'estime, l'amitié la plus tendre. Il l'associa à sa fortune, en lui accordant la main de sa sœur cadette, Caroline, alors âgée de dix-sept ans. Le mariage fut célébré à Paris, le 29 décembre 1799.

Appelé au commandement de la cavalerie de l'armée de Dijon, au commencement de 1800, Murat se distingua avec éclat dans cette nouvelle campagne. Toujours à l'avant-garde, il écrasa les Autrichiens à Verceil le 27 mai, les culbuta le 1er juin sur les bords du Tessin. Le lendemain, il les enfonça devant Milan, où il entra un des premiers, et le 8 suivant il les battit sous les murs de la ville de Plaisance. A Marengo, Murat fit des prodiges de valeur, et contribua puissamment au succès de cette belle journée, qui consolida le gouvernement consulaire.

Nommé, le 11 septembre 1801, commandant en chef de l'armée de réserve du Midi, destinée contre le royaume de Naples, Murat força les Napolitains à évacuer les États romains et à solliciter la paix. L'île d'Elbe et plusieurs avantages importants furent les fruits de cette courte expédition.

Lors de l'institution de l'Empire, Murat fut le second des dix-huit maréchaux qui furent nommés par l'Empereur, le 19 mai 1804. Deux mois après, le 13 juillet, il fut nommé gouverneur de Paris, et peu, de temps après, grand-amiral de l'Empire, avec le titre de prince. Investi, le 28 août 1805, du titre de lieutenant-général de la grande-armée, et commandant en chef de la cavalerie, Murat se couvrit de gloire dans toutes les grandes actions qui marquèrent la campagne d'Autriche. Placé à l'avant-garde, il battit les Autrichiens le 8 octobre à Wertingen, le 16 à Languenau, et le lendemain à Herisheim ; il assista à la prise de Ulm, enfonça, le 29, les ennemis à Reid, le surlendemain à Lambach, sur la Traun, les culbuta le 6 novembre à Amstetten, et s'empara enfin, le 13 du même mois, de la ville de Vienne.

Envoyé dès le lendemain au-devant des Russes qui accouraient au secours des Autrichiens, le prince Murat refoula leur tête de colonne à Hollabrunn dans la journée du 15, écrasa leur avant-garde à Günsdorf le 16, de concert avec les maréchaux Lannes et Soult, acheva la destruction des débris de leur première colonne sur la route d'Olmütz, qu'il occupa le 21, et prit une part glorieuse à la grande journée d'Austerlitz, qui termina la guerre de 1805.

La conduite de Murat avait été trop belle, trop éclatante dans cette mémorable campagne pour que l'Empereur ne récompensât pas dignement son beau-frère. En effet, le 15 mars 1806, le prince Murat reçut, comme récompense nationale, la souveraineté du grand-duché de Berg et de Clèves, qui avait été cédé à la France par la Prusse et la Bavière[1].

La guerre, un instant suspendue, éclata peu de temps après

[1] Napoléon, par la grâce de Dieu et les Constitutions, empereur des Français et roi d'Italie, à tous ceux qui ces présentes verront, salut :

Leurs Majestés les rois de Prusse et de Bavière nous ayant respectivement cédé les duchés de Clèves et de Berg en toute souveraineté, avec leurs droits, titres et prérogatives généralement quelconques attachés à la possession de chacun de ces duchés, tels qu'ils en jouissaient eux-mêmes, pour en disposer en faveur d'un prince de notre choix, nous avons transféré, comme en effet nous transférons lesdits duchés, titres et prérogatives, en toute souveraineté, tels qu'ils nous ont été cédés, au prince Joachim, notre bien-aimé beau-frère, pour être, dans toute leur étendue et plénitude, possédés par lui, en qualité de duc de Clèves et de Berg, et transmis héréditairement à ses descendants légitimes et naturels, de mâle en mâle, par ordre de primogéniture, à l'exclusion perpétuelle des femmes et de leurs descendants. Venant à s'éteindre, ce que Dieu ne veuille, la descendance masculine, légitime et naturelle dudit prince Joachim, notre beau-frère, nous entendons que lesdits duchés de Clèves et de Berg, droits, titres et prérogatives, passent à notre descendance masculine, légitime et naturelle, et à son défaut, à celle de notre frère Joseph, et à défaut de cette dernière, à celle de notre frère Louis, sans que, dans aucun cas, lesdits duchés de Clèves et de Berg puissent être réunis à notre couronne de France.

L'héritier présomptif des duchés de Clèves et de Berg prendra le titre de duc de Clèves.

Nous entendons que la dignité de grand-amiral de France soit héréditaire dans ladite descendance dudit prince Joachim, notre beau-frère, pour être transmise à ses successeurs avec le duché de Clèves et de Berg, nous réser-

entre la France et la Prusse. Murat, placé à la tête de la cavalerie, eut l'honneur d'ouvrir la campagne et de porter les premiers coups à l'armée prussienne. Le lendemain, 9 octobre, il battit les ennemis à Schleitz, et le 14, à la grande journée d'Iéna, il donna de nouvelles preuves de sa rare intrépidité. Chargé de poursuivre les débris de l'armée prussienne, il s'empara d'Erfurt, le 26, battit, le 15, les Prussiens à Zehdenich, le lendemain à Wignensdorf, et le 27 à Prenslow, où vingt mille hommes, soixante-quatre pièces de canon et quarante-cinq drapeaux tombèrent en son pouvoir. Le 6 novembre, ayant avec lui les maréchaux Soult et Bernadotte, il enleva d'assaut la ville de Lubeck, défendue par Blücher avec trente-deux mille hommes, tua quatre mille Prussiens, en prit dix mille, poursuivit les dix-huit mille autres jusqu'à Schwarteau, leur coupa toute retraite et les força enfin à déposer les armes dans la journée du lendemain. Revenu auprès de l'Empereur, il marcha avec la grande armée au-devant des Russes en Pologne, s'empara de Varsovie, le 28 novembre, battit, le 25 décembre, le général prussien Panin au pont de Lopaczyn, sur la Sonna, écrasa, quelques heures après, le général Buxhowden à Golymin, chassa les ennemis de Wittemberg, les défit de nouveau à Hoff et se couvrit de gloire à la fameuse bataille d'Eylau, le 7 et le 8 février 1807. Ce fut lui qui dirigea cette fameuse charge si connue dans les annales militaires, et qui plaça Murat au-dessus des généraux de cavalerie le plus justement cé-

vant, lorsque nous le jugerons convenable, de créer la dignité de vice-grand-amiral.

Ayant été principalement déterminé dans le choix que nous avons fait du prince Joachim, notre beau-frère, par la connaissance parfaite que nous avons de ses qualités éminentes et la certitude des avantages qui doivent en résulter pour les habitants des duchés de Clèves et de Berg, nous avons la ferme espérance que, continuant de mériter, par leur fidélité et leur dévouement, la réputation qu'ils se sont acquise sous leurs anciens princes, ils se montreront dignes de toute l'affection de leur nouveau souverain, et par là de notre bienveillance et protection impériales.

Donné en notre palais des Tuileries, le 15 du mois de mars 1806.

Signé NAPOLÉON.

lèbres. La bataille de Heilsberg, qui précéda de quatre jours la victoire de Friedland, ajouta encore, s'il est possible, à la gloire du grand-duc de Berg.

Appelé, au commencement de 1808, à la tête de l'armée des Pyrénées, Murat entra en Espagne au mois de février et occupa Madrid dans la journée du 2 mai.

Le trône de Naples étant devenu vacant par l'avénement du roi Joseph à la couronne d'Espagne, cédée à la France par la double abdication de Bayonne, Napoléon crut devoir donner à Murat une nouvelle preuve de sa reconnaissance en lui confiant le royaume de Naples: il le proclama, le 1er août 1808, sous le nom de Joachim-Napoléon.

La vie du nouveau roi avait été toute consacrée à la guerre; il n'avait pu étudier ni la politique ni l'administration civile, mais il possédait, à un haut degré, l'instinct du bien et de l'utile, et cette double qualité suppléa chez lui à son défaut de connaissance dans l'art de régner. Roi presque absolu, il supprima à l'instant tous les abus que le roi Joseph n'avait pu détruire, défendit les arrestations arbitraires, substitua aux lois vagues, dubitatives et tyranniques de Ferdinand IV, des lois uniformes, empruntées aux codes de l'empire, encouragea l'agriculture négligée depuis des siècles, facilita l'instruction, mit les emplois publics à la portée de tous, soumit complétement les Calabres, ce foyer de la révolte, et débarrassa le pays d'une multitude de brigands qui en infestaient les routes et rendaient les communications dangereuses et souvent impossibles. Le trésor était vide, les impôts arriérés et plusieurs payements restaient en souffrance. Joachim donna aux impositions une marche régulière et uniforme, et employa tout ce qu'il possédait, lui et sa femme, la reine Caroline, à payer les dettes du trésor. Enfin, l'armée, que les dernières campagnes avaient rendue la risée de l'Italie et de l'Europe, reçut une nouvelle organisation calquée sur l'armée française, et vit ses rangs s'épurer d'une foule de gens sans caractère, sans énergie, sans instruction, et qui ne devaient leur place qu'au favoritisme. Ces bienfaits, auxquels les Napolitains n'étaient pas habitués, acquirent à Murat la sympathie et la reconnaissance de la nation.

Il eût rendu le royaume complétement heureux si le temps ne lui en eût pas manqué.

On était en 1812. La Russie venait de déclarer tacitement la guerre à la France, à l'instigation de l'Angleterre. L'Empereur appela le roi de Naples à la grande armée destinée contre la Russie, et lui confia le commandement supérieur de toute la cavalerie. Cette nouvelle campagne, qui s'ouvrit par le passage du Niémen, le 24 juin, fut pour Joachim une nouvelle série de faits héroïques. La bravoure, l'audace, la témérité, le stoïcisme dans le danger, toutes les vertus guerrières qui avaient signalé depuis seize ans son caractère chevaleresque, il les déploya en quelques jours depuis le Niémen jusqu'à Moscou. Les bords de la Disna, Ostrowno, Krasnoï, Smolensk, Grodnowo, Alexino et la Moskowa furent tour à tour témoins de son héroïsme. Jamais il ne montra plus d'habileté dans le maniement des masses de cavalerie, jamais il n'eut plus d'entrain, et jamais non plus il ne fut plus impétueux, plus téméraire. Brave comme son épée, on eût dit que la guerre avait pour lui un nouveau charme et que son âme ardente voulait défier, plus que jamais, les chances du combat. Aucun danger ne put l'arrêter. Arrivé à une lieue de Moscou, il dépassa tout à coup ses colonnes, précipita sa marche vers la ville, y entra le premier, suivi de quelques officiers de son état-major, et poussa directement vers le Kremlin. Deux mille Cosaques occupaient les abords du palais. Joachim se jeta sur les ennemis avec ses officiers, mais il fut aussitôt entouré de tous côtés. Quelques coups de sabre sont donnés de part et d'autre; bientôt on parlemente. Les Cosaques reconnaissent le roi; quelques-uns l'ont vu à Austerlitz, d'autres à Eylau ou à Tilsit; tous ont entendu parler de sa bravoure chevaleresque. Ils l'entourent avec respect, le considèrent avec une sauvage admiration, et s'éloignent enfin, en le saluant, après que Joachim eut distribué sa montre et ses bijoux aux plus braves d'entre eux.

La précocité de l'hiver, origine de tous les désastres qui accablèrent la malheureuse armée de Russie, mit à pied toute la cavalerie et enchaîna la valeur du roi de Naples. A Smolensk, il ne resta plus que quelques chevaux. Joachim en forma ce noyau de

braves auxquels l'histoire a donné le nom d'*escadron sacré*. Cette troupe d'élite, dans laquelle les généraux et les colonels firent le service de simples soldats, servit d'escorte à l'Empereur jusqu'au delà de la Bérésina.

La campagne de Saxe, en 1813, n'eut guère de résultats plus heureux que la campagne de 1812. Le roi de Naples fit des prodiges de valeur pendant les mémorables journées de Dresde et de Warschau, et put s'attribuer une bonne part de ces victoires; mais trahie, accablée par le nombre, l'armée française fut vaincue à Leipzig et forcée d'abandonner l'Allemagne. Joachim quitta l'armée à Erfurt, le 24 octobre, et prit la route de Naples, en passant par l'Autriche.

En quittant l'Empereur, le roi promit à son beau-frère de réunir immédiatement toutes les forces de son royaume et de marcher au secours du prince Eugène, qui luttait glorieusement contre les Autrichiens en Italie. Cette promesse devait être sacrée; Murat, entraîné par des influences intimes, eut le malheur de l'oublier... Aussi faible dans le cabinet qu'il était brave et téméraire sur le champ de bataille, Joachim eut la faiblesse de prêter l'oreille à des promesses fallacieuses de l'Autriche et de l'Angleterre. Il abandonna la cause de l'Empereur, son bienfaiteur, et de la France, sa patrie, se joignit à l'Autriche, et en menaçant le flanc et les derrières du prince Eugène, il décida le succès des Autrichiens contre le vice-roi.

Maintenu sur le trône par les puissances alliées lorque les autres membres de la famille impériale étaient réduits à chercher un asile sur la terre étrangère, Joachim ne put se défendre des plus violents remords : il s'adressa au frère qu'il avait abandonné; Napoléon lui pardonna, et le roi, pour prouver sa reconnaissance, lui donna sa parole de le soutenir désormais envers et contre tous. L'Empereur prévoyait son retour en France. Il fut convenu que Joachim compléterait son armée, et se tiendrait prêt à marcher vers le Pô, au premier signal. Son mouvement devait être combiné avec un corps de troupes françaises qui descendrait des Alpes; mais l'impatience de Joachim ne lui permit point d'attendre ce moment. Pressé de réparer la faute qu'il avait à se

reprocher, il envahit les Etats du pape dès qu'il eut reçu la nouvelle de la rentrée de Napoléon à Paris, surprit et écrasa les troupes autrichiennes éparpillées dans la Toscane, et atteignit sans peine les bords du Pô. C'était une faute immense que cette précipitation; mais puisqu'elle était commise, il fallait profiter des circonstances, marcher sans relâche, et fixer la campagne avant que l'Autriche eût le temps de renforcer son armée d'Italie. Pour son malheur, Joachim sépara tout à coup ses forces, et employa un temps précieux à l'occupation de villes sans importance stratégique. Il perdit bientôt les fruits de ses succès, fut accablé à son tour, chassé des États qu'il avait conquis, et rejeté sur Naples sans pouvoir tenir nulle part. Joachim fit l'impossible pour ressaisir la victoire : le destin lui était contraire. Poussé l'épée dans les reins par les masses autrichiennes, abandonné et trahi par ceux sur lesquels il comptait le plus, le roi, après avoir vainement cherché la mort dans les combats, fut refoulé de ville en ville, et enfin réduit à s'embarquer précipitamment pour ne pas tomber entre les mains de ses ennemis. Il se réfugia à Toulon, tandis que la reine Caroline et ses quatre enfants furent conduits prisonniers en Autriche.

L'assassinat du roi Joachim, car on ne peut logiquement donner d'autre qualification à sa mort, doit être regardé comme un des crimes politiques les plus monstrueux et les plus déplorables de notre époque. Les panégyristes de Ferdinand IV, aussi bien que les ennemis de Napoléon, ont dit que Murat était un factieux, qu'il méritait son sort, ne fût-ce que pour la part indirecte qu'il avait prise à la mort du duc d'Enghien ; qu'un Bourbon était en droit de venger la mort d'un des siens, et qu'il était absurde de lui en faire des reproches lorsqu'en même temps on justifiait la mort du dernier des Condé. Mais c'est fausser la vérité et la plus saine raison. Le duc d'Enghien était, d'après ses propres aveux, l'agent salarié de l'Angleterre, avec laquelle la France se trouvait alors en guerre ; lui et sa famille avaient été bannis par le vœu et avec la participation de la nation entière; il n'avait cessé de porter les armes contre sa patrie, et lorsqu'il était venu se fixer sur le Rhin, c'était dans l'intention ouvertement

avouée de rallumer la guerre civile, à peine éteinte. La conduite et le rôle de Murat ne pouvaient être comparés aux intrigues du duc d'Enghien ; sa position était diamétralement opposée. Son avénement à la couronne de Naples avait été sanctionné et garanti par des traités solennels entre lui et toutes les puissances de l'Europe ; il était donc seul et légitime roi de Naples. S'il avait perdu son trône, ce n'était pas, comme les Bourbons, à la suite d'une révolution toute nationale, mais par le sort des armes ; sa chute ne devenait définitive qu'après une abdication, et encore une abdication que l'on respecterait, ou par un vote universel du peuple, le seul arbitre que le roi pût avoir sur la terre ; et rien de pareil n'avait eu lieu. En cherchant à renverser celui que les Autrichiens avaient mis sur son trône, c'est-à-dire Ferdinand, Joachim ne faisait que remplir un devoir, exercer les droits que conserve tout souverain que la force brutale, et surtout la force étrangère, a pu renverser. Ce sont des faits patents, incontestables, et qu'on ne saurait nier, à moins de tomber dans le paradoxe le plus absurde. En effet, condamner la conduite de Murat, ce serait admettre que la chute d'un chef d'État, soit par une invasion, soit par un complot, entraîne également la perte de ses droits, et qu'il devient criminel s'il cherche à reprendre ce qu'on lui a ravi; mais ce serait mettre en principe le système le plus odieux, et il suffirait d'une poignée de factieux pour faire fusiller tous les rois de la terre. Le bon sens se refuse à de pareils sophismes. L'histoire a justement flétri la mémoire de Charles d'Anjou pour avoir fait décapiter le jeune Conradin, le légitime prétendant à la couronne des Deux-Siciles ; l'histoire ne saurait être plus indulgente envers Ferdinand IV. Elle dira que ce prince n'était ni ne pouvait être le juge de Murat ; qu'il n'était que son ennemi politique, et qu'il se fit son bourreau; elle dira aussi qu'en faisant assassiner un roi, lui roi absolu, non-seulement il foula aux pieds toutes les lois de l'équité et de l'honneur, mais qu'il porta pour toujours une atteinte déplorable au principe de l'inviolabilité des rois, principe que les partisans de la royauté reconnaissent nécessaire.

Il est à remarquer qu'aucun des souverains de l'Europe, tous si intimement intéressés à ce principe d'inviolabilité, ne crut devoir protester contre le meurtre du roi Joachim ; plusieurs d'entre eux déplorèrent sans doute cette sanglante catastrophe, et plusieurs aussi se fussent hâtés d'intercéder en faveur de Murat, si le roi Ferdinand leur en eût laissé le temps ; mais, soit nonchalance, soit excès de prudence ou de timidité, tous gardèrent le silence sur le drame du Pizzo. La mort tragique de Murat n'eut de véritable retentissement qu'en France, où elle remplit d'horreur et de mépris le cœur de tous les bons citoyens. Les légitimistes forcenés eurent le courage de se réjouir publiquement de cet assassinat ; mais la nation flétrit avec fermeté ce grand forfait politique. Il est vrai que le joug sous lequel elle était courbée ne lui permit point d'exprimer toute son indignation, et que la conduite des Bourbons de la branche aînée était de nature à faire oublier jusqu'à un certain point la conduite inhumaine de Ferdinand IV.

Google

IV

Persécution du gouvernement de Louis XVIII, à l'égard de la famille Bonaparte et des hommes de l'Empire.—Condamnation du général Labédoyère, des frères Faucher, du maréchal Ney, du général Mouton-Duvernet, etc.—Proscriptions, rigueurs, iniquités, spoliations.—Bannissement de la famille Bonaparte.

1815—1819

Les Bourbons, que le retour de l'Empereur de l'île d'Elbe avait rejetés dans l'exil, dont les événements de 1814 les avaient tirés, rentrèrent en France le cœur avide de vengeance. A peine furent-ils remontés sur le trône qu'ils se livrèrent à toute leur haine. Ne pouvant frapper l'homme qui les avait renversés, ils firent tomber leur colère sur ses amis, sur tous ceux qui avaient secondé l'œuvre nationale de Napoléon. Rien ne fut respecté, tout fut méconnu. Les hommes qui avaient rendu les plus grands services à la France, des milliers de braves qui avaient versé leur sang pour la défense de la patrie, ces nobles triaires dont

l'héroïsme avait été impuissant à Waterloo, ces immortelles phalanges qui faisaient l'orgueil de la France furent qualifiés de traîtres, exilés, poursuivis, condamnés comme tels, traqués comme des bêtes fauves, ou livrés aux poignards de quelques misérables assassins.... La Convention nationale s'était montrée inexorable pour les royalistes qui portaient les armes contre la France, leur patrie; le gouvernement de Louis XVIII devait être impitoyable pour ceux qui n'avaient cessé de combattre pour elle.

Le maréchal Soult, les généraux Excelmans, Fressinet, Carnot, Vandamme, Lamarque, Mouton, Peré, Arrighi, Dessaix, Hullin, le duc de Bassano, Boulay, Thibaudeau, Regnault de Saint-Jean d'Angely, et un grand nombre d'hommes non moins distingués, non moins chers à la France, furent condamnés à l'exil par une ordonnance de Louis XVIII, en date du 24 juillet. Les maréchaux Ney et Grouchy, les généraux Drouet d'Erlon, Clauzel, Lefebvre-Desnouettes, Labédoyère, les deux frères Lallemand, Brayer, Ameil, Gilly, Mouton-Duvernet, Laborde, Debelle, Bertrand, Drouot, Cambronne, Savary, et une foule d'autres également braves et héroïques, qui avaient tous combattu pour la France pendant la campagne de 1815, et dont la plupart étaient encore couverts de blessures saignantes, furent traduits devant des cours prévôtales, par la même ordonnance royale. Des centaines d'autres braves furent arrêtés et livrés à des commissions extraordinaires sur une simple disposition du ministère de la guerre, entre autres les généraux Dessaix, Favre, Bonnaire, Chartrand, Belliard, Travôt, Marchand, Morgan, Vaux, Rigaud, etc., qui avaient tous inscrit, avec la pointe de leur épée, leurs noms dans les fastes de la France. Le gouvernement fut impitoyable envers tous. Les uns furent condamnés à des peines infamantes, à la dégradation ou à l'emprisonnement; les autres à la peine de mort, entre autres, la maréchal Ney, les généraux Labédoyère, les frères Faucher, l'intrépide Mouton-Duvernet, Chartrand, Gilly, Brayer, Lefebvre-Desnouettes, les frères Lallemand; les cinq derniers parvinrent, par la fuite, à se soustraire à leur condamnation, mais personne n'obtint grâce. Le général

Labédoyère fut fusillé dans la plaine de Grenelle, à six heures et demie du soir, le 19 août, quarante et un jours après le retour de Louis XVIII[1]. Les deux frères Faucher[2] subirent le même sort à Bordeaux ; le 27 septembre. Le maréchal Ney fut condamné par la chambre des pairs, en dépit de la capitulation de Paris, et fusillé le 7 décembre, à neuf heures du matin, près de la grille du Luxembourg, du côté de l'Observatoire[3]. Le général Char-

[1] Le général Labédoyère (Charles-Angélique-François-Huchet, comte de) n'avait que vingt-neuf ans; il était né à Paris en 1786. Il commandait le 7e de ligne lors du retour de l'Empereur de l'île d'Elbe. Prévenu de la marche de Napoléon sur Grenoble, Labédoyère se hâta de marcher à sa rencontre et de lui amener son régiment. Ce fut là son crime.

[2] Les frères Faucher, César et Constantin, étaient jumeaux : ils naquirent à la Réole (Gironde), le 20 mars 1789. Nés à la même heure, élevés ensemble, d'une ressemblance à s'y méprendre, d'un caractère égal, ayant les mêmes idées, les mêmes goûts, les mêmes désirs, ces deux frères restèrent ensemble jusqu'à la mort. Ils gagnèrent tous leurs grades, jusqu'à celui de général, sur le même champ de bataille, à la même heure. Ils donnèrent leur démission à l'époque de la proclamation de l'Empire, et ne reprirent du service que pour défendre le sol de la patrie. Leur dévouement à la France leur fut imputé à crime. Ils se défendirent mutuellement devant le conseil de guerre et moururent en se serrant la main.

[3] Le maréchal Ney fut arrêté le 5 août, au château de Bastonis, près d'Aurillac, où il s'était caché en attendant qu'il pût gagner les frontières ; il fut transporté le même jour à Aurillac et de là à Paris, où il arriva le 19 août, et déposé d'abord à l'Abbaye, ensuite à la Conciergerie. Une commission militaire fut nommée peu de jours après pour juger le maréchal; le principal des juges, le maréchal Moncey, crut devoir se récuser. Louis XVIII s'en vengea en condamnant de sa propre autorité le duc de Conégliano à la déchéance de ses dignités et à un emprisonnement de trois mois. La conduite de Moncey ayant été imitée par le maréchal Masséna, la commission militaire, réduite à sept membres, se déclara ensuite incompétente à la majorité de cinq voix contre deux. Cet arrêt causa une joie extraordinaire parmi le public; mais Louis XVIII, qui voulait à tout prix la tête du maréchal Ney, ne se tint pas pour battu. Vingt-quatre heures après l'arrêt du conseil de guerre, une ordonnance renvoya le prince de la Moskowa devant la chambre des pairs, avec ordre de hâter l'instruction du procès. « La chambre des pairs, » disait le duc de Richelieu, que le roi avait chargé de transmettre sa décision à l'assemblée, « la chambre des pairs doit au monde une éclatante réparation : elle doit être prompte. » L'acte d'accusation, signé Richelieu, Barbé-Marbois, comte du Bouchage, duc de Feltre, Vaublanc, Corvetto, Decaze et Bellart, fut préparé en quelques jours et rédigé avec une véhémence incroyable. Ney avait

trand fut condamné à la peine de mort le 9 mai 1816, et fusillé

choisi pour défenseur Mes Berryer et Dupin; ils voulaient se servir de l'article 12 de la capitulation de Paris, qui interdisait toutes poursuites contre les hommes impliqués dans les événements qui venaient de se passer en France; mais il leur fut défendu, par le chancelier, d'invoquer ce moyen de défense.... La défense était dès ce moment impossible. Résigné à mourir, le prince de la Moskowa défendit à ses avocats de prolonger leur plaidoyer. C'était ce que désirait le ministère. Après une longue délibération, la chambre des pairs rendit, le 6 décembre, son arrêt, arrêt sanglant, qui les couvrit d'opprobre aux yeux des contemporains, et qui inspira l'horreur aux générations à venir. Cent soixante et un pairs prirent part au vote; cent vingt-huit votèrent pour la peine de mort!

Voici la listes des pairs qui votèrent dans ce triste procès; elle est faite d'après les archives de la chambre des pairs.

Pour la peine de mort.

Les maréchaux : duc de Raguse, comte Pérignon, comte Serrurier, duc de Bellune, et l'amiral Gantheaume.

Les princes : de Chalais, de Beaufremont.

Les ducs : d'Aumont, de Beaumont, de Brissac, de Castries, de Caylus, de Chevreuse, de Clermont-Tonnerre, de Coigny, de Croï d'Havré, de Doudeauville, de Fitz-James, de la Force, d'Harcourt, de Laval-Mommorency, de Lorges, de Levis, de Luxembourg, de Rohan, de La Rochefoucauld, de Saint-Aignant, de Sérent, d'Uzès, de Valentinois, de La Vauguyon.

Les comtes : Abrial, d'Aguesseau, Barthélemy, Beauharnais, Beaumont, de Beurnonville, de Canclaux, Compans (général), Cornet, de Clermont-Tonnerre, du Cayla, de Castellane, de Choiseul-Gouffier, de Contades, de Crillon, Victor de Caraman, Davoust, Demont, Depère, Dessolle, Dupont, Dupuy, Durfort, Charles de Damas, de Damas-Crux, Emmery, d'Ecquevilly, François d'Escars, Ferrand, de La Ferronnays, Garnier, de Gand, de La Guiche, d'Haubersart, d'Haussonville, d'Hedouville, de Lamartillière, Laplace, Victor de Latour-Maubourg, Lecouteulx-Canteleu, Lebrun de Rochemont, de Lespinasse, Lauriston, de Monbadon, de Machault d'Arnouville, Maison, Molé, de Mun, du Muy, Monnier (général), de Noé, Péré, de Rougé, de Rully, de Saint-Priest, de Saint-Vallier, de Sémonville, de Soulès, Shée, de Suffren-Saint-Tropez, Auguste de Talleyrand, de Tascher, de La Tour-du-Pin-Gouvernet, de Vaubois, de Villemanzi, Vimar, de Vaudreuil.

Les marquis d'Albertas, d'Avaray, de Boisgelin, de Bonnay, de Brézé, de Chabannes, de Clermont-Gallerande, de Frondeville, de Gonteau-Biron, de Juigny, d'Harcourt, d'Herbouville, de Louvois, de Mathan, de Mortemart, d'Orvilliers, d'Osmond, de Raigecourt, de La Suze, de Talaru, de Vence.

Les vicomtes : de Chateaubriand, Mathieu de Montmorency, de Vérac.

Les barons : Boissel de Montville, de La Rochefoucault, Séguier.

MM. d'Andigny, de Boissy, de Coudray, Le Bailly de Crussol, Emmanuel

le 22 suivant, sur les glacis de la citadelle de Lille[1]. Le général Mouton-Duvernet fut condamné plus longtemps encore après le retour des Bourbons, c'est-à-dire le 15 juillet 1816, et fusillé le 26 du même mois[2]. Un nombre considérable d'officiers de tous grades, et jusqu'à de simples soldats, subirent le même sort, sous prétexte qu'ils avaient favorisé le retour de l'usurpateur. Partout c'étaient des commissions extraordinaires, des cours prévôtales; partout on voyait des arrestations; chaque jour était marqué par quelque assassinat politique que l'on cherchait vainement à couvrir du manteau de la légalité ou de la justice. Personne, en un mot, n'obtint grâce devant le gouvernement de Louis XVIII. Ceux dont on ne put se défaire, même sous le plus léger, sous le plus frivole prétexte, furent abandonnés à des troupes d'assassins : le maréchal Brune et le général Radet furent de ce nombre. Le premier fut assassiné à Avignon, le 2 août 1815, et le second à Toulouse, le 15 du même mois, sans que le gouvernement daignât poursuivre leurs meurtriers.

Pour combler la mesure d'iniquités, les hommes du pouvoir joignirent l'insulte au crime. Les soldats qui avaient versé leur sang à Waterloo furent renvoyés comme des traîtres; les nobles

Dambray, Desèze, Christian de Lamoignon, Lepelletier de Rosambo, Linch, Morel de Vindé, de Saint-Roman.

Pour la déportation.

Les ducs de Broglie et de Montmorency; les comtes Berthollet, Chasseloup-Laubat, Chollet, Callaud, de Fontanes, de Gouvion, Herwin, Klein, Lanjuinais, Lemercier, Lenoir, Laroche, de Malleville, Porche de Richebourg, Curial et Lally de Tollendal.

Le duc de Choiseul, le général de Sainte-Suzanne, le marquis d'Aligre, le comte de Brigode et le comte Théodore de Nicolaï s'abstinrent de voter sur l'application de la peine de mort; leur refus fut motivé sur ce que la défense était incomplète, le moyen tiré de la capitulation de Paris ayant été repoussé par le chancelier.

[1] Le général Chartrand (Jean-Hyacinthe-Sébastien) était né à Carcassonne, le 22 janvier 1779.

[2] Le général Mouton-Duvernet (baron Régis-Barthélemy) naquit au Puy, le 3 mars 1770. Il fit partie de la chambre des pairs pendant les Cent-Jours.

mutilés des Invalides furent, pour la plupart, expulsés de cet asile national et remplacés par d'anciens chouans ou par des Vendéens, à la tête desquels on plaça le duc de Coigny, émigré depuis 1791, et que Louis XVIII décora du titre de maréchal de France, ainsi que le comte de Vioménil, autre émigré, également inconnu au pays et à l'armée. Les sept huitièmes des officiers de l'armée furent cassés, renvoyés dans leurs foyers sans indemnité, et remplacés par des royalistes dont le plus grand nombre n'avait porté l'épée que contre la France, ou avait gagné ses épaulettes dans les antichambres de l'émigration. Un grand nombre de préfets furent renvoyés, et leurs fonctions confiées à des hommes ou incapables ou tarés dans l'opinion publique. La diplomatie dut ouvrir ses rangs à d'anciens espions salariés. Les bureaux des ministères furent envahis par une foule de gens inhabiles au travail, et les places de la magistrature données en sinécures ou comme récompense de la lâcheté et de la trahison.... La Légion-d'Honneur vit disparaître l'emblème de son fondateur, qu'on remplaça grotesquement par l'image de Henri IV, et pour que rien ne manquât à la dégradation, cet ordre, jadis la récompense de l'honneur et de la bravoure, devint l'objet d'un trafic honteux.... Les noms nationaux que l'Empereur avait donnés aux monuments qu'il avait fait construire furent défendus comme autant de crimes et remplacés par des noms ou des qualifications royalistes. Des objets d'art qui rappelaient l'Empire furent lacérés ; les peintures impériales du Panthéon furent effacées pour faire place à des tableaux que les lieux rendaient absurdes ; on alla jusqu'à gratter les aigles sculptées sur les frontons des constructions publiques de l'Empire, pour leur substituer des fleurs de lys, comme si cette imposture avait pu fausser l'histoire.

L'insulte s'étendit également aux hommes de la République et de l'Empire. Les Masséna, les Soult, les Moncey, les Mortier, les Lefebvre, les Clauzel, les Cambronne, les Foy, tous ceux en un mot dont la France s'enorgueillissait à juste titre, furent traités de misérables, de séides du despotisme par des pamphlétaires aux gages du gouvernement et voués au mépris de la postérité....

Les services qu'ils avaient rendus à la patrie furent réputés autant de crimes que les Bourbons devaient punir; les titres qu'ils avaient reçus de l'Empereur comme récompense nationale furent tournés en ridicule et traînés dans la boue par des écrivains orduriers; les richesses que quelques généraux avaient acquises après de longues années de travail et de dangers furent considérées comme le produit de vols et d'extorsions; les cicatrices dont ils étaient couverts furent méconnues, bafouées, et, comme si l'on avait cru pouvoir lacérer les grandes et nobles pages de l'histoire de la République et de l'Empire, on poussa la haine jusqu'à dénigrer, avec un acharnement qui tenait de la rage, la gloire que les armées avaient si légitimement acquise.... Chose incroyable, l'aveuglement alla jusqu'à insulter les mânes des braves morts pour le salut de la France!

L'Empereur et sa famille, on le pense, ne furent pas épargnés au milieu de cet horrible concert d'imprécations contre les hommes et les choses de l'Empire. Tout ce que la langue présente de plus virulent, les épithètes les plus sanglantes, les insultes les plus grossières furent prodiguées contre la famille Bonaparte, par le gouvernement et ses adeptes; et ceux qui avaient brûlé le plus d'encens au pied du trône, alors renversé, furent les premiers à le couvrir de boue. L'Empereur, qui avait arrêté la France au bord de l'abîme où le gouvernement directorial l'avait poussée, qui avait relevé les autels, régénéré la société, réparé les ruines de plusieurs années d'anarchie, rétabli l'ordre et porté la splendeur de la France au plus haut degré, fut traité de fou orgueilleux; lui qui avait rappelé les émigrés, pacifié la Vendée et pardonné aux ennemis les plus implacables du peuple, il fut qualifié de despote éhonté, de tyran, d'ogre de Corse, de buveur de sang; son amour pour la France fut représenté comme de l'hypocrisie, et son immense génie comme du délire!... Les statues que la nation avait élevées à Napoléon furent renversées, brisées, mutilées, sous la direction des agents du pouvoir; son nom, ainsi que ceux de ses frères, de ses sœurs, celui de sa mère, cette noble femme que la France n'avait connue que par ses bienfaits, furent proscrits, voués à l'exécration de la

postérité; enfin, comme si on avait perdu toute pudeur, l'Empereur fut pendu en effigie sur quelques places publiques, au milieu des imprécations d'une populace instiguée....

Après les exécutions sanglantes, après les insultes, vinrent les spoliations les plus odieuses. Pour comprendre toute l'iniquité de la conduite du gouvernement de Louis XVIII, il faut remonter au traité de 1814.

Le traité de Fontainebleau avait garanti le payement des sommes dues à la famille Bonaparte et stipulé une espèce d'apanage en faveur de ses membres.

« ART. 3. L'île d'Elbe, adoptée par S. M. l'Empereur Napoléon pour lieu de séjour, sera possédée par lui en toute propriété.... Il sera donné en outre, en toute propriété, à l'Empereur Napoléon, un revenu annuel de deux millions cinq cent mille francs en rentes sur le grand-livre de France, dont un million reversible à l'Impératrice.

« ART. 4. Il sera réservé, dans les pays auxquels l'Empereur Napoléon renonce pour lui et sa famille, des domaines, ou donné des rentes sur le grand-livre de France, produisant un revenu net de deux millions cinq cent mille francs. Ces domaines ou rentes appartiendront en toute propriété, et pour en disposer comme bon leur semblera, aux princes et princesses de sa famille, et seront répartis entre eux de manière à ce que le revenu de chacun soit dans la proportion suivante:

« A Madame-mère, trois cent mille francs; au roi Joseph et à la reine, cinq cent mille francs; au roi Louis, deux cent mille francs; à la reine Hortense et à ses enfants, quatre cent mille francs; au roi Jérôme et à la reine, cinq cent mille francs; à la princesse Élisa, trois cent mille francs; et à la princesse Pauline, trois cents mille francs.

« Les princes et princesses de la famille de l'Empereur Napoléon conserveront, en outre, tous les biens meubles et immeubles, de quelque nature que ce soit, qu'ils possèdent à titre particulier, et notamment les rentes dont ils jouissent également comme particuliers, sur le grand-livre de France ou le Monte-Napoleone de Milan.

« Art. 9. Les propriétés que S. M. l'empereur Napoléon possède en France, soit comme domaine extraordinaire, soit comme domaine privé, resteront à la couronne. »

Il fut également stipulé que le gouvernement français liquiderait immédiatement ce qui était dû par le trésor public, soit à l'Empereur, du chef de la liste civile, soit aux membres de sa famille, pour les apanages dont ils avaient joui, et que les obligations du Monte-Napoleone de Milan seraient religieusement remplies[1].

Ces engagements, garantis par tous les signataires du traité de Fontainebleau, furent également sanctionnés par Louis XVIII le 31 mai 1814; il promit dans la ratification officielle du traité que *les clauses à la charge de la France seraient fidèlement exécutées*..... C'était un engagement solennel qui aurait dû être inviolable; mais le gouvernement de Louis XVIII devait le fouler aux pieds. En effet, le pouvoir, qui trouvait qu'on avait trop généreusement agi envers l'Empereur [2] et la famille Bonaparte, chercha mille prétextes pour retarder l'accomplissement de ces clauses dont il avait promis la fidèle exécution; non-seulement il refusa de liquider la liste civile de Napoléon et les apanages de sa famille échus avant le traité de Fontainebleau, mais dix mois après la signature de ce traité, la famille attendait encore que le trésor public lui payât les sommes qui avaient été stipulées par l'article 6 du même traité!

Les choses en étaient là lorsque l'Empereur revint de l'île d'Elbe. Si Napoléon avait voulu suivre l'exemple d'autres souverains, il eût commencé par se faire remettre les sommes dont lui et sa famille avaient été si injustement spoliés au mépris du traité de Fontainebleau, et personne n'aurait pu lui en faire un reproche; mais le trésor était obéré, la France avait besoin de toutes ses ressources, et l'Empereur n'était pas homme à sacrifier les intérêts du pays à ceux de sa famille. Un décret, en date du 3 mai 1815, fixa définitivement les sommes dues à la famille

[1] L'Empereur ne mit d'autre condition à son abdication de la couronne d'Italie; elle fut violée comme toutes celles que garantissait le traité.

[2] « Condamné par la fortune, a dit M. de la Maisonfort, pourquoi fut-il absous par la politique? »

impériale à 12,646,578 fr. 18 c. [1], dont 8,680,622 fr. 25 c. à l'Empereur, et décida que cette somme serait remboursée par huitième, de mois en mois (mai-décembre 1815). Ce n'était qu'un million et demi par mois; mais, dans les circonstances au milieu desquelles se trouvait la France, cette charge était lourde, et l'Empereur préféra consacrer ces millions à la défense de la patrie. Aussi, dès le 31 mai, il modifia le système de remboursement fixé par son décret du 3, et décida que les sommes dues à lui et à sa famille seraient soldées par le Trésor public « les quatre cinquièmes en *délégations* sur les biens à vendre en vertu de la loi du 22 septembre 1814, et le dernier cinquième en *déclarations* de versement de numéraire, à valoir sur le dernier chapitre de la valeur desdits bois. »

Ces bons étaient au porteur, transmissibles par endossement. Non content d'avoir ajourné le paiement des sommes dues à sa famille, l'Empereur voulut utiliser les bons qui furent remis

[1] Voici l'analyse de cette somme :

	LISTE CIVILE et APANAGES ÉCHUS au 1er avril 1814.	du 1er avril 1814 au 20 mars 1815, conformément au traité de Fontainebleau.	TOTAL.
A l'impératrice Joséphine. . .	501,666 67	166,666 67	668,333 34
A Madame Mère.	40,333 67	291,666 67	332,000 34
Au roi Joseph et à la reine Julie.	386,666 67	486,144 45	872,811 12
Au roi Louis.	» »	194,444 45	194,444 45
A la reine Hortense et à ses enfants.	440,000 »	388,888 89	828,888 89
Au roi Jérôme et à la reine Catherine.	» »	486,144 45	486,144 45
A la princesse Pauline.	» »	291,666 67	291,666 67
A la princesse Elisa.	» »	291,666 67	291,666 67
	1,368,667 01	2,597,288 92	3,965,955 93
A l'Empereur.	6,250,000 »	2,430,622 25	8,680,622 25
TOTAUX.	7,618,667 01	5,027,911 17	12,646,578 18

à lui personnellement. Il demanda à sa mère, à ses frères et à ses sœurs tout ce qu'ils purent donner, dans ce moment solennel pour la France; et chacun d'eux s'empressa d'apporter au trésor son numéraire, ses diamants, jusqu'à ses objets d'art, pour une valeur de plusieurs millions, qui furent versés au trésor public. Napoléon leur fit donner en échange une somme égale en bons ou *délégations* représentant sa liste civile échue avant le traité de Fontainebleau. Lucien en reçut pour 2,064,000 fr.

C'étaient là sans doute des créances bien légitimes, des dettes bien sacrées pour le gouvernement. Il n'était pas seulement odieusement injuste de nier la validité de ces titres, mais c'était une spoliation, un vol. La famille avait compté sur le paiement de ces bons, et, contre toute attente, Louis XVIII, à peine rétabli sur le trône, décida, de son propre chef, le 16 juillet 1815, que le décret du 3 mai était nul, que les *bons*, *délégations* et *déclarations* délivrés par le trésor conformément à ce décret n'avaient aucune valeur, et, pour ajouter l'absurdité à l'iniquité, il prescrivit en même temps aux détenteurs des bons de les rapporter! La Chambre des pairs eut le courage de sanctionner un pareil acte. Plusieurs membres de la famille de l'Empereur possédaient presque ces seuls titres pour toute fortune; ils réclamèrent contre cet abus de la force. Toutes leurs démarches furent inutiles pour obtenir non pas le paiement, mais une indemnité en retour des sommes dont on leur était redevable, et que les Bonaparte, faut-il le dire? n'ont jamais pu récupérer...

Ainsi, et c'est là une remarque bien triste à faire, les signatures des plus puissants souverains de l'Europe n'ont pu donner à un acte solennel la garantie que donne à un contrat entre particuliers la simple signature d'un notaire!...

Les partisans de Louis XVIII, afin de justifier l'immoralité du vol dont la famille Bonaparte se trouvait ainsi victime, ont dit que Napoléon ayant déchiré le traité de Fontainebleau par son départ de l'île d'Elbe, les Bourbons étaient de fait dégagés des conditions imposées à la France et par conséquent à leur gouvernement; mais ce sont là de ces sophismes auxquels recourt la mau-

vaise foi et dont un gouvernement devrait avoir honte de se servir. Le traité de Fontainebleau fut déchiré par Louis XVIII et les souverains alliés qui s'en étaient déclarés garants : c'est un fait patent, irrécusable, et que le parlement anglais lui-même, dont la haine pour Napoléon ne peut certes pas être mise en doute, a eu soin de sanctionner par son fameux vote du 27 mai 1815. On sait, en effet, que la Chambre des communes, à la majorité de deux cent quatre-vingt-dix voix contre quatre-vingt-douze, et celle des pairs, à la majorité de cent douze voix contre quarante-quatre, adoptèrent, le 26 mai 1815, une adresse au prince régent dans laquelle elles déclarèrent que Napoléon avait été délié des engagements contractés à Fontainebleau par les violations faites au traité d'abord par Louis XVIII, qui n'avait pas voulu payer les sommes convenues, et, en général, par les alliés, qui avaient voulu éloigner l'Empereur de l'île d'Elbe. Après un vote aussi solennel, et l'histoire est là pour attester le fait, comment peut-on recourir à des sophismes aussi ridicules, aussi absurdes ? Lorsqu'on a été capable de commettre le crime, il faudrait au moins avoir la franchise de l'avouer.

Les mesures spoliatrices de Louis XVIII ne s'arrêtèrent point à ce grand vol ; il fit saisir les biens privés de l'Empereur, confisquer à son profit les capitaux qu'il avait placés, et enfin, pour couronner dignement son œuvre, une loi, en date du 12 janvier 1816, frappa d'un exil perpétuel la famille Bonaparte et sa postérité. Cette ordonnance était ainsi conçue :

« Louis, par la grâce de Dieu, roi de France et de Navarre,

« A tous ceux qui ces présentes verront, salut :

« Nous avons proposé, les Chambres ont adopté, nous avons ordonné et ordonnons ce qui suit :

« Art. 1^er^. Amnistie pleine et entière est accordée à tous ceux qui, directement ou indirectement, ont pris part à la rébellion et à l'usurpation de Napoléon Buonaparte, sauf les exceptions ci-après.

« Art. 2. L'ordonnance du 24 juillet continuera à être exécutée à l'égard des individus compris dans l'art. 1^er^ de cette ordonnance.

« Art. 4. Les ascendants et descendants de Napoléon Buonaparte, ses oncles et ses *tantes*, ses neveux et ses nièces, ses frères, leurs femmes et leurs descendants, ses sœurs et leurs maris, sont exclus du royaume à perpétuité et sont tenus d'en sortir dans le délai d'un mois, sous la peine portée par l'art. 91 du Code pénal.

« Ils ne pourront y jouir d'aucun droit civil, y posséder aucun bien, titre, pensions à eux accordés à titre gratuit; et ils seront tenus de vendre dans le délai de six mois les biens de toute nature qu'ils posséderont à titre onéreux.

« Art. 5. La présente amnistie n'est pas applicable aux personnes contre lesquelles ont été dirigées des poursuites ou sont intervenus des jugements avant la promulgation de la présente loi; les poursuites seront continuées et les jugements seront exécutés conformément aux lois.

« Art. 7. Ceux des régicides qui, au mépris d'une clémence presque sans bornes, ont voté pour l'acte additionnel ou accepté des fonctions ou emplois de l'usurpateur, et qui par là se sont déclarés ennemis de la France et du gouvernement légitime, sont exclus à perpétuité du royaume, et sont tenus d'en sortir dans le délai d'un mois, sous la peine portée par l'art. 33 du Code pénal. Ils ne pourront y jouir d'aucun droit civil, y posséder aucuns biens, titres ni pensions à eux concédés à titre gratuit.

« Donné à Paris, au château des Tuileries, le 12e jour du mois de janvier de l'an de grâce 1816, de notre règne le 21e.

« Louis.

Par le roi :

« Richelieu.

« *Le garde des sceaux de France*,

« Barbé-Marbois. »

Certes, il faut plaindre les masses lorsqu'elles s'abandonnent à des excès du même genre ou lorsque les passions politiques les poussent à de semblables forfaits; mais ne faut-il que plaindre un gouvernement lorsqu'il se rend coupable de tant d'iniquités, et

que, non content de ses propres fautes, il croit devoir sanctionner jusqu'aux crimes de ses partisans en mettant les coupables sous son égide toute-puissante? Non, sans doute : l'histoire l'a voué au mépris des contemporains, elle le désignera également au mépris des siècles à venir. Tous les bons Français, tous les citoyens que les passions n'aveuglaient point, éprouvèrent le plus profond dégoût en face de tant de turpitudes; tous répudièrent avec horreur la politique liberticide et sanguinaire du gouvernement de Louis XVIII; mais, divisée, opprimée, par tous les moyens, contenue par les armées alliées qui occupaient la France en vertu des derniers traités conclus entre Louis XVIII et l'Europe coalisée[1], la nation ne put que gémir en secret et faire des vœux pour des temps plus propices. Toutefois, la haine du peuple pour les Bourbons ne fit que s'accroître au milieu de ce silence forcé. La vengeance n'a jamais consolidé une dynastie; aussi lorsque le gouvernement, las de frapper, voulut revenir à une situation moins violente, il se trouva condamné par la France entière; le pied lui glissa dans le sang de Ney, de Labédoyère, de Brune, de Radet, des frères Faucher, et de tant d'autres braves, qu'il avait versé à grands flots pour satisfaire ses rancunes.

Les proscriptions continuèrent presque avec une égale rigueur, pendant les trois premières années de la seconde Restauration, et chaque jour du déplorable règne de Louis XVIII ajouta une victime de plus au martyrologe de l'Empire. Ce ne fut qu'en 1819 que le gouvernement se relâcha un peu dans ses poursuites contre les hommes de la République et de l'Empire. Quelques-uns des nombreux bannis de 1815 furent alors rappelés de leur

[1] Traité du 20 novembre 1815, signé à Paris, entre la France, d'une part, et l'Autriche, l'Angleterre, la Prusse et la Russie, de l'autre. Par ce traité, le gouvernement de Louis XVIII consentit à payer aux puissances contractantes une indemnité de sept cents millions de francs, à restituer toutes les conquêtes faites par la France depuis 1790, à laisser en France, pendant cinq ans, une armée d'occupation de cent cinquante mille hommes, dont cinquante mille de cavalerie, et à supporter tous les frais d'entretien de cette armée, fixés d'avance à cinquante millions de francs par an.

exil; quelques autres, condamnés à une longue détention, furent grâciés ou virent leur peine diminuée à la sollicitation d'amis influents; mais, pour la famille de l'Empereur, la haine du gouvernement de Louis XVIII resta aussi vivace, aussi violente, aussi implacable qu'elle l'était en 1815. Ni les malheurs de cette famille, ni les rigueurs politiques qu'on avait exercées à son égard, n'avaient pu apaiser sa soif de vengeance que rien ne paraissait devoir satisfaire. Non content d'avoir frappé les Bonaparte d'un bannissement perpétuel, le gouvernement mit encore tout en œuvre pour étendre ses persécutions même à l'étranger et faire peser sur la famille sa main ennemie. Quelques membres du corps diplomatique ne se prêtèrent malheureusement qu'avec trop d'ardeur aux vues de la Restauration; ils poussèrent les tracasseries jusqu'aux dernières limites, non-seulement dans la vie publique, mais jusque dans la vie privée de la famille. Lucien, Louis, Jérôme, Hortense, Caroline, éprouvèrent tour à tour la puissance de cette haine acharnée, et certes il ne dépendit point de ces officieux agents que les Bonaparte ne fussent expulsés des pays qui leur avaient donné asile.

Cette conduite, il faut bien le dire, était plus qu'odieuse; ce n'était plus de la vengeance, c'était de la lâcheté; l'histoire ne saurait assez le reprocher au gouvernement de Louis XVIII, mais elle doit faire remarquer en même temps que le silence de l'Europe n'encourageait que trop les auteurs de toutes ces infamies.

Plusieurs membres de la famille Bonaparte, en se voyant poursuivis comme les derniers des coupables et en butte à toutes les vengeances du gouvernement français, crurent devoir réclamer contre ces persécutions imméritées. Les uns s'adressèrent à l'empereur de Russie, le plus loyal des ennemis de l'Empereur; d'autres à l'Angleterre, son ennemi le plus implacable; d'autres à l'empereur d'Autriche; d'autres aux rois de Bavière et de Wurtemberg; d'autres, enfin, au Saint-Père, au grand-duc de Toscane, ou au roi des Pays-Bas, dont les États servaient alors d'asile à un nombre considérable d'exilés français. Tous demandèrent que les souverains s'interposassent en leur faveur vis-à-vis du gouvernement français, pour mettre un terme à ces persécu-

tions de tous les jours, que condamnaient à la fois l'honneur et la justice. Ils demandèrent également que le gouvernement de Louis XVIII leur payât les sommes dont le Trésor était redevable à la famille Bonaparte, et donnât ainsi aux parents de Napoléon des moyens d'existence, dont quelques-uns d'entre eux étaient complétement privés. Le roi Jérôme et la reine Caroline, veuve de l'infortuné Murat, se trouvaient dans cette position. Ces demandes étaient justes, équitables, et plus que personne les signataires de la dernière coalition étaient à même de décider ou de contraindre le gouvernement français à y faire droit; leur propre honneur y était intéressé. La plupart de ces souverains avaient jadis sollicité l'alliance de la famille Bonaparte; presque tous avaient brigué quelques-unes de ses faveurs, et tous avaient été fiers ou de son amitié ou de sa protection. Peu d'entre eux se souvinrent des bienfaits qu'ils avaient reçus; et, comme le vulgaire, ne consultant que leurs intérêts, presque tous repoussèrent la famille Bonaparte, que le malheur obligeait, à son tour, de frapper à la porte des rois. Soit crainte de se compromettre en épousant les intérêts de leurs anciens alliés ou protecteurs, soit haine politique, soit enfin satisfaction de voir la famille de l'Empereur réduite à l'état d'infortune, personne n'osa ou ne voulut s'interposer en faveur des Bonaparte. L'empereur d'Autriche, l'implacable beau-père de Napoléon, et l'empereur de Russie, qui lui avait juré à Tilsit une amitié éternelle, furent les premiers à décliner la belle mission qui leur était offerte. Le roi des Pays-Bas, Guillaume I^er^, le souverain Pontife et le grand-duc de Toscane furent les seuls qui accueillirent avec bienveillance les réclamations de la famille Bonaparte. Le roi Guillaume offrit un asile dans ses États à l'ancienne reine d'Espagne, Julie, que sa santé avait empêchée de suivre le roi Joseph aux États-Unis, et qui n'avait obtenu qu'à force d'instances l'autorisation de se fixer à Francfort : Julie accepta cette offre avec reconnaissance, et s'empressa d'aller s'établir avec ses deux filles à Bruxelles, où elle fut entourée de l'estime universelle et de la protection du gouvernement. De son côté, le vénérable Pie VII, auprès duquel la mère de l'Empereur, Lucien, Pauline et le cardinal Fesch,

avaient trouvé une généreuse hospitalité, chercha tous les moyens possibles pour concilier les exigences de la politique avec l'amitié que la famille impériale lui avait inspirée, et fit tout ce qui dépendit de lui pour adoucir les rigueurs de son exil. On aime à citer cette générosité au milieu de tant d'ingratitude. Malheureusement, l'influence de ces souverains bienveillants était très-bornée, et le gouvernement français, sollicité par eux en faveur de la famille Bonaparte, resta inexorable. Aucune considération ne put décider Louis XVIII à faire droit aux réclamations politiques et pécuniaires de la famille Bonaparte. Il n'y eut que le prince Eugène, l'ancien vice-roi d'Italie, qui obtint, en 1818, par l'entremise de son beau-père, le roi de Bavière, la liquidation des sommes qui lui étaient dues du chef de sa mère, l'impératrice Joséphine. Ces sommes s'élevaient à 668,333 fr. 34 c., dont 504,666 fr. 67 c., provenaient de l'apanage de Joséphine, échu avant le traité de Fontainebleau.

Repoussés de toute part par ceux mêmes qui naguère avaient le plus vivement sollicité leur protection ou leur alliance, et livrés sans défense aux persécutions de la Restauration, les Bonaparte durent se résigner à leurs malheurs, et l'histoire dira si ce fut avec noblesse ! La famille attendait, sans doute, des jours plus heureux ; elle espérait que la France, placée dans une autre situation, s'empresserait de la rappeler de son exil immérité, pour lui restituer ses droits de cité ; mais aucun de ses membres n'osait croire que ces jours fussent prochains ; tous, au contraire, pressentaient, d'après l'acharnement de leurs ennemis, que la justice serait tardive, et que si elle leur était rendue, ce ne serait qu'après de longs orages : hélas ! ils ne se trompaient pas !...

Les années 1816, 1817, 1818 et 19 se passèrent au milieu de ces nombreux soucis, sans que le temps calmât la haine des ennemis des Bonaparte ou améliorât la triste position de la famille de l'Empereur. Madame-mère, le prince Lucien, la princesse Pauline et le cardinal Fesch continuèrent à habiter Rome, entourés de l'estime des habitants et de la protection de Pie VII ; la princesse Élisa était à Trieste, où le roi Jérôme et la reine Caroline, avec ses quatre enfants, obtinrent du gouvernement

autrichien l'autorisation d'aller la rejoindre; le roi Louis continuait à résider à Florence, sous le nom de comte de Saint-Leu, ainsi que le prince Camille Borghèse, que des intrigants tenaient éloigné de son épouse la princesse Pauline. Le roi Joseph était toujours aux États-Unis, sous le nom de comte de Survilliers, aimé et honoré des hommes les plus importants de la République; la reine Hortense et son frère, le prince Eugène, étaient en Bavière, également estimés du roi, de la famille royale et des habitants; enfin, la reine Julie, épouse du roi Joseph, jouissait à Bruxelles d'une hospitalité bienveillante, sous la protection du roi des Pays-Bas. Condamnés à une inaction aussi complète que nuisible, et également forcés de se tenir en dehors de toute participation politique, afin de ne pas se voir privés de l'asile qu'ils devaient à la sympathie d'un très-petit nombre de souverains, les membres de la famille consacraient leurs jours d'exil à de nombreux bienfaits envers les habitants qui les avaient accueillis, à l'éducation et à l'établissement de leurs enfants, à quelques vastes exploitations agricoles, et aux belles-lettres. Lucien, qui avait fait paraître en 1815 un poëme épique en vingt-quatre chants, *Charlemagne*, publia en 1819 *la Cyrnéide* ou *la Corse délivrée*, poëme en 12 chants, qui fit sensation dans le monde littéraire. De son côté, l'ancien roi de Hollande fit publier, presque en même temps, un ouvrage sur les actes de son règne, et sur les événements qui s'étaient accomplis en Hollande pendant sa domination [1].

Ces occupations, les seules qui fussent permises à la famille proscrite, n'étaient point de nature à faire oublier aux Bonaparte les rigueurs de la persécution qu'on exerçait à leur égard; tout, au contraire, leur rappelait chaque jour l'arrêt inexorable dont ils étaient frappés; et si leurs voix étaient impuissantes pour protester avec succès contre tant d'iniquités, un sentiment facile à comprendre devait leur faire souhaiter un changement dans l'état des choses; ils portaient leurs regards sur cette France qu'ils aimaient tant, et sur le rocher de Sainte-Hélène, où leur glorieux

[1] Réflexions historiques et documents sur le gouvernement de Hollande.

chef accomplissait sa longue agonie : tout l'espoir de la famille était là; mais cet espoir était vague, lointain, et l'exil est promptement mortel à ceux qui aiment la patrie; les existences les plus vigoureuses y succombent plus vite peut-être que dans la captivité ou sous l'étreinte de la misère. La famille Bonaparte, après avoir échappé aux risques sanglants des orages politiques et avoir supporté avec courage les plus grandes infortunes auxquelles maison souveraine ait jamais été soumise, allait voir la mort frapper à coups redoublés dans ses rangs!

Digitized by Google

V

Mort de la princesse Élisa, sœur de l'Empereur; son caractère.—Séjour de Napoléon à l'île de Sainte-Hélène.—Sir Hudson-Lowe; sa haine sauvage; mesures iniques, vengeances, lâchetés, persécutions de tous les jours.—Mort de l'empereur Napoléon.—Sensation que sa mort produit en Europe.

1820—1821

La princesse Marianne-Élisa, l'ancienne grande-duchesse de Toscane, qui habitait la campagne de Sant'-Andrea, près de Trieste, sous le nom de comtesse de Campignano, fut le premier membre de la famille Bonaparte qui mourut dans l'exil; elle expira le 7 août 1820, dans les bras de sa sœur, la reine Caroline, et de son époux, le prince Félix Bacciochi. Élisa était l'aînée des trois sœurs de l'Empereur; elle naquit à Ajaccio, le 3 janvier 1779[1]; elle n'avait par conséquent que quarante-deux

[1] Voici l'extrait de l'acte de naissance de la princesse Élisa; j'en ai levé une copie authentique en 1844, de même que pour tous les membres de la

ans et demi. Elle laissa deux enfants : la princesse Napoléone-Élisa, alors âgée de quatorze ans, qui a épousé, en 1824, le comte Camerata, et le prince Jérôme-Charles, âgé de dix ans, qui mourut, quelques années après, à Rome, à la suite d'une chute de cheval.

La princesse Élisa fut une des femmes les plus remarquables de son siècle. Son esprit juste et opiniâtre, son énergie à toute épreuve, son caractère vif, impétueux, ses vastes connaissances politiques et administratives, et son goût prononcé pour l'art militaire, l'ont placée au-dessus de son sexe, au-dessus même de bien des hommes supérieurs. Elle aimait les lettres et les beaux-arts, et s'en fit la plus zélée et la plus généreuse protectrice. Elle admit dans sa société, dès les premiers jours du Consulat, les hommes de lettres les plus remarquables de la

famille Bonaparte nés en Corse. Je ne sache pas que quelqu'un les ait publiés avant moi.

Extrait des actes de l'état civil déposé à la mairie de la ville d'Ajaccio.

« Mille e sette cento settanta nove, li quattro settembre, nella parrochia di S. Gerolamo.

« Io qui sottoscritto archiprete, ho supplito alle sacre ceremonie, avendo avuto l' acqua in casa alla licenza di Mr vescovo, a Marianna, figlia dell' Illustrissimo Signor Carlo de Bonaparte, nobile del regno, e dell' Illustrissima Signora Maria-Letizia, sua moglie, nata li tre di gennaro dell' anno mille sette cento settanta sette. P. P. Imo signo Canco e vicario Ignazio Matteo Costa.

« *Signé* Canco Ignatio Matteo Costa.

« Gio. Battista Forcioli, *archiprete d'Ajaccio.*

« Certifié pour copie conforme.

« Ajaccio, le 13 juin 1844.

« *L'officier de l'état civil,*

« P. F. Peraldi.

« Vu bon pour légalisation de la signature du sieur P. F. Peraldi, maire d'Ajaccio.

« Ajaccio, 17 juin 1844.

« *Le président du tribunal civil d'Ajaccio,*
chevalier de la Légion-d'Honneur,

« Cunéo d'Ornano. »

France, et les combla tour à tour de ses bienfaits; le marquis de Fontanes, le chevalier de Boufflers, Laharpe, le vicomte de Chateaubriand, Tissot et Legouvé furent de ce nombre. Nommée, par décrets du 18 mars et du 21 juin 1805, princesse régnante de Lucques et de Piombino, Élisa montra dans cette haute position un talent et une dignité que n'ont pas toujours ceux qui naissent sur les marches du trône. Son mari, éclipsé par les qualités supérieures de son épouse, ne fut que le premier et le plus dévoué de ses sujets. Elle gouverna seule, par elle-même, présida constamment le conseil des hauts fonctionnaires, organisa et simplifia l'administration de sa principauté avec un tact et une fermeté rares, fit exécuter de nombreux travaux d'utilité publique, fit compléter les fortifications des côtes et des villes, et protégea, plus que jamais, les lettres et les beaux-arts. Appelée, peu de temps après, par l'Empereur, à la couronne de Toscane avec le titre de grande-duchesse, la princesse Élisa apporta dans cette nouvelle position le même esprit d'ordre, d'activité et de progrès, et se montra digne, en tout point, du choix de son frère. Les lettres et les sciences, la peinture et la sculpture furent encouragées sous un gouvernement éclairé et bienfaisant; l'agriculture prit un nouveau développement, grâce aux primes qui lui furent accordées; les routes, négligées pendant plusieurs années, furent réparées et purgées des bandits qui les infestaient; l'instruction du peuple fut poussée avec activité et les villes virent exécuter bien des embellissements et des travaux utiles. Élisa mérita, en un mot, par son règne paternel, la bénédiction des habitants de la Toscane : chose honorable pour elle, la mémoire de ses bienfaits a survécu à la ruine de sa domination, et il n'a fallu rien moins que le règne bienfaisant et éclairé des grands-ducs qui lui ont succédé, pour consoler les Toscans de la perte de leur généreuse grande-duchesse.

Élisa avait une tendresse extrême pour son frère, l'Empereur; elle sut s'identifier avec la politique de Napoléon, et, mieux que quelques-uns des membres de la famille, elle comprit que si elle était parvenue à la puissance souveraine, c'était grâce à l'Empereur et à la France, et que dès lors il fallait tout sacrifier aux

intérêts de l'Empire, qui devait être leur boussole commune. Napoléon, sur qui les affections de famille avaient une puissance presque sans bornes, et qui appréciait les hautes qualités d'Élisa, rendit à sa sœur tendresse pour tendresse, et fit pour elle tout ce qu'elle lui demanda.

La grande-duchesse de Toscane alla donc reposer la première dans cette tombe que les Bonaparte devaient combler pendant leur exil. Un autre membre de la famille devait bientôt suivre Élisa : c'était l'Empereur, qui achevait sa longue et triste agonie.

Nous avons suivi Napoléon jusqu'à son installation à Longwood. Sa position, déjà si précaire aux Brias, ne fit que s'aggraver dans ce nouveau séjour. Tout y manquait à la fois. La maison, reconstruite ou réparée à la hâte, était humide, malsaine, et exposée, par sa situation isolée, à toutes les intempéries de l'air. Tantôt on y éprouvait une chaleur insupportable, tantôt un froid de plusieurs degrés. Le vent la battait de toutes parts, et les fenêtres, grossièrement faites et mal jointes, laissaient des courants d'air que l'absence de rideaux ne faisait que rendre plus incommodes. Il n'y avait point d'eau; et l'Empereur, pour qui les bains étaient un élément de santé, dut s'en passer presque complétement. Les vivres, qu'on était forcé de porter de James-Town à Longwood ou de faire venir du continent d'Afrique, étaient presque toujours avariés, et ajoutaient aux funestes résultats d'un climat insalubre. Enfin, comme pour rendre la position plus déplorable encore, on restreignit les promenades de l'Empereur dans de si étroites limites qu'il finit par adopter une vie trop sédentaire, lui qui était habitué à franchir à cheval de si grands espaces!

Pendant les premiers mois de sa captivité, Napoléon consacra ses matinées aux récits des campagnes d'Italie et d'Égypte, que le comte de Las Cases et le général Gourgaud écrivirent sous sa dictée. A deux heures il s'habillait; à trois heures il recevait les passagers de l'Inde et de la Chine, ou les habitants de l'île qui sollicitaient l'honneur de lui être présentés; à quatre heures il faisait appeler ses compagnons d'exil dans son petit salon, et

montait ensuite en calèche pour faire le tour du plateau de Longwood. A huit heures, il se mettait à table, et employait le reste de la soirée, jusqu'à dix heures et demie ou onze heures, à la lecture à haute voix de Racine, de Molière, de Plutarque, etc. Dans le principe, l'Empereur retenait toujours quelques visiteurs à dîner: l'amiral Cockburn, sir George Bingham, colonel du 53e, et le capitaine des grenadiers, dont la femme était petite-fille de Cromwell, eurent plusieurs fois l'honneur d'être invités.

Cette vie monotone, mais supportable jusqu'à un certain point, grâce à la bienveillance de l'amiral Cockburn, dura jusqu'au 14 avril 1816, époque à laquelle la frégate *le Phaéton* débarqua dans l'île le lieutenant-général sir Hudson Lowe, nommé gouverneur de Sainte-Hélène en remplacement de l'amiral, dont la conduite loyale et souvent généreuse portait ombrage au cabinet britannique.

Le comte de Las Cases, le général Montholon et le docteur O'Meara nous ont laissé le portrait de Hudson Lowe. C'était alors un homme d'environ quarante-cinq ans, d'une taille au-dessus de la moyenne. Il avait le sourire froid et gracieux d'un diplomate; ses cheveux étaient grisonnants, et ses sourcils, longs et d'un roux prononcé, lui tombaient sur les yeux. Son regard était pénétrant, mais ne se fixait jamais sur celui de la personne à laquelle il parlait, ce qui avait quelque chose de faux et même de repoussant. Il avait beaucoup d'esprit, certains talents administratifs et était d'une probité extrême; mais ces qualités disparaissaient devant une méfiance extraordinaire, incessante, et qui souvent approchait de la monomanie. Il était aimable lorsqu'il voulait l'être, et connaissait les usages du monde. Entré jeune au service, et quoiqu'il eût fait rapidement son chemin, il avait peu pratiqué le métier des armes, et toujours avec désavantage. C'était lui qui défendait avec deux mille sept cents Anglais l'île presque inexpugnable de Caprée, lorsque le général Lamarque s'en empara de vive force, à la tête de seize cents Français, dans la nuit du 5 au 6 octobre 1808.

La conduite que sir Hudson Lowe avait à tenir comme gouverneur de l'île et comme gardien de l'Empereur était tracée d'a-

vance par l'équité et le bon sens. Il devait empêcher que personne ne débarquât ou ne sortît de l'île sans son consentement, ce qui était très-facile avec les ressources qu'il avait à sa disposition aussi bien en troupes de terre qu'en bâtiments qui croisaient autour de Sainte-Hélène. Quant à ses rapports avec l'Empereur et les personnes qui se trouvaient auprès de lui, il n'avait qu'à imiter l'amiral Cockburn, et à remplir ses instructions, lorsque, sans manquer à l'honneur et à ses devoirs, il ne pouvait en adoucir les rigueurs. Il eût ainsi concilié des ordres implacables avec le respect et les égards dus aux grandes infortunes; il aurait mérité l'estime de l'Empereur, et laissé un nom honorable dans l'histoire. Malheureusement, Hudson Lowe devait oublier tout, même ce qu'il devait à sa propre dignité. Méprisant les saintes lois de l'honneur, il se fit bassement le geôlier de l'Empereur ou plutôt son bourreau pour le compte de la Sainte-Alliance; exagérant outre mesure la responsabilité de ses devoirs, son esprit malfaisant inventa mille tortures et mille outrages qui hâtèrent la fin de l'illustre victime dont il était le gardien; et comme s'il avait eu à cœur de fronder le jugement des hommes, il fit tout pour que son nom devînt un objet de mépris et d'horreur, non-seulement pour les nations étrangères, mais pour l'Angleterre même!

Hudson Lowe débuta par une grossièreté. A peine fut-il débarqué, qu'il fit dire à Longwood qu'il s'y présenterait le lendemain, à neuf heures du matin, pour voir le *général Bonaparte*; et, à l'heure fixée, le 16 avril, le gouverneur, suivi de tout son état-major, arriva au triple galop devant la porte de l'habitation de l'Empereur. Les ordres avaient été donnés pour ne le recevoir que lorsqu'il l'aurait demandé d'une manière plus convenable. Hudson Lowe revint trois fois à la charge : trois fois on lui répondit que l'Empereur n'était pas encore levé. Furieux et honteux à la fois, il n'osa revenir une quatrième fois; il courut à Hut's-gate, auprès du général Bertrand, qu'il pria de prévenir l'Empereur de son arrivée, et de lui demander quand il voudrait le recevoir. Napoléon fixa l'entrevue au lendemain, à deux heures. Elle ne dura que quelques instants; mais elle suffit

à l'Empereur pour juger du caractère de son geôlier. « Cet homme est méchant, dit-il aux généraux Bertrand, Montholon et Gourgaud; son œil, en me regardant, était celui d'une hyène prise au piége; méfiez-vous-en, messieurs. Nous nous plaignions de l'amiral, nous le regretterons peut-être; car au fait, il a le cœur d'un soldat, tandis que ce général ne me paraît en avoir que l'habit. Sa mine me rappelle celle d'un sbire de Venise; peut-être sera-t-il mon bourreau. » L'Empereur ne se trompait point. De son côté, Hudson Lowe se hâta de justifier les prévisions de son captif par une suite d'outrages et de mesures odieusement vexatoires.

L'amiral Cockburn avait accordé quelques faveurs aux hôtes de Longwood; le premier soin de sir Hudson Lowe fut de les leur retirer. Un jardin, dans lequel il y avait un filet d'eau et quelque verdure, avait été compris dans les limites fixées aux promenades de l'Empereur : le nouveau gouverneur défendit l'entrée de ce jardin. Les habitants de l'île avaient communiqué jusque-là librement avec Longwood; les passagers allant en Europe, ainsi que les marins de différentes nations, avaient pu aller offrir leurs hommages à Napoléon sans éprouver le moindre obstacle de la part des sentinelles anglaises : Hudson Lowe défendit ces relations inoffensives; il mit Longwood en interdit, fit publier que personne ne pourrait s'en approcher que muni d'une carte de passe délivrée par lui, et ne donna cette autorisation qu'à de longs intervalles, et après avoir fait subir un interrogatoire humiliant aux personnes qui la sollicitaient. L'Empereur avait l'habitude, lorsqu'il rencontrait dans ses promenades quelques habitants ou quelques colons, de les faire interroger sur les mœurs des habitants de l'île, sur ses productions ou sur la vie des nègres employés à la culture. Hudson Lowe, dont l'esprit ombrageux voyait du mal partout, défendit aux habitants, sous peine de déportation, non-seulement de répondre à Napoléon, mais de communiquer avec les personnes qui se trouvaient auprès de lui, de se charger de leurs commissions ou de servir d'intermédiaires entre Longwood et les passagers qui débarqueraient dans l'île. Il décida également qu'au-

cune lettre arrivant du continent, ou venant de Longwood pour être envoyée en Europe, ne serait remise ou acceptée pour sa destination sans avoir passé par ses mains, se réservant le droit de la renvoyer, s'il le jugeait utile ou convenable à la sûreté de la garde de son prisonnier. Poussant la défiance jusqu'à la sottise, le gouverneur décréta que les habitants ou les étrangers qui auraient obtenu l'autorisation de se rendre à Longwood ne pourraient communiquer ni avec les personnes de la suite de l'Empereur ni avec ses serviteurs; de manière que si Napoléon eût voulu recevoir quelqu'un, il aurait dû commencer par éloigner ses domestiques, faire lui-même le service, ouvrir ou fermer les portes. Le despotisme le plus éhonté, la cruauté la plus raffinée n'avaient jamais rien inventé de plus lâchement vil, de plus misérable. Le cœur se révolte quand on pense que tous ces forfaits furent commis au nom d'un des peuples les plus civilisés de l'Europe; à peine se sent-on la force de jeter le mépris à la face des hommes qui s'en rendirent coupables. Enfin, pour que rien ne manquât à son œuvre sauvage, sir Hudson Lowe fit signifier à Longwood que les portes et les fenêtres devaient être fermées à neuf heures du soir, qu'un cordon de troupes serait désormais établi autour de la maison, à neuf heures sonnées, et que les sentinelles avaient ordre de faire feu sur quiconque voudrait sortir de Longwood après cette heure, fût-ce l'Empereur lui-même... Or, pendant les mois d'été, la chaleur était telle sur le plateau où il était permis à Napoléon de faire des promenades, qu'il était impossible de sortir avant huit heures du soir. En exigeant que les habitants de Longwood fussent rentrés chez eux à neuf heures, c'était précisément comme si on les avait tout simplement consignés, car en profitant de l'heure qui leur était donnée, ils couraient risque d'être tués par l'une ou l'autre sentinelle, sous prétexte que l'heure était passée ou que l'on se trouvait en dehors de l'enceinte de nuit.

Cette dernière mesure de sir Hudson Lowe avait quelque chose d'odieux, de révoltant. En effet, c'était un moyen certain de tuer son prisonnier. Habitué comme l'était l'Empereur à des fatigues journalières, la réclusion était pour lui la mort, une mort lente

et douloureuse, mais qui ne devait pas laisser de traces. Il eût été plus humain de se défaire tout d'un coup de son ennemi que de le faire mourir ainsi à petit feu ; mais probablement cette mort paraissait trop douce au cabinet britannique, et pour assouvir sa haine, il voulut, tout en immolant sa victime, l'abreuver d'insultes et d'outrages.

L'esprit malfaisant d'Hudson Lowe ne se borna pas à imaginer toutes sortes de moyens et d'entraves pour confiner l'Empereur dans la cabane de Longwood ; il poussa la vexation jusqu'à fixer, par un règlement, qu'il rendit public, les vivres qui seraient fournis à la maison de l'Empereur, de même que leur quantité. Tout fut taxé par ration journalière ou mensuelle : le vin, la viande, le pain, le sel, les œufs, le lait, rien n'échappa à l'âcre parcimonie d'Hudson Lowe ; et les quantités, fixées au strict nécessaire, lui paraissant trop considérables encore, le généreux gouverneur trouva moyen de les diminuer plus d'une fois, et de réduire les habitants de Longwood à moins d'une livre de viande par tête et par jour... L'histoire mépriserait de semblables détails, s'ils ne nous initiaient dans la vie intime de l'Empereur, et ne nous faisaient connaître, mieux que toute autre chose, les souffrances morales et physiques qui accablèrent le captif de Sainte-Hélène pendant près de six ans.

L'Empereur supporta les tracasseries de son geôlier avec une résignation sublime : il n'y répondit que par le mépris le plus profond.

Les choses en étaient là, lorsque le 17 juin 1816, la frégate *le Newcastle* débarqua à Sainte-Hélène l'amiral sir Pultney-Malcolm, et trois commissaires français, russe et autrichien, le marquis de Montchenu, le comte Balmain et le baron Sturmer.

L'amiral Pultney venait remplacer l'amiral sir Georges Cockburn dans le commandement de la station navale de Sainte-Hélène et du cap de Bonne-Espérance. C'était un des officiers les plus distingués de la marine anglaise, plein de loyauté et d'honneur, connaissant le monde et sachant respecter le malheur. L'Empereur le reçut avec plaisir, ainsi que lady Malcolm ; tous deux obtinrent son estime et gagnèrent sa sympathie. Lorsqu'ils

quittèrent l'île, deux ans après, ils emportèrent de hauts témoignages de la satisfaction de Napoléon. Le marquis de Montchenu, commissaire envoyé par la France, était un brave homme, d'un esprit conciliant et de mœurs fort douces. Napoléon l'avait beaucoup connu avant la révolution, à Valence, où ils se trouvaient tous deux en garnison. Le comte Balmain, commissaire russe, était un homme d'esprit, aimable et de beaucoup de loyauté, de même que le commissaire autrichien, le baron Sturmer, dont la femme était Française. Ces commissaires avaient été nommés, de concert avec l'Angleterre, pour surveiller l'exécution du traité du 2 août 1815, qui avait confié au gouvernement britannique la garde particulière de Napoléon. Ils devaient contrôler les actions d'Hudson Lowe, et tenir leurs gouvernements au courant de la situation et de la santé de l'Empereur. L'intention des souverains alliés était louable au fond : on devait, en effet, supposer que la présence des commissaires mettrait un terme aux turpitudes du gouverneur; mais Hudson Lowe était trop habile pour ne point paralyser l'influence politique des agents de la France, de l'Autriche et de la Russie. L'occasion s'en présenta dès le surlendemain de leur arrivée. L'Empereur ne pouvait recevoir officiellement les trois commissaires sans admettre en principe la légalité de sa détention à Sainte-Hélène, et par conséquent sans se reconnaître prisonnier de l'Angleterre; tout ce qu'il pouvait faire, c'était de les recevoir à titre de visiteurs : il le leur fit offrir par le général Bertrand ; tous les trois acceptèrent sans difficulté. La réception fut fixée pour le lendemain; mais Hudson Lowe, ayant appris le refus de l'Empereur, s'opposa à ce que les commissaires allassent à Longwood. Il profita de sa position de gouverneur et de représentant de l'Angleterre, à laquelle la garde de Napoléon était spécialement confiée, et défendit aux trois agents diplomatiques d'avoir les moindres communications avec le général Bonaparte ou avec sa suite. Il poussa la défense jusqu'à la menace : l'ordre fut donné aux sentinelles de ne pas laisser approcher les commissaires de Longwood, à moins qu'ils n'eussent un billet de passe, et de faire feu s'ils cherchaient à forcer la consigne... Cette violation du droit des gens au-

rait dû éclairer les commissaires; mais le gouverneur, dont la ruse égalait l'insolence, eut l'art de colorer adroitement sa conduite, et de faire croire aux représentants des puissances alliées que ces mesures n'étaient prises que dans leur seul intérêt. Ces derniers se contentèrent de ces vagues explications; ce fut une faiblesse impardonnable. Les généraux Bertrand, Montholon et Gourgaud, qui eurent occasion de se trouver plusieurs fois avec les commissaires, crurent devoir leur en faire l'observation, et protester contre leur condescendance envers Hudson Lowe; mais le marquis de Montchenu était très-âgé; il préféra vivre en bons termes avec le gouverneur plutôt que de rompre avec lui. Le baron Sturmer, soit qu'il eût des instructions secrètes de Metternich, dont il était la créature, soit qu'il se méprît sur les vues de Lowe, eut la même faiblesse. Quant au comte Balmain, celui qui aurait pu rendre le plus de services à l'Empereur, il devint éperdument amoureux de la fille aînée d'Hudson, qu'il épousa dans la suite, et se mit ainsi complétement dans la dépendance du gouverneur. L'arrivée des commissaires resta donc sans résultats pour les captifs de Longwood : bien mieux, comme il paraissait agir avec leur participation, Hudson Lowe vit encore accroître sa puissance, et avec elle son arrogance et sa lâcheté à l'égard de l'Empereur.

Les communications entre Longwood et les habitants de l'île offraient journellement au gouverneur des moyens de tourmenter son prisonnier; il en profita avec un acharnement qui tenait non de la passion, mais de la folie. Il avait ordonné que les portes de Longwood se fermeraient à neuf heures du soir et que personne ne pourrait sortir, après cette heure, sans courir le risque d'être tué. Cette latitude lui parut trop humaine encore; il fit signifier que les promenades sur le plateau de Longwood étaient interdites après six heures, c'est-à-dire avant l'heure où l'ardeur décroissante du soleil permettait de sortir, et que la circulation dans l'enclos attenant à la maison était désormais défendue après sept heures et demie du soir... Il lui arriva même, et plus d'une fois, dans ses accès de monomanie, de faire cerner Longwood en plein jour, et d'en faire fermer les portes,

La fourniture des vivres était pour Hudson Lowe un autre moyen d'exercer mille tracasseries plus odieuses les unes que les autres. On a vu que tous les aliments avaient été fixés par ration et au-dessous du strict nécessaire. Le gouverneur, sous prétexte que les quantités accordées étaient trop considérables, les réduisit bientôt d'un quart, et enfin de moitié. Ne sachant qu'imaginer pour faire sentir aux captifs le poids de sa haine, il ordonna que les substances seraient transportées à Longwood de dix heures du matin à trois heures de relevée, c'est-à-dire pendant les heures les plus chaudes de la journée, de manière que la viande, le beurre, les légumes et le vin arrivaient successivement gâtés; plus d'une fois il fallut les jeter. Tout autre eût rougi d'une pareille conduite, mais le geôlier anglais ne devait reculer devant aucune infamie. Supposant gratuitement que l'Empereur avait apporté avec lui des masses d'or, il signifia, le 17 août, au général Montholon, que les dépenses de Longwood dépassant les crédits ouverts par le gouvernement, on eût à lui remettre douze mille livres sterling par an, payables par douzième, pour couvrir le déficit, ajoutant qu'en cas de refus il se verrait contraint de réduire de nouveau les objets d'entretien. Montholon repoussa la proposition avec un légitime mépris, mais Hudson Lowe ne se tint pas pour battu. Il se rendit lui-même à Longwood, surprit l'Empereur qui se promenait dans le petit enclos, l'aborda sans le saluer, et lui signifia d'un ton arrogant la nécessité de pourvoir désormais lui-même à une partie de son entretien: l'insulte émut l'Empereur; sa noble résignation n'y tint plus.

« Vous poussez l'inconvenance, dit-il au gouverneur, jusqu'à « m'entretenir de détails ignobles; vous osez vouloir me prouver « que vous n'avez rien changé à ce qui existait avant votre arri- « vée, que je juge mal vos intentions, que si je vous connaissais « je changerais d'opinion à votre égard. Non, monsieur, je ne « changerai pas. Les généraux se font connaître par leurs vic- « toires ou leurs belles actions. Comment voulez-vous que je vous « connaisse autrement que comme mon geôlier? vous ne laissez « pas passer un jour sans me torturer par vos insultes... Vous « n'avez pas, dites-vous, recherché le gouvernement de ce ro-

« cher ; mais vous oubliez donc qu'il y a certains emplois qui « ne sont jamais donnés qu'aux hommes qui s'y sont rendus « spéciaux en se déshonorant ! Les bourreaux ne sollicitent pas « la flétrissure de leur emploi. Comme vous, ils disent en mar- « tyrisant le malheureux qu'ils vont tuer : Je ne fais qu'obéir à « mes ordres ; si j'étais moins adroit, je le ferais bien plus souf- « frir. Au surplus, je ne crois pas votre gouvernement assez « aveuglé par la haine qu'il me porte pour se dégrader au point « de dicter votre infâme conduite à mon égard. En définitive, « ne me fatiguez plus du dégoûtant détail de ce que vous réglez « pour ma nourriture ; n'envoyez rien à Longwood si vous le « voulez : j'irai m'asseoir à la table des officiers du brave 53e. « Je suis certain qu'il n'y en a pas un qui refuse de partager son « dîner avec un vieux soldat tel que moi. Vous avez plein pou- « voir sur mon corps ; mais mon âme vous échappera toujours. « Sachez bien qu'elle est aussi fière, aussi courageuse sur ce sol, « que lorsque je commandais à l'Europe. » Hudson Lowe sortit sans dire mot ; seulement, le lendemain, il dit au docteur O'Meara : « Que le général Bonaparte sache qu'il dépend de moi « de rendre sa situation beaucoup plus douce ; *mais que s'il « continue à* ME MANQUER DE RESPECT, je lui ferai sentir mon « pouvoir. Il est mon prisonnier, j'ai le droit de le traiter selon « sa conduite ; je le mettrai à la raison. »

L'ordre de pourvoir à une partie de leur entretien fut maintenu à l'égard des habitants de Longwood. Napoléon ordonna de briser l'argenterie de table, de la faire vendre à James-Town et d'en remettre le produit entre les mains du trésorier de l'administration de l'île. La vue de cette belle argenterie mise en pièces produisit la plus vive indignation, non-seulement parmi les habitants, mais parmi les troupes. Hudson Lowe ne s'y attendait pas : il en fut atterré pendant quelques instants ; mais sa stupeur se changea bientôt en une espèce de rage. Il jura de se venger. Une disposition ministérielle du 16 avril 1816 avait fixé à seize le nombre des personnes qui pourraient rester auprès de l'Empereur ; Hudson Lowe crut pouvoir compter parmi ce nombre mesdames Bertrand et Montholon, le fils du comte de Las

Cases, alors âgé de seize ans, et un ancien officier polonais, le capitaine Piontowski, qui était arrivé à Sainte-Hélène pendant le commandement de l'amiral Cockburn, et que l'Empereur avait pris à son service; de manière qu'avec les généraux Bertrand, Montholon, Gourgaud, le comte de Las Cases, le docteur O'Meara et les onze domestiques, il y avait réellement vingt personnes à Longwood. Le gouverneur fit signifier à l'Empereur, le 4 octobre, par l'adjudant général sir Thomas Reade, que quatre personnes de sa maison eussent à quitter immédiatement l'île, et pour que son ordre n'éprouvât aucun retard, il désigna lui-même ceux qui devaient être renvoyés : ce furent Rousseau, Archambault, Piontowski et Santini. Ils quittèrent Longwood dans la journée du 18 octobre et furent embarqués pour le cap de Bonne-Espérance, après avoir été soumis à la visite la plus minutieuse. Tous quatre emportèrent des témoignages de la satisfaction de l'Empereur : leur sort fut assuré. Piontowski et Santini se rendirent en Angleterre; Rousseau et Archambault passèrent aux États-Unis, où ils furent accueillis par le roi Joseph.

Hudson Lowe ne devait pas se borner à cette première proscription : sa haine préparait à l'Empereur un coup plus sensible encore. Le comte de Las Cases avait eu pendant quelque temps un mulâtre à son service personnel; c'était un homme assez intelligent; il paraissait très-dévoué. Las Cases crut pouvoir se servir de son entremise pour envoyer quelques lettres en Europe, et principalement un rapport détaillé sur la situation de l'Empereur, à l'adresse du prince Lucien. Soit infidélité du mulâtre, soit fatalité, le rapport tomba entre les mains de la police d'Hudson Lowe, et fut transmis à ce dernier. Certes, l'envoi de ce rapport n'était point un crime; il dévoilait, il est vrai, toutes les turpitudes du geôlier de Longwood, mais la justice la plus vénale doit laisser à la victime le droit de se plaindre : le sbire Hudson Lowe était seul capable de contester ce droit et de le qualifier de crime. La lecture du rapport le jeta dans une colère épouvantable. C'était le 25 novembre. La rage au cœur, le gouverneur monta à l'instant à cheval, accompagné des officiers de son état-major et de quelques dragons, et courut à Longwood. Le comte de Las

Cases était occupé à écrire sous la dictée de l'Empereur, lorsqu'on vint le prévenir que Hudson Lowe désirait lui parler. Napoléon lui permit de sortir. « Et surtout revenez vite, » lui dit-il. Las Cases sortit de la chambre de l'Empereur; mais à peine eut-il mis le pied sur le seuil de la maison, que Hudson Lowe le fit arrêter, ainsi que son fils, et ordonna de saisir tous ses papiers, qu'il fit transporter à Plantation-House, en même temps que ses prisonniers. L'Empereur chargea le général Bertrand de réclamer contre cet acte arbitraire; mais Hudson fit répondre qu'il n'avait d'ordres à recevoir de personne et qu'il était maître absolu dans l'île. Le comte de Las Cases réclama de son côté contre la violation dont il était victime; il ne put obtenir aucune réponse satisfaisante. Il resta au secret pendant trente-trois jours, et, le 29 décembre 1816, sans avoir obtenu la permission de faire ses adieux à l'Empereur, il fut embarqué, avec son fils, à bord du brick *le Griffon*, qui le transporta au cap de Bonne-Espérance. Ce ne fut qu'après des tracasseries sans nombre de la part des agents anglais du Cap, que le comte de Las Cases put s'embarquer pour l'Europe. Il comptait se fixer à Londres, afin de réclamer auprès du cabinet britannique en faveur des victimes de Longwood; mais il fut renvoyé d'Angleterre et se vit forcé de chercher un asile en Allemagne [1].

[1] Le jeune comte Emmanuel de Las Cases, qui fut depuis membre de la Chambre des députés, ne put oublier les outrages d'Hudson Lowe envers l'Empereur, outrages dont plus d'une fois il avait été témoin. Il crut son honneur engagé à les venger. L'occasion se présenta en 1822. Hudson Lowe étant revenu en Angleterre, quelques mois après la mort de Napoléon, Emmanuel de Las-Cases se rendit aussitôt à Londres; il rencontra l'ex-gouverneur de Sainte-Hélène le 25 octobre, au moment où celui-ci franchissait le seuil d'une maison de Puddington-Green; il l'aborda en le poussant violemment par le coude, lui cracha au visage, lui cingla la figure d'un coup de cravache et jeta sa carte dans la voiture de Hudson Lowe, qui continua sa route sans demander satisfaction de ce sanglant outrage. Un mandat d'arrêt fut aussitôt lancé contre le comte de Las-Cases; mais il fut assez heureux pour quitter secrètement Londres et gagner la côte de France. Arrivé à Rouen, le 28, il écrivit à Hudson Lowe la lettre suivante, qui fut reproduite par les principaux journaux de l'Europe :

« Monsieur,

« Après l'altercation qui a eu lieu entre nous, mardi matin, devant votre

Le départ du comte de Las Cases laissa de longs regrets à Longwood. L'Empereur perdit en lui un ami dévoué et fidèle, dont l'attachement était sans bornes, et dont les moindres pensées lui étaient acquises : Bertrand, Montholon, Gourgaud, tous perdirent un compagnon précieux, aimable et toujours prêt à rendre service. Son départ laissa également un vide qu'il fut impossible de remplir.

La conduite d'Hudson Lowe dépassant toutes les bornes, le marquis de Montchenu crut devoir lui faire des remontrances pour cette violation du droit des gens; mais le gouverneur, dont le cynisme brutal augmentait de jour en jour, ne répondit aux observations du commissaire français que par de nouvelles insultes envers les habitants de Longwood. Le rapport intercepté du comte de Las Cases lui servit de prétexte pour renouveler la défense qu'il avait faite aux habitants de l'île de communiquer avec les personnes qui se trouvaient auprès de l'Empereur ; et comme si la première peine n'eût pas suffi, il décréta que celui qui enfreindrait cet ordre serait immédiatement expulsé de l'île ou transporté au cap de Bonne-Espérance. Il interdit aux hommes qui portaient les vivres à Longwood d'entrer dans la maison, et de s'entretenir avec les gens de service autrement qu'en présence d'une sentinelle. Il défendit aux colons de vendre des objets, de quelque nature que ce fût, aux habitants de Longwood, et pour

maison, et à la suite de laquelle je conviens que je vous ai manqué de la manière la plus formelle, je pensais que vous m'enverriez un cartel. N'en voyant point venir, malgré le temps qui s'est écoulé, je retourne en France. Je pense que, comme j'ai fait le voyage de Londres, vous pourriez bien faire celui de Paris ou d'Ostende, ou de tout autre endroit de la France ou de la Belgique, qui pourra vous convenir. Je serai toujours prêt à vous rencontrer.

« Emm. de Las-Cases. »

Hudson Lowe crut prudent de ne pas relever le défi de M. de Las-Cases ; mais, l'année suivante, il alla louer une maison aux environs de Passy, où résidait le comte Emmanuel, et peu de temps après, ce dernier fut frappé à l'improviste de plusieurs coups de poignard, par deux Italiens qui disparurent, ainsi que Hudson Lowe, auquel ce lâche assassinat fut unanimement attribué.

que l'arbitraire allât enfin jusqu'à la monstruosité, il signifia au docteur O'Meara la défense d'acheter désormais, sans son autorisation ou par l'entremise de tout autre qu'un de ses officiers, les médicaments dont il pouvait avoir besoin.

L'Empereur aimait passionnément la lecture : c'était, dans sa triste position, un de ses principaux passe-temps. Hudson Lowe le savait ; ce fut pour lui un autre moyen de torturer cruellement sa victime. Un libraire de Londres fut chargé, à sa demande, d'acheter tous les pamphlets qui se publiaient, en France et en Angleterre, sur l'Empereur ou sur l'Empire, et chaque jour on voyait arriver un de ces écrits furibonds. Ils étaient envoyés à Sainte-Hélène par le premier bâtiment en partance, et remis au gouverneur, qui s'empressait de les faire porter par un exprès à Longwood. Il en était de même pour les journaux : l'Empereur ne recevait que ceux qui renfermaient des articles injurieux pour sa personne, ou quelque nouvelle sinistre relative à des hommes qui lui étaient chers.... Ce fut par ces feuilles qu'il apprit la mort de Murat, de Labédoyère, de Ney, de Mouton-Duvernet et d'une foule de braves dont il aimait à rappeler le souvenir !

Les personnes qui entouraient l'Empereur, les habitants de l'île, les officiers anglais de la station navale, et les rares passagers auxquels il était permis de se rendre à Longwood, ne cessaient de donner à Napoléon le titre d'Empereur, lorsqu'ils avaient l'honneur d'être reçus par lui ; cette déférence était pour Hudson Lowe un sujet continuel de rage. Le titre d'Empereur l'exaspérait, lui coupait la respiration et le jetait parfois dans une espèce d'état épileptique. Il insinua au général Bertrand que si Napoléon consentait à prendre une autre qualité, par exemple celle de général, la conduite du gouvernement anglais changerait immédiatement à son égard, et que lui, Hudson Lowe, s'empresserait d'adoucir la rigueur de ce qu'il appelait ses ordres. Bertrand en parla à l'Empereur. Napoléon tenait à son titre, non comme à une chose puérile, mais comme à un nom qu'il avait immortalisé, parce qu'il fallait être conséquent, et enfin parce qu'il ne pouvait y renoncer sans donner un démenti à ses actions, au traité de Fon-

tainebleau[1], à sa propre histoire. Ce n'était pas, comme on l'a dit, une faiblesse, mais un principe arrêté, fondamental. Certes, le nom de général Bonaparte, dont le gouvernement anglais et son misérable sbire se servaient dans l'espoir d'humilier Napoléon, était aussi glorieux que le titre d'Empereur ; il l'avait couvert d'une gloire ineffaçable par ses immortelles campagnes d'Italie et d'Égypte; mais ce nom n'existait plus depuis la fondation de l'Empire, et le reprendre, c'eût été démentir dix années de travaux, de gloire et de revers. Tout ce que l'Empereur pouvait faire, c'était de prendre un nom privé, et il y consentit sans peine. Il chargea le général Bertrand de proposer au gouverneur soit le nom de Muiron, soit celui de Duroc. C'étaient deux noms chers à l'Empereur : le premier avait été tué devant lui sur le pont d'Arcole; le second avait été enlevé à ses côtés pendant la campagne de Saxe, en 1813. Hudson Lowe ne s'attendait point à un consentement si prompt de la part de Napoléon ; il parut accepter la proposition avec empressement, et promit de la transmettre immédiatement au cabinet de Londres. Une correspondance très-active s'engagea à ce sujet entre le grand-maréchal et le gouverneur ; plusieurs lettres furent échangées ; mais soit que le sacrifice que Napoléon s'imposait lui parût encore insuffisant, soit qu'il voulût rompre une négociation dont le succès eût enlevé un prétexte à sa haine forcenée, l'astucieux gouverneur en vint à poser plusieurs conditions à l'acceptation de l'offre de l'Empereur. La conséquence en eût été que Napoléon se serait trouvé dans un état aussi déplorable, sinon plus encore, que celui dans lequel il se trouvait. Bertrand opposa aux prétentions d'Hudson Lowe les promesses qu'il avait faites dans le principe; le gouverneur lui répondit toujours que tels étaient les ordres de son gouvernement. Le grand-maréchal en rendit compte à l'Em-

[1] « Leur Majestés l'empereur Napoléon et l'impératrice Marie-Louise conserveront ces titres et qualités pour en jouir leur vie durant.

« La mère, les frères, sœurs, neveux et nièces de l'Empereur conserveront également, partout où ils se trouveront, les titres de princes de sa famille. »

(*Art.* 11 *du traité de Fontainebleau.*)

pereur, qui ordonna aussitôt de rompre la négociation, et voulut que désormais il n'en fût plus question.

La fourniture des vivres continuait à être le motif d'odieuses tracasseries de la part d'Hudson Lowe. Le produit de la vente de l'argenterie brisée étant absorbé, le gouverneur signifia une seconde fois au grand-maréchal que Napoléon eût à pourvoir à une partie de son entretien, et qu'en cas de refus il se verrait forcé de diminuer de moitié les rations accordées par son règlement. L'Empereur fit aussitôt briser le restant de son argenterie, à l'exception de douze couverts et de deux ou trois grandes pièces de table, et la fit vendre à James-Town pour que le produit en fût versé, comme la première fois, entre les mains du trésorier du gouverneur. Il y en eut pour une cinquantaine de mille francs; mais comme les aliments coûtaient, à Sainte-Hélène, le triple de ce qu'on les vendait ordinairement à Londres, cette somme fut bientôt absorbée. Le grand-maréchal crut devoir prévenir Hudson Lowe que l'Empereur était à bout de ses ressources et l'engagea à faire les avances nécessaires jusqu'à ce qu'on eût pu faire venir des fonds d'Europe. Le gouverneur y consentit après une négociation de plusieurs jours; mais il exigea que le général Bertrand lui souscrivît une promesse de la somme présumée nécessaire. L'Empereur fit aussitôt écrire aux princes et princesses de sa famille qu'il manquait des choses les plus indispensables à la vie, ainsi que ses compagnons d'exil. Tous répondirent avec empressement à l'appel de l'Empereur. Son frère aîné, Joseph, lui ouvrit un crédit considérable; Madame-mère, la reine Hortense et la princesse Pauline, mirent à sa disposition toute leur fortune; son frère Jérôme et la reine Catherine offrirent le peu qu'ils possédaient, de même que le roi Louis et le prince Lucien. La princesse Élisa et la reine Caroline étaient sans fortune; elles avaient à peine le strict nécessaire : elles offrirent quelques diamants, seuls débris de leur ancienne splendeur, et la généreuse Élisa écrivit en outre à son frère qu'elle serait heureuse de venir partager son exil et ses malheurs. Madame-mère sollicita la même faveur; mais Napoléon, qui éprouvait en ce moment même jusqu'à quel point le climat de Sainte-Hélène

était funeste, repoussa, avec raison, cette preuve éclatante de la tendresse maternelle..

Le régime sédentaire ou plutôt la réclusion continuelle à laquelle les mesures d'Hudson Lowe avaient condamné l'Empereur, la mauvaise nourriture que l'on fournissait aux habitants de Longwood, la privation d'air et d'exercice, et une température tantôt d'une chaleur excessive, tantôt froide et humide, joints aux outrages de la haine brutale et stupide du gouverneur, toutes ces circonstances réunies n'avaient pas tardé, comme il était facile de le prévoir, à altérer la santé si robuste de l'Empereur. Les premiers symptômes d'une maladie de foie se firent sentir vers la fin de 1817; ils augmentèrent d'intensité au commencement de 1818, et au mois de juillet, l'époque la plus malsaine de l'année à Sainte-Hélène, ils prirent le caractère le plus alarmant. L'Empereur maigrit de jour en jour; sa tête devint lourde et sa respiration pénible; ses jambes s'enflèrent ainsi que ses gencives; il ne dormait presque plus, et le sommeil, loin de lui donner des forces, le rendait plus lourd; il toussait beaucoup et avec difficulté; enfin, une grande chaleur, des souffrances continuelles dans le côté droit et des pesanteurs fatigantes dans la région hypocondriaque, accompagnées de dyspepsie, ne laissaient plus de doutes sur la nature du mal qui consumait Napoléon et sur les progès incessants de l'hépatite. Le docteur O'Meara fit l'impossible pour combattre le mal, toutes les ressources de son art ne purent soulager Napoléon ni arrêter les progrès de la maladie. Chaque jour elle s'aggravait, chaque jour les douleurs devenaient plus violentes. L'Empereur sentait parfaitement sa position; il connaissait bien le mal qui le minait, et comprenait qu'il devait le mener à la tombe. « Le gouvernement anglais, disait-il souvent, réclame mon cadavre; il n'attendra pas longtemps. » Ses compagnons d'exil virent avec terreur les progrès de la maladie; ils appelèrent à leur aide tout ce qui pouvait soulager ses maux, mais leurs efforts furent malheureusement impuissants; la maladie de l'Empereur tenait au climat, aux privations et aux outrages de son geôlier; le seul remède possible était la liberté, l'air, l'activité et les fatigues, toutes choses éga-

lement indispensables à la vie, à la santé, et que sir Hudson Lowe refusait impitoyablement à son illustre victime. Bertrand, Gourgaud, Montholon et O'Meara se rendirent successivement auprès du gouverneur pour lui faire connaître l'état déplorable dans lequel se trouvait l'Empereur et pour l'engager, au nom de l'humanité, à mettre fin aux persécutions qu'il exerçait sur Napoléon. Hudson Lowe n'était plus reçu par l'Empereur. Il feignit de douter de la maladie de son prisonnier, et pour ajouter une nouvelle insulte à tous ses outrages, il eut l'impudence de dire que la réclusion du général Bonaparte était volontaire, et que s'il ne sortait plus, c'était évidemment par paresse ou par entêtement. Il fut impossible de lui faire entendre raison. Repoussés par le gouverneur, les compagnons de l'Empereur s'adressèrent aux commissaires des puissances alliées; O'Meara leur remit un bulletin constatant l'état de Napoléon et la nécessité de porter de prompts remèdes au mal qui le rongeait. J'ai déjà dit que les commissaires avaient ordre de tenir leurs gouvernements au courant de la santé de l'Empereur. Le marquis de Montchenu courut à l'instant chez Hudson Lowe, lui communiqua le bulletin du docteur O'Meara, et demanda avec force qu'il lui fût permis de se rendre à Longwood, afin de juger par lui-même de l'état des choses et d'en instruire son gouvernement. Le commissaire français fit appuyer sa juste réclamation par les commissaires russe et autrichien. Le gouverneur ne s'attendait point à cette démarche; il tomba dans un accès de fureur incroyable et poussa l'insolence jusqu'à menacer le marquis de Montchenu. Le pauvre vieillard fut étourdi et n'osa persister dans sa demande. Il obtint seulement que Hudson Lowe interrogerait le docteur O'Meara, qu'il lui ferait remettre des bulletins journaliers de la santé de Napoléon, et qu'il les communiquerait aux commissaires pour qu'à leur tour ils pussent en donner connaissance à leur gouvernement.

Comme il l'avait promis, Hudson Lowe s'empressa de faire venir le docteur O'Meara à Plantation-House, mais ce fut pour commettre une nouvelle lâcheté. Le dévouement d'O'Meara envers Napoléon, autant que la franchise de son caractère, lui

avait valu toute la haine du gouverneur. Le docteur le gênait, il cherchait depuis longtemps à s'en débarrasser. La colère emporta Hudson Lowe dès les premiers mots; il lui présenta un bulletin fait dans ses bureaux par un médecin qui n'avait jamais mis le pied à Longwood, et exigea qu'il le revêtît de sa signature. O'Meara répondit avec fermeté qu'il ne signerait jamais d'autres bulletins que ceux qui porteraient la vérité, et que celui qu'on lui soumettait était complétement faux, et fait dans l'intention de tromper les commissaires et par suite les cours étrangères. Cette réponse exaspéra le gouverneur : Hudson Lowe répliqua qu'il se chargerait de faire faire les bulletins, et, oubliant toute mesure de prudence ou de pudeur, il signifia au docteur qu'il lui était désormais défendu de mettre le pied hors de l'enceinte de Longwood, et d'avoir, sous peine de déportation, la moindre relation soit avec les commissaires, soit avec les habitants de l'île. Cette mesure condamnait non-seulement O'Meara à des arrêts illimités et sans motifs, mais elle le mettait encore dans l'impossibilité de continuer ses fonctions de médecin auprès de l'Empereur. Le gouverneur y comptait : c'était le but de sa vengeance.

Le docteur envoya sa démission dès le lendemain à Hudson Lowe; il prévint en même temps le général Bertrand de la défense qui venait de lui être faite et de la nécessité de pourvoir à son remplacement comme médecin de l'Empereur. Napoléon fit aussitôt appeler O'Meara. « L'Europe ne comprendra pas ces « affreuses persécutions contre mon médecin. Soumettez-vous, « lui dit-il; vous ne pouvez résister utilement! Quittez vite ce « séjour de ténèbres et de fureurs; je vais mourir sur ce grabat, « détruit lentement par la maladie, sans secours : ma mort sera « la honte éternelle du nom anglais! Adieu, adieu, O'Meara! » La résistance était en effet inutile; mais le brave O'Meara ne put se résoudre à quitter aussi précipitamment Longwood. Sa présence y était en effet plus que jamais nécessaire : non-seulement la santé de Napoléon exigeait des soins continuels, spéciaux, de tous les instants; mais le climat de Sainte-Hélène commençait à exercer sa funeste influence sur toute la petite colonie de Long-

wood et rendait indispensable la présence d'un médecin dévoué et capable. Cipriani, le maître d'hôtel, venait de succomber tout récemment, après des souffrances inouïes, à une inflammation d'entrailles; madame Bertrand était atteinte d'une maladie de langueur, premier résultat de l'insalubrité de l'île; le général Montholon souffrait considérablement des poumons, et, plus malade encore que ces derniers, le général Gourgaud éprouvait des douleurs aiguës dans les régions supérieures de la poitrine. Son état était alarmant; O'Meara lui avait conseillé le retour en Europe comme seul moyen de rétablir sa santé, mais le général résista jusqu'au dernier moment. Ce ne fut qu'au mois de juin que l'Empereur put le décider à quitter l'île : Gourgaud s'embarqua pour l'Angleterre ; il devait, à son arrivée en Europe, faire connaître aux puissances alliées la position de l'Empereur. Le général Bertrand souffrait également. En face de tant de douleurs réunies dans la triste cabane de Longwood, il y avait, pour un homme généreux comme l'était le docteur O'Meara, plus d'un motif de braver les rigueurs d'Hudson Lowe. Il accepta sans balancer les arrêts qu'on lui avait infligés, et, sans s'inquiéter des suites de son honorable mais inutile résistance, il donna de nouveau tous ses soins à l'Empereur et à ses compagnons d'infortune.

Le dévouement du brave O'Meara fut apprécié et loué par tous les habitants de l'île. Loin de tenir compte au docteur des nobles raisons de sa conduite, Hudson Lowe ne vit dans la résolution d'O'Meara qu'une espèce de défi jeté à son autorité, et l'insulte, qui n'existait que dans son imagination délirante ou dans ses propres paroles, lui servit de prétexte pour vouloir le renvoyer de l'île. Les commissaires en furent prévenus. Le marquis de Montchenu courut aussitôt chez le gouverneur et chercha à le détourner de son projet; mais aucune considération ne toucha le vindicatif geôlier. Le 25 juillet 1818, Hudson Lowe écrivit au docteur O'Meara qu'il venait de recevoir l'ordre de lui *retirer l'emploi qu'il occupait auprès du général Bonaparte*, et qu'il eût à quitter immédiatement Longwood, sans avoir aucune communication avec ses habitants. L'ordre était formel; il fallut

obéir. « J'ai vécu trop longtemps pour Hudson Lowe, dit l'Em-
« pereur en recevant les adieux du docteur. Quand le pape était
« en France, je me serais coupé le bras plutôt que de signer un
« ordre pour éloigner de lui son médecin. Dès que vous serez ar-
« rivé en Europe, vous ferez des recherches sur les membres de
« ma famille. Assurez-les des sentiments d'affection que je con-
« serve pour eux. Assurez aussi de mon vif attachement ma bonne
« Louise, mon excellente mère et Pauline. Si vous voyez mon
« fils, embrassez-le pour moi ; qu'il n'oublie jamais qu'il est né
« Français ! Adieu, O'Meara, ajouta-t-il en embrassant le doc-
« teur ; adieu, nous ne nous verrons plus; soyez heureux ! »

Le renvoi d'O'Meara était, dans l'état des choses, une de ces actions barbares dont le cabinet de Saint-James et son digne représentant étaient seuls capables. L'histoire leur en tiendra éternellement compte : elle doit flétrir les auteurs de ce forfait, comme de tous les crimes qui furent commis à Sainte-Hélène.

Le docteur O'Meara, avant de quitter l'île, fit un rapport complet sur la maladie et la situation de l'Empereur; il envoya son mémoire en Europe, aux membres de la famille impériale qui se trouvaient en Italie, avec prière de solliciter l'envoi immédiat d'un médecin habile pour le remplacer auprès de l'illustre malade. Le rapport arriva à Rome au mois de septembre. La famille Bonaparte ne connaissait qu'imparfaitement l'état de la santé de Napoléon, grâce aux faux bulletins envoyés par Hudson Lowe; le mémoire d'O'Meara ne laissa plus de doute sur la gravité du mal. Plusieurs membres de la famille demandèrent au gouvernement anglais l'autorisation d'envoyer un médecin à Sainte-Hélène. Le cabinet britannique n'osa repousser cette prière : un refus aurait excité l'indignation de l'Europe; mais, fidèle à sa vengeance, il se servit de tous les moyens possibles pour traîner la négociation. La famille jeta les yeux sur le docteur Antomarchi, professeur d'anatomie à l'hôpital de Sainte-Marie-Neuve de Florence, et l'un des professeurs les plus distingués de l'université de Pise. Antomarchi accepta avec empressement la mission qui lui était offerte. Il quitta Rome le 20 mars 1820, traversa la Suisse et la Belgique, et arriva à Lon-

dres le 19 avril. Le docteur espérait s'embarquer immédiatement pour sa destination; l'arrivée du docteur O'Meara à Londres ajoutait encore à son impatience; mais comme on avait voulu lui faire expier d'avance son dévouement à l'Empereur, le cabinet anglais lui suscita mille entraves pour retarder son départ. Le docteur objecta vainement que le temps pressait, que chaque jour aggravait le mal qui minait Napoléon, qu'il était plus qu'inhumain de priver le captif de Longwood des soins d'un médecin, lors même que son état serait incurable : le ministère se contentait de répondre tantôt qu'il n'y avait point de bâtiment en partance, tantôt que les papiers du docteur n'étaient point en règle, et cherchait mille prétextes plus absurdes les uns que les autres. Plus de deux mois et demi s'écoulèrent ainsi; ce ne fut que le 5 juillet que le gouvernement donna enfin l'ordre d'embarquement. Le docteur Antomarchi partit le 8 juillet, de Gravesend, à bord du brick de commerce *le Snipe*, avec les abbés Buonavita et Vignali, que le cardinal Fesch avait obtenu la permission d'envoyer à Sainte-Hélène. *Le Snipe* leva l'ancre le lendemain, et arriva à Sainte-Hélène dans la journée du 18 septembre, après une navigation des plus dangereuses.

Il y avait quinze mois que l'Empereur était privé d'un médecin. Le docteur Antomarchi, qui se rendit le jour même à Longwood, le trouva dans une situation désespérée. Sa maladie avait fait des progrès effrayants, et ne laissait plus d'espoir de guérison : sa vie était condamnée; le cabinet britannique allait être satisfait! « Eh bien! docteur, dit Napoléon à Antomarchi, « dois-je troubler encore longtemps la digestion des rois?—Vous « leur survivrez, sire. — Non, docteur, l'œuvre anglaise se con- « somme; je ne puis aller loin sous cet affreux climat. Le pas- « sage d'une vie si active à une réclusion complète a tout dé- « truit. J'ai perdu mon énergie : le ressort est détendu. Je suis « attaqué d'une hépatite chronique; cette maladie est endémique « dans ce climat. Je dois succomber, je dois expier sur cet écueil « la gloire dont j'ai couvert la France, les coups que j'ai portés « à l'Angleterre. Aussi, voyez comme ils en usent. Depuis plus « d'un an, ils m'ont interdit les secours de la médecine; je suis

« déshérité du droit d'invoquer les ressources de l'art. Hudson « Lowe trouve mon agonie trop lente; il la hâte, il la presse, « il appelle ma mort de tous ses vœux. C'est un dernier trait « de barbarie du gouvernement anglais d'avoir choisi un tel « homme; mais l'iniquité se devine et se cherche. »

A l'exemple du docteur O'Meara, Antomarchi employa toutes les ressources de son art pour arrêter les progrès de la maladie de l'Empereur; mais tous ses soins ne prévalurent pas contre les funestes conséquences du climat : chaque jour le mal s'aggravait; les douleurs du foie devinrent de plus en plus vives, plus aiguës; le malade ne dormait presque plus; l'inflammation des jambes s'étendit et ses maux de tête prirent un caractère chronique.

Le mois de décembre amena quelque changement dans la situation de l'Empereur; les douleurs du foie se calmèrent un peu; la tête se dégagea et la fièvre parut l'abandonner; mais cette amélioration n'était que factice. La maladie reprit avec une nouvelle vigueur au mois de février 1821, et ne cessa plus de faire des progrès rapides. Dès la fin de mars, on put voir tous les symptômes d'une fin prochaine. L'Empereur éprouvait des douleurs inouïes dans la région du foie; son sommeil était constamment troublé par le délire; ses forces le quittèrent complétement; ses jambes ne le supportaient plus qu'à grand'peine, et pour hâter le mal, une fièvre ardente vint consumer le peu de vie qui lui restait.

Sentant que sa mort approchait, Napoléon fit son testament dans la journée du 15 avril; il prescrivit en même temps des instructions pour ses compagnons de captivité et précisa la conduite qu'ils auraient à tenir immédiatement après leur retour en Europe. Le 19, il fit appeler le docteur anglais Arnott, qui lui avait donné quelques secours avant l'arrivée d'Antomarchi. « C'en est fait, docteur, lui dit-il d'un ton solennel; le coup est « porté, je touche à ma fin, je vais rendre mon cadavre à la « terre. Approchez, Bertrand; traduisez à Monsieur ce que vous « allez entendre : c'est une suite d'outrages dignes de la main « qui me les prodigua; rendez tout, n'oubliez pas un mot.

« J'étais venu m'asseoir au foyer du peuple britannique; je « demandais une loyale hospitalité, et, contre tout ce qu'il y a « de droits sur la terre, on me répondit par des fers. J'eusse reçu « un autre accueil d'Alexandre; l'empereur François m'eût traité « avec égard; le roi de Prusse même eût été plus généreux. Mais « il appartenait à l'Angleterre de surprendre, d'entraîner les « rois et de donner au monde le spectacle inouï de quatre grandes « puissances s'acharnant sur un seul homme. C'est votre minis- « tère qui a choisi cet affreux rocher, où se consomme en moins « de trois années la vie des Européens, pour y achever par la « mienne un assassinat. Et comment m'avez-vous traité depuis « que je suis sur cet écueil? Il n'y a pas une indignité, pas une « horreur dont vous ne vous soyez fait une joie de m'abreuver. « Les plus simples communications de famille, celles même qu'on « n'a jamais interdites à personne, vous me les avez refusées. « Vous n'avez laissé arriver jusqu'à moi aucune nouvelle, aucun « papier d'Europe; ma femme, mon fils même n'ont plus vécu « pour moi; vous m'avez tenu six ans dans la torture du secret. « Dans cette île inhospitalière, vous m'avez donné pour demeure « l'endroit le moins fait pour être habité, celui où le climat « meurtrier du tropique se fait le plus sentir. Il m'a fallu me ren- « fermer entre quatre cloisons, dans un air malsain, moi qui « parcourais à cheval toute l'Europe! Vous m'avez assassiné lon- « guement, en détail, avec préméditation, et l'infâme Hudson « a été l'exécuteur des hautes œuvres de vos ministres..... Vous « finirez comme la superbe république de Venise, et moi mourant « sur cet affreux rocher, privé des miens et manquant de tout, « je lègue l'opprobre et l'horreur de ma mort à la famille ré- « gnante d'Angleterre. »

L'empereur eut à peine prononcé ces dernières paroles, que les forces lui manquèrent et qu'il tomba dans une espèce d'évanouissement qui dura plus de deux heures. La fièvre, qui survint peu après, lui rendit quelques forces. Il en profita pour ordonner à l'abbé Vignali de faire établir une chambre ardente à côté de son appartement et d'y célébrer la messe jusqu'à sa mort. « Je « crois à Dieu, lui dit-il, je suis de la religion de mon père :

« n'est pas athée qui veut. » Dans la nuit, Napoléon reçut les saints sacrements de la religion. Le 24, il ajouta plusieurs codicilles à son testament : ce furent les dernières lignes qu'il écrivit. Du 25 au 30, son état s'aggrava de moment en moment; la fièvre ne le quittait plus. Le 1er mai, son pouls donna plus de cent pulsations par minute; le 3, il reçut le viatique, et peu de temps après, l'Empereur tomba dans le délire.

Le temps était affreux; la pluie tombait à verse et le vent menaçait de tout détruire : un saule, sous lequel Napoléon avait l'habitude de prendre le frais, fut renversé; les fleurs et les arbustes qu'il avait plantés de ses mains furent déracinés; on eût dit que rien ne devait survivre de tout ce que Napoléon avait aimé sur ce triste rocher.

L'Empereur souffrait cruellement; il ne parlait plus qu'avec peine; de temps à autre il proférait des mots inarticulés et sans suite : France..., fils..., Joséphine... Son agonie dura plus de quarante heures. Enfin, le 5 mai 1821, à six heures moins onze minutes du soir, la grande âme de Napoléon quitta la terre!..... Les dernières paroles de l'Empereur furent : Tête..., armée..., France... » Napoléon était né à Ajaccio, le 15 août 1769[1] : il

[1] **Extrait des actes de l'état civil déposés à la mairie de la ville d'Ajaccio.**

« L' anno mille sette cento settant' uno a vent' uno luglio, si sono adoprate le sacre ceremonie e preci sopra di Napoleone, figlio nato di legittimo matrimonio dal signor Carlo del fu Giuseppe Bonaparte, e della signora Maria-Letizia, sua moglie, al quale gli fu data l' acqua in casa di Licenza dall' Illustrissimo A. Luciano Bonaparte, nato li quindici agosto del mille sette cento sessanta nove, ed hanno assistito alle sacre ceremonie per padrino l'Illustrissimo Lorenzo Giubica di Calvi, procurator del re, e per medrina la signora Geltruda moglie del signor Nicolò Paravicini. Presente, il padre, quali unitamente a me si sono sotto scritti.

« *Signé* Gio. Battista Biamante, Lorenzo Giubica.

« Carlo Buonaparte, Gertrude Paravicini.

« Ajaccio, le 13 juin 1844. « Certifié pour copie conforme.

« *L'officier de l'état civil*, P.-F. Peraldi.

« Vu bon pour légalisation de la signature du sieur P.-F. Peraldi, maire de la ville d'Ajaccio. « Ajaccio, le 17 juin 1844.

« *Le président du tribunal civil d'Ajaccio, chevalier de la Légion-d'Honneur,*

« Cunéo d'Ornano. »

avait par conséquent cinquante et un ans, huit mois et vingt et un jours.

Napoléon avait dicté, le 28 avril, la lettre par laquelle le général Montholon devait annoncer sa mort à sir Hudson Lowe. Montholon fit immédiatement porter la lettre à Plantation-House. Le gouverneur pâlit, dit-on, en apprenant que son œuvre était accomplie. « Je suis perdu! » s'écria-t-il avec une espèce de rage; et sa tête tomba sur sa poitrine comme celle d'un coupable. En le voyant, on eût pu croire qu'il se reprochait déjà le meurtre qu'il avait si longuement préparé; mais son abattement ne fut pas de longue durée. Il monta à cheval avec plusieurs officiers de son état-major et courut à Longwood. Son premier mouvement fut d'entrer dans la maison mortuaire; mais soit qu'il fût retenu par un dernier reste de pudeur, soit qu'il craignît de contempler en ce moment les restes de sa victime, il ordonna à deux médecins d'aller constater le décès de l'Empereur.

Les généraux Bertrand et Montholon, M^me^ Bertrand et ses cinq enfants, l'abbé Vignali, Marchand, tous les compagnons d'exil de l'Empereur, sans distinction, étaient agenouillés autour du lit; ils baisaient en sanglotant les mains refroidies de Napoléon. La chambre offrait un spectacle déchirant, lorsque les médecins anglais entrèrent brusquement. Leur présence produisit un mouvement des plus douloureux; les deux Anglais s'en aperçurent; après avoir froidement posé la main sur le cœur de l'Empereur, ils se hâtèrent d'aller confirmer à Hudson Lowe la mort de son prisonnier.

Dans la nuit, Bertrand et Montholon dressèrent procès-verbal de la mort de l'Empereur; un second procès-verbal fut dressé de la remise qui fut faite par Marchand à Montholon des actes testamentaires de Napoléon. Vers le matin, le 6, Noverras, quoique épuisé par la dyssenterie, rasa l'Empereur; Marchand et Saint-Denis le revêtirent de l'uniforme des chasseurs à cheval de la garde impériale; le corps fut ensuite placé sur le lit de camp; on mit sur ses pieds le manteau que Napoléon portait à Marengo et on plaça un crucifix sur sa poitrine.

Hudson Lowe, accompagné de tout son état-major, du marquis

de Montchenu et de tous les employés civils et militaires de l'île, vint visiter le corps au point du jour; il s'inclina en passant devant le lit; toute sa suite imita son exemple. Plusieurs officiers anglais versèrent des larmes en voyant le corps inanimé de l'Empereur; presque tous avaient vu avec dégoût les barbaries du gouverneur à l'égard de son prisonnier; la conduite de Hudson Lowe leur parut en ce moment plus odieuse encore et tous le regardèrent avec horreur et mépris. Les habitants de l'île et les matelots de l'escadre arrivèrent en foule peu d'instants après; tous voulurent contempler l'Empereur une dernière fois; pendant trente-six heures, le chemin de Longwood devint la route d'un pieux pèlerinage. Habitants, soldats, matelots, tous étaient émus; tous pleuraient, et plus encore que ceux des officiers, leurs visages exprimaient l'indignation qu'ils éprouvaient en présence de cette grande et noble victime de l'Angleterre!

L'Empereur avait demandé par son testament que ses restes fussent transportés en France. Les exécuteurs testamentaires, Bertrand, Montholon et Marchand, communiquèrent ce désir à Hudson Lowe; mais, comme on devait le prévoir, l'Angleterre, après avoir proscrit Napoléon, devait pousser la haine jusqu'à proscrire les dépouilles mortelles de son prisonnier. Le gouverneur répondit que le corps devait rester dans l'île, que le gouvernement y tenait et qu'il ne s'en dessaisirait pas. On chercha vainement à désarmer sa haine; on invoqua l'humanité, le respect que l'on doit aux morts; Hudson Lowe se contenta de répondre qu'il avait depuis 1820 l'ordre formel de retenir le corps de Napoléon, et qu'il exécuterait cet ordre en dépit de toutes les observations, même des commissaires alliés. Le refus était trop positif pour qu'on insistât; la raison échouait devant la force, et il ne resta plus aux compagnons de l'Empereur qu'à se courber une dernière fois devant le despotisme du geôlier.

Le 7 mai, après avoir moulé le visage de l'Empereur, le docteur Antomarchi, assisté des chirurgiens anglais Arnott et Mittchel, procéda à l'autopsie du corps en présence de Hudson Lowe, du marquis Montchenu et du comte Balmain. Il commença

par la poitrine. Il reconnut [1] que les cartilages costaux étaient ossifiés ; que les sacs formés par les plèvres costales étaient remplis d'une eau couleur citrine ; que les poumons étaient comprimés et leur lobe supérieur parsemé de tubercules ; que le cœur présentait une surabondance de graisse à sa base, et que les ventricules aortique et pulmonaire étaient pâles et vides de sang. La rate et le foie étaient durcis, très-volumineux et gorgés de sang. Une bile extrêmement épaisse et grumeleuse remplissait la vésicule biliaire. Le foie, qui était affecté d'hépatite chronique, était uni intimement par sa face convexe au diaphragme ; l'adhérence se prolongeait dans toute son étendue ; elle était forte, celluleuse et ancienne. La face concave du lobe gauche adhérait fortement à la partie correspondante de l'estomac : dans ses points de contact, le lobe était épais, gonflé et durci. La face antérieure de l'estomac présentait un léger engorgement comme squirreux. L'estomac était percé de part en part dans le centre de cette petite induration ; son volume était plus petit qu'il ne l'est ordinairement. La membrane muqueuse de cet organe se trouvait dans son état normal depuis le petit jusqu'au grand cul-de-sac de ce viscère, en suivant la grande courbure. Presque tout le reste de la surface interne de l'estomac était occupé par un ulcère cancéreux qui avait son centre à la partie supérieure, le long de la petite courbure. L'extrémité droite de l'estomac, à un pouce de distance du pylore, était environnée d'un gonflement ou plutôt d'un endurcissement squirreux annulaire, de quelques lignes de largeur. Les bords de l'ulcère présentaient des boursouflements fongueux remarquables, dont la base, dure, épaisse et squirreuse, s'étendait aussi à toute la surface occupée par cette cruelle maladie. Enfin, la vessie, vide et très-rétrécie, renfermait une certaine quantité de gravier mêlé avec quelques petits calculs. De nombreuses plaques rouges étaient éparses sur la membrane *plus composée* ou muqueuse.

Antomarchi mesura ensuite le corps : sa hauteur totale était de cinq pieds deux pouces et quatre lignes. Il était considérable-

[1] Antomarchi, *Derniers moments de Napoléon*, t. II, p. 160 et suivantes.

ment amaigri ; il n'était pas en volume le tiers de ce qu'il était avant son arrivée à Sainte-Hélène. La tête avait vingt pouces et dix lignes de circonférence et mesurait, du sommet au menton, sept pouces et six lignes. Les cheveux étaient rares et de couleur châtain clair. On remarqua plusieurs cicatrices sur le corps ; une à la tête, trois à la jambe gauche, dont une sur la malléole externe, une cinquième à l'extrémité du doigt annulaire de la main gauche, et enfin trois autres sur la cuisse gauche.

Lorsque cette triste opération fut terminée, le docteur Antomarchi détacha le cœur et l'estomac, et les mit dans des vases d'argent remplis d'esprit-de-vin. Il espérait les rapporter en Europe pour les remettre à la famille de l'Empereur ; mais Hudson Lowe s'y opposa formellement : le corps entier devait rester dans l'île. Il ne lui fut permis que de couper quelques mèches de cheveux, dont l'Empereur avait disposé en faveur de sa famille [1]. Le gouverneur s'étant également opposé à l'embaumement du corps, sous prétexte qu'on manquait des objets nécessaires, Antomarchi réunit toutes les parties séparées par l'opération, et les assembla par une suture. Il lava ensuite le cadavre, puis les valets de chambre achevèrent de l'habiller comme Napoléon en avait la coutume : caleçon, culotte de cachemire blanc, gilet blanc, cravate blanche, surmontée d'une cravate noire, grand cordon de la Légion-d'Honneur, uniforme des chasseurs de la garde, décoré des ordres de la Légion-d'Honneur et de la couronne de fer ; l'épée, de longues bottes à l'écuyère avec de petits éperons, et enfin le petit chapeau si populaire.

Le linge et le drap qui avaient servi à la dissection du cadavre furent déchirés et distribués ; ils étaient teints de sang : chacun voulut en avoir un lambeau.

Le corps fut placé dans une caisse de fer-blanc, garnie d'une espèce de matelas, doublé en satin blanc. On mit auprès du corps le cœur et l'estomac, enfermés dans deux bocaux hermétiquement fermés, des aigles, des pièces de monnaie d'or à l'effi-

[1] Je possède une petite mèche de ces cheveux, que je conserve religieusement ; je la dois à la princesse Charlotte-Lucien Bonaparte.

gie de l'Empereur, le couteau et le couvert dont se servait journellement Napoléon, et une assiette avec ses armes. Le cercueil de fer-blanc fut soudé avec soin, placé dans une caisse en acajou, qu'on mit dans une autre en plomb, et cette troisième caisse fut définitivement enfermée dans une quatrième en acajou, qui fut scellée et fermée à vis.

Le docteur Antomarchi dressa procès-verbal de l'autopsie du cadavre et des observations qu'il avait faites; il le soumit à la signature des médecins anglais qui avaient assisté à l'opération, mais ceux-ci refusèrent de signer par ordre du gouverneur. Ils dressèrent eux-mêmes un procès-verbal, qu'ils firent en langue anglaise, afin de mieux déguiser la vérité. On eut l'audace de communiquer cette pièce à Antomarchi; le docteur s'aperçut facilement qu'elle n'était qu'un tissu de mensonges, et il repoussa avec mépris le faux qu'on voulait faire sanctionner par sa signature.

Le cercueil était fermé depuis quelques instants, lorsque Hudson Lowe revint à Longwood pour présenter ses doléances aux généraux Bertrand et Montholon sur la perte qu'ils venaient de faire. Son langage paraissait sincère, mais ses paroles cachaient du venin. Il déclara que la mort de Napoléon était d'autant plus fâcheuse, que le gouvernement anglais revenait à d'autres idées. « Il m'avait chargé, dit-il en terminant, de faire connaître au général Bonaparte que l'instant approchait où la liberté pourrait lui être rendue, et que Sa Majesté Britannique ne serait pas la dernière à accélérer le terme de sa captivité. Il est mort, tout est fini : nous lui rendrons demain les derniers devoirs. Les troupes ont ordre de prendre le deuil et les armes dès la pointe du jour. » Les lieux et les circonstances donnaient à ces mots l'air d'une sanglante et lâche ironie. Personne ne répondit, mais tout le monde remarqua que depuis plus d'un mois aucun bâtiment venant d'Angleterre n'était arrivé à Sainte-Hélène, et que dès-lors, ou le gouverneur mentait, ou il avait attendu la mort de l'Empereur pour faire connaître cette déclaration du ministère anglais : du reste, la conduite de Hudson permettait de tout croire, de tout supposer, sauf le bien et la loyauté.

L'inhumation avait été fixée au 8 mai. La tombe était prête :

on l'avait creusée dans le roc, à douze pieds de profondeur, au fond d'une vallée, à une lieue environ de Longwood, non loin d'un petit ruisseau, entre deux saules-pleureurs. Le cortége se mit en marche à midi et demi. Jamais l'île de Sainte-Hélène n'avait été témoin d'une pareille cérémonie. L'abbé Vignali, revêtu des ornements sacerdotaux, marchait en tête, et après lui les médecins Antomarchi et Arnott. Le corbillard venait ensuite : il était traîné par quatre chevaux, et escorté par vingt-quatre grenadiers sans armes, et en deuil. Le jeune Napoléon Bertrand [1] et Marchand marchaient à pied sur les côtés de la voiture, et les généraux Bertrand et Montholon suivaient à cheval, immédiatement après. Derrière eux venaient la maison de l'Empereur, en grand deuil ; la comtesse Bertrand, en calèche, avec sa fille Hortense ; le cheval de Napoléon, conduit par son piqueur Archambaud ; les officiers de l'escadre, ceux de l'état-major, les membres du conseil de l'île, le général Coffin et le marquis de Montchenu, le contre-amiral Lambert, sir Hudson Lowe, enfin les habitants de l'île. Toute la garnison était sous les armes ; une partie bordait la route, le reste suivait le cortége ; un escadron de dragons en tête, ensuite les troupes de la marine, le 66e, les volontaires de Sainte-Hélène, et enfin les troupes d'artillerie avec quinze pièces de canon destinées à rendre les honneurs du salut. Le vaisseau amiral de l'escadre tira pendant la marche vingt-cinq coups de canon de minute en minute. Arrivé à un quart de mille au-delà de Hutt's-Gate, à environ dix minutes de la tombe, le corbillard s'arrêta ; tout le monde mit pied à terre. Douze grenadiers prirent le cercueil sur leurs épaules, et le portèrent, non sans peine, jusqu'au lieu de la sépulture. Les comtes Bertrand et Montholon, Marchand et le jeune Napoléon Bertrand portèrent les quatre coins du drap. Après que l'abbé Vignali eut récité les prières ordinaires, le cercueil fut descendu dans la tombe, les pieds vers l'Orient ; puis une énorme pierre, préparée d'avance,

[1] Aujourd'hui chef-d'escadron et l'un des officiers les plus braves de l'armée française.

vint sceller la nouvelle demeure de l'Empereur : elle ne devait se rouvrir que dix-neuf ans après !...

Napoléon était enfin dans la tombe ! La mission de Hudson Lowe était accomplie ; il ne lui restait qu'à recueillir le prix de son infamie ! Dès le soir même de l'inhumation, le gouverneur fit saisir les objets qui avaient appartenu à l'Empereur, les fit emballer, transporter dans les magasins du gouvernement, et signifia aux compagnons d'exil de Napoléon qu'ils eussent à quitter l'île. Tout était fini pour eux sur ce triste rocher depuis que l'Empereur avait cessé d'exister ; ils se préparèrent sans retard à quitter ce séjour de misères et de douleurs. Le général Bertrand conservait, à juste titre, un vif ressentiment contre Hudson Lowe ; il envoya défier le gouverneur, mais le général anglais déclina les chances d'un combat : il fit négocier, et le brave Bertrand fut forcé de quitter l'île sans avoir châtié le meurtrier de son glorieux maître et bienfaiteur.

Le bâtiment qui devait ramener en Europe les compagnons de l'Empereur étant prêt, ceux-ci rendirent une dernière visite à l'asile où reposait Napoléon ; ils s'agenouillèrent sur la tombe, l'arrosèrent de leurs larmes, la couvrirent de violettes et de pensées, et lui dirent un dernier adieu ! Ce ne fut qu'épuisés par l'émotion et la douleur, que ces infortunés gagnèrent James-Town, où ils s'embarquèrent à bord d'un petit brick, le *Camel Storeship*, qui les ramena en Europe.

La nouvelle de la mort de l'Empereur eut un retentissement immense, non-seulement en Europe, mais dans tout l'univers. L'impression fut d'autant plus forte que, grâce aux faux bulletins que Hudson Lowe envoyait à son gouvernement, on ne connaissait que vaguement la maladie de Napoléon, et que personne surtout ne se doutait que sa maladie fût mortelle. Il n'y eut partout qu'un cri de réprobation, qu'un anathème de honte et de mépris pour le gouvernement anglais et pour son séide. Les Anglais eux-mêmes répudièrent avec horreur la conduite de leur gouvernement et flétrirent avec force les forfaits commis en leur nom. Tous rendirent justice à l'Empereur, tous déplorèrent amèrement sa misérable fin ; les marins anglais furent les premiers à payer

leur tribut d'admiration au grand génie de Napoléon; et le peuple, oubliant sa rivalité nationale, s'inclina avec respect devant la glorieuse tombe de Sainte-Hélène. Quelques hommes, et parmi eux des Français tristement célèbres, eurent le courage de se poser en champions des turpitudes du gouvernement britannique et de célébrer la conduite brutale et sauvage de Hudson Lowe; mais les masses firent justice de cette bassesse, en vouant leurs auteurs, ainsi que les bourreaux de Napoléon, à l'exécration de la postérité.

La mort de l'Empereur et le récit de ses souffrances produisirent, on le pense bien, une impression plus douloureuse encore en France que dans les autres pays : la nation avait conservé intact le culte de la mémoire de Napoléon ; elle considérait l'Empereur, sur le trône ou dans l'exil, comme le père du peuple, comme son représentant naturel, son véritable protecteur : des fanatiques et des ingrats avaient pu le renier ou le couvrir d'odieuses injures; mais la masse, la véritable nation française, n'avait oublié aucun de ses bienfaits. Toujours généreuse, toujours noble et reconnaissante, violemment opprimée, d'ailleurs, par la Restauration et par l'Europe, elle ne put que gémir en silence sur la mort de son chef et vouer ses meurtriers à la haine des siècles à venir. Le deuil fut universel, la douleur générale.

Le gouvernement de Louis XVIII avait été imposé à la France par les baïonnettes étrangères; la nation l'avait répudié; elle le méprisait comme un état de choses antinational et avili. Toutes ses sympathies étaient pour la famille impériale; et la mort de l'Empereur, tout en détruisant le légitime espoir d'un changement prochain, ne put rallier le peuple à la branche aînée des Bourbons, ainsi que les royalistes l'avaient espéré. Il y avait désormais une barrière infranchissable entre le gouvernement de la Restauration et la France. Les amis de la famille Bonaparte, les partisans de l'Empire et la masse de la nation que Louis XVIII s'était à jamais aliénée, reportèrent sur le fils de l'Empereur, sur Napoléon II, leur espoir et leurs sympathies; malheureusement le roi de Rome n'avait que dix ans; il était prisonnier de l'Autriche, séparé de sa mère, et là encore l'espoir de la France

devait être déçu : une main criminelle devait conduire le jeune prince à la tombe, longtemps avant l'âge!

La mort de l'Empereur fut un coup terrible pour la famille Bonaparte. Repoussée de toute part, mise hors la loi, abandonnée de tous ceux qui avaient jadis sollicité sa protection ou son alliance, elle ne put que pleurer la perte à jamais irréparable de son glorieux chef, et s'enfermer dans le silence de la résignation. L'exil dont elle était frappée lui parut plus dur encore après la grande perte qu'elle venait de faire, et les persécutions auxquelles elle ne cessait d'être en butte devinrent plus insupportables que jamais. Il eût été humain de la part des souverains de soulager d'aussi douloureuses infortunes, d'autant plus qu'elles étaient imméritées; l'honneur des couronnes y était engagé; la saine politique ordonnait aussi aux monarques de réparer les criantes injustices que l'on exerçait à l'égard des Bonaparte et d'adoucir leurs malheurs en les replaçant sous la loi commune; il est triste de l'avouer, personne n'en eut le courage ni la volonté; tous, les uns par oubli ou par ressentiment, les autres par crainte ou par excès de prudence, déclinèrent la mission réparatrice qui leur était offerte et qu'aurait dû leur dicter l'intérêt de leur propre conservation. La famille fut repoussée de tous; pas une voix amie ne s'éleva en sa faveur dans le congrès des rois; personne ne crut devoir demander qu'on la rappelât de la terre d'exil avant que la tombe eût englouti de nouvelles victimes.

VI

Mort du prince Eugène, ancien vice-roi d'Italie; sa vie politique, administrative et militaire.—Mort de la princesse Pauline; son caractère; sa générosité d'âme.—Travaux scientifiques des princes Charles et Louis Bonaparte, fils de Lucien.—Le prince Paul-Marie, mort en combattant pour la liberté de la Grèce.—Mort de la princesse Jeanne, fille de Lucien Bonaparte.

La mort, cette bienfaitrice des malheureux, ce grand niveleur de l'humanité, ne servit que trop la haine que quelques hommes portaient à la famille Bonaparte.

Il n'y avait pas trois ans que la tombe s'était fermée sur le captif de Sainte-Hélène, lorsqu'elle se rouvrit pour recevoir le fils adoptif de l'Empereur, Eugène Beauharnais, fils de l'impératrice Joséphine. Le prince Eugène mourut à Munich, le 21 février 1824, d'une attaque d'apoplexie, à l'âge de quarante-deux ans et demi. Il avait épousé, le 14 février 1806, la fille du roi de Bavière, la princesse Auguste-Amélie, qui lui survécut, et dont il eut six enfants, deux fils et quatre filles. L'aînée, José-

phine-Maximilienne-Eugénie, à laquelle l'Empereur avait donné le titre de princesse de Bologne, avait épousé, huit mois avant la mort de son père, le 19 juin 1823, le prince royal de Suède, Joseph-François Oscar, fils unique de Charles XIV (Bernadotte), et aujourd'hui roi de Suède.

Le prince Eugène fut un des hommes les plus distingués de l'Empire; brave comme Murat et Ney, inébranlable, stoïque dans le danger comme ses glorieux émules, franc et loyal, généreux, dévoué, il a lui-même inscrit son nom dans l'histoire.

Eugène Beauharnais naquit à Paris le 3 septembre 1781. Son père, le général de division vicomte de Beauharnais, qui fut pendant quelque temps commandant en chef de l'armée du Nord, périt sur l'échafaud le 23 juillet 1794, dans les derniers jours de la Terreur. Sa famille, composée de sa femme, Joséphine, d'Eugène et d'Hortense, resta sans fortune, presque dans le besoin. L'arrestation de Joséphine acheva sa ruine, et plongea les deux orphelins dans la plus profonde misère. Eugène fut obligé, pour vivre, d'entrer chez un menuisier en qualité d'apprenti. Il y resta jusqu'après la mise en liberté de sa mère. Après bien des démarches, bien des sollicitations, la veuve du général Beauharnais parvint à rentrer en possession de quelques petites propriétés qui avaient échappé à la confiscation, et ces faibles ressources, soigneusement administrées, lui permirent d'attendre des temps meilleurs. Elle espérait dans l'avenir; elle pensait que la fortune ne l'avait réduite à la position la plus humble que pour la relever d'autant plus haut. Son espoir ne fut pas déçu, car son mariage avec le général Bonaparte allait être l'origine de la plus étonnante fortune, et la couronne d'impératrice lui était réservée.

Eugène avait quinze ans à l'époque du mariage de sa mère avec le général Bonaparte. Il était vif, intelligent. Bonaparte le prit en affection, et l'autorisa à le suivre en Italie dès l'ouverture de la campagne de 1796. Deux ans après, Eugène suivit son beau-père en Égypte. Ce fut à la prise de Malte qu'il fit ses premières armes, en s'emparant d'un des drapeaux de la garnison de la Valette. Alexandrie, les Pyramides, Saint-Jean-d'Acre,

le mont Tabor, Aboukir, furent témoins de sa jeune bravoure. Revenu en France avec le général Bonaparte, en 1799, il fut nommé capitaine après le 18 brumaire. Il suivit le Premier Consul en Italie, en 1800, et gagna sur le champ de bataille de Marengo le grade de chef d'escadron des chasseurs de la garde consulaire. Nommé, dès 1802, colonel de ce régiment, il fut promu, en 1804, au grade de général de brigade, et créé, après l'institution de l'Empire, d'abord prince français, puis, le 1er février 1805, archi-chancelier. Enfin, comme dernière preuve de sa haute estime pour le prince Eugène, l'Empereur lui confia, le 6 août 1805, la vice-royauté d'Italie.

Le prince Eugène n'avait alors que vingt-quatre ans. Quelques personnes critiquèrent ce choix, mais la conduite d'Eugène dissipa bientôt les craintes qu'inspirait son jeune âge. Plein d'intelligence, actif, infatigable dans le travail, affable, il porta sur le trône, dès le premier jour, des vertus propres à honorer la nouvelle couronne italienne et à lui acquérir les sympathies de la nation. Puissamment aidé par M. Mésan, que l'Empereur lui avait donné pour conseiller, Eugène se livra avec ardeur à l'organisation du royaume. Ce fut sous son administration sage et éclairée que l'Italie septentrionale reçut un système judiciaire uniforme et analogue à ses mœurs, qu'elle se créa cette armée nationale qui rivalisa dans la suite avec les meilleures troupes de l'Europe, et qu'elle obtint l'organisation et la répartition légale des impôts, toutes choses inconnues jusque-là au pays. Ce fut encore le prince Eugène qui fit donner au culte la pompe et la solennité qui lui sont nécessaires; qui substitua une police active, mais prudente, à cette police sévère, tracassière et fiscale des sbires ; qui créa des asiles pour les infirmes, des hôpitaux et des établissements de bienfaisance pour les pauvres. L'administration et les lois françaises furent, en un mot, transportées par ses soins en Italie, et adaptées au sol du nouveau royaume. Le brigandage des grandes routes fut extirpé par des lois sévères mais indispensables; l'instruction fut organisée et établie sur une vaste échelle; les arts, les sciences et les belles-lettres furent encouragés avec largesse ; les académies obtinrent des sub-

sides, et pour faciliter les études, le vice-roi fonda ou agrandit plusieurs bibliothèques publiques. Il fit élever des statues à Virgile, à Pétrarque, à Titien, à Dante, à Michel-Ange, et à tous les grands hommes de l'école italienne. Le commerce intérieur reçut tout le développement possible; plusieurs routes furent construites pour faciliter les communications; et les douanes, qui avaient été négligées jusque-là, furent organisées de manière à protéger le commerce national. Enfin, pendant les huit ans et demi que dura son administration, le vice-roi n'eut qu'un but, qu'un désir, celui de rendre l'Italie libre, heureuse et prospère, et de porter la nation italienne au rang que l'Empereur lui avait assigné parmi les peuples de l'Europe. Aussi, le nom du prince Eugène est-il resté populaire en Italie; le pays a religieusement conservé le souvenir de son règne, et après trente-quatre ans d'intervalle, les Italiens septentrionaux aiment encore, au milieu des convulsions qui les déchirent, à rappeler les beaux jours de la vice-royauté. L'œuvre de la coalition, comme l'a dit un des plus grands écrivains de notre siècle[1], l'œuvre de la Sainte-Alliance a été de détruire tous les avantages, tous les bienfaits dont le prince Eugène dota l'Italie au nom de la France et de l'Empereur, de remettre l'Italie entière sous le joug de l'Autriche, de lui ôter, avec la liberté politique, ses institutions, sa liberté civile et religieuse, de corrompre les mœurs et de lui imposer la dernière des humiliations.

La campagne de 1809, qui interrompit un instant les travaux administratifs du prince Eugène, plaça le vice-roi à côté des Masséna, des Soult, des Ney et des Lannes. Investi du commandement en chef de l'armée franco-italienne, et chargé de tenir tête à l'archiduc Jean, tandis que l'Empereur marchait sur Vienne par la Bohême, le prince Eugène, après avoir essayé d'écraser les Autrichiens à Sacile, le 16 avril 1809, culbuta l'armée autrichienne sur les bords de la Piave, le 8 mai, lui tua, blessa ou prit plus de dix mille hommes, la poussa de position en position, et l'obligea de se replier en toute hâte vers les États

[1] Sismondi, *Histoire de la liberté en Italie.*

héréditaires. Le 11, il battit de nouveau l'archiduc Jean à San-Daniclo; le 17, il l'enfonça à Tarvis et lui enleva trois mille hommes et dix-sept pièces de canon; le 25, il le vainquit à San-Michele, lui tua ou blessa deux mille hommes, lui fit près de cinq mille prisonniers, et le rejeta dans la Hongrie. Ayant rallié sous les murs de Raab environ cinquante mille hommes, l'archiduc voulut tenter une dernière fois le sort des armes; mais la fortune lui fut encore contraire. Eugène aborda l'armée autrichienne le 14 juin, la culbuta sur tous les points après une lutte sanglante, et termina la journée par la défaite complète des ennemis. Le vice-roi poursuivit les vaincus l'épée dans les reins, dispersa leurs débris dans toutes les directions, et vint enfin opérer sa jonction à la grande armée sous les murs de Vienne. La bataille de Wagram, qui termina la campagne de 1809, ne fit qu'ajouter à la gloire que le prince Eugène avait acquise dans sa marche triomphale de la Piave aux bords du Danube[1]. Trois ans après, le vice-roi fut appelé au commandement du quatrième corps de la grande armée de Russie. Cette nouvelle campagne mit le comble à sa gloire militaire. Les journées d'Ostrowno, de Smolensk, de la Moskowa, de Maloraslowitz, où il battit toute l'armée de Kutusow avec le quatrième corps, celles de Wiazmo, d'Yacowo, de Krasnoï et de la Bérésina, furent pour lui autant de titres à la reconnaissance de la France et à l'immortalité. Enfin, la guerre d'Italie, de 1813 et de 1814, qu'il soutint avec une poignée de braves, souvent avec succès et jamais sans gloire, termina dignement sa carrière militaire.

Le royaume d'Italie fut englouti dans le grand naufrage de l'Empire. Eugène déposa entre les mains des Autrichiens le mandat que l'Empereur lui avait confié, et se retira avec sa famille à Munich, après avoir fait ses adieux à la nation italienne et l'avoir remerciée de sa constante fidélité par quelques mots empreints des plus nobles sentiments.

[1] « Le prince Eugène a montré dans cette campagne le sang-froid et le coup-d'œil qui constituent les grands capitaines. » 13e Bulletin de la grande-armée.

Le roi Maximilien-Joseph accueillit son beau-fils avec la plus grande bienveillance. Il lui donna pour résidence le château et la terre d'Ismaring, près de Munich, le créa, le 15 octobre 1817, souverain du duché de Leuchtenberg et de la principauté d'Eichstadt, et, peu de temps après, il le nomma premier pair héréditaire de la couronne de Bavière.

L'amitié du roi de Bavière et ses bienfaits, qui mirent la famille du prince Eugène à l'abri des besoins qui menaçaient la plupart des Bonaparte, ne purent adoucir les douloureux regrets du fils adoptif de l'Empereur. Son âme était brisée : il tomba dans une maladie de langueur qui se termina par une attaque d'apoplexie, le 21 février 1824, après dix ans de chagrins et de souffrance. Son fils aîné, le prince Auguste-Charles-Eugène Napoléon, alors âgé de quatorze ans, lui succéda dans la souveraineté du duché de Leuchtenberg et de la principauté d'Eichstadt, sous la tutelle de sa mère, la princesse Auguste-Amélie de Bavière.

La famille Bonaparte avait à peine fini le deuil de la mort du prince Eugène, qu'elle eut à pleurer la perte d'un autre de ses membres, de la princesse Pauline, la seconde des sœurs de Napoléon.

La princesse Pauline n'avait ni l'énergie ni les capacités qui placèrent sa sœur Élisa au-dessus de son sexe, mais elle possédait toutes les vertus qu'on aime à trouver chez la femme. Elle était d'une bienfaisance intarissable, d'une générosité sans bornes, d'un dévouement à toute épreuve et d'une amabilité remarquable. Jamais elle ne refusa de rendre un service ni de faire une bonne œuvre, et plus d'une fois elle poussa la largesse de ses bienfaits au point de dépasser les moyens de sa fortune. Elle consacra une partie des richesses dont l'Empereur la dota à consoler les infortunes d'autrui, à créer des établissements de bienfaisance et à subvenir à l'éducation de pauvres orphelins. Elle aimait les arts et les lettres, qui trouvaient chez elle une puissante protectrice; elle aimait également le luxe, les plaisirs, la dissipation même; mais le pauvre trouvait sa part jusque dans ses dépenses les plus folles ou les moins utiles. En

un mot, Pauline ne vit dans la fortune qu'un moyen de bienfaits et de plaisir; jamais elle ne voulut amasser de richesses, et lorsqu'arriva la chute de l'Empire, elle se trouva sans ressources et réduite à recourir à la fortune de son époux.

La princesse Pauline était d'une beauté remarquable; si l'on peut s'en rapporter au témoignage des contemporains ou aux statues de l'époque, ce fut une des plus belles femmes de France: elle était un véritable chef-d'œuvre de la création. Canova, qui fut chargé de faire sa statue, crut ne pouvoir mieux la représenter qu'en reproduisant les traits de la Vénus de Praxitèle.

Pauline avait épousé en premières noces le général de division Emmanuel Leclerc; son mari ayant été nommé peu de temps après capitaine-général de Saint-Domingue, et chargé de faire rentrer cette île sous la domination de la France, Pauline, à peine sortie de couches, s'embarqua avec son fils et accompagna le général Leclerc dans cette malheureuse expédition. L'armée débarqua dans l'île le 1er février 1802 : trois mois suffirent pour rétablir l'autorité de la métropole; il ne restait plus au général Leclerc qu'à forcer quelques chefs isolés à déposer les armes, lorsque la fièvre jaune se déclara tout à coup dans l'île et exerça des ravages affreux dans l'armée victorieuse : le quart des soldats succomba au bout de peu de jours. Le capitaine-général fut atteint à son tour de cette épouvantable maladie. Il eût voulu que sa femme partît pour la France, mais Pauline s'y refusa obstinément; elle suivit son mari dans l'île de la Tortue, en face du Cap, et ne le quitta plus jusqu'à sa mort, qui arriva le 2 novembre 1802.

Pauline étant revenue en France, son frère Napoléon la maria, un an après, le 6 novembre 1803, au prince Camille Borghèse, le chef d'une des plus illustres familles de Rome. Le prince Camille était un brave homme, mais d'une grande faiblesse de caractère. Un événement douloureux marqua ce second mariage de Pauline : son fils, seul enfant qu'elle avait eu du général Leclerc, mourut peu de temps après son arrivée à Rome. Elle n'eut point d'enfants de Borghèse, ce qui jeta, comme il arrive souvent, quelque refroidissement dans leur union. Des intrigants,

afin de mieux exploiter la fortune du prince, éveillèrent adroitement la jalousie dans son âme et le décidèrent à quitter sa femme. Le prince se retira à Florence, d'où l'Empereur l'appela à Turin, après la paix de Tilsit, avec le titre de gouverneur-général des départements français au delà des Alpes. Pauline supporta avec résignation l'abandon de son époux. Elle séjourna alternativement en France et en Italie, à Paris et à Neuilly, où elle possédait un château magnifique, et à Rome, où le prince Borghèse lui avait laissé l'entière jouissance de la fameuse villa qui porte son nom. Pauline était à Nice lorsque l'Empereur abdiqua la première fois; elle retourna à Rome, mais dès que Napoléon fut arrivé à l'île d'Elbe, elle courut le rejoindre, ainsi que sa mère. Pauline aimait son frère avec une tendresse extrême. Aussi sensible que dévouée, elle employa toutes les ressources de son esprit pour consoler Napoléon et lui adoucir les douleurs de l'exil. Ce fut elle et sa mère qui intercédèrent en faveur de Murat et amenèrent une réconciliation complète entre l'Empereur et Lucien. Lorsque Napoléon eut quitté l'île d'Elbe pour retourner en France, Pauline se retira provisoirement à Rome. Le gouvernement français manquait de ressources; les caisses étaient vides, et il fallait plus d'argent que jamais pour tenir tête à l'Europe prête à se lever contre la France. Napoléon fit un appel à sa famille. Pauline était sans fortune; elle ne possédait qu'une partie des diamants qui lui avaient été donnés par l'Empereur et par le prince Borghèse; elle les envoya sans hésiter à son frère, comme preuve de son dévouement et de son attachement à la France[1]. Son intention était de retourner à Paris; mais le désastre de Waterloo, suivi de la seconde abdication de l'Empereur, ne lui en laissa pas le temps. Elle resta à Rome. Le vénérable Pie VII la prit dans une affection toute paternelle, de même que les autres membres de la famille impériale; il ne négligea aucune occasion pour lui faire oublier ses malheurs; mais tous ses soins furent impuissants pour adoucir ses chagrins.

[1] Ces diamants ont été pris pas les alliés, dans une des voitures de l'Empereur, à la bataille de Waterloo.

La déportation de son frère bien-aimé à l'île de Sainte-Hélène fut pour la généreuse Pauline un coup des plus douloureux; elle sollicita vainement l'autorisation de se rendre à Sainte-Hélène pour consoler l'Empereur dans ses grandes infortunes : sa prière fut repoussée par le gouvernement anglais. La mort de Napoléon acheva de briser son âme tendre et aimante : Pauline tomba dans une maladie de langueur dont elle ne se releva plus. Sa famille la décida à aller se fixer à Pise, dont le climat lui convenait mieux que celui de Rome; mais le mal était incurable. Sa santé s'altéra de jour en jour; elle vit, sans se plaindre et avec un courage presque surnaturel, les progrès rapides de sa destruction. Son mari, qui habitait alors Florence, crut devoir l'appeler auprès de lui; Pauline, la mort dans l'âme, courut se rendre au désir du prince; mais leur réunion fut de courte durée : l'infortunée Pauline mourut peu de temps après, dans les bras de son époux, le 9 juin 1825, seize mois et demi après la mort d'Eugène. Elle n'avait pas quarante-cinq ans[1]. Le prince Camille lui pro-

[1] La princesse Pauline naquit à Ajaccio, le 20 octobre 1780. Voici l'extrait de son acte de naissance :

Extrait des actes de l'état civil déposés à la mairie de la ville d'Ajaccio.

« Mille e sette cento ottanta i venti due ottobre, e stata battezzata una bambina figlia legittima dell' Illustrissimo Signor Carlo de Bonaparte, assessore della giurisdizione d'Ajaccio, e nobile del regno, e della Illustrissima Signora Maria-Letizia Ramolino, sua madre, d'Ajaccio, nata li venti, a ore dieci della leva a cui si è posto nome Paolamaria. Padrini sommo Signor D. Luciano de Bonaparte, arcidiacono della catedrale di Ajaccio, il quale unitamente al padre di essa bambina, hanno sottoscritto con noi.

« *Signé* De Bonaparte Luciano, arcidiacono.

« De Bonaparte, Gio.-Battista Forcioli, arciprete d'Ajaccio.

« Certifié pour copie conforme.

« Ajaccio, le 15 juin 1844.

« *L'officier de l'état civil*,

« P.-F. Peraldi.

« Vu bon pour légalisation de la signature du sieur P.-F. Peraldi, maire de la ville d'Ajaccio.

« Ajaccio, le 17 juin 1844.

« *Le président du tribunal civil d'Ajaccio, chevalier de la Légion-d'Honneur*,

« Cunéo d'Ornano. »

digua, pendant ses derniers jours, toutes sortes d'égards et d'amitiés; comme preuve de son estime, il reconnut les legs nombreux que la trop généreuse Pauline avaient faits au lit de mort sans consulter sa fortune.

Le prince Camille Borghèse ne lui survécut que peu d'années; il mourut le 9 mai 1832, à l'âge de cinquante-sept ans[1].

La mort, qui frappait si douloureusement les chefs de la famille Bonaparte, fut loin d'épargner leurs descendants.

Exilés d'une patrie pour laquelle ils auraient voulu verser leur sang, enchaînés par l'ostracisme dont ils étaient frappés, et repoussés par les puissances étrangères, les neveux de l'Empereur se trouvaient, à l'exemple de ses frères, condamnés à une inaction complète et d'autant plus malheureuse qu'elle brisait toute leur carrière. Forcément éloignés de la politique et proscrits d'un monde qui avait retenti de leur nom pendant vingt ans, quelques-uns des membres de la famille s'appliquèrent, à défaut d'autres ressources, à l'étude des sciences.

Le prince Charles, fils aîné de Lucien, était de ce nombre. Il s'était retiré depuis 1823 aux États-Unis, auprès du roi Joseph, dont il venait d'épouser[2] la fille aînée, la princesse Zénaïde. Il n'avait que vingt et un ans lorsqu'il publia, à Philadelphie, en 1825, le premier volume de son *Ornithologie américaine*, écrite en langue anglaise. Ce beau travail, dont le second et le troisième volume parurent en 1828, et le dernier en 1833, valut au prince les suffrages des plus grands naturalistes de l'Europe et de l'Amérique. Depuis, plusieurs ouvrages remarquables sur la zoologie, les vertébrés, l'anatomie comparée, et principalement son *Iconographie de la faune italienne*, ont acquis au prince Charles une réputation européenne et lui ont assigné une place à côté des savants les plus distingués. Presque

[1] Le prince Camille était né à Rome, le 19 juillet 1775. Il avait fait la campagne de 1805, en qualité de chef-d'escadron de la garde, et celle de Prusse, en 1806 et 1807, avec le grade de colonel. Il avait reçu, le 27 mars 1803, les droits de citoyen français, et en 1806, le titre de duc de Guastalla.

[2] Son mariage eut lieu le 20 juin 1822, à Bruxelles, où se trouvait alors la reine Julie.

Rotterdam 12 Juin 1827

Ma chère Zénaïde

Cette lettre te sera remise par Vito Lebeli mon nouveau Valet de chambre que tu connais et que dans mon empressement de t'avoir ici pour me servir me fera oublier mes enfants. . . . . J'ai avance avant hier et je suis encore . . . quelle rage de n'être pas parti avec lui ! - Le bruit qu'il courait ici de ta mort, ne t'en fait pas trop de la nouvelle habitude, et ton à la tristesse ainsi ! . . . Le pauvre avec des enfants, et dans un pays. Heureusement, il n'en sera pas ainsi, il viendra me rejoindre à Londres, devenir notre bon ami

(Signature du Prince de Canino) Carlo L. Bonaparte Pce de Canino

Biblioteca Nazionale V. E. III NAPOLI

Digitized by Google

Digitized by Google

Biblioteca Nazionale
NAPOLI
V. E. III

Charade.

Mon premier lettre de l'alphabet grec;
Mon second note de Musique
Offerte par leur réunion
Le nom
D'un être plongeur chimérique;
N'en pensant Livorne, ou Dragon.
Oh! non.
C'est un mystère, bien dit-on,
Un vrai Trésor; mais des plus rares,
Consolant dans l'adversité,
Contemplant la prospérité,
Trésor, distingué des avares;
Un de ces vœux abandonnés,
On croyait... Sans il s'en étonner?
De reste, non; car dans ces coffres
Ce vrai Trésor,
Où la Cabale enferma mort,
Heureux lecteur! n'a pas fait d'offre
Un site fier, à présenté Le rare bien
Qui fuit nos vœux. Oh! l'univers le sien

Victor Hugo

Le Propriétaire du Manuscrit
Victor Hugo

toutes les sociétés scientifiques, et en première ligne l'Académie des sciences de France, ont cru devoir rendre hommage à son beau talent en lui conférant le titre de membre correspondant.

Le troisième fils du prince Lucien, Louis, s'appliqua à l'étude de la chimie, de la minéralogie, et des langues anciennes; il obtint, au bout de peu d'années, une réputation célèbre dans le monde savant, non-seulement comme chimiste, mais comme polyglotte. La science lui doit une foule de découvertes importantes; la plus récente est celle du valérianate de zinc, dont la découverte a rendu un important service à la médecine.

La princesse de Canino consacra les loisirs de l'exil à la culture des belles-lettres, dont elle était une des protectrices les plus zélées et les plus éclairées. Ce fut à cette époque qu'elle mit la première main à son beau poëme de *Batilde* ou *la Reine des Francs*, publié dix-huit ans après, et qui a placé la noble exilée à côté des poëtes les plus distingués de la France et de l'Italie.

Le prince Lucien, pour lequel les lettres étaient une faible consolation dans la position exceptionnelle qu'on avait faite à la famille de l'Empereur, employa les jours d'exil à la rédaction de ses Mémoires et à d'immenses fouilles scientifiques qu'il fit faire dans la principauté de Canino. L'archéologie, et surtout l'archéologie étrusque, doit de nombreuses découvertes à ses soins aussi infatigables qu'éclairés. Ce fut également le prince Lucien qui prouva d'une manière irrévocable, dans un travail du plus haut mérite, la priorité des Italiens ou Étrusques sur les Grecs dans les arts.

D'autres membres de la famille, les princes Napoléon-Louis et Louis-Napoléon, fils du roi Louis, le prince Jérôme-Napoléon, fils aîné du roi Jérôme, le prince Paul-Marie, le second des fils du prince Lucien, et le prince Achille Murat, se livrèrent à l'étude de l'art militaire. Ils étaient également braves, pleins d'énergie et d'un sang bouillant; leur âme ardente souffrait de cette funeste inaction à laquelle ils étaient condamnés par l'Europe, et leur cœur bondissait de joie à l'idée qu'ils pourraient un jour servir la France, leur patrie commune. L'avenir leur offrait peu d'es-

poir; mais, poussés par cet instinct que l'Empereur appelait le feu sacré, et ne consultant que le désir d'être tôt ou tard utiles à la France, ils se donnèrent à l'étude de l'art avec toute la fougue de la jeunesse. Tous firent des progrès rapides; il ne leur manqua bientôt que de la pratique et l'occasion de se signaler. L'un d'entre eux vit les circonstances seconder un instant sa noble ambition, mais ce fut, hélas, pour le précipiter à son tour dans la tombe, récemment ouverte pour l'infortunée Pauline.

La Grèce, écrasée par une servitude de plusieurs siècles, était engagée depuis 1822 dans une lutte héroïque. Elle s'était adressée plusieurs fois à la France, à l'Angleterre, à l'Italie, et aussitôt après le désastre de Missolonghi, elle venait de faire un dernier appel à l'Europe pour consolider l'indépendance qu'elle avait acquise au prix des plus grands sacrifices. Une foule de braves volèrent au secours des intrépides Hellènes. Chaque pays fournit son contingent : l'appel des Grecs trouva partout des âmes généreuses prêtes à servir la liberté. Le prince Paul-Marie Bonaparte fut du nombre. Brave, déterminé, infatigable et détestant le despotisme de toutes les forces de son âme, à l'exemple de son père, il courut s'embarquer à Ancône, au mois de mars 1827, et se dirigea vers la Grèce pour y offrir ses services comme volontaire. Le prince fut accueilli par l'amiral lord Cochrane, qui était arrivé peu de jours auparavant et auquel les Grecs reconnaissants avaient confié le commandement de leur petite flotte avec le titre d'archinavarque. Lord Cochrane avait connu le prince Lucien pendant un des voyages que celui-ci avait faits en Angleterre. Il prit son fils en affection, le plaça auprès de lui et le fit nommer commandant en second de la frégate *la Hellade*, à bord de laquelle l'amiral avait arboré le drapeau de commandant en chef. Le prince Paul-Marie se montra digne et reconnaissant à la fois de cette protection presque paternelle. Tantôt à terre pour secourir les villes du littoral menacées ou attaquées par les Turcs, tantôt à bord pour combattre les ennemis dont les bâtiments couvraient la mer de Myrtos et interceptaient les communications entre le continent et les Cyclades, le

jeune prince fut infatigable dans cette lutte de tous les jours. Le combat paraissait avoir pour lui un charme toujours nouveau, et le danger, loin de neutraliser son ardeur, ne faisait qu'exciter l'impétuosité de son caractère. Vingt fois il faillit devenir victime de sa témérité, vingt fois il ne dut son salut qu'à un hasard providentiel. Tout le monde admirait sa bravoure et on le citait comme un exemple digne d'être imité; mais, comme si le destin jaloux eût voulu briser cette jeune carrière, un accident à jamais regrettable fit succéder la douleur à l'enthousiasme qu'inspirait le prince parmi les Hellènes. On était à la fin de décembre 1827. *La Hellade* se trouvait à l'entrée du golfe de Nauplie en présence de deux bâtiments turcs qui voulaient forcer le passage; lord Cochrane les attaqua sans retard, les serra de près et ordonna les préparatifs pour monter à l'abordage. Le prince Paul-Marie avait laissé ses pistolets dans sa cabine; il courut les chercher, mais, dans son enthousiasme, il ne vit point qu'ils étaient armés, et en les décrochant il toucha malheureusement une des détentes; le coup partit au même instant et la balle lui traversa la poitrine..... L'infortuné prince expira peu d'instants après, sans avoir proféré une parole. Il n'avait que dix-neuf ans. L'amiral Cochrane eût désiré rendre à ses restes mortels les honneurs dus à son nom et aux services qu'il avait rendus à la Grèce, mais le temps et les moyens manquèrent. Le corps fut mis dans un tonneau de rhum, transporté à l'île de Spetzia, à l'entrée du golfe de Nauplie, et déposé provisoirement dans le caveau de l'église du village de Spetzia. Ce ne fut que longtemps après, c'est-à-dire à la fin de l'occupation de la Morée par les troupes françaises, qu'on put lui donner une sépulture définitive. Le corps fut transporté à Navarin par les soins des officiers français, et déposé, après une cérémonie aussi imposante que douloureuse, dans la tombe que ces derniers avaient fait construire sur la plage du promontoire.

Le prince Paul-Marie fut pleuré de tous ceux qui l'avaient connu; tous regrettèrent ce jeune prince si brave, si chevaleresque, et qui aurait pu, sans l'ostracisme dont sa famille était frappée, rendre des services éclatants à sa patrie. Les Grecs,

aussi bien que les Italiens, ont religieusement conservé son souvenir; et quoique plus de vingt ans se soient écoulés depuis sa mort, les Hellènes ne parlent de lui qu'avec admiration; ils citent son nom comme celui d'un de leurs défenseurs les plus généreux, morts pour leur indépendance.

La mort de Paul-Marie fut surtout douloureuse pour son père, le prince Lucien, qui avait pour lui une tendresse extrême. Rien ne put le consoler de cette perte; et comme pour rendre sa douleur plus cuisante et moins supportable encore, Lucien eut le malheur de perdre, quinze mois après, un autre de ses enfants, la princesse Jeanne, qui avait épousé, un an auparavant, le marquis Onorati Honorati. Elle mourut à Jesi, près d'Ancône, d'un refoidissement qui la saisit à la sortie d'un bal. Jeanne n'avait que vingt-deux ans, elle était née à Rome le 22 juillet 1807. C'était un ange de vertu et de beauté; elle possédait un esprit supérieur, beaucoup d'énergie et une amabilité remarquable; elle était généreuse, compatissante, dévouée, amie et protectrice zélée et infatigable des lettres qu'elle cultiva non sans succès[1]; elle réunissait en un mot toutes les vertus qui constituent la femme accomplie et inspirent l'admiration à tous ceux qui l'approchent. La jeune princesse ne laissa à son époux qu'une fille, nommée Clélie, aujourd'hui marquise Honorati.

[1] Mme la princesse de Canino, mère de la princesse Jeanne, a réuni quelques-unes des compositions poétiques de sa fille; elle les a publiées à Sinigaglia, en 1847, sous le titre de : *Ispirazioni d' affetto di una giovane musa.*

VII

Révolution de 1830.—Espoir et déception de la famille de l'Empereur.—Révolution belge.—Le duc Auguste de Leuchtenberg, candidat à la couronne de Belgique.—Soulèvement de la Romagne.—Les princes Napoléon-Louis et Louis-Napoléon ; part qu'ils prennent à l'insurrection des Romagnols.—Mort du prince Napoléon-Louis.—Le prince Achille Murat ; il reçoit du service dans l'armée belge.—Le prince Pierre-Napoléon se réfugie aux États-Unis et fait la campagne de Colombie sous les ordres du général Santander.—Mort du roi de Rome, Napoléon II.

1830—1832

La marquise Honorati était la sixième personne que la famille Bonaparte perdait depuis huit ans, et rien n'annonçait que l'inexorable mort dût se lasser bientôt de frapper les malheureux proscrits. Chaque jour leur exil devenait plus lourd, moins supportable ; la haine de leurs ennemis, que le temps aurait dû calmer, paraissait n'avoir ni terme ni limites, et loin de se laisser désarmer par de si grandes infortunes, cette haine implacable trouvait à chaque instant quelque nouveau moyen de torturer

ses victimes. L'avenir était sombre ; l'horizon politique se chargeait de nuages qui annonçaient une nouvelle lutte entre les peuples et la vieille royauté ; mais les puissances coalisées, plus que jamais hostiles aux idées dont le désastre de Waterloo avait arrêté les ressorts, se liguaient plus étroitement encore pour neutraliser l'esprit d'émancipation qui remuait les masses ; par contre, la famille de l'Empereur, qui était, dans l'ordre des choses, le représentant naturel de cet esprit progressif, sentait s'appesantir de jour en jour la main de fer qui l'enchaînait depuis 1815. Elle avait réclamé plus d'une fois contre l'ostracisme dont elle était la victime, mais ses démarches étaient restées sans résultat ; à peine pouvait-elle espérer pour l'avenir. Placée au ban de l'Europe, privée de garanties et repoussée de toute part, la famille se résignait tristement aux rigueurs de sa position, lorsqu'un événement sinon inattendu, au moins précoce, vint un instant relever son courage si terriblement éprouvé, et lui faire espérer, après quinze ans d'attente, que les portes de la patrie allaient enfin se rouvrir pour elle.

Les mesures réactionnaires et antinationales de Louis XVIII avaient profondément humilié la nation française, et ruiné, dès le principe, les moyens d'existence et d'action du gouvernement de la Restauration. Personne n'avait oublié ni le sang des victimes versé à grands flots, ni les outrages qu'on s'était plu à prodiguer aux hommes de la République et de l'Empire, ni enfin cette déplorable facilité avec laquelle le gouvernement avait livré à l'Europe les immenses dépouilles de l'Empire ; et ces fautes, que le peuple n'avait supportées qu'en frémissant, avaient amassé dans les cœurs une de ces haines nationales devant lesquelles se brisent tôt ou tard les dynasties même les mieux établies.

Charles X, qui avait succédé à Louis XVIII, loin de fortifier le pouvoir chancelant que lui avait légué son frère, avait imprimé à son gouvernement des tendances plus rétrogrades et plus impopulaires encore. Comme s'il eût voulu pousser la nation à bout, il fit tout pour mécontenter le peuple ; il repoussa les hommes qu'il eût fallu récompenser ou ménager ; il mécon-

nut les services les plus éclatants et s'aliéna l'armée par une série de mesures maladroites ou inutilement vexatoires; il favorisa outre mesure la noblesse et le clergé, et ce favoritisme, que la politique condamnait, avait jeté dans les esprits des craintes qui rappelaient les dernières années de Louis XVI. Charles X détestait cordialement le régime constitutionnel; le contrôle que la nation possédait par ses représentants lui était insupportable, et lui semblait une véritable usurpation sur les droits de la royauté; la liberté de la presse était pour lui une autre monstruosité, incompatible surtout avec la dignité des couronnes. Charles X, en un mot, aurait voulu supprimer les dernières libertés que la Charte avait laissées à la nation et rétablir le pouvoir absolu.

Personne n'ignorait les dispositions du roi, et Charles X, loin de cacher ses vues, se faisait un secret plaisir de laisser prévoir les atteintes qu'il allait porter au pacte social. C'était chez lui une idée fixe, c'était son espoir de tous les jours; il voulait à tout prix s'affranchir, et détruire la résistance de jour en jour plus forte que son gouvernement rencontrait dans la Chambre des députés. Le mécontentement du peuple était à son comble; le gouvernement devait s'attendre à une explosion terrible s'il osait altérer la Charte; et certes, dans une pareille situation, la raison ordonnait d'éviter tout ce qui pouvait ressembler à un coup d'État. Mais Charles X et la plupart de ses ministres étaient profondément aveuglés sur la situation; ils croyaient, tant leur illusion était grande, que la majorité du peuple était pour eux, que cette majorité les soutiendrait contre l'opposition, et que le pays sanctionnerait les mesures qu'on pourrait prendre en faveur du trône. Des amis du roi, douloureusement affligés des tendances du gouvernement, crurent rendre service à Charles X en l'éclairant sur l'état réel des choses; ils lui déconseillèrent toute mesure attentatoire aux libertés du pays, mais leurs conseils furent repoussés; on vit en eux des factieux. La fameuse adresse dite des 221, votée le 17 mars 1830 par la Chambre des députés, et qui renfermait un blâme sévère pour le gouvernement, fut loin de détruire les chimères dont se berçait le pouvoir. Soit illusion sur les forces de son gou-

vernement, soit qu'il voulût profiter du moment pour briser l'opposition des Chambres, soit enfin par ressentiment, Charles X répondit, le 19, à l'adresse par une ordonnance qui prorogeait au 1er septembre la session de 1830, et, le 16 avril, par une seconde ordonnance, il prononça la dissolution de la Chambre des députés. Les colléges d'arrondissements et les colléges de départements furent en même temps convoqués, les premiers pour le 23 juin et les seconds pour le 3 juillet, afin d'élire une nouvelle chambre.

Il est rare que les coups d'État profitent aux gouvernements, et ils leur nuisent presque toujours. Ce n'est que dans les plus graves circonstances que les peuples les acceptent et les sanctionnent. La mesure de Charles X était d'autant plus maladroite que le mécontentement était partout, et que le pays n'attendait qu'une dernière provocation pour briser les entraves dont on l'enchaînait. Comme on devait le prévoir, la dissolution de la Chambre ne fit qu'augmenter les griefs du peuple et ajouter à son exaspération. Les ennemis du gouvernement, et ils formaient la masse, profitèrent de cet événement pour jeter le cri d'alarme; les journaux de l'opposition tonnèrent avec force contre les mesures du pouvoir, et engagèrent ouvertement le peuple à repousser les envahissements de la couronne. Le mouvement fut spontané, général. Le roi, les ministres et quelques partisans obstinés se méprirent seuls sur les intentions du pays; rien ne put les faire dévier de leur politique. Une dernière mesure acheva de tout compromettre. La liberté de la presse était un des points fondamentaux de la Charte; les Chambres pouvaient seules restreindre les limites de cette liberté en la soumettant à certaines conditions; mais toute atteinte que le gouvernement porterait à la presse devait être regardée comme une violation de la Charte. Le pouvoir considérait la presse comme le mobile de toutes les résistances qu'il rencontrait; il résolut étourdiment de briser cette arme de ses adversaires, et d'imposer aux masses par un nouveau coup d'État contre quelques autres libertés consacrées par la Charte. La minorité du cabinet combattit sagement la funeste détermination du roi et de ses conseils; mais elle fut

débordée par la majorité, et les ordonnances furent signées sans retard. Ces ordonnances, si fatales à la branche aînée des Bourbons, parurent le 25 juillet. Elles abolissaient la liberté de la presse, en soumettant à la censure du gouvernement les journaux et toutes les publications politiques, historiques ou littéraires; annulaient les nouvelles élections qui venaient d'être faites à la suite de la dissolution de la Chambre, et modifiaient enfin toutes les lois électorales.

Les ordonnances produisirent un effet terrible: il n'y eut qu'un cri d'alarme, une réprobation générale. Les journalistes de l'opposition signèrent, dès le lendemain, 26 juillet, une protestation énergique contre les ordonnances, et cet écrit, qui engageait le peuple à la résistance, fut distribué par milliers dans la capitale. Le gouvernement avait pris quelques mesures pour soutenir son coup d'État. Le duc de Raguse, si tristement impopulaire par la capitulation de Paris, en 1814, fut appelé au commandement des troupes qui se trouvaient à Paris, et reçut l'ordre de contenir la population. Le maréchal n'avait que sept mille hommes à sa disposition; et que pouvait cette poignée de soldats en face du torrent prêt à déborder? La lutte fut courte: elle ne dura que trois jours, les 27, 28 et 29 juillet; et le 30 au matin, les habitants de Paris, après un combat de soixante heures, se trouvèrent maîtres de la capitale. Chales X, sa famille et ses ministres se trouvaient à Saint-Cloud. Le roi reconnut trop tard la faute qu'il avait commise; il espéra conjurer l'orage qu'il avait provoqué, en retirant le 1er août les fatales ordonnances; il le fit annoncer aux chefs du mouvement, comme un moyen de conciliation; mais le temps des concessions était passé; le gouvernement était sans ressources, sans appui parmi la nation; l'armée, qu'on s'était aliénée, était d'avance gagnée au mouvement, et, dans cet état de choses, la résistance était impossible. Charles X se vit dans la nécessité de renoncer au pouvoir; il abdiqua, le 2 août, en faveur de son petit-fils, le duc de Bordeaux, qu'il proclama sous le nom de Henri V. Le roi comptait qu'on respecterait cette condition; mais après les violations dont la Restauration s'était rendue coupable depuis 1815, il ne pouvait

raisonnablement supposer qu'on serait plus généreux à son égard.

Le succès dépassa l'attente des chefs du mouvement; ils n'avaient voulu que résister aux empiètements du pouvoir, et forcer le roi à donner à la France des institutions plus larges, plus libérales; peu de personnes avaient prévu la possibilité d'un renversement de dynastie : aussi l'insurrection, quoique spontanée et générale, avait-elle manqué d'ensemble et d'unité de vues. Presque tous s'étaient jetés dans le mouvement sans penser au lendemain. La victoire trouva les chefs sans plan arrêté pour le gouvernement à substituer à celui de Charles X. Il importait cependant de prévenir l'anarchie, conséquence inévitable de toute situation incertaine.

Il n'y avait que trois partis à prendre : rétablir la république, proclamer le roi de Rome ou appeler au trône la famille d'Orléans. La république avait de puissants partisans, mais la bourgeoisie lui était contraire, et surtout les principaux chefs du mouvement qui venait de s'accomplir. Il fallut y renoncer, et choisir entre les deux autres partis. Le roi de Rome était alors âgé de dix-neuf ans; il avait été proclamé quinze ans auparavant par les Chambres. Une grande partie de la nation ne cessait de le considérer comme le chef naturel de la France, et avait mis tout son espoir dans le jeune prince; l'armée lui était acquise d'avance, car le culte de l'Empereur était resté intact dans le cœur des soldats. Tout favorisait donc le roi de Rome, et il était plus que probable que son avénement ne rencontrerait aucun obstacle en France. Son nom fut prononcé dès la première réunion politique qui eut lieu après le combat. Le projet de proclamer le fils de l'Empereur sourit à la plupart des hommes qui venaient de renverser Charles X; mais le roi de Rome était prisonnier de l'Autriche; les frères de l'Empereur, qui auraient pu seconder la cause du jeune prince et donner en son nom des garanties soit à la France, soit à l'Europe, étaient loin de la France et forcément étrangers à la politique du jour. L'avénement de Napoléon II était donc soumis aux éventualités d'une longue négociation, et dans l'état des choses il fallait se

hâter de consolider la révolution. Ce n'était pas tout : au point de vue des chefs du mouvement, l'Europe, qui avait frappé dans l'Empereur non-seulement le chef de la France, mais le représentant de l'indépendance, la personnification des idées progressives, l'Europe accepterait-elle tacitement l'avénement de son fils? Et dans la négative, la guerre pourrait-elle être évitée? Tous reculèrent devant cette perspective vraie ou exagérée, et le projet d'appeler le roi de Rome au trône fut abandonné à son tour. Il ne restait plus que le duc d'Orléans. Ce prince jouissait d'une grande popularité; on lui attribuait des idées libérales, beaucoup d'activité et de vastes connaissances politiques. Il était en France, prêt à se mettre à la tête du gouvernement. Le duc étant Bourbon lui-même, on pouvait en outre espérer que l'Europe l'accueillerait sinon avec empressement, du moins sans cette méfiance que l'avénement d'une autre dynastie ne manquerait pas de produire. Cette considération décida les hommes les plus influents. Le 31 juillet, les membres de la Chambre des députés présents à Paris conférèrent au duc d'Orléans le titre de lieutenant-général du royaume, et le 6 août, ces mêmes députés, au nombre de 252, le proclamèrent roi des Français, sous le nom de Louis-Philippe.

Les membres de la famille de l'Empereur apprirent la chute de Charles X avec une joie légitime et facile à comprendre. Quelques-uns regrettèrent sans doute qu'on eût si facilement abandonné les intérêts du roi de Rome, et que tant d'hommes influents qui devaient tout à l'Empereur eussent hésité à plaider la cause de son fils; mais tous considérèrent la Révolution de Juillet comme un événement doublement heureux. Ils y virent non-seulement le terme de leur long exil, mais aussi la ruine de cette politique funeste qui pesait depuis quinze ans sur la France; et pour des cœurs dévoués, comme les leurs, à la patrie, il y avait là une de ces douces jouissances auxquelles les Bonaparte n'étaient plus habitués. « La France est enfin libre, écrivirent plusieurs membres de la famille; l'exil est fini; la patrie est ouverte! n'importe comment, nous la servirons. » Tous n'avaient qu'un but, qu'un désir : servir la France, la patrie. Personne ne

doutait de leur rappel : la justice et le bon sens l'ordonnaient. En effet, les Bourbons, qui avaient proscrit l'Empereur et sa famille, étaient renversés; les satisfactions haineuses qu'ils avaient données à l'Europe cessaient de fait; le nouveau gouvernement, fruit d'une révolution toute populaire, n'avait point de vengeances à exercer, et, loin de consacrer les abus de la Restauration, il devait, autant pour être conséquent avec son origine que pour faire acte d'indépendance vis-à-vis de l'Europe, abolir sans retard les lois abitraires de 1815 et de 1816, et rappeler les citoyens, proscrits après la catastrophe de Waterloo. Le premier acte du gouvernement devait être le rappel de la famille de l'Empereur; il eût été impossible de mieux inaugurer le régime constitutionnel, et de donner un exemple plus éclatant de cette liberté et de cette justice au nom desquelles on venait de briser le gouvernement de Charles X; mais là encore, après quinze ans d'attente et de souffrance, le légitime espoir des Bonaparte ne devait trouver qu'une amère déception. Tous ceux que la Restauration avait proscrits furent rappelés, la famille de l'Empereur seule exceptée... On a dit depuis, au milieu d'un solennel aveu de faiblesse, que la raison d'État s'opposait à la rentrée des Bonaparte en France ; mais l'histoire dira que ni la raison, ni la justice, ni l'humanité ne peuvent admettre ces prétendues raisons d'État. Pour que l'exclusion des Bonaparte fût plus étrange encore, l'acte qui maintint leur bannissement frappa en même temps d'un exil perpétuel Charles X et sa famille, c'est-à-dire les victimes de leurs persécuteurs!

Les Bonaparte reçurent ce nouveau coup avec la résignation des cœurs élevés. Le roi Joseph protesta en faveur du roi de Rome, mais pas un membre de la famille n'éleva de plaintes contre la France : également dévoués à cette France qu'ils ne cessaient de chérir dans leur exil, ils étaient prêts à la servir, et leur regret le plus vif était de ne pouvoir verser leur sang pour elle. Le sort leur réservait d'autres malheurs encore, car la famille, éprouvée par tant de revers, n'était ni au bout de ses souffrances, ni au bout de ses déceptions.

La Révolution de Juillet avait donné une vaste impulsion aux

peuples d'Europe. Les Belges, les Italiens, les Polonais, les Espagnols et les Portugais sentaient également le besoin de la liberté; ils se préparaient depuis longtemps à conquérir soit de nouveaux droits, soit leur indépendance; tous n'attendaient que l'occasion de se soulever : la chute de Charles X en fut le signal. Les Belges furent les premiers à suivre le mouvement de la France, et, non moins heureux que les Français, ils secouèrent sans peine la domination de la Hollande, sous laquelle ils avaient été placés par les traités de 1814 et de 1815. La majorité des Belges, autant par sympathie que par la nécessité de se donner l'appui d'une grande nation, désirait la réunion de leur pays à la France. Ils en firent la demande par l'entremise de leur congrès national. Certes, l'occasion était belle pour briser avec éclat les déplorables traités qui avaient si profondément humilié la nation française; mais le gouvernement de Louis-Philippe, qui voulait se concilier l'Europe et faire oublier son origine révolutionnaire, crut devoir décliner l'offre qui lui était faite. Les Belges jetèrent alors les yeux sur le duc de Nemours, le second des fils de Louis-Philippe, et sur le prince Auguste de Leuchtenberg, le fils aîné du prince Eugène, l'ancien vice-roi d'Italie. L'influence de la France rendait certaine l'élection du premier; mais, comme pour la réunion des deux pays, le gouvernement français crut avoir les mêmes motifs de se refuser à l'avénement du duc de Nemours. Le duc de Leuchtenberg resta donc seul. Son nom était populaire. Le projet de l'appeler au trône de la Belgique fut accueilli avec enthousiasme par les Belges; son éloge se trouva dans toutes les bouches. La nation française y applaudit avec non moins de plaisir; elle voyait dans le prince Auguste le petit-fils de l'impératrice Joséphine, dont la mémoire lui était toujours chère; elle pouvait compter sur ses sentiments, et elle comprit que comme roi des Belges le duc de Leuchtenberg serait l'allié naturel et dévoué de la France. Personne ne voulut croire que le gouvernement français pût s'opposer à l'élection du jeune prince; en effet, en appuyant son avénement, le gouvernement donnait, tout en servant la politique du pays, une première preuve de bienveillance à la famille Bonaparte, ce

qui était conforme à l'esprit de la révolution, et il adoucissait un exil auquel de prétendues raisons d'État empêchaient de mettre un terme, mais que la justice et l'humanité condamnaient à la fois. L'avénement du prince Auguste pouvait sans doute déplaire à quelques-unes des puissances européennes, mais il était impossible de trouver un candidat à la couronne de Belgique qui réunît l'assentiment de toutes les cours, et dans la situation de l'Europe, le duc de Leuchtenberg était celui qui devait le moins froisser les prétentions ou les espérances des gouvernements du continent. Tout favorisait donc son élection : les Belges y comptaient; ils se plaisaient déjà à célébrer les mérites de leur roi futur, lorsque, à leur grand étonnement, ainsi qu'à celui de la France, le ministère français s'opposa tout à coup à son avénement, sous prétexte de raison d'État. Le refus du gouvernement français fut notifié au congrès national par une dépêche de M. Sébastiani, en date du 11 janvier 1831. « Le gouvernement de S. M., disait M. Sébastiani, verrait dans le choix de M. le duc de Leuchtenberg une combinaison de nature à troubler la tranquillité de la France. Nous n'avons point le projet de porter la plus légère atteinte à la liberté des Belges dans l'élection de leur souverain, mais nous usons de notre droit en déclarant de la manière la plus formelle que nous ne reconnaîtrons point l'élection de M. le duc de Leuchtenberg. Sans doute, de leur côté, les puissances seront peu disposées à cette reconnaissance. Quant à nous, nous ne serons déterminés dans notre refus que par la raison d'État, à laquelle tout doit céder lorsqu'elle ne blesse les droits de personne. »

La lecture de cette dépêche produisit une stupeur générale au sein du congrès belge. Il n'y eut qu'un cri contre le gouvernement français; tout le monde s'éleva avec force contre les prétentions d'un gouvernement qui, né de la liberté, voulait la détruire chez les autres peuples. « Je demande, s'écria M. Devaux, l'un des membres les plus importants du congrès, je demande l'impression de la pièce que vous venez d'entendre pour que l'Europe et surtout la nation française sachent comment le gouvernement français entend la liberté des peuples. » Tout le

monde applaudit à ces mots. MM. le baron de Stassart, Jottrand, Lebeau, de Gerlache, de Rodes, appuyèrent plus vivement que jamais la candidature du duc de Leuchtenberg; leurs paroles chaleureuses électrisèrent toute l'assemblée. Le soir, le buste du prince Auguste fut couronné au théâtre et dans les lieux publics, aux acclamations d'un peuple enthousiaste. Mais la Belgique était trop faible pour résister au *veto* du gouvernement français; la candidature du duc de Leuchtenberg fut abandonnée, et cinq mois après, le 4 juin, le congrès national élut définitivement le prince Léopold de Saxe-Cobourg, simultanément appuyé par la France et par l'Angleterre.

Les Italiens, comme toutes les nations morcelées par les traités de 1815, appelaient avec ardeur la liberté qu'on leur avait ravie. La révolution était toute préparée; le peuple n'attendait que l'occasion pour imiter l'exemple de la France et de la Belgique, lorsqu'on reçut la nouvelle que la Pologne venait à son tour de lever l'étendard de la liberté et de proclamer son indépendance. Ce fut le signal d'une vaste explosion dans l'Italie centrale. L'insurrection éclata en même temps, le 4 et le 5 février 1831, à Modène, à Parme, à Bologne et à Reggio. De Bologne, elle s'étendit avec une rapidité remarquable dans toute la Romagne, dans l'Ombrie et dans la province de Trasimène. Ferrare, Ravenne, Urbin, Pérouse, Camerino, Spolette, Orvieto, arborèrent le drapeau tricolore. Ancône se rendit sans résistance aux colonels Sercognani et Armandi, tandis qu'une colonne de patriotes se portait intrépidement sur Rome et menaçait le Vatican.

Les princes Napoléon-Louis et Louis-Napoléon Bonaparte, fils du roi Louis, se trouvaient à Florence, auprès de leur père, lorsque la révolution éclata. Comme tous les cœurs ardents, ils désiraient la liberté, et ils étaient prêts à verser leur sang pour elle. Leurs sympathies étaient acquises d'avance à la cause italienne; aussi furent-ils des premiers à se jeter dans le mouvement, et, sans reculer devant aucun obstacle, ils coururent joindre les insurgés avec toute l'impétuosité de la jeunesse. « Votre affection nous comprendra, écrivit le prince Louis à sa mère, au moment de quitter le toit paternel; nous avons pris des engagements, nous

ne pouvons y manquer, et le nom que nous portons nous oblige à secourir les peuples malheureux qui nous appellent. Faites que je passe aux yeux de ma belle-sœur[1] pour avoir entraîné son mari, qui souffre de lui avoir caché une seule action de sa vie. » Une foule de braves, entraînés par leur exemple, volèrent sur leurs pas et sollicitèrent l'honneur de marcher sous leurs ordres. Les deux princes étaient populaires en Italie; on leur connaissait une fermeté à toute épreuve, une rare affabilité; tous deux avaient fait de fortes études militaires et avaient acquis dans cet art des connaissances étendues. Ils pouvaient rendre d'importants services à la révolution; aussi leur arrivée fut-elle reçue avec autant de joie que d'espoir. Malheureusement, les insurgés n'avaient ni chefs, ni armes, ni unité de vues; tout était en désordre, personne ne pensait à donner quelque ensemble au mouvement. Chacun paraissait agir pour son propre compte, et les villes, au lieu de s'entendre et de réunir leurs forces pour frapper un coup décisif, semblaient croire qu'il suffisait d'avoir chassé les troupes pontificales et d'ériger des gouvernements provisoires pour consolider une liberté à peine proclamée, et qui était loin d'être conquise. Bologne, Modène, Ravenne, Ferrare, Ancône, Spolette, Pérouse, chaque ville voulut avoir sa commission révolutionnaire, son gouvernement provisoire indépendant; on y perdait un temps précieux dans de stériles débats, des propositions de réformes ou des modifications administratives; les moyens de défense étaient seuls négligés, comme si la victoire eût été infaillible. Les hommes sages et les amis de la liberté déploraient hautement cet état de choses, et ils prévoyaient, non sans regret, où cette négligence ou plutôt cette aveugle confiance devait mener le pays; mais leurs avertissements furent inutiles: rien ne put détruire la funeste sécurité des hommes du mouvement.

Les deux princes regrettaient non moins vivement la division des villes; ils cherchèrent immédiatement à opérer une réunion

[1] La princesse Charlotte, fille puînée du roi Joseph, qui avait épousé le prince Napoléon-Louis.

intime de toutes les forces nationales. Ce furent eux qui organisèrent les premières colonnes mobiles; ils se mirent à leur tête et se portèrent intrépidement vers le centre des États de l'Église. Tous deux étaient également braves, également déterminés. Constamment à l'avant-garde, toujours les premiers et les derniers au feu, ils battirent, de concert avec le général Sercognani, les troupes pontificales à Macerata, à Terni, à Spolette, et arrivèrent enfin sous les murs de Civita-Castellana, que les deux frères investirent, en attendant que l'arrivée de quelques pièces de canon leur permît de livrer assaut à la ville.

La prise de Civita-Castellana, retardée par le défaut d'artillerie, devait ouvrir aux patriotes la route de Rome. La terreur régnait au Vatican. Trop faible pour conjurer l'orage, Grégoire XVI n'eut d'autre ressource que de se jeter dans les bras de l'Autriche et d'implorer l'intervention de la cour de Vienne. C'était une question grave. Des promesses avaient été faites aux insurgés au nom du ministère français; les Italiens comptaient avec raison sur l'appui de la France; ils croyaient surtout qu'elle s'opposerait à l'intervention de l'Autriche; mais le cabinet de Vienne, qui évidemment connaissait mieux les véritables intentions du gouvernement français, accepta sans balancer la demande du Saint-Père et ordonna immédiatement à ses troupes de marcher en avant. L'armée autrichienne était sur le Pô; elle se mit en mouvement dès le 25 février en se portant sur Parme et Modène.

Les insurgés étaient trop faibles pour résister longtemps aux troupes autrichiennes. Le gouvernement provisoire de Bologne, qui avait su prendre une certaine suprématie sur les gouvernements des autres villes, appela à son secours toutes les forces disponibles, fit venir quelques renforts d'Ancône, et dirigea sur Modène et Reggio tout ce qu'il put réunir sous la main.

L'ordre de suspendre son mouvement sur Rome fut en même temps envoyé à Sercognani, et aux princes Napoléon et Louis Bonaparte, qui se trouvaient placés sous ses ordres comme commandants de l'avant-garde de l'armée patriote. Les succès des

deux frères autant que l'espèce d'entraînement qui régnait pour eux parmi les Italiens avaient éveillé une secrète jalousie dans le cœur de quelques hommes, médiocres sans doute, mais que les événements avaient rendus influents. L'esprit ombrageux de ces hommes alla jusqu'à nier la sincérité des deux princes ; et leur amour pour la liberté, aussi bien que leur dévouement à la cause italienne, fut taxé d'ambition. Les agents diplomatiques accrédités auprès du Saint-Siége s'étaient émus à leur tour à la nouvelle de la présence des deux frères dans les rangs des insurgés ; ils laissèrent entendre que les Italiens ne devaient espérer aucun appui aussi longtemps qu'ils n'auraient pas éloigné les deux princes. Soit aveuglement, soit ombrage, le gouvernement de Bologne eut la faiblesse de se laisser prendre au piége. En effet, en même temps qu'il ordonnait de suspendre le mouvement des troupes en marche sur Rome, il intima au général Armandi l'ordre de se rendre auprès des princes et de leur ôter le commandement qu'ils avaient marqué par les plus beaux succès. L'ordre était formel, irrévocable : il fallut obéir. Les deux frères déposèrent le commandement de l'avant-garde entre les mains du général Armandi, quittèrent l'armée et prirent, dès le lendemain 5 mars, la route de Bologne[1].

[1] Voici la lettre que le général Armandi écrivit à la reine Hortense, à propos de la retraite de ses deux fils :

« Monsanvito, 5 mars 1831.

« Madame,

« Les jeunes princes sont ici et très-bien portants. Ils ont fait un sacrifice pénible et qui demande un grand fonds de raison et de sentiments ; c'est pour ne pas nuire aux intérêts de cette malheureuse Italie, qu'il ne leur est pas même permis d'aider ouvertement ; c'est pour ne pas affliger ou compromettre ce qu'ils ont de plus cher au monde.

« Je conçois, madame, ce qui doit s'être passé dans votre cœur pendant ces derniers jours. C'était la première idée qui m'avait frappé aussi.... Soyez encore plus fière que vous ne l'étiez, madame, d'avoir de tels enfants ; toute leur conduite, dans cette circonstance, est un enchaînement de sentiments nobles, généreux, dignes de leur nom, et l'histoire ne l'oubliera pas. Un jour il faudra bien qu'on appelle vertu ce qui est vertu, et toutes les diplomaties du monde n'y changeront rien.

« Ils partent aujourd'hui pour Bologne. Je prends la même route demain.

Le désordre et la consternation régnaient dans cette ville. Les Autrichiens venaient d'occuper les villes de Parme, de Reggio, de Modène, de Ferrare, où ils s'étaient livrés à d'épouvantables vengeances; ils menaçaient Bologne d'un châtiment plus terrible encore. Les princes Napoléon et Louis sollicitèrent l'autorisation de se rendre comme simples volontaires à l'avant-garde; mais, faibles et ombrageux jusqu'au dernier moment, les hommes du gouvernement provisoire non-seulement refusèrent d'accéder à la demande des deux frères, mais ils poussèrent la pusillanimité jusqu'à leur donner l'ordre de sortir immédiatement de la ville et de se retirer sur Ancône.

Les princes quittèrent Bologne le cœur brisé de douleur et de regret. Pour comble de chagrin, l'aîné des deux frères, Napoléon, tomba tout à coup malade après la première journée de marche, à Faenza, et se sentit dans l'impossibilité de continuer sa route. Les médecins crurent reconnaître qu'il était atteint de la rougeole. Ils décidèrent le prince à rester à Faenza; mais le lendemain on apprit que les Autrichiens venaient d'entrer à Bologne, que le gouvernement provisoire se retirait sur Ancône avec les patriotes et que les ennemis les poursuivaient de près dans la direction de Faenza. Les deux frères ne devaient espérer ni grâce ni merci de la part des Autrichiens; de tous les chefs du mouvement, ils étaient les plus compromis à leurs yeux. A leur entrée sur le territoire papal, les ennemis avaient proclamé l'exclusion des deux princes de toute amnistie; le cabinet de Vienne, ordinairement si circonspect, avait poussé l'acharnement jusqu'à déclarer d'avance, par l'organe d'un de ses agents diplomatiques, que les princes, s'ils étaient faits prisonniers, seraient traités avec la dernière rigueur. « Ces jeunes gens, portait la dépêche, qui se croient toujours princes impériaux, s'ils étaient pris, verraient bien ce qu'ils sont réellement, à la façon dont on les trai-

Ils se proposent d'y rester quelque temps; et, si cela devait donner encore de l'ombrage, ils se retireront à Ravenne, chez leur cousine....

« Je quitte Ancône à regret; c'était mon poste d'élection. Veuillez bien, madame, me compter toujours pour votre fidèle serviteur.

« Ch. Armandi. »

terait. » Il fallut donc quitter Faenza et gagner Ancône, s'il était possible. On transporta le prince malade avec toutes les précautions que permettaient les circonstances; mais arrivé à Forli, à dix milles de Faenza, il se trouva au bout de ses forces et hors d'état de continuer sa route. Son mal s'aggravait de moment en moment; les médecins recoururent à toutes les ressources de leur art pour combattre la maladie; leurs efforts furent inutiles et bientôt l'état du prince ne laissa plus d'espoir. En effet, le 27 mars, après des souffrances inouïes, l'infortuné jeune homme expira dans les bras de son frère, Louis-Napoléon, loin de son père, de sa mère et de sa jeune épouse, la princesse Charlotte.

Le prince Napoléon-Louis n'avait que vingt-sept ans; c'était un homme accompli, plein de mérite, de vertus et de bravoure. Comme tous les Bonaparte, il avait supporté l'exil avec une résignation héroïque; il n'eut qu'un regret, mais un regret de tous les jours, celui de ne pouvoir servir sa patrie, dont il eût été un des défenseurs les plus fidèles et les plus intrépides[1]. Sa mort a

[1] Le prince Napoléon-Louis Bonaparte, ancien prince royal de Hollande, naquit à Paris, le 11 octobre 1804. L'Empereur, son oncle, lui avait donné le duché de Berg, après l'avénement de Murat au trône de Naples, avec le titre de grand-duc, et, peu de temps après, les insignes de grand-cordon de la Légion-d'Honneur.

Le roi Louis avait une tendresse extrême pour le prince Napoléon-Louis; il voulut que son autre fils, le prince Louis-Napoléon, prît dorénavant le nom de son infortuné frère.

Le tombeau du prince se trouve dans le cloître du Saint-Esprit, à Florence; il porte l'inscription que voici :

A la mémoire de Napoléon-Louis Bonaparte, né à Paris,
le XI octobre MDCCCIV,
Mort à Forli en Romagne, le XXVII mars MDCCCXXXI,
Entre les bras de son frère, mais loin de son père,
Malade et souffrant, dont il était la consolation,
Loin de sa mère et de sa jeune épouse.
Franc et loyal,
Il unissait une grande aménité de caractère
A une constance et une fermeté rares.
Il pratiquait sa religion avec respect et sincérité.
Il était bon fils, tendre frère, et le modèle des époux,
Par son amour et sa fidélité exemplaires.
Français de cœur et d'âme,

. . . . . Charlotte envoye à Jénaïde une
Lithographie, représentant la Tente Godlejus
Marie-Stuart avec Son Juge ; ça ressemble
sur une quittance.

On fait dans ce moment une très belle
chose ici — On dessèche les marais de la
Maremma. Les ingénieurs employés commencent
déjà à faire sentir un bon effet. Les habitans
de la Maremma, dont ils sont déjà, ils vont
chasser les fièvres, et gagner sur l'eau, un
terrain très fertile. . . . . .

votre respectueux et affectionné fils Napoléon LL

laissé des regrets ineffaçables chez tous ceux qui l'ont connu. Le peuple, dont le prince était tendrement aimé, le regretta non moins vivement; il crut devoir attribuer sa fin si rapide à une main criminelle, dirigée par quelques hommes haut placés, et dans sa douleur il alla jusqu'à désigner les auteurs du crime; l'histoire eût peut-être accueilli cette accusation, s'il ne répugnait aux mœurs actuelles de la société de supposer un semblable forfait.

Les Autrichiens avançaient toujours; ils n'étaient plus qu'à une faible distance de Forli. Le prince Louis-Napoléon ne pouvait se décider à se séparer des restes inanimés de son infortuné frère; il fallut que quelques amis vinssent l'arracher de la chambre mortuaire et le dirigeassent sur Pesaro, à la suite des patriotes. Le prince trouva dans cette ville sa mère, la reine Hortense, qui accourait au-devant de ses enfants. Désespérés, le cœur brisé de douleurs, ils continuèrent dès le lendemain matin leur route sur Ancône, où ils entrèrent en même temps que les débris du gouvernement provisoire de Bologne.

Ancône allait être menacée à son tour par les Autrichiens, et la résistance était presque impossible. Les chefs ou ceux qui se posaient comme tels ne se souciaient guère de la présence du prince dans la ville; ils lui conseillèrent de la quitter immédiatement, afin de ne pas compliquer davantage la position des patriotes. Le prince se rendit à la demande qui lui était faite; mais il ne savait où se réfugier : toutes les portes lui étaient fermées;

Il ne se rappelait l'exil et le malheur des siens
Que pour en aimer davantage sa patrie.
Il avait pour le bien
Tout l'enthousiasme de la jeunesse,
Et pour la vanité du monde, le calme et la froideur de l'âge mûr.
Bienfaisant, généreux, confiant,
Ses traits portaient l'empreinte de son âme.
La religion chrétienne
Et l'espoir de le retrouver là-haut,
Peuvent seuls assoupir la douleur ineffaçable
De son père, son meilleur ami,
Et donner à celui-ci la force de supporter une pareille perte.
Florence, VI avril MDCCCXXXI.

il était entouré d'ennemis politiques. La prison, sinon la mort, lui était réservée à Rome; les frontières napolitaines n'étaient qu'à une petite distance, mais il ne pouvait espérer un sort meilleur dans ce royaume, tombeau d'un de ses oncles, le roi Joachim, assassiné seize ans auparavant. Il ne restait que la Toscane; mais le grand-duc, soit crainte de se compromettre vis-à-vis de l'Autriche, soit condescendance envers le cabinet de Vienne, venait de publier une ordonnance pour interdire ses États à tous ceux qui avaient pris part à l'insurrection. Dès ce moment il n'y eut plus d'asile possible en Italie pour le prince; il fallut se résoudre à chercher un autre exil. Ce ne fut qu'après des peines infinies et des dangers sans nombre que le prince Louis-Napoléon parvint à s'embarquer à l'insu de l'escadre autrichienne qui croisait dans la mer Adriatique, et qu'il put gagner la Suisse en traversant secrètement la France.

Il y avait longtemps que l'Autriche voyait avec un vif mécontentement la présence de quelques membres de la famille de l'Empereur en Italie; elle les considérait comme des ennemis implacables dont elle eût voulu se débarrasser à tout prix : elle craignait surtout que les Bonaparte, profitant de leur popularité, ne formassent en Italie quelque vaste parti politique au profit du roi de Rome, et qu'un jour le fils de l'Empereur, alors son prisonnier, ne servît de mobile ou de drapeau pour secouer le despotisme qui pesait sur la nation italienne. Elle n'osait demander l'expulsion des membres de la famille qui habitaient la Toscane et les États romains, le grand-duc et le pape le lui auraient refusé; mais les événements favorisèrent ses désirs secrets. La part que les fils du roi Louis avaient prise à l'insurrection servit de prétexte au cabinet de Vienne et à ses agents pour redoubler de rigueur envers la famille exilée; et l'on doit dire, pour être véridique, qu'ils exploitèrent les circonstances avec une remarquable avidité. Comme tous les pouvoirs faibles et pusillanimes, le gouvernement autrichien se montra inexorable dans ses vengeances. La mort du prince Napoléon et l'exil de son frère ne purent diminuer ni ses craintes ni son acharnement et ses tracasseries. Les rois Louis et Jérôme furent soumis à une surveillance

inquisitoriale continuelle; la reine Caroline et le comte Rasponi, qui avait épousé la princesse Louise, fille cadette de la reine, furent entourés d'espions comme des conspirateurs, et on leur interdit la faculté de quitter leur résidence sans l'autorisation spéciale d'un des agents diplomatiques de l'Autriche. Aucun membre de la famille ne fut épargné; tous éprouvèrent, dans des circonstances différentes, l'effet de cette haine aveugle.

Le prince Napoléon-Achille Murat, l'aîné des fils de l'infortuné roi de Naples, avait alors trente ans; il n'avait pas revu l'Italie depuis la mort de son père, mais on lui connaissait une grande bravoure et un caractère aussi actif qu'opiniâtre. Aux yeux des ennemis de la famille de l'Empereur, c'était là un crime impardonnable. Le prince se trouvait momentanément en Angleterre. L'armée belge était alors en pleine organisation. Le prince Achille crut pouvoir offrir ses services au roi Léopold, qui lui confia, par arrêté royal en date du 30 septembre 1831, avec le grade de colonel, le commandement d'un régiment d'étrangers nouvellement levé. Le colonel Murat déploya une activité remarquable dans l'organisation de cette troupe; il ne lui fallut que deux mois pour en former un des corps les plus solides et les plus braves de l'armée. Généreux, chevaleresque et affable, le prince sut se faire aimer de ses soldats, et parvint sans peine à leur inspirer l'amour de la discipline, toujours plus difficile à maintenir dans les corps étrangers. Mais le zèle du prince et le dévouement de ses soldats furent précisément la cause de sa disgrâce. La diplomatie inquiète, toujours prête à s'alarmer au moindre mouvement d'un des membres de la famille de l'Empereur, s'émut en voyant la popularité de l'ancien prince royal de Naples parmi ses soldats : elle pensa que le prince avait des projets politiques; allant plus loin encore, elle laissa entendre que le prince, profitant de l'attachement de ses troupes, pourrait s'embarquer pour Naples avec son régiment, et vouloir reconquérir la couronne qu'avait portée le roi Joachim, ou au moins venger son père assassiné. Ces craintes étaient chimériques; mais à force de les répéter, on parvint à inspirer une certaine méfiance au gouvernement belge. Du reste, la position du roi Léopold était très-

délicate en présence des réclamations de la diplomatie. La Belgique était en guerre avec la Hollande; le roi avait besoin de l'appui de la France et de la bienveillance des cours étrangères, et dans un pareil état de choses, il ne pouvait sacrifier ou compromettre les intérêts de son pays pour soutenir une question de personne : il fallut se soumettre aux exigences de la politique. En effet, le 31 décembre 1831, un arrêté royal porta Napoléon-Achille Murat sur les contrôles de l'armée en qualité de colonel honoraire, et le remercia du zèle qu'il avait déployé dans l'organisation de la légion étrangère ainsi que des bons services qu'il avait rendus à la Belgique.

Le prince Pierre-Napoléon Bonaparte, le quatrième des fils de Lucien, n'avait que seize ans lorsque la haine politique dont sa famille était la victime le força de quitter l'Italie. On lui savait un caractère impétueux, ardent, une énergie et un courage peu communs à son âge : il l'avait prouvé dans des luttes contre les brigands qui infestaient à cette époque les États romains, et principalement les Maremmes, où est située la principauté de Canino, qu'habitait alors la famille de Lucien. Comme son frère Paul-Marie, mort en combattant pour la liberté de la Grèce, Pierre-Napoléon possédait déjà ce feu sacré des braves qui fait tout entreprendre et par lequel on ne recule devant rien. Il ne lui manquait que l'occasion de se signaler. Comme son frère aussi, il aimait la liberté de toutes les forces de son âme, et il détestait par instinct le despotisme; à l'exemple de tous les cœurs généreux, il était prêt à soutenir la cause des peuples opprimés. L'inaction lui pesait; son sang bouillonnait à la seule idée qu'il pourrait un jour secouer les entraves politiques qui enchaînaient son courage.

L'insurrection italienne lui parut l'occasion tant désirée. Trompant la vigilance de ses parents, qui désiraient qu'il restât, pour le moment au moins, étranger au mouvement, le jeune prince quitta secrètement le toit paternel, et se dirigea vers la Toscane. Son intention était de se rendre sans retard auprès des insurgés; mais la police, instruite de son départ, se mit à sa poursuite et parvint à l'arrêter au moment où il allait rejoindre les pa-

triotes. Le prince voulut se défendre ; il fut accablé par le nombre, conduit à Livourne et enfermé dans le fort de cette ville.

La détention du prince se prolongea pendant près de six mois ; ce ne fut qu'au bout de ce temps qu'on lui rendit la liberté. Les rigueurs que le gouvernement papal exerçait contre les hommes qui avaient pris part à l'insurrection de la Romagne ne lui permirent point de retourner dans les États de l'Église ; du reste, on avait eu soin de prévenir le jeune prince que sa demande serait rejetée, de même que l'autorisation de séjourner en Toscane. Il ne lui resta que le choix d'un second exil, à l'exemple de son cousin, le prince Louis-Napoléon ; il se décida pour les États-Unis. Il s'embarqua à Livourne, au mois de janvier 1832, à bord d'un brick de commerce américain, et arriva à New-York après cinquante-six jours d'une navigation qui faillit se terminer par un naufrage. Le prince ne resta que quelques jours à New-York, d'où il se rendit auprès de son oncle, le roi Joseph, qui continuait à habiter Poënte-Breeze, sur la Delaware, entre Philadelphie et New-York.

On était au mois d'avril 1832. Les républiques de la Nouvelle-Grenade et de l'Équateur étaient en guerre ; elles se préparaient à une dernière lutte et faisaient leurs préparatifs pour la terminer promptement. Le roi Joseph connaissait intimement le général Santander, président de la Nouvelle-Grenade, qui se trouvait momentanément aux États-Unis. Le prince Pierre-Napoléon, dont la jeune ardeur brûlait de secouer l'inaction à laquelle il était condamné en Europe par la proscription de sa famille, pria son oncle d'offrir ses services au président de la Nouvelle-Grenade et de solliciter la faveur de participer à la campagne contre l'Équateur. Le général Santander accepta volontiers l'offre du jeune prince : il l'admit dans son armée avec le grade de chef d'escadron, et comme s'il avait voulu lui donner d'avance une preuve de son estime, il l'attacha en outre à sa personne en qualité d'aide-de-camp. Il est juste de dire qu'il n'eut point à regretter cet acte de bienveillance. En effet, l'énergie, le zèle, le dévouement du prince ne tardèrent point à inspirer au général autant d'amitié que de confiance. Ce fut en

débarquant, le 16 juillet 1832, à Santa-Martha, que le prince reçut sa nomination[1]; il suivit son général sur Barranquilla, Carthagena et Mahates, où ils s'embarquèrent sur le Magdalena; ils remontèrent cette rivière jusqu'au Puerto d'Ocaña, et se dirigèrent de là sur San Antonio de Cucuta, au pied des Cordilières des Andes. Ils marchèrent ensuite sur Pamplona, Socorro, Chiquinquira, Zipaquira, et achevèrent ce mouvement, de près de trois cents lieues, par leur entrée dans la ville de Santa-Fé de Bogota, qui eut lieu au mois d'octobre. Les troupes du général Flores, président de l'Équateur, ayant été battues sur tous les points peu de temps après et refoulées vers l'intérieur du territoire de cet État, la paix ne tarda point à être signée entre les généraux Santander et Flores.

Le prince Pierre-Napoléon profita de la paix pour parcourir les Andes, et revint ensuite à Santa-Fé de Bogota, auprès de Santander. Le général eût désiré conserver le jeune prince au service de la Colombie; mais quelques agents diplomatiques, qui avaient porté jusque dans le Nouveau-Monde la susceptibilité ombrageuse de leurs cabinets, soit que le jeune prince les inquiétât, soit par esprit gratuit de persécution contre la famille de l'Empereur, protestèrent sourdement contre l'intention du président et lui laissèrent entendre que la présence du prince dans l'armée colombienne serait mal vue par plusieurs puissances de l'Europe, et surtout par le gouvernement français. Le général Santander était homme de cœur; son esprit se refusait à ces tracasseries honteuses qu'on suscitait pour éloigner le jeune neveu de Napoléon; il opposa un refus formel aux réclamations de la diplo-

[1] **A Monsieur le prince Pierre-Napoléon Bonaparte.**

Sainte-Marthe, le 16 juillet 1832.

Monsieur le prince,

J'ai l'honneur de vous informer que je vous ai admis dans l'armée de la Nouvelle-Grenade, avec le grade et les insignes de chef d'escadron, jusqu'à ce que le pouvoir législatif, en exécution de la loi, approuve cette nomination.

Le président élu de l'État,

F.-P. SANTANDER.

matie et il fit pour ainsi dire une question d'honneur du maintien du prince dans les rangs de l'armée colombienne. Le prince connut à temps les intrigues dont il était victime ; et ne voulant pas que sa personne occasionnât des embarras au pays qui l'avait accueilli et surtout au général Santander qui avait pour lui une amitié toute paternelle, il prit congé de son bienfaiteur et retourna à New-York, où il débarqua en janvier 1833[1]. Ce fut en arri-

[1] On lira sans doute avec quelque plaisir la lettre ci-après, que le prince Pierre reçut à cette époque de son père, qui croyait son fils encore au service de la Colombie. Cette lettre, si pleine de nobles sentiments, mérite d'être connue ; l'original, si ma mémoire ne me trompe, se trouve entre les mains de M. Crémieux, membre de l'Assemblée nationale de France.

« Canino, 15 novembre 1832.

« Nous recevons enfin, mon cher Pierre, une de tes lettres d'Amérique. Tu sembles craindre que je n'approuve pas ton départ pour la Colombie. Au contraire, je t'approuve fort. J'estime beaucoup le président de cette république, et je ne crois pas que tu puisses mieux faire que de t'attacher à lui et à la Colombie, jusqu'à ce que la Providence redonne à notre belle France un gouvernement républicain. Cet avenir est loin d'être impossible ; les vestiges de l'Empire et de la monarchie se dissipent ; et les idées de brumaire reprennent leur éclat dans toute notre patrie. On sent que la république consulaire, que j'avais fondée plus que personne, était la véritable, la seule ancre de salut pour la France ; on y revient à grand pas tous les jours. Dans ce cas et dans ce cas seul, je te conseillerais de quitter la Colombie.

« Attire-toi l'estime de tes nouveaux concitoyens, et réponds par ta conduite à ton nom et à l'amitié de tes chefs, à qui tu présenteras mes respects affectueux et mes remercîments pour la bienveillance qu'ils témoignent à mon cher Pierre-Napoléon. Tu n'es plus dans un pays où ce beau nom soit périlleux à qui le porte ; j'approuve fort que tu t'en pares.

« Maman t'embrasse tendrement, ainsi que les petites. Maman ne peut s'accoutumer à ton silence.... Elle doute quelquefois de ton cœur. Tristes pensées pour une mère !...

« Antoine n'a pas trouvé Joseph, et on m'écrit qu'il va venir en Europe. Hélas ! qu'y faire à présent ? J'aurais bien désiré qu'il suivît ton exemple. Puisses-tu te faire une carrière honorable !

« Je vais partir pour Londres, où Joseph s'est établi. Je ne suis pas en état de te faire cent piastres (cinq cent quatre-vingts francs) par mois. Je verrai avec Joseph, à Londres, d'arranger tes affaires. Si je puis vendre quelque chose, je serai bien content de te faire passer ce que je pourrai. Ainsi tu ne peux pas compter sur autre chose que sur tes quarante piastres, dont les fonds sont faits. La Providence me mettra à même, j'espère, bientôt de pouvoir t'aider comme je le désire.

vant qu'il apprit que la famille, déjà si douloureusement éprouvée, venait tout récemment encore de faire une perte irréparable.

L'insurrection de la Romagne, je l'ai déjà dit, avait inspiré des craintes sérieuses au gouvernement autrichien ; il s'était livré à la vengeance avec l'enivrement d'un succès inespéré; mais ni la défaite et la ruine des patriotes, ni la mort ou l'éloignement des membres de la famille Bonaparte dont elle redoutait la présence en Italie, n'avaient pu tranquilliser l'Autriche. Elle craignait constamment que l'Italie n'échappât à sa domination ; elle craignait surtout que le roi de Rome, secondé par sa famille dont quelques membres étaient secrètement liés avec les carbonari, ne devînt le point de ralliement des Italiens, et ne provoquât avec succès une révolution générale dans la Péninsule. C'était une idée fixe pour le gouvernement autrichien, c'était son tourment de tous les jours, et dans sa terreur exagérée, il poussait les suppositions jusqu'au delà des limites du vraisemblable.

Le roi de Rome, Napoléon II, avait été conduit en Autriche, avec sa mère, par ordre de François II, immédiatement après le traité de Fontainebleau. Il avait vingt ans à l'époque des événements d'Italie, et depuis dix-sept ans il était prisonnier de la cour de Vienne. Le cabinet autrichien, comme s'il avait voulu faire oublier jusqu'à l'origine du prince, lui avait donné le nom de duc de Reichstadt. Il avait été séparé de sa mère, Marie-Louise, dès son arrivée en Autriche, de crainte sans doute de quelque indiscrétion maternelle, et confié à des mains étrangères, mais toutes dévouées au gouvernement. On l'avait élevé dans une ignorance complète sur sa naissance, sur son père, sur tout ce qui pouvait stimuler son esprit ou relever les sentiments de son âme. Ses geôliers redoutaient tant que le jeune prince ne

« Nous t'embrassons de tout notre cœur, et te donnons, maman et moi, notre bénédiction la plus complète. Puisse mon cher fils avancer dans la carrière et nous rendre glorieux de ses succès.

« Ton papa,

« Lucien B. »

perçât le mystère dont on voulait l'entourer afin de mieux l'enchaîner, qu'ils avaient fait composer à son usage des ouvrages particuliers dans le genre de celui du père Loriquet, et pour toute histoire moderne, une simple chronologie de quelques faits soigneusement épurés de tout ce qui aurait pu éveiller sa jeune imagination. Tout autre livre lui était strictement défendu; il ne connaissait les journaux que de nom, et pour que personne ne lui divulguât ce qu'on cherchait si opiniâtrément à lui cacher, il lui était formellement interdit de parler à toute autre personne qu'à son gouverneur. De temps à autre, on lui permettait de faire une promenade, mais toujours sous la garde de ses surveillants, et lorsqu'il arrivait qu'on le montrait en public, soit à la revue des troupes, soit au théâtre, on avait soin d'empêcher toute communication entre lui et les étrangers, comme si on n'avait eu d'autre but que de prouver à l'Europe que le fils du grand homme était encore vivant!

Douze ans se passèrent ainsi. Le roi de Rome avait alors quinze ans. Tout était encore pour lui un mystère impénétrable. Il savait seulement que Marie-Louise était sa mère, et que l'empereur d'Autriche était son oncle, mais il ignorait encore son véritable nom; il ne se doutait pas qu'il fût lui-même fils d'empereur, qu'il était né roi, que Napoléon avait abdiqué en sa faveur, que les Chambres de 1815 l'avaient proclamé empereur des Français, et, plus que tout cela, que d'implacables ennemis, qu'il connaissait à d'autres titres et qu'il n'eût jamais soupçonnés de tant de cruauté, avaient infligé une longue et douloureuse agonie à son glorieux père. Peut-être que le jeune prince fût mort avant de connaître les événements qui le touchaient de si près et avant de pouvoir donner une larme au martyr de Sainte-Hélène, sans un de ces hasards qui déjouent parfois les plus habiles combinaisons.

Don Miguel, fils du roi Jean VI de Portugal, venait de se réfugier à Vienne. Il avait été forcé de quitter le Portugal pour échapper au ressentiment de son père qu'il avait trahi, et surtout pour se soustraire aux lois qui allaient enfin punir les crimes dont il s'était rendu coupable. Il n'avait ni cœur, ni foi, ni hon-

neur ; il ne se distinguait que par le cynisme le plus révoltant, par son caractère sauvage, par une ignorance crasse et par les goûts les plus crapuleux : en un mot, c'était une brute avec un grand nom. L'âge auquel le roi de Rome était arrivé exigeait qu'on étendît le cercle de ses études et qu'on lui donnât des professeurs capables d'achever son éducation. Soit ironie, soit calcul, le cabinet autrichien jeta les yeux sur don Miguel, et lui confia, avec le titre de professeur du duc de Reichstadt, la mission de former le cœur et l'esprit du jeune prince. C'était, il faut l'avouer, un étrange directeur que don Miguel, homme dépravé, sanguinaire, couvert de crimes, et... qui savait à peine lire et écrire! Le choix eût été ridicule s'il n'avait été révoltant. Il est vrai de dire que le cabinet autrichien voulait avant tout un homme sur lequel il pût compter, fût-il même taré, un homme incapable de compassion et qui exécutât, au besoin, avec un complet aveuglement, les ordres les plus iniques; mais il est vrai aussi que la Providence voulut que don Miguel devînt précisément une arme contre ceux qui l'avaient choisi, et ce fut lui qui instruisit le roi de Rome de tout ce qu'on lui avait si soigneusement caché jusqu'à ce moment.

On n'a jamais su les motifs qui guidèrent, en cette circonstance, la conduite de don Miguel ; il serait même difficile, eu égard à son caractère et à sa position, de faire des suppositions plausibles; peut-être que lui-même eût été embarrassé de dire les véritables causes de ses indiscrétions. Ce qu'il y a de certain, c'est qu'il apprit à l'infortuné roi de Rome le nom, les victoires et les glorieux travaux de son père ; ses luttes gigantesques avec l'Europe armée contre la France ; son séjour à Schœnbrunn, dans ce même palais où lui, jeune prince, était enfermé comme prisonnier ; comment l'Empereur avait été trompé, abandonné par l'Autriche ; ses malheurs, la dispersion de sa famille, et enfin sa longue captivité à Sainte-Hélène. En un mot, don Miguel raconta au prince tout ce qu'il savait des grands événements qui avaient marqué la République et l'Empire. Ce fut d'abord en pâlissant que le roi de Rome reçut les confidences de son gouverneur, puis en frémissant de tout son être et en versant des

larmes de rage... Le voile était enfin déchiré : l'enfant était devenu homme! Le jeune prince voulut tout savoir; la mémoire de don Miguel n'était pas très-riche en souvenirs; elle resta bientôt à court devant la dévorante curiosité du roi de Rome. Ne sachant plus que répondre, don Miguel procura secrètement au prince différents ouvrages relatifs à l'histoire de la République et de l'Empire, et principalement relatifs à son père, entre autres la collection des bulletins et le recueil des proclamations de l'Empereur. Le jeune prince parcourut ces ouvrages avec une impatience fiévreuse facile à comprendre; il consacra à leur lecture tous les instants qu'il put soustraire à l'inquiète surveillance de ses gardes. Poussant plus loin encore la complaisance, déjà si étrange de sa part, don Miguel procura au prince des nouvelles positives de sa famille, et le mit en relations directes avec un de ses cousins.

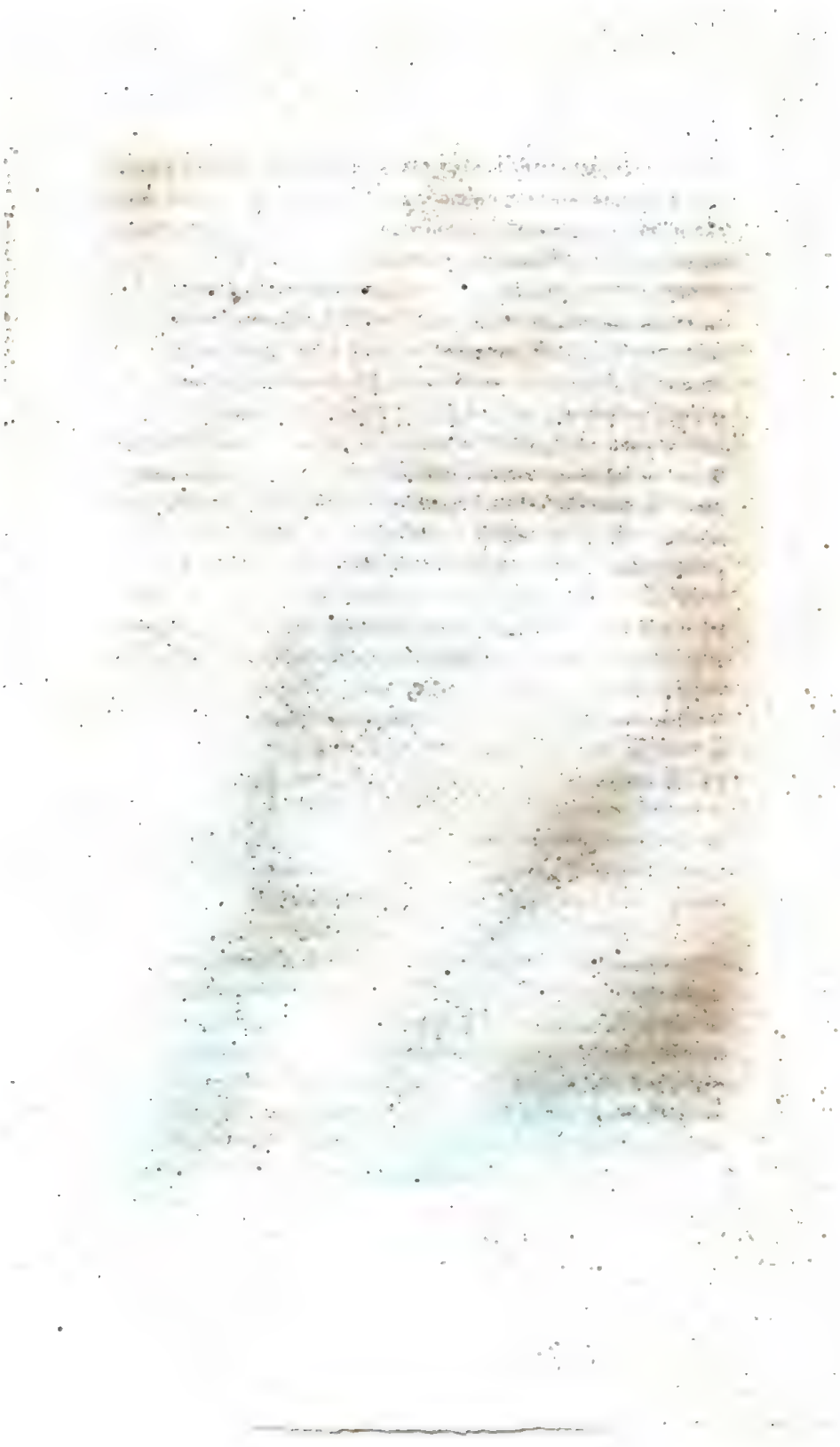
Les confidences de don Miguel se prolongèrent pendant plusieurs mois sans que personne pût s'en douter. Du reste, on le croyait si dévoué, si aveuglément obéissant, que le cabinet autrichien se reposait sur sa fidélité, et il est plus que probable qu'on n'eût jamais connu les indiscrétions du gouverneur, sans un moment de vivacité du roi de Rome. Un jour qu'il se sentit poussé à bout par les tracasseries qu'on ne cessait de lui susciter, la patience l'abandonna. « Que veulent-ils donc faire de moi? s'écria-t-il avec douleur, pensent-ils que j'ai la tête de mon père?... » Ces mots, entendus par plusieurs personnes, furent à l'instant rapportés aux ministres, et le jour même don Miguel fut remplacé dans son poste par le comte de Dietrichstein, brave gentilhomme, mais faible et soumis en toute chose au prince de Metternich.

Comme on devait le prévoir, la découverte de ce secret rendit la position du roi de Rome tout-à-fait insupportable. Le peu de liberté dont il avait joui jusque-là lui fut ôtée ; et son nouveau gouverneur eut ordre de ne plus le perdre de vue, même pendant ses promenades dans les jardins de Schœnbrunn. L'Angleterre avait tué Napoléon, l'Autriche voulait tuer son fils... La santé du prince n'y résista pas longtemps. Toujours absorbé par

ce qu'il venait d'apprendre sur son père et sur sa famille, violemment froissé dans ce qu'il avait maintenant de plus cher, les grands souvenirs attachés à son nom; forcé de subir des humiliations sans nombre, privé de tout sentiment d'amitié qui eût pu le consoler dans ses malheurs, et ne pouvant jouir de cette liberté si indispensable à la jeunesse, le prince devint taciturne, triste, circonspect, et son noble visage se couvrit d'une teinte livide dont la vue serrait le cœur. La cour n'eut garde de remarquer l'altération de ses traits. Il n'y eut que l'archiduc Charles dont la loyauté se révolta en faveur de son neveu; mais il était lui-même en disgrâce, et toutes ses instances pour qu'on traitât le prince avec plus d'humanité furent inutiles. Rien ne put tranquilliser les geôliers du roi de Rome. Depuis qu'ils savaient que le prince avait tout appris, ils étaient dans des transes continuelles. Leurs craintes, sinon tout-à-fait chimériques, au moins outrées, ne firent qu'augmenter avec l'âge du jeune prince. La Révolution de 1830, pendant laquelle on avait prononcé plusieurs fois le nom de Napoléon II, et ensuite l'insurrection de la Romagne, mirent le comble à leurs anxiétés; dès ce moment, il n'y eut plus que la mort du prince qui pût rassurer le cabinet de Vienne sur la captivité de son jeune prisonnier. Le sort, ce hasard quelquefois si étrangement bizarre en politique, le servit à souhait : le roi de Rome tomba malade au mois de mars 1832, et quatre mois après, le 22 juillet, il rendit l'âme à son créateur... L'infortuné n'avait que vingt et un ans, quatre mois et deux jours : il était né à Paris le 20 mars 1811.

On a dit bien des choses sur la mort du fils de l'Empereur, et, comme dans toutes les circonstances entourées d'un certain mystère, on a sans doute avancé plus d'un fait inexact. Les hommes froids et calmes, dont les sentiments répugnent à croire à la possibilité d'un crime, lors même qu'il n'est pas gratuit, ont attribué la mort du roi de Rome, les uns à des causes naturelles, les autres à la vie sédentaire qu'on lui avait imposée; mais les masses, qui ne raisonnent que sous l'impression de la douleur ou de leurs regrets, n'ont vu qu'un martyr dans le jeune prince, et sans entrer dans d'autres détails, elles ont attribué la mort prématurée et mys-





Digitized by Google

Biblioteca Nazionale
NAPOLI



Courtois del. Lith de Becquet frères

NAPOLÉON II.

d'après un tableau original



Digitized by Google

térieuse de Napoléon II à une main criminelle, à la haine insatiable des ennemis de la famille de l'Empereur. Elles sont allées jusqu'à citer des faits et des noms propres ; elles ont invoqué des témoignages augustes, elles ont enfin avancé des preuves morales. On a parlé d'empoisonnement, et on a dit par qui le poison fut administré ; on a nommé une femme qui aurait été assez misérable pour se faire le bourreau du jeune prince ; on a dit quel fut le prix du sang qu'elle avait épuisé, et on a ajouté que l'empereur d'Autriche ne connut cet odieux secret que lorsqu'il était trop tard, lorsque le roi de Rome se trouvait au bord de la tombe... Les preuves manquent ; on n'a que des indices, accablants sans doute, mais cela ne suffit point pour admettre le plus épouvantable des crimes... Il est possible que dans d'autres temps l'histoire eût accueilli les preuves morales qu'on a données, mais aujourd'hui les crimes politiques de cette nature n'entrent plus dans nos mœurs, et on se refuse à croire à de semblables forfaits. Du reste, pourquoi chercher, en l'absence de preuves positives, à approfondir ou à aggraver les circonstances de la mort du roi de Rome? Que sa mort soit le résultat d'une combinaison machiavélique ou d'une suite de tortures physiques et morales, le crime n'en reste pas moins crime, et l'histoire, qui, en accueillant l'anathème de Napoléon, a laissé à l'Angleterre l'opprobre de la mort de l'Empereur, l'histoire reprochera éternellement à l'Autriche la mort du fils du glorieux martyr de Sainte-Hélène!

La mort du roi de Rome fut une perte irréparable pour la famille Bonaparte. Le jeune prince était, dans l'ordre des choses, le chef de la famille, le représentant naturel de la dynastie impériale. La France l'avait proclamé, par l'organe des Chambres, le successeur de l'Empereur sous le nom de Napoléon II, et les membres de la famille, de même que leurs amis politiques, fidèles au serment qu'ils avaient prêté, n'avaient cessé un seul instant de le considérer comme tel ; leurs vœux étaient restés stériles, mais ils avaient l'avenir, et avec lui la puissance des souvenirs et de la sympathie des masses. La mort de Napoléon II renversa, sinon pour toujours, au moins pour longtemps, cet espoir fondé ou chimérique.

La mort du fils de l'Empereur produisit en France l'impression la plus douloureuse. Tout le monde fut surpris à la nouvelle de cette fin prématurée et mystérieuse; tout le monde regretta le jeune et infortuné prince, dont la naissance avait été saluée avec tant de transports et d'amour par la nation entière; tout le monde pleura enfin ce noble enfant, victime comme son père de la haine implacable des ennemis de la France.

VIII

Pétitions en faveur du rappel de la famille Bonaparte en France.—Mariage du duc Auguste de Leuchtenberg avec la reine dona Maria de Portugal ; sa mort.—Mort de la reine Catherine ; son caractère.—Mort de Madame, mère de l'Empereur ; sa vie.—Tentative d'assassinat sur les princes Pierre-Napoléon et Antoine Bonaparte, en Italie.—Lettre de la princesse de Canino à Grégoire XVI.—Condamnation de Pierre-Napoléon Bonaparte ; il est exilé des États de l'Italie.

1833—1836

Depuis la révolution de 1830, les amis de la famille de l'Empereur avaient demandé plusieurs fois le rappel des Bonaparte, mais toutes leurs démarches étaient restées infructueuses. La mort du roi de Rome provoqua de nouvelles sollicitations qui furent réitérées à plusieurs reprises pendant l'année 1833 ; l'année suivante, des pétitions revêtues de plusieurs milliers de signatures, recueillies dans toutes les parties de la France, furent adressées dans le même but aux chambres législatives ; toutes demandèrent qu'on mît un terme à l'exil immérité de la famille,

exil que condamnaient à la fois la raison et l'humanité; mais cette manifestation publique, expression formelle des vœux de la nation, n'obtint pas plus de succès que toutes les demandes faites jusqu'à ce jour en faveur du rappel des Bonaparte. Les Chambres accueillirent favorablement les pétitions; plusieurs voix généreuses ou reconnaissantes appuyèrent la demande, en invoquant ce qu'il y a de plus sacré, la justice : tout fut inutile; le gouvernement, par des motifs inadmissibles, se refusa à cet acte de souveraine justice, en se réfugiant derrière les raisons d'Etat.

Les malheurs de la famille de l'Empereur n'étaient encore, il faut au moins le supposer, ni assez grands ni assez profonds : l'inexorable destin lui réservait d'autres douleurs.....

La tombe qui venait de recevoir le fils de Napoléon était toujours béante et semblait insatiable. Elle se rouvrit, pour la dixième fois de puis la mort d'Elisa, et après moins de trois années, pour recevoir une nouvelle victime, le duc Auguste de Leuchtenberg, le fils du prince Eugène et le petit-fils de l'impératrice Joséphine.

Le prince Auguste était né à Milan le 10 décembre 1810. Il joignait à de vastes connaissances un esprit juste et pénétrant, un caractère énergique, un cœur généreux et une bravoure à toute épreuve. Il possédait, en un mot, toutes les vertus propres à honorer la couronne. Français de cœur et d'esprit, il avait hérité de son père le culte de la patrie. Les Belges, on se le rappelle, avaient voulu lui confier la couronne en 1831 ; mais le gouvernement français s'était opposé à l'élection du jeune prince et avait contraint la Belgique à abandonner la candidature du duc de Leuchtenberg. L'opposition était maladroite sous plus d'un rapport; mais les circonstances, plus fortes que la volonté des hommes, ne tardèrent point à venger le prince Auguste. La fortune, si ingrate depuis vingt ans envers la famille de l'Empereur, parut un instant vouloir réparer à l'égard du fils d'Eugène les malheurs dont elle accablait la famille entière.

Une des sœurs du prince Auguste, la princesse Amélie, avait épousé, le 17 octobre 1829, l'empereur du Brésil, don Pedro Ier,

veuf de l'arhiduchesse Léopoldine d'Autriche. Don Pedro, que la mort de Jean VI avait appelé au trône de Portugal, avait renoncé à ce trône en faveur de sa fille dona Maria, par décret du 2 mai 1826; mais son frère, don Miguel, l'étrange professeur du roi de Rome, qui convoitait lui-même la couronne, refusa de reconnaître les dispositions de don Pedro et profita de l'éloignement de ce dernier pour se faire proclamer par ses partisans. La fortune sourit d'abord à don Miguel. Secondé par le clergé portugais et soutenu par la cour de Rome et le cabinet autrichien, ce prince parvint à s'emparer du trône et à soumettre une grande partie du pays. Il espérait consolider son pouvoir, et tout favorisait son usurpation, lorsque don Pedro, justement indigné de la conduite de son frère, prit le parti de renoncer tout à coup, le 7 avril 1831, à la couronne du Brésil, au profit de son fils, don Pedro II, l'empereur actuel du Brésil, et de se rendre en Europe pour soutenir les droits de sa fille, la légitime souveraine du Portugal. La lutte fut longue et terrible; mais le bon droit triompha après deux ans d'efforts et de sacrifices; ce fut le 23 septembre 1833 que la reine dona Maria fit son entrée à Lisbonne et qu'elle fut définitivement proclamée. La jeune reine n'avait que quatorze ans; don Pedro accepta la tutelle et la régence du pays jusqu'à la majorité de sa fille. La santé du prince était malheureusement fort délabrée; il était malade en quittant le Brésil, et les efforts qu'il avait faits pour consolider le trône de dona Maria avaient achevé d'épuiser ses forces. Sentant que ses jours étaient comptés et voulant donner un appui à la jeune reine, don Pedro se décida à marier sa fille. Il jeta les yeux sur son beau-frère, le prince Auguste de Leuchtenberg. Don Pedro aimait tendrement le prince Auguste; il lui avait conféré, en 1829, quelque temps après qu'il eut conduit sa sœur, la princesse Amélie, à la cour de Rio-Janeiro, le titre de duc de Santa-Cruz et la dignité d'altesse royale. Il appréciait l'élévation de caractère du jeune prince; il connaissait sa bravoure, sa loyauté, sa noble franchise; il crut ne pouvoir trouver de meilleur mari pour sa fille.

La diplomatie, toujours inquiète, toujours hostile pour tout ce

qui concernait la famille de l'Empereur, protesta sourdement contre le choix du régent. Intrigues, offres, promesses, menaces, tout fut mis en jeu pour le faire changer de résolution ; mais don Pedro resta inébranlable. Il réunit, au mois d'août 1834, les chambres législatives du pays, et obtint leur approbation pour le mariage de la reine avec le fils du prince Eugène. Ce fut le dernier acte de la vie politique du régent; il expira peu de jours après, le 24 septembre, heureux de laisser à sa fille un prince digne de consolider sa dynastie.

Le mariage de la reine dona Maria et du duc de Leuchtenberg eut lieu par procuration le 1^er^ décembre suivant, et en personne le 26 janvier 1835. La reine avait alors seize ans; le duc en avait vingt-quatre et demi. Soit sympathie pour le caractère du prince Auguste, soit respect pour la mémoire de don Pedro, le pays applaudit à cette union ; tout le monde considéra ce mariage comme une protestation solennelle en faveur de la liberté portugaise, et, comme il arrive souvent, le peuple, habituellement confiant et généreux, se plut à se bercer des plus belles espérances; mais la déception ne devait que trop tôt succéder à l'espoir, et les larmes à la joie. En effet, le 28 mars 1835, soixante-et-un jours après le mariage de la reine et du prince Auguste, les Portugais apprirent tout à coup, avec autant d'étonnement que de douleur, que l'époux de la reine, si jeune, si plein de vie, venait de mourir subitement au palais de Bélem!...

La mort du prince Auguste eut du retentissement dans toute l'Europe, et surtout en Portugal, et comme il y avait lieu de le prévoir, cette mort, si mystérieuse, si inattendue, devait, à tort ou à raison, donner lieu à de tristes suppositions; le vulgaire, toujours disposé à admettre le merveilleux et les faits qui sortent de la marche ordinaire des choses, ne voulut pas croire à une mort naturelle; pour lui, la fin inattendue du prince Auguste fut l'œuvre d'une main criminelle, et comme on l'avait fait à l'époque de la mort du prince Napoléon-Louis et du roi de Rome, on alla jusqu'à citer les noms des auteurs du crime, c'est-à-dire les principaux chefs de l'aristocratie portugaise. Mais

s'il y eut réellement un meurtre, les preuves manquent, et l'histoire ne peut que citer le fait.

Le prince Maximilien, le plus jeune des enfants du prince Eugène, hérita de son frère le titre de duc de Leuchtenberg. Il épousa, le 14 juillet 1839, la grande-duchesse Marie, fille de l'empereur de Russie, Nicolas.

De son côté, la jeune veuve du prince Auguste, la reine dona Maria, épousa, neuf mois après la mort de son époux, c'est-à-dire le 1er janvier 1836, le prince Ferdinand de Saxe-Cobourg-Gotha, neveu du roi des Belges.

Le duc de Leuchtenberg était dans la tombe depuis quelques mois seulement, lorsque l'inexorable mort vint chercher sa douzième victime au sein de la famille proscrite, la noble et vertueuse Catherine, l'ancienne reine de Westphalie. Cette princesse mourut le 29 novembre 1835, à Lausanne, où elle avait obtenu de se fixer avec le roi Jérôme, dans l'espoir que les eaux et le climat de la Suisse rétabliraient sa santé brisée par les chagrins.

La reine Catherine n'avait que cinquante-deux ans lorsqu'elle mourut : elle était née le 21 février 1783. Elle était fille du roi Frédéric de Wurtemberg et sœur du roi actuel, Guillaume, et avait épousé, le 23 août 1807, le roi Jérôme, que le traité de Tilsit venait de proclamer, un mois auparavant, souverain de Westphalie. C'était le roi Frédéric qui avait sollicité cette alliance pour sa fille, dans l'espoir qu'une union intime avec la famille impériale lui procurerait un agrandissement de territoire et de puissance. La princesse Catherine n'avait point d'inclination pour ce mariage; mais, soumise et obéissante, elle se résigna aux vues ambitieuses de son père; elle porta sur le trône toutes les vertus propres à relever l'éclat de la couronne, et, pendant six ans elle embellit la cour de Cassel par son beau caractère et son inaltérable affabilité. La chute de l'Empire et la ruine de l'influence politique de la famille de Napoléon changèrent les vues du roi de Wurtemberg. Il était, avec le roi de Bavière, celui des princes qui avait reçu le plus de bienfaits de l'Empereur; il avait été un des premiers à l'abandonner dans

ses malheurs et à se joindre aux puissances liguées contre la France ; il fut aussi le premier à répudier l'alliance qu'il avait briguée pour sa fille. Soit crainte que l'union de la princesse Catherine avec un des membres de la dynastie tombée ne nuisît désormais aux intérêts de sa couronne, soit qu'il fût entraîné par cette haine implacable que quelques souverains nourrissaient contre Napoléon et sa famille, le roi Frédéric voulut contraindre sa fille à rompre le mariage qu'il lui avait imposé, ou au moins à se séparer de l'époux qu'il lui avait donné. A cette proposition, le cœur de Catherine se révolta; elle chercha à fléchir la volonté de son père en invoquant les devoirs d'épouse et de mère, mais ni ses prières ni ses larmes ne purent changer les intentions de Frédéric. Indignée, poussée à bout et ne consultant que les malheurs de son époux, qu'elle aimait avec un redoublement d'ardeur depuis ses malheurs, la reine Catherine se décida alors à un parti extrême qui a excité l'admiration de l Europe. « La « conduite de la reine Catherine, a dit l'Empereur à Sainte-Hé- « lène, lorsqu'après ma chute, son père, ce terrible roi de « Wurtemberg, si despotique, si dur, a voulu la faire divorcer, « est admirable. Cette princesse s'est inscrite dès lors de ses « propres mains dans l'histoire. » N'ayant pu fléchir son père, la reine Catherine écrivit au roi que l'honneur et ses devoirs l'obligeaient de désobéir à ses ordres. Voici sa lettre, aussi remarquable que touchante :

« Sire et mon père,

« Votre Majesté m'a fait dire de descendre ce matin dans son appartement. Pour la première fois de ma vie j'ai refusé le bonheur d'être en votre présence : je connaissais le sujet de l'entretien, et craignant que mon esprit ne fût pas suffisamment recueilli, j'ai osé prendre la liberté de vous développer les motifs de ma conduite, et faire un appel à votre affection paternelle.

« Votre Majesté sait la vérité tout entière : oui, sire, le prince Jérôme, votre beau-fils, mon époux et le père de mes enfants, est avec moi. Oui, Sire, je vais m'éloigner du palais de mon roi

pour *secourir l'époux auquel ma vie est attachée :* mes pensées l'ont accompagné à la guerre; mes soins l'ont protégé durant un long et pénible voyage, pendant lequel son existence a souvent été menacée; *mes bras l'ont embrassé dans son malheur, avec plus de tendresse que même au temps de son bonheur.*

« Le prince Jérôme ne fut point le mari de mon choix; je l'ai reçu de vos mains lorsque sa maison régnait sur de grands royaumes et que sa tête portait une couronne : bientôt les sentiments de mon cœur suivirent et confirmèrent les liens que votre politique avait commandés.

« Le mariage et la nature imposent des devoirs qui ne sont pas soumis aux vicissitudes de la fortune : je connais ces importants devoirs, et je saurai les remplir; *j'étais reine, et je suis encore épouse et mère.* Le changement de politique parmi les princes, en renversant l'Empire français, a aussi détruit le trône sur lequel votre bonté et le prince mon époux m'avaient fait asseoir. Nous avons été obligés tous de plier à la force des circonstances. L'auguste Marie-Louise m'a donné un grand exemple de modération; mais notre situation n'est pas la même. L'intérêt public peut commander des sacrifices d'une longue durée, ou qui peuvent cesser lorsque les intérêts d'une politique nouvelle rendent d'autres arrangements inévitables.

« Quoique élevés par la fortune au-dessus des autres hommes, nous n'en sommes que plus à plaindre : une volonté constante préside à notre destinée. Mais là son pouvoir expire : elle ne peut avoir d'effet sur les obligations que la Providence nous impose.

« L'époux que Dieu et vous-même m'avez donné, l'enfant que j'ai porté dans mon sein, composent aujourd'hui mon existence; *avec cet époux j'ai partagé un trône, avec lui je partagerai l'exil et le malheur : la violence seule peut m'arracher d'auprès de lui.* Mais, ô mon roi! ô mon père! je connais votre cœur, votre justice et la rectitude de vos principes; je sais ce qu'ont été en tout temps ces principes, au sujet des devoirs que vous saviez faire respecter par ceux de votre maison.

« Je ne demande pas à Votre Majesté que, par affection pour moi, elle fasse aucun changement dans le système de conduite

qui a été adopté, en conformité des déterminations des plus puissants princes de l'Europe; mais je me jette à vos pieds pour implorer votre permission, afin que mon mari et moi-même nous puissions rester près de votre personne. Mais, ô mon père! si cela nous est encore refusé, qu'au moins nous rentrions en grâce près de vous avant que nous partions pour un sol étranger. Ce n'est qu'après avoir reçu quelque preuve de votre amour paternel que je puis avoir assez de force pour paraître devant vous. Si nous devons partir ce soir, partons du moins avec l'assurance de votre affection et de votre protection dans des temps plus heureux. *Nos malheurs doivent avoir un terme;* la politique ne commandera pas toujours à notre égard ce qui est humiliant, et ne se plaira pas toujours dans la dégradation de tant de princes reconnus dans des traités précédents, et qui ont été alliés aux plus anciennes et aux plus illustres maisons de l'Europe : leur sang n'est-il pas mêlé au nôtre?

« Pardonnez-moi, mon père et mon souverain, pour m'être ainsi exprimée moi-même, et daignez me faire savoir que cette lettre n'a pas été reçue avec déplaisir. »

Poussé à bout par la noble conduite de sa fille, le roi de Wurtemberg, oubliant jusqu'à ce qu'il devait à sa propre dignité, retint la reine Catherine et le roi Jérôme prisonniers au château d'Elvangen. Ce ne fut qu'après une année de la plus dure captivité qu'il leur permit, avec l'autorisation du cabinet de Vienne, de se rendre dans les États autrichiens. Dès ce moment les deux époux ne se quittèrent plus. Ils séjournèrent successivement, pendant vingt ans, d'abord à Schônau, ensuite à Trieste, puis à Rome et à Florence, et enfin, en dernier lieu, à Lausanne : ce fut là que le roi Jérôme eut la douleur de perdre sa noble compagne. La reine Catherine lui laissa trois enfants : le prince Jérôme, la princesse Mathilde et le prince Napoléon. Le roi retourna à Florence avec sa fille; quant à ses fils, le roi de Wurtemberg, leur oncle maternel, venait de les appeler à sa cour et de leur conférer des grades dans son armée. Le prince Jérôme était colonel et le prince Napoléon capitaine d'artillerie dans la garde royale, lorsqu'en 1840, à l'époque où la guerre semblait

Bibliothèque Nationale R.F.

Biblioteca Nazionale
NAPOLI
V. E. III



MADAME LOETITIA

Mere de l'Empereur


Digitized by Google

prête à éclater entre la France et le Nord, ils donnèrent leur démission pour ne pas s'exposer à devoir porter les armes contre leur patrie, et allèrent rejoindre leur père en Italie.

Un an était à peine écoulé depuis la mort de la reine Catherine lorsqu'une autre perte, moins inattendue, mais d'autant plus douloureuse qu'elle frappait également tous les Bonaparte, vint affliger de nouveau cette noble famille déjà si terriblement éprouvée. Je veux parler de la mort de la mère de l'Empereur, M^me^ Lætitia. Elle mourut à Rome, le 26 avril 1836, à l'âge de quatre-vingt-six ans.

M^me^ Lætitia Ramolino, née en 1750, avait été une des plus belles femmes de l'Europe. Elle avait épousé, à l'âge de dix-sept ans, en 1767, Charles Bonaparte, le chef de la première et de la plus riche famille de la Corse. Intimement lié avec le général Paoli, Charles Bonaparte avait glorieusement combattu contre les Gênois, oppresseurs de sa patrie, et il avait mérité, dans cette lutte opiniâtre, l'estime et la reconnaissance de tous ses compatriotes. La Corse ayant été déclarée, en 1768, partie intégrante de la France, Charles Bonaparte, dont toutes les sympathies étaient pour la France, employa son influence à cimenter la réunion de l'île à la mère-patrie et à faire obtenir à la Corse les priviléges dont elle avait été frustrée par les Gênois. Ses efforts furent couronnés de succès, et la Corse reconnaissante le nomma, peu d'années après, pour représenter la noblesse de l'île aux États-Généraux. Charles Bonaparte se rendit aussitôt à Paris et prit une part active aux premiers travaux de l'assemblée; mais atteint d'une maladie d'estomac, il fut forcé, peu de temps après, de se retirer à Montpellier, où il mourut avant que sa famille eût pu le rejoindre. M^me^ Lætitia partageait les sympathies de son époux pour la France; elle resta en Corse et éleva sa famille dans ses idées patriotiques et indépendantes. La révolution, qui sépara la population de l'île en deux camps ennemis, grâce aux intrigues de l'Angleterre, trouva les Bonaparte fidèles aux principes pour lesquels leur père avait combattu; et ni les prières de Paoli, ni les menaces de ses partisans, ne purent leur faire abandonner la cause de la patrie. La guerre civile ne tarda pas

à éclater dans l'île. La maison des Bonaparte fut pillée, une partie de leurs propriétés furent brûlées ou ravagées; mais M^me^ Lætitia supporta ces revers sans changer d'opinions. Cet état de choses dura jusqu'en 1793; le parti français soutenait péniblement la lutte; il espérait que la France viendrait à temps à son aide; mais le débarquement des Anglais, provoqué par Paoli, fit évanouir ce dernier espoir. M^me^ Lætitia et tous ceux qui avaient défendu la cause de la France furent contraints de quitter l'île et de se réfugier sur le continent. M^me^ Bonaparte se retira à Marseille; elle était complétement ruinée; elle fut obligée, pour subvenir à son existence et à l'entretien de ses plus jeunes enfants, d'accepter la pension que la Convention nationale venait de décréter en faveur des réfugiés corses. Elle vécut ainsi pendant près de trois ans dans un état des plus précaires; mais son courage ne l'abandonna jamais : forte de sa conscience, elle attendit avec résignation des jours plus heureux.

La campagne d'Italie, ce premier échelon du nom de Bonaparte vers l'immortalité, changea la position de M^me^ Lætitia et de sa famille. Elle alla se fixer à Paris, où elle devint l'objet des attentions du gouvernement et de l'estime de tous les admirateurs du conquérant de l'Italie. La fortune toujours croissante de Napoléon ne put éblouir M^me^ Lætitia; loin d'oublier ses mauvais jours, ses anciens malheurs lui restèrent constamment présents à la mémoire et la guidèrent au milieu de la splendeur de sa famille. Elle changea peu de chose jusqu'en 1804 à la vie simple qu'elle avait menée à Marseille; à cette époque seulement, Napoléon, que la France venait de proclamer empereur, put décider sa mère à accepter le luxe et la représentation qu'exigeait sa nouvelle position. Elle reçut le titre de Madame-mère, et l'Empereur lui créa aussitôt une maison splendide dont le comte de Cossé-Brissac fit partie comme chambellan, et M. Decazes comme secrétaire des commandements. Madame conserva dans cette haute position la modestie et l'amabilité que tout le monde lui connaissait, et lorsqu'elle se prévalut de la fortune qui lui souriait avec tant de prodigalité, ce ne fut qu'en vue de nombreux bienfaits. Étrangère à la politique, elle se consacra toute

à sa famille et au soulagement des infortunes. Napoléon, qui avait une haute vénération pour sa mère, l'encourageait dans ses bonnes actions, et lui fournissait les moyens de pourvoir à ses actions généreuses. Comme s'il avait voulu lui donner un titre bien supérieur à tous ceux dont se repait l'orgueil et faire ainsi ressortir davantage encore les nobles vertus de Madame, l'Empereur donna en outre à sa mère le titre de *protectrice générale des établissements de charité de l'Empire*, fonctions qu'elle remplit, pendant huit ans, avec autant de zèle que de discernement. Les événements de 1814 l'affectèrent douloureusement, non pas pour elle, elle ne tenait guère aux grandeurs de la puissance, mais pour sa famille. Toujours généreuse, toujours prête à se sacrifier, Madame courut à l'île d'Elbe dès que l'Empereur y fut arrivé. Elle employa toute sa tendresse maternelle à adoucir les grandes infortunes de son glorieux fils. Madame et Pauline restèrent à Porto-Ferrajo jusqu'au lendemain du départ de Napoléon pour la France; elles se retirèrent d'abord à Rome, mais à la première nouvelle de la restauration de l'Empire, elles se hâtèrent d'aller rejoindre l'Empereur à Paris.

Le désastre de Waterloo et l'opposition intempestive des Chambres renversèrent le légitime espoir que le miraculeux retour de l'Empereur avait inspiré. Forcée, pour la troisième fois, de chercher un asile sur la terre étrangère, Madame-mère se réfugia à Rome, où ses malheurs, son caractère et ses bienfaits lui valurent bientôt l'amitié du vénérable Pie VII et la sympathie des habitants. La déportation de l'Empereur à Sainte-Hélène fut un coup terrible pour Madame; les misères que son fils eut à supporter dans sa prison lui brisèrent le cœur. Elle mit tout ce qu'elle possédait à la disposition de Napoléon, et elle offrit, malgré son âge, d'aller le rejoindre dans sa captivité. Madame allait faire aux puissances alliées la demande de se rendre à Sainte-Hélène, lorsque l'Empereur, en refusant d'accepter ce dernier sacrifice, épargna à sa mère la douleur d'un refus de la part des ennemis de sa famille. La mort de Napoléon la laissa inconsolable. Toute à sa profonde douleur, elle renonça complétement au monde et partagea ses longs jours d'exil entre l'amour des membres de sa

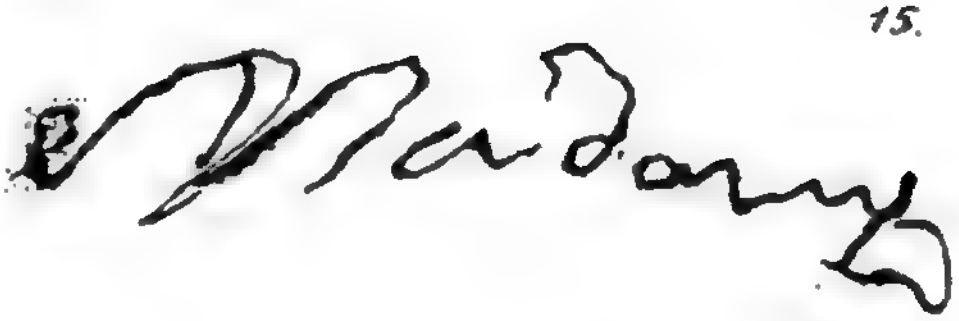
famille, qu'un sort commun avait réunis autour d'elle, et la consolation des pauvres qui avaient en elle une bienfaitrice infatigable. Elle vécut ainsi pendant plusieurs années sans que rien vînt interrompre la monotonie de sa vie ou le cours de ses souffrances morales. Quoique arrivée à l'âge où les facultés de l'homme déclinent, Madame conservait toute la vigueur de son esprit et toute l'énergie de son caractère ; sa santé était également bonne, et la famille pouvait espérer de la conserver encore de longues années, lorsqu'un accident, qui faillit tout à coup l'enlever à sa tendresse, vint hâter plus ou moins la fin d'une si longue et si belle carrière.

Madame-mère avait l'habitude de se promener après le coucher du soleil ; le 22 avril 1830, elle se rendit, selon son usage, à la villa Borghèse, hors de la porte du Peuple ; elle parcourait lentement les magnifiques jardins du palais de son beau-fils, appuyée sur le bras de son gentilhomme de service, le chevalier Colonna, lorsqu'elle fit un faux pas et se cassa la cuisse en tombant. La fracture parut mortelle pendant plusieurs jours, mais la santé et la force de l'organisation de Madame lui sauvèrent la vie. La guérison, extrêmement lente et pénible, fut incomplète ; Madame-mère demeura privée de la faculté de marcher, et se vit condamnée à passer le reste de sa vie couchée ou assise dans un fauteuil. Sa santé, jusque-là d'une force remarquable, en fut fortement ébranlée et ne se releva plus de cet échec. Toutefois, Madame vécut encore six ans ; sa vie s'éteignit lentement et sans souffrance ; elle expira entre les bras du cardinal Fesch, de la princesse de Canino et de quelques membres de la famille accourus pour recevoir son dernier soupir. Madame avait quatre-vingt-six ans. Ses dépouilles mortelles furent transportées à Corneto, où la famille lui a élevé un monument funèbre d'une touchante simplicité.

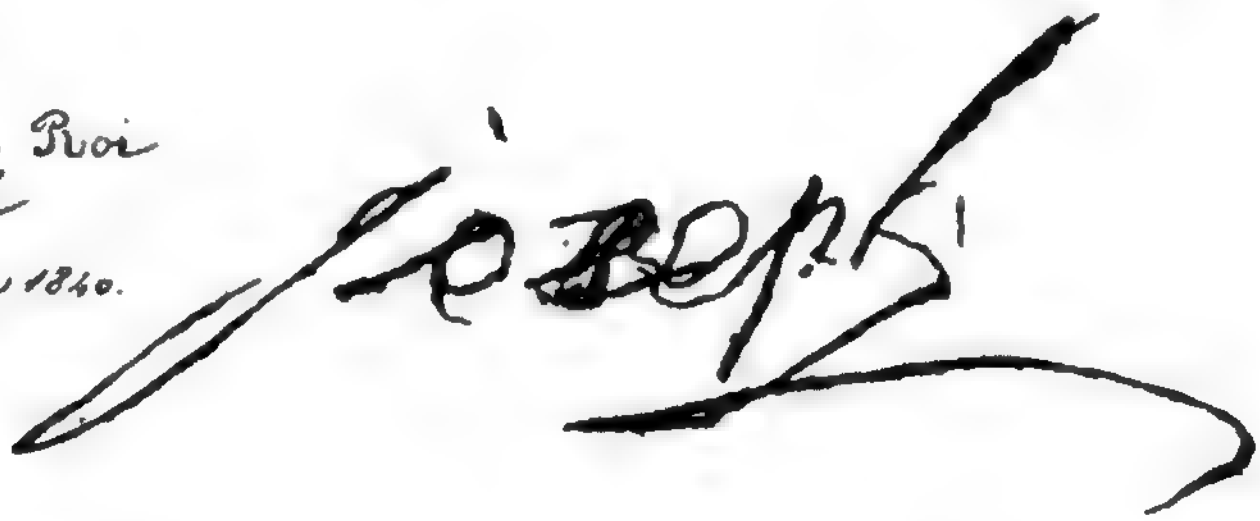
D'autres chagrins vinrent encore se joindre aux douleurs de la famille de l'Empereur.

Le prince Pierre-Napoléon Bonaparte, que nous avons vu passer en Amérique à la suite des affaires d'Italie, en 1831, était revenu en Europe, à la paix de la Nouvelle-Grenade et de

Signature de Madame mère de l'Empereur
27 Juillet 1828.



Signature du Roi Joseph
29 Décembre 1840.



Signature de la Reine Caroline, sœur de l'Empereur
24 août 1836



Ecriture de la Princesse Charlotte Bonaparte, fille aînée de Lucien. (10 Juillet 1844).

Charlotte Bonaparte Ancian, née à Marsannia
le 23 Février 1795.
Mariée au Prince Marius Gabrielli (né le 6 Oct^bre 1773.
le 27 Déc^b 1815 (mort le 17 [illegible]
Huit enfants de ce mariage —
cinq vivants — Christine mariée au M^is Stefanoni
Lavinie mariée au Comte Arenti
Emilie au couvent —
Placide au Collège —
Françoise au couvent —

Biblioteca Nazionale V. E. III
NAPOLI

Digitized by Google

l'Équateur, après avoir séjourné quelques mois à New-York et dans les provinces limitrophes de cette ville. Arrivé à Livourne, il obtint du Saint-Siége, par l'entremise de sa famille, l'autorisation de se fixer dans les États romains. Il habitait, depuis 1834, avec un de ses frères, le prince Antoine, la terre de Canino située dans les Maremmes romaines. Leur goût pour la chasse, et surtout le besoin de se défendre contre les brigands qui infestaient alors cette partie des États de l'Église, leur avait fait contracter l'habitude de ne sortir qu'avec des armes, que, comme princes romains, ils avaient le droit de porter, et que d'ailleurs tout le monde porte dans le pays. Des ennemis puissants profitèrent de cette circonstance, autant que des opinions républicaines des deux frères, pour faire concevoir à Grégoire XVI des craintes chimériques sur le séjour des jeunes princes dans ses États. On lui fit croire que les deux frères étaient affiliés à la jeune Italie, qu'ils étaient les chefs d'une société secrète démocratique, et que, profitant de l'influence qu'ils avaient acquise dans les Maremmes, ils pourraient y faire lever l'étendard de la révolte. La supposition était gratuite, absurde, car jamais les deux princes ne s'étaient considérés comme Italiens : leurs vœux étaient sans doute pour l'Italie, pour ce noble pays qui souffrait ; mais leurs cœurs et leurs bras appartenaient à la France. Le bon sens aurait dû faire raison de ces craintes chimériques ; mais plus un gouvernement est faible, plus il est ombrageux, tyrannique. Aussi, passant sur toutes les lois humaines, et sans information aucune, le pape décréta l'expulsion des deux frères. Les cardinaux Rivarola et Lambruschini furent chargés de porter la décision du pontife au cardinal Fesch, grand-oncle des princes, et de les prévenir que des passeports allaient leur être envoyés. Quinze jours leur étaient donnés pour quitter les États romains.

Tous les efforts du vénérable archevêque de Lyon, le cardinal Fesch, pour toucher le pape furent inutiles. Ce fut en vain qu'il lui dit, les larmes aux yeux : « Où votre Sainteté veut-elle qu'ils aillent? en France, leur nom les y frappait d'un arrêt de mort, même avant leur naissance : le malheur leur ferme toute autre porte. »

Résignés à ce double exil, loin de leur mère malade et affligée, les princes Pierre-Napoléon et Antoine firent leurs préparatifs de départ; ils attendaient, pour quitter Canino, les passeports que le gouvernement pontifical leur avait promis. Le 3 mai 1836, le huitième jour après la sommation qui avait été faite au cardinal Fesch, le prince Pierre-Napoléon s'entretenait, sur la petite place de Canino, avec un de ses amis, M. Vincenzo Valentini, quand un sous-lieutenant de carabiniers, nommé Cagiano, s'approcha de lui, suivi d'un maréchal des logis, et entama la conversation, tandis que plusieurs carabiniers se promenaient, comme par hasard, dans le voisinage. Éloigné de tout soupçon, d'ailleurs inconcevable, le prince portait son fusil comme à son ordinaire, maintenu sur l'épaule par un cordon servant de bandoulière; son couteau de chasse était fixé à son côté. Le prince allait faire une dernière battue au sanglier; le sous-lieutenant lui en parla, ainsi que d'autres choses indifférentes, lorsque tout à coup, et sans sommation aucune, Cagiano saisit le fusil du prince d'une main et dégaîna son sabre de l'autre, tandis que le maréchal des logis le saisit par le collet et lui tira à bout portant un coup de pistolet qui heureusement rata. Au même instant, vingt-huit carabiniers, éparpillés sur la place ou cachés dans les maisons voisines, accoururent sur le terrain et se jetèrent sur le prince. Leurs cris féroces lui firent comprendre qu'il n'avait à espérer ni grâce ni merci. Deux coups de pointe l'atteignirent au même moment; le prince saisit alors avec désespoir le couteau de chasse dont l'usage lui était seul possible, pressé qu'il était dans un étroit espace par tant d'adversaires. Il porta plusieurs coups au maréchal des logis, qui tomba, et il traversa le bras d'un autre carabinier qui cherchait à approcher un pistolet de son oreille. Cagiano leva son sabre à deux mains pour fendre la tête du prince; mais celui-ci se jeta de côté, et, frappant au hasard, prévint par la mort du sous-lieutenant le coup de sabre que ce dernier lui destinait et qui coupa sa veste de chasse. Le prince allait sortir victorieux de cette lutte inégale; déjà les carabiniers reculaient; il porta rapidement la main à son fusil, afin de le dégager du cordon qui le retenait sur l'épaule, mais

le temps lui manqua pour se servir de cette arme : une balle l'atteignit en ce moment à la tête et le renversa, étourdi, à côté de ses assassins. En voyant le prince à terre, les carabiniers se précipitèrent sur leur victime, qu'ils accablèrent des plus cruels traitements. Quoique le prince fût sans connaissance et couvert de sang, un des carabiniers lui tira encore un coup de fusil qui lui brûla la figure, tandis qu'un autre lui porta un coup de baïonnette à la cuisse droite; puis, comme si leur rage n'avait pas de bornes, ils garrottèrent le noble blessé, lui mirent des menottes, et le jetèrent dans une grange sans qu'il fût permis de panser ses blessures.

Les détails de cet horrible guet-apens furent constatés par un procès-verbal que rédigèrent spontanément les habitants de Canino, et qu'ils envoyèrent ensuite à Rome [1].

Il paraît que les carabiniers avaient le projet de faire également un mauvais parti au prince Antoine, car à peine furent-ils maîtres de son frère qu'ils coururent vers sa demeure en proférant des menaces furibondes. Le prince Antoine s'était armé à la hâte au bruit des coups de feu ; il se dirigeait au secours de son frère, lorsque les cris des villageois, qui croyaient que ce dernier était tué, lui firent comprendre que son aide était désormais inutile. Les carabiniers débouchèrent en ce moment à quelques pas, et lui lâchèrent plusieurs coups de pistolet sans l'atteindre. Ce ne fut que grâce à la meilleure contenance que le jeune prince put se retirer et se soustraire à la poursuite des assassins de son frère.

On n'a jamais exactement connu la main qui ordonna ce crime, et on douterait encore si ce fut un forfait politique ou une vengeance personnelle des carabiniers, si le gouvernement de Grégoire XVI n'avait récompensé les meurtriers [2] et frappé à son tour la principale victime de ce guet-apens.

[1] Je possède une copie authentique de cette pièce, ainsi que de tout le dossier judiciaire de ce forfait.

[2] Le frère du sous-lieutenant Cagiano a été nommé, peu de temps après, évêque de Sinigaglia.

Le prince Lucien était à Londres ; sa femme, Mme la princesse de Canino, était à Musignano, à une lieu de Canino, gravement malade. Prévenue de ce qui venait de se passer, elle envoya un homme de confiance à Canino pour s'informer de la position de son fils, le prince Pierre. Le messager fut reçu avec des menaces affreuses. « Dites, lui répondit le commandant des carabiniers, qu'il n'est pas mort, mais qu'il a la tête brisée, et que soixante hommes me répondent de lui. » Ces paroles jétèrent la princesse dans des inquiétudes mortelles. La lâcheté et la férocité des carabiniers pontificaux étaient proverbiales ; on les savait capables de tout, sauf de respecter l'honneur et l'humanité. Faisant violence à ses forces affaiblies, la princesse de Canino écrivit à l'instant à Grégoire XVI, qu'elle connaissait personnellement depuis longtemps, et lui rappela, avec une noblesse et une force remarquables, l'événement tragique qui venait de se passer sur la petite place de Canino.

« Très-saint Père, disait-elle, la princesse de Canino, prosternée aux pieds de Votre Sainteté, implore humblement sa justice souveraine et paternelle contre l'horrible attentat qui vient d'avoir lieu envers deux de ses fils, don Pierre et don Antoine Bonaparte. Ces deux jeunes gens, d'après les ordres sacrés de Votre Sainteté, transmis au cardinal Fesch, leur oncle, par l'organe de ses deux cardinaux Rivarola et Lambruschini, se préparaient, affligés comme ils devaient l'être d'être ainsi condamnés sans être entendus, à quitter les États romains. Ils attendaient de moment en moment les passeports qui leur avaient été offerts par votre paternité. Cette offre de passeports leur avait été faite par moi, leur infortunée mère, en exécution des ordres de Votre Sainteté, et me laissait par conséquent en pleine sécurité contre toute autre tentative. Victimes de la plus noire calomnie, mes enfants, mes pauvres enfants, la mort dans le cœur et indignés de l'atrocité des inculpations dont ils étaient l'objet, se résignaient enfin avec douceur à recevoir et à profiter des passeports de Votre Sainteté, bien qu'ils ne sussent où aller !... Quel fut leur étonnement lorsque, au mépris de cette espèce de négociation avec le gouvernement de Votre Sainteté, ils se virent

inopinément attaqués à main armée et d'une manière furibonde, par une trentaine de carabiniers *sans intimation quelconque, verbale ou écrite, sans qu'on m'eût avertie en rien,* comme cela devait être en ma qualité de princesse, mère d'enfants mineurs, pour tenter, au moins par la douceur, de leur faire entendre moi-même ce qu'on voulait d'eux et de quelle part ils étaient ainsi barbarement assaillis ! Mes enfants, très-saint Père, ont dû se croire attaqués, entourés de véritables sicaires, qui (je l'ai d'abord cru moi-même) s'étaient travestis en carabiniers pour assassiner à la fois deux Bonaparte. Personne, en effet, ne pourra croire que Votre Sainteté, au moment où elle faisait des offres de passeports, ait pu donner des ordres si contraires à l'humanité et à la religion. Cette manière de traiter les hommes, quels qu'ils soient, en les abordant à coups de sabre, de pistolet, de baïonnette, *sans aucune intimation*, a provoqué une résistance légitime aux yeux de Dieu et des hommes ; car il n'est d'usage et de loi en aucun pays de tirer ainsi à bout portant, même sur des criminels contumaces, au risque de la perdition de leur âme et de leur corps. Très-saint Père, je ne doute pas que dans votre puissance et sagesse souveraine vous ne recherchiez et punissiez les auteurs de cette véritable tentative d'assassinat.

« Pierre, l'aîné de mes fils, a été grièvement blessé et emprisonné, sa valeur ayant enfin dû céder au nombre. Les carabiniers, trop nombreux, en effet, dans le petit espace qu'ils avaient eu l'ineptie de choisir pour leur champ de bataille, se sont peut-être blessés et tués entre eux par suite de leur maladresse bien connue à se servir de leurs armes, ou peut-être aveuglés par le trouble et le danger qu'ils couraient en commettant une si détestable action. Enfin, très-saint Père, de quelque part que soient venus les coups de mort, soit que la divine Providence, ayant voulu punir l'infâme trahison de ces gens-là, ait permis qu'un seul jeune homme pût résister à trente militaires transgresseurs des lois de l'humanité; quelque mort, enfin, ou blessé qu'il y ait eu dans cette affaire, ce n'est point mon fils qui les a tués, mais bien ceux qui ont dirigé cette abominable agression, qui,

hors des règles ordinaires de la justice et de la religion, ne peut être émanée du cœur de Votre Sainteté.

« Mon fils don Antoine, blessé aux mains en plusieurs endroits en parant les coups de baïonnette qu'on lui dirigeait dans le ventre, a pu, avec l'aide de Dieu et par sa contenance imposante, faire reculer ses traîtres ennemis, et, sans avoir besoin de se servir contre eux de ses armes, il est venu se réfugier dans mon sein.

« En ce triste état de choses, je supplie Votre Sainteté de vouloir bien donner les ordres nécessaires pour l'expédition des passeports qu'elle a offerts à mon oncle le cardinal Fesch, passeports qui eussent épargné l'effusion du sang s'ils étaient arrivés aussitôt que Votre Sainteté en a déclaré l'intention.

« Si cependant elle juge dans sa souveraine sagesse que deux enfants mineurs, blessés en défendant leur vie barbarement et déloyalement attaquée, sont coupables, il ne me reste plus qu'à espérer que, la justice divine éclairant la justice humaine, mes enfants seront déclarés innocents aux yeux de l'une et de l'autre, à la face des tribunaux.

« Pleine de confiance dans la justice et la bonté de Votre Sainteté, la princesse de Canino, de nouveau prosternée à ses pieds, implore l'apostolique et paternelle bénédiction. »

Les prières de la princesse de Canino, de cette noble mère si justement indignée du guet-apens dont ses enfants étaient les victimes, restèrent sans effet ! D'assassins, les instigateurs de ce crime devaient se faire bourreaux !...

Le prince Pierre avait été jeté dans une grange, les menottes aux mains. Il resta longtemps sans connaissance ; sa figure était couverte de sang, ses vêtements étaient en lambeaux, et ses blessures saignantes. Les carabiniers le croyaient mort. Pour des hommes de cœur, pour de vrais soldats, ce triste spectacle aurait dû mettre un terme à leur colère ; mais ces misérables sbires, aussi lâches dans le danger qu'ils étaient cruels devant le faible, tressaillirent de joie à la vue de leur crime, et, dans leur rage insensée, ils se livrèrent aux traitements les plus inhumains sur le corps inanimé du jeune prince....

Le prince Pierre passa la nuit du 3 au 4 mai dans cette affreuse position. Le lendemain, au point du jour, il fut jeté sur une charrette, conduit à Rome, ayant ses meurtriers pour escorte, et enfin enfermé au château Saint-Ange. De son côté, le prince Antoine, après être resté caché pendant quelques jours à Musignano, gagna secrètement Livourne, et s'embarqua sans retard pour la Nouvelle-Orléans. Ce ne fut que longtemps après qu'il lui fut permis de rentrer dans les États romains.

La conduite du prince Pierre avait été si naturelle, il fut si clairement établi par témoins qu'aucune sommation ne lui avait été faite et que les carabiniers n'avaient pu avoir d'autre intention que de l'assassiner, qu'on était en droit de considérer comme un outrage à la raison la supposition même d'un blâme, et certes il y avait loin de là à une accusation; mais les Bonaparte se trouvaient depuis vingt ans dans une position si étrangement exceptionnelle que ses ennemis eussent regardé comme un abus le moindre respect pour la justice à son égard.

Ajoutant la dérision au crime de ses carabiniers, le gouvernement de Rome accusa le prince Pierre-Napoléon d'avoir tué le sous-lieutenant Cagiano, le principal de ses assassins, et le traduisit, de ce chef, non devant les tribunaux ordinaires, l'acquittement du jeune prince n'eût pas souffert d'obstacle, mais devant une commission extraordinaire presque entièrement composée de lieutenants de police (*luogotenenti di polizia*, ou *del governo*). Le commissaire de police Clavari, si tristement renommé dans les États de l'Église, fut chargé de l'instruction de la procédure. Elle fut tout arbitraire. Le prince, moins étonné de cette manière de fausser la justice que de l'interprétation que l'on donnait à une résistance légitime, qui eût passé pour une action d'éclat si elle avait été faite par toute autre personne que par un Bonaparte[1], le prince demanda à établir par témoins

[1] Il faut en excepter les habitants des Maremmes. Ceux-ci ne parlent de la défense du prince Pierre Bonaparte, contre les carabiniers pontificaux, qu'avec l'enthousiasme et l'admiration qu'inspire une action héroïque. Les poëtes les plus populaires ont chanté sa courageuse résistance, et leur imagination ardente n'a cru rester dans le vrai qu'en le comparant à Bayard, à

ce qui s'était passé à Canino : cinquante, cent personnes étaient prêtes à attester la vérité, les droits méconnus de la victime ; mais cette faculté lui fut refusée par la commission, de même que la liberté et la publicité de la défense. Il ne put que se résigner en face de ce despotisme. Comme c'était à prévoir de la part d'un tribunal qui était accusateur et juge à la fois, la commission condamna le prince à la peine de mort, quoiqu'il n'eût pas atteint sa vingt et unième année, âge exigé par la loi romaine pour la condamnation capitale. On savait que la sentence de la commission avait été rédigée d'avance au palais Madame, c'est-à-dire au ministère de la police.

Cette condamnation plus qu'étrange ne surprit personne dans

Roland ou aux héros d'Homère. Tous ceux qui ont visité les Maremmes ont pu entendre plusieurs fois ces chansons populaires. Je me souviens surtout d'une tarentelle aussi remarquable qu'énergique. J'en reproduis un des principaux passages.

O che gran colpo di mano!
Il tenente casca giù,
Il cartel da capitano
A pigliar da Belzebù.

Ne don Pietro giace appresso;
Ch' anzi Orlando al braccio sembra!
Ma perchè non sei com' esso
Tu fatato in ogni membra.

Te cadere alfin per terra,
Non vedessi tramortito....
Pur la vinci in tanta guerra.
Caro eroe, benchè ferito.

Hai punito il traditore,
Gli altri a lutto hai tu costretti,
Ciascun loda il tuo valore,
Tutti lor son maladetti.

Lungamente in ogni parte
Ridirassi il gran coraggio
Di don Pietro Bonaparte
Nella sera del tre maggio.

les États romains : le gouvernement avait eu soin, pendant l'instruction, d'annoncer avec ostentation qu'un arrêt de mort serait prononcé, mais non exécuté. En effet, le jour même où il fut connu, Grégoire XVI, grâce il est vrai à d'incessantes représentations, même diplomatiques, annula la procédure et la sentence de la commission, et se contenta d'exiler le prince Pierre des États de l'Église.

Digitized by Google

IX

Le prince Louis-Napoléon Bonaparte.—Sa tentative sur Strasbourg; son arrestation; sa déportation.

1836

Tandis que le prince Pierre-Napoléon Bonaparte se voyait détenu au château Saint-Ange, victime d'un affreux guet-apens, un autre membre de la famille de l'Empereur était victime d'une de ces tentatives que la société glorifie lorsqu'elles réussissent, et que le vulgaire condamne dès qu'elles échouent. Je veux parler du prince Louis-Napoléon Bonaparte, et de son entreprise sur Strasbourg.

Le prince Louis-Napoléon s'était réfugié en Suisse, on se le rappelle, après les événements d'Italie. Le roi de Rome vivait encore. Sa cause, on ne saurait le nier, était grande et généreuse, et son parti aussi nombreux que formidable. Il avait des partisans influents dans toutes les classes de la société; tous, les uns par reconnaissance ou par sympathie, les autres par ressenti-

ment contre le gouvernement ou par pur espoir, étaient prêts à le soutenir. Une grande partie de l'armée lui était acquise, grâce au culte qu'elle avait conservé pour la mémoire de l'Empereur, et, de même que tous ses partisans, elle était disposée à l'accueillir s'il se présentait en France. On a dit qu'un corps d'armée tout entier, y compris les colonels et les généraux, l'attendait à la frontière, et que vu l'impossibilité où se trouvait le fils de l'Empereur d'y arriver, les principaux chefs étaient prêts à recevoir un de ses cousins, pourvu qu'il fût muni d'une simple lettre de Napoléon II. La mort du roi de Rome, qui servit tant d'intérêts divers et satisfit tant de désirs, fit manquer ce vaste projet, fondé ou non. Les neveux de l'Empereur étaient inconnus, même de nom, à la France, et aucun d'eux ne pouvait, dans l'état des choses, aspirer à jouir du prestige qui environnait le roi de Rome. Plusieurs des chefs qui s'étaient engagés, soit qu'ils n'eussent point les mêmes motifs de sympathie ou de reconnaissance envers les autres membres de la famille de l'Empereur, soit qu'ils crussent leur parti perdu sans retour, se rallièrent au roi Louis-Philippe et à son gouvernement. Le parti bonapartiste se vit disloqué et perdit tout à coup cette immense force morale qu'il avait eue jusqu'alors sur les esprits. Il n'en resta qu'un noyau, qui pouvait grandir avec le temps, mais qui, pour le moment, était forcément privé de cette influence indispensable, électrique, irrésistible, nécessaire pour provoquer un mouvement politique. Ce noyau, il est vrai, était composé d'hommes de cœur, déterminés, inébranlables dans leurs opinions et incapables de transiger avec leur conscience.

Fortement convaincu de la nationalité et surtout de la popularité de sa cause, le parti napoléonien, tout réduit qu'il était, ne désespéra point de l'avenir. Poursuivant le but qu'il avait été à la veille d'atteindre, il tourna ses vœux et ses désirs vers le prince Louis-Napoléon, et l'engagea instamment à se déclarer son chef. Le prince Louis était, dans l'état des choses, celui des neveux de l'Empereur qui avait le plus de chances pour remplacer le roi de Rome. Il était, au point de vue dynastique, après Joseph et Louis, son véritable successeur en vertu du sénatus-consulte

organique de l'an XII, et pour les esprits monarchiques, c'était un puissant levier; mais c'était surtout par sa position que le prince pouvait le plus espérer. Il était fils du roi Louis, qui n'avait laissé que des souvenirs honorables en France et surtout en Hollande; fils de la reine Hortense et petit-fils de l'impératrice Joséphine, qui avait laissé tant de regrets et dont la mémoire était si chère à la nation; enfin, neveu du prince Lucien, le frère de Napoléon, l'intrépide défenseur de la République et celui qui avait reconnu Napoléon II.

Le prince Louis, comme tous les membres de la famille de l'Empereur, avait ressenti le coup funeste que la mort du roi de Rome devait porter à la cause napoléonienne; il avait pleuré cette mort avec des larmes de sang; il comprit également les difficultés de sa position et surtout les obstacles qu'il aurait à vaincre pour rallier un parti fort, un parti n'ayant en vue que l'intérêt et la gloire de la France. Quelques hommes, plus enthousiastes que prudents, l'engagèrent à agir immédiatement; mais il repoussa ces conseils, de même que toutes les offres qui lui furent faites pour entrer dans des conspirations contre le gouvernement de Louis-Philippe. Je ne justifie rien, je raconte. Le prince sentit que, tout en se mettant en relation avec les hommes disposés à le soutenir, il devait d'abord se faire connaître personnellement, ramener à lui les anciens partisans du roi de Rome et se servir des fortes études qu'il avait faites pour se distinguer par ses écrits, puisque tout autre moyen de se rappeler à la France lui était interdit.

Le prince se livra au travail avec toute la fougue de la jeunesse et la persévérance de l'âge mûr. Dès l'année 1833, il publia diverses brochures politiques, qui attirèrent aussitôt sur son auteur l'attention de tous ceux qui s'occupaient de sciences politiques ou d'études sociales. Une de ces brochures, intitulée *Rêveries politiques*, eut un grand retentissement: elle contenait un projet de constitution pour la France. « Je voudrais, disait l'auteur en expliquant les bases de son travail, un gouvernement qui procurât tous les avantages de la république sans entraîner les mêmes inconvénients, un gouvernement qui fût fort sans despotisme, libre sans anarchie, indépendant sans

conquêtes. » Partant de ces principes, il posait comme solution : Le peuple ayant la souveraineté réelle et organisée comme source élective, comme contrôle et comme rectification de tous les pouvoirs; deux chambres composant le pouvoir législatif, la première élue; mais l'une exigeant certaines conditions de services rendus ou l'expérience acquise de la part des éligibles.

Les *Rêveries politiques* avaient été pour le prince Louis une excursion dans le domaine de l'abstrait; ses *Considérations politiques et militaires sur la Suisse,* qu'il publia quelques mois après, furent le résultat d'un genre d'études plus positives. Ce travail renfermait, avec de longues et judicieuses considérations sur la situation de la Suisse, une apologie raisonnée et comparée de la politique de l'Empereur, ainsi qu'une série de réflexions critiques et approfondies sur la forme de gouvernement à donner à la France. « Il est impossible, disait l'auteur, de reconnaître un système bon pour tous les peuples; et vouloir étendre indistinctement à tous les mêmes institutions, est une idée fausse et malheureuse. Chaque nation a ses mœurs, ses habitudes, sa langue, sa religion ; chacune a son caractère particulier, un intérêt différent qui dépend de sa position géographique ou de sa statistique. S'il y a des maximes bonnes pour tous les peuples, il n'y a pas de système bon pour tous..... Suivant les besoins du moment, les hommes tournent leurs regards ou vers le passé ou vers l'exemple d'un peuple étranger. S'ils se bornaient à n'imiter chez leurs voisins que les institutions qui peuvent leur convenir, ils ne suivraient en cela que les lois de la sagesse; mais trop souvent, quand on copie, on adopte jusqu'aux défauts. En 1815, en France, on ne rêvait que le gouvernement anglais; aujourd'hui on ne rêve que le gouvernement américain. Nous ne sommes pas Anglais, parce que depuis 89 nous n'avons plus d'aristocratie ; parce que nous ne sommes pas entourés d'une mer qui à elle seule protége notre indépendance, parce que nous n'avons ni les mêmes mœurs, ni le même climat, ni le même caractère, ni les mêmes qualités, ni les mêmes défauts, ni par conséquent les mêmes besoins. Nous ne sommes pas non plus Américains, parce que nous sommes 32 millions d'hommes sur

vingt mille lieues carrées, tandis que les États-Unis d'Amérique n'en ont que 10 millions sur deux cent quatre-vingt mille lieues carrées; parce que l'Amérique est un pays neuf, où les terres à exploiter sont immenses, et où toutes les facultés se portent vers le commerce et l'agriculture; parce qu'elle n'a ni ces partis acharnés qui, oubliant qu'ils sont fils d'une même patrie, se haïssent mortellement et ébranlent sans cesse le gouvernement pour le remplacer par un autre plus en rapport avec leurs opinions et leurs intérêts; parce qu'enfin les États-Unis n'ont pas autour d'eux des voisins inquiets et redoutables qui hérissent de baïonnettes leurs frontières, dès que le mot de liberté a retenti à leurs oreilles. »

Cet ouvrage fit sensation dans le monde politique. Les hommes les plus compétents dans la matière reconnurent à l'auteur une grande maturité dans les idées, beaucoup de sagacité dans les appréciations, une vaste connaissance des faits militaires et politiques, et l'art des analogies. De son côté, le directoire Helvétique crut devoir lui voter des remercîments, et peu de temps après, il décerna au prince le titre de citoyen honoraire de la République, distinction qu'on ne prodigue pas et dont le maréchal Ney s'était trouvé honoré avant lui.

L'année suivante, le même gouvernement fédéral conféra au prince Louis le grade, également honoraire, de capitaine d'artillerie.

Deux années s'étaient à peine écoulées depuis la publication de son travail sur la Suisse, lorsque le prince fit paraître, en 1835, son *Manuel d'Artillerie*, qu'il avait écrit pour l'armée helvétique, et qu'il dédia aux officiers du camp de Thoune, comme tribut de sa reconnaissance pour l'hospitalité suisse.

C'était un travail considérable, du plus haut mérite; les hommes de l'art le considèrent encore comme un des meilleurs traités d'artillerie qui existent en Europe. Tous les journaux militaires, et entre autres le *Spectateur*, en firent l'éloge et justifièrent la réputation que ce travail acquit à son auteur, non-seulement en France, mais parmi les officiers d'artillerie des pays étrangers.

En politique, le silence et l'inactivité tuent plus que tout le reste, c'est une maxime invariable ; le bruit, au contraire, profite presque toujours. Comme il était à prévoir, les écrits du prince Louis ne tardèrent point à éveiller l'attention du public et à secouer l'ardeur des anciens partisans du roi de Rome. Tout pouvoir a des ennemis; c'est le propre de toute autorité. Plusieurs des adversaires de la monarchie de Juillet vinrent au-devant du prince; tous étaient prêts à le servir, ils ne demandaient que des garanties. Le prince ne cachait point ses opinions politiques. Il les posa franchement, nettement. Il avait la conviction profonde, immuable, qu'aussi longtemps qu'un vote général n'aurait pas sanctionné un gouvernement quelconque, les diverses factions agiteraient constamment la France, tandis que des institutions présentées à la sanction populaire, choisies et créées volontairement par le peuple, pourraient seules amener la réconciliation des partis et la paix véritable, glorieuse et avantageuse qu'il souhaitait à sa patrie.

« Le temps des préjugés est passé, disait-il, le prestige du droit divin s'est évanoui en France avec les vieilles institutions féodales. Une ère nouvelle a commencé. Les peuples désormais sont appelés au libre développement de leurs facultés. Mais dans cette impulsion générale imprimée à la civilisation moderne, qui règle le mouvement, qui préserve le peuple des dangers de sa propre activité? Quel gouvernement sera assez puissant, assez respecté pour assurer à la nation la jouissance de grandes libertés, sans agitation, sans désordre? Il faut à un peuple libre un gouvernement revêtu d'une immense force morale, et cette force doit être proportionnée à la masse des libertés populaires. »

Le prince voulait, on le voit, l'unité dans un pouvoir démocratique, un gouvernement fort par la volonté de tous, les libertés de la République jointes à l'ordre et à la stabilité de l'Empire. Il faut être juste : qui pouvait mieux qu'un Bonaparte réunir ces conditions en cas de besoin? son nom était pour les uns une garantie de liberté, pour les autres le symbole de l'ordre, et pour tous la personnification de la gloire et de l'esprit national. Ces idées, il faut bien le dire encore, devaient immanquablement

sourire aux masses, si fortement attachées au souvenir de l'Empereur et si essentiellement démocratiques. Les républicains eux-mêmes, trompés en 1815, froissés en 1830, devaient se laisser entraîner par l'espoir d'un changement, favorable soit à leurs propres idées, soit à une combinaison qui réaliserait, sinon totalement, au moins en grande partie, les idées fondamentales qu avaient donné naissance à la République en France.

Le parti républicain avait alors pour chef reconnu M. Armand Carrel, l'infatigable champion de la liberté. Son appui était sinon indispensable, au moins désirable dans l'intérêt des projets du prince. Il lui importait surtout de connaître quelle attitude le parti prendrait en présence d'un mouvement qui se ferait au nom des souvenirs de l'Empire, quelles étaient ses intentions pour le moment, quelles pouvaient être ses espérances dans l'avenir. Un ami du prince fut chargé de s'ouvrir à M. Carrel et de le pressentir sur les points qu'il importait d'éclaircir. L'envoi d'un exemplaire du *Manuel d'Artillerie*[1] que le prince venait de publier, servit de prétexte et de lettre d'introduction auprès de M. Carrel. La conversation roula nécessairement sur le parti républicain, sur sa force, sur son avenir. « Le parti républicain, dit M. Carrel, est miné par deux causes qui paralyseront longtemps ses efforts : la première est la faute commise par une jeunesse imprudente, en exhumant les souvenirs d'une époque dont la moralité politique ne peut être appréciée par la foule ; la seconde et la plus grande, c'est le manque d'un chef et l'impossibilité d'en improviser un dans les circonstances présentes. —Mais, répondit l'envoyé du prince, vos travaux, vos talents, votre caractère, ne vous ont-ils pas déjà élevé à cette position? —La mort de Lafayette, répliqua M. Carrel avec une noble modestie, a fait fixer les yeux sur moi ; mais croyez qu'il faut pour jouer ce rôle le prestige de travaux plus grands, plus brillants surtout que les miens. Quand je ne puis parvenir à rallier un parti, comment me serait-il possible de les rallier tous?... Les ouvrages politiques et militaires de Louis-Napoléon Bonaparte annoncent une forte tête et un noble

[1] Le *National* publia, peu de temps après, le compte-rendu de cet ouvrage.

caractère; le nom qu'il porte est le plus grand des temps modernes; c'est le seul qui puisse exciter fortement les sympathies du peuple français. Si ce jeune homme sait comprendre les nouveaux intérêts de la France, s'il sait oublier les droits de légitimité impériale pour ne se rappeler que la souveraineté du peuple, il peut être appelé à jouer un grand rôle. »

Aucun engagement formel ne fut pris par M. Carrel, mais ses paroles portaient une espèce d'acceptation tacite, une promesse morale d'appuyer les projets du prince s'il voulait travailler dans le seul intérêt et du peuple et de la France.

Les événements se succédaient. Le gouvernement, ébloui, aveuglé sur sa véritable situation, continuait à marcher dans une voie qui l'éloignait de plus en plus de son origine, et chacune de ses mesures antipopulaires, tout en rapprochant les républicains et les bonapartistes, favorisait les projets du prince. Il ne manqua bientôt plus que la confiance, et avec elle la réunion des forces des deux partis.

Une fraction du parti républicain se méfiait de la sincérité du prince Louis; elle croyait que fils de roi, neveu d'empereur, il avait des vues ambitieuses, et que s'il acceptait l'alliance du parti démocratique, ce ne pouvait être que dans le but de s'en faire un marche-pied pour tenter la restauration de l'Empire. C'était l'idée fixe, immuable de quelques-uns des chefs du parti républicain; mais la masse de ce même parti, qui avait le sentiment de son impuissance momentanée, avait la conviction que le parti démocratique et le parti bonapartiste étaient identiques par la popularité, par leur esprit national; qu'il fallait confondre leurs forces dans une idée commune, sous un drapeau commun; marcher de concert, sans arrière-pensée, vers le but qu'on voulait atteindre, la liberté; accepter franchement l'homme que le parti bonapartiste avait adopté pour son chef, le soutenir de toute sa puissance et parvenir avec lui à renverser la monarchie de 1830.

D'accord sur ce point, un grand nombre de républicains, entre autres M. Teste et plusieurs hommes influents du parti qu'on appelait à cette époque le parti du *National*, s'ouvrirent au prince Louis. Tous voulaient un changement de gouvernement,

tous l'engagèrent à profiter de la première occasion pour se présenter à la France, tous promirent de le seconder en faveur de la cause républicaine et nationale[1]. Plusieurs sociétés secrètes, initiées dans l'alliance tacite des républicains et des bonapartistes, reçurent une nouvelle impulsion et eurent pour mission de renforcer leurs rangs et de se préparer à la lutte qui était annoncée comme devant éclater prochainement; de leur côté, les bonapartistes recrutèrent sans peine des partisans actifs et dévoués dans toutes les classes, surtout dans l'armée et parmi les ouvriers.

On était au mois de juin 1836. A mesure que le prince avançait vers son but, ses convictions devenaient plus profondes et moins problématiques; l'idée qu'il s'était faite de la France devenait plus nette. Les émeutes de Paris, les événements des 5 et 6 juin, des 11 et 14 avril; ceux de Lyon, de Grenoble, le licenciement des gardes nationales de Lyon, de Strasbourg, de Grenoble, tout concourait à le fortifier dans ses projets et à lui faire hâter le moment de se déclarer.

Le prince se rendit à Bade au mois de juillet 1836 afin de se rapprocher de la France et de juger par lui-même de l'état du pays. Il y reçut, dès les premiers jours, un grand nombre d'ha-

[1] Voici quelques passages d'une lettre qui fut adressée, à cette époque, au prince Louis Bonaparte, par des personnes influentes du parti républicain modéré:

« Nous ne jouissons pas du présent, car l'avenir nous effraye; le pouvoir, depuis six ans, n'a rien fondé : il a réprimé les nobles passions, énervé les cœurs, sans inspirer ni sécurité ni confiance; et comment l'aurait-il pu, lui qui n'a ni l'appui des siècles, ni celui que donne la sanction du peuple, ni même le prestige d'une glorieuse origine! Le plus fort n'est jamais assez fort pour être toujours le maître, s'il ne transforme la force en droit et l'obéissance en devoir.... La vie du roi est journellement menacée; si l'un de ces attentats réussissait, nous serions exposés aux plus graves bouleversements, car il n'y a plus en France ni un parti qui puisse rallier les autres, ni un homme qui inspire une confiance générale. Dans cette position, prince, nous avons jeté les yeux sur vous; le grand nom que vous portez, vos opinions, votre caractère, tout nous engage à voir en vous un point de ralliement pour la cause populaire. Tenez-vous prêt à agir, et lorsque le temps sera venu vos amis ne vous manqueront pas. »

bitants et d'officiers des villes de la Lorraine et de l'Alsace : tous furent unanimes dans leurs sentiments à son égard ; l'intérêt que sa présence excitait ne lui laissa plus de doute sur le succès de sa cause.

Le colonel Vaudrey, du 4e d'artillerie et commandant par intérim de toute l'artillerie de Strasbourg, se trouvait momentanément aux eaux de Bade. Le prince était depuis longtemps en relations avec cet officier, ainsi qu'avec beaucoup d'autres; mais il ne lui avait pas fait connaître ses projets. Le colonel Vaudrey était un des officiers les plus braves de l'armée. Il s'était trouvé à Waterloo à la tête d'une des principales batteries. Il était homme de cœur et d'action, plein d'honneur et de patriotisme, et il confondait son amour pour la patrie avec son culte pour la mémoire de l'Empereur. Le prince s'ouvrit franchement au colonel ; il lui communiqua ses vues, son plan, les assurances qu'il avait reçues du parti républicain, et enfin l'espoir sur lequel il croyait pouvoir compter.

« Une révolution n'est excusable, lui dit le prince, elle n'est légitime que lorsqu'elle se fait dans l'intérêt de la majorité d'une nation. Or, on est sûr que l'on agit dans ce sens, lorsqu'on ne se sert que d'une influence morale pour la faire réussir. Si le gouvernement a commis assez de fautes pour rendre une révolution désirable au peuple; si la cause napoléonienne a laissé d'assez profonds souvenirs dans le cœur des Français, il me suffira de me montrer aux soldats et au peuple, et de leur rappeler les griefs récents et la gloire passée pour qu'on accoure sous mon drapeau..... Si je réussis à entraîner un régiment, si des soldats, qui ne me connaissent pas, s'enflamment à la vue de ce drapeau qui nous rappelle de si glorieux souvenirs, alors toutes les chances seront pour moi ; ma cause sera gagnée moralement, quand même des obstacles secondaires viendraient la faire échouer... Croyez que je connais bien la France, et que c'est justement parce que je la connais que je désire tenter un mouvement qui la retrempe et la détourne du péril où elle semble prête à tomber..... La France est démocratique; mais elle n'est pas républicaine; elle veut des institutions nationales; elle veut

les principes de la république avec la stabilité de l'empire, la dignité nationale, son ordre et sa prospérité intérieure, moins les conquêtes,..... Mon but est de venir avec un drapeau populaire, le plus populaire, le plus glorieux de tous; de servir de point de ralliement à tout ce qu'il y a de généreux et de national dans tous les partis, de rendre à la France sa dignité sans la guerre universelle, sa liberté sans la licence, sa stabilité sans despotisme, et, pour arriver à un pareil résultat, que faut-il faire? Puiser entièrement dans les masses toutes ses forces et tous ses droits. »

Le colonel Vaudrey partageait les opinions du prince Louis; il lui était gagné d'avance; aussi, n'hésita-t-il pas un instant à entrer dans ses projets, et dès la première entrevue il s'engagea d'honneur à le seconder de toutes ses forces.

Le plan du prince était préparé, il le soumit au colonel et le discuta avec lui de point en point.

Ce plan, laborieusement étudié, était audacieux, vaste, bien entendu et précis. On l'a nié après la défaite; on l'a tourné en ridicule; on a présenté la tentative de Strasbourg comme une entreprise folle, comme l'œuvre d'une tête chaude, irréfléchie; mais pourquoi dénaturer la vérité? Qu'on ait blâmé la conduite du prince Louis Bonaparte, qu'on ait faussé ses intentions personnelles, qu'on lui ait jeté la pierre même; c'est le sort réservé à tous les vaincus, c'est l'histoire de tous les jours, c'est le résultat de la diversité des opinions, de la liberté de la pensée. Napoléon eût éprouvé le même sort s'il n'avait pas réussi au 18 brumaire ou à son retour de l'île d'Elbe. Mais l'interprétation des faits ne doit jamais se faire au détriment de la raison et de la vérité historique. L'affaire de Strasbourg appartient aujourd'hui à l'histoire; il faut donc la raconter sous son véritable jour, dans toute son exactitude, avec le bien et le mal, avec ses fautes et ses prévisions.

L'intention du prince Louis, il l'a fait connaître depuis, était de se jeter tout à coup au milieu d'une grande place de guerre, d'y rallier le peuple et la garnison par le prestige de son nom et l'ascendant de l'audace, de se porter à marches forcées sur Paris

avec toutes les forces disponibles, entraînant sur sa route les troupes et les gardes nationales, le peuple des villes et des campagnes, tous ceux enfin qu'aurait électrisés la magie d'un grand spectacle ou l'entraînement d'une cause à laquelle se rattachaient les plus glorieux souvenirs.

Strasbourg était la ville la plus favorable à l'exécution de ce projet. Une population éminemment patriotique, détestant l'étranger, mécontente du gouvernement qui venait tout récemment d'ordonner le désarmement de la garde nationale; une garnison de huit à dix mille hommes; une artillerie considérable, un arsenal immense, des ressources de toute espèce enfin, formaient de cette place de premier ordre une base d'opération des plus importantes, qui, une fois conquise, devait, au point de vue du prince, amener les plus grands résultats. Maître de la ville, le prince voulait à l'instant réunir la garde nationale, lui confier le service de la place, renforcer la garnison de toute la jeunesse de la ville et des écoles, dont le concours lui était garanti, les former en bataillons de volontaires, et se porter ensuite, dès le lendemain, sur Paris, avec ces douze à quinze mille hommes et cent pièces de canon. L'exemple de Strasbourg devait entraîner toute l'Alsace et ses garnisons, La ligne à parcourir traversait les Vosges, la Lorraine, la Champagne, les contrées les plus patriotiques de la France, et qui avaient donné, en 1814, de si nobles preuves de leur inébranlable dévouement à l'Empereur. La ville de Metz, où le prince avait de nombreux partisans parmi la garnison et les habitants, suivait l'impulsion de Strasbourg; Nancy et les garnisons qui l'entouraient, également travaillées par des partisans dévoués et actifs, devaient être occupées le quatrième jour, avant même que le gouvernement eût le temps de former un plan de résistance. Partout on devait rétablir la garde nationale et rallier les garnisons à la colonne principale. Le prince espérait ainsi entrer en Champagne le sixième ou le septième jour à la tête de cinquante mille hommes. Chaque heure, chaque pas que l'on faisait vers Paris devait grandir la crise et développer le mouvement. Des proclamations faites pour électriser le peuple et réveiller les glorieux souvenirs de la Ré-

publique et de l'Empire, devaient être distribuées à profusion dans le nord, l'est, le centre et le midi, et appeler aux armes toute la population active, énergique de la France.

La rapidité du mouvement, la défection des garnisons et la marche du prince sur la capitale, tout devait à la fois accabler le gouvernement et paralyser les mesures défensives. Le temps lui eût manqué pour rallier les garnisons éloignées et les diriger au-devant de la colonne du prince. Il n'avait d'autre ressource réelle que la garnison de Paris, qui comptait alors cinquante mille hommes; mais en voulant user de cette même ressource, le gouvernement hâtait sa propre perte. La supposition qu'on ferait marcher sur la Champagne une partie, sinon la totalité de la garnison de Paris, avait été prévue, elle entrait dans l'ensemble du plan. Dès que les troupes auraient quitté Paris, les sociétés secrètes, les associations populaires, les républicains initiés aux projets du prince, les bourgeois, plusieurs officiers généraux en non activité, des hommes d'Etat puissants que la défaite a laissés dans l'ombre, tous ceux, en un mot, qui s'étaient engagés à soutenir le mouvement, couraient aux armes, s'emparaient de la capitale livrée à elle-même, chassaient le pouvoir dépourvu de ses derniers moyens de résistance et proclamaient enfin un gouvernement provisoire, sans qu'il y eût, selon toutes les probabilités, une goutte de sang versé.

Tout dépendait donc du premier mouvement, de l'occupation de Strasbourg. Le colonel Vaudrey était, sous ce rapport, une acquisition précieuse; son influence était grande parmi les troupes; il était sûr de son régiment: c'était celui dans lequel Napoléon avait commencé sa carrière; quant aux autres régiments, Vaudrey comptait fermement qu'ils suivraient le mouvement du 4e d'artillerie. Le prince avait des amis dévoués dans les différents corps de la garnison; il avait reçu leur parole par l'entremise d'un tiers; il pouvait compter sur leur dévouement. Cependant, pour ne rien laisser au hasard dans une entreprise aussi importante, il voulut, avant de prendre un parti, s'entendre lui-même avec ces officiers et sonder, sur les lieux mêmes, l'opinion de l'armée.

Un soir, c'était au mois d'août, le prince, accompagné d'un seul ami, quitta secrètement Bade, franchit rapidement la distance qui le séparait du Rhin, traversa le fleuve sans obstacle, et entra sans être reconnu à Strasbourg, à la nuit tombante. Un ami du prince avait réuni à dessein chez lui une trentaine d'officiers de toutes armes. Il leur annonça que le prince Louis était arrivé à Strasbourg, et qu'il allait se présenter devant eux. « Le neveu de l'Empereur! s'écrièrent-ils avec transport à cette nouvelle inattendue; il est le bien venu parmi nous; il est sous la protection de l'honneur français : que peut-il craindre? Nous le défendrons tous au prix de notre vie. » Quelques instants après, le prince se trouva au milieu d'eux. Il y eut alors un silence solennel. « Messieurs, leur dit le prince avec émotion, c'est avec confiance que le neveu de l'Empereur se livre à votre honneur; il se présente devant vous pour savoir de votre bouche vos sentiments et vos opinions. Si l'armée se souvient de ses grandes destinées, si elle sent les misères de la patrie, alors j'ai un nom qui peut vous servir; il est plébéien comme notre gloire passée, il est glorieux comme le peuple. Aujourd'hui, le grand homme n'existe plus, il est vrai, mais la cause est la même; l'aigle, cet emblème sacré illustré par cent batailles, représente, comme en 1815, les droits du peuple méconnu et la gloire nationale. Messieurs, l'exil a accumulé sur moi bien des chagrins et des soucis; mais comme ce n'est pas une ambition personnelle qui me fait agir, dites-moi si je me suis trompé sur les sentiments de l'armée, et, s'il le faut, je me résignerai à vivre sur la terre étrangère, en attendant un meilleur avenir. » — « Non, vous ne languirez pas dans l'exil, répondirent les officiers avec un irrésistible enthousiasme. C'est nous qui vous rendrons votre patrie; toutes nos sympathies vous étaient acquises depuis longtemps; nous sommes las, comme vous, de l'inaction où on laisse notre jeunesse; nous sommes honteux du rôle que l'on fait jouer à l'armée. »

Heureux et tranquille sur l'avenir, le prince leur donna rendez-vous dès que l'occasion s'en présenterait; il les quitta le cœur plein de confiance et d'espoir, et retourna à Bade avant que personne eût découvert sa présence à Strasbourg.

Il lui restait à gagner le général Voirol, commandant du département du Bas-Rhin, à Strasbourg. Le prince comptait sur lui ; il lui écrivit une lettre fort aimable pour lui demander un rendez-vous, mais le général déclina les avances du prince et s'abstint de se rendre au lieu fixé pour l'entrevue. Un autre aurait reculé en présence de ce refus; mais le prince, confiant dans les promesses qui lui avaient été faites, et comptant suppléer à tout par l'audace, n'était pas homme à renoncer aussi facilement à ses projets.

Le prince partit de Bade à la fin du mois d'août et se rendit en Suisse au camp d'artillerie de Thoune. Ce fut là qu'il apprit, peu de jours après, l'avénement du ministère doctrinaire du 6 septembre, et que le gouvernement, qui avait fait demander à la diète l'expulsion du territoire de la république des réfugiés français, venait d'ordonner, sur le refus du directoire, le blocus des frontières de la Suisse. Ce double événement avait irrité les esprits outre mesure. Le prince crut que le moment était venu de profiter de l'influence de son nom et des offres de service de ses amis politiques. Il quitta Thoune et se rendit immédiatement à Arenenberg, sur le lac de Constance, auprès de sa mère, la reine Hortense, pour faire ses dernières dispositions. Quelques jours lui suffirent. Le 25 octobre, après avoir prétexté une partie de chasse dans la principauté d'Hechingen, le prince fit ses adieux à sa mère et se dirigea sur Freybourg, dans le duché de Bade. La reine ignorait les projets de son fils ; mais, comme si le cœur maternel se fût douté d'une prochaine catastrophe, elle ne reçut les adieux du prince qu'avec la plus vive émotion, et en l'embrassant elle lui passa au doigt l'anneau de mariage de l'Empereur et de l'impératrice Joséphine, espèce de talisman contre les périls auxquels il pourrait s'exposer. La mère et le fils se séparèrent un instant après ; ils ne devaient se revoir que longtemps après, c'est-à-dire au lit de mort de la reine!

Le prince avait donné rendez-vous à Freybourg à plusieurs personnages importants sur lesquels il comptait; mais un malentendu empêcha qu'on ne pût s'y rencontrer. Il attendit près de trois jours. Ne pouvant y rester plus longtemps de crainte d'ex-

citer les soupçons, le prince se décida, à regret sans doute, mais forcé par les circonstances, à se passer de leur concours. Il partit de Freybourg, le 28 au matin, traversa le Rhin, passa par Neuf-Brissac et Colmar, et entra à Strasbourg, à dix heures du soir, dans une voiture attelée de quatre chevaux. Quelques amis, entre autres le commandant Parquin, ancien capitaine de la vieille garde, chef d'escadron dans la garde municipale de Paris, alors en congé en Suisse, l'y avaient devancé.

Le prince descendit chez un ami dévoué, M. de Persigny; le lendemain, il fit prévenir le colonel Vaudrey et convoqua pour huit heures du soir les personnes qui devaient jouer les principaux rôles dans l'entreprise. Il leur déclara, dès l'ouverture de la conférence, qu'il avait reçu des communications qui prouvaient que les habitants des villes frontières étaient prêts à suivre le mouvement dès qu'une force militaire imposante aurait levé l'étendard de la révolte, et qu'il importait, comme première condition du succès, d'enlever les troupes de la garnison.

La garnison de Strasbourg se composait de deux régiments d'artillerie, le 3e et le 4e, de trois régiments d'infanterie, le 14e léger, le 16e et le 46e de ligne, et d'un bataillon de pontonniers. Ces troupes occupaient des casernes le long des remparts. Le 46e était caserné au quartier Finckmatt, entre le faubourg de Pierre et le rempart, parallèlement à une ligne de remparts, le long desquels se trouvaient l'hôtel-de-ville, la préfecture, la division militaire, la subdivision et le quartier occupé par le 3e d'artillerie et les pontonniers. Le 4e d'artillerie occupait le quartier d'Austerlitz, situé au centre d'une autre ligne de remparts courant perpendiculairement à la ligne précédente. Le 16e était logé à la citadelle et le 14e léger à l'extrémité de la ville, en dehors du centre des autres casernes.

Le 3e d'artillerie avait seul ses chevaux sous la main; les écuries du 4e étaient séparées du quartier et assez éloignées. Cette circonstance indiquait forcément le plan à suivre. Il fallait se présenter en premier lieu au 3e d'artillerie, l'enlever sans perdre un instant, rallier ensuite le 4e qui ne pouvait hésiter à la voix de son chef, en même temps que les pontonniers dont on était

sûr, et occuper l'arsenal, dont Vaudrey avait les clefs ; l'artillerie enlevée, on n'avait qu'à se porter sur la place d'armes et y braquer les pièces de canon. L'infanterie, si elle résistait à l'entraînement des troupes, ne pouvait rien contre le déploiement de ces forces imposantes. C'était l'avis du prince et du colonel Vaudrey ; mais un avis contraire fut adopté après de longs débats : il perdit tout. Il fut décidé qu'on irait d'abord à la caserne d'Austerlitz, au 4e d'artillerie; qu'après avoir rallié ce régiment, on se porterait directement vers le 46e de ligne, c'est-à-dire à la caserne de Finckmatt, et qu'en passant on s'emparerait de la préfecture, de l'hôtel-de-ville et du télégraphe. C'était soumettre le succès à plus d'une éventualité, et la plus grave de toutes, à celle de se présenter avec des forces restreintes devant le régiment dans lequel on avait le moins de partisans prononcés. Les conjurés se séparèrent en se donnant rendez-vous pour quatre heures du matin, le lendemain 30 octobre, dans une maison qu'on avait louée pour le prince, et qui était située à deux cents pas du quartier d'Austerlitz.

Dès trois heures du matin, l'appartement du prince se trouva encombré de monde, presque tous officiers; tous également braves, tous déterminés et pleins d'enthousiasme. Chacun fut prévenu du rôle qu'il aurait à jouer dans le mouvement. Le prince leur donna ensuite communication des trois proclamations qu'il avait préparées, et dont on se hâta de faire quelques copies. Ces proclamations étaient destinées au peuple français, à l'armée, et aux habitants de Strasbourg. Je crois devoir rapporter la première de ces pièces; elle détruit bien des inventions qui ont été faites sur l'esprit de l'affaire de Strasbourg.

« Français ! on vous trahit ! Vos intérêts politiques, vos intérêts commerciaux, votre honneur, votre gloire, sont vendus à l'étranger.

« Et par qui? Par des hommes qui ont profité de notre belle révolution, et qui en renient tous les principes. Est-ce donc pour avoir un gouvernement sans parole, sans honneur, sans générosité, des institutions sans force, des lois sans liberté, une paix sans prospérité, sans calme, enfin un

présent sans avenir, que nous avons combattu depuis quarante ans?

« En 1830, on imposa à la France un gouvernement sans consulter ni le peuple de Paris, ni le peuple des provinces, ni l'armée. Français, tout ce qui a été fait sans vous est illégitime.

« Un congrès national, élu par tous les citoyens, peut seul avoir le droit de choisir ce qui convient à la France.

« Fier de mon origine populaire, fort de quatre millions de votes qui me destinaient au trône, je m'avance devant vous comme représentant de la souveraineté du peuple.

« Il est temps qu'au milieu du chaos des partis une voix nationale se fasse entendre ; il est temps qu'aux cris de la liberté trahie, vous renversiez le joug honteux qui pèse sur notre belle France. Ne voyez-vous pas que les hommes qui règlent nos destinées sont encore les traîtres de 1814 et 1815, les bourreaux du maréchal Ney ?

« Pouvez-vous avoir confiance en eux ?

« Ils font tout pour complaire à la Sainte-Alliance ; pour lui obéir, ils ont abandonné les peuples nos alliés; pour se soutenir, ils ont armé le frère contre le frère; ils ont ensanglanté nos villes, ils ont foulé aux pieds nos sympathies, nos droits.

« Les ingrats! ils ne se souviennent des barricades que pour préparer les forts détachés. Méconnaissant la grande nation, ils rampent devant les forts et insultent les faibles. Votre vieux drapeau tricolore s'indigne d'être plus longtemps entre leurs mains.

« Français ! que le souvenir du grand homme qui fit tout pour la gloire et la prospérité de la patrie vous ranime! Confiant dans la sainteté de ma cause, je me présente à vous le testament de l'empereur Napoléon d'une main, son épée d'Austerlitz de l'autre. Lorsqu'à Rome le peuple vit les dépouilles ensanglantées de César, il accusa ses hypocrites oppresseurs. Français, Napoléon est plus grand que César; il est l'emblème de la civilisation du XIX^e^ siècle.

« Fidèle aux maximes de l'Empereur, je ne conçois d'intérêts que les vôtres, d'autre gloire que celle d'être utile à la France et à l'humanité. Sans haine, sans rancune, exempt d'esprit de

parti, j'appelle sous l'aigle de l'Empire tous ceux qui sentent un cœur français battre dans leur poitrine. J'ai voué mon existence à l'accomplissement d'une grande mission. Du rocher de Sainte-Hélène, un rayon de soleil mourant a passé dans mon âme. Je saurai vaincre ou mourir pour la cause du peuple.

« Hommes de 1789, hommes du 20 mars 1815, hommes de 1830, levez-vous! voyez qui vous gouverne; voyez l'aigle, l'emblème de gloire, le symbole de liberté, et choisissez.

« Vive la France! vive la liberté! »

La lecture de ces proclamations acheva d'enthousiasmer les amis du prince Louis. Fiers et heureux de combattre pour la cause de la liberté, tous jurèrent de vaincre ou de mourir pour elle, tous attendirent avec impatience le moment de lever le drapeau de l'insurrection.

Il était alors un peu plus de quatre heures et demie du matin, le 30 octobre. Le signal du mouvement, qui devait être donné par le colonel Vaudrey, ne se fit pas attendre.

En effet, à cinq heures précises, le colonel fit sonner l'assemblée à la caserne d'Austerlitz. Les soldats, brusquement éveillés, se levèrent précipitamment, coururent aux armes et se précipitèrent dans la cour du quartier. Pendant dix minutes, ce fut un tumulte épouvantable. Dès que le calme fut rétabli, Vaudrey réunit au plus tôt le régiment, le forma en carré au milieu de la grande cour de la caserne, et posta soixante canonniers à cheval auprès de la grille, sur la place d'Austerlitz. Ces dispositions prises, il fit venir le prince. « Allons, messieurs, s'écria le « prince, le moment est arrivé; nous allons voir si la France se « souvient encore de vingt années de gloire. » — « Allez, prince! « répondit un des officiers qui l'entouraient, allez, la France « vous suit. » Le prince portait l'uniforme d'officier d'artillerie, avec des épaulettes de colonel, le chapeau d'état-major et les insignes de la Légion-d'Honneur[1]. Il franchit rapidement la dis-

[1] On a dit et écrit que le prince portait à Strasbourg un habit vert comme l'Empereur, et le *chapeau historique*; la vérité est qu'il avait l'uniforme que je viens d'indiquer : les témoins oculaires ne manquent pas pour attester cette particularité.

tance qui le séparait de la caserne et entra, d'un pas assuré, dans la grande cour où se trouvait le 4e d'artillerie. Le colonel Vaudrey était au centre du carré. Dès qu'il aperçut le prince, il mit le sabre à la main et fit porter les armes. « Soldats, dit-il en « présentant le prince à ses troupes, une grande révolution com- « mence en ce moment. Le neveu de l'Empereur est devant vous. « Il vient se mettre à votre tête ; il arrive sur le sol de la patrie « pour rendre au peuple ses droits, à l'armée sa gloire et à la « France ses libertés. Il compte sur votre courage, votre dé- « vouement et votre patriotisme. Il s'agit de vaincre ou de mourir « pour une grande cause, la cause du peuple. Soldats du 4e d'ar- « tillerie! le neveu de l'Empereur peut-il compter sur vous? » A ces mots prononcés d'une voix vibrante, un indescriptible transport s'empara des troupes. Les cris de *vive la liberté ! vive l'Empereur !* mille fois répétés, retentirent de toutes parts comme aux grands jours de l'Empire. Ému, transporté lui-même, le prince fit signe qu'il voulait parler. « Soldats, leur dit-il, résolu « à vaincre ou à mourir pour la liberté du peuple français, c'est « à vous les premiers que j'ai voulu me présenter parce qu'entre « vous et moi il existe de grands souvenirs. C'est dans votre ré- « giment que l'empereur Napoléon, mon oncle, a fait ses pre- « mières armes ; c'est avec vous qu'il s'est illustré au siége de « Toulon, et c'est encore votre brave régiment qui lui ouvrit les « portes de Grenoble, au retour de l'île d'Elbe. Soldats! de nou- « velles destinées vous sont réservées ; à vous la gloire de com- « mencer une grande entreprise, à vous l'honneur de saluer les « premiers l'aigle d'Austerlitz et de Wagram! » Saisissant l'aigle que portait l'un de ses officiers et la présentant aux soldats : « Voici, leur dit-il, le symbole de la gloire française destiné dé- « sormais à devenir l'emblème de la liberté. Pendant quinze ans « il a conduit nos pères à la victoire ; il a brillé sur tous les « champs de bataille ; il a traversé toutes les capitales de l'Eu- « rope. Soldats ! ralliez-vous à ce noble étendard et marchons « ensemble contre les oppresseurs de la patrie, aux cris de *vive « la France ! vive la liberté !* »

Ces paroles produisirent une espèce de mouvement électrique

sur les troupes. Transportés, ivres de joie et d'enthousiasme, oubliant tout, les soldats répondirent au prince par de nouveaux cris d'enthousiasme répétés mille fois, et par les protestations les plus énergiques. Le mouvement fut général, spontané. Quelques minutes après, le régiment, ayant à sa tête le prince, le colonel Vaudrey, le commandant Parquin et une douzaine d'officiers, se mit en marche vers la caserne de Finckmatt, en passant par le quartier général.

Pendant que ceci avait lieu au quartier d'Austerlitz, les officiers chargés d'ordres particuliers avaient rempli leur mission avec non moins de succès. Les lieutenants Laity, Dupenhoët et Gros avaient enlevé le bataillon de pontonniers aux cris de *vive l'Empereur ! vive la France !* Le lieutenant de Scaller s'était emparé du général de brigade et du colonel du 3e d'artillerie, auquel les officiers Paggi et Conard faisaient prendre les armes au nom du prince. M. de Persigny avait arrêté le préfet, M. Choppin d'Arnouville, et le dirigeait sur la caserne du 4e d'artillerie. Enfin, un autre officier s'était emparé du télégraphe, tandis que l'officier chargé de faire imprimer les proclamations, M. Lombard, occupait l'imprimerie de l'hôtel-de-ville.

Le temps était froid, neigeux. Une partie de la ville était endormie. Les habitants, brusquement éveillés par les acclamations et la musique du 4e d'artillerie, ouvraient tumultueusement les portes et les fenêtres ; les uns, enflammés par la vue de l'aigle impériale portée par le comte de Querelles, se joignirent impétueusement aux troupes ; les autres, étonnés, interdits, suivirent le cortége comme entraînés par la nouveauté du spectacle ; mais les rues, toutes silencieuses, n'offraient aucun aliment à l'enthousiasme des soldats. Arrivé au quartier général, le poste présenta les armes, aux cris de *vive l'Empereur !* Le prince, suivi de quelques officiers, monta rapidement chez le général Voirol. Le général était un ancien officier de l'Empire, le prince comptait sur son concours. « Général, lui dit le prince en s'avan-
« çant vers lui, une révolution commence en ce moment pour la
« gloire et la liberté du peuple français ; je viens vers vous en
« ami. Je serais désolé de relever notre vieux drapeau tricolore

« sans un brave militaire comme vous. La garnison, soulevée, « me suit ; voici l'aigle impériale. Décidez-vous. » Le prince tendit en même temps la main au général ; mais Voirol, après avoir écouté avec calme les projets et la demande du prince, refusa avec énergie de seconder son entreprise, protestant qu'il voulait rester fidèle au roi dont il avait reçu de nombreux bienfaits. Le prince, forcé par les circonstances ordonna alors d'arrêter le général, et chargea le commandant Parquin de le garder à vue dans son hôtel.

La colonne, précédée du poste d'infanterie du quartier général, se remit en marche quelques instants après pour se rendre à la caserne de Finckmatt. Cette caserne, je l'ai déjà dit, est située entre le faubourg de Pierre et les remparts, parallèlement à ces derniers, dont elle n'est séparée que par une cour étroite, fermée dans toute sa longueur par une courtine, et à chaque extrémité par un mur élevé. Cette cour sert aux troupes de lieu de rassemblement. Il n'y a que deux issues pour se rendre de la ville à la caserne, l'une au nord, et c'est la principale, par les remparts où se trouve une grille de fer, l'autre, par une ruelle très-étroite située dans la direction opposée, et qui part du faubourg de Pierre pour arriver perpendiculairement à la grille principale du quartier.

Il avait été convenu que l'on se présenterait à la caserne par la grille du nord ; mais au lieu de se diriger vers le rempart, la colonne, mal dirigée, s'engagea dans la ruelle, dont elle ne tarda point à obstruer le passage. La moitié du régiment fut obligée de rebrousser chemin et d'aller se former en bataille dans la grande rue du faubourg de Pierre. Le prince entra dans la caserne suivi de quatre cents hommes au plus ; il espérait trouver le régiment sous les armes ; mais l'officier qu'il avait envoyé au quartier n'avait pu arriver à temps. Les soldats étaient encore dans leurs chambres. Attirés par le bruit, ils se mirent aux fenêtres ; le prince les harangua et parvint sans peine à les attirer dans la cour. Trois compagnies furent enlevées d'un geste, d'un cri ; elles se mêlèrent aussitôt avec les artilleurs, et ces deux troupes, également pleines d'enthousiasme et d'ardeur, firent retentir

l'air de leurs cris d'allégresse. Un officier vint en ce moment prévenir le prince que le 3e d'artillerie et le bataillon de pontonniers avaient quitté leur caserne pour le rejoindre, et qu'ils n'étaient plus qu'à une faible distance de la caserne de Finckmatt. Cette nouvelle, qui circula aussitôt de bouche en bouche, ajouta encore à l'enthousiasme des soldats. Le succès paraissait certain.... Mais un accident qu'il eût fallu prévoir changea tout à coup la face des événements. Le lieutenant-colonel Taillandier, commandant du 46e, venait d'arriver au quartier. Quelques officiers coururent au-devant de lui pour le prévenir que le prince Louis-Napoléon était là avec le 4e d'artillerie, et qu'il venait de rallier une partie du 46e. Soit qu'il ne pût croire à une nouvelle aussi extraordinaire, soit qu'il voulût arrêter la défection de ses troupes par un coup d'audace, Taillandier s'élança au milieu de ses soldats prêts à suivre l'impulsion générale et s'écria, en leur montrant le prince : « Soldats! on vous trompe! l'homme qui « excite votre enthousiasme ne peut être qu'un aventurier, qu'un « imposteur! — Ce n'est pas le neveu de l'Empereur, ajouta un « officier d'état-major ; c'est le neveu du colonel Vaudrey ; je le « reconnais! » Quelques-uns des officiers qui entouraient le prince voulurent se précipiter vers le colonel; mais le prince, par un mouvement de générosité qui lui devint fatal, arrêta leur impétuosité d'un signe énergique. Il voulut parler à son tour ; mais plusieurs minutes se passèrent sans qu'il pût se faire entendre, et, dans ces circonstances, chaque seconde écoulée est une perte irréparable.

Quelque absurdes que fussent les paroles de Taillandier, elles produisirent un effet magique sur les soldats du 46e. Croyant avoir été dupes d'une indigne supercherie, ils se séparèrent tout à coup du prince, et se replièrent vers l'extrémité de la cour. Les compagnies que le prince avait ralliées quittèrent elles-mêmes leur position et allèrent se grouper autour de leur colonel. Taillandier profita habilement de ce premier succès : sans perdre un instant, il rassembla le gros du régiment, fit fermer les grilles de la caserne et fit battre la charge. De leur côté, les amis du prince firent battre la générale pour hâter le rassem-

blement des soldats qui avaient embrassé sa cause. La cour était comble et l'espace tellement rétréci que les deux régiments se confondaient pour ainsi dire. Le tumulte était affreux : on n'entendait que le bruit des armes, le piétinement des chevaux et les cris de *vive l'Empereur ! vive la liberté !* dont les canonniers ne cessaient de faire retentir l'air. Pour comble de désordre, des milliers de citoyens obstruaient les remparts; non moins enthousiastes que le 4e, ils répétaient mille et mille fois les cris des artilleurs, et, comme s'ils avaient voulu engager la lutte, ils couvraient le 46e d'une pluie de pierres. De part et d'autre, on chargea les armes. Il ne fallait qu'un mot, qu'un geste de la part du prince ou du colonel, pour faire commencer le massacre.

Le moment était critique. Faisant un dernier effort, le prince se précipita au milieu de l'infanterie dans l'espoir de la ramener; mais il fut aussitôt entouré d'un triple rang de baïonnettes. Il allait être tué, lorsque les canonniers, voyant le danger, volèrent à son secours et l'arrachèrent de la mêlée. Mais ce mouvement sépara le prince de ses officiers et le reporta vers l'extrémité de la cour. L'infanterie, un instant repoussée par le choc des artilleurs, revint en ce moment avec vigueur et refoula à son tour les canonniers, dont plusieurs chevaux furent renversés. Un piquet de cavalerie se trouvait à quelques pas; le prince voulut sauter à cheval, afin de dominer la mêlée; mais il fut poussé contre le mur, et renversé au milieu des chevaux. Plusieurs fantassins sautèrent aussitôt sur lui, l'entourèrent de toute part et l'emmenèrent prisonnier sans qu'on pût le délivrer.

Les soldats du 3e d'artillerie et le bataillon de pontonniers arrivaient en ce moment à l'entrée de la grande rue du faubourg de Pierre, à l'endroit même ou le prince avait été forcé de laisser une partie du 4e d'artillerie. Les officiers attendaient l'ordre de se remettre en mouvement, lorsque le bruit que le prince courait des dangers se répandit tout à coup dans les rangs; canonniers et pontonniers se précipitèrent à la fois vers la ruelle qui mène à la caserne ; mais, à moitié chemin, des soldats viennent annoncer la capture du prince. A cette nouvelle, un grand nombre s'arrêtent et reculent ; mais les plus braves ou les plus

enthousiastes poursuivent leur course pour délivrer le prince et ses compagnons. Le colonel Vaudrey restait libre, entouré de ses canonniers. La résistance lui était facile; ses soldats, dont la fureur était extrême, n'attendaient que l'ordre de se jeter sur l'infanterie; heureusement le colonel comprit que, s'il engageait le combat, le premier coup de feu compromettrait la vie d'un grand nombre de Français, d'autant plus inutilement que le prince était prisonnier; il préféra se rendre, après avoir donné l'ordre à son régiment de retourner à la caserne d'Austerlitz. Les commandants Parquin et de Bruc, et les lieutenants de Querelles et Laity furent faits prisonniers quelques instants après, ainsi que M. de Gricourt et M^me^ Gordon. M. de Persigny, qui avait été l'âme de l'insurrection; MM. Lombard, Gros, Dupenhoët et de Scaller parvinrent à s'échapper, ainsi qu'un grand nombre d'officiers ou de citoyens compromis. Deux heures après, le télégraphe annonça au gouvernement la tentative du prince Louis.

La nouvelle de l'insurrection de Strasbourg produisit une immense sensation en France. Le ministère en fut consterné, et pendant quarante-huit heures il ne sut quel parti prendre à l'égard du prince. Il n'y avait que deux partis conformes aux lois : c'était de traduire le prince devant la chambre des pairs ou devant la cour d'assises; mais, dans la position du gouvernement, ces partis étaient également dangereux. En effet, le résultat d'un jugement devant la chambre des pairs était fort chanceux; cela demandait beaucoup de temps; la présence du prince à Paris, si elle n'était dangereuse, ne pouvait manquer de produire de l'effet, d'autant plus qu'un grand nombre de pairs, anciens serviteurs de l'Empire, s'étaient récusés d'avance à la première nouvelle de la tentative du prince. Restait la cour d'assises; mais, dans l'état des choses, le cabinet comprit qu'il ne fallait pas compter sur le tribunal de Strasbourg, le seul auquel on pût confier l'instruction, et un acquittement du prince eût été pour le ministère le comble de l'embarras. Il fallut donc chercher une autre voie, un terme moyen. Après de longues discussions, le ministère décida que le prince ne serait point mis en jugement, qu'on le transporterait tout simplement aux États-Unis, et

qu'on se bornerait à traduire devant la cour d'assises de Strasbourg les conjurés qui avaient été faits prisonniers.

Le prince Louis avait été enfermé dans la Prison-Neuve, et tenu au plus grand secret. Le neuvième jour de sa captivité, c'est-à-dire le 9 novembre, à huit heures du soir, le préfet de Strasbourg et le général Voirol vinrent le tirer de sa prison, sans lui dire où on allait le conduire, le firent monter en voiture et le dirigèrent en poste sur Paris, sous l'escorte de deux officiers de gendarmerie et de cinq officiers de différentes armes. Le prince arriva à Paris, le 12 novembre, à deux heures du matin. Il fut reçu par le préfet de police, M. Delessert, qui lui apprit qu'on allait le diriger sur Lorient, où il serait embarqué pour l'Amérique. Ce fut en vain que le prince protesta contre cet enlèvement et qu'il demanda à partager le sort de ses amis. M. Delessert lui apprit également que la reine Hortense était arrivée en France pour intercéder en sa faveur. La reine était, en effet, partie d'Arenenberg à la première nouvelle de l'arrestation de son fils, et s'était mise en route pour Paris. Arrivée à Vitry, chez la duchesse de Raguse, elle avait écrit au gouvernement ; mais déjà le ministère avait décidé sur le sort du prince. M. Molé, chef du cabinet, fut chargé d'en prévenir la reine, tout en lui intimant l'ordre de quitter immédiatement la France. Une personne influente fut en même temps chargée de demander à Hortense, au nom du gouvernement, qu'elle engageât le prince Louis à rester dix ans aux États-Unis ; mais la reine, quoique accablée de douleurs, répondit avec autant de fermeté que de noblesse qu'elle ne pouvait prendre aucun engagement pour son fils, et refusa, de la manière la plus formelle, de faire la moindre démarche pour décider ce dernier à s'engager, soit par écrit, soit d'honneur, vis-à-vis du gouvernement français.

Le prince Louis-Napoléon ne resta que deux heures à Paris. Il profita de ces instants pour écrire à sa mère et lui recommander les prisonniers de Strasbourg. Sa lettre, écrite sous les yeux de M. Delessert, était ainsi conçue :

« Ma chère mère, je reconnais à votre démarche toute votre tendresse pour moi ; vous avez pensé au danger que je courais ;

mais vous n'avez pas pensé à mon honneur, qui m'obligeait à partager le sort de mes compagnons d'infortune. J'éprouve une douleur bien vive en me voyant séparé des hommes que j'ai entraînés à leur perte, lorsque ma présence et mes dépositions auraient pu influencer le jury en leur faveur. J'écris au roi pour qu'il jette sur eux un regard de bonté ; c'est la seule grâce qui puisse me toucher.

« Je pars pour l'Amérique ; mais, ma chère mère, si vous ne voulez pas augmenter ma douleur, je vous en conjure, ne me suivez pas ; l'idée de faire partager à ma mère mon exil d'Europe serait, aux yeux du monde, une tâche indélébile pour moi, et pour mon cœur cela serait un chagrin cuisant. Je veux, en Amérique, faire comme Achille Murat, me créer moi-même une existence ; il me faut un intérêt nouveau pour m'y plaire.

« Je vous prie, ma chère mère, de veiller à ce qu'il ne manque rien aux prisonniers de Strasbourg ; prenez soin des deux fils du colonel Vaudrey, qui sont à Paris avec leur mère. Je prendrais bien facilement mon parti si je savais que mes autres compagnons d'infortune auront la vie sauve ; mais avoir sur ma conscience la mort de braves soldats, c'est une douleur amère qui ne peut jamais s'effacer.

« Adieu, ma chère mère, recevez mes remercîments pour toutes les marques de tendresse que vous m'avez données. Retournez à Arenenberg, mais ne venez pas me rejoindre en Amérique, j'en serais trop malheureux. Adieu. Recevez mes tendres embrassements. Je vous aime toujours de tout mon cœur.

« Votre tendre et respectueux fils,

« Napoléon-Louis. »

Dans la lettre qu'il écrivit au roi Louis-Philippe, le prince exprima toute la peine qu'il éprouvait de l'exception que le gouvernement faisait à son égard, exception qui ôtait aux prisonniers de Strasbourg le bénéfice du témoignage de l'auteur du mouvement, et invoqua la clémence royale pour ses compagnons captifs. C'était une démarche noble et loyale. Les ennemis du prince ont voulu y voir un engagement de sa part vis-à-vis de la

monarchie de 1830, et, dans leur haine aveugle, ils n'ont pas craint de la faire servir de base à la plus insigne des calomnies. Il est vrai que le prince Louis a protesté hautement contre ces intentions malveillantes, et que personne n'a osé relever son défi.

Le prince partit pour Lorient, à quatre heures du matin, sous l'escorte qui l'avait amené de Strasbourg, et fut enfermé à la citadelle de Port-Louis, en attendant le moment de l'embarquement. La frégate l'*Andromède* était dans le port prête à le recevoir; mais les vents contraires retardèrent le départ pendant plusieurs jours. Ce ne fut que le 21 novembre que le prince put s'embarquer, et que la frégate leva l'ancre pour se rendre en Amérique.

Avant de quitter la France, le prince crut devoir écrire à son oncle Joseph, l'ancien roi d'Espagne, et le prévenir de son départ pour le Nouveau-Monde.

« Mon cher oncle, disait-il, vous aurez appris avec surprise l'événement de Strasbourg. Lorsqu'on ne réussit pas, on dénature vos intentions, on vous calomnie; on est sûr d'être blâmé, même par les siens. Aussi n'essayé-je pas aujourd'hui de me disculper à vos yeux. Je pars demain pour l'Amérique. Vous me ferez plaisir de m'envoyer quelques lettres de recommandation pour Philadelphie et New-York. Ayez la bonté de présenter mes respects à mes oncles, et de recevoir l'expression de mon sincère attachement.

« En quittant l'Europe, peut-être pour toujours, j'éprouve le plus grand chagrin, celui de penser que, même dans ma famille, je ne trouverai personne qui plaigne mon sort. »

Le point de débarquement n'avait pas été indiqué au prince; le capitaine de l'*Andromède* l'ignorait lui-même : ses ordres étaient cachetés, et il ne devait les ouvrir qu'arrivé au 32e degré de latitude. On a su depuis, par les faits mêmes, que les ordres portaient de se rendre à Rio-Janeiro, d'y relâcher un certain temps, de tenir le prince à bord, sans le laisser communiquer avec la terre, et de revenir ensuite vers les États-Unis. Grâce à ce stratagème, la traversée, qui ne devait durer que quelques

jours, fut prolongée de plus de trois mois. Ce ne fut qu'au commencement du mois de mars, après plus de cent jours de mer, que le prince débarqua à New-York, et qu'il se trouva en liberté.

Les prisonniers de Strasbourg, c'est-à-dire le colonel Vaudrey, les commandants Parquin et de Bruc, les lieutenants Laity et de Querelles, M. de Gricours et M^me^ Gordon, avaient comparu dans cet intervalle, le 6 janvier 1837, devant la cour d'assises de Strasbourg. Le ministère espérait un jugement favorable à sa politique; il y comptait d'autant plus que l'insurrection ne pouvait être mise en doute, et que les accusés avouaient hautement la part qu'ils y avaient prise; contre son attente, le jury, comme s'il avait voulu protester contre la politique du pouvoir et rendre hommage aux intentions du prince Louis, le jury répondit au réquisitoire du procureur-général par un solennel verdict de non culpabilité.

La décision du jury fut accueillie avec des cris d'enthousiasme par les habitants de Strasbourg. Le soir, la ville fut illuminée comme on l'eût fait à l'annonce d'une victoire nationale, et le peuple, heureux et fier, parcourut les rues pendant une grande partie de la nuit en entonnant des chansons patriotiques et aux cris de *vive la France! vive le jury de l'Alsace!*

Le prince Louis trouva aux États-Unis deux membres de sa famille, deux de ses cousins proscrits comme lui de la France et de l'Italie. C'étaient le prince Achille Murat, celui qui avait servi en Belgique, et son frère le prince Lucien Murat. Les fils du roi Joachim étaient sans fortune, et s'étaient vus contraints de chercher leur existence dans le travail. N'ayant pu se faire une carrière dans les armées européennes, grâce à l'ostracisme dont la famille était frappée, le prince Achille s'était d'abord fait élire colonel dans la milice des États-Unis, et, peu de temps après, l'ancien prince royal de Naples avait accepté du gouvernement de la république la place de directeur des postes. De son côté, le prince Lucien, qui venait d'épouser une jeune Américaine, avait créé un établissement d'enseignement que dirigeait sa femme.

Le prince Louis comptait, à l'exemple des fils de l'ancien roi de Naples, se fixer aux États-Unis; il voulait y attendre les événements : il venait même, dans ce but, d'écrire à son oncle Joseph pour demander de lui vendre une de ses propriétés, lorsque, au mois de juillet, quatre mois après son arrivée à New-York, une lettre de sa mère vint tout à coup le rappeler en Europe.

Digitized by Google

ma chère sœur pensais-je tu te trompes bien, elle a
déjà donné la vie à son enfant que je devine.
car il est d'une force extrême ou bien tout
gros ou gras ce n'est rien déjà les yeux c'est
un enfant superbe, je vous ai écrit la dernière
par le mari j'ai reçu ma lettre. j'ai eu
quelques jours depuis trois jours avant des
petites douleurs elle a mis tout selon ce le 19
à minuit elle a ressenti les fortes douleurs
ce est accouchée à 6 heures du matin
elle se crie pour envoyer chercher sa belle-
mère sage-femme, elle a prétexté que cela la
probablement peu de monde et pour voyez
que cela s'est très bien passé m.r Bourru
lui a dit que nous vous verrions bientôt je
l'espère en en attendant je vous embrasse
tendrement

Bertaux

ce mardi 18 1828.

X

Mort de la reine Hortense. — Tentative d'assassinat sur le prince Pierre Napoléon, en Albanie ; visite du prince aux cholériques, à Malte ; il se fixe en Belgique.—Expulsion du prince Louis-Napoléon Bonaparte de la Suisse. —Mort du cardinal Fesch et de la reine Caroline ; leur caractère.—Mort de la princesse Charlotte—Mort du prince Lucien ; son caractère.

1837 — 1840

La reine Hortense, déjà éprouvée par tant de peines, n'avait pu supporter sans violence la déportation de son fils ; son cœur tendre et généreux en fut brisé, et sa santé, minée par les chagrins, était trop faible pour surmonter cette nouvelle douleur. Sentant que le terme de sa vie approchait, et voulant embrasser une dernière fois son fils, la reine écrivit au prince de venir recevoir ses adieux. Ce n'était pas chose facile que de se rendre en Suisse ; la France, l'Autriche et l'Italie lui étaient fermées ; il y était, pour ainsi dire, mis hors la loi, et il était plus que douteux que les gouvernements hollandais, prussien, bavarois

et badois, dont il devait traverser les États à défaut d'un passage par la France, lui accordassent l'autorisation nécessaire pour gagner la Suisse par le Rhin. Ces considérations ne purent toutefois arrêter le prince. Un pieux devoir l'appelait auprès de sa mère, il voulut le remplir à tout prix, et, sans perdre de temps, il s'embarqua pour l'Angleterre. Il se dirigea ensuite vers la Hollande, qu'il traversa sans être reconnu, gagna le Rhin qu'il remonta jusqu'à Carlsruhe avec le même bonheur, et atteignit enfin sans obstacles les frontières du canton de Thurgovie. Le prince n'arriva au château d'Arenenberg que pour fermer les yeux à sa noble et infortunée mère. La reine Hortense expira entre les bras de son fils, le 5 octobre 1837, à cinq heures du matin, à l'âge de cinquante-quatre ans et demi. Elle était née à Paris le 10 avril 1783, du général vicomte Alexandre de Beauharnais et de Joséphine Tascher de la Pagerie, depuis impératrice des Français. Elle avait épousé, à Paris, le 2 janvier 1802, Louis Bonaparte, frère de Napoléon, et avait été proclamée reine de Hollande le 24 mai 1806.

La reine Hortense, avant de mourir, avait exprimé le désir de reposer auprès de sa mère, l'impératrice Joséphine, dans l'église de Rueil, où Eugène et Hortense avaient fait construire un caveau de famille. Ce vœu fut exécuté. Le cercueil, amené à Rueil, le 19 novembre, sous la garde du comte Tascher de la Pagerie, cousin de la reine, fut provisoirement déposé dans une chapelle ardente, élevé près du tombeau de Joséphine, et définitivement placé dans le caveau le 9 janvier 1838. La reine Caroline, la plus jeune des sœurs de l'Empereur, qui avait obtenu du gouvernement l'autorisation de se rendre en France pour des affaires d'intérêt, se trouvait à Paris à l'époque de l'inhumation des restes mortels d'Hortense ; seule de la famille, elle eut la consolation d'accompagner la reine à sa dernière demeure et de lui apporter le tribut de ses larmes [1].

[1] Le prince Louis-Napoléon Bonaparte, pendant sa captivité au fort de Ham, dont je parlerai bientôt, a fait élever dans l'église de Rueil un monument funèbre à la mémoire de sa mère. L'inauguration a eu lieu le 20 avril 1846. Ce mausolée, d'une grande simplicité, est l'œuvre du sculpteur Bar-

La reine Hortense avait eu trois fils; un seul lui survécut, le prince Louis-Napoléon.

Tandis que la famille était plongée dans le deuil par cette nouvelle perte, un de ses membres, le prince Pierre-Napoléon Bonaparte, dont j'ai raconté l'intrépide défense contre les carabiniers pontificaux, échappait pour la seconde fois, et par un hasard providentiel, à une de ces mille vicissitudes qui remplissent la vie des proscrits.

Le prince Pierre-Napoléon était sorti du château Saint-Ange, le 7 février 1837, après une captivité de neuf mois, et s'était immédiatement embarqué pour l'Amérique. Après un court séjour à New-York et à Philadelphie, il était revenu en Angleterre, où se trouvait son oncle le roi Joseph, qui habitait Londres depuis trois ans, et s'était ensuite embarqué pour les îles Ioniennes. Le prince avait le projet de visiter la Grèce et la Turquie; des circonstances imprévues l'arrêtèrent à Corfou et le décidèrent à rester quelque temps dans cette île. Il se fixa à Saint-Étienne, non loin de la ville de Corfou. Les habitants de l'île, et surtout les officiers de la garnison, ont l'habitude d'aller chasser en Albanie, dont l'île n'est séparée que par un étroit canal. Le prince, comme tous les étrangers qui visitent Corfou, désira faire quelques parties sur le territoire albanais. Les côtes n'en sont pas sûres pour les étrangers; leurs habitants ne sont connus que par leurs nombreux assassinats et leurs actes de brigandage. Malheur à qui se hasarde seul ou sans défense sur cette terre inhospitalière! Il ne doit espérer ni grâce

tolini, de Florence. Il se compose d'un piédestal de marbre de diverses couleurs, portant sur chacune de ses quatre faces un médaillon : sur le premier sont sculptées en bas-relief les armes de la reine Hortense; sur le second est représentée la Charité, d'après une petite médaille frappée en l'honneur de la reine; le troisième et le quatrième offrent les divers attributs des arts libéraux, qu'elle avait cultivés avec succès; sur le piédestal s'élève la statue d'Hortense : elle est représentée à genoux et les mains croisées, dans l'attitude de la résignation. Sur une des faces du mausolée, on lit en lettres d'or gravées dans le marbre, ces mots :

A LA REINE HORTENSE,

LE PRINCE NAPOLÉON-LOUIS BONAPARTE.

ni merci. Tout récemment les Albanais avaient tiré sur le fils du général Berkeley, et, peu de jours auparavant, ils avaient failli assassiner un capitaine du 60e, qui était allé à la chasse avec d'autres officiers de la garnison.

Le prince s'embarqua, le 6 février 1838, avec deux gardes sanitaires, à bord d'un petit canot monté par sept marins, et alla prendre terre à la hauteur de Conispolis, au fond de l'anse de Pargagna. Il dînait sur le rivage avec ses compagnons, lorsque deux Albanais, armés de pistolets et de yatagans, et qu'on a su depuis être les plus sanguinaires des brigands qui désolaient la côte, débarquèrent sur le même point, et se dirigèrent vers eux en faisant entendre les plus affreuses menaces. Les gardes sanitaires avaient ordre d'empêcher toute communication entre les habitants et les chasseurs; ils crièrent aux deux Albanais de s'arrêter, mais inutilement. Ce fut également en vain qu'on leur offrit des provisions et de l'argent, ils n'en continuèrent pas moins leurs menaces et leurs invectives. L'intention de ces deux misérables était visible; ils espéraient assassiner les chasseurs pour s'emparer de leurs dépouilles. Le prince, qui voulait éviter un conflit autant pour lui que pour sa suite, crut prudent de quitter la place et de se rembarquer. Mais à peine eut-il fait quelques pas vers la barque, que les assassins, jetant les hauts cris et brandissant leurs armes, se précipitèrent vers lui et lui tirèrent, de fort près, deux coups de pistolet; le premier fit long feu, la balle du second passa entre le prince et l'un des gardes. La position était critique. Les compagnons du prince étaient désarmés, mais lui conservait son sang-froid en face du danger. Obligé de se défendre au risque d'être massacré, le prince tua les deux Albanais de ses deux coups de fusil, dont l'un était chargé à petit plomb. Débarrassé de ces deux ennemis, il put regagner la barque avant que d'autres Albanais, descendant des montagnes, eussent atteint le rivage, et ordonna à ses rameurs de gagner le large. La sortie de l'anse de Pargagna est extrêmement difficile à cause des sinuosités dont elle est formée. Par malheur le vent chassait avec violence vers la terre et paralysait les efforts des matelots. Les Albanais, accourus au bord de

la mer et jusque dans l'eau, tirèrent de tous côté s vers la chétive embarcation. Le prince, qui se tenait debout pour encourager son monde, essuya leur feu ; plusieurs balles sifflèrent autour de lui, mais sans l'atteindre : on eût dit qu'une main providentielle le protégeait contre les attaques de ces sauvages, comme jadis elle avait préservé ses jours contre les coups des carabiniers. Ce ne fut qu'après trente-cinq minutes d'efforts désespérés, et comme par miracle, qu'on parvint enfin à sortir du port et que la barque gagna la haute mer. Personne n'était blessé ; l'embarcation portait seule les traces du feu des Albanais[1].

Le prince et ses compagnons débarquèrent à Corfou, à l'entrée de la nuit ; le danger auquel ils venaient d'échapper fut aussitôt connu, et la nouvelle en circula dans toute la ville. Un grand nombre d'habitants, ainsi que plusieurs officiers de la garnison, coururent au-devant du prince pour le féliciter d'avoir échappé à ce grand danger, et le reconduisirent à son logement.

Les gardes sanitaires qui avaient accompagné le prince, et les sept marins qui avaient conduit la barque, s'empressèrent, dès le lendemain 7 février, de dresser procès-verbal[2] de tout ce

[1] *Journal des Débats* du 12 mars 1838.

[2] Je crois devoir rapporter cette pièce ; elle peut servir de preuve à mon récit.

« Noi sottoscritti dichiariamo che ciò che segue è quanto è avvenuto jeri, 6 febbrajo 1838, al porto di Pargagnà, e quanto abbiamo deposto avanti al signore Ispettore di Sanità. Jeri mattina, 6 febbrajo 1838, partimmo da questa città, in compagnia del principe Pietro-Napoleone Bonaparte, per andare a caccia in Albania. Dopo di aver cacciato a Itelià e a Butrintò, essendo statò il principe, in quest' ultimo luogo, aggredito da otto albanesi, andammo al porto di Pargagnà, luogo per lo più deserto.

« Appena arrivati, ci preparammo a pranzare. Avevamo appena cominciato, che arrivarono due turchi completamente armati, in un battello condotto da due altri uomini incogniti, e sbarcarono ove noi eravamo. Tosto che ebbero messo il piede in terra, tentarono d'uccidere i nostri cani con lunghi coltelli. Si misero poi a parlare in lingua ignota, e ad ingiuriarci. Volevano ad ogni conto marciare su di noi e spogliarci. Offrimmo loro, per placarli, da mangiare, da bere, danaro, etc. ma nulla giovò. Le ingiurie e le minaccie continuavano, e risolvemmo d'imbarcarci, per fuggire questa pericolosa regione ; ma quando i turchi videro che stavamo per tornare a bordo, alzarono le grida, et con le armi alla mano, si slanciarono alla nostra volta.

qui leur était arrivé, et d'envoyer cette pièce, revêtue de toutes les formes légales, au gouverneur de l'île.

Le crime des Albanais était patent, la dénégation n'était pas possible. Le gouverneur de l'île, fatigué des actes de brigandage auxquels les habitants étaient journellement en butte sur les côtes de l'Albanie, allait exiger une éclatante punition de tous ceux qui avaient pris part à la tentative d'assassinat dont le prince Pierre et ses compagnons avaient failli devenir les victimes, lorsque l'aga d'Itélia, prévoyant le châtiment dont sa tribu était menacée, crut conjurer l'orage en allant au-devant des représentations qu'on ne pouvait tarder de lui faire. Habitué à la fourberie et à l'imposture, il écrivit directement au chef de la police de Corfou, pour se plaindre du prince Pierre et de ses compagnons, et demanda effrontément que l'on vengeât sur ces derniers la mort des deux Albanais.... La prétention dépassait les bornes. L'aga, de plus en plus hardi, termina sa lettre en disant que si le gouvernement ionien lui refusait cette satisfaction, les hommes de sa tribu s'étaient engagés par serment à

Avea l'uno pistole e coltello, avea l'altro sciabola e pistole. Uno di noi volle impedire che s'avanzassero, ma senza offenderli, et allora i turchi tiraronci, alla volta del principe, une pistollettata che fece fuori e non dentro. Quindi immediatamente un' altra che fece fuoco, e la di cui palla passò tra' l principe e Tartaroli. Allora il principe, vedendoli armati e sempre più furibondi, dopo la mortale aggressione e i colpi, scarico il suo fucile a due botte. Uno dopo, i turchi furono colpiti, fuggendo il primo, rialzandosi l'altro dopo esser caduto, e inseguendoci con l'arme imbrandite.

« Subito c'imbarcammo, ma assai stentammo a sortire dal porto difficoltoso, a motivo del vento contrario. Molti Albanesi corsero dalle vicine montagne, tirandoci archibugiate. Varie palle giunsero nella barca, ma finalmente, coll' ajuto di Dio, arrivammo a Corfù, alle dieci della sera.

« *Li due guardiani di sanità*, Matteo TARTAROLI, e Giuseppe CHIALLAVI.

« *Io, patron della barca*, Angelo ROGLIANI, e scrissi anche per Giovani ATTA, e Giuseppe GRECO, che non sapendo scrivere, fanno il segno della croce ✝✝.

« N. ZOCALLI.

« Giovanni ZOCCALI.

« Vincenzo BARCA.

« Giuzeppo MAGNANI. »

assassiner le prince, dussent-ils le poursuivre jusque dans les rues de Corfou. Copie de cette lettre fut adressée au prince Pierre.

Le prince n'était pas homme à se laisser intimider par ces lâches menaces. Le cœur plein de dégoût et de mépris, il répondit sur-le-champ à l'aga d'Itélia. Sa lettre, datée de Corfou, le 20 février, a été rendue publique. Elle portait : « Le Tout-Puissant, qui dispose des hommes et des empires, a voulu conserver mon existence dans votre pays, comme il l'a protégée ailleurs, tout en me permettant de punir mes agresseurs. La sympathie que ces deux voleurs excitent parmi vous prouverait assez, quand même ce ne serait pas connu partout, que vous êtes la plus grande canaille de l'Europe. Il n'est pas étonnant que vous vous révoltiez contre une réaction légitime, à laquelle chacun de vous, par ses criminelles habitudes, est exposé. — Le gouvernement ionien, à qui vous demandez une satisfaction que lui-même aurait le droit d'exiger pour tant d'assassinats et de brigandages dont vous avez attristé ces îles, répondra, je n'en doute point, comme sa dignité l'exige, par le plus profond mépris à vos misérables menaces.

« Quant à moi, je ne puis m'empêcher de vous dire qu'en tirant sur vos complices, après qu'ils eurent tiré sur moi, pour me voler sans doute la chaîne d'or et la montre que j'avais au cou, je n'ai fait qu'exercer le droit de défendre ma vie, droit que la loi du Christ et celle de Mahomet donnent également à tous les hommes;

« Qu'en épousant les intérêts des agresseurs, vous prouvez irrévocablement que vous êtes un tas de voleurs, d'assassins et de brigands qui n'avez jamais su que détrousser les malheureux poussés vers vous par leur mauvaise étoile, et que vous servir, en tremblant, derrière vos rochers, des armes que vous êtes indignes de porter ;

« Enfin, quoique vous soyez la lie du monde entier, si c'est d'une satisfaction personnelle que vous parlez plutôt que d'infâmes attentats, je veux bien m'abaisser jusqu'à vous prouver que s'il en est un parmi vous, fût-il le premier ou le dernier, qui ait

assez de courage pour se battre corps à corps avec moi, je lui prouverai qu'il n'y a pas de supériorité que les hommes civilisés ne possèdent sur de misérables sauvages. Et en vous envoyant ce défi, j'ai l'honneur de m'ériger en champion des citoyens ioniens que vous avez assassinés. »

Comme c'était à prévoir, l'aga déclina l'honneur qui lui était fait par le prince Pierre : il préféra recourir aux armes habituelles de sa tribu. Quelques Albanais, fanatisés par leurs chefs, s'introduisirent secrètement à Corfou, dans le but d'assassiner le jeune proscrit. Trois d'entre eux furent arrêtés, dans l'espace de huit jours, au moment où ils se précipitaient sur le prince pour le frapper de leur yatagan. Ils furent livrés à la justice ionienne. Le prince vécut quinze jours au milieu de dangers continuels; il n'échappa que par un miracle aux embûches de ses vindicatifs ennemis. La police crut enfin devoir intervenir. Voulant éviter un crime, elle chassa de Corfou tous les Albanais, et leur défendit sous des peines sévères d'y rentrer sans autorisation. M. Demetrio-Zervò écrivit ensuite au prince, le 10 mars, au nom du gouvernement, pour l'engager, autant dans l'intérêt de sa sécurité personnelle qu'en vue de la tranquillité publique, d'abréger autant que possible son séjour dans l'île, et offrit de mettre à sa disposition un bateau à vapeur de la marine anglaise.

Le prince Pierre quitta Corfou à la fin du mois de mars, et se rendit à Malte après avoir visité le littoral de la Morée. Le choléra désolait Malte à l'époque de l'arrivée du prince dans cette île. Plusieurs personnes l'engagèrent à abandonner ce lieu de douleur; mais, persuadé que le fléau n'était pas contagieux, le prince refusa. Une discussion s'engagea même sur ce point entre le médecin en chef de l'hôpital et le jeune Bonaparte. Le médecin soutint que la maladie se transmettait par le contact; le prince Pierre contesta le fait; et voulant détruire le fâcheux préjugé de son adversaire, il paria de toucher tous les malades qui se trouveraient à l'hôpital. Tous deux se rendirent immédiatement à l'hospice, et là, en présence de tout le corps médical de l'établissement, le prince aborda les cholériques

et leur serra la main l'un après l'autre, sans la moindre hésitation, à la grande stupéfaction des témoins.

De Malte, le prince Pierre se rendit à Gibraltar, et de là à Lisbonne, qu'il visita ainsi qu'une partie de l'Espagne, et revint ensuite en Angleterre. Il habita Londres provisoirement ; mais, après avoir passé trois mois dans cette ville, il retourna sur le continent à la fin de 1838, séjourna pendant quelque temps à Bruxelles, et alla se fixer définitivement, avec l'autorisation du gouvernement belge, à Mohimont, dans la province de Luxembourg.

L'intégrité du territoire de la Belgique était menacée à cette époque ; la guerre paraissait inévitable avec la Hollande. Autant par goût pour les armes que par sympathie et reconnaissance pour le pays qui lui avait accordé un asile, le prince offrit ses services au roi Léopold. La position du gouvernement belge était très-fausse dans la situation que les circonstances lui avaient faite. Soit crainte de mécontenter le gouvernement français, dont l'appui lui était indispensable en cas de guerre, soit crainte qu'on ne donnât une couleur politique à l'offre loyale du prince, le roi des Belges se vit forcé de décliner la proposition du neveu de l'Empereur. Toutefois, tenant compte des intentions du prince, il chargea le général Willmar, alors ministre de la guerre, et le général Daine, de remercier en son nom le prince Pierre et de l'assurer du cas que le gouvernement faisait de ses bons sentiments envers la Belgique, assurance hautement bienveillante, surtout après la sévérité avec laquelle le gouvernement français venait d'agir à l'égard d'un des cousins du prince.

Le prince Louis-Napoléon Bonaparte, revenu des États-Unis en Europe pour répondre aux désirs de sa mère mourante, s'était fixé au château d'Arenenberg depuis la mort de la reine Hortense. Il y vivait depuis plusieurs mois dans la plus grande tranquillité, loin du monde, ne recevant que quelques amis intimes, et consacrant tous ses loisirs à l'étude de l'art militaire et des sciences sociales. Le ministère français avait vu son retour avec un vif mécontentement, et son séjour près des frontières de la France l'inquiétait outre mesure ; il le considérait comme une

menace, comme la preuve non équivoque d'un nouveau projet médité par le prince et ses partisans. L'agitation de la France prêtait malheureusement à ces suppositions. Le gouvernement eût voulu éloigner le jeune proscrit, mais il reculait devant une demande en expulsion de la Suisse, que la diète, pour son propre honneur, devait refuser, et que la France entière devait blâmer. Le prince n'avait contracté aucun engagement vis-à-vis du gouvernement français; le gouvernement ne lui en avait pas demandé, parce qu'il n'en avait pas le droit et qu'il savait d'avance que le prince le lui eût refusé. Il n'y avait donc ni violation de promesse ni manque de foi à invoquer, comme on l'a prétendu; le vie retirée du prince ne donnait aucun prétexte plausible pour solliciter son expulsion; aussi, malgré le désir de jour en jour plus ardent qu'il avait d'éloigner le prince, le ministère se vit dans la nécessité de retarder la demande d'expulsion jusqu'à ce qu'une circonstance favorable lui permît de motiver un prétexte basé sur les raisons d'État ou sur la tranquillité du pays. La publication de la relation des événements de Strasbourg, faite par M. Laity [1], un des acteurs de l'insurrection du 30 octobre 1836, fournit au ministère l'occasion désirée; et le 21 juin 1838, tout en renvoyant M. Laity devant la chambre des pairs, comme prévenu du crime de haute trahison, il ordonna à l'ambassadeur français en Suisse de demander, sans retard, l'expulsion du neveu de l'Empereur.

L'ambassadeur français près de la diète helvétique était à cette époque M. le duc de Montebello, le fils du maréchal Lannes, si héroïquement fidèle à Napoléon, son glorieux bienfaiteur. Il transmit immédiatement la demande de son gouvernement au conseil du canton de Thurgovie et au grand conseil de Berne. La Suisse répondit à la sommation du gouvernement français avec la fierté d'un peuple indépendant; elle demanda si elle formait un État libre ou un département de la France, et déclara, le 22 août, par l'organe du grand conseil de Thurgovie, que jamais

[1] *Le prince Napoléon à Strasbourg*, ou *Relation historique des événements du 30 octobre 1836.*

elle n'accéderait à l'expulsion du prince. Rien ne justifiait la sommation du cabinet français, l'équité et le bon sens condamnaient sa conduite ; mais aucune considération ne put arrêter le ministère. Oubliant tout, passant sur tout, il ordonna au duc de Montebello de déclarer à la diète que l'expulsion du prince était pour la France une question d'État, et que le refus de la Suisse provoquerait une rupture entre les deux pays. Pour donner plus de poids à son ultimatum, le gouvernement ordonna la réunion immédiate d'une armée de vingt-cinq mille hommes sur les frontières de la Suisse.

Les Suisses ne pouvaient espérer de résister à la France, la lutte n'était pas même possible ; mais, placée entre l'honneur d'une soumission déshonorante et la perspective d'une guerre désastreuse, la Suisse resta néanmoins inébranlable. Elle ne répondit aux menaces du gouvernement de Louis-Philippe que par l'appel de ses milices et la concentration de ses forces. La guerre paraissait inévitable, lorsque le prince, auquel il répugnait d'attirer de pareils malheurs sur un pays qui l'avait si généreusement accueilli et défendu, mit un terme aux réclamations du cabinet français en quittant volontairement la Suisse. Ce fut le 22 décembre 1838 que le prince communiqua son intention au conseil de Thurgovie ; sa lettre, adressée au landamman Anderwert, président du conseil, était ainsi conçue :

« Monsieur le landamman, lorsque la note du duc de Montebello fut adressée à la diète, je ne voulais point me soumettre aux exigences du gouvernement français, car il m'importait de prouver, par mon refus de m'éloigner, que j'étais revenu en Suisse sans manquer à aucun engagement ; que j'avais le droit d'y résider, et que j'y trouverais aide et protection.

« La Suisse a montré, depuis un mois, par ses protestations énergiques et maintenant par les décisions des grands conseils qui se sont assemblés jusqu'ici, qu'elle était prête à faire les plus grands sacrifices pour maintenir sa dignité et son droit. Elle a su faire son devoir comme nation indépendante ; je saurai faire le mien et demeurer fidèle à la voix de l'honneur. On peut me persécuter, mais jamais m'avilir.

« Le gouvernement français ayant déclaré que le refus de la diète d'obtempérer à sa demande serait le signal d'une conflagration dont la Suisse pourrait être la victime, il ne me reste plus qu'à quitter un pays où ma présence est le sujet d'aussi injustes prétentions, où elle serait le prétexte de si grands malheurs.

« Je vous prie donc, monsieur le landamman, d'annoncer au directoire fédéral que je partirai dès qu'il aura obtenu des ambassadeurs des diverses puissances les passeports qui me sont nécessaires pour me rendre dans un lieu où je trouve un asile assuré.

« En quittant aujourd'hui volontairement le seul pays où j'avais trouvé en Europe appui et protection, en m'éloignant des lieux qui m'étaient devenus chers à tant de titres, j'espère prouver au peuple suisse que j'étais digne des marques d'estime et d'affection qu'il m'a prodiguées. Je n'oublierai jamais la noble conduite des cantons qui se sont prononcés si courageusement en ma faveur ! et surtout le souvenir de la généreuse protection que m'a accordée le canton de Thurgovie restera profondément gravé dans mon cœur.

« J'espère que cette séparation ne sera pas éternelle, et qu'un jour viendra où je pourrai, sans compromettre les intérêts de deux nations qui doivent rester amies, retrouver l'asile où vingt ans de séjour et des droits acquis m'avaient créé une seconde patrie.

« Soyez, monsieur le landamman, l'interprète de mes sentiments de reconnaissance envers les conseils, et croyez que la pensée d'épargner des troubles à la Suisse peut seule adoucir les regrets que j'éprouve à la quitter. »

Le prince quitta, peu de jours après, son château d'Arenenberg, muni d'un passeport suisse visé par les ambassadeurs des puissances étrangères résidant à Berne, traversa l'Allemagne et la Hollande, et alla s'embarquer à Rotterdam pour se rendre à Londres, où il arriva le 24 octobre suivant. Le prince, en se résignant à ce nouvel exil, emporta la sympathie et les regrets non-seulement des Suisses, mais de tous les hommes indé-



Google

Biblioteca Nazionale
NAPOLI





pendants, et cette persécution gratuite du cabinet français effaça complétement la mauvaise impression que sa tentative de Strasbourg avait produite dans certains esprits. De son côté, le gouvernement français s'empressa d'ordonner la dissolution du corps d'armée qu'il avait réuni sur l'extrême frontière et de mettre ses relations avec la diète sur le même pied qu'auparavant ; mais le coup était porté, et quoique plusieurs années se soient écoulées, rien, jusqu'à ce jour, n'a pu faire oublier à la Suisse la violence faite en 1838, par le ministère français, à son indépendance politique.

La mort, qui avait frappé des coups si douloureux parmi les Bonaparte, semblait lassée depuis le décès de la reine Hortense ; mais ce ne fut qu'un repos de quelques mois.... L'inexorable faux du destin allait, dans l'espace d'une année, ajouter quatre noms au martyrologe de la famille proscrite.

Le cardinal Joseph Fesch, archevêque de Lyon et oncle maternel de l'Empereur, ouvrit cette nouvelle série de victimes. Il mourut à Rome, à l'âge de soixante et dix-huit ans. Il était né le 3 janvier 1763. Fesch avait fait ses études à Aix en Provence, où il avait pris l'habit ecclésiastique. Il y était encore lorsque la révolution le força de quitter les ordres. Il se réfugia auprès du général Montesquiou, qu'il connaissait par des relations de famille, et qui lui fit donner l'emploi de garde-magasin à l'armée des Alpes. En 1796, il devint commissaire des guerres en Italie; mais dès les premiers jours du Consulat, il quitta l'habit militaire, peu en harmonie avec son caractère, et rentra dans les ordres dont il était un des membres les plus capables. Après le concordat, Fesch fut nommé archevêque de Lyon, et deux ans après le 25 février 1803, Pie VII lui conféra la dignité de cardinal. Envoyé à Rome en qualité d'ambassadeur de la République, il accompagna le saint-père à Paris, pour le couronnement de l'Empereur, et fut nommé l'année suivante, par Napoléon, grand-aumônier de l'Empire, membre du sénat et grand-cordon de la Légion-d'Honneur. En 1806, le prince primat d'Allemagne le choisit pour son coadjuteur et son successeur. Deux ans après, le cardinal Fesch fut élevé à la haute dignité de primat des Gaules,

à laquelle l'Empereur ajouta, en 1809, le titre d'archevêque de Paris, mais que le cardinal refusa pour conserver son siége de Lyon. Élu, en 1810, président du concile de Paris, Fesch, oublia ce qu'il devait à Napoléon et combattit ouvertement en faveur de Pie VII, alors prisonnier en France. Cette opposition jeta de la froideur entre Napoléon et le cardinal, qui se retira, peu de temps après, à Lyon. Il y resta jusqu'en 1814, à la chute de l'Empire, époque à laquelle il se retira à Rome avec Madame-mère. Lors du retour de l'Empereur, en 1815, il revint à Paris, accepta le titre de pair et assista à la fameuse cérémonie du Champ-de-Mai. Enfin, après le désastre de Waterloo, Fesch retourna se fixer à Rome, où le pape Pie VII l'accueillit avec l'amitié et la bienveillance qu'il ne cessa jamais de montrer envers les différents membres de la famille de l'Empereur.

Ami passionné des beaux-arts, le cardinal Fesch forma, pendant les vingt ans qu'il séjourna à Rome, une des plus remarquables collections de tableaux connues en Europe. La Restauration le fit engager plusieurs fois à renoncer à l'archevêché de Lyon, mais le cardinal répondit constamment par un refus formel. Ce ne fut qu'après la révolution de 1830 qu'il parut disposé à quitter son siége; il offrit au gouvernement français de donner sa démission et de léguer à la France, après sa mort, sa collection de tableaux, ainsi que les propriétés qu'il avait à Lyon et en Corse, à la condition qu'on ouvrirait à sa famille les portes de la patrie; mais, à son tour, le cabinet français refusa cette offre qui lui eût donné l'occasion de faire un acte d'éclatante justice.

Le cardinal Fesch vécut vingt-trois ans dans l'exil. Il mourut à Rome, le 13 mai 1839, à cinq heures du matin. Il avait demandé, quelques jours avant sa mort, que son corps fût transporté à Lyon; mais en attendant l'autorisation du gouvernement français, ses restes mortels furent déposés, le 15 mai, dans la basilique de Saint-Laurent in Lucina. Par son testament, le cardinal institua le roi Joseph son héritier universel, mais après avoir disposé de legs considérables en faveur de l'église de Lyon, de la ville d'Ajaccio et d'un grand nombre de villages de la Corse.

La reine Caroline, veuve de l'infortuné roi Joachim et la der-

Mon cher ami

Rome 29 Janvier 183[illegible]

Je vous envoye trois cent Louis que Sa
Sainteté m'a chargé de vous remettre. Veuillez
bien me donner de vos nouvelles de vos Enfans
et particulièrement de la santé de
Joseph. Agréez l'assurance de mon
inviolable attachement pour Legrand
je suis

Votre Excellence
le Cardinal [illegible]

nière sœur de l'Empereur, encore vivante, mourut cinq jours après le cardinal Fesch, à l'âge de cinquante-sept ans.

Caroline était née à Ajaccio, le 25 mars 1782[1]. Elle n'avait que dix ans lorsque sa mère fut forcée de quitter la Corse avec sa famille, pour échapper à la proscription de Paoli, et se réfugia à Marseille. Caroline resta dans cette ville jusqu'en 1796, époque à laquelle Mme Lætitia vint se fixer à Paris, avec ses trois filles et le plus jeune de ses fils, Jérôme, depuis roi de Westphalie. Jeune et jolie, douée de tous les charmes de l'esprit, réunissant aux grâces de sa personne un caractère insinuant et une âme énergique, Caroline attira bientôt l'attention de tous ceux que leurs talents ou la fortune devaient appeler à de hautes destinées. Le général Murat était du nombre; Bonaparte avait eu mille occasions, en Italie et en Égypte, d'apprécier le caractère et la bravoure chevaleresque de Murat; il agréa avec plaisir la demande que lui fit le général de la main de sa plus jeune sœur. Le mariage eut lieu, peu après, le 29 décembre 1799, dès les premiers jours du Consulat.

[1] Voici l'extrait de son acte de naissance:

Extrait des actes de l'état civil déposés à la mairie de la ville d'Ajaccio.

« Mille e sette cento ottanta due a venti cinque marzo, è stata battezata una bambina figlia legittima dell' Illmo Sigor Carlo de Bonaparte, assessore della giurisdizione reale d'Ajaccio, e della Illmà Sigr Maria Letizia, sua madre, nata questa notte alle ore due dopo la mezza notte a cui siè imposto nome Maria Nunziata. Padrini Sigr Luciano de Bonaparte, arcidº della cattedrale, il quale unitamte al padre si è sottoscritto con me.

« *Signé* Arcidiacono Luciano di Buonaparte.

« De Buonaparte.

« Gio.-Battá Forcioli, arciprete d'Ajaccio.

« Certifié pour copie conforme.

« Ajaccio, le 15 juin 1814.

« *L'officier de l'état civil*,

« P.-F. Peraldi.

« Vu bon pour légalisation de la signature du sieur Peraldi, maire de la ville d'Ajaccio.

« Ajaccio, le 17 juin 1814.

Le président du tribunal civil d'Ajaccio, chevalier de la Légion-d'Honneur,

« [illegible].

La fortune, si prodigue envers Napoléon, ne pouvait manquer de sourire à Murat et à Caroline. Successivement grande-duchesse de Berg, le 15 mars 1806, et reine de Naples, le 1er août 1808, Caroline se montra digne de sa haute position et du gouvernement des peuples par ses talents et sa finesse dans les affaires. Pleine de résolution et d'énergie, ayant un empire immense sur son époux, elle prit une part active à l'administration du royaume de Naples, et à plusieurs reprises elle soutint et dirigea elle-même, en qualité de régente, les rênes de l'État avec habileté. Constamment entourée d'hommes instruits, méprisant la médiocrité et la flatterie, aimant la justice, Caroline ne négligea aucune occasion pour rendre la nation napolitaine heureuse et lui inspirer l'amour de la tranquillité et de l'ordre. Amie des lettres et des arts, protectrice des savants, des artistes, de tous les hommes supérieurs, elle fonda, au moyen de sa propre fortune, des institutions qui existent encore, et qui ont laissé, avec la mémoire de la reine, des souvenirs que ni les années ni la haine politique n'ont pu effacer dans le cœur des Napolitains.

Le naufrage de l'Empire laissa debout le trône de Joachim et de Caroline, mais ce ne fut que pour quelques mois. Ayant voulu seconder le retour de l'Empereur, que lui et son épouse avaient eu le malheur d'abandonner au milieu des revers de la France, le roi de Naples, je l'ai déjà dit, fut battu par les Autrichiens, chassé de l'Italie centrale, qu'il avait envahie, refoulé sur Naples, abandonné par ses troupes, et enfin forcé de se réfugier en France. Trahie et abandonnée à son tour, privée de forces pour conjurer l'orage, menacée au sein de Naples par une populace qu'instiguaient les Anglais et les partisans de Ferdinand IV, Caroline n'eut d'autres ressources que de se confier aux Autrichiens, qui l'emmenèrent prisonnière, elle et ses quatre enfants, au château de Haimbourg, près de Vienne. Ce fut là qu'elle apprit, peu de mois après, la fin tragique de son époux. La reine Caroline obtint, plus tard, du gouvernement autrichien, l'autorisation de se rendre à Trieste, sous le nom de comtesse de Lipona, et de se fixer

auprès de sa sœur Élisa et de son frère Jérôme, qui venait d'y arriver avec la reine Catherine. La reine Caroline était sans fortune ; elle avait apporté à Naples des sommes considérables qui s'étaient encore accrues par son domaine particulier; mais Ferdinand IV, en faisant fusiller le roi Joachim, avait, par un surcroît de vengeance, et contrairement à la plus simple justice, confisqué à son profit les biens-fonds qui constituaient l'unique ressource de la veuve de Murat. La reine réclama en vain contre cette spoliation ; toutes ses demandes restèrent sans résultat. Résignée à son sort, toute consacrée à l'éducation de ses enfants et au soin de fortifier dans leur âme les vertus supérieures qui dans la fortune mettent un frein aux passions, et dans le malheur préservent de la faiblesse, Caroline puisa dans l'énergie de son caractère les forces nécessaires pour supporter ses douleurs et les vicissitudes de l'exil.

La reine Caroline passa près de vingt ans à Trieste. En 1830, à l'époque de l'accident de Madame-mère, elle obtint du prince de Metternich l'autorisation de se rendre à Rome, et d'aller embrasser sa mère qu'elle n'avait pas vue depuis dix-huit ans. Son arrivée à Rome éveilla soit les craintes, soit la haine de la cour napolitaine ; sans tenir compte des douleurs que Caroline devait éprouver en présence de sa mère mourante, le cabinet de Naples demanda impérieusement que le gouvernement papal expulsât immédiatement la reine, des États de l'Église. Un pouvoir qui se fût respecté, ou qui aurait eu le sentiment de sa dignité, eût repoussé avec mépris une semblable exigence; mais le souverain Pontife, alors Pie VIII, était un homme faible, plein de condescendance pour le cabinet de Naples, égoïste jusqu'à l'extrême dans ses opinions politiques, et dépourvu de cette élévation et de cette noblesse de caractère dont son prédécesseur, le vénérable Pie VII, avait donné tant de preuves à l'égard des membres de la famille Bonaparte. Le pape, comme cela était à prévoir, accéda sans difficulté à la demande de la cour de Naples, et, sans perdre de temps, il chargea son secrétaire d'État, le cardinal Joseph Albani, de communiquer sa décision à la reine Caroline.

Huit jours lui furent accordés pour quitter le territoire romain. En attendant son départ, « le pape, dans sa sollicitude, con- « sentit à lui donner une garde, autant pour sa sécurité per- « sonnelle que pour la tranquillité de la ville. » La reine, le cœur brisé de douleur et de chagrin, supplia le cardinal de faire révoquer cet ordre inique, gratuitement cruel ; elle pria, les larmes aux yeux, qu'on laissât une fille près de sa mère mourante. Le cardinal ne put répondre sinon que l'ordre était formel, que la décision du pape était irrévocable. « Eh bien ! « soit, s'écria la reine avec ironie en reprenant tout à coup « sa dignité naturelle, je partirai..... Faites mes compli- « ments à Sa Sainteté, et dites-lui que dès ce moment elle « peut compter sur la tranquillité de ses sujets, car je « pars.... » Après avoir fait ses adieux à sa mère, qu'elle ne devait plus revoir, Caroline quitta Rome et reprit le chemin de Trieste.

Huit ans après, c'est-à-dire en 1838, la reine Caroline obtint du gouvernement français et du cabinet de Vienne l'autorisation de se rendre à Paris, pour faire valoir quelques réclamations pécuniaires à charge du trésor public. Il y avait vingt-cinq ans qu'elle avait quitté la France. Elle y fut reçue par le peuple avec tous les égards dus à ses infortunes et toutes les sympathies qu'inspirait toujours le nom de sa famille. Après bien des démarches, la reine eut enfin le bonheur de voir une partie de ses réclamations couronnées de succès. Les Chambres, sollicitées en sa faveur, lui votèrent spontanément, et sans discussion, une pension viagère de cent mille francs par an.

C'était le premier acte de justice que l'on rendait à un des membres de la famille de l'Empereur; il est vrai que la reine ne devait pas en jouir longtemps.... Malade et épuisée par de longues années de douleur, Caroline vint mourir à Florence quelques mois après son retour de Paris, c'est-à-dire le 18 mai 1839. Elle mourut, au milieu de souffrances inouïes, d'un cancer à l'estomac, comme l'Empereur son frère. Le roi Jérôme, sa fille, la princesse Louise et son beau-fils, le

comte Rasponi, assistèrent à ses derniers moments. Ses fils étaient aux États-Unis, et sa seconde fille, la princesse Lætitia, qui avait épousé le marquis Pepoli, se trouvait malade à Bologne.

La reine avait demandé que ses restes mortels fussent enterrés au Campo-Santo de Bologne, et que sa famille fît faire des démarches auprès du gouvernement napolitain pour qu'il y laissât transporter le cercueil du roi Joachim ; mais les enfants de Murat sont encore à attendre cette autorisation pour remplir le pieux désir exprimé par leur mère à son lit de mort.

La princesse Charlotte Bonaparte, fille du roi Joseph, et veuve du prince Napoléon, mort pendant les événements de la Romagne, en 1831, suivit la reine Caroline dans la tombe, à quelques semaines d'intervalle. Elle n'avait que trente-quatre ans. Affable, spirituelle, généreuse, dévouée, charitable, la princesse Charlotte possédait toutes les qualités qui constituent la femme supérieure et inspirent de la sympathie à tous ceux qui l'approchent. La mort de son jeune époux avait été pour elle une perte dont elle ne put se consoler. Ses restes reposent dans l'église de Sainte-Croix, à Florence, dans la chapelle de l'Assomption, dite Bonaparte [1].

Par une circonstance assez bizarre, la mort, qui avait succes-

[1] Cette chapelle a été érigée par les soins et aux frais de la reine Julie. L'autel porte pour inscription :

Cet autel
Est consacré à la Vierge, consolatrice des affligés,
Par Julie Clary Bonaparte,
En mémoire de sa fille chérie qui repose dans cette chapelle.
1839.

—

Le tombeau de la princesse Charlotte, œuvre du sculpteur florentin Pampaloni, se trouve en face de l'autel ; il est surmonté du buste de la princesse, et porte pour toute inscription :

Ici repose
Charlotte-Napoléone Bonaparte,
Digne de son nom.
MDCCCXXXIX.

sivement frappé les sœurs, le fils, la mère, les neveux, les nièces et les enfants adoptifs de l'Empereur, avait respecté jusque-là les jours des frères de Napoléon; mais, après vingt-cinq ans d'exil, eux aussi, eux si forts, si courageux dans le malheur, allaient enfin payer leur tribut à la loi commune; et, chose surprenante, Élisa, la plus capable, la plus énergique des sœurs de Napoléon, était morte la première; ce fut également Lucien, l'homme le plus remarquable de la famille, après l'Empereur, par ses talents d'orateur, que la mort vint chercher le premier parmi les quatre frères de Napoléon.

Lucien était né à Ajaccio le 21 mars 1775 [1]. Obligé de se réfugier en France pour échapper à l'acte de proscription que le général Paoli avait provoqué contre la famille Bonaparte, à cause de son attachement à la France, Lucien, dont la mère était complétement ruinée, sollicita et obtint un emploi dans

[1] Voici l'extrait de son acte de naissance; il n'a jamais été publié:

Extrait des actes de l'état civil déposé à la mairie de la ville d'Ajaccio.

« Mille e sette cento settanta nove, li quattro 7^bre^ nella parr^a^ di S. Gerolamo.

« Io sottoscritto arciprete, ho supplito alle sacre ceremonie, avendo avuto l' acqua in casa alla licenza di M^r^ vescovo, a Luciano figlio dell' Illmô Sig^r^ Carlo de Bona Parte, nobile del regno, e della Illmâ Sig^a^ Maria Letizia, sua moglie, nato li vent'uno di maggio dell' anno mille e sette cento settanta cinque. P. P. I^mo^ Sig^r^ Luciano de Bona Parte, arcid^o^ della catedrale d'Ajaccio, e si sottoscrivono.

« *Signé* Lucianus Arcidiaconus DE BONAPARTE.

« Gio. Battâ FORCIOLI, *archiprete d'Ajaccio.*

« Certifié pour copie conforme.

« Ajaccio, le 15 juin 1844.

« *L'officier de l'état civil,*

« P. F. PERALDI.

« Vu bon pour légalisation de la signature du sieur P. F. Peraldi, maire de la ville d'Ajaccio.

« Ajaccio, 17 juin 1844.

« *Le président du tribunal civil d'Ajaccio, chevalier de la Légion-d'Honneur,*

« CUNÉO D'ORNANO. »


Digitized by Google

Real Museo Nazionale NAPOLI



Lith de Becquet frères

LUCIEN BONAPARTE.



l'administration des subsistances de l'armée des Alpes-Maritimes, et, peu de temps après, la place de garde-magasin des subsistances militaires de Saint-Maximin, dans le département du Var. Reçu membre et bientôt élu président de la société populaire de cette ville, Lucien épousa M^lle^ Christine Boyer, d'une des familles les plus honorables de l'endroit, quoique sans fortune. Nommé, à la fin de 1795, commissaire des guerres, il fut envoyé, deux ans et demi après, par le département de Liamone, au conseil des Cinq-Cents en qualité de député de la Corse.

Lucien n'avait alors que vingt-trois ans : l'âge légal exigé par la Constitution était vingt-cinq ans ; mais la commission chargée de la vérification des pouvoirs, soit par sympathie pour le nouveau membre, soit par considération pour le général Bonaparte qui venait de conquérir l'Italie, passa sur l'illégalité de sa nomination.

Lucien était né orateur : quelques jours lui suffirent pour faire apprécier la puissance de sa parole et l'irrésistible logique de sa raison. Le gouvernement de la république se trouvait alors confié aux mains débiles et corrompues du Directoire. Lucien combattit avec force et succès les tendances rétrogrades du gouvernement, et ne cessa de signaler à la France les conséquences inévitables des violations journalières faites à la Constitution. Ce fut lui qui fit accorder des secours aux veuves et aux enfants des soldats morts sur le champ de bataille, qui fit repousser l'impôt que le gouvernement voulut établir sur le sel et sur les denrées de première nécessité, et qui décida le conseil, le 22 septembre 1798, à renouveler son serment de fidélité à la Constitution de l'an III. Ces débats, conduits avec autant de tact que de sagacité, acquirent à Lucien une grande popularité. Profondément convaincu de la ruine de la république si le gouvernement n'était enlevé aux hommes du Directoire, Lucien, qui venait d'être porté à la présidence du conseil des Cinq-Cents, seconda de toutes ses forces le projet de son frère Napoléon ; ce fut lui qui décida, par l'énergie de son caractère et la puissance de sa parole, le succès des journées du 18 et du 19 brumaire, qui ouvrirent une

nouvelle ère à la France. Nommé membre du Tribunat, institué par la Constitution consulaire, et peu de temps après ministre de l'intérieur en remplacement de Laplace, Lucien déploya dans cette nouvelle position toutes les ressources de son esprit, et marqua son ministère par plusieurs actes importants. Ce fut pendant sa présence au pouvoir, que les préfectures furent définitivement organisées et que les arts et les sciences, abandonnés depuis plusieurs années par le gouvernement, reçurent une protection éclatante. Envoyé en Espagne en qualité d'ambassadeur extraordinaire de la République, il décida Charles IV à s'allier étroitement à la France, força le Portugal à signer, le 29 novembre 1801, le traité de Badajoz, conclut avec les deux pays plusieurs conventions des plus avantageuses à la France, et prit enfin une part toute particulière à la création du royaume d'Étrurie, et à la cession faite à la France des duchés de Parme, de Plaisance et de Guastalla.

Rentré en France au commencement de 1802, Lucien fut chargé par son frère de présenter le concordat à la sanction du Tribunat; il prononça, à cette occasion, un discours remarquable, dont la sagesse et la modération furent louées par tout le monde. Le 18 mai suivant, il fit adopter le projet d'institution de la Légion-d'Honneur: son discours, plein de vues supérieures, obtint les applaudissements de toute l'assemblée. Une juste et noble récompense devait être le prix de ses efforts. Lucien fut nommé grand-officier de la Légion-d'Honneur, membre du grand conseil d'administration de l'ordre et enfin membre du sénat. L'Institut national, réorganisé sous ses auspices par décret du 3 février 1803, l'élut, de son côté, membre de la classe des langues et de la littérature.

Lucien aimait fortement la République; il y voyait le salut de la France et le seul gouvernement compatible avec l'état des choses. Ses vues différaient de celles du premier consul, et plus d'une fois cette différence avait provoqué de violentes discussions entre les deux frères, que le génie avait faits pour marcher de concert et que des opinions opposées devaient séparer. Également

tenaces, également convaincus de la supériorité de leurs idées, Napoléon et Lucien défendirent leurs opinions politiques avec la même force; et, comme on devait le prévoir, ils se brouillèrent, n'ayant pu se convaincre mutuellement. Une affaire de famille acheva de séparer les deux frères. Lucien avait perdu sa femme, à peine âgée de vingt-six ans. Il voulait épouser M^me^ Alexandrine de Bleschamp, alors une des plus belles et des plus spirituelles femmes de Paris, veuve de M. Jouberteau, mort à Saint-Domingue, où il avait suivi l'expédition du général Leclerc. Le premier consul, que les circonstances avaient fait le véritable chef de la famille, soit qu'il prévît les grandes destinées réservées à ses frères et sœurs, soit qu'il eût des vues secrètes pour Lucien, le premier consul voulut s'opposer au mariage de son puîné; mais Lucien épousa malgré lui la femme qu'il avait choisie. La rupture fut alors complète entre les deux frères. Lucien quitta la France au mois d'avril 1804, et alla se fixer à Rome, où il fut accueilli avec la plus haute bienveillance par le vénérable Pie VII.

Les deux frères se revirent près de quatre ans après. Napoléon, devenu empereur et roi, regrettait l'éloignement de Lucien, autant par raison politique que par esprit de famille. Plus que personne aussi il appréciait les immenses services que son frère pouvait lui rendre s'il le décidait à embrasser sa politique, et, fort de cette idée, il n'hésita point à faire le premier pas vers une réconciliation. C'était en 1807. Le traité de Tilsit ayant mis un terme à la guerre continentale, l'Empereur profita de la paix pour visiter le royaume d'Italie. Il invita Lucien à se rendre à Mantoue, où il lui fixa rendez-vous. Les deux frères y arrivèrent presque au même instant, le 13 décembre. A peine arrivé, Lucien se rendit au palais et monta à l'appartement de l'Empereur, qui vint au-devant de lui en lui tendant la main avec émotion: Lucien la baisa, puis les deux frères s'embrassèrent. Restés seuls, Napoléon aborda franchement la conversation et fit connaître ses projets sans le moindre détour. Le royaume d'Italie fut offert à Lucien; mais Lucien, sans dire qu'il accepterait dans aucun cas, fit observer à son frère que, roi de ce pays, il en exigerait

immédiatement l'évacuation des troupes françaises, et qu'il suivrait la politique qui lui semblerait la plus profitable à la nation italienne. C'était suffisamment dire qu'il régnerait par lui et non sous l'influence de Napoléon ; mais cela n'entrait ni ne pouvait entrer dans les vues de l'Empereur. Celui-ci lui offrit alors le grand-duché de Toscane. Sans donner ni refuser son acceptation, Lucien répondit que, duc de Toscane, il marcherait sur les traces de Léopold, dont le règne paternel fut cher à ses sujets, et chez lesquels il a laissé de si beaux souvenirs. La réponse était celle d'un noble cœur, d'une âme élevée ; mais dans la situation que les événements avaient faite à la France, cette réponse était un refus au point de vue de la politique de Napoléon. Du reste, une circonstance toute personnelle s'opposait, pour le moment, à la réconciliation des deux frères, comme à l'acceptation de la haute position qui était offerte à Lucien. L'offre de la Toscane, comme celle de la couronne d'Italie, était soumise à la condition que Lucien divorcerait avec M^me^ Alexandrine de Bleschamp, ce qui était impossible. Lucien répondit à cette demande avec indignation, mais avec beaucoup de calme et de dignité. Napoléon s'emporta ; dans sa colère, il brisa une montre en disant qu'il saurait briser de même les volontés qui s'opposeraient à la sienne; il alla même jusqu'à menacer Lucien de le faire arrêter ; Lucien répondit à cette menace, toujours avec la même dignité : « Je vous défie de commettre un crime. » Peu d'instants après, sans avoir rien obtenu ni l'un ni l'autre, les deux frères se séparèrent, Lucien pour retourner à Rome, Napoléon pour se rendre à Milan[1].

[1] Plusieurs écrivains, entre autres M. Capefigue, ont brodé toute une conversation sur l'entrevue de Mantoue, entrevue qui se passa exclusivement entre Napoléon et Lucien ; mais ils ont complétement dénaturé les faits, tout en dénaturant le caractère des deux frères. Il n'y eut d'autre conversation, d'autres propositions de faites, que celles dont je donne la substance. Je pourrais citer à l'appui de ce que j'avance le témoignage écrit du prince Lucien, et celui d'un de ses fils, le prince Pierre-Napoléon Bonaparte, qui tient ces renseignements directement de son père, et qui, à son tour, a bien voulu me les communiquer.

Rome 29 janvier 1817.

Je reçois vos chères lettres, votre
lettre de bonne année avec tout le
plaisir que j'éprouve toujours à recevoir
de vos êtres : ma femme, mes enfants et
moi vous vous souhaitons ainsi qu'à
votre chère maman d'être réunis cette année
avec votre bonheur. Nous ajoutons
à ce vœu celui d'être réunis à vous
et à lui : Christine va bientôt
être libre, et j'espère que dans quelque
semaines elle vous embrassera et à son
tour grimpera sur vos genoux.

Recevez, mes chères nièces, l'assurance
toute entière de

Votre affectionné
oncle
Louis

La conquête, puis la réunion des États romains à la France, provoquée par le refus de la cour de Rome d'observer le blocus continental, décidèrent Lucien à quitter l'Europe et à aller se réfugier aux États-Unis. Il s'embarqua, le 1er août 1810, avec toute sa famille, à Civita-Vecchia, à bord du trois-mâts américain l'*Hercule*, frété pour ce voyage. Le bâtiment eut à peine dépassé la Sardaigne, que, rencontré par les croisières anglaises, il fut capturé et conduit à Malte, où il arriva le 24 suivant. Lucien et sa famille furent déclarés prisonniers de guerre, transférés en Angleterre, où ils débarquèrent le 28 décembre, et relégués à Ludlow, dans la principauté de Galles.

Lucien n'obtint sa mise en liberté qu'avec la chute de l'Empire, après le traité de Fontainebleau. Il revint aussitôt sur le continent, traversa secrètement, et non sans danger, la Hollande, l'Allemagne, la Suisse, le Piémont, la Toscane, et alla de nouveau se fixer dans les États romains, où il avait acquis les terres de Canino, situées à six lieues de Viterbe, et que le pontife, autant par reconnaissance que par sympathie pour Lucien, avait érigées en principauté.

Le malheur rapprocha Napoléon et Lucien. Dès que l'Empereur eut débarqué en France, Lucien se rendit à Paris. Le trésor était épuisé; il donna généreusement à son frère toute la partie réalisable de sa fortune. L'Empereur, trahi, abandonné, succomba à l'œuvre, et la France fut, pour la seconde fois en quinze mois de temps, livrée aux armées étrangères.

Condamné à l'exil par le retour des Bourbons, Lucien, la douleur dans l'âme, quitta la France pour se réfugier en Italie, où deux fois déjà il avait trouvé asile. Arrêté et enfermé à la citadelle de Turin, il n'obtint sa liberté qu'après trois mois de captivité et grâce aux vives sollicitations de Pie VII.

Le prince Lucien passa vingt-cinq ans dans l'exil, triste mais résigné, forcément éloigné de la politique, et partageant ses jours entre des travaux littéraires, des fouilles scientifiques dans ses propriétés de Canino, et l'éducation ou l'établissement de sa nombreuse famille. Sa constitution était robuste, et dans la vie ordinaire il aurait pu espérer d'atteindre un âge avancé;

mais l'exil et le malheur tuent vite. La mort de ses deux enfants, Paul-Marie et Jeanne, celle de sa mère et cette longue série d'infortunes et de chagrins que nous avons racontés, avaient lentement miné et brisé sa vie avant l'âge. Il vit approcher le terme de ses jours avec la plus grande résignation, et dans cette longue agonie, il montra constamment le même esprit et la même force de cœur qu'il avait déployés au 18 brumaire et pendant les Cent-Jours. Il expira à Viterbe, le 29 juin 1840, à l'âge de soixante-cinq ans, dans les bras de sa femme et d'une de ses filles, Marie. Ses restes mortels furent transportés dans l'église de Canino, où sa veuve, M^me^ la princesse de Canino, a fait élever un monument funèbre à sa mémoire. Lucien laissa neuf enfants, deux filles du premier lit, quatre fils et trois filles du second.

Lucien cultiva avec succès les belles-lettres. Il avait publié, en 1799, un roman intitulé *Stellina ;* il publia, je l'ai déjà dit, en 1815, sous le titre de *Charlemagne* ou *l'Église délivrée*, un poëme épique en vingt-quatre chants qu'il dédia à Pie VII. Cet ouvrage fut traduit en anglais. En 1819, il fit paraître un second poëme épique en douze chants, *la Cerneïde* ou *la Corse délivrée*, et quelques années après, il fit imprimer, en français et en italien, un travail remarquable sur les vases étrusques. Enfin, en 1836, il fit publier, à Londres, le premier volume de ses *Mémoires ;* la mort du prince interrompit la publication de cet ouvrage, dont la suite est encore manuscrite. M^me^ la princesse de Canino a livré à la publicité, en 1845, un extrait du second volume, sous le titre de 18 *Brumaire*.

Lucien avait espéré, pendant les derniers temps de sa vie, que le gouvernement français rappellerait enfin la famille si injustement proscrite ; mais les années s'écoulèrent sans que justice lui fût rendue. Cependant, jamais son cœur ne se plaignit de la France ; jamais il ne fit entendre un reproche contre la nation dont il était à plus d'un titre un des citoyens les plus illustres et les plus dévoués. Il apprit avec chagrin l'entreprise de son neveu sur Strasbourg ; il comprit que le gouvernement se ferait de cette tentative une arme contre la famille, quoi-

qu'elle y fût restée étrangère, et qu'il s'en saisirait pour repousser toutes les demandes qui tendraient au rappel des Bonaparte.

Un événement inattendu, et qui était de nature à soutenir les espérances de la famille et de ses amis, devait surprendre Lucien à son lit de mort et lui donner un instant de joie et de bonheur après tant d'années de douleurs.

Il y avait dix-neuf ans que l'Empereur était mort et que ses restes mortels étaient relégués au milieu de l'Océan, sur une terre étrangère. Depuis la révolution de 1830, la nation française réclamait l'exécution du désir que Napoléon avait exprimé à son lit de mort ; tout le monde demandait qu'on mît un terme à cette proscription que la mort du captif de Sainte-Hélène avait détruite de fait, et que les cendres du glorieux martyr fussent enfin ramenées sur les bords de la Seine, « au milieu de ce peuple que l'Empereur avait tant aimé. » La voix de la France était restée impuissante, lorsque M. Thiers arriva au ministère des affaires étrangères et à la présidence du cabinet. M. Thiers comprenait ce que la France devait à la mémoire de Napoléon. Il chargea immédiatement M. Guizot, alors ambassadeur de France à Londres, de réclamer du gouvernement anglais, comme une dette inaliénable et sacrée, le cercueil de Sainte-Hélène. La négociation, conduite entre M. Guizot et lord Palmerston, fut bientôt couronnée de succès, et le 12 mai 1840, M. de Rémusat, ministre de l'intérieur, vint faire connaître à la chambre des députés les démarches du gouvernement et l'acceptation du cabinet anglais.

« Messieurs, dit le ministre, le roi a ordonné à S. A. R. le prince de Joinville de se rendre avec sa frégate à l'île de Sainte-Hélène pour y recueillir les restes mortels de l'Empereur Napoléon.

« La frégate chargée des restes mortels de Napoléon se présentera, au retour, à l'embouchure de la Seine ; un autre bâtiment les rapportera jusqu'à Paris ; ils seront déposés aux Invalides. Une cérémonie solennelle, une grande pompe religieuse et militaire inaugurera le tombeau qui doit les garder à jamais.

« Il importe à la majesté d'un tel souvenir que cette sépulture auguste ne demeure pas exposée sur un place publique, qu'elle soit placée dans un lieu silencieux et sacré, où puissent la visiter avec recueillement tous ceux qui respectent la gloire et le génie, la grandeur et l'infortune.

« Il fut empereur et roi ; il fut le souverain légitime de notre pays. A ce titre, il pourrait être inhumé à Saint-Denis ; mais il ne faut pas à Napoléon la sépulture ordinaire des rois ; il faut qu'il règne et commande encore dans l'enceinte où vont se reposer les soldats de la patrie, et où vont encore s'inspirer ceux qui seront appelés à la défendre. Son épée sera déposée sur sa tombe. »

A cette nouvelle inattendue, la chambre entière se leva dans un transport unanime d'enthousiasme et d'orgueil, et, pour la première fois depuis bien des années, tous les partis de la chambre confondirent leur allégresse pour applaudir à cette œuvre nationale, et consacrer l'accomplissement des vœux de l'Empereur. Ce fut dans la soirée l'événement de tout Paris, et quelques jours après de la France entière. Jamais nouvelle ne fut accueillie avec plus de joie, avec plus de transport ; l'ivresse fut générale dans toutes les classes, dans tous les partis ; mais, au grand regret de tous les hommes sages et amis de la France, une déception amère devait se mêler à cette joie universelle. En effet, la justice était incomplète. Il ne suffisait point de ramener en France le cercueil de Sainte-Hélène, la saine politique, autant que l'humanité, ordonnait également de faire cesser l'injuste proscription qui pesait sur la famille de l'Empereur et de lui ouvrir les portes de la patrie ; c'eût été non-seulement juste et équitable, mais sage et prévoyant. Ou la famille était impuissante et sans influence politique, et dès lors la prolongation de son exil était une persécution gratuite en opposition avec toutes les lois humaines ; ou bien elle était puissante, redoutable par l'influence de son nom, et dans ce cas il fallait l'enchaîner par la reconnaissance, par la restitution de ses droits civiques. Des amis de la famille crurent devoir conseiller au ministère d'accomplir cette œuvre

réparatrice ; jamais l'occasion n'avait été plus favorable ; jamais non plus le rappel de la famille n'eût produit un meilleur effet, et, il faut bien le dire, n'eût rallié un plus grand nombre de ses propres amis au gouvernement du roi. Mais le ministère ne voulut pas ou n'osa pas faire à l'esprit public cette concession équitable. Il est vrai qu'un événement inattendu vint fournir, à cette époque, au gouvernement français un prétexte plausible pour maintenir la proscription de la famille Bonaparte.

Digitized by Google

XI

Séjour du prince Louis-Napoléon Bonaparte à Londres.—Il se décide à faire une seconde tentative pour renverser le gouvernement de Juillet. — Débarquement à Boulogne.—Le prince est arrêté et conduit à Paris.—Il est traduit devant la Chambre des pairs ; procès ; jugement.

1840

Le prince Louis-Napoléon Bonaparte, on se le rappelle sans doute, s'était retiré à Londres, en quittant Thurgovie. Il se logea d'abord à l'hôtel Fenton, près Saint-James, qu'il quitta peu de temps après pour aller se fixer définitivement au Comte-Repon, dans Carlson-House-Terrasse, ou Gardens, l'un des quartiers les plus opulents de la métropole. Son caractère affable, son abord bienveillant, qui commandait le respect en même temps qu'il inspirait l'affection, les connaissances qu'il avait acquises au prix des plus rudes études, sa simplicité et sa générosité lui valurent bientôt les sympathies et les égards de la haute société de Londres. Les plus grandes familles s'empres-

sèrent de lui faire des avances et de le solliciter pour qu'il honorât de sa présence leurs splendides salons. Plusieurs hommes politiques, des magistrats influents, des généraux et des marins distingués, briguèrent à leur tour la faveur de faire la connaissance du noble proscrit, et tous furent unanimes pour préconiser ses mérites. La bourgeoisie lui fit des avances non moins flatteuses; elle lui donna un grand banquet à Leamington, et, quelques jours après, le club de la Marine l'invita, de son côté, à une grande fête populaire. Presque tous les journaux de Londres rendirent compte de ce double banquet; tous profitèrent de la circonstance pour désapprouver la politique du gouvernement de Juillet. « Les pas rétrogrades que l'on a faits en France dans le cours de la liberté, disait le *Sun*, doivent désaffectionner le parti libéral du régime qu'il a inauguré, et, dans ces circonstances, le jeune prince devient un personnage de la plus haute importance; les persécutions même dont on l'accable prouvent à quel point on le redoute. »

Le gouvernement de Louis-Philippe ne perdait pas de vue le prince Louis. Il l'avait entouré d'espions; ses moindres actions, ses visites, sa manière de vivre, ses relations, tout était scrupuleusement recueilli, enregistré, transmis à Paris, et les détails livrés, après une étrange transformation, aux journaux ministériels, qui les jetaient, à leur tour, au public, après une nouvelle altération. Les bruits les plus absurdes, les plus sots, les plus odieux, furent propagés sur le compte du proscrit. Il n'y eut pas d'infamies que l'on n'inventât, de saletés qui ne fussent débitées dans les colonnes des organes du pouvoir. Le ridicule a toujours été une arme terrible, surtout en France. Il fut exploité avec toute la véhémence des passions intéressées, et avec toute l'élasticité à laquelle se prête la calomnie. Tantôt on représenta le prince comme un dandy, comme un sportman, occupé d'intrigues puériles et de courses de chevaux; tantôt c'était un lion, un raffiné, la fine fleur du Jockey's-Club; tantôt, à l'occasion d'un tournoi qui eut lieu à Eglinton, et auquel assistèrent les hommes les plus importants de l'Angleterre, on le fit passer pour une espèce de Don Quichotte cherchant les aventures cheva-

leresques, à l'exemple du héros de Cervantès. Rien, en un mot, ne fut négligé pour bafouer l'exilé, le déconsidérer dans l'opinion publique, et par conséquent le tuer moralement comme homme politique. Le crayon aida puissamment la plume dans cette œuvre méprisable de la presse ministérielle. Des gravures odieuses furent publiées sous forme de charges ou de croquis charivariques : les unes représentèrent le prince Louis au milieu des plus affreuses débauches ; d'autres, plus infâmes encore, le montrèrent revêtu des insignes des agents de la police anglaise ; d'autres enfin poussèrent l'obscénité jusqu'à inspirer le dégoût. Et tout cela était permis, encouragé, dans l'espoir de détruire la sympathie que les masses conservaient pour le nom du prince ! Mais toutes ces attaques, toutes ces calomnies, furent sans résultat, elles ne servirent qu'à couvrir de honte le pouvoir qui s'en fit l'organe, et à prouver, une fois de plus, jusqu'à quel point il craignait l'influence du proscrit de Londres.

L'affaire de Strasbourg, et surtout son expulsion de la Suisse, avait fait au prince une position politique assez nettement dessinée. Les Bonapartistes le considéraient comme le représentant de la famille de l'Empereur et l'annonçaient, dans toutes les circonstances, non comme le prétendant à la couronne, mais comme le drapeau d'un principe, la souveraineté du peuple. Tous ceux qui désiraient un changement de pouvoir, tous ceux, et ils formaient la masse de la nation, qui déploraient cette impardonnable facilité avec laquelle le gouvernement laissait avilir l'honneur français ; tous portaient leurs regards vers le prince Louis-Napoléon, et souhaitaient au fond de leur cœur le succès de la cause dont il s'était fait le défenseur. Le cabinet de Louis-Philippe, au lieu de miner cette influence sympathique que le prince avait acquise dans le peuple, ainsi qu'il aurait pu le faire par des mesures sages, telles que l'abolition de la loi de proscription de la famille Bonaparte, le cabinet français augmentait journellement, par des persécutions maladroites, l'importance politique du proscrit, et, au lieu de l'enchaîner moralement par la reconnaissance, il le plaçait dans la situation d'un

homme qui a tout à espérer, repos, liberté, patrie, droits civiques, de la ruine de son ennemi, de son persécuteur.

L'insuccès de la tentative de Strasbourg n'avait guère découragé le prince; inébranlable dans ses convictions, il croyait autant à l'avenir qu'à la nécessité d'un changement de pouvoir en France. Il était revenu en Europe avec la conviction intime qu'il devait tout attendre des événements, mais résolu à se tenir pour le moment éloigné de la scène politique. Le gouvernement, en l'expulsant violemment de la Suisse, le rendit seul, dit-on, à ses premiers projets. A peine fut-il arrivé à Londres, que le prince les poursuivit avec toute l'ardeur que donnent l'amour de la liberté et une âme forte jointe à une grande volonté. Des amis dévoués eurent soin d'entretenir le public de son souvenir, de ses malheurs, de son exil immérité, de tout ce qui pouvait enfin inspirer la sympathie et gagner le cœur des honnêtes gens. La publication des *Idées napoléoniennes*, et celle du *Capitole*, fondé par le prince à Paris, furent autant de moyens de faire connaître à la France les opinions et les vues politiques du prince.

On était arrivé au mois de mai 1840. Les fautes du dernier ministère, les menaces faites à la Suisse, l'évacuation d'Ancône, la complication des affaires d'Orient, l'alliance de jour en jour plus étroite entre les puissances du nord, les luttes des partis à l'intérieur, les intrigues journalières des légitimistes, l'opposition de plus en plus forte au sein de la Chambre, l'agitation des esprits, et jusqu'à l'effroi de la bourgeoisie en présence de cette succession d'événements, une foule de circonstances, en un mot, avaient placé le gouvernement dans une position aussi difficile que précaire. La France se voyait isolée, exclue de la politique européenne, et, pour comble de difficultés, elle était menacée d'une guerre générale avec l'Angleterre, la Russie, l'Autriche et la Prusse. Les esprits étaient exaltés outre mesure; il ne fallait qu'une étincelle, comme dans toutes les crises politiques, pour provoquer une immense conflagration.

Le prince Louis-Napoléon, que des relations tenaient au courant de tout ce qui se passait en France, crut le moment favo-

rable pour tenter une seconde fois la fortune. Un grand nombre d'officiers de tous grades lui étaient acquis, ils lui répondaient de plusieurs régiments; d'autres personnes, non moins influentes, et parmi elles quelques hommes d'État, dont les noms sont restés pour le public sous le voile du mystère, lui avaient fait des ouvertures et l'avaient engagé avec instance à se déclarer, promettant sur l'honneur de le soutenir de toute leur puissance. D'autres, les uns sincèrement, les uns avec arrière-pensée, avaient offert au prince d'appuyer un mouvement qu'il tenterait en provoquant une insurrection à Paris, afin de paralyser les efforts du gouvernement. Tous, en un mot, étaient d'accord qu'il fallait agir sans retard, profiter des circonstances pour briser le gouvernement de Juillet. Personne ne mettait en doute le succès d'une entreprise sérieuse, à condition qu'elle serait habilement menée, et si quelques-uns étaient encore incertains sur l'opportunité du moment, on leur opposait l'impopularité du gouvernement, le mécontentement de l'armée et surtout cet enthousiasme extraordinaire avec lequel la France entière avait accueilli le décret pour la translation des cendres de l'Empereur à Paris.

Le plan du prince Louis, longuement élaboré, étudié avec soin et à tête reposée, était, pour ainsi dire, conforme à celui de Strasbourg; seulement, au lieu d'une ville forte à surprendre, il fallait opérer un débarquement et s'emparer d'un des postes les plus rapprochés de la Manche. Le prince avait choisi Boulogne. Il espérait que cette ville se souviendrait, à son égard, des bienfaits qu'elle avait reçus de l'Empereur, qu'il y trouverait de la sympathie pour la cause dont il s'était fait le défenseur, et qu'en enlevant la garnison les habitants viendraient également se ranger de son côté. Une fois maître de la ville, il comptait rallier la garnison, la garde nationale, les douaniers, les gardes-côtes, soulever les habitants des campagnes et des villes voisines, entraîner tout sur son passage, et, s'il réussissait dans cette première partie de son plan, marcher directement sur les grandes places du Nord, telles que Lille et Valenciennes, où il croyait avoir la certitude d'être bien accueilli et secondé par les

troupes et les habitants. Ces places conquises, rien n'arrêtait plus le prince : le mouvement prenait des proportions gigantesques. Paris, Lyon, Strasbourg, Metz, Grenoble, tous les grands centres de population ou de troupes se fussent soulevés soit à la voix des républicains, soit à l'appel des amis du prince. Le gouvernement, abandonné de toute part, ne sachant sur qui compter, se disloquait de lui-même et tombait devant la manifestation du peuple, avant qu'on eût peut-être versé une goutte de sang. Il ne s'agissait plus alors que de marcher sur Paris, où le prince eût convoqué, pour le jour de son arrivée, un congrès national, auquel on laisserait choisir la forme de gouvernement à donner à la France, république ou monarchie, empire ou gouvernement constitutionnel.

Dès que son plan fut définitivement arrêté, le prince avisa aux moyens d'exécution avec le même soin. La première condition de réussite, c'était de trouver un mouillage favorable aux environs de Boulogne, et de pouvoir arriver la nuit devant cette ville, afin de rendre la surprise plus facile. Le prince chargea des hommes spéciaux de sonder les côtes de Boulogne, et il apprit, par ce travail, qu'à l'époque de la plus haute marée le mouillage de Wimereux, situé à deux lieues de Boulogne, avait assez d'eau pour admettre un bateau à vapeur. La plus haute marée devait avoir lieu dans la nuit du 4 au 5 août, et cette époque, propice pour le débarquement, devint forcément celle fixée pour le jour de la descente.

Toutes les mesures du prince Louis-Napoléon étaient prises le 1er août. Sous prétexte d'une excursion sur les côtes d'Écosse, un bateau à vapeur, l'*Edinburg-Castle*, avait été loué à la société commerciale de Londres, par un négociant anglais. Le prince s'y embarqua le mardi 4 août, à Londres, avec quelque-uns de ses amis. Peu d'instants après, le capitaine du bâtiment, M. Crowe, reçut l'ordre de lever l'ancre et de descendre la Tamise en touchant à Greenwich, à Blackwal, Gravesend et Margate, où il devait prendre à son bord les personnes destinées à faire partie de l'expédition, et que le prince avait fait diriger sur ces différents points, afin de ne pas exciter les soupçons.

Les compagnons du prince Louis-Napoléon étaient au nombre de soixante, dont plusieurs officiers en retraite. On remarquait parmi eux le général comte de Montholon, le compagnon fidèle et dévoué de l'Empereur à Sainte-Hélène, et qu'un même sentiment avait uni au prince ; le colonel Voisin, le comte Bouffet de Montauban, ancien colonel au service de Colombie, général des volontaires parisiens de 1830 et 1831; le chef d'escadron Le Duff de Mesonan, le lieutenant-colonel Étienne Laborde, le comte Dunin, neveu de l'archevêque de Posen; le commandant Parquin, le comte de Quérelles, le lieutenant Lombard, et M. Fialin de Persigny, tous quatre impliqués dans l'affaire de Strasbourg; le capitaine Alexandre dit Desjardins, le lieutenant Ornano, M. Bataille, ingénieur, élève de l'école polytechnique; MM. Orsi, Forestier, Faure et Bure, négociants; Galvani, sous-intendant militaire à la réforme, et enfin MM. Conneau et d'Almberg, le premier, médecin, et l'autre, secrétaire du prince Louis.

Tout marcha d'abord à souhait; mais arrivé à la pointe de Margate, les eaux étaient si basses que le *Château-d'Édimbourg* toucha terre et ne put continuer sa route. Tous les efforts furent inutiles pour débarrasser le bâtiment ; il fallut attendre la marée. Ce ne fut qu'à trois heures du matin, le 5 août, que le bâtiment parvint à se remettre à flot et qu'il réussit à sortir de la Tamise pour se diriger vers la France. L'espoir de débarquer avant le jour était perdu, et cette haute marée, qui avait fait choisir le mouillage de Wimereux, manquait désormais au succès de l'entreprise. La perte était irréparable. Il eût été prudent de remettre la descente à une époque plus favorable, ou de chercher un autre point de débarquement; mais soit espoir que le bâtiment pourrait encore toucher assez près des côtes pour que la descente pût se faire sans trop de difficultés, soit crainte que le secret de son entreprise ne fût divulgué, le prince décida qu'on passerait la journée en mer, et ordonna au capitaine de longer les côtes de l'Angleterre jusqu'à Bye; de là, il fit mettre le cap sur Dieppe, donnant ainsi le change à ceux qui n'étaient pas initiés à sa pensée, et laissant croire que cette ville était le lieu de la

destination. Vers midi, il enjoignit à M. Crowe de retourner vers les côtes de l'Angleterre, afin de gagner du temps et d'attendre l'heure convenable pour faire reprendre au bâtiment sa véritable direction.

La mer, qui était houleuse depuis le matin, se calma dans l'après-midi. Le prince profita de ce moment pour réunir ses compagnons sur le pont du bâtiment et leur faire connaître le but de son entreprise. « Mes amis, leur dit-il, j'ai conçu un projet que je ne pouvais vous confier à tous; car dans les grandes entreprises le secret seul peut assurer le succès. Compagnons de ma destinée, c'est en France que nous allons. — Là, nous trouverons des amis puissants et dévoués. Le seul obstacle à vaincre est à Boulogne; une fois ce point enlevé, notre succès est certain; de nombreux auxiliaires nous attendent. Et si je suis secondé comme on me l'a fait espérer, aussi vrai que le soleil nous éclaire, dans quelques jours nous serons à Paris, et l'histoire dira que c'est avec une poignée de braves tels que vous que j'ai accompli cette grande et glorieuse entreprise. »

Les cris de *vive la France! vive la liberté!* répétés avec transport répondirent à la communication du prince, et pendant quelques instants on n'entendit dans l'*Edinburg-Castle*, que les acclamations enthousiastes de ses passagers. Personne n'eut la pensée de se récrier sur ce projet de descente, où chacun mettait sa tête pour enjeu; quelques-uns, plus calmes que les autres, crurent devoir faire des observations sur le plus ou le moins d'opportunité de la tentative, mais pas un seul ne crut devoir décliner les propositions du prince; une fois engagés, tous jurèrent de le suivre ou de mourir, s'il le fallait, sur le sol de la patrie.

Le prince avait acheté à Londres des armes et fait confectionner des uniformes d'officiers et de soldats portant le chiffre du 40e régiment français, alors en garnison à Calais; il les fit distribuer à ses compagnons, qui s'en revêtirent sur-le-champ, chacun selon son grade ou les fonctions qu'il devait remplir. Des proclamations avaient été imprimées à Londres; elles devaient être distribuées à profusion dès le débarquement. La première

de ces proclamations était adressée à l'armée, la seconde aux habitants du Pas-de-Calais, la troisième au peuple français. Cette dernière était suivie d'un décret qui déclarait que la dynastie des Bourbons d'Orléans avait cessé de régner, et ordonnait la dissolution des deux Chambres, ainsi que la convocation d'un congrès national à Paris[1].

A six heures du soir, le *Château-d'Édimbourg* se trouva à la hauteur de Deal; vers la nuit, il cingla dans la direction du cap Glynée, et, à onze heures, la mer étant basse, il jeta l'ancre à peu de distance de la côte de France, en attendant le moment fixé pour le débarquement.

A minuit, toutes les mesures étaient prises pour opérer la descente. Le prince ordonna au capitaine Crowe de s'approcher du mouillage de Wimereux; mais, comme c'était à prévoir, grâce à l'obstacle que le bâtiment avait éprouvé à la pointe de Margate, obstacle qui avait fait manquer la haute marée, le bateau à vapeur se trouva bientôt arrêté faute d'eau, et

[1] Voici ce décret :

DÉCRET.

« Le prince Napoléon, au nom du peuple Français, décrète ce qui suit :

« La dynastie des Bourbons d'Orléans a cessé de régner.

« Le peuple français est entré dans ses droits. Les troupes sont déliées du serment de fidélité. La Chambre des pairs et la Chambre des députés sont dissoutes.

« Un congrès national sera convoqué dès l'arrivée du prince Napoléon à Paris.

« M. Thiers, président du conseil, est nommé, à Paris, président du gouvernement provisoire.

« M. le maréchal Clausel est nommé commandant en chef des troupes rassemblées à Paris.

« M. le général Pajol conserve le commandement de la 1re division militaire.

« Tous les chefs de corps qui ne se conformeront pas sur-le-champ à ces ordres seront remplacés.

« Tous les officiers, sous-officiers et soldats qui montreront énergiquement leurs sympathies pour la cause nationale seront récompensés d'une manière éclatante au nom de la patrie.

« Dieu protége la France!

« *Signé* NAPOLÉON. »

obligé de jeter l'ancre à une forte distance de la côte. Le prince fit alors mettre la chaloupe à la mer; mais, comme il fallait plusieurs voyages, il se trouva que le débarquement, au lieu d'être achevé à minuit et demi, ne fut terminé qu'après deux heures du matin. Ce retard compromettait toute l'entreprise, car au lieu de pouvoir exercer sur Boulogne une surprise de nuit, comme cela avait été convenu, la petite expédition allait s'y présenter au point du jour....

Un poste de douaniers occupait la position de Wimereux; il fut désarmé sans bruit par les débarqués, qui continuèrent ensuite leur marche vers Boulogne, en suivant la côte, tandis que le bateau à vapeur cingla, de son côté, vers le port, avec ordre d'y entrer lorsqu'il verrait sur la jetée un signal convenu avec le capitaine et le prince Louis.

Deux compagnies du 42e de ligne, sous les ordres du capitaine Col-Puygellier, une compagnie de canonniers, une brigade de gendarmerie et une compagnie de gardes-côtes, formaient à cette époque la garnison de Boulogne. Il avait été convenu qu'on enlèverait d'abord les soldats du 42e, parmi lesquels on avait de nombreuses intelligences, et qu'on les entraînerait ensuite vers la haute ville, pour occuper le château et soulever les habitants, tandis que quelques hommes dévoués arrêteraient le sous-préfet et le commandant de place.

Le prince et ses compagnons entrèrent à Boulogne vers quatre heures et demie du matin, par la rue d'Alton, et sans rencontrer le moindre obstacle. Il y avait dans la rue d'Alton un poste d'infanterie; il se laissa désarmer sans résistance, et les soldats, les uns par curiosité, les autres par entraînement, se joignirent au prince, qui poursuivit sans retard sa route vers la caserne située sur le port. Il était cinq heures lorsqu'il se présenta à l'entrée du quartier. Le lieutenant Aladenize, des voltigeurs du 42e, avait été gagné à la cause du prince Louis-Napoléon : c'était un officier d'une grande intrépidité, d'une bravoure à toute épreuve et dévoué depuis de longues années aux idées de liberté et d'indépendance. Dès qu'il vit le prince, il ordonna à la garde de présenter les armes et d'ouvrir les portes de la caserne. Arrivé au

milieu de la cour, le prince fit battre le rappel. Les deux compagnies, surprises, coururent aux armes et descendirent en tumulte vers la cour. Quelques mots du prince et du lieutenant Aladenize leur apprirent le motif de cette prise d'armes. La vue de l'aigle, portée par M. Lombard, produisit un effet magique, irrésistible. Transportés, pleins d'enthousiasme et ne se rappelant que les grands souvenirs attachés au glorieux drapeau, les soldats se mêlèrent aux compagnons du prince, et, comme eux, ils firent retentir l'air des cris de *vive l'Empereur! vive la France! vive la liberté!* Ce fut, pendant quelque temps, une folle ivresse, une joie indicible. Le premier succès paraissait décidé; mais, comme à Strasbourg, un homme vint tout à coup arrêter la défection des troupes.

Au moment où le prince allait entraîner les soldats vers la haute ville, le capitaine Col-Puygellier, qu'un sous-officier était allé prévenir de ce qui se passait à la caserne, arriva à la porte du quartier avec les lieutenants de Maussion et Raton, et se jeta résolument au milieu de la cour, à travers les compagnons du prince. Le capitaine était un homme déterminé, brave et intelligent, et, comme le colonel Taillandier, il était tout dévoué au roi et à son gouvernement. « Soldats, s'écria-t-il, on vous trompe; apprenez qu'on vous porte à trahir : cet homme n'est qu'un factieux. *Vive le roi!* » Dans les révolutions, les temps d'arrêt sont funestes; il faut les prévenir au risque de tout perdre. Plusieurs des officiers débarqués, entre autres M. de Persigny, voulurent se jeter sur le capitaine; mais le prince, qui voulait éviter que le sang ne coulât, crut devoir les arrêter, tout en s'adressant de nouveau aux soldats, que la voix de leur chef commençait à faire hésiter. Le tumulte était grand. Le prince fit tous ses efforts pour se faire entendre; ses paroles furent étouffées par le bruit des armes, par le mouvement de la foule et surtout par les cris de ses compagnons et des soldats les plus exaltés. Cinq minutes se passèrent ainsi. Puygellier parvint en ce moment à percer les derniers rang qui le séparaient de ses troupes et à se précipiter au milieu des soldats révoltés. Aidé de quelques hommes dévoués, le capitaine rappela les soldats à la fidélité, en

invoquant la parole jurée; de leur côté, le prince et ses compagnons leur parlèrent de gloire, de liberté, des souvenirs de l'Empereur, et les engagèrent à suivre la première impulsion de leur cœur. Quelques hommes se laissèrent entraîner à ce langage brûlant; mais le gros des deux compagnies, habitué à une obéissance passive, fut arrêté par les paroles non moins énergiques de leur capitaine, et comme dans la cour de la caserne de Finckmatt, les deux troupes, un instant mêlées autour du même étendard, se séparèrent en deux camps.

Ce fut au milieu de ce tumulte et lorsque le prince cherchait à faire comprendre qu'il voulait éviter l'effusion du sang, qu'un pistolet qu'il tenait à la main partit sans qu'aucune direction eût été donnée à l'arme; mais la balle, malheureusement, alla frapper un des soldats à la bouche[1]: cet incident déplorable allait provoquer une lutte sanglante; par bonheur, la troupe, tout émue encore des paroles du capitaine Puygellier, resta indécise et immobile.

Le temps s'écoulait et chaque minute enlevait une chance de succès. Plus de deux cents hommes du peuple s'étaient rassemblés devant la caserne et demandaient des armes en criant: *A l'hôtel-de-ville!* Il y avait là un dépôt d'armes; quelques hommes dévoués proposèrent au prince de s'en emparer et d'armer la population. Convaincu de l'inutilité de ses efforts pour entraîner, dans ce moment au moins, les deux compagnies du 42e, le prince accepta la proposition. Il quitta aussitôt la caserne en bon ordre, sans précipitation, sans être poursuivi et se porta vers la haute ville en faisant répandre sur la route des proclamations au peuple et à l'armée. Toute la ville était sur pied.

[1] La malveillance a voulu à toute force donner à cet incident un caractère de criminalité; ce fut un malheur et rien de plus. En effet, il n'est guère possible d'admettre que le prince Louis, qui s'opposa constamment à ce que le sang coulât, ait voulu compromettre sa cause en tirant sciemment sur les soldats; ensuite, lors même qu'il l'aurait voulu, il lui eût été matériellement impossible de viser au milieu de cette foule agitée et qui se pressait autour lui. Il faut laisser à la mauvaise foi l'invention d'une semblable calomnie.

Un grand nombre d'habitants, soit par curiosité, soit par sympathie, se joignirent à la suite du prince. Il espérait surprendre le château ; mais le capitaine Puygellier avait déjà prévenu le commandant de la place. Les insurgés trouvèrent les portes fermées; ils essayèrent de les enfoncer, mais n'ayant ni les outils ni les instruments nécessaires, tous leurs efforts restèrent infructueux.

Dans cet intervalle, le sous-préfet faisait battre le rappel dans les principales rues, tout en faisant courir le bruit que les Anglais étaient débarqués avec le prince, et qu'ils voulaient s'emparer de la ville. C'était un moyen habile et qui, plus que tout autre, devait stimuler les habitants en les poussant à l'exaspération. Quelques gardes nationaux se trouvèrent bientôt réunis. Le sous-préfet se mit à leur tête et marcha au-devant du prince, retenu devant les portes du château ; mais trop faible pour l'attaquer de vive force, il se contenta de lui intimer l'ordre de se retirer. C'eût été en effet le parti le plus sage ; le succès de l'entreprise étant évidemment manqué, il fallait se résoudre à la retraite et regagner la mer avant que les communications fussent coupées. Les amis les plus dévoués du prince le conjurèrent de se retirer pour sauver sinon sa vie, au moins sa liberté; mais le prince ne voulut pas de cette fuite déguisée : il était décidé à rester sur le sol français aussi longtemps qu'il lui resterait une lueur d'espoir. « Je ne peux plus supporter l'exil, répondit-il à ses amis ; je veux mourir ici. » Puis, pressé de nouveau : « Marchons à la colonne! s'écria-t-il avec force en dirigeant la main vers le port, et allons nous y faire tuer! »

C'était une résolution désespérée ; mais dans ce moment solennel personne n'eut ni le courage ni la force de le faire changer. Décidé à tout, le prince et ses compagnons se retirèrent lentement et avec le plus grand calme, traversèrent la ville sans que les gardes nationaux conduits par le sous-préfet osassent l'attaquer, et vinrent se ranger autour de la colonne élevée sur le rivage à la gloire de la grande armée. M. Lombard pénétra aussitôt dans l'intérieur du monument, monta rapidement les degrés et arbora l'aigle au sommet de la colonne. Des centaines de

voix saluèrent le glorieux étendard, et pendant quelques instants l'enthousiasme vint se mêler au spectacle d'une poignée de braves qui attendaient froidement la mort. « Les cris de *vive Napoléon! vive la liberté!* dit le journal du Pas-de-Calais, les pleurs de quelques vieux soldats, le désespoir du jeune prince se cramponnant au pied de la colonne pour s'y faire tuer, et se refusant à toutes les supplications, à toutes les offres de salut de ses amis et des hommes du peuple, donneront toujours à cette malheureuse tentative une couleur lugubre, mais touchante et terrible. »

Le prince conservait un dernier espoir : il espérait que la population, reconnaissant la fausseté du prétendu débarquement des Anglais, viendrait se rallier autour de lui, autour de ce drapeau qui devait leur rappeler de si glorieux souvenirs; mais l'arrivée des soldats du 42e et de la garde nationale, conduits par le capitaine Puygellier et le sous-préfet, ne tarda pas à faire évanouir cette douce pensée. Les hommes qui avaient suivi le mouvement se débandèrent à la vue des troupes, et prirent la fuite. La lutte n'était alors même plus possible; il n'y avait d'autre alternative que de se rendre ou de se frayer un passage vers la mer. Les amis du prince penchèrent pour ce dernier parti, mais il repoussa toute proposition de fuite. « Je suis un exilé, répondit-il avec désespoir, et je veux mourir sur la terre de France! Je veux rester à la colonne et je m'y ferai clouer par des baïonnettes françaises!... » Les soldats étaient à quelques pas. Décidé à se faire tuer, le prince mit l'épée à la main et somma ses amis de suivre son exemple. Le sang allait couler dans un combat désespéré, lorsque quelques-uns des compagnons du prince, convaincus de l'inutilité de la défense, et voulant à tout prix sauver la vie de leur chef, l'entraînèrent de force et gagnèrent avec lui la mer, du côté de l'établissement des bains, d'où ils espéraient regagner le paquebot anglais.

On se rappelle que l'ordre avait été donné au *Château-d'Édimbourg* de se rendre devant Boulogne et d'attendre sur la côte soit le signal pour entrer dans le port, soit celui de jeter l'ancre. Cet ordre était formel, à l'abri de toute

méprise; cependant, par un de ces motifs spécieux qui sont presque toujours de nature à faire suspecter la loyauté des hommes, surtout dans de pareilles circonstances, M. Crowe, le capitaine du paquebot anglais, n'avait tenu aucun compte de cet ordre si positif, et, sans attendre le signal convenu, il avait jeté l'ancre à une grande distance dans la rade sans en faire prévenir le prince. Pour que la faute fût plus grave encore, aucune embarcation n'avait été mise à la mer.

Ce fut en arrivant au bas de la falaise, sur cette plage où ils espéraient trouver les moyens de salut, que le prince et ses compagnons reconnurent la faute ou la trahison du capitaine anglais.

Pour comble de malheur, les soldats et les gardes nationaux, excités par leurs chefs, suivaient les débarqués à quelques pas de distance; ils ne pouvaient tarder de les rejoindre et de les pousser dans la mer. Un petit canot de sauvetage de la *Société humaine* se trouvait sur la plage; les conjurés le démarrèrent à la hâte, s'y précipitèrent en tumulte et cherchèrent à gagner le large après avoir jeté leurs armes. Les soldats arrivèrent en ce moment sur le bord de la mer, et, quoiqu'il n'y eût aucune probabilité que le prince et ses amis pussent s'échapper, les officiers ordonnèrent de faire feu sur des hommes sans résistance. A la première décharge, le colonel Voisin et un autre officier tombèrent dangereusement blessés, tandis qu'une balle morte alla frapper le bras du prince. Quelques gardes nationaux surtout se montrèrent impitoyables. Un d'entre eux, qui avait poursuivi les fugitifs jusque dans l'eau, tua froidement, à bout portant, M. Faure, l'un des aides de camp du prince, au moment où il mettait le pied dans le canot. Le poids du corps de cet infortuné, en tombant, fit chavirer la chétive embarcation, déjà surchargée outre mesure, et tous ceux qu'elle portait furent précipités dans la mer... Alors eut lieu une scène affreuse que, pour l'honneur de l'humanité, on voudrait pouvoir passer sous silence [1]. Au lieu de porter secours à ces malheureux prêts à se noyer, les gardes nationaux,

[1] Voyez le *National*, la *Quotidienne*, le *Journal du Pas-de-Calais* et tous les journaux indépendants de l'époque.

de plus en plus exaltés dans leur vengeance, se réunirent et criblèrent de balles ces hommes désarmés, qui, ayant de l'eau jusqu'à mi-corps, se trouvaient à quinze pas du rivage sans espoir de salut! La plupart faisaient face aux gardes nationaux, et on distinguait un des insurgés qui, tandis que les balles pleuvaient autour de lui, découvrait sa poitrine et semblait défier les coups de ses ennemis.... Ce douloureux spectacle dura plus de vingt-cinq minutes. Le comte Dunin se noya ; les autres voulurent gagner le bateau à vapeur à la nage, mais tous leurs efforts furent impuissants. Plusieurs canots mis à leur poursuite les séparèrent du *Château-d'Édimbourg*, et les forcèrent tour-à-tour à se laisser faire prisonnier. Le prince Louis, le général Montholon, Voisin, Laborde, Le Duff de Mesonan, Parquin, Montauban, Conneau et quarante-neuf autres furent successivement arrêtés, soit dans la mer, soit sur la côte, ou enfin dans la campagne, et conduits au château. Le comte de Quérelles fut le seul qui parvint à se sauver, grâce à deux pêcheurs qui favorisèrent sa fuite. Le *Château-d'Édimbourg* fut également capturé et conduit dans le port, sans que le capitaine cherchât à s'y soustraire, ce qui lui eût été facile.

Le telégraphe annonça immédiatement à Paris la nouvelle du débarquement et la capture du prince et de ses compagnons. Plusieurs courriers furent en outre expédiés pour instruire le gouvernement des détails de l'insurrection et demander des instructions à l'égard des prisonniers. La première réponse fut de diriger sans retard le prince sur Paris. En effet, le 8, à huit heures du matin, une voiture de poste entra dans la cour du château ; au même instant, un commissaire de police vint prévenir le prince qu'il fallait partir. Le prince ne s'y attendait point ; il n'eut que le temps de faire ses adieux au général de Montholon et de protester en quelques mots contre cette séparation. Tous les prisonniers étaient aux fenêtres du château. « Adieu, mes amis, leur cria le prince ; je proteste contre cet enlèvement. — Noble prince, adieu, répondit un des prisonniers ; la grande ombre de Napoléon nous protégera! » Cinq minutes après, la voiture, escortée par un piquet de lanciers et des gardes

municipaux, roula sur la route de Paris, où elle arriva vers minuit. Le prince fut aussitôt enfermé à la prison de la Conciergerie.

La tentative du prince Louis-Napoléon eut un immense retentissement non-seulement en France, mais dans toute l'Europe. Il est vrai que le gouvernement, plus que jamais intéressé à tuer moralement cet homme qui, pour la seconde fois, avait trouvé dans sa cause et dans la popularité de son nom les ressources d'une vaste insurrection, le gouvernement eut soin de dénaturer complétement l'entreprise de Boulogne et de l'annoncer au milieu d'un chaos de faits mensongers. Toutes les calomnies qu'on avait débitées sur le prince pendant son séjour à Londres, toutes les absurdités qu'on avait inventées pour le couvrir de ridicule, furent exhumées pour la troisième fois et colportées par les organes du ministère. Grâce à ce stratagème, peu de personnes connurent l'affaire de Boulogne sous son véritable jour; personne ne fit connaître les causes qui avaient conduit le prince à cette nouvelle tentative, quel avait été son plan, quelles étaient ses espérances en débarquant sur le sol français, et, comme après Strasbourg, ceux qui avaient trempé le plus profondément dans la conspiration, ceux qui avaient fait les promesses les plus importantes, furent les premiers à demander la punition de cette poignée d'hommes qui avaient osé mettre en doute la nationalité ou la popularité du gouvernement de Juillet.

Le ministère fut longtemps indécis sur la conduite à tenir à l'égard du prince et de ses compagnons. Il fut d'abord d'avis de les traduire devant la cour d'assises du Pas-de-Calais; mais, après de longues discussions, le cabinet décida qu'ils seraient renvoyés devant la cour des pairs. En effet, une ordonnance royale en date du 9 août convoqua extraordinairement la Chambre et lui déféra l'instruction de l'attentat de Boulogne.

Les débats commencèrent le 28 septembre. Les accusés, réduits à dix-neuf, étaient placés sur deux bancs : le prince Louis-Napoléon, le général Montholon, le colonel Voisin, les commandants Le Duff de Mesonan et Parquin, le colonel comte Bouffet de Montauban, MM. Lombard, Fialin de Persigny et Forestier,

occupaient le premier banc ; l'ingénieur Bataille, le lieutenant Aladenize, le lieutenant-colonel Laborde, le capitaine Alexandre, le docteur Conneau, MM. Ornano, Galvani, d'Almberg, Orsi et Bure, se trouvaient sur le second banc.

Le prince portait sur son habit noir la plaque de la Légion-d'Honneur à l'effigie de l'Empereur, qu'il avait reçue de son oncle dans sa tendre jeunesse. On remarqua que la garde lui présenta les armes au moment de son entrée au Luxembourg, et que plusieurs pairs se hâtèrent de le saluer en entrant.

Il n'y eut que cent soixante-sept pairs qui répondirent à l'appel nominal, c'étaient :

M. le chancelier Pasquier, président ; — *les maréchaux :* comte Gérard, comte Molitor, duc de Reggio ; — *les ducs :* de Broglie, de Brancas, de Castries, de Coigny, de Crillon, de Fézensac, de la Force, de Larochefoucauld, de Praslin ; — *les comtes :* Abrial, d'Alton-Shée, d'Anthouard, d'Argout, d'Astorg, d'Audenarde, de Bastard, Beaudrand, Beaumont, de Bérenger, de Bondy, Bourke, Breteuil, Cholet, Claparède, de Colbert, Corbineau, Daru, Dejean, Durosnel, Dutaillis, Excellmans, de Gasparin, de Germiny, Gilbert de Voisins, de La Grange, de Ham, Harispe, d'Harcourt, d'Haubersaert, d'Haussonville, de Hédouville, Heudelet, Lanjuinais, de Laroche-Aymon, de Larochefoucauld, Jules de Larochefoucauld, Eugène Merlin, Molé, de Montalivet, de Monthion, de Montguyon, de Noé, Pernety, Perregaux, de Pontécoulant, de Portalis, Raymond de Bérenger, Reille, de Rambuteau, de Ricard, de Richebourg, Rognet, des Roys, de Saint-Aignan, de Saint-Hermine, de Saint-Priest, de Ségur, Philippe de Ségur, Serrurier, Siméon, Turgot ; — *les marquis :* d'Andigné de la Blanchaye, de Belbeuf, de Bailly, de Cambis d'Orsan, Chevandier, de Dampierre, de la Guiche, Laplace, de Louvois, de Lusignan, de Panges, de Rochambaud, de Rumigny, de Talhouet ; — *les vice-amiraux :* Halgan, Jacob, Wilhaumez ; — *les vicomtes :* d'Aubancourt, Borelli de Caux, Cavaignac, de Chabot, Dode, d'Houdetot, de Jessaint, Mollien, de Préval, de Ségur-Lamoignon, de Siméon, Tirlet, Villiers du Terrage ; — *les barons :* Athalin, Aymard, Berthézène, de Cam-

bacérès, Darriule, de Daunant, Davilliers, Delort, Dubreton, Dupin, Dupont-Delporte, Duval, Freteau de Peny, de Fréville, Feutrier, de Gérando, Girod (de l'Ain), Jacquinot, Malouet, Monnier, Nau de Champlou, Neigre, Pelet, Petit, Reinach, Rohault de Fleury, de Saint-Didier, de Schonen, Teste, Thénard, Vandeuvre, Voirol, Zangiacomi;— Messieurs : Aubernon, Aubert, Bertin de Vaux, Besson, de Bellamarre, Bourdau, Boyer, Cordier, Etienne, Gautier, Gay-Lussac, Ilumann, Kératry, Lebrun. Maillard, Mérilhou, Odier, Paturle, Périer, Persil, Rossi, Rouillé des Fontaines, Tarbé de Vauxclairs, de Vaudreuil, Viennet et Villemain.

Le greffier en chef constata ensuite le nombre des pairs absents, dont voici les noms :

Les princes : de Beaumont, de Wagram; — *les maréchaux :* duc de Bellune, duc de Conegliano, duc de Dalmatie, marquis de Grouchy, comte Valée; — *les ducs :* de Brissac, de Cadore, de Grammont, d'Istrie, de Larochefoucauld, de Massa, de Montebello, de Montmorency, de Mortemart, de Noailles, d'Orléans, de Périgord, de Plaisance, de Richelieu, de Saulx-Tavannes, de Sabran, de Valentinois; — *les comtes :* d'Ambrugeac, d'Aubusson de Lafeuillade, Becker, de Boissy-d'Anglas, Bonnet, Brisson, de Cafarelli, de Castellane, de Cayla, de Cessac, de Choiseul-Gouffier, de Compans, de Courtawel, Curial, Davoust, Duchâtel, d'Erlon, de Flahaut, Gazan-Caurin, Guéheneuc, Herwin de Nevèle, Humblot-Comté, Klein, de Laforest, de Lariboissière, Lemercier, de Lézac-Marnezia, Marchand, de Montbadon, de Montalembert, de Mosbourg, d'Ornano, Pelet, de Preissac, de Puységur, Rampon, Ricard, Roy, de Saint-Aulaire, de Saint-Cricq, de Spaer, de Sesmaisons, de Tascher, de Turenne, de Vaudreuil; — *les marquis :* d'Aligre, d'Araman, d'Audiffret, d'Aux, de Barthélemy, de Biron, de Boisgelin, de Brézé, de Chanailhelles, de Chabrillan, de Cordoue, de Crillon, d'Essayrac de Lanture, de Jaucourt, de Lamoignon, de Lauriston, de Mun, de Mussay, de Saint-Simon, de Talaru, de Vérac; — l'*amiral* Duperré; — *les vice-amiraux :* comte Émeriaux, Jurieu-Lagravière, de Rosamel. Roussin, comte de Verhuel;—

les barons : de Barante, Bignon, Brayer, de Brigode, Brun de Villeret, Grenier, Lacours, Ledru-Désessarts, de Malaret, de Mareuil, Mortier, Pelet (de la Lozère), Portal ; — *les vicomtes* : Dubouchage, de Morel-Vindé, Schramm, Sébastiani ; — Messieurs : Béranger (de la Drôme), Despans-Cubières, Félix Faure, Gauson, Laplagne-Barris, Camille Périer et La Pinsonnière.

Après ce double appel, on procéda à celui des accusés. Interrogé, selon l'usage, sur son nom, son âge, son domicile et sa profession, le prince leur répondit : « Je me nomme Napoléon-Louis Bonaparte, âgé de trente-deux ans, né à Paris, demeurant à Londres, prince français en exil. » Après que les autres accusés eurent déclaré leurs noms, et que le greffier de la cour eut donné lecture de l'arrêt de renvoi des prévenus devant la Chambre des pairs, et de l'acte d'accusation résumant les faits, le chancelier commença l'interrogatoire du prince.

« Charles-Louis-Napoléon Bonaparte, dit-il, vous êtes inculpé d'avoir débarqué à Vimereux, près de Boulogne, dans la nuit du 5 au 6 août dernier, avec un nombre considérable de personnes, dans l'intention de changer ou de détruire la forme du gouvernement. »

— « Avant de répondre à la question que vient de m'adresser M. le chancelier, j'ai quelques observations à soumettre à la cour. » — « Parlez, la cour vous écoute, » répliqua M. Pasquier. — Le prince reprit aussitôt d'une voix forte et sonore : « Pour la première fois de ma vie, il m'est enfin permis d'élever la voix en France et de parler librement à des Français.

« Malgré les gardes qui m'entourent, malgré les accusations que je viens d'entendre, plein du souvenir de ma première enfance, en me trouvant dans les murs du sénat, au milieu de vous que je connais, messieurs, je ne peux croire que j'aie ici l'espoir de me justifier, ni que vous puissiez être mes juges. Une occasion solennelle m'est offerte d'expliquer à mes concitoyens ma conduite, mes intentions, mes projets, ce que je pense, ce que je veux.

« Sans orgueil comme sans faiblesse, si je rappelle les droits

déposés par la nation dans les mains de ma famille, c'est uniquement pour expliquer les devoirs que ces droits nous imposent à tous.

« Depuis cinquante ans que ce principe de la souveraineté a été consacré en France par la plus puissante révolution qui se soit faite dans le monde, jamais la volonté nationale n'a été proclamée aussi solennellement, n'a été constatée par des suffrages aussi nombreux et aussi libres que pour l'adoption des constitutions de l'Empire.

« La nation n'a jamais révoqué ce grand acte de souveraineté, et l'Empereur l'a dit : « Tout ce qui a été fait sans elle est illégitime. »

« Aussi gardez-vous de croire que, me laissant aller au mouvement d'une ambition personnelle, j'aie voulu tenter en France, malgré le pays, une restauration impériale. J'ai été formé par de plus hautes leçons, et j'ai vécu sous de plus nobles exemples.

« Je suis né d'un père qui descendit du trône sans regret, le jour où il ne jugea plus possible de concilier avec les intérêts de la France les intérêts du peuple qu'il avait été appelé à gouverner.

« L'Empereur, mon oncle, aima mieux abdiquer l'empire que d'accepter par des traités les frontières restreintes qui devaient exposer la France à subir les dédains et les menaces que l'étranger se permet aujourd'hui. Je n'ai pas respiré un jour dans l'oubli de tels enseignements. La proscription imméritée et cruelle qui pendant vingt-cinq ans a traîné ma vie des marches du trône sur lesquelles je suis né jusqu'à la prison d'où je sors en ce moment, a été impuissante à irriter comme à fatiguer mon cœur; elle n'a pu me rendre étranger un seul jour à la dignité, à la gloire, aux droits, aux intérêts de la France. Ma conduite, mes convictions s'expliquent.

« Lorsqu'en 1830 le peuple a reconquis sa souveraineté, j'avais cru que le lendemain de la conquête serait loyal comme la conquête elle-même, et que les destinées de la France seraient à jamais fixées ; mais le pays a fait la triste expérience des dix dernières années. J'ai pensé que le vote de quatre millions de

citoyens, qui avait élevé ma famille, nous imposait au moins le devoir de faire appel à la nation et d'interroger sa volonté; j'ai cru même que si, au congrès national que je voulais convoquer, quelques prétentions pouvaient se faire entendre, j'aurais le droit d'y réveiller les souvenirs éclatants de l'Empire, d'y parler du frère aîné de l'Empereur, de cet homme vertueux qui avant moi en est le digne héritier, et de placer en face de la France d'aujourd'hui, affaiblie, passée sous silence dans le congrès des rois, la France d'alors, si forte au dedans, au dehors si puissante et si respectée. La nation eût répondu : République ou monarchie, empire ou royauté. De sa libre décision dépend la fin de nos maux, le terme de nos discussions.

« Quant à mon entreprise, je n'ai point eu de complices : seul j'ai tout résolu; personne n'a connu à l'avance ni mes projets, ni mes ressources, ni mes espérances; si je suis coupable envers quelqu'un, c'est envers mes amis seuls. Toutefois, qu'ils ne m'accusent pas d'avoir abusé légèrement de courages et de dévouements comme les leurs. Ils comprendront les motifs d'honneur et de prudence qui ne me permettaient pas de révéler à eux-mêmes combien étaient étendues et puissantes mes raisons d'espérer un succès.

« Un dernier mot, messieurs. Je représente devant vous un principe, une cause, une défaite. Le principe, c'est la souveraineté du peuple; la cause, celle de l'Empire; la défaite, Waterloo. Le principe, vous l'avez reconnu; la cause, vous l'avez servie; la défaite, vous avez voulu la venger. Non, il n'y a pas de désaccord entre vous et moi, et je ne veux pas croire que je puisse être dévoué à porter la peine des défections d'autrui.

« Représentant d'une cause politique, je ne puis accepter comme juge de mes volontés et de mes actes une juridiction politique. Vos formes n'abusent personne. Dans la lutte qui s'ouvre, il n'y a qu'un vainqueur et un vaincu. Si vous êtes les hommes du vainqueur, je n'ai pas de justice à attendre de vous, et je ne veux pas de générosité. »

Ces mots, prononcés avec autant de dignité que de force d'âme,

produisirent la plus vive impression sur le public qui encombrait la salle.

Interrogé sur l'ensemble des faits, sur les motifs qui l'avaient décidé à débarquer en France, sur les intelligences qu'il pouvait avoir dans le pays, sur ses complices, le prince refusa obstinément de répondre à tout ce qui lui était personnel, et se borna aux explications qu'il venait de donner à la cour. Ce ne fut que pour décharger ses coaccusés qu'il répondit à quelques-unes des questions de M. Pasquier. Il ne cessa de déclarer que lui seul avait tout conçu, combiné, exécuté, et que ses compagnons n'avaient connu ses intentions que sur les côtes de France.

L'interrogatoire des accusés et des témoins à charge cités par le ministère public ne fut terminé que le 30 septembre. Les accusés furent unanimes pour attester qu'ils avaient ignoré les projets du prince, et les témoins, longuement interpellés, ne purent qu'affirmer les faits déjà connus.

M. Frank-Carré, procureur-général, prit ensuite la parole pour soutenir l'accusation. Après avoir retracé les faits particuliers à chacun des accusés, il chercha, dans un long plaidoyer, à flétrir la tentative du prince et à la couvrir de ridicule. Ainsi qu'à Strasbourg, il représenta le prince comme un insensé, une tête chaude, irréfléchie, plutôt digne de pitié que de tout autre sentiment, et dont il fallait, autant pour le repos de la France que pour imposer aux hommes qui voudraient l'imiter, frapper les folles tentatives.

M. Berryer, que le prince avait choisi pour défenseur, répondit à l'avocat-général avec une irrésistible logique. Royaliste, dévoué à la branche aînée des Bourbons, mais respectant toutes les convictions et sachant faire la part des circonstances, M. Berryer avait défendu avec énergie contre la Restauration les hommes de l'Empire; il défendit avec la même loyauté et avec la même éloquence le neveu de l'Empereur contre le gouvernement de Juillet. Après avoir rappelé la succession des différents gouvernements depuis cinquante ans, les serments prêtés et presque aussitôt violés par la force des choses, le renversement successif de toutes les lois fondamentales, et enfin le vote de la France qui avait

élevé au trône Napoléon et sa famille, vote public et universel qu'aucun autre n'avait détruit, M. Berryer chercha à établir l'inconséquence du ministère et l'injustice qu'il y aurait à condamner le prince.

« Quand on a reconnu en 1836 que le prince ne pouvait être traduit devant les tribunaux, qu'il était en dehors du droit commun, pourquoi l'amène-t-on aujourd'hui devant vous? La proscription portée contre lui n'a-t-elle pas été maintenue? Vous parlez de reconnaissance! N'a-t-il pas été interdit au prince Napoléon-Louis de venir sur le sol français? Cette loi, l'avez-vous changée? Cet homme, vous l'avez mis en dehors du droit commun; vous l'avez dépouillé de tous les droits de citoyen français; vous l'avez mis hors de toutes les lois. Je ne voulais pas, en 1834, que cette proscription fût maintenue; je comprenais que la guerre pouvait s'élever plus tard entre deux principes; sous le principe de 1830, je ne comprenais plus la proscription des princes de la famille impériale. Deux fois je demandai qu'ils rentrassent dans le droit commun. Vous ne l'avez pas voulu. Vous avez résisté à la logique, et maintenant vous brisez vos convictions, vos principes, vos lois, pour replacer le prince dans le droit commun. Naguère encore, quelle menace de guerre adressiez-vous à un État voisin et ami, pour le chasser de la Suisse où il était allé chercher un asile auprès de sa mère mourante? Ainsi, nous n'avons pas de loi pour qu'il vive, pour qu'il ait une patrie, une liberté, un droit, mais nous avons des lois pour qu'il reçoive la mort. Voilà ce qui révolte le bon sens, la justice, la logique, tous les droits consacrés dans ce monde. »

Après avoir rappelé ensuite les actes du ministère doctrinaire et la position qu'on avait faite à la France vis-à-vis de l'Europe, M. Berryer aborda enfin le fond de la question au point de vue criminel et politique.

« S'il y a crime, s'écria-t-il, c'est vous qui l'avez fait. C'est vous, par vos principes, par les actes solennels du gouvernement. S'il y a crime, c'est vous qui l'avez inspiré par les sentiments dont vous avez voulu animer la France entière; vous qui avez déclaré déchu de ses droits, de son rang, de son nom, le neveu de

l'Empereur ; vous qui, sous la proscription même, avez nourri le jeune prince de l'idée de ses droits. Et vous voulez le juger? et, pour qu'il soit plus facile de déterminer votre résolution, pour mieux constituer ses juges, vous dites que ses projets étaient insensés! Vous flétrissez son entreprise! Le succès serait-il donc devenu la base des lois morales et du droit! Quelque faiblesse, quelque illusion qu'il y ait dans une entreprise, ce n'est pas le nombre des soldats, ce n'est pas le nombre des armes qu'il faut compter, c'est le droit, les principes. Ce droit, ces principes, vous ne pouvez pas en être juges. Ce droit, ces principes, ils ne sont pas diminuës par le ridicule jeté sur l'entreprise. Je ne me suis pas laissé effrayer par le discours dédaigneux de M. l'avocat-général. Écoutez-moi. Vous êtes les premiers de l'État, vous composez le plus grand corps politique. Il y a un arbitre éternel entre le juge et l'accusé. Avant de juger, devant cet arbitre, la main sur la conscience, à la face du pays, sans consulter la faiblesse des moyens, dites-vous : « S'il eût réussi, j'aurais nié son droit, je l'aurais méconnu, je l'aurais repoussé. » Celui de vous qui dira : « S'il avait réussi, s'il avait triomphé, j'aurais nié son droit, je l'aurais méconnu, je l'aurais repoussé, » que celui-là le condamne. Si vous constituez un tribunal, si le Code pénal est applicable, quelle peine y trouvez-vous? La mort. La mort! vous ne la voulez pas. Malgré vous, en vous constituant juges, vous voudrez faire un acte politique, vous ne voudrez pas froisser à ce point les passions, les sentiments que vous avez cherché à exalter. Vous ne voudrez pas, le même jour, attacher le même nom sur un tombeau de gloire et sur un échafaud.

« Vous mettrez la loi de côté, non par indulgence, mais parce que la politique vous l'imposera. Que ferez-vous? Le jetterez-vous au loin sur une île déserte, pour qu'une autre tombe de Sainte-Hélène contienne d'autres glorieux ossements?

« Vous prononcerez une peine infamante? Dans une chambre française, une condamnation à une peine infamante sur ce nom n'est pas possible.

« On veut que vous soyez des juges, on veut que vous prononciez une peine contre le neveu de Napoléon. Qui êtes-vous,

messieurs? En remontant à l'origine de vos existences, ducs, comtes, barons, ministres, maréchaux d'empire, qui a fait vos droits, vos titres, vos grandeurs? Votre capacité sans doute était grande; mais votre zèle, votre dévouement ont été récompensés, sanctionnés par les munificences de l'Empire. C'est Napoléon qui vous a donné le droit de siéger ici....

« Il y a une logique inévitable et terrible dans l'intelligence et dans les instincts des peuples. Quiconque a violé une seule loi morale doit attendre le jour où on les brisera toutes sur lui-même. »

Le général Montholon, le compagnon de captivité de l'Empereur, se défendit en peu de mots. Il déclara qu'il n'avait pu abandonner sur la plage le neveu de Napoléon, lui qui avait reçu le dernier soupir du martyr de Sainte-Hélène, lui qui avait fermé ses yeux.

Mes Marie, Ferdinand Barrot, Barrillon, Jules Favre, Pinède, Lignier, Delacour, Ducluzeau, Nogent-Saint-Laurent, Forestier et d'Almberg, ces deux derniers frères des accusés de ces noms, défendirent les autres inculpés. Tous ou presque tous se retranchèrent derrière la déclaration du prince, que lui seul avait tout conçu, tout ordonné, tout exécuté.

M. Frank-Carré répliqua au plaidoyer de la défense. C'était un homme de talent, à la parole vive, mais parfois trop ironique pour la circonstance. Il eut surtout le tort de vouloir couvrir de ridicule l'entreprise de Boulogne, de poser continuellement le prince comme un aventurier sans but avouable, gorgé d'ambition, et qui ne cherchait que le désordre dans l'espoir de se faire jour sur la scène politique. A l'entendre, on eût dit qu'il ne blâmait la conduite du prince que parce qu'il n'avait pas réussi dans ses tentatives.

M. Berryer voulut répondre à M. Frank-Carré, mais le prince Louis-Napoléon le pria de s'épargner cette peine. « M. le procureur-général, dit-il en s'adressant à la cour, vient de faire un discours éloquent, mais il était inutile. En priant M. Berryer de vouloir bien expliquer mes intentions dénaturées et mes droits, je voulais faire par-là mon devoir envers mon nom et ma famille.

M. Berryer a admirablement bien rempli mon attente. Maintenant qu'il s'agit de mon sort, je ne veux pas me mettre à l'abri derrière une exception. Je veux partager le sort des hommes qui ne m'ont pas abandonné au jour du danger ; je prie M. Berryer de ne pas continuer ma défense. » — M. Berryer se leva aussitôt. « Le noble sentiment que le prince Napoléon vient d'exprimer, dit-il, rend plus précieux pour moi l'honneur qu'il m'a fait de me choisir pour avocat, et je suis plus heureux d'avoir mis pour sa défense tout le zèle et toute l'énergie de mes convictions. — Je lui obéirai ; je me tairai.... »

Les débats furent clos le 2 octobre. La Chambre des pairs entra en délibération le lendemain matin. Comme M. Berryer l'avait dit, la Chambre, juridiction politique, ne pouvait rendre qu'un jugement politique, juger, la loi criminelle à la main, et dans ce cas il fallait appliquer au prince la peine de mort ou le rendre à la liberté. Contre toute attente, les pairs se rallièrent à une autre opinion. Après quatre jours de délibération, la Chambre prononça les condamnations suivantes :

Le prince Charles-Louis-Napoléon Bonaparte, à l'emprisonnement perpétuel ;

Jean-Baptiste-Charles Aladenize, à la peine de la déportation; Charles Tristan, comte de Montholon, Denis-Charles Parquin[1], Jules-Barthélemy Lombard et Jean-Gilbert-Victor Fialin de Persigny, chacun à vingt années de détention;

Severin-Louis Le Duff de Mesonan, à quinze années de détention ; Jean-Baptiste Voisin[2], Jean-Baptiste-Théodore Forestier, Napoléon Ornano, chacun à dix années de détention ; Hippolyte-François-Athale-Sébastien Bouffet de Montauban, Martial-Eugène Bataille, Joseph Orsi, à cinq années de détention ;

Henri Conneau, à cinq années d'emprisonnement, et Étienne Laborde, à deux années de la même peine.

Le capitaine Alexandre dit Desjardins, Mathieu Galvani, Alfred d'Almberg et Pierre-François Bure furent acquittés.

[1] Le commandant Parquin est mort prisonnier à la citadelle de Doullens, le 19 décembre 1845, à l'âge de 59 ans.

[2] Voisin a été gracié en 1845.

Le jugement portait que le prince serait enfermé dans une des forteresses du royaume. Ce fut le fort de Ham, situé à cinq lieues de Péronne et à treize lieues d'Amiens, que le gouvernement choisit pour lieu de détention du prince Louis-Napoléon. Il y entra, avec le général Montholon et le docteur Conneau, quelques jours avant l'arrivée des cendres de l'Empereur sur les côtes de France!...

XII

Translation des cendres de l'Empereur en France.—Opportunité de rappeler la famille Bonaparte; pétitions en sa faveur.—Mort du roi Joseph et de la reine Julie.—Le prince Lucien Murat.—Séjour à Paris de la princesse de Canino et du prince Napoléon.—Le prince Pierre; il sollicite du service en Algérie et en Egypte; sa visite à l'hôtel des Invalides à Paris.—Maladie du roi Louis; il demande la liberté du prisonnier de Ham; négociation; lettre du prince Louis-Napoléon au roi Louis-Philippe; refus.—Évasion du prince Napoléon-Louis du fort de Ham; mort de son père.—Nouvelle pétition pour le rappel de la famille Bonaparte.—Mort du prince Achille Murat, de la princesse Christine, et du prince Jérôme Napoléon.—Promesse du gouvernement français.—Le roi Jérôme obtient l'autorisation de se rendre à Paris.—Le prince Pierre se rend en Suisse; lettre du général Dufour.

1840—1847

Conformément à la décision du gouvernement, sanctionnée par la Chambre des députés, la frégate *la Belle-Poule*, commandée par le prince de Joinville, chef de l'expédition, et la corvette *la Favorite*, commandée par le capitaine Guyet, avaient quitté Toulon le 7 juillet, pour se rendre à Sainte-Hélène et y recueillir les cendres de l'Empereur. Une commission extraordinaire avait été désignée par le gouvernement pour assister à l'exhumation et surveiller le retour en France. Elle était composée du comte Rohan-Chabot, commissaire du roi; des généraux Bertrand et Gourgaud, de M. Emmanuel de Las Cases, de M. Marchand, l'un des exécuteurs testamentaires de Napoléon,

de M. Arthur Bertrand, de M. l'abbé Félix Coquereau, et de quatre des anciens serviteurs de l'Empereur, Saint-Denis, Noverraz, Pierron et Archambauld. A l'exception du comte Chabot et de l'abbé Coquereau, tous les membres de la commission avaient partagé la captivité de Napoléon.

L'expédition, favorisée par les vents, traversa le 15 juillet le détroit de Gibraltar, et arriva le lendemain devant Cadix. Après cinq jours de relâche, *la Belle-Poule* et *la Favorite* firent voile, le 21, pour Madère, qu'elles atteignirent le 24. Le 27, elles mouillèrent dans le port de Sainte-Croix de Ténériffe, qu'elles quittèrent le 2 août ; le 20, elles franchirent la ligne, et le 28 elles entrèrent dans la rade de Bahia. L'expédition y séjourna quinze jours : c'était le dernier point de relâche. Elle remit à la voile le 13 septembre, dépassa le 20 le tropique du Capricorne, et vint jeter l'ancre dans la baie de James-Town, le 8 octobre, dans l'après-midi.

Les autorités de l'île étaient prévenues de la prochaine arrivée de la mission qui devait recueillir les restes mortels de l'Empereur. La cérémonie de l'ouverture du tombeau fut fixée au jeudi 15 octobre, et la cérémonie religieuse au lendemain, à bord de *la Belle-Poule*.

Les travaux commencèrent avant une heure du matin, le 15, en présence des autorités de Sainte-Hélène, des membres de la commission, des habitants de l'île et de la garnison réunie autour du tombeau. Le travail fut lent et pénible. Ce ne fut qu'à huit heures du matin qu'on put enlever la dernière maçonnerie qui couvrait le caveau et mettre à nu l'immense dalle qui en fermait l'entrée. La dalle fut soulevée à son tour et rejetée sur le sol. Tout le monde se découvrit en ce moment : Français et Anglais, tous étaient sous le poids des mêmes impressions, livrés à la même émotion. Le cercueil ayant été mis à découvert, l'abbé Coquereau le bénit et récita les prières d'usage. Le docteur Guillard, chargé de l'exhumation, descendit ensuite dans le caveau. Le cercueil fut trouvé intact, sans aucune altération ; le docteur l'entoura de forts cordages ; presque aussitôt, les soldats du 91e le soulevèrent avec précaution et le retirèrent

de cette tombe qui lui avait servi près de vingt ans de demeure. Il pleuvait à verse. Douze soldats prirent le cercueil sur leurs épaules et le portèrent sous une tente qu'on avait eu soin d'établir à quelques pas de distance. Ce fut là que les prières pour la levée du corps furent terminées.

Les trois caisses qui recouvraient le cercueil furent successivement enlevées par le docteur Guillard. Le cercueil était de fer-blanc ; il parut légèrement oxidé. Le couvercle fut ouvert par le ciseau, et la plaque enlevée. Tous les cœurs étaient haletants ; chacun attendait avec émotion le moment où l'on découvrirait le corps de l'Empereur. Toute l'île était sur pied et autour du tombeau ; cependant le silence le plus religieux, le plus imposant, régnait partout ; le calme était si grand qu'on n'entendait que les prières de l'aumônier, le grincement du ciseau et les sanglots des vieux serviteurs de Napoléon, agenouillés, après vingt ans d'absence, auprès des restes mortels de leur glorieux et infortuné maître. Le satin blanc dont le cercueil était doublé s'était détaché de la partie supérieure et était couché sur le corps qu'il enveloppait comme un linceul. Le docteur Guillard enleva ce voile avec toutes les précautions possibles ; au bout de quelques minutes, le corps entier se trouva découvert. Il y eut alors un mouvement de surprise générale. Le corps était resté intact. Les yeux étaient encore garnis de quelques cils ; les joues étaient un peu gonflées ; la barbe avait poussé après la mort, ainsi que les ongles des mains et des pieds ; les mains avaient conservé les couleurs de la vie ; une botte décousue laissait passer les doigts de pied d'un blanc mat ; le nez avait seul souffert, mais dans la partie inférieure seulement. L'uniforme des chasseurs de la garde était facile à reconnaître ; les couleurs en étaient encore très-visibles ; les épaulettes avaient perdu leur éclat ainsi que quelques-unes des petites décorations que l'on avait placées sur la poitrine. Les deux vases contenant le cœur et les entrailles furent également trouvés intacts et complétement conservés.

Comme on le pense bien, chacun voulut revoir l'Empereur, chacun était avide de contempler ses restes si reconnaissables. Les minutes étaient comptées ; tout le monde se pressa pour s'in-

cliner une dernière fois devant le corps découvert. A une heure et quart, le procès-verbal constatant l'identité ayant été signé, le cercueil fut fermé, soudé avec soin, enveloppé successivement de trois nouvelles caisses, dont une de plomb, et définitivement placé dans une quatrième apportée de Paris. Ce dernier cercueil était en bois d'ébène massif, d'un poli brillant comme le marbre; il porte, pour toute inscription, sur sa face supérieure, ces mots en lettres d'or : *Napoléon*. Tout était terminé à trois heures. Le cercueil fut placé sur un char funèbre attelé de quatre chevaux et couvert d'un immense poêle impérial, avec ses aigles et ses abeilles d'or, qu'on avait également apporté de Paris, et dont les coins furent tenus par les généraux Bertrand et Gourgaud, et MM. Emmanuel de Las Cases et Marchand. Il pleuvait toujours. A trois heures et demie, un coup de canon donna le signal du départ ; au même instant, la frégate *la Belle-Poule* et les batteries de l'île répondirent par une décharge générale ; elles continuèrent à tirer de minute en minute pendant tout le trajet du cortége. Arrivé aux Briars, on s'arrêta un instant pour reprendre le pas solennel d'une marche funèbre. A James-Town, la garnison forma la haie depuis la première maison jusqu'à l'embarcadère du quai ; les fusils étaient renversés, le canon à terre, et la tête des soldats inclinée. On eût dit que l'Angleterre faisait amende honorable des insultes et des outrages dont son gouvernement avait abreuvé son glorieux prisonnier. Elle qui avait accordé à peine à son captif le titre de général, elle le saluait à son tour empereur et roi! La remise officielle des cendres de l'Empereur fut faite sur le quai, un peu avant six heures, par le gouverneur, le général Middlemore. Un instant après, les matelots de *la Belle-Poule* prirent le cercueil et le descendirent à la chaloupe qui devait le mener à la frégate. Toutes les batteries de *la Belle-Poule* et de *la Favorite* annoncèrent la remise du cercueil entre les mains de la France. Le salut d'honneur fut répété trois fois par les deux bâtiments et tous les forts de l'île. Le prince de Joinville attendait le cercueil à son bord, en grand costume et entouré de tous ses officiers. Dès que la chaloupe fut arrivée à cent pas, il fit présenter les armes ; le tambour battit aux

champs et le pavillon national s'abaissa en signe de deuil, tandis que le pavillon impérial fut hissé au grand mât. Le cercueil, porté par les matelots, fut placé entre les deux panneaux, sur le derrière et comme sur une estrade; puis, l'abbé Coquereau commença, à la clarté des torches, les prières de l'absoute, Quatre sentinelles d'honneur furent placées près du cercueil.

Par une circonstance assez bizarre, il y avait alors vingt-cinq ans, jour pour jour, et presque heure pour heure, que l'Empereur était arrivé devant Sainte-Hélène, à bord du *Northumberland !..*

La cérémonie religieuse eut lieu le lendemain, 16 octobre, avec toute la solennité possible. Après le service divin et les prières d'usage, le cercueil fut descendu dans l'entre-pont, où une chapelle ardente avait été préparée pour le recevoir.

La Belle-Poule, chargée de son précieux trésor, et *la Favorite*, levèrent l'ancre le 18, à huit heures du matin, quittèrent la rade de Sainte-Hélène et firent voile pour la France. Les vents furent constamment favorables. Le dimanche 29 novembre, à six heures du soir, la frégate jeta l'ancre devant Cherbourg, et le lendemain, au point du jour, elle entra au grand bassin du port; l'artillerie des remparts, du fort royal, du fort du Honnet et de celui de Querqueville, saluèrent à la fois l'arrivée des restes de l'Empereur. Pendant huit jours, ce fut une véritable fête à Cherbourg. Le cercueil fut transporté, le 8 décembre, sur le bateau à vapeur *la Normandie ;* mille coups de canon annoncèrent que le cercueil venait de passer de la frégate sur le bateau à vapeur; une seconde salve de mille coups accompagna la sortie du bâtiment du grand bassin. *La Normandie*, accompagnée de deux autres bateaux à vapeur, entra rapidement dans la Manche, en rasant les côtes le plus près possible, arriva au Hâvre le lendemain matin, et s'engagea dans les eaux de la Seine. Il serait difficile de décrire l'enthousiasme que l'arrivée des cendres de l'Empereur produisit en France. Jamais Napoléon vivant n'avait été salué avec plus de transport, avec plus de joie. Depuis Cherbourg jusqu'au Hâvre, et du Hâvre à Paris, ce ne fut qu'un triomphe, qu'une série de fêtes patriotiques. Toute la population, à dix lieues des bords de la Seine, accourut pour saluer le retour

des restes mortels du martyr de Sainte-Hélène. *La Normandie* ne pouvait remonter qu'une partie de la Seine. Le cercueil fut transporté, à Val-de-Lahaye, à bord de *la Dorade*, n° 3, qui le transporta définitivement jusqu'à Paris, c'est-à-dire jusqu'au pont de Courbevoie, où elle mouilla le 14 décembre.

La cérémonie de la translation des cendres aux Invalides avait été fixée au 15 décembre. Ce fut une fête digne de la France. L'armée, la marine, la magistrature, les départements, les pouvoirs constitués, tout le pays en un mot y était représenté par de nombreuses députations. Le char funèbre, traîné par seize chevaux richement caparaçonnés, entra par l'Arc-de-Triomphe, à midi et demi, au bruit du canon des Invalides, de toutes les cloches de Paris et aux cris de *vive l'Empereur!* répétés avec un indicible transport par plus d'un million d'hommes. Les maréchaux Oudinot et Molitor, l'amiral Roussin et le général Bertrand, tenaient les quatre coins du poêle impérial. Le char traversa les Champs-Élysées, la place de la Concorde et le pont des Arts. Il était deux heures lorsqu'il arriva à la grille des Invalides. L'archevêque de Paris se trouvait à l'entrée de l'hôtel, à la tête de tout son clergé. Après les prières de la bénédiction, les matelots de *la Belle-Poule* transportèrent le cercueil à l'église et allèrent le placer sur un sarcophage élevé sous le dôme de l'hôtel. Le roi, la famille royale, les ministres, les membres de la Chambre des pairs, les députés, tous les grands fonctionnaires civils et militaires du royaume, se trouvaient réunis dans l'église. Lorsque le cercueil arriva à l'entrée de la nef, le roi se leva et se rendit au-devant de lui. « Sire, lui dit le prince de Joinville, qui marchait en tête du cercueil, je vous présente le corps de l'Empereur Napoléon. » — « Je le reçois au nom de la France, » répondit le roi d'une voix forte quoique légèrement émue. Dès ce moment, le cercueil fut confié à la garde des Invalides. Une grande cérémonie religieuse termina enfin cette fête toute nationale, toute française, et qui a laissé, dans l'esprit des innombrables témoins, un de ces souvenirs qui ne s'effacent qu'avec la vie.

Pendant plusieurs jours, l'hôtel des Invalides ne se désemplit pas un instant de pieux visiteurs, et chacun voulut à son tour s'in-

cliner devant le glorieux cercueil. Le 6 février 1841, le cercueil a été transporté dans la chapelle Saint-Jérôme, transformée en chapelle ardente, en attendant que le tombeau que la France élève sous le dôme des Invalides soit achevé et puisse enfin recevoir son précieux dépôt. Les généraux Bertrand et Gourgaud avaient déposé, le 15 décembre 1840, au pied du cercueil, l'épée et le chapeau de l'Empereur, conservés par eux; depuis, c'est-à-dire le 14 juillet 1843, le roi Joseph a fait hommage à la France, pour être déposés en son nom sur le tombeau de son frère, du grand collier, du grand cordon et de la plaque de la Légion-d'Honneur que portait l'Empereur.

La translation des cendres de l'Empereur en France était non-seulement l'accomplissement d'un désir solennel et sacré exprimé par Napoléon à son lit de mort, c'était également, dans la situation où se trouvait la France vis-à-vis de l'Europe, un acte de sage politique, une satisfaction donnée à l'amour-propre, on pourrait dire à l'honneur de la nation. Le peuple vit encore, dans les honneurs rendus à la mémoire de l'Empereur par le gouvernement de Juillet, une haute manifestation de la part du roi, un retour vers une autre politique, et on peut dire que le pays en tint compte à Louis-Philippe; cependant les masses, pour lesquelles la justice est indivisible et dont l'esprit repousse les subtilités qu'on appelle souvent des raisons d'État, les masses regardèrent comme incomplète l'œuvre réparatrice imposée au gouvernement et par l'équité et par les vœux de la France. Pour elles, cette œuvre ne pouvait être complète, accomplie, que lorsqu'on aurait rendu justice non-seulement à la mémoire de l'Empereur, mais à sa famille, injustement proscrite et non moins odieusement persécutée dans la plupart des États de l'Europe. C'était un devoir imprescriptible, et dont l'obligation était gravée en lettres indélébiles au front de la France.

La nation n'oublia point cette grande vérité. En effet, dès l'ouverture de la session législative de 1841, des pétitions, revêtues d'un grand nombre de signatures et soutenues par les vœux de la France entière, vinrent demander à la Chambre des députés l'abrogation de la loi de proscription qui pesait sur la

famille de Napoléon; d'autres pétitions demandaient en même temps que l'effigie de l'Empereur fût rétablie sur la Légion-d'Honneur, et que la ville de Bourbon-Vendée pût reprendre son nom primitif, celui qui rappelait son fondateur, c'est-à-dire le nom de Napoléon-Ville. Ces demandes étaient également justes, également équitables et conformes à l'histoire. L'Empereur avait fait construire Napoléon-Ville, en mémoire de la pacification de la Vendée et de l'extinction de la guerre civile en France; Louis XVIII avait proscrit le nom que la cité reconnaissante s'était donné, et, pour ajouter l'absurdité à la persécution, il lui avait donné le nom de Bourbon-Vendée, c'est-à-dire un nom symbolique de la guerre civile. La suppression de l'effigie de Napoléon sur la Légion-d'Honneur, et son remplacement par l'effigie de Henri IV, étaient d'une absurdité non moins grande, un anachronisme plus ridicule encore. Depuis la révolution de 1830, le maintien de ces erreurs historiques était inconcevable, car il blessait à la fois la raison et le bon sens. Les pétitions furent chaudement appuyées par l'opposition; plusieurs voix généreuses firent entendre de nobles paroles en faveur de la famille proscrite; elles invoquèrent tout ce que la France devait à l'Empereur; elles rappelèrent les noms des nombreuses victimes que la famille avait successivement perdues pendant son exil; elles établirent enfin tout ce qu'il y avait d'inique, d'anti-national, dans la prolongation de cet exil; mais le ministère, comme toujours, repoussa ces justes plaintes et ne répondit à ces réclamations qu'en alléguant les raisons d'État!

Les mêmes pétitions furent reproduites pendant la session de 1842 et à la fin de celle de 1843, mais sans plus de succès. Les pétitions furent soutenues non-seulement par les amis de la famille, mais par plusieurs députés conservateurs et républicains, car tous comprenaient l'injustice et l'inconséquence de l'exil de la famille de l'Empereur; le ministère combattit néanmoins l'appel qui était fait à la reconnaissance et à la loyauté de la France. « Eh quoi! s'écria M. Boulay (de la Meurthe)[1], un

[1] Séance de la Chambre des députés, du 23 mars 1844.

des plus fervents défenseurs des pétitions, on relève la statue de Napoléon, elle devient l'objet d'une sorte de culte, et sa famille reste proscrite ! On lui construit un somptueux mausolée, et ses trois frères, trois vieillards, ne pourront pas venir déposer une larme sur son tombeau ! Je le déclare dans ma bonne foi, dans ma loyauté : la continuation de l'exil de la famille de Napoléon m'apparaît comme une inconséquence, comme un anachronisme, comme un acte de faiblesse, comme le sujet d'une comparaison fâcheuse entre le gouvernement français et les gouvernements étrangers, comme un effet sans cause, et dès lors comme une iniquité, comme une cruauté gratuite.... Gouvernement de mon pays, hâtez-vous, tandis qu'il est encore temps ! N'attendez pas que la mort frappe de nouveaux coups, comme elle en frappe tous les jours ; ne faites pas dire à la postérité, vous en serez responsable, que, sous le règne actuel, les portes de la France ne se sont ouvertes aux Napoléon qu'à la condition qu'ils seraient placés dans leurs tombeaux ! »

Ces mots produisirent la plus profonde sensation parmi les députés ; la majorité appuya la pétition, et, faisant trêve à ses propres divisions intestines, la Chambre fut presque unanime pour demander le renvoi de la pétition au ministère ; c'était un vœu solennel pour le rappel de la famille ; mais, cette fois encore, le gouvernement se refusa à cet acte de justice et de haute politique. Il se retrancha derrière les raisons d'État, c'est-à-dire la nécessité d'éloigner une famille dont un des membres avait deux fois cherché à renverser la monarchie de Juillet.... Triste et pitoyable sophisme qui faisait peser sur un homme captif la cause du maintien d'une loi inique[1] et dont l'application frappait

[1] Les tentatives du prince Napoléon vinrent admirablement en aide au ministère pour maintenir la loi de proscription de la famille Bonaparte ; c'était un prétexte, et il s'en est servi dans toutes les occasions. Le prince protesta plusieurs fois contre cette manière d'agir. Voici quelques passages d'une de ses protestations qu'il adressa du fort de Ham, le 10 août 1844, au *Constitutionnel* :

« ..... Vous dites que je suis la cause du maintien de la loi qui bannit les parents de l'Empereur, vous prétendez que les opinions du roi Joseph différaient complétement des miennes, enfin vous me prêtez des intentions que je

toute une famille, vingt têtes, dont le seul crime était de porter le nom de l'Empereur!

M. Boulay (de la Meurthe) ne se doutait guère, lorsqu'il engageait le gouvernement à hâter la réparation due par la France à la famille de l'Empereur, que la mort devait répondre sitôt à ses craintes et frapper de nouveaux coups au milieu de la famille proscrite. En effet, quatre mois à peine s'étaient écoulés depuis la discussion pour le rappel des Bonaparte, lorsque survint la mort du roi Joseph, l'aîné des frères de l'Empereur.

n'ai jamais eues. Il me sera facile de vous prouver que vous vous êtes trompé.

« L'insurrection de Strasbourg a eu lieu au mois d'octobre 1836. Si le gouvernement avait été animé à notre égard du sentiment de justice que vous lui supposez, aurait-il attendu plus de six ans pour faire cesser notre exil? N'a-t-il pas, en 1834, repoussé les pétitions qui, dans ce but, étaient adressées aux Chambres?

« Le roi Joseph, dites-vous, a reconnu les titres éclatants de la dynastie de Juillet; mais vous avez donc oublié la protestation qu'il adressa en 1830 à la Chambre des députés! Mon oncle avait le plus profond respect pour l'expression de la volonté nationale, mais il voulait que l'exercice de la souveraineté populaire fût une réalité et non une fiction. J'ai toujours partagé la même opinion.

« Le chef de ma famille, trompé par les journaux sur le but que devait avoir l'insurrection de Strasbourg, fut, il est vrai, très-irrité de cette tentative; mais, lorsque je pus lui expliquer la pureté de mes intentions, il me rendit toute son affection et j'étais sûr de la mériter. Il y a environ dix-huit mois, un de mes amis ayant été le trouver à Florence, mon oncle lui exprima les regrets qu'il éprouvait de me savoir privé de la liberté; cependant il lui dit en propres termes: « Si Louis m'avait confié ses projets, malgré « mes soixante-quinze ans, j'aurais débarqué avec lui sur la plage de « Boulogne. »

« Vous voyez donc, messieurs, que j'ai dû considérer l'article que vous avez publié comme un nouvel exemple de cette tactique qui consiste à faire l'éloge de tous les Bonaparte morts, pour calomnier plus efficacement les Bonaparte vivants.

« Quant à la folle ambition que vous me reprochez, je conviendrai avec vous qu'il n'y a plus de chance en France pour des prétentions dynastiques; il serait en effet souverainement ridicule de vouloir s'imposer à une grande nation, et d'ériger en droit ce qui n'est plus que le souvenir historique d'un autre âge; mais si j'ai toujours repoussé des prétentions surannées, je n'ai point renoncé à mes droits de citoyen français, et comme tel, j'ai cru pouvoir, comme tout autre, désirer l'avénement de la démocratie, le retour à un système plus national, et hasarder ma vie pour le triomphe de ces principes. »

Joseph était né à Corte, dans l'île de Corse, le 5 juillet 1768. Forcé de se réfugier sur le continent pour se soustraire à la faction Paoli, qui désolait l'île, il vint s'établir avec sa famille à Marseille, où il épousa Mlle Julie Clary, fille d'un riche négociant de cette ville. Devenu, en 1795, secrétaire de son compatriote Sallicetti, représentant du peuple près des armées des Alpes, il fut nommé, l'année suivante, commissaire des guerres à l'armée d'Italie, commandée par son frère Napoléon, et, peu de mois après, élu par la Corse membre du conseil des Cinq-Cents. La gloire que le général Bonaparte venait de cueillir en Italie devait nécessairement rejaillir sur toute sa famille et favoriser la fortune de ses frères. Le gouvernement directorial, qui tenait à s'attacher le conquérant de l'Italie, nomma Joseph, en 1797, ambassadeur de la République à Parme, et ensuite ambassadeur à Rome. Joseph fut favorablement accueilli par Pie VI, dont il ne tarda point à obtenir toute la confiance. Ce fut à la demande de Joseph que la cour de Rome révoqua la nomination du général autrichien Provera au commandement des troupes pontificales, et que le pape mit en liberté les nombreux condamnés politiques qui gémissaient au château Saint-Ange. Cette double mesure, vivement applaudie par les patriotes, exaspéra les esprits rétrogrades. Ne consultant que leur haine pour tout ce qui était innovation ou progrès, plusieurs des membres du sacré collége, qui étaient presque tous ennemis jurés de la France, résolurent de secouer l'influence de l'ambassadeur de la République, et, dans leur aveuglement fanatique, ils ne crurent pouvoir mieux faire que de renouveler les scènes sanglantes qui avaient coûté la vie à l'infortuné Basseville, cinq ans auparavant. En effet, le 28 décembre 1797, toute la populace de Rome se souleva à leur instigation et vint investir l'hôtel de l'ambassade française, en faisant entendre des cris de mort contre Joseph Bonaparte. L'ambassadeur était sans moyens de défense; il lui fallut recourir à la persuasion, tout en payant d'audace. Accompagné du général Duphot, Joseph se présenta hardiment devant les révoltés et chercha à leur faire comprendre qu'ils étaient victimes de la haine de quelques ennemis qui n'osaient se montrer;

mais sa voix fut étouffée par les cris de la populace; au même instant le général Duphot fut tué à ses côtés. Joseph n'eut que le temps de se jeter dans son palais; les révoltés allaient en forcer les portes, lorsqu'une petite colonne de troupes papales, réunie à la hâte, arriva sur les lieux et dispersa la populace. Joseph quitta son palais dans la nuit, sortit secrètement de Rome et retourna à Paris, où le gouvernement s'empressa de sanctionner la conduite de son ambassadeur en envoyant l'ordre à l'armée d'Italie d'occuper Rome et de dissoudre le gouvernement du saint-siége. Joseph donna en même temps sa démission d'ambassadeur, et retourna au conseil des Cinq-Cents.

Après le 18 brumaire, Joseph Bonaparte fut nommé membre du conseil d'État, à la section de l'intérieur. Ce fut en cette qualité qu'il signa, à Paris, le 30 septembre 1800, le traité de paix et de commerce entre la France et les États-Unis. Chargé des pouvoirs du gouvernement français au congrès de Lunéville, il conclut, avec l'Autriche, le traité de paix du 9 février 1801, et, un an après, le fameux traité d'Amiens, qui mit un terme à la guerre entre la France et l'Angleterre. Ces services lui valurent les dignités de grand-officier de la Légion-d'Honneur et de membre du sénat, dignités auxquelles il joignit successivement les grades de colonel, de général de brigade et de général de division. Lors de l'avénement de son frère au trône, Joseph fut créé prince impérial et grand-électeur de l'Empire. Les rênes de l'État lui ayant été confiées pendant la campagne d'Autriche, il se fit remarquer par la bonté de son âme, la simplicité de ses manières et de ses habitudes, et par une grande modération dans l'exercice du suprême pouvoir dont il était le dépositaire.

Appelé, l'année suivante, au trône de Naples, Joseph apporta dans cette nouvelle position le même éloignement pour le faste, la même douceur de caractère et la même affabilité. L'administration du royaume se trouvait dans le plus grand désordre, le trésor était vide, la dette publique arriérée, l'armée détruite, la justice inconnue; la guerre civile désolait les Abruzzes : rien n'existait, en un mot, de ce qui fait la prospérité d'un État; tout était à créer. Puissamment secondé par M. Rœderer, auquel

il confia le ministère des finances, le premier soin du roi Joseph fut de modeler l'administration du royaume sur celle de la France. Les domaines de l'État furent vendus et le prix de la vente appliqué à la liquidation de la dette publique. Les monastères qui avaient des propriétés furent supprimés, de même que la dîme et la double dîme, qui furent remplacées par l'établissement régulier de l'impôt foncier tel qu'il avait été institué par la République. Une foule de pensions, accordées au favoritisme pendant le règne de Ferdinand IV, furent déclarées illégitimes, et les obligations du trésor, sagement et impartialement révisées, définitivement inscrites au grand-livre du royaume. L'armée reçut une nouvelle organisation, et la magistrature, qui n'avait été jusque-là qu'une véritable sinécure pour quelques protégés, fut complétement réformée, épurée de tous les gens incapables, et réorganisée d'après le système judiciaire de la France.

Les deux premières années du règne du roi Joseph furent consacrées à la suppression de ces nombreux abus. Il restait beaucoup à faire pour rendre le pays heureux; le roi, admirablement servi par ses ministres, espérait atteindre le but de sa mission, lorsque, par suite de la double abdication de Charles IV et du prince des Asturies, faite au profit de l'Empereur, Napoléon crut devoir appeler son frère aîné à la couronne d'Espagne, et confier le trône de Naples à son beau-frère Joachim Murat. Le roi Joseph quitta Naples en emportant les regrets de la nation dont il s'était concilié l'amour et la reconnaissance, par sa bonté, sa douceur et ses réformes toutes populaires, et se rendit à Madrid, pour prendre les rênes de son nouveau royaume.

La nation espagnole était aussi fortement attachée à ses princes qu'aveuglément soumise à l'influence du clergé; croyant que l'abdication de Charles IV n'avait eu lieu que forcément, et poussée par son fanatisme religieux, elle ne vit dans Napoléon, et par conséquent dans son frère, qu'un despote qui voulait s'emparer de l'Espagne, et, sans connaître les intentions de l'Empereur, elle se souleva spontanément pour défendre le territoire envahi par les troupes françaises et soutenir la cause du prince des Asturies, qu'elle proclama sous le nom de Ferdinand VII. L'Angle-

terre, qui avait recommencé la guerre contre la France peu de temps après le traité d'Amiens, seconda les Espagnols de toutes ses forces, et parvint, grâce à ses secours d'hommes et d'argent, à neutraliser la puissance du roi Joseph et de la France. Pendant cinq ans, l'Espagne et le Portugal furent livrés à toutes les horreurs de la guerre civile la plus acharnée. Joseph fut plusieurs fois contraint d'abandonner sa capitale, et son pouvoir, constamment paralysé par le pouvoir militaire ou les nécessités de la guerre, n'opéra pas le bien qu'il méditait pour l'Espagne. Les batailles d'Almonacid et d'Ocaña, gagnées par le roi sur les révoltés, restèrent sans résultat décisif. Aucun revers, aucune défaite, ne purent décourager les Espagnols. Le désastre de la Russie, qui contraignit l'Empereur de rappeler en Allemagne la majeure partie des troupes françaises qui occupaient l'Espagne, mit le comble à la détresse du roi Joseph. Menacé de toutes parts par les Anglo-Espagnols et privé des ressources nécessaires pour arrêter les progrès des ennemis, il fut obligé de quitter définitivement Madrid et de se replier sur les Pyrénées. Il espérait se tenir dans cette dernière position; mais la perte de la bataille de Vittoria le força de renoncer à défendre plus longtemps son trône renversé. Après avoir rallié, autant que possible, les débris de son armée au pied des Pyrénées, le roi Joseph prit congé de ses soldats, et se rendit à Paris, où l'Empereur le nomma lieutenant-général de l'Empire et commandant en chef de la garde nationale de Paris.

Joseph se réfugia en Suisse après le traité de Fontainebleau ; mais dès le retour de l'Empereur, il accourut à Paris pour se joindre à son frère et seconder le rétablissement du gouvernement impérial. Il assista à l'assemblée du Champ-de-Mai, et appuya de toutes ses forces l'avénement du roi de Rome à la couronne impériale. La chute de l'Empire, et surtout la réaction dont les royalistes exaltés menaçaient la France, forcèrent l'ancien roi d'Espagne à chercher un nouvel asile sur la terre étrangère. Ne pouvant espérer, pas plus que les autres membres de la famille, de trouver un refuge assuré en Europe, Joseph courut s'embarquer à la Rochelle, le 15 juillet 1815, et, plus heureux que

Biblioteca Nazionale V. E. III
NAPOLI

Per G

le 8. 1823.

Ollendorff

J'accède et avant de toi, je voudrais t'entretenir de mes affaires, j'ai pris mes arrangements de mon cousin. L. C. ...

Napoléon, il parvint à gagner les États-Unis, vers la fin du mois de septembre suivant. Il se fixa d'abord à New-York, puis à Poente-Breeze, près de Bordentown, sur la Delaware, où il acquit des propriétés considérables.

Joseph resta seize ans en Amérique. La révolution de 1830, autant que le désir de se rapprocher de sa patrie, le décida, en 1832, à revenir en Europe. Il espérait pouvoir se fixer en Toscane, où plusieurs membres de sa famille avaient trouvé l'hospitalité; mais la diplomatie, toujours inquiète, toujours ombrageuse, crut devoir s'opposer aux projets du roi. Ce ne fut qu'en 1841, après un séjour de plusieurs années à Londres, que Joseph obtint enfin l'autorisation de se rendre en Italie, et d'aller rejoindre, à Florence, la reine Julie, dont le prince était séparé depuis vingt-six ans. Mais leur réunion devait être de courte durée. Joseph, malade, infirme et miné par les chagrins, touchait à la tombe. Sa santé, loin de se rétablir, ne fit que décroître de jour en jour, et bientôt il ne resta plus d'espoir de guérison. En effet, après de longues et cruelles souffrances, Joseph mourut à Florence le 28 juillet 1844, entre les bras de sa femme, la reine Julie. Le roi Joseph était âgé de soixante et dix-sept ans.[1]. Il ne

[1] Extrait des registres de l'état civil existants aux archives de la mairie de Corte (Corse), dont la teneur suit :

« Anno d^ni millesimo septingentesimo sexagesimo octavo, die vero octava mensis january, hora vigesima secunda circiter; ego infrascriptus solemniter in ecclesiæ SS^ma Annunciationis Pro-Parochiali baptizavi infantem, natum die septima ejusdem mensis january, ex legittimis conjugibus Ill^mo D^no Carlo Bonaparte et Ill^ma Lettitia civitatis Adjacii conjugibus in hac urbe commorantibus, cui impositum fuit nomen *Joseph-Napoleon*, patrini fuere Ill^mo Joannes-Thomas de Arrighi et ejus uxor Maria. In quorum Franciscus Antonius Gafforj præpositus Sancti Marcelli civitatis curiarum et protonotarius apostolicus.

« Collationné et certifié conforme au registre.

« Corte, le 17 juin 1844.

« *Le maire f. f. d'officier de l'état civil,*

« V. ADRIANI.

« Vu bon pour légalisation de la signature du sieur V. Adriani, maire de la ville de Corte, faisant fonctions d'officier public de l'état civil, apposée d'autre part.

« Corte, le 17 juin 1844. « *Le président du tribunal*,

« NASICA. »

laissa qu'une fille, la princesse Zénaïde, qui avait épousé le fils de son frère Lucien, le prince Charles.

La reine Julie ne survécut que quelques mois au roi Joseph. Elle mourut presque subitement, à Florence, le 7 avril 1845, à l'âge de soixante-sept ans et demi ; elle était née à Marseille, le 26 décembre 1777. Julie était d'une bonté et d'une douceur de caractère remarquable. Élevée par la fortune à l'apogée de la puissance et de la splendeur, elle se montra constamment digne de sa haute position par l'élévation de ses sentiments, la rectitude de son jugement et son inépuisable bienfaisance. Étrangère à la politique, elle resta également étrangère à l'action du pouvoir ; elle n'accepta de la royauté que les moyens de rendre service, de soulager l'infortune, de suivre, en un mot, l'impulsion de son âme tendre et généreuse. Elle descendit du trône avec autant de simplicité qu'elle y était montée ; et si l'exil lui fut amer ce fut moins pour elle que par affection pour sa famille. Sa santé ne lui permit point de suivre le roi Joseph aux États-Unis. Elle se retira d'abord, je l'ai déjà dit, à Francfort, et ensuite à Bruxelles, où le roi des Pays-Bas s'empressa de lui accorder l'hospitalité. La reine Julie y resta jusqu'en 1823, époque à laquelle elle obtint du grand-duc de Toscane l'autorisation d'aller se fixer à Florence. Elle y vécut sans faste, sous le nom de comtesse de Survilliers, partageant ses jours d'exil entre l'amour de sa famille et le soulagement des pauvres, et d'autres œuvres pieuses. La mort de sa fille, la princesse Charlotte, la laissa inconsolable ; ses douleurs, que la mort de Joseph rendit encore plus cuisantes, n'eurent de terme qu'avec la vie.

La mort de Joseph et celle de Julie ne firent qu'ajouter au désir qu'avait la France de voir cesser au plus tôt l'ostracisme dont la famille de l'Empereur était frappée depuis trente ans. Les pétitions de 1844 étaient restées sans effet, comme toutes celles que les amis de la famille avaient adressées à la Chambre des députés depuis 1830, soit en faveur des Bonaparte, soit en faveur des grands souvenirs de l'Empire ; mais forts de la légitimité, de la justice de leur demande et de la sympathie de la nation, rien ne put ralentir leurs démarches. En effet, tandis que le conseil général de la Corse

ce 5e Janvier 1841.

Je ne sais comment te remercier de la lettre que tu m'as adressée et de tout ce que tu m'exprimes sur ton amitié. Je ne sais comment te dire combien j'ai été touchée de tout ce que tu as fait pour moi, et de tout ce que tu as encore fait en me prenant mieux que personne dans ton cœur. Je ne sais comment te prouver ma reconnaissance, je ne sais pas même si je le dois, car je crains que ce que j'ai pris pour moi ne soit encore un nouveau sujet de douleur pour toi. Pardonne-moi, mon ami, mon cher Charlotte. Je t'écris à la hâte, je t'écrirai des nouvelles de moi et de tes enfans, et j'espère que tu me répondras à la sincérité de ton amitié.

Adieu

Julie

votait à l'unanimité, sur la proposition d'un de ses membres les plus distingués, M. l'avocat Conti, une adresse pour le rappel de la famille proscrite, plusieurs pétitions, présentant ensemble plus de quarante mille signatures recueillies dans différentes parties de la France, furent adressées, dans les mêmes intentions, au mois de mars 1845, à la Chambre des députés et à la Chambre des pairs. Le général comte Fourier, un des braves de l'Empire, fit en même temps un appel aux anciens compagnons de gloire de l'Empereur qui siégeaient à la Chambre des pairs, et discuta, dans une brochure qui fut distribuée à tous les membres de la Chambre, la question de l'opportunité du rappel avec une chaleur et une élévation d'âme qui faisaient honneur à ses sentiments. « Soyons conséquents, disait le loyal défenseur des exilés; nous demandons les dépouilles mortelles de l'Empereur, nous les faisons venir avec toute la solennité et le respect religieux qui les recommandent à notre culte; nous les entourons de tous les honneurs qu'on puisse rendre à un mortel, nous en faisons presque l'apothéose.... et sa famille expie dans l'exil la gloire de lui appartenir, de porter son nom; ces deux façons d'agir ne sont-elles pas le non-sens l'une de l'autre? N'impliquent-elles pas contradiction? Est-ce donc à dire que tout ce qui a nom de l'Empereur ne doit rentrer en France qu'à l'état de squelette? Et qui donc le veut ainsi? Ce n'est certainement pas la France!... » Le ministère, soit qu'il voulût étouffer la discussion, soit qu'il voulût éviter de se déclarer hostile quand même au rappel de la famille, le ministère se garda de s'opposer au renvoi, et la Chambre, qui crut voir dans le silence du cabinet une acceptation tacite de la demande des pétitionnaires, renvoya, à l'unanimité, les pétitions au président du conseil et au ministre de l'intérieur. C'était une protestation solennelle contre la continuation de l'exil de la famille de l'Empereur; tout le monde espérait que le gouvernement prendrait enfin en considération le vœu tant de fois renouvelé par le pays; mais cette fois encore tous ceux qui désiraient la fin de la longue proscription des Bonaparte ne trouvèrent qu'une cruelle déception.... En effet, les pétitions restèrent sans résultat, et le légitime espoir de la

famille fut encore ajourné jusqu'à une autre session! Ses amis comptaient beaucoup sur les élections générales pour modifier l'esprit de la Chambre des députés; mais le destin, qui réservait d'autres douleurs à la famille de l'Empereur, voulut aussi que le rappel des Bonaparte rencontrât toujours une opposition systématique de la part de quelques-uns des membres du cabinet.

Tous les hommes sages, tous ceux qui n'étaient pas aveuglés par les divisions politiques ou influencés par des craintes puériles, tous flétrirent avec énergie l'obstination du gouvernement, tous lui reprochèrent de maintenir ce bannissement que condamnaient non-seulement la raison et l'humanité, mais l'honneur et la dignité de la France; tous, en un mot, demandèrent, à l'exemple de M. Berryer et du général Fourier, qu'on épargnât au pays la honte de cet ostracisme dont l'étranger et une loi antinationale avaient frappé le nom de Bonaparte; mais, en politique, plus encore que dans les faits ordinaires de la vie, la crainte ne raisonne pas plus qu'elle ne pardonne. Profitant des tentatives du prince Louis, le pouvoir prétexta que la tranquillité publique demandait l'éloignement de la famille de l'Empereur; oubliant que pendant trente ans on avait persécuté cette même famille, il déclara que si quelques hommes s'indignaient sur le sort des Bonaparte, ceux-ci devaient s'en prendre à eux-mêmes, aux entreprises de Strasbourg et de Boulogne, comme si le prince Louis avait été la personnification exclusive de la famille, et que tous ses membres dussent partager la responsabilité des actions personnelles du prince.... Cependant, tout en faisant si bon marché des vœux tant de fois renouvelés par le pays pour le rappel des Bonaparte, le gouvernement, qui devait avoir le sentiment de tout ce qu'il y avait d'inique dans l'ancienne loi de 1816, crut prudent de faire une première concession à l'esprit public, et de pallier, par une espèce d'indulgence dans l'exécution de cette même loi, l'étrange rigorisme de sa conduite. En effet, tout en repoussant les pétitions qui lui furent envoyées par les Chambres, le ministère déclara que s'il tenait au maintien du bannissement de la famille de l'Empereur, « il n'entendait pro-

« fiter de cette proscription que dans des circonstances impré-
« vues, toujours comme moyen de répression, jamais comme
« mesure de persécution, et tout en conciliant les intérêts de
« l'État avec les lois de l'humanité. »

Plusieurs membres de la famille avaient en France des intérêts qui exigeaient impérieusement leur présence à Paris. Quelques-uns d'entre eux s'y étaient rendus en secret, mais toutes leurs démarches avaient été infructueuses pour obtenir l'autorisation d'y séjourner quelques jours. La reine Caroline avait jusque-là seule obtenu cette autorisation, en 1838, une année avant sa mort. Depuis, un de ses fils, le prince Lucien Murat, qui habitait les États-Unis, y était venu secrètement. La police, instruite de sa présence, voulut l'expulser de la capitale en lui appliquant la loi de 1832; mais le prince, qui était un homme de beaucoup d'énergie, déclara qu'il ne quitterait Paris que lorsque ses affaires seraient terminées, à moins qu'on ne voulût employer la force, et, dans ce cas, il protesta qu'il se laisserait reconduire à la frontière par la gendarmerie. La police recula devant cet esclandre : elle se contenta de surveiller le prince, qui prolongea à dessein son séjour beaucoup au-delà du terme que lui-même avait cru pouvoir lui assigner dans le principe. Après la déclaration du ministère, la princesse de Canino, qui continuait à habiter les États romains, demanda, à son tour, l'autorisation de se rendre à Paris. Le gouvernement, pour être conséquent avec lui-même, n'osa repousser la demande de la noble exilée; mais, joignant la petitesse à la mauvaise grâce, il y mit pour condition que la veuve de Lucien prendrait un nom d'emprunt.... Il y avait quarante ans que la princesse de Canino n'avait plus revu sa patrie. Elle y fut accueillie avec tous les égards dus à son nom et à ses longues infortunes. Peu de temps après, vers le milieu de 1845, le prince Napoléon, le plus jeune des fils du roi Jérôme, qui habitait depuis quatre ans la Toscane, demanda également l'autorisation de se rendre pour quelques jours à Paris. Jusque-là cette autorisation n'avait été accordée qu'aux femmes de la famille; mais le pouvoir, soit crainte de donner un démenti public à ses promesses de tolérance, soit par

considération pour le roi de Wurtemberg, dont le jeune prince était le neveu, le pouvoir, contre toute attente, consentit à la demande du fils de l'ancien roi de Westphalie. Le prince Napoléon avait une ressemblance frappante avec l'Empereur ; à l'exception de la taille, plus élancée chez lui, il en était, pour ainsi dire, l'image vivante. Sa présence produisit une sensation extraordinaire à Paris; tous les journaux en parlèrent, et le peuple, heureux de contempler les traits d'un des neveux de Napoléon, se pressa en foule autour de l'hôtel du prince ; mais, comme cela était à prévoir, l'empressement de la population parisienne réveilla l'ombrageuse susceptibilité du gouvernement. Le prince désirait visiter le prisonnier de la citadelle de Ham, son cousin ; c'était un des motifs qui l'avaient conduit à Paris ; mais le ministère eut le courage de lui refuser cette douce consolation, de même que la faculté de prolonger son séjour dans la capitale.... Le prince quitta la France peu de temps après, heureux d'avoir touché le sol de la patrie, mais le cœur gros de douleur, et gagna l'Allemagne, en traversant la Belgique, où habitait un autre de ses cousins, le prince Pierre-Napoléon.

Le prince Pierre était l'un des membres de la famille de l'Empereur qui avait le plus souffert de l'exil et surtout des vicissitudes de cette vie de proscription. On a vu dans quelles circonstances il était venu se fixer en Belgique, à la fin de 1838. Retiré dans les Ardennes, loin du monde, le prince se livra avec ardeur à l'étude de l'art militaire, vers lequel il était poussé par une prédilection irrésistible. Plein d'esprit et d'énergie, d'une bravoure à toute épreuve, infatigable et doué d'une remarquable facilité de conception, il aurait pu rendre des services signalés à la France sans l'ostracisme dont sa famille était frappée, et fournir dans les armes une carrière digne de son nom et glorieusement utile à sa patrie. Son sang bouillonnait sous le poids de l'inactivité à laquelle sa naissance l'avait condamné, et dont il chercha vainement à secouer les incessantes entraves.

Après avoir offert son épée à la Belgique, il ne cessa de solliciter du gouvernement français d'aller servir en Algérie, fût-ce le sac sur le dos. En désespoir de cause, il offrit tour à tour ses

services au général Espartero, à Méhémet-Ali, à l'empereur Nicolas, *pour faire une campagne en Circassie.* Le vice-roi d'Égypte fut le seul qui accepta l'offre du proscrit. Il consentit à l'admettre dans l'état-major de son armée, avec le grade de lieutenant-colonel ; mais des complications diplomatiques arrêtèrent le bon vouloir du pacha.

Plusieurs années se passèrent ainsi, sans qu'aucun effort, aucune considération pût adoucir le sort de l'exilé de Mohimont.

Ce fut pendant ces longs jours de déception et de douleur que le prince Pierre-Napoléon publia *la Rosa di Castro*, tableau des mœurs des maremmes romaines, écrit pendant qu'il était en prison au château Saint-Ange, et qu'il acheva plusieurs autres ouvrages intéressants qui sont encore inédits, entre autres : *Un chapitre de la vie d'un jeune proscrit*, dont la publication étonnerait bien des personnes, et enfin un travail sur *Un nouveau système de chevaux de frise portatifs*, dont le prince est l'inventeur, et que, dans l'intérêt de l'art, on doit désirer qu'il laisse publier.

Le proscrit des Ardennes n'était jamais entré en France, cette terre des braves qu'il pleurait depuis sa naissance et pour laquelle il eût été heureux de verser son sang. Les frontières n'étaient qu'à quelques lieues de la chaumière de Mohimont, mais une loi inexorable lui défendait de les franchir. Cependant un jour, un jour que le souvenir de la patrie absente lui serrait le plus douloureusement le cœur, le prince Pierre, arrivé pour la vingtième fois à la limite des deux pays, franchit tout-à-coup la frontière, baise religieusement le sol français et cueille une branche de chêne que, semblable à la relique du pèlerin, il rapporte dans son asile de Mohimont...

Ce ne fut qu'en 1845, peu de temps après le départ du prince Napoléon, que le gouvernement français, vivement sollicité, accorda au prince Pierre l'autorisation de venir à Paris, pour y rencontrer sa mère, la princesse de Canino, qu'il n'avait pas vue depuis 1836.

Comme on le pense bien, une des premières visites du prince Pierre fut pour le tombeau de son glorieux oncle, l'Empereur.

Je suis heureux de pouvoir transcrire ici les quelques lignes adressées à ce propos à un de ses amis. Ces lignes, écrites en sortant des Invalides, le 19 septembre 1845, dépeignent mieux que je ne saurais le faire les nobles sentiments qui animent le prince Pierre.

« ..... L'illustre général Petit, à la tête de l'état-major de l'hôtel, la plus grande partie de nos vétérans étant présents, est venu me recevoir et me montrer en détail l'honorable refuge que la munificence nationale assure aux défenseurs du pays. Une foule nombreuse assistait à l'excellent accueil qui m'a été fait, et j'ai vu avec émotion et espoir que la sympathie pour le nom de l'Empereur et de mon père n'est pas seulement dans le cœur des héroïques soldats d'une autre génération, mais aussi dans celui de la génération à laquelle nous appartenons. Que vous dirai-je du tombeau du grand homme et du profond sentiment d'enthousiasme et de tristesse qui m'a saisi, lorsque, debout devant tout ce qui nous reste du grand messie révolutionnaire, côte à côte avec le général Petit, le héros de Fontainebleau, je reçus des mains de ce brave la couronne d'immortelles qui parait le cercueil sacré. On avait fait pour moi une exception dont je suis vivement reconnaissant, car il est impossible de voir la chapelle Saint-Jérôme sans un ordre exprès du maréchal Soult, qui n'est pas aujourd'hui à Paris, et qui, d'ailleurs, la refuse.

« ..... Après la visite au tombeau, le général Petit et ses officiers m'introduisirent dans l'appartement du commandant de l'hôtel, où les reliques qui doivent orner le cercueil, une fois placé dans la crypte, sont conservées sous la garde immédiate du général Petit. Le chapeau d'Eylau, l'épée, le grand cordon donné par mon oncle Joseph, je les regarde avec le recueillement du pèlerin du moyen-âge visitant le tombeau des apôtres, à Saint-Pierre de Rome. Le général Petit prend l'épée de l'Empereur et s'écrie qu'un de ses neveux peut la toucher aussi. Je la baise avec émotion, cette épée qui, quoique impériale, n'en fut pas moins l'épée de la démocratie, la terreur de la Sainte-Alliance. Nous saluons le drapeau du 1^er^ régiment de grenadiers de la

..... Le chapeau d'Eglaé, l'épée, le grand cordon donné par mon oncle Joseph, je les regarde avec le recueillement des pélerins du moyen-age visitant le caveau des apôtres à S. Pierre de Rome. Le général Petit prend l'épée de l'Empereur, & s'écrie qu'un de ses neveux peut la toucher aussi : je la baise avec émotion, cette épée qui pourtant aujourd'hui n'est plus moins l'épée de la démocratie, la terreur de la sainte-alliance. . . . . .

Votre ami bien affectionné

P.N. Bonaparte

Digitized by Google

vieille garde, criblé de balles, et conservé par le général Petit, malgré les recherches de la Restauration. De là, nous avons visité les admirables plans en relief des places fortes de France. Le colonel Clavet, un des plus marquants officiers du génie de l'Empire, m'explique en détail, avec la lucidité qui le distingue, les principales constructions et les différentes combinaisons des systèmes anciens et modernes. Enfin, tout ce glorieux état-major me reconduit à travers la foule de nos braves mutilés ou cicatrisés, et un des adjudants-majors de l'hôtel me ramène chez ma mère où il était venu me chercher..... »

Ce fut sous l'influence de toutes ces idées patriotiques, militaires, tristes, glorieuses, soulevées dans son âme par cette visite, que le prince Pierre-Napoléon revint dans sa chaumière de Mohimont. Jamais l'exil ne lui parut plus douloureux, jamais il nes entit plus profondément l'absence de la patrie; il lui fallut toute l'énergie dont la nature l'a doué, pour ne pas se laisser entraîner à un accablement mortel. Et si, au milieu de ces cuisants chagrins qui abreuvaient son âme, quelque chose vint faire de temps à autre diversion à ses douleurs, c'était uniquement l'espérance dans l'avenir, cet éternel espoir qu'un jour on briserait enfin cette malheureuse loi de 1816, et que la famille de l'Empereur, reprenant ses droits de cité, pourrait mettre au service de la France, sa patrie bien-aimée, et son sang, et son cœur, et son intelligence.....

Mais ce jour tant désiré était bien loin encore, et avant de voir se réaliser leur légitime espoir, plus d'un membre de la famille proscrite devait descendre dans cette grande tombe que les Bonaparte semblaient être condamnés à remplir sur la terre étrangère.

Louis, l'ancien roi de Hollande, et Jérôme, l'ancien roi de Westphalie, étaient alors les deux derniers frères vivants de l'Empereur. Le roi Jérôme, le plus jeune des enfants de M^me^ Lætitia, était alors encore plein d'énergie, de force et de santé; mais le roi Louis, quoiqu'il n'eût que cinq ans de plus que son frère, était malade depuis de longues années, casse, paralysé.

Louis était né à Ajaccio, le 2 septembre 1779 [1]. Réfugié en France avec sa famille, à l'époque de la guerre civile qui désolait la Corse, Louis entra, à l'âge de quatorze ans, comme sous-lieutenant, dans l'état-major de son frère Napoléon, alors général de brigade et commandant de l'artillerie de l'armée des Alpes. Devenu, deux ans après, lieutenant dans une compagnie de canonniers volontaires, il reçut, l'année suivante, le titre d'aide-de-camp de son frère, qu'il accompagna en Italie. Louis n'avait aucun goût pour l'art militaire ; toutefois il remplit les devoirs de son emploi avec aptitude, avec dévouement, mais sans enthousiasme. Il assista à toutes les grandes journées de la mémorable campagne de 1796, à Lodi, à la Brenta, à Caldiero, à Rivoli, à Arcole; nommé capitaine en 1797, il suivit, l'année suivante, son frère en Égypte. Toujours en qualité d'aide-de-camp, il prit une part assez active au débarquement des Français dans l'île de Malte, à la prise d'Alexandrie et à la journée des Pyramides. Revenu en France au mois de juillet 1798, avec des dépêches de son général, Louis fut nommé chef d'escadron au 5e régiment de dragons, et colonel dans le même corps au commencement du Consulat.

[1] **Extrait des actes de l'état civil déposés à la mairie de la ville d'Ajaccio.**

« Mille e sette cento settant' otto, li venti quattro 7bre nell' oratorio di S. Gerolamo è stata battezzato da me sottoscritto il di sudo aspergendo coll' acqua un figlio dell' Illmo Sigr Carlo de Bona Parte, nobile ed essessore di questa giurisdizione, e della magca Maria Letizia Ramolino di lei consorte, al quale è stato posto il nome di Luigi, nato li due di detto messe.

« Certifié pour copie conforme.

« Ajaccio, le 15 juin 1844.

« *L'officier de l'état civil*,

« P. F. Peraldi.

« Vu bon pour légalisation de la signature du sieur P. F. Peraldi, maire de la ville d'Ajaccio.

« Ajaccio, 17 juin 1844.

« *Le président du tribunal civil d'Ajaccio, chevalier de la Légion-d'Honneur*,

« Cunéo d'Ornano. »

Sans ambition, ennemi du luxe et des agitations de la vie politique, Louis eût désiré passer ses jours loin des grandeurs que la simplicité de ses mœurs repoussait, et vivre dans la retraite, entre l'étude des lettres et l'amitié de quelques amis dévoués; mais ces vues modestes ne convenaient guère à la position que la fortune et le génie de son frère avaient faite à sa famille. Napoléon décida Louis à épouser M^lle^ Hortense de Beauharnais, la fille de Joséphine, jeune personne de dix-neuf ans, belle et spirituelle. Louis n'avait aucune inclination pour Hortense; mais soumis aux volontés de son frère, qui avait été pour lui un père, Louis se rendit aux désirs de Napoléon et de Joséphine, et le mariage fut célébré peu de temps après, le 4 janvier 1802. Il n'y avait rien à reprocher à Hortense. Malheureusement, Louis joignait beaucoup de faiblesse à un caractère doux et affable. Des hommes perfides, plus ou moins intéressés à séparer les deux époux, ne tardèrent pas à profiter de cette faiblesse; ils éveillèrent dans l'âme de Louis, par des propos odieux et d'infâmes intrigues, un de ces soupçons qui empoisonnent la vie d'un homme.

Louis passa les deux premières années de son mariage presque entièrement à l'écart, tantôt aux eaux, tantôt à son régiment. Ce ne fut qu'en 1804 qu'il y eut un rapprochement entre lui et Hortense, grâce à l'intervention de ses frères et sœurs, et que Louis consentit à partager les honneurs que la fortune prodiguait à toute sa famille. Il fut nommé général de brigade, puis général de division, en même temps que conseiller d'État à la section de législation, et peu de temps après, lors de l'institution de l'Empire, Napoléon créa Louis prince, grand-connétable de l'Empire et colonel général des carabiniers. Enfin, deux ans après, le 5 juin 1806, Louis fut proclamé roi de Hollande, par son frère l'Empereur, et reconnu comme tel, le 23 du même mois, par les États de la république batave.

Le nouveau roi inaugura son règne par de nombreux bienfaits et par plusieurs réformes restées populaires en Hollande. Quelques mois lui suffirent pour se concilier l'estime, la sympathie et la reconnaissance non-seulement des masses, mais des républicains les plus obstinés et même des partisans de l'ancien

stathouder, le prince d'Orange. Souverain d'un pays indépendant, il voulut être également roi indépendant, être tout à la Hollande, et ne régner que dans l'intérêt du pays qui lui avait confié ses destinées. C'était sans doute le sentiment d'un noble cœur; mais la situation de la France vis-à-vis de l'Europe ne permettait point cette indépendance absolue de sa part; il y avait entre les deux pays solidarité d'intérêts, de défense et de politique, et en choisissant la France pour protectrice, on acceptait d'avance sa fortune et ses revers, ses sacrifices et ses conquêtes.

Le blocus continental, cette grande représaille de la France contre l'Angleterre, jeta le premier refroidissement entre les cours des Tuileries et de La Haye. La Hollande, pays tout commercial, devait nécessairement souffrir plus que d'autres États de la fermeture des ports et de la cessation de toute relation d'affaires avec l'Angleterre; mais c'était une conséquence, triste sans doute, de sa position, et que le triomphe soit de la France, soit de l'Angleterre, pouvait seul changer. Le roi Louis, qui ne vit dans cette mesure répressive que le tort qu'en éprouvait la Hollande, refusa d'abord formellement de fermer ses ports, ainsi que le portait le fameux décret de Berlin; il fallut plusieurs sommations du gouvernement français et la menace d'une occupation militaire pour décider le roi. D'autres sacrifices, tels que les contingents de troupes et les subsides de guerre, achevèrent de mécontenter le prince et de jeter dans son esprit une espèce de répulsion pour le pouvoir. Désespérant de concilier les intérêts de la Hollande avec la reconnaissance qu'il devait à l'Empereur et à la France, Louis se décida à abdiquer, après un règne de quatre ans. Ce fut à Haarlem, le 1er juillet 1810, qu'il signa l'acte par lequel il renonça à la couronne, au profit de son fils, le prince Napoléon-Louis [1], et, à son défaut, à son fils cadet, le jeune Charles-Louis-Napoléon [2]. Le roi quitta le pays quelques heures après, laissant aux Hollandais, avec un nom cher et vé-

[1] Mort à Forli, en 1831.

[2] Aujourd'hui Président de la République française.



Biblioteca Nazionale
NAPOLI



LOUIS NAPOLÉON



néré, le souvenir de ses bienfaits et de ses longs efforts pour rendre la nation heureuse et indépendante. Aujourd'hui encore, ce souvenir est une véritable religion pour la nation hollandaise.

Le roi Louis se retira en Autriche, sous le nom de comte de Saint-Leu. Il se fixa à Tœplitz et ensuite à Gratz, où il resta jusqu'aux événements de 1813, époque à laquelle il vint s'établir en Suisse. Les événements de 1814 le décidèrent à se réfugier en Italie, à Rome d'abord, qu'il habita pendant plusieurs années, et enfin à Florence, où le grand-duc de Toscane lui accorda l'autorisation de se fixer définitivement. Louis supporta la ruine de sa famille avec autant de résignation que de dignité et de grandeur d'âme. Philosophe, tout livré à l'étude des belles-lettres, méprisant le faste et les richesses, ne désirant qu'une vie tranquille, jamais il ne regretta la puissance à laquelle il avait volontairement renoncé ; et si parfois des idées tristes vinrent interrompre la constante sérénité de son âme ou la douceur de son caractère, ce fut toujours par tendresse paternelle ou par inquiétude pour l'avenir de ses enfants.

La mort de son fils aîné, le prince Napoléon, fut pour le roi une de ces pertes que rien n'efface, dont rien ne console. Différentes attaques d'apoplexie, qui paralysèrent ses membres, ajoutèrent les souffrances physiques à ses tortures morales. Les affaires de Strasbourg et de Boulogne, la déportation du dernier fils qui lui restait, puis la condamnation de celui-ci à un emprisonnement perpétuel, mirent enfin le comble à ses chagrins, déjà si profonds, si cuisants.

La santé du roi, violemment brisée par la paralysie, dépérit de jour en jour, et bientôt elle ne laissa plus d'espoir de guérison. Louis vit la mort approcher avec la même résignation qu'il avait supporté l'exil ; un seul chagrin dominait ses souffrances, l'idée d'être séparé de son fils et de mourir sans pouvoir l'embrasser. Ce fils était prisonnier ; le gouvernement français pouvait seul le rendre à la liberté, et donner à Louis la consolation tant désirée par son amour paternel. Louis n'avait jamais sollicité une grâce auprès du gouvernement ; la fierté naturelle, qui faisait la

base de son caractère, répugnait à ces démarches; il fallut son ardent désir de revoir son fils et surtout les approches de la mort pour le faire transiger avec ses principes. Ne consultant que l'espoir d'embrasser une dernière fois le prince Louis-Napoléon, le roi écrivit séparément, au mois d'août 1845, à MM. Molé, Decazes et Montalivet, et les pria, dans les termes les plus pressants et les plus affectueux, d'intercéder en faveur de son fils auprès du roi Louis-Philippe. Louis écrivit en même temps au prisonnier de Ham, pour le prévenir de sa demande et l'engager, au nom de ce qu'il avait de plus cher, ses devoirs de fils, d'appuyer, s'il le fallait, ses démarches auprès du gouvernement français.

Il y avait cinq ans que le prince Louis était en prison. Le gouvernement, qui eût préféré voir le prince libre hors de France que captif à Ham, lui avait fait dire plusieurs fois que s'il voulait donner un engagement envers la dynastie de Louis-Philippe, ou s'engager d'honneur à ne jamais remettre le pied en France, le gouvernement lui ouvrirait immédiatement les portes de sa prison; mais le prince n'avait répondu à toutes ces propositions que par un refus formel, préférant, disait-il, la captivité au déshonneur. La démarche du roi Louis le plaça nécessairement dans une fausse position : d'un côté, la fierté, la délicatesse et l'honneur s'opposaient à une demande en grâce, et, de l'autre, la voix d'un père mourant qui l'appelait du fond de son exil pour venir lui fermer les yeux. Le prince ne sut d'abord quel parti prendre, lorsque, après deux mois d'attente, M. Silvestre Poggioli, que le roi Louis avait envoyé à Paris pour activer sa demande, lui fit savoir que ses démarches avaient été infructueuses pour obtenir une réponse du cabinet, et que dans les entrevues qu'il avait eues avec MM. Molé, Decazes et Montalivet, ce dernier lui avait laissé entendre que le gouvernement ne pouvait prendre une résolution à moins de garanties de la part du prince. Cette nouvelle, jointe à l'arrivée d'une lettre plus que jamais pressée de son père, décida le prince à faire une démarche directe, et quelques jours après, il adressa à M. Duchâtel la lettre que voici :

Fort de Ham, le 25 décembre 1845.

« Monsieur le ministre de l'intérieur,

« Mon père, dont la santé et l'âge réclament les soins d'un fils, a demandé au gouvernement qu'il me soit permis de me rendre auprès de lui.

« Ses démarches sont restées sans résultat.

« Le gouvernement, m'écrit-on, exige de moi une garantie formelle.

« Dans cette circonstance, ma résolution ne saurait être douteuse. Je dois faire tout ce qui est compatible avec mon honneur pour pouvoir offrir à mon père les consolations qu'il mérite à tant de titres.

« Je viens donc, monsieur le ministre, vous déclarer que si le gouvernement français consent à me permettre d'aller à Florence remplir un devoir sacré, je m'engage sur l'honneur à revenir me constituer prisonnier dès que le gouvernement m'en témoignera le désir.

« Recevez, monsieur le ministre, l'expression de ma haute estime.

« Napoléon-Louis Bonaparte. »

« La garantie que j'offre, écrivit en même temps le prince à M. Poggioli, est la seule réelle pour le gouvernement, et la seule que je puisse honorablement offrir. »

Le gouvernement fut loin de partager l'opinion du prince; le conseil des ministres, qui s'assembla le 2 janvier 1846, pour statuer sur l'offre qui lui était faite, décida « qu'on ne pouvait admettre la demande du prince, parce qu'elle était contraire aux lois, et parce que ce serait accorder la grâce pleine et entière sans que le roi en eût le mérite. » Cette décision fut officiellement transmise, le 3 janvier, au commandant du fort de Ham, avec ordre de la communiquer à son prisonnier. Le prince ne s'attendait point à ce refus; son premier mouvement fut de rompre la négociation, mais sa piété filiale lui conseilla une der-

nière démarche. Convaincu qu'il n'avait rien à espérer du cabinet, il prit le parti de s'adresser directement au roi et de faire un appel aux sentiments de Sa Majesté. La lettre du prince, que ses ennemis ont si étrangement dénaturée, était ainsi conçue :

« Sire,

« Ce n'est pas sans une vive émotion que je viens demander à Votre Majesté, comme un bienfait, la permission de quitter, même momentanément, la France, moi qui ai trouvé depuis cinq ans, dans l'air de la patrie, un ample dédommagement aux tourments de la captivité ; mais aujourd'hui mon père malade et infirme réclame mes soins ; il s'est adressé, pour obtenir ma liberté, à des personnes connues par leur dévouement à Votre Majesté ; il est de mon devoir de faire de mon côté tout ce qui dépend de moi pour aller auprès de lui.

« Le conseil des ministres n'ayant pas cru qu'il fût de sa compétence d'accepter la demande que j'avais faite d'aller à Florence, en m'engageant à revenir me constituer prisonnier dès que le gouvernement m'en témoignerait le désir, je viens, Sire, avec confiance, faire appel aux sentiments d'humanité de Votre Majesté, et renouveler ma demande en la soumettant, Sire, à votre haute et généreuse intervention.

« Votre Majesté, j'en suis convaincu, appréciera comme elle le mérite une démarche qui engage d'avance ma reconnaissance, et, touchée de la position isolée sur une terre étrangère d'un homme qui mérita sur le trône l'estime de l'Europe, elle exaucera les vœux de mon père et les miens propres.

« Je prie, Sire, Votre Majesté, de recevoir l'expression de mon profond respect.

« NAPOLÉON-LOUIS BONAPARTE.

« Fort de Ham, le 14 janvier 1846. »

Cette lettre fut remise directement entre les mains du roi par le prince de la Moskowa. Le roi parut vivement touché de la démarche du prince, et, sans décacheter sa lettre, il déclara au fils

du maréchal Ney qu'il trouvait suffisante la garantie précédemment offerte par le prisonnier de Ham. Ces mots semblaient ne laisser aucun doute sur le résultat de la demande du prince ; contre toute attente, il eut à essuyer un nouveau refus, plus dur et plus inexplicable encore que le premier. Le commandant du fort de Ham avait envoyé au ministère, à la demande du prince, copie de sa lettre destinée au roi. M. Duchâtel répondit, le 23 janvier, que le conseil des ministres avait délibéré sur *la copie* de la lettre, et que le résultat de la délibération était que « ce serait la grâce par voie indirecte, et pour que la clémence du roi puisse s'exercer, il faut que la grâce soit méritée et franchement avouée. »

Le refus du gouvernement surprit tout le monde. Plusieurs députés, entre autres M. Odilon Barrot, crurent devoir intervenir officieusement auprès de M. Duchâtel, pour le faire revenir de la décision prise ; mais toutes leurs démarches restèrent infructueuses. M. Odilon Barrot eut alors l'idée de rédiger un modèle de lettre que M. Duchâtel annota de sa main, en déclarant à son tour que, si le prince consentait à la signer, le gouvernement accepterait peut-être sa demande en liberté.

Ce projet de lettre était conçu en ces termes :

« Sire, mon père a fait parvenir à Votre Majesté un vœu que recommande l'état de sa santé et des infortunes qui ont rempli et honoré sa vie. J'avais cru faciliter la réalisation de ce vœu en prenant l'engagement de me reconstituer prisonnier aussitôt que le désir m'en serait manifesté. J'espérais que le gouvernement de Votre Majesté verrait dans cet engagement une garantie de plus et un lien nouveau ajouté à ceux que devra m'imposer la reconnaissance ; mais puisque cet engagement a soulevé des objections, je le retire pour me réunir purement et simplement au vœu de mon père, et me confier aux généreuses inspirations de Votre Majesté.

« Lorsqu'en vous transmettant ma prière, Sire, je vous parlais de reconnaissance, c'est spontanément et avec la conscience du devoir qu'elle impose.

« Je prie Votre Majesté, etc. »

Ce projet de lettre, que M. Barrot accompagna de longues explications écrites et au bas duquel plusieurs députés de l'opposition mirent leurs noms en signe d'approbation, fut immédiatement porté à Ham par M. Poggioli, pour être soumis au prince ; mais le prisonnier, instruit du refus du cabinet, avait déjà pris la résolution de ne pas faire un pas de plus pour obtenir sa liberté, soit définitive, soit momentanée.

« Je suis très-reconnaissant, dit-il à M. Poggioli, de l'intérêt « que ces messieurs prennent à ma position, mais je ne signerai « jamais une pareille lettre. J'ai écrit à mon père que pour re- « cevoir ses embrassements et sa bénédiction, je traverserais « tout, excepté la honte. Il est des limites que le soin de mon « honneur m'interdit de franchir. Je mourrai en prison, si des « rigueurs sans exemple m'y condamnent, mais on ne m'amènera « jamais à abaisser mon caractère. Mon père, d'ailleurs, qui a « porté dans la bonne et la mauvaise fortune un cœur si ferme « et si constant, mon père qui a pris pour devise : *Fais ce que « dois, advienne que pourra*, mon père, j'en suis sûr, trouve- « rait ma liberté achetée trop cher, si elle l'était au prix de ma « dignité et du respect que je dois à mon nom. »

Irrévocablement décidé à ne pas faire un pas de plus, le prince Louis-Napoléon ordonna à M. Poggioli de cesser immédiatement toutes ses démarches auprès du gouvernement. Le lendemain, 2 février 1846, il écrivit à M. Odilon Barrot, pour le remercier, lui et ses amis politiques, de leur affectueuse intervention. Sa lettre était pleine de noblesse, calme, digne d'un homme de cœur. J'en copie les principaux passages.

« ..... Je dois vous dire pourquoi je ne crois pas devoir signer la lettre dont vous m'envoyez le modèle. L'homme de cœur qui se trouve seul en face de l'adversité, seul en présence d'ennemis intéressés à l'avilir, doit éviter tout subterfuge, toute équivoque, et mettre la plus grande netteté dans ses démarches..... Si je signais la lettre que vous et beaucoup de députés m'engagez à signer, je demanderais réellement grâce sans oser l'avouer, je me cacherais derrière la demande de mon père comme un poltron qui s'abrite derrière un arbre pour éviter le boulet. Je

trouve cette conduite peu digne de moi. Si je croyais honorable et convenable d'invoquer purement et simplement la clémence royale, j'écrirais au roi : Sire, je demande grâce.

« Mais telle n'est point mon intention. Depuis bientôt six ans, je supporte sans me plaindre une réclusion qui est une des conséquences naturelles de mes attaques contre le gouvernement. Je la supporterai encore dix ans s'il le faut, sans accuser ni le sort ni les hommes! Je souffre, mais tous les jours je me dis : Je suis en France, je conserve mon honneur intact; je vis sans joies, mais aussi sans remords. Rien de mon côté ne serait venu troubler ce calme de ma conscience, ce silence de ma vie, si mon père ne m'eût manifesté le désir de me revoir auprès de lui pendant ses vieux jours..... J'écrivis au chef de l'État, à celui-là seul qui eût le droit légal de changer ma position ; je lui demandai d'aller auprès de mon père; je lui parlai de *bienfait*, d'*humanité*, de *reconnaissance*, parce que je ne crains pas d'appeler les choses par leur nom. Le roi a paru satisfait de ma lettre; il a dit au digne fils du maréchal Ney, qui avait bien voulu se charger de la remettre, que la garantie que j'offrais était satisfaisante; mais il n'a point encore fait connaître sa détermination. Les ministres, au contraire, statuant sur une copie de ma lettre au roi, que je leur avais envoyée par déférence, abusant de ma position et de la leur, m'ont fait transmettre une réponse qui prouve un grand mépris pour le malheur. Sous le coup d'un pareil refus, ne connaissant même pas encore la décision du roi, mon devoir est de m'abstenir de toute démarche et surtout de ne pas souscrire à une demande en grâce déguisée en piété filiale.

« ..... D'ailleurs, croyez-le bien, Monsieur, si je signais la lettre dont il s'agit, on se montrerait encore plus exigeant. Le 25 décembre j'écris une lettre assez sèche à M. le ministre de l'intérieur, pour lui demander d'aller auprès de mon père. On me répond poliment. Le 14 janvier, je me décide à une démarche très-grave de ma part, j'écris au roi une lettre où je n'épargne aucune des expressions que je crois convenable à la réussite de ma demande. On me répond par une impertinence.

« Ma position est claire et simple : je suis captif, mais je me console en respirant l'air de la patrie. Un devoir sacré m'appelle auprès de mon père, je dis au gouvernement : Une circonstance imprévue me force à vous demander comme un bienfait de sortir de France. Si vous m'accordez ma demande, comptez sur ma reconnaissance, et comptez-y d'autant plus que votre décision aura l'empreinte de la générosité, car il n'y a aucun compte à faire de la reconnaissance de ceux qui auraient consenti à s'humilier pour obtenir un avantage..... »

Les choses en étaient là, lorsqu'une lettre de Florence apporta au prince la triste nouvelle que la santé du roi Louis était considérablement empirée et donnait les craintes les plus sérieuses sur sa fin prochaine. Le prince avait fait ce que l'honneur permettait ; il ne pouvait, sans manquer à sa dignité, faire faire d'autres démarches ou consentir à d'autres engagements que ceux qu'il avait offerts. Il ne lui restait plus qu'un moyen de se rendre aux désirs de son père mourant, une évasion ; mais ce moyen était aussi chanceux que dangereux ; cependant, fort de son courage et confiant dans la fortune jusque-là rebelle, le prince résolut de tenter cette dernière ressource, décidé à mourir dans son entreprise ou à se donner par lui-même cette liberté que le gouvernement voulait lui faire acheter au prix de son honneur ou de son indépendance politique. Une fois arrêté à ce projet, le prince s'y livra avec toute l'ardeur d'une grande résolution. La fortune lui fut propice, et le 25 mai, à huit heures et demie du matin, il parvint à s'évader du fort et à gagner la Belgique, avant que personne s'aperçût de son départ. Voici en quels termes le prince a raconté son évasion ; je copie la lettre qu'il adressa quelques jours après à un de ses amis.

« ..... Le fort était gardé par quatre cents hommes qui fournissaient une garde journalière de soixante hommes, placés en sentinelle en dehors du fort ; de plus, la porte de la prison était gardée par trois geôliers, dont deux étaient toujours en faction. Il fallait donc passer devant eux d'abord, puis traverser la cour intérieure, devant les fenêtres du commandant. Arrivé là, il fallait passer un guichet où se trouvaient un soldat de planton et

un sergent, un portier-consigne, une sentinelle, et enfin un poste de trente hommes.

« N'ayant voulu établir aucune intelligence, il fallait fatalement avoir recours à un déguisement. Comme on faisait réparer plusieurs chambres du bâtiment que j'habitais, il était facile de prendre un costume d'ouvrier. Mon bon et fidèle valet de chambre, Charles Thélin, se procura une blouse et des sabots; je coupai mes moustaches et je pris une planche sur mon épaule.

« Lundi matin (25 mai), je vis les ouvriers entrer à huit heures et demie; lorsqu'ils furent à l'ouvrage, Charles leur porta à boire dans une chambre, afin de les empêcher de se trouver sur mon passage; il devait aussi appeler un gardien en haut, tandis que le docteur Conneau causerait avec les autres. A peine sorti de ma chambre, je fus accosté par un ouvrier qui me prit en passant pour un de ses camarades; au bas de l'escalier, je me trouvai face à face avec un gardien. Heureusement, je lui mis la planche que je portais devant la figure. Je parvins dans la cour, tenant toujours ma planche du côté des sentinelles et devant les personnes que je rencontrais.

« En passant devant la première sentinelle, je laissai tomber la planche. Je m'arrêtai pour en ramasser les morceaux. Je rencontrai alors l'officier de garde, mais il lisait une lettre, et ne me remarqua pas. Les soldats du poste du guichet semblaient étonnés de ma mise; le tambour se retourna même plusieurs fois. Cependant le planton de garde ouvrit la porte et je me trouvai hors de la forteresse; mais là je rencontrai des ouvriers qui venaient à ma rencontre et qui me regardaient avec attention. Je mis bien ma planche de leur côté, mais ils paraissaient si curieux, que je pensais à peine pouvoir leur échapper, lorsque je les entendis dire : « Oh ! c'est Bernard ! »

« Une fois dehors, je marchai rapidement vers la route de Saint-Quentin. Peu de temps après, Charles, qui, la veille, avait retenu une voiture pour lui, me rejoignit, et nous arrivâmes à Saint-Quentin, que je traversai à pied, après m'être défait de ma blouse. »

Une voiture de poste, disposée d'avance à une portée de fusil

de l'autre côté de la ville, conduisit directement le prince à Valenciennes, où il prit le chemin de fer, muni d'un passeport belge qu'un de ses amis lui avait procuré, traversa la Belgique sans être reconnu et s'embarqua sans retard pour Londres, où il arriva dans la soirée du lendemain, 26 mai.

Grâce au dévouement du docteur Conneau, le commandant du fort, M. Demarle, ne connut l'évasion du prince qu'à la fin de la journée du 25, longtemps après que le prisonnier avait franchi la frontière. Voici comment le docteur a rendu compte devant la justice des détails intérieurs de la fuite du prince. M. Conneau, on s'en souvient sans doute, avait été condamné à cinq ans d'emprisonnement pour l'affaire de Boulogne, et depuis l'expiration de sa peine, il était resté volontairement auprès du prince Louis-Napoléon.

« Le 25 mai, à cinq heures, nous étions levés; les ouvriers que l'on employait à faire des réparations arrivèrent. Vers six heures et demie, le prince s'habilla, rasa ses moustaches et ses favoris, et revêtit un déguisement qui le rendait méconnaissable et lui donnait l'apparence d'un de ces ouvriers. Thélin engagea ceux-ci à boire de l'eau-de-vie dans la salle à manger. Le prince descendit l'escalier. Je me mis à la fenêtre et je vis les gardiens au guichet. J'eus l'idée de sonner chez le général Montholon, pour les appeler, mais je pensai que je compromettrais le général. J'entrai dans le corridor du guichet et j'y vis le prince. Je ne pus m'empêcher de lui dire : « Mon prince, ne craignez rien. » Moi même je ne l'aurais pas reconnu. Il partit. Les ouvriers arrivèrent au même instant. L'un d'eux me salua; il vit le prince par derrière et ne le reconnut pas. J'étais à la fenêtre.... Je tremblai un instant, au moment où le prince fut devant la sentinelle, qui me parut hésiter. Enfin, voilà le prince devant la cantine.... Là était un lieutenant de la garnison; heureusement qu'il lisait une lettre. Tout-à-coup, je vois sortir de la voûte d'entrée, en face du prince, le garde du génie, M. Leclerc. J'eus une grande frayeur. Leclerc, qui venait travailler tous les jours au pavillon, pouvait reconnaître le prince, car il connaissait tous les ouvriers.... Toute la garde était dehors; elle regarda

l'ouvrier passer. Le tambour l'examina particulièrement et d'un air moqueur. Je ne sais si le prince se montra à la porte du gardien, mais le sous-officier et le sergent de planton ouvrirent la porte du château, et le prince, la planche sur l'épaule, disparut au-delà de l'entrée.

« Quand le prince fut parti, je pris à l'instant toutes les mesures pour que ce départ fût connu le plus tard possible.

« A neuf heures, le commandant fit demander si le prince était visible ; je répondis que non, qu'il était souffrant. Puis, craignant que M. Demarle ne revînt plus tard, je descendis près de lui, et je lui dis que le prince venait de prendre un remède. Plus tard, j'envoyai un homme de peine chercher de l'huile de ricin. Vers midi ou une heure, le commandant revint encore. Je lui dis que le prince reposait ; il m'offrit son domestique en l'absence de Charles Thélin, je le remerciai.... Dans l'espoir de tromper le commandant jusqu'au lendemain matin, je fis un mannequin avec un manteau qui était dans le cabinet du prince, et je formai la tête que je coiffai avec le mouchoir dont le prince se coiffait habituellement la nuit ; mais cette précaution n'eut pas les suites que je désirais. Quand le commandant revint pour la troisième fois, vers six heures du soir, il était très-animé ; il me dit : « On n'a pas vu le prince de la journée. S'il est si souffrant, faites votre rapport. Je veux voir le prince. » J'allai dans sa chambre à coucher, je m'approchai du lit et je revins en disant au commandant : « Le prince dort, il n'a pas répondu. » Le commandant, assis dans le salon, regardait toujours le lit. Il me dit : « Comment, Thélin n'est pas de retour ? Toutes les diligences de Saint-Quentin sont cependant arrivées. » — « Il a pris un cabriolet, » lui répondis-je. — Le commandant paraissait de plus en plus inquiet. Le tambour se fit entendre. « Cela va réveiller le prince, dit-il ; je crois qu'il s'est retourné dans son lit. » Il s'approcha du mannequin et me dit tout bas : « Il me semble que je ne l'entends pas respirer. » Je mis mon doigt sur la bouche en ayant l'air de dire : « Laissez-le donc dormir. » Le commandant, hors de lui, porta alors sa main sur le lit ; il

s'aperçut qu'il n'y avait qu'un mannequin! — « Parti! s'écria-t-il, oui, parti ce matin à huit heures..... »

Furieux et ne se possédant plus, le commandant, après avoir fait arrêter le docteur Conneau et quelques soldats qu'il soupçonnait d'avoir facilité l'évasion du prince, fit monter à cheval toute la gendarmerie de Ham, et lui donna l'ordre de parcourir les campagnes, les routes, de fouiller les bois, et d'arrêter tout homme suspect qui serait privé de papiers. Toute la nuit fut employée en recherches; mais, comme on vient de le voir, il était trop tard : déjà le prince avait traversé la Belgique, et se trouvait à bord d'un bateau à vapeur qui le débarqua, quelques heures après, à Douvres.

L'évasion du prince Louis-Napoléon eut un retentissement immense non-seulement en France, mais encore à l'étranger. Sa sortie du fort parut si extraordinaire, si étrange, que bien des personnes crurent un instant que le gouvernement, regrettant les entraves qu'il avait mises à la liberté conditionnelle du prisonnier, avait favorisé sa fuite; mais cette supposition fut de courte durée. Le ministère, qui avait manqué l'occasion d'enchaîner le prince par un de ces actes de haute magnanimité qui imposent toujours la reconnaissance à celui qui en est l'objet, le ministère ne put cacher la mortification qu'il éprouva en apprenant l'évasion du prince, et, dans son dépit, il fit tomber toute sa colère sur le docteur Conneau, qui fut condamné à trois mois de prison par le tribunal correctionnel de Péronne, pour avoir facilité l'évasion du prince, son ami, son bienfaiteur!

Le premier soin du prince, en arrivant à Londres, fut d'écrire à son père pour lui annoncer son évasion et son espoir de pouvoir bientôt l'embrasser. Cette heureuse nouvelle rendit quelque force au roi Louis. Impatient de revoir son fils, il se fit conduire à Livourne, afin de le rejoindre quelques heures plus tôt, et fit écrire lettre sur lettre au prince pour qu'il hâtât son arrivée. Le prince ne négligeait aucune démarche pour se rendre au vœu de son père; mais, en s'évadant de sa prison de Ham, il avait trouvé une prison d'une autre nature. Comme il lui fallait

des passeports pour se rendre en Italie, le prince en avait fait la demande à l'ambassadeur d'Autriche et au ministère anglais. Rien ne s'opposait, du moins légalement, à la délivrance de ces passeports; mais la diplomatie, soit crainte imaginaire, soit pure vengeance, soit enfin condescendance pour le gouvernement français, la diplomatie crut devoir s'opposer au voyage du prince en Italie, et par conséquent à ce qu'on lui délivrât des passeports. Le refus était odieux. Le prince réclama vivement contre cet acte arbitraire, mais inutilement. Après avoir remis de jour en jour, pendant tout un mois, son départ pour Livourne, le prince eut enfin la douleur de devoir écrire à son père mourant que la diplomatie le retenait enchaîné sur le rivage anglais. Le roi, qui attendait son fils d'heure en heure, qui comptait les instants avec l'impatience de la mort, ne put supporter ce dernier coup. Il expira, trois jours après, le 25 juillet, à la suite d'une congestion cérébrale, à l'âge de soixante-huit ans, loin de son fils, loin de sa famille, loin de sa patrie!

Le testament du roi, daté du 1er décembre 1845, fut ouvert le lendemain de sa mort. Il exprimait le désir que ses restes mortels fussent transportés à Saint-Leu, et déposés à côté de son fils aîné et de son père, Charles Bonaparte [1].

Par ce même acte, le prince légua à la ville d'Amsterdam tous les biens qu'il possédait en Hollande, en faisant le vœu que le revenu de ces biens fût employé à soulager les victimes des inondations annuelles, touchant témoignage des sentiments qu'il avait conservés pour ce peuple, sur lequel il avait régné plutôt en père qu'en roi! Il légua au grand-duc de Toscane, comme une preuve de sa reconnaissance pour l'hospitalité qu'il avait trouvée dans ses États, le buste colossal de l'empereur, par Canova, et à la grande-duchesse un magnifique vase en porcelaine de Sèvres. Plusieurs membres de la famille, entre autres le roi Jérôme, ses trois enfants, et le prince Louis, fils de Lucien, eurent des souvenirs qui leur rappelaient la bonté d'âme du prince, tandis qu'un grand nombre de legs faits aux pauvres de Florence, de

[1] Ce désir du roi Louis a été rempli en 1847, par les soins de son fils.

Civita-Nova et de Saint-Leu, témoignèrent de son inépuisable bienfaisance. Le testament du roi se terminait par ces mots :

« Je laisse tous mes autres biens, mon palais de Florence, mon grand domaine de Civita-Nova, etc., etc., tous mes biens meubles et immeubles, actions et créances, enfin tout ce qui, à l'époque de ma mort, constituera mon héritage, sans rien exclure, à mon héritier universel, Napoléon-Louis, seul fils qui me reste, auquel fils et héritier je laisse, comme témoignage particulier de ma tendresse, ma *Dunkerque*, située dans ma bibliothèque, avec toutes les décorations et souvenirs qu'elle contient, et comme témoignage encore plus particulier d'affection, je lui laisse tous les objets qui ont appartenu à mon frère l'empereur Napoléon, lesquels sont renfermés dans un meuble consacré à cet effet. »

La mort du roi Louis produisit en France une impression d'autant plus profonde, que cette mort avait été précédée de circonstances si douloureuses pour le prince. Tout le monde, tous ceux du moins dont le cœur n'était pas séché par la haine ou l'égoïsme, tous déplorèrent la perte de l'ancien roi de Hollande, de ce prince philosophe qui avait renoncé à la couronne le jour où il désespéra de concilier les intérêts de la France, sa patrie, avec les intérêts du peuple qui lui avait été confié; tout le monde aussi se demanda, à juste titre, si la famille Bonaparte entière devait enfin mourir sur le sol étranger, et si le gouvernement n'accéderait au vœu du pays, tant de fois exprimé, que lorsque le dernier des Bonaparte serait descendu dans la tombe commune...

Comme on devait s'y attendre, la mort de l'avant-dernier frère de l'Empereur provoqua de nouvelles pétitions en faveur du rappel de la famille Bonaparte. Ce fut le conseil général de la Corse qui en prit l'initiative, en formant le vœu formel que l'on rapportât la loi de 1816. « Le conseil général de la Corse, portait la pétition, place en tête de ses vœux celui qu'il a tant de fois exprimé à l'unanimité des voix et qu'il renouvelle aujourd'hui par acclamation : il demande que les portes de la France soient enfin ouvertes à cette grande famille dont le nom seul est

une gloire. Les foyers britanniques eux-mêmes sont devenus plus hospitaliers pour elle que ceux de la patrie. La mort seule doit-elle enlever à l'exil ces grands débris de la monarchie impériale, et la France ne leur doit-elle plus qu'une prison ou qu'un tombeau? Le conseil, unanime, supplie le gouvernement de faire cesser cette douloureuse expiation de la gloire, et de s'honorer lui-même, par un acte de justice et de dignité nationale. » D'autres pétitions, non moins formelles, non moins pressantes, les unes individuelles, les autres collectives, vinrent ajouter leurs vœux à celui de la Corse, et toutes ces demandes, revêtues de plusieurs milliers de signatures recueillies dans les différentes classes de la société, furent adressées, au commencement de 1847, à la Chambre des députés.

Le gouvernement, il l'avait déclaré officieusement à quelques amis de la famille Bonaparte, était décidé d'avance à repousser ces pétitions, exactement comme il l'avait fait pour les demandes qui les avaient précédées, et à se retrancher, pour motiver son refus, derrière les raisons d'État. Cette résolution du ministère n'arrêta cependant pas les députés amis de la famille; tous promirent de protester et de donner aux débats le plus de solennité possible.

La question du rappel des Bonaparte fut mise en discussion dans la séance de la Chambre des députés du 17 avril 1847. Le rapporteur, M. Lecouteulx, qui avait été créé baron par l'Empereur, conclut au rejet de la proposition et demanda que la Chambre passât à l'ordre du jour. M. Larabit prit aussitôt la parole. « Je demande, dit-il, quel danger il peut y avoir aujourd'hui dans l'abrogation de la loi de bannissement prononcée en 1832 contre la famille Bonaparte. De tous les frères de Napoléon, il n'en reste qu'un seul; bon Français, il a combattu dans nos rangs à Waterloo, jusqu'au dernier moment. Il est aujourd'hui très-âgé, et assurément il n'est pas dangereux..... Un seul membre de la famille semble avoir conservé l'ambition et la fierté de son nom; il a fait deux tentatives audacieuses, pour lesquelles il a été condamné... Je le demande, quand il était dans la prison d'État, la loi de bannissement n'était-elle pas comme

abrogée à son égard, et si cette loi était abrogée en réalité, l'abrogation vous empêcherait-elle de le saisir s'il reparaissait sur le territoire de la France?.... Il est temps de renoncer à cette loi injuste et contraire au sentiment que la France a conservé pour la mémoire de Napoléon. Les membres de cette glorieuse famille n'ont jamais porté les armes contre la France; il y a eu toujours entre la France et cette famille une glorieuse solidarité; nos malheurs ont été les siens; ses malheurs ont été les nôtres. Je demande donc que la loi de bannissement soit abrogée. »

M. le baron Lecouteulx, qui avait déjà provoqué plusieurs fois les murmures de l'opposition par l'espèce d'affectation qu'il mettait dans la prononciation du mot Bonaparte, voulut répondre à M. Larabit. « ..... Quant au rappel de la famille Bonaparte (murmures), certainement la proscription n'est plus dans nos mœurs; et quant à moi, je voudrais que les portes de la France pussent un jour s'ouvrir à tous les exilés; mais si l'humanité a ses droits, la politique a aussi les siens; et les considérations qu'on vient d'apporter à la tribune, la commission les a mûrement pesées; mais il lui a semblé que la raison d'État devait l'emporter encore sur des considérations d'humanité et de respect pour les grandes infortunes; il lui a donc semblé qu'il n'y avait ni opportunité ni prudence à rapporter la loi de 1832. Vous savez que plusieurs membres de la famille Bonaparte... — Dites donc la famille de l'Empereur! s'écria M. Manuel. — Pourquoi pas dire le marquis de Bonaparte! ajouta M. de Courtais. — Le grand nom de Bonaparte... — Allons donc, c'est de l'affectation! dites Napoléon! — Le nom de Napoléon, dit le malencontreux rapporteur, se présente de lui-même comme un point de ralliement, comme un drapeau, à tous les esprits mécontents et aventureux, à des partisans fanatiques de l'Empereur, et il en existe encore, quoique quelques-uns s'enveloppent de dehors constitutionnels... — C'est cela, il faut les déporter! s'écria le général Subervie, un des braves de Waterloo. — La commission pense donc que le gouvernement doit rester armé de la loi de 1832, en présence des éventualités de quelque tentative contre le pouvoir, et, par ces motifs, elle persiste dans ses conclusions. »

Un seul des ministres, M. Hébert, garde-des-sceaux, crut devoir se joindre à M. Lecouteulx, pour demander l'ordre du jour. « ..... Lorsqu'en 1831, dit-il, les chambres et le gouvernement ont cru qu'il était nécessaire d'interdire le territoire de la France à la famille de l'empereur Napoléon ; lorsqu'on a cru qu'il convenait, par de hautes raisons d'intérêt public, de faire porter la même interdiction sur les membres d'une autre famille, on a pesé toutes les raisons, on a agi au nom de la raison d'État. Il n'est personne dans cette Chambre, je ne crains pas de le dire, qui puisse affirmer aujourd'hui d'une manière absolue que les raisons qui existaient en 1831 ont pleinement cessé d'exister. Si le gouvernement se servait de cette loi, si elle était dans ses mains un moyen d'ostracisme et de persécution, je comprendrais les réclamations. Le gouvernement s'est toujours servi de cette loi avec mesure, avec modération, ou plutôt il ne s'en est servi que quand il ne pouvait faire autrement. Il convient, dans l'intérêt public, de laisser aux mains du gouvernement des lois dont il n'a jamais abusé, dont il n'abusera jamais. »

C'était toujours le même prétexte spécieux, la même excuse qu'invoquait le gouvernement : la raison d'État ! Mais cette prétendue raison d'État, qui n'était autre que le sentiment d'une crainte exagérée, pouvait-elle fouler aux pieds et la justice et les lois de l'humanité ? MM. Lherbette et Boulay (de la Meurthe) répondirent avec force aux sophismes du rapporteur et du ministre de la justice. « La manière dont M. le garde-des-sceaux vient de parler de Napoléon, répondit M. Lherbette, me dispense de répondre à ce que M. le rapporteur a dit de Bonaparte. De ce rapprochement résulte seulement que le grand homme a pu illustrer deux noms, quand tant d'autres ne peuvent pas en illustrer un seul... On vient de dire que le gouvernement avait saisi toutes les occasions de se conduire avec indulgence vis-à-vis de la famille de Napoléon. Est-ce bien exact ? Il avait, il y a quelques mois, une bien belle occasion de se conduire ainsi ; il l'a laissée échapper. Un prince de cette famille était détenu ; il demandait pour toute faveur l'autorisation d'aller recevoir le dernier soupir de son père mourant, et il s'engageait sur l'honneur et par écrit

à se reconstituer prisonnier à la première réquisition. De deux choses l'une : ou il aurait violé sa parole, ce qui est improbable, ou il l'aurait respectée. Dans la seconde hypothèse, dans celle où il serait venu se reconstituer prisonnier, il eût été désarmé vis-à-vis de vous, par la grâce que vous lui aviez accordée... Vous avez laissé échapper cette occasion, et lui n'a pas laissé échapper celle de vous en faire repentir..... »

« ..... Je me place, dit à son tour M. Boulay (de la Meurthe), je me place tout d'abord sur le terrain sur lequel M. le garde-des-sceaux a posé la question : *la raison d'Etat*, c'est-à-dire le danger. Oui, je l'accorde, s'il y a danger à rappeler en France la famille de Napoléon, il faut continuer à user de la loi qui l'en tient éloignée; mais je demande à la Chambre si ce danger subsiste encore. J'aborde immédiatement ce qu'il y a de plus délicat dans la question, à savoir, l'argument tiré des tentatives du prince Louis-Napoléon, dont on se fait un prétexte pour proscrire encore sa famille. Ce n'est plus seulement de la loi de proscription que le gouvernement est armé contre le prince Louis-Napoléon, c'est d'un arrêt. Le prince a enfreint le droit de son pays; ce droit lui a été appliqué. Il est peu probable qu'il rentre en France. S'il y rentrait, le gouvernement aurait le droit d'exécuter la sentence de la Chambre des pairs. Le prince Louis-Napoléon est donc en dehors du débat, et la question reste entière à l'égard de tous les autres membres de la famille Bonaparte..... A qui donc appliquez-vous maintenant la loi de 1815 et celle de 1834 ? Vous les appliquez à des enfants, à quelques jeunes gens, à des femmes qui ont suivi le sort de leur mari ; vous l'appliquez à un vieillard à qui vous ne permettez pas de venir déposer une larme et une prière sur le tombeau de son frère!... Quand vous relevez la statue du grand homme, quand vous lui édifiez un tombeau, quand vous décorez tout un musée des vestiges de sa gloire, vous continuez de proscrire sa famille, alors qu'il n'y a plus aucun danger, c'est-à-dire aucune *raison d'Etat* de la tenir éloignée de sa patrie. N'y a-t-il pas là une étrange inconséquence? Voyez ce que fait l'Europe absolutiste! Elle aussi a subi tout entière l'influence impériale ; Napoléon et sa famille ont régné, en-

tre autres pays, en Belgique, en Hollande, en Italie, en Allemagne. Pendant longtemps toutes ces puissances absolues de l'Europe se sont coalisées pour tenir séquestrée, et comme emprisonnée en quelque sorte, même dans l'exil, la famille de Napoléon ! C'est que l'Europe avait cru qu'elle devait à sa sûreté d'agir ainsi : c'était sa *raison d'Etat*, à elle... Eh bien ! l'Europe a compris, les gouvernements les plus despotiques ont compris que le péril avait cessé, qu'on pouvait restituer à la famille de Napoléon le droit d'aller et de venir dans cette Hollande et dans cette Allemagne où elle a régné, dans cette Belgique qui est comme la France elle-même, dans cette Italie qui est un volcan ! Je demande au gouvernement de mon pays de faire ce qu'ont fait les gouvernements les plus despotiques de l'Europe. L'antiquité aussi avait une loi qui était fondée sur la *raison d'Etat* ; elle avait l'ostracisme. Mais l'ostracisme ne durait que dix ans, et voilà trente-deux ans que la famille de Napoléon est proscrite ! Je demande que cette proscription ait enfin un terme. »

M. Crémieux termina le plaidoyer des amis de la famille en faveur du rappel des Bonaparte ; comme M. Odilon Barrot, M. Larabit, M. Boulay, il fit ressortir tout ce qu'il y avait de cruel, d'absurde, d'inconséquent dans le maintien de la loi de proscription, et, à l'exemple de ces autres avocats de l'infortune, il conjura le pouvoir d'épargner à la France l'iniquité d'une loi inique ; mais rien ne put ébranler l'opiniâtre persistance du cabinet, et l'espoir de la famille fut encore une fois déçu,.. La pétition, mise aux voix, fut repoussée par la Chambre, qui passa à l'ordre du jour.

Par un rapprochement aussi extraordinaire que douloureux, tandis que le gouvernement repoussait pour la dixième fois le vœu du pays, tout en protestant de son indulgence et de son respect pour l'humanité, trois membres de la famille de l'Empereur payaient ou étaient à la veille de payer leur tribut à la loi commune et d'ajouter trois noms de plus au martyrologe de la famille proscrite !

Ces trois nouvelles victimes de l'exil étaient le prince Achille-Napoléon Murat, le fils aîné du roi chevaleresque ; la princesse

Christine, fille de Lucien, et le prince Jerôme, fils aîné de l'ancien roi de Westphalie.

Le prince Achille, on s'en souvient sans doute, s'était retiré aux États-Unis, en quittant le service de la Belgique, et s'était fixé dans la Floride. Brave, impétueux et chevaleresque comme son père, il eût pu fournir dans les armées une carrière digne et glorieuse, si son nom et sa qualité de neveu de l'Empereur ne l'eussent condamné d'avance à cette funeste inactivité dans laquelle végétaient tous les Bonaparte. Fidèle à la mémoire de son père, il supporta avec résignation l'exil et les inquiétudes que laisse dans les cœurs bien nés l'absence de la patrie. Comme il était sans fortune, il accepta, je l'ai déjà dit, du gouvernement américain, l'emploi de directeur des postes à Wasceissa, près de Tallahassée, et l'ancien prince royal de Naples trouva ainsi dans le Nouveau-Monde ce qu'il eût vainement demandé en Europe. Le prince Achille passa plus de vingt ans aux États-Unis, partageant ses jours entre les soins de sa position et des travaux d'économie politique, science dans laquelle il se fit un nom honorable. On remarque surtout ses *Lettres sur les Etats-Unis*, publiées par la *Revue trimestrielle*, et ses *Etudes sur les gouvernements démocratiques*; elles donnent non-seulement la plus haute idée des principes, des talents et de l'esprit observateur du fils aîné du roi Joachim, mais elles font également déplorer que le sort et l'inexorable politique aient brisé la carrière d'un homme aussi distingué. Le prince Achille mourut d'une maladie de langueur, à Jefferson-County, en Floride, le 15 mars 1847, à l'âge de quarante-six ans; il était né à Paris, le 21 janvier 1801. L'enterrement du prince eut lieu le 17 avril, le jour même où la majorité de la Chambre des députés repoussait le rappel de la famille!...

La princesse Christine Bonaparte mourut vingt-trois jours après le prince Achille, c'est-à-dire le 9 mai. Bonne, généreuse, affable, résolue et spirituelle, elle possédait toutes les qualités qui distinguent la femme et la font briller dans le monde. Mariée, en premier lieu, en 1818, au comte Arvid de Possé, gentilhomme suédois, mort en Amérique, elle épousa en secondes noces, en

Je vous remercie de m'avoir porté vous
même la lettre de mon frère ..... — Je
suis si souffrante que je ne crois très fort
mais si demain soir Jeudi ou Vendredi
vous avez un moment à me donner dans
la soirée entre 10 et minuit je serai chez
moi, heureuse de parler de mon frère
que j'aime, mais avec qui étant en
Rome il faut ne pas avoir de relations!
Je puis vous offrir la loge de la Girandola
Samedi soir avec moi. Elle sera charmée
si je puis vous avoir le séjour de
Rome agréable mais je suis une pauvre
invalide, Samedi soir notre frère la
Prince de Canino sera aussi au Palais
Falconieri pour voir la Girandola. Je
serai charmée de vous présenter si vous
le désirez comme savant, vous devez
vous connaître de réputation tous les deux.
J'espère que vous ne m'enverrez pas
de message à l'autre jour je ne recevrai
jamais personne, et je ne pourrai pas dire
que c'était vous qui étiez à ma porte

Sincèrement Dudley Stuart

ce Mercredi 26 Juin — —

Biblioteca Nazionale V. E. III NAPOLI

1824, lord Dudley Stuart, dont les sentiments élevés et la généreuse protection qu'il accorda aux réfugiés polonais ont mérité l'estime et la sympathie de tous les cœurs reconnaissants. La faiblesse de sa santé força Christine, quelques années après son mariage, à fuir le climat de l'Angleterre et à aller se fixer à Rome. Ce fut là qu'elle termina sa carrière, après de longues et de douloureuses souffrances, à l'âge de quarante-sept ans et demi. Lady Dudley Stuart était née à Paris, le 19 octobre 1798; elle ne laissa qu'un fils, nommé Frank, qui a pris du service aux Indes.

Christine était morte depuis trois jours seulement, lorsque le prince Jérôme descendit à son tour dans cette tombe qui semblait insatiable. Il mourut à Florence, le 12 mai, entre les bras de son vieux père et de son frère Napoléon. Le prince Jérôme était né le 24 août 1814. Après avoir fait ses études au collége des Holopes, à Sienne, il se rendit, en 1833, auprès de son oncle, le roi de Wurtemberg, qui le nomma capitaine dans sa garde, lui fit suivre le cours d'artillerie à l'école militaire de Louisbourg, et le plaça ensuite dans son armée, où le jeune prince mérita bientôt, par ses capacités et son zèle pour le service, le grade de colonel d'infanterie. Il était dans cette position, lorsque les événements d'Orient éclatèrent; ne voulant pas s'exposer à devoir porter les armes contre la France, le prince donna sa démission, ainsi que son frère qui était capitaine d'artillerie, tout en restant à la cour de Stuttgard. Le prince se vit atteint, deux ans après, d'une maladie de l'épine dorsale. Les premiers médecins de l'Allemagne furent appelés auprès de lui par le roi de Wurtemberg; mais tous leurs efforts demeurèrent impuissants pour combattre le mal, qui ne tarda point à faire des progrès effrayants. Le docteur Lallemand, consulté à son tour, eut plus de confiance; il osa répondre de la guérison du malade, mais à la condition qu'il pût se rendre, sans retard, aux eaux de Vernet, dans les Pyrénées-Orientales. Le roi Jérôme et le roi de Wurtemberg s'adressèrent immédiatement au gouvernement français pour obtenir l'autorisation nécessaire, en appuyant leur demande de la déclaration du docteur Lallemand. La demande était si naturelle, jamais nécessité n'avait été mieux établie, jamais l'humanité n'avait

exigé plus impérieusement un acte de tolérance, qu'il était impossible d'admettre que le ministre pût refuser au fils du roi Jérôme un asile, surtout provisoire, dans ces montagnes éloignées de tout centre de population ; cependant, chose triste à dire, le gouvernement eut le courage de répondre à cette demande par un refus formel!... Condamné et victime, mais résigné à son sort, le prince Jérôme se fit transporter à Florence, à la fin de 1846, heureux encore que l'inexorable politique lui permît d'aller mourir dans les bras de son vieux père, proscrit comme lui !

Depuis la mort du roi Louis, Jérôme était le dernier frère vivant de l'Empereur. Il était né à Ajaccio, le 15 novembre 1784[1]. Il n'avait que quatre ans lorsque sa famille fut obligée de se réfugier sur le continent, pour se soustraire aux persécutions du parti Paoli. Après avoir fait ses études au collége de Juilly, Jérôme entra dans la marine, le 9 novembre 1799, avec le grade d'aspirant, et fit, en cette qualité, sa première campagne, sous les ordres de l'amiral Gantheaume, dans la Méditerranée. Plein d'ardeur et de courage, Jérôme se distingua au combat du 24 juin 1801, entre *l'Indivisible*, monté par Gantheaume, et le

[1] **Extrait des actes de l'état civil déposés à la mairie de la ville d'Ajaccio.**

« Mille e sette cento ottanta quattro a sedici novembre, è stato battezato un bambino figlio legittimo delli Ill^mo Signor Carlo de Bonaparte, assessore della giuridizione reale di Ajaccio, e Maria Letizia, Ramolino, sua consorte, nato il giorno antecedente, à cui siè imposto nome Gerolamo. Padrini il Signor Nicolò Luigi Pallaviccino, e la Signora Angela Maria Pietrasanta, vedua Flesci la quale ha dichiarato non poter scrivere, ed il primo ha sotto scritto.

« *Signé* Nicolo Luiggi PARAVICINI.

« Gio.-Batt^a FORCIOLI, arciprete d'Ajaccio.

« Certifié pour copie conforme.

« Ajaccio, le 15 juin 1844.

« *L'officier de l'état civil*,

« P.-F. PERALDI.

« Vu bon pour légalisation de la signature du sieur Peraldi, maire de la ville d'Ajaccio.

« Ajaccio, le 17 juin 1844.

« *Le président du tribunal civil d'Ajaccio, chevalier de la Légion-d'Honneur*,

« CUNÉO D'ORNANO. »



Biblioteca Nazionale
NAPOLI



Biblioteca Nazionale V. E. III — NAPOLI

vaisseau anglais *le Sweftshure*, de 74, dont la capture précéda la belle journée d'Algérisas. Ce fut Jérôme qui eut l'honneur d'aller amariner le vaisseau ennemi. De retour en France, il reçut, comme lieutenant de vaisseau, le commandement du brick de 22 canons *l'Epervier*, avec lequel il fit la campagne de Saint-Domingue, dans la flotte de l'amiral Villaret-Joyeuse. Envoyé en France, avec des dépêches pour le premier consul, par son beau-frère, le général Leclerc, commandant en chef de l'armée expéditionnaire, Jérôme revint aux Antilles immédiatement après avoir rempli sa mission, et fut chargé d'établir une croisière devant la rade de Saint-Pierre de la Martinique et de l'île de Tabago, menacées par les Anglais. Bloqué dans la rade du Fort-Royal par des forces supérieures, il reçut l'ordre du gouverneur de quitter son bâtiment et de se rendre en France, par les États-Unis, pour instruire le premier consul de l'état de la colonie. Ce fut en passant à Baltimore, que Jérôme fit connaissance de miss Paterson, fille d'un des plus riches négociants de cette ville, et qu'il l'épousa sans avoir consulté sa famille. Napoléon refusa de reconnaître cette union. Il fit casser le mariage de son jeune frère, comme ayant été contracté en état de minorité, sans le consentement de sa mère, et sans les formalités exigées par la loi. Pie VII, les tribunaux français et le congrès américain sanctionnèrent l'acte d'annulation rendu par Napoléon, tout en reconnaissant la légitimité d'un fils que Jérôme eut de M^lle^ Paterson, et qui est aujourd'hui citoyen des États-Unis.

Jérôme fut nommé, en 1805, capitaine de vaisseau et chargé d'aller à Alger réclamer des prisonniers français et génois retenus en esclavage. Jérôme s'acquitta de cette mission avec autant d'honneur que de succès. Le dey, intimidé par la fermeté et les menaces du jeune capitaine, fit rendre la liberté à ses prisonniers, que Jérôme eut le bonheur de ramener à Gênes, après avoir passé à travers les croisières anglaises. L'Empereur récompensa ce service en appelant son frère au commandement en second d'une escadre de huit vaisseaux de ligne, placée sous les ordres de l'amiral Willaumez, qu'il avait chargé de ravitailler les ports que la France conservait aux Antilles. Une tempête

épouvantable accueillit l'escadre à la hauteur des États-Unis, la dispersa complétement et obligea le commandant à se réfugier dans les ports de l'Union. Jérôme tint seul la mer. Après avoir vainement cherché pendant plusieurs jours à rallier une partie de l'escadre, il rencontra un immense convoi de navires marchands anglais, qui sortaient des ports du Canada, sous l'escorte de deux frégates. Jérôme était seul avec son vaisseau, et à une faible distance d'une escadre anglaise qui s'était mise à la poursuite de l'amiral Willaumez. Il attaqua néanmoins le convoi, s'en empara après une résistance désespérée de la part des deux frégates, et le détruisit après en avoir enlevé les équipages, avec lesquels il fit route pour la France. Arrivé sur les côtes de Bretagne, Jérôme tomba au milieu d'une escadre anglaise, aux ordres de l'amiral Keith. D'autres à sa place se fussent rendus, mais l'imminence du danger ne fit que stimuler son audace. Après avoir fait prendre à ses deux premiers officiers, Halgan et Duperré, l'engagement d'exécuter l'ordre de faire sauter le vaisseau plutôt que de se rendre, Jérôme manœuvra froidement au milieu de l'escadre ennemie, essuya plusieurs fois son feu sans y répondre, passa habilement entre les nombreux écueils dont la côte de Bretagne est parsemée, et entra dans le port de Carcanneau, où jamais, de mémoire d'homme, aucun vaisseau n'avait osé s'engager. Jérôme se rendit ensuite à Paris, où l'Empereur s'empressa de le nommer contre-amiral, en récompense de ses services, et peu de jours après, le 25 septembre, il éleva Jérôme à la dignité de prince français[1].

La guerre était alors à la veille d'éclater entre la France et la Prusse. Passant de la marine dans l'armée de terre, le prince Jérôme suivit l'Empereur en Allemagne, fut nommé général de division, et placé, presque aussitôt, comme général en chef, à la tête du 9e corps de la Grande-Armée, composé des contingents bavarois et wurtembergeois, et d'une division de cavalerie fran-

[1] Le roi Jérôme m'a fait l'honneur de me confirmer verbalement la plupart des faits dont je viens de parler et que je ne connaissais que d'après des écrits épars, et des témoignages plus ou moins incertains.

çaise. Le prince Jérôme fut chargé, après la bataille d'Iéna, de faire la conquête de la Silésie avec son corps d'armée, tandis que l'Empereur se porterait vers la Pologne, au-devant des armées russes qui accouraient au secours de la Prusse. Le 9e corps présentait au plus dix-sept mille hommes sous les armes. Ces forces étaient insuffisantes, surtout dans un pays hérissé de forteresses comme la Silésie. Il est vrai de dire que Jérôme, admirablement secondé par les généraux Vandamme, Deroy, Hédouville, Montbrun et Lefebvre-Desnouettes, suppléa par l'audace, l'activité et la vigueur de ses mouvements à la faiblesse numérique de ses troupes, et qu'il obtint les plus glorieux succès. La ville de Glogau, investie le 9 novembre, se rendit par capitulation, au prince, le 2 décembre, après un bombardement de plusieurs jours, et livra aux Français, indépendamment d'une nombreuse garnison, un arsenal de plus de deux cents pièces de canon; Breslau, investie trois jours après, se trouva réduite à l'extrémité, après un siége d'un mois, et lui ouvrit ses portes dans la journée du 3 janvier 1807; Schwednitz, attaqué avec non moins de vigueur, fut forcé de capituler le 7 février, et fournit encore aux Français deux cent cinquante pièces de canon montées; Neiss, défendu par six mille hommes, et assiégé dès le 23 février, fut réduit à capituler le 1er juin, après un bombardement des plus affreux, livrant au prince Jérôme sa garnison et trois cent vingt-huit bouches à feu; enfin, la ville de Glatz, poussée à outrance, succomba le 26 juin, après un combat sanglant qui valut au général en chef du 9e corps la prise du camp retranché que les ennemis avaient élevé sous la ville, et dans lequel les Français trouvèrent un parc de sept cents pièces d'artillerie. Cette prise compléta la conquête de la Silésie, et termina en même temps la guerre de la Prusse, décidée dans les champs de Friedland.

La campagne de Silésie, si habilement menée et si vigoureusement poursuivie avec des ressources tout-à-fait précaires, peut être considérée comme un des beaux épisodes de la guerre de Prusse; elle plaça le prince Jérôme parmi les officiers généraux les plus actifs et les plus braves de l'armée. L'Empereur, après

avoir cité plusieurs fois dans ses bulletins les travaux de l'armée de Silésie et de son général en chef, paya dignement les services de son frère : une couronne devint la récompense du prince Jérôme. Le Hanovre, le duché de Brunswick, l'électorat de Hesse-Cassel, les principautés d'Halberstadt, Magdebourg et Verden, Minden et Osnabruck, cédés à la France par le roi de Prusse, furent réunis en royaume par le traité de Tilsit et cédés au prince Jérôme, proclamé roi de Westphalie.

Jérôme avait alors vingt-trois ans. Le roi Frédéric de Wurtemberg, qui espérait qu'une alliance intime avec la famille de l'Empereur consoliderait son trône et lui procurerait de nouveaux agrandissements de territoire, avait sollicité l'union de Jérôme avec sa fille aînée, la princesse Catherine. Le mariage se fit quelques jours après le traité de Tilsit, le 23 août 1807.

L'organisation du royaume de Westphalie était une tâche d'autant plus laborieuse que tout était à créer et qu'il y avait mille intérêts à concilier, mille difficultés à aplanir. Le roi Jérôme, qui avait été jusque-là étranger aux affaires gouvernementales, ne se fit point illusion ; dès son arrivée en Westphalie, il choisit les hommes les plus distingués et les plus capables à l'aider dans l'organisation et l'administration de ses États. Il plaça à la justice M. de Siméon, conseiller d'État, homme loyal et dévoué, confia le ministère de la guerre au général Éblé, un des officiers les plus estimés de l'armée française, et appela l'historien Jean de Muller à la direction de l'instruction publique. Puissamment aidé de ses ministres, le roi Jérôme supprima immédiatement les dîmes, les corvées et toutes les charges féodales restées en usage ; il émancipa les juifs, fit déclarer le Code Napoléon loi du pays, introduisit la conscription militaire, modela les différentes branches de l'administration publique sur celle de la France, ayant toutefois égard aux exigences locales, régularisa la magistrature, favorisa l'instruction et introduisit dans ses États les premiers éléments du gouvernement représentatif en confiant aux états du royaume assemblés le soin de discuter les lois élaborées par le conseil d'État, sous les yeux du roi. Vingt volumes de bulletins des lois attestent, quoi qu'on ait

prétendu, l'activité législative et administrative du gouvernement du roi Jérôme. La fusion des peuples se fit en peu d'années, grâce aux efforts bienveillants du jeune souverain; de nouveaux liens se formèrent, de nouveaux intérêts se créèrent, et après cinq ans de règne, il ne manqua à toutes ces nouvelles institutions, à la consolidation du royaume et au bonheur du pays, que la continuation de la paix, du temps et la liberté; les événements renversèrent ces légitimes espérances et du roi Jérôme et du peuple westphalien.

Appelé en 1812 à la Grande-Armée réunie sur le Niémen, le roi Jérôme reçut le commandement en chef de l'aile droite, formée du 3e, du 7e et du 8e corps d'infanterie, et du 4e corps de cavalerie de réserve, formant une masse de plus de quatre-vingt-dix mille hommes. Jérôme passa le Niémen à Grodno, dans la journée du 30 juin. Ses instructions portaient d'empêcher la jonction du prince de Bagration, qui commandait la gauche des Russes, avec le centre des ennemis, de le rejeter de la ligne principale des opérations et de l'écraser de concert avec le prince de Schwartzenberg, qui s'avançait des frontières de la Gallicie, à la tête de vingt-cinq mille Autrichiens. Le roi de Westphalie chercha vainement à se mettre en communication avec les troupes autrichiennes : les lenteurs calculées du prince de Schwartzenberg firent manquer presque toutes ses combinaisons. Le prince de Bagration, un instant surpris sur le Niémen, put opérer sa retraite, converger vers le centre et rétablir ses communications avec le corps de bataille à la hauteur de Smolensk. L'Empereur, soit qu'il ignorât les lenteurs des Autrichiens, soit qu'il ne vît que les résultats, détacha le prince d'Eckmülh vers le roi Jérôme, avec ordre de prendre exclusivement le commandement en chef de l'aile droite. Le roi de Westphalie, soit qu'il considérât comme un affront d'être mis sous les ordres du maréchal Davoust, soit que son caractère franc et sensible ne pût résister à cette disgrâce, le roi remit le commandement de ses troupes au prince d'Eckmülh, quitta l'armée et retourna dans ses États.

Les désastres de l'armée de Russie ayant rendu indispensables

de nouveaux sacrifices, le roi de Westphalie, fidèle à ses engagements, ordonna immédiatement la levée de nouveaux régiments, les organisa, les arma avec autant de soin que d'activité, et les dirigea sur l'Elbe, pour renforcer l'armée française. Les énormes sacrifices de la France et de ses alliés restèrent sans résultats. L'armée française, trahie à Leipzig, fut vaincue, rejetée de l'Allemagne et forcée de repasser le Rhin. Un des souverains ligués contre l'Empereur fit proposer au roi de Westphalie de ne point quitter son royaume, qu'un corps russe aux ordres du général Czernicheff venait d'envahir, et de se joindre aux puissances coalisées ; mais Jérôme répondit avec dignité à cette proposition outrageante, « que, prince français, ses premiers devoirs étaient pour la France ; que, souverain par les victoires des armées françaises, il ne pouvait se soutenir sous le poids des revers de sa patrie. » Fidèle à l'honneur et à ses sympathies, le roi Jérôme quitta son royaume sans regrets, repassa le Rhin à son tour et courut se placer, à Paris, sous les drapeaux déchirés de l'Empire.

Forcé de s'expatrier après l'abdication de l'Empereur, Jérôme se retira d'abord en Suisse et ensuite à Trieste. Ce fut là qu'il apprit le retour de Napoléon en France et sa rentrée à Paris. Jérôme quitta à l'instant Trieste, s'embarqua secrètement pour Naples, traversa rapidement l'Italie et vint se réunir au chef de sa famille. Nommé membre de la Chambre des pairs, il assista au Champ-de-Mai ; le lendemain de cette cérémonie nationale, il quitta Paris pour aller prendre le commandement d'une division d'infanterie à l'armée concentrée sur les frontières de la Belgique. Placé à l'avant-garde, ce fut Jérôme qui eut l'honneur de porter les premiers coups de la campagne, dans la matinée du 15 juin 1815. Ayant trouvé l'avant-garde prussienne du général Ziethen en avant de Montignies-le-Tilleul, il enfonça les ennemis au premier choc, les culbuta une seconde fois à une demi-lieue en arrière de cette position, les refoula sur la petite ville de Marchienne-au-Pont, qu'il enleva à la baïonnette, passa le pont au pas de charge sous une pluie de mitraille, et entra à Charleroi sur les pas des Prussiens. Le lendemain, 16,

Jérôme combattit aux Quatre-Bras, où il fit des prodiges de valeur et fut grièvement blessé à l'aine, au milieu de l'action, mais sans vouloir quitter le champ de bataille. A Waterloo, trois jours après, il forma avec sa division l'extrémité de la gauche de la première ligne de l'armée française en avant de la ferme de Goumont. Ce fut lui qui engagea l'action en attaquant la gauche des Anglais, retranchés dans le bois et les bâtiments de Goumont. Jérôme fit l'impossible pour enlever la position; il déploya, pendant cette lutte épouvantable, un courage vraiment héroïque, que rien ne put abattre, que rien ne put fléchir. Jérôme, dont la division avait seule conservé quelque uniformité au moment du désastre, fut chargé de protéger la retraite. Il commanda l'arrière-garde jusqu'à Laon, où il remit au maréchal Soult près de vingt-cinq mille hommes d'infanterie qu'il avait ralliés, six mille cavaliers et deux batteries complètes.

Obligé, pour la seconde fois, de chercher un asile sur la terre étrangère après le retour des Bourbons, l'ancien roi de Westphalie parvint à se sauver en Suisse et de là dans le royaume de Wurtemberg. Ce fut là, dans les États de son beau-père, que commença pour le roi Jérôme et la reine Catherine cette ère de malheurs, d'exil et de souffrances à laquelle l'extinction de la famille entière semblait seule devoir mettre un terme! Après avoir supporté avec résignation des traitements indignes de la part du roi Frédéric, et après que ce père arbitraire fut descendu jusqu'aux menaces pour contraindre sa fille à quitter Jérôme, l'époux qu'il lui avait donné, Jérôme et sa noble compagne obtinrent enfin, en 1816, l'autorisation d'aller s'établir dans les États autrichiens, sous le nom de prince et de princesse de Montfort, au château de Haimbourg, et ensuite à Trieste. Ce fut dans cette ville que Jérôme vit mourir sa sœur Élisa et qu'il apprit la triste nouvelle de la mort de l'Empereur. En 1823, Jérôme obtint l'autorisation de se fixer à Rome, qu'il habita jusqu'en 1831, époque à laquelle il quitta les États de l'Église pour aller s'établir définitivement à Florence, où le grand-duc de Toscane s'empressa de lui donner asile. Jérôme était jeune encore, plein d'énergie, supportant avec résignation les malheurs

de la proscription ; mais la mort de la reine Catherine, arrivée quatre ans après, puis la mort de Madame-mère, de Caroline, du roi Joseph, du roi Louis, toute cette série de douleurs que nous avons racontée, empoisonnèrent la vie de l'ancien roi de Westphalie ; la mort de son fils aîné, le prince Jérôme, mit le comble à ses chagrins. Depuis ce moment, l'exil lui devint insupportable, mortel, et jamais il ne souhaita plus vivement de pouvoir rentrer en France.

Jusque-là, aucun membre de la famille de l'Empereur n'avait personnellement demandé le retrait de la loi de proscription ; la mort de son fils aîné et surtout la déclaration que le ministère avait faite lors de la discussion de la dernière pétition, décidèrent le roi Jérôme à s'adresser directement aux Chambres, et de solliciter, pour lui et son fils, une exception à la loi de 1832. Sa pétition, adressée à la Chambre des députés, était ainsi conçue :

« Messieurs,

« La mort a frappé tous les frères de l'Empereur, sauf un seul qui vient s'adresser aujourd'hui à la France par ses représentants.

« A la fin de ma carrière, sur le bord de la tombe, je viens remplir un devoir sacré, un devoir de citoyen et de père, en faisant tout ce qui dépend de moi pour retrouver une patrie que j'aime par-dessus tout, *en ne reculant* devant aucune démarche pour y faire entrer mes enfants et les mettre à même de servir leur pays. C'est la première fois, depuis que j'ai quitté le champ de bataille de Waterloo, que je m'adresse au pays. Si je ne l'ai pas fait plus tôt, c'est qu'ayant des frères, je n'étais pas maître de ma conduite ; c'est qu'enfin, je croyais que le temps amènerait lui-même cette réparation ! Malheureusement il n'en est pas ainsi. Le gouvernement a, tout dernièrement encore, montré qu'il était décidé plus que jamais à user des armes dangereuses qu'on lui a données dans des moments de crise.

« En 1814, avec l'étranger, vinrent les lois d'exil, de proscription, de spoliation ; les parents de l'Empereur partagèrent ses

quarta 6 7 novembre 1860

Mio bon chiè mieu !

Je aurais bien tort si te pouvais attribuer mon long - Silence à un autre motif, que l'ay affaire qui reçois dep mes tristes ne m'ont pas laissé un instant de repos !!! - J'ai bien reçu ton aimable et bonne lettre, et t'en remercie ainsi que le chèr chèrie que Amour Roman toi m'a publiée pour lui. Je suis heureux d'apprendre la parfait rétablissement de ta chère mère et fille, dieu voulait que j'puisse encore en pouvoir de leur être utile !!! - Mon fils et ton Egon sont bientôt à Rome où je pense qu'ils passeront quelques semaines - J'ai appris de moi mes deux fils. — adieu mon Chèr Mieu, je t'embrasse ainsi que la enfants en faisant mes amitiés à chacun. — Ton affectionné Mel. Roman.

Biblioteca Nazionale V. E. III NAPOLI

malheurs et ceux de la France ; on ne nous jugea pas, on nous frappa comme chefs, comme individus, de toutes les façons et bien au-delà des limites que les lois de tous les pays civilisés connaissent.

« En 1830, la France se souleva; la révolution promettait de réparer toutes les injustices; cependant l'ostracisme des Napoléon fut maintenu; c'était, disait-on, une mesure temporaire que l'état d'agitation de la France nécessitait ; le gouvernement ne voulait qu'une arme pour s'en servir au besoin et avec ménagement. En effet, plusieurs membres de la famille de l'Empereur vinrent en France et y circulèrent librement. A cette époque cependant, le roi de Rome, le fils de l'Empereur vivait encore ! et la raison d'État aurait pu être invoquée avec une apparence de bonne foi. Aujourd'hui, après dix-sept années de règne, au milieu du plus grand calme, non-seulement on maintient les mesures de rigueur, mais on les aggrave, puisque le gouvernement vient de refuser au plus jeune de mes fils la permission de passer quelques jours à Paris pour y régler des affaires d'un intérêt tout privé.

« Rien ne saurait justifier un tel refus, car je déclare ici de la façon la plus formelle et sur la foi de mon honneur, que jamais, en aucun temps, de près ou de loin, moi ou mes enfants n'avons été mêlés aux discussions politiques de la France. Le dernier de mes fils est né dix ans après la promulgation qui le frappe.

« Je ne demande qu'à rentrer dans la loi commune et à jouir de tous mes droits de citoyen français, étant prêt à en remplir *tous les devoirs*.

« Du moment où, par cette demande, je me soumets à la loi générale en la reconnaissant, on ne peut raisonnablement invoquer ni position exceptionnelle ni danger politique; on ne pourrait s'appuyer que sur l'injustice ou sur un sentiment de peur aveugle et incroyable.

« Les antécédents de la Chambre, dans cette position, me sont favorables ; elle s'est, à plusieurs reprises, montrée disposée à abolir l'exil des parents de l'Empereur. En 1845, notamment, des pétitions qui demandaient notre rentrée en France furent

envoyées aux ministres à *l'unanimité* après un rapport favorable, et les membres du cabinet actuel qui étaient présents à la séance ne s'y opposèrent point. Ce que je vous demande est juste; je m'adresse à toutes les opinions indistinctement; et sur le terrain inviolable des droits communs et de l'égalité, il ne saurait y avoir de partis dans des chambres françaises.

« Le rapport de la loi qui m'exile exige sans doute l'accord des trois pouvoirs, mais je ne puis douter qu'une manifestation favorable des chambres n'entraîne l'adhésion du pouvoir exécutif.

« Citoyen, soldat ou roi, comme proscrit et exilé, j'ai toujours été prêt à faire tous les sacrifices, hormis celui de renoncer au sol de la patrie.

« M'empêcherez-vous de mourir en France, au milieu de mes concitoyens, de mes anciens frères d'armes? me refuserez-vous la consolation de guider mes fils dans les services qu'ils peuvent rendre à leur patrie? sera-t-il constaté, enfin, que jamais justice ne me sera rendue par la seule raison que je suis le frère de l'Empereur?

« Je viens demander à la Chambre des députés, pour moi et mes enfants, de provoquer, par la prise en considération de ma demande, le rapport de la loi qui nous exile.

« JÉRÔME BONAPARTE.

« Florence, 18 avril 1847. »

La pétition du roi Jérôme fut déposée sur le bureau de la Chambre des pairs par le prince de la Moskowa, le fils aîné du maréchal Ney, et par M. Odilon Barrot sur celui de la Chambre des députés. La discussion eut lieu le 14 juin, dans la première Chambre. M. le baron Charles Dupin avait été chargé de faire le rapport. De concert avec le gouvernement, qui n'osa cette fois-ci repousser purement et simplement la demande qui lui était faite, le rapporteur, après avoir rendu justice au caractère et au dévouement patriotique de l'ancien roi de Westphalie, conclut à ce que la pétition fût renvoyée au bureau des renseignements, ce qui était au fond un ordre du jour détourné. Le prince

de la Moskowa combattit ces conclusions de toute l'énergie de son âme; il adjura, en termes chaleureux, les hommes de l'Empire, qui formaient encore la majeure partie de la Chambre, de ne pas laisser s'accomplir un acte qui serait non-seulement honteux pour elle, mais pour la France entière. Les généraux Gourgaud, Pelet et Pernetti s'associèrent avec force à ces généreux sentiments, et, à l'exemple du fils du maréchal Ney, ils demandèrent que le bannissement de la famille Bonaparte eût enfin un terme. « C'est aujourd'hui, s'écria le général Gourgaud, l'anniversaire de Marengo et de Friedland! J'adjure tous mes camarades qui sont ici, j'adjure les magistrats, les hommes politiques qui ont servi comme nous l'Empire, de ne pas permettre que l'histoire dise un jour : La Chambre des pairs a célébré un si glorieux anniversaire en bannissant du sol français le frère de celui qui voulait faire de la France la première nation du monde!... »

La sensation fut grande après ces paroles; elle ne fit que s'accroître par le discours de M. Victor Hugo. « Messieurs, dit le grand poëte, j'ai été vivement touché des observations de Monsieur le rapporteur, mais j'irai plus loin que votre commission. Je pense que le renvoi au bureau des renseignements n'est qu'un ordre du jour motivé. Je demande le renvoi de la pétition du roi Jérôme à son ancien compagnon d'armes, à M. le président du conseil, le maréchal Soult. La loi du 10 avril 1832 est impie; je viens la combattre. Je ne saurais admettre qu'on prît plaisir à éterniser les proscrits. N'oublions pas que l'exil fait naître des prétendants, et que l'air de la patrie ferait des citoyens de ces bannis illustres. Depuis seize ans, on a laissé tomber en désuétude ce qu'on appelle la politique de sentiment; poésie, disait-on, poésie! Mais cette politique était la générosité, la noblesse et les meilleurs instincts. A la place de cette politique, on a introduit celle des intérêts matériels, qui porte la négation et la corruption jusque dans les régions les plus élevées. J'ai considéré comme un devoir de prendre la parole en faveur de la pétition du roi Jérôme; il m'a semblé que mon père se levait pour me dire de le faire et pour me commander d'inviter la France à la clémence, à la justice. N'oubliez pas les oscillations

politiques qui ont fait d'un lieutenant d'artillerie un empereur, et d'un professeur de géographie un roi actuel [1].... »

Ces paroles chaleureuses entraînèrent un grand nombre de pairs jusque-là hostiles au rappel de la famille de l'Empereur ; mais elles furent impuissantes pour vaincre l'opiniâtre insistance du ministère. La demande du roi Jérôme fut repoussée par une majorité de huit voix, parmi lesquelles on remarqua celle du maréchal Soult, celle du duc de Montebello, et celle de plusieurs autres pairs qui devaient tout à l'Empereur, fortune, position et jusqu'à leurs titres....

Considérée comme résultat délibératif, la faiblesse numérique de la majorité qui avait rejeté la demande de l'ancien roi de Westphalie était néanmoins une véritable défaite pour le ministère, et un espoir pour la famille; le gouvernement le sentit. Sachant qu'une imposante majorité de la Chambre des députés était résolue à soutenir la pétition de Jérôme et à émettre en sa faveur un vote solennel, il crut prudent d'éviter une nouvelle discussion sur ce sujet en allant au-devant du désir de la Chambre, et de s'épargner un vote hostile qui aurait pu ébranler le cabinet. En effet, la veille du jour fixé pour les débats, le ministère vint déclarer à la tribune que justice serait faite au prince Jérôme, et que le dernier frère vivant de l'Empereur ne mourrait pas sur la terre étrangère!...

Cette concession ne trompa personne ; tout le monde comprit qu'elle était arrachée par une impérieuse nécessité, et le pouvoir, qui aurait pu se faire un grand mérite en acceptant franchement la demande du roi Jérôme, n'eut pas même le bénéfice d'une tardive générosité !

Ce fut trois mois après la déclaration du ministère à la Chambre des députés, c'est-à-dire en septembre 1847, que le gouvernement français fit adresser au roi Jérôme, par l'entremise de M. le marquis de Rumigny, ambassadeur de France en Belgique, l'autorisation de venir séjourner en France. Jérôme, qui venait d'arriver à Bruxelles avec son fils le prince Napoléon,

[1] Le roi Louis-Philippe.

quitta aussitôt la Belgique et rentra enfin dans cette patrie bien-aimée qu'il avait dû abandonner en proscrit trente-deux ans auparavant.

La rentrée de l'ancien roi de Westphalie en France portait le dernier coup à cette loi inique qui pesait sur la famille, loi qui était non-seulement condamnée par le temps et par le peuple, mais par la justice et l'humanité. Le bon sens disait qu'il fallait l'abroger. Aussi ce fut pour la première fois depuis bien des années que les Bonaparte purent avec quelque certitude espérer que leur proscription touchait à son terme, et que la faveur accordée au frère de l'Empereur serait bientôt générale pour toute la famille ; mais là encore leur espoir ne trouva qu'une déception : ils apprirent bientôt que le gouvernement n'avait cédé qu'à la nécessité, et par la crainte qu'un refus, en présence des dispositions de la Chambre des députés, ne lui suscitât de graves embarras. De son côté, le cabinet français, prévenu que quelques membres de la famille, entre autres le prince Pierre, étaient décidés à adresser une pétition au corps législatif pour obtenir leur rappel, fit prévenir ces membres que leur demande serait rejetée, de même que toute autorisation de séjourner, même provisoirement, en France.

Il y avait deux ans que le prince Pierre était de retour en Belgique. Il n'avait dans cet intervalle négligé aucune occasion pour secouer la déplorable inactivité dans laquelle il végétait ; mais toutes ses démarches, tous ses efforts étaient restés infructueux. Lui aussi espérait sa prochaine rentrée en France ; il la souhaitait comme l'on aspire après la fin de longs malheurs, comme l'on désire le bonheur, et ce bonheur était pour lui la patrie absente. La dernière communication du cabinet français lui ôta tout espoir et le rendit à ses douloureux chagrins. Il en était là, résigné à son sort d'exilé, lorsque la guerre entre la Diète suisse et le Sonderbund releva tout à coup cette mâle énergie dont il avait donné tant de preuves dans l'adversité, et fit naître dans son esprit l'idée qu'il pourrait enfin continuer sa carrière militaire en dépit de ses persécuteurs, et utiliser pour une bonne cause les connaissances qu'il avait acquises

par ses longues études. Il quitta encore une fois Mohimont et se dirigea vers la Suisse. Il arriva à Berne le 24 novembre 1847, le jour même de la prise de Lucerne. N'ayant pu rencontrer le général Dufour, commandant en chef des troupes fédérales, il lui écrivit, le 26, pour solliciter l'honneur de participer à la guerre. Le prince ignorait la disposition que le gouvernement central venait de prendre à l'égard des officiers étrangers ; il espérait que ses services seraient favorablement accueillis ; mais là encore le destin lui réservait une déception. Il l'apprit le surlendemain par le général Dufour, qui lui écrivit la lettre que voici :

« Mon prince,

« Ce n'est pas sans une vive émotion que j'ai lu la lettre que vous m'avez fait l'honneur de m'écrire sous la date du 26. J'y ai reconnu ces sentiments élevés, cette chaleur de cœur qui appartient si éminemment à l'illustre famille dont vous êtes issu. De tels témoignages de haute sympathie sont bien précieux pour mon pays, et, pour ce qui me concerne en particulier, je ne saurais vous exprimer combien j'y suis sensible, moi, l'ami dévoué de votre famille, et qui garde un si profond souvenir du grand homme qui l'a illustrée.

« Vous me demandez à prendre du service dans l'armée fédérale pour la défense de la cause qu'elle soutient. Certes une telle offre serait accueillie de grand cœur si cela m'était permis; mais je ne puis pas admettre dans nos états-majors, ni même dans nos rangs, d'officiers étrangers. C'est la réponse que j'ai déjà été dans le cas de faire à plusieurs officiers de différentes nations qui, mus par les mêmes motifs honorables et désintéressés, m'ont offert leurs services. Cela m'a beaucoup peiné, mais j'ai dû rester fidèle à nos règlements, surtout lorsqu'il s'agissait d'une guerre entre Suisses.

« Du reste, je regarde la guerre comme finie, puisque tous les cantons qui formaient le Sonderbund ont capitulé l'un après l'autre. Uri est venu le dernier ; ce matin, j'ai reçu sa soumis-

sion; il ne reste donc plus que le Valais, qui sans doute se soumettra également.

« J'espère, mon prince, que ma réponse ne vous blessera point, car je serais heureux et fier de vous avoir dans mon état-major. L'impérieuse nécessité de se soumettre aux règlements s'oppose seule à ce qu'il en soit ainsi.

« Je serais heureux si je vous trouvais encore à Berne lorsque j'y retournerai, et de faire ainsi votre connaissance personnelle; cela ne peut tarder beaucoup.

« Agréez, mon prince, l'assurance de la haute considération et des sentiments dévoués

« De votre obéissant serviteur,

« J.-N. DUFOUR.

« Lucerne, 27 novembre 1847. »

Déçu dans l'espoir qui l'avait conduit à Berne, le prince Pierre-Napoléon quitta la Suisse quelques jours après, traversa le grand-duché de Bade, où il rendit visite à sa cousine la grande-duchesse Stéphanie, et gagna enfin son asile de Mohimont, triste, mais résigné, et résolu à attendre les événements ou une occasion favorable pour rompre la mortelle monotonie de sa vie de proscrit.

Ces événements ne se firent pas attendre : une grande révolution était à la veille d'éclater en France, et, plus heureuse qu'en 1830, la famille de l'Empereur allait enfin rentrer et dans sa patrie et dans ses droits de citoyen!...

Digitized by Google

XIII

Révolution de Février; chute de la dynastie d'Orléans; Proclamation de la République. — Les princes Louis-Napoléon et Pierre-Napoléon accourent de l'exil à Paris; ils adhèrent à la République, ainsi que le roi Jérôme et le prince Napoléon.—Le prince Louis est obligé de quitter la France; sa lettre au gouvernement provisoire.—Les princes Pierre et Napoléon, et le prince Lucien Murat sont élus représentants du peuple.—Conduite du prince Pierre dans la journée du 15 mai. — Quadruple élection du prince Louis-Napoléon.—La commission exécutive demande que l'exil du prince Louis soit maintenu.—Discours des princes Pierre et Napoléon.—L'Assemblée refuse la proposition du gouvernement et admet le prince Louis-Napoléon.—Lettre du prince; on propose de le déclarer traître à la patrie; démission du prince Louis.—Événements de Juin.—Réélection du prince Louis; il est admis par l'Assemblée; discours du prince.—Abrogation de la loi de proscription de la famille Bonaparte.—Le prince Louis se porte candidat à la présidence de la République; son manifeste.—Intrigues et calomnies pour faire échouer son élection.—Il est élu, proclamé et installé président de la République française.—Serment et discours du prince à l'Assemblée nationale.

1849

Le ministère de M. Guizot avait remplacé, le 29 octobre 1840, le ministère de M. Thiers, tombé devant la volonté de Louis-Philippe. M. Guizot était conservateur. On lui connaissait une grande activité, une volonté forte, et infiniment de capacités comme homme politique; malheureusement il s'était trop identifié avec l'esprit du parti conservateur, qu'il croyait seul juste, sage et conforme aux intérêts de la France. Aussi, comme on pouvait le prévoir, son entrée au cabinet fut diversement interprétée. Les amis

de la couronne, ceux qui craignaient la guerre ou le développement des institutions libérales, applaudirent à l'avénement du nouveau ministère, comme étant l'expression de leur opinion, le drapeau de leur parti ; mais la masse de la nation, tous ceux qui désiraient la liberté progressive, tous ceux qui voulaient que la France, libre et heureuse à l'intérieur, conservât à l'exterieur la dignité et la prépondérance que lui donnent en Europe sa position et sa force, ceux-là déplorèrent amèrement la formation du nouveau cabinet ; ils le considérèrent comme une calamité pour la France, comme le dernier pas vers l'abaissement de sa grandeur politique. Né d'une concession, le ministère de M. Guizot ne pouvait, aux yeux du peuple, se soutenir qu'au moyen de concessions nouvelles faites au détriment des intérêts et de l'honneur du pays. Le temps, loin de calmer le mécontentement, ne fit qu'accroître les craintes des masses et leur profonde douleur. Les affaires d'Egypte, de la Plata, des îles Marquises, de l'Italie, l'incorporation de Cracovie, les dissensions des cantons suisses, furent considérées comme autant de concessions honteuses, autant de lâchetés dont la France avait à rougir De tristes révélations, d'éclatants scandales, de grandes corruptions comblèrent la mesure des griefs que l'on reprochait au pouvoir, et au bout de sept ans d'existence, M. Guizot et ses collègues se trouvèrent réduits à une majorité de quelques voix, ayant contre eux toute l'antipathie qu'inspire une irrachetable impopularité.

Telle était la situation des esprits, lorsque le roi ouvrit, le 28 décembre 1847, la session des Chambres. Le discours de la couronne, loin d'atténuer les fautes du ministère, ne fit qu'augmenter le mécontentement. Toutes les grandes questions qui préoccupaient le pays furent laissées dans le vague. Les événements de la Suisse et de l'Italie, sur lesquels on espérait des déclarations positives, furent laissés en suspens; le gouvernement se borna à émettre des vœux lorsqu'il aurait fallu des actes. Les affaires de l'intérieur furent assez nettement posées, mais dans un sens malheureux. L'intention du pouvoir était formelle: les réformes que la France demandait depuis si longtemps, il les repoussait violemment, et pour qu'on ne se berçât pas de vaines illusions, le

cabinet ôta tout espoir au peuple en traçant d'avance le cercle des réformes à introduire, de manière à ne laisser aucune place ni à la réforme électorale ni à la réforme parlementaire. Enfin, par un dernier aveuglement, le ministère mit dans la bouche du roi des paroles imprudentes avec l'intention de flétrir les députés qui avaient assisté aux banquets réformistes que quelques hommes avancés avaient provoqués dans les départements.

La majorité, quoique considérablement affaiblie, était acquise au gouvernement. Elle était compacte, grâce aux nombreux fonctionnaires dont le ministère avait successivement renforcé les rangs des conservateurs. Les ministres, poursuivant leur politique impopulaire, demandèrent un vote significatif, avec flétrissure pour cette minorité que le discours de la couronne venait de blâmer si impolitiquement. Leurs partisans, trompés sur leur véritable position et ne tenant point compte des conséquences que pouvait entraîner un vote de réprobation qui frapperait le quart des membres de la Chambre des députés, se jetèrent aveuglément dans la voie qui leur était tracée par le cabinet. Comme s'ils avaient pris à cœur de renchérir encore sur les paroles de blâme de la couronne, ils crurent terrasser l'opposition en la flétrissant dans l'adresse et en passant sous silence les griefs que le pays reprochait au gouvernement. C'était une faute non moins inexcusable. S'il avait nettement compris la situation et voulu prévenir un coup d'État, le ministère aurait dû s'opposer à un pareil esclandre et modérer l'exaltation ou la servilité de ses partisans. Malheur à tout pouvoir qui ne s'appuie que sur des majorités factices : c'est son abdication morale ; il se condamne lui-même, marche à sa perte, tombe sans bruit, sans efforts, et ses débris se dispersent comme le sable devant la trombe du désert!

L'adresse, telle que le gouvernement la désirait, fut votée par la Chambre des pairs, le 18 janvier 1848, après huit jours de débats. Il n'y eut pour ainsi dire que deux membres de l'opposition avancée, M. le marquis de Boissy et le comte d'Althon-Sée, qui combattirent la rédaction de l'adresse, mais ils la combattirent avec toute la force que donne une conviction forte et sincère. L'un et l'autre demandèrent que l'on supprimât les paroles de

blâme que le ministère y avait fait insérer dans le but de flétrir les membres qui avaient pris part aux banquets ou réunions, dont ces deux pairs soutinrent la légalité ; mais tous leurs efforts s'émoussèrent devant la systématique opiniâtreté de la majorité; et le cabinet, après avoir posé la question du vote de l'adresse dans l'ensemble de sa rédaction comme une question d'existence, le cabinet eut la triste satisfaction de la voir voter par 144 voix contre 23.

Le projet d'adresse soumis à la Chambre des députés rencontra une des oppositions les plus formidables ; jamais les débats ne furent plus orageux, jamais la lutte ne fut plus vive : on eût dit que les deux grands partis de l'assemblée voulaient s'écraser mutuellement, dans un suprême effort, l'un au nom du pouvoir menacé, l'autre au nom du pays attristé et indigné. Les principaux orateurs de l'opposition prirent tour-à-tour la parole: MM de Lamartine, Thiers, Odilon Barrot, Ledru-Rollin, Crémieux, Lherbette, Garnier-Pagès, Marie, Léon de Maleville apprécièrent successivement la politique suivie par le ministère Guizot, d'abord dans les affaires étrangères, ensuite dans l'administration intérieure. Ils reprochèrent au cabinet du 29 octobre d'avoir ruiné l'influence politique de la France, d'avoir déshonoré le pays par des concessions honteuses qu'il avait faites dans le seul but de conserver la paix quand même, d'avoir trafiqué des intérêts de la nation en faveur de la couronne, enfin d'avoir avili le nom français. Les affaires de la Plata, le sacrifice de Cracovie en dépit des traités si tristement célèbres de 1815, les menaces de l'Autriche d'intervenir dans le mouvement de l'Italie, la coalition tacite du gouvernement français avec l'Autriche pour écraser la Suisse libérale et républicaine, devinrent autant de griefs avec lesquels l'opposition stigmatisa la politique pusillanime et trop souvent antinationale du ministère. M. Guizot essaya de réfuter les accusations ; mais, loin de les détruire, ses explications prouvèrent plus d'une fois la vérité des griefs qui lui étaient imputés.

Chaque jour, chaque heure, chaque instant de cet orageux débat augmenta l'agitation des esprits ; la Chambre se trouvait sur un volcan ; elle était en ce moment la représentation vivante de la

Chambre à l'époque des derniers jours du règne de Charles X.

Le paragraphe relatif aux banquets réformistes provoqua une discussion plus orageuse encore: c'était le point capital de l'adresse; il touchait non-seulement la liberté de réunion, l'une des grandes libertés garanties par la Constitution, mais la liberté individuelle, la question de personnes, l'honneur des députés que la couronne avait voulu flétrir.

Le ministère, à l'exemple de ce qu'il avait fait à la Chambre des pairs, déclara qu'il faisait de l'adoption de ce paragraphe une question de cabinet, qu'il lui fallait un blâme formel qui condamnât la conduite des députés qui avaient assisté à ces banquets, et que si la Chambre rejetait cet article, il était irrévocablement décidé à quitter les affaires. Triste obstination, aveuglement inouï! Il oubliait que M. de Polignac avait également voulu braver la nation et que son opiniâtreté avait entraîné et sa chute et celle de la Restauration!

Les orateurs les plus éminents de l'opposition prirent tour-à-tour la parole pour combattre ce déplorable paragraphe; tous repoussèrent avec une égale énergie les tendances rétrogrades du pouvoir, tous répudièrent la violation du droit de réunion que le gouvernement prétendait mettre en principe; tous firent appel aux lois, à la Constitution, qui avaient garanti cette liberté de réunion: le ministère resta inébranlable dans sa volonté. Plusieurs députés de l'opposition modérée prirent alors le parti de proposer un amendement qui remplacerait les paroles de blâme proposées par la Commission, et supprimerait la flétrissure dont on voulait couvrir la minorité; mais le cabinet, de plus en plus obstiné, refusa de faire même cette faible concession...

La discussion fut close le 11 février. M. de Lamartine prit le dernier la parole. « Avant de descendre de la tribune, dit-il en terminant son discours, qu'il me soit permis d'adresser à la majorité un avertissement et de lui rappeler mes souvenirs. N'oublions pas le Jeu de Paume de Versailles, d'où sont sorties la révolution et la liberté avec leurs conséquences funestes et glorieuses. C'était le droit de réunion dans un lieu public. Le Jeu

de Paume était un lieu de réunion formé par les ministres et ouvert par la nation elle-même!... »

Ces paroles prophétiques ne furent pas comprises. Le paragraphe, tel que la Commission l'avait rédigé, fut mis aux voix. Le nombre des votants était de 411, la majorité absolue de 206: 222 membres votèrent pour le paragraphe, 189 contre... Ce vote décida du sort de la monarchie de juillet.

La cour, les ministres et la majorité eurent le courage de s'enorgueillir de leur triomphe; mais les hommes sages apprirent le vote des 222 avec la plus profonde douleur, et le peuple avec la colère qu'inspire toujours l'usurpation ou un abus de la force.

Tout n'était pas fini. La majorité avait donné satisfaction contre la minorité; elle avait voté, consacré la flétrissure et la violation d'un principe de liberté; mais il y avait au-dessus de la Chambre un autre pouvoir, le peuple, et cette fois c'était la nation qui allait faire entendre sa voix puissante et souveraine. Le débat, clos dans la Chambre, allait s'ouvrir dans les rues, en face du pays, en présence de l'Europe attentive.

Le paragraphe du discours de la couronne qui portait un blâme sur les banquets était à peine connu, que le 12e arrondissement de Paris faisait circuler des listes de souscription pour un nouveau banquet réformiste, sous la direction des députés de la capitale et de plusieurs journalistes. Le projet du banquet, lorsque le gouvernement se montrait ouvertement hostile à ces sortes de réunions, fut interprété par les partisans du pouvoir comme un défi jeté à la couronne, et par les adversaires de M. Guizot comme l'exercice d'un droit. Le vote de la Chambre n'était guère de nature à faire renoncer à l'idée du banquet, et ne fit que stimuler les personnes qui l'avaient proposé; ce qui n'avait peut-être été dans le principe qu'une simple question d'amour-propre devint alors le mobile d'une démonstration publique en faveur du droit de réunion, protestation patente contre le vote de la majorité de la Chambre.

Le banquet, d'abord fixé au 20 février, fut définitivement arrêté pour le 22. Quatre-vingt-seize députés, après avoir signé une protestation collective et s'être engagés à résister par tous

les moyens légaux aux usurpations du pouvoir, écrivirent au président de la commission du banquet, le député Boissel, pour déclarer leur adhésion. Tous les hommes indépendants de la capitale, un nombre considérable de gardes nationaux, les élèves des écoles, cette jeunesse toujours enthousiaste et généreuse, suivirent l'exemple des députés; tous réclamèrent leur part dans la manifestation qui se préparait.

Une fois lancé dans la funeste voie où on avait entraîné la majorité des Chambres, le cabinet ne pouvait, sans être inconséquent avec l'adresse, tolérer le banquet. Il devait se retirer, déposer les rênes de l'État, ou défendre la réunion. Il fut donc décidé que le gouvernement s'opposerait à la démonstration. Le cabinet était du reste plein d'espoir ; il comptait sur la garde nationale de Paris, sur les troupes, sur la majorité du pays. Ce fut la faute de tous les temps et de tous les pouvoirs. Ils se bercent toujours de vaines illusions ; ce n'est qu'au moment de leur chute qu'ils sont obligés de reconnaître que cette sympathie, dont ils se croyaient appuyés, n'était que factice, et que cet appui disparaît le jour où ils veulent l'invoquer pour se soutenir.

Décidé à la résistance et résolu à agir, le gouvernement fit publier, dans l'après-midi du 21 février, par le préfet de police, une proclamation pour engager les habitants à s'abstenir de toute manifestation, laissant entendre que des mesures étaient prises pour disperser, par la force des baïonnettes, toute espèce de réunions défendues par les lois. De son côté, le commandant supérieur de la garde nationale de la Seine, le général Jacqueminot, fit publier un ordre du jour pour rappeler aux gardes nationaux qu'il leur était formellement défendu, par la loi du 22 mars 1831, de se réunir sans ordre supérieur. Dans la soirée, des agents de police allèrent détruire tout ce qui avait été préparé pour le banquet qui aurait dû avoir lieu le lendemain.

Les écrits du préfet de police et du général Jacqueminot, affichés dans tous les quartiers de Paris, lus à haute voix par le peuple et commentés de mille manières, ajoutèrent encore à l'exaltation des esprits. Tout le monde interpréta la proclamation de M. Delessert comme une menace que rien jusque-là ne pouvait

justifier. Les habitants voulaient faire une démonstration calme mais imposante, personne n'en prétendait dépasser les limites ; on ne pouvait comprendre comment le ministère se croyait autorisé à jeter l'alarme parmi les citoyens, en faisant pressentir des rigueurs qui semblaient un appel à des passions ardentes.

Les députés de l'opposition, prévenus de la défense du gouvernement, se réunirent à l'instant chez M. Odilon Barrot, pour se concerter. MM. de Lamartine, Dupont de l'Eure, Marie et plusieurs autres insistèrent pour que l'opposition accomplît son acte légal de résistance à l'arbitraire, en se présentant à la salle où le banquet aurait dû avoir lieu; mais la majorité des députés réunis, parmi lesquels M. Odilon Barrot, les uns par crainte de se trop compromettre ou par esprit de prudence, les autres dans le but d'éviter quelque sanglante collision, décida que la défense du gouvernement étant officiellement constatée, le banquet devenait inutile et qu'ils devaient s'abstenir de faire la démonstration projetée. Ils signèrent, séance tenante, une protestation qui fut publiée dans les journaux du matin, et décidés à porter les débats au sein de la Chambre, cinquante-trois députés rédigèrent une demande collective pour la mise en accusation du ministère.

Ce fut M. Odilon Barrot qui porta cette pièce à la Chambre des députés et en fit le dépôt sur le bureau dès l'ouverture de la séance du 22 février. La Chambre était peu nombreuse ; quelques-uns des ministres étaient présents. M. Barrot demanda que le président donnât lecture de la proposition ; mais M. Sauzet, profitant de la faculté que lui donnait le règlement, s'opposa à sa demande et décida que la pièce serait renvoyée dans les bureaux pour y être préalablement discutée. Un violent débat s'engagea sur cette question; mais la majorité, toujours fidèle à la malheureuse politique du cabinet, étouffa la discussion et passa à l'ordre du jour. M. Guizot entra en ce moment à la Chambre. Soit affectation, soit dédain, il monta auprès de M. Sauzet et lui demanda de lui communiquer la proposition déposée par M. Barrot. Dans la situation où se trouvait le ministère, la demande de l'opposition n'était pas un acte ridicule, ni une vaine menace; cependant M. Guizot eut à peine pris connaissance de la proposition, qu'il

jeta plusieurs éclats de rire et haussa les épaules ; tous les ministres présents suivirent son impulsion, et, pendant quelques instants, ces hommes donnèrent l'exemple d'une aveugle et coupable allégresse: mais le bruit du peuple, qui commençait à se remuer comme les flots agités, ne tarda pas à leur apprendre que s'ils pouvaient braver la minorité de la Chambre, il y avait au dehors une majorité redoutable devant laquelle tout se brise.

L'heure de la révolte était en effet arrivée: le peuple, résolu à poursuivre la manifestation abandonnée par les députés de l'opposition, descendait en ce moment dans la rue, et se précipitait, comme une lave brûlante, vers les boulevarts, les Tuileries et le palais législatif.

Il n'entre pas dans mon sujet de faire l'historique des journées de février. Comme en 1830, la lutte fut courte mais sanglante. Toutes les espérances du gouvernement s'évanouirent une à une, toutes les ressources sur lesquelles il avait compté pour comprimer le mouvement s'évanouirent: habitants, gardes nationales, soldats, tous condamnèrent le pouvoir, les uns par leur impassibilité devant la révolte, les autres par leur participation au combat; et s'il y eut quelques dévouements isolés, quelque attachement à la dynastie ébranlée, ils restèrent ou impuissants ou inaperçus au milieu du débordement général. Le gouvernement se trouva bientôt paralysé, sans force et prêt à tomber. Ce ne fut qu'en ce moment que le roi put se décider à des concessions et à renvoyer son ministère; mais le moment des concessions était passé : ce ne fut plus des réformes que l'on demanda, mais le renversement du trône. Louis-Philippe lutta jusqu'au dernier moment; mais après avoir épuisé tous les sacrifices, après avoir recouru à tous les moyens dont il pouvait disposer pour conjurer l'orage, il ne lui resta, comme à son cousin Charles X, que l'espoir de sauver sa dynastie en abdiquant en faveur du comte de Paris, son petit-fils. L'abdication eut lieu le 24 février, mais, comme en 1830, elle ne fut pas respectée. La république remplaça la monarchie, et le peuple, victorieux, nomma d'acclamation un gouvernement provisoire, qui s'installa, le même jour, à l'Hôtel-de-Ville, aux cris de *vive la République*.

La révolution vola de ville en ville, de village en village, et en moins de cinq jours elle se trouva consacrée par la France entière. Partout le pouvoir royal tomba devant la volonté populaire ; partout ce fut le même enthousiasme, la même spontanéité. Peuple, gardes nationaux et soldats, unis par un même sentiment, celui d'éviter la guerre civile, fraternisèrent aux cris de *vive la Réforme! vive la République!* Personne ne donna des regrets à la royauté renversée, personne ne versa une larme sur l'infortune de la dynastie tombée et fuyant le sol de la France! Ceux qui avaient reçu le plus de bienfaits de la couronne, ceux qui, par leurs flatteries et leurs mensonges, avaient le plus conspiré contre le pays et contre le roi, en maintenant le prince dans ses illusions, ceux qui avaient, par leurs discours et leurs actes, le plus encouragé Louis-Philippe à refuser les concessions demandées par le peuple, furent pour ainsi dire les premiers à célébrer sa ruine! Triste et honteux spectacle! Vicissitudes que signalent tous les grands malheurs! Comme l'Empereur, Louis-Philippe eut des Marmont, des Davoust, des Augereau!

La révolution de février, qui brisait de fait la loi inique qui pesait depuis trente-trois ans sur la famille de l'Empereur, fut accueillie avec reconnaissance par les Bonaparte. C'était pour elle le terme de l'exil, des persécutions, de ces tourments de tous les jours, et après tant d'années de douleurs, de souffrances et de vicissitudes, cette patrie, après laquelle ils avaient si longtemps soupiré, leur était enfin rendue!

L'ancien roi de Westphalie, Jérôme, on s'en souvient sans doute, se trouvait à Paris, ainsi que son fils, le prince Napoléon. Tous deux s'empressèrent, dès le 26 février, d'adresser au gouvernement provisoire leur adhésion à la République.

« Messieurs, disait le roi Jérôme, la nation vient enfin de déchirer les traités de 1815. Le vieux soldat de Waterloo, le dernier frère de Napoléon, rentre dès ce moment au sein de la grande famille.

« Le temps des dynasties est passé pour la France !

« La loi de proscription qui me frappait est tombée avec le dernier des Bourbons. Je demande que le gouvernement de la

10.

Paris ce 2 7bre
1848

Mon cher Monsieur

Je vous envoie une lettre pour un
journal ..... Faites en
bien parvenir ce vous pour et si cela
est nécessaire déchirez-la. Je vous
bien entendu pour l'un une lettre
toute particulière.

Je vous renvoie l'exemplaire de
votre correspondance. Recevez je vous
prie l'expression de tous mes
sentiments très distingués

Napoléon Bonaparte

République prenne un arrêté qui déclare que ma proscription était une injure à la France, et a disparu avec tout ce que nous a imposé l'étranger.

« Recevez, Messieurs les membres du gouvernement provisoire de la République, l'expression de mon respect et de mon dévouement.

« JÉRÔME BONAPARTE. »

« Messieurs, disait de son côté le prince Napoléon, au moment même de la victoire du peuple, je me suis rendu à l'Hôtel-de-Ville. Le devoir de tout bon citoyen est de se réunir autour du gouvernement provisoire de la République, et je tiens à être un des premiers à le faire, heureux si mon patriotisme peut être utilement employé.

« Recevez, Messieurs, l'expression des sentiments de respect et de dévouement de votre concitoyen

« NAPOLÉON BONAPARTE. »

Absorbé dans ses travaux d'histoire et d'économie politique, le prince Louis-Napoléon était à Londres[1]; le prince Pierre-Napoléon se trouvait à Mohimont, en Belgique. Ce ne fut que le 26 février qu'ils apprirent la chute de Louis-Philippe, la proclamation de la République et la fin de leur exil. Heureux et pleins d'espoir dans l'avenir, ils quittèrent à l'instant leur asile et prirent en toute hâte la route de Paris, où ils arrivèrent, tous deux, dans la soirée du 27.

Le lendemain, le prince Louis-Napoléon adressa au gouvernement son adhésion à la nouvelle République. Sa lettre était conçue en ces termes :

« Messieurs, le peuple de Paris ayant détruit, par son héroïsme, le dernier vestige de l'invasion étrangère, j'accours de l'exil

[1] Ce fut pendant son séjour à Londres, quelques mois après son évasion de Ham, que le prince Louis-Napoléon publia le premier volume de son grand ouvrage intitulé : *Études sur le passé et sur l'avenir de l'artillerie*, ouvrage qui a mérité les suffrages de tous les hommes compétents.

pour me ranger sous le drapeau de la République qu'on vient de proclamer.

« Sans autre ambition que celle de servir mon pays, je viens annoncer mon arrivée aux membres du gouvernement provisoire, et les assurer de mon dévouement à la cause qu'ils représentent, comme de ma sympathie pour leurs personnes.

« Recevez, Messieurs, l'assurance de ces sentiments.

« LOUIS-NAPOLÉON BONAPARTE. »

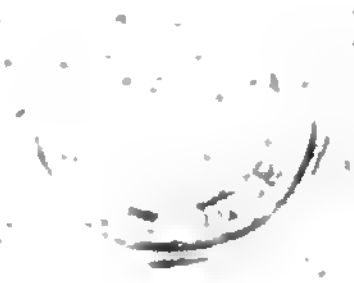
L'empressement du prince Louis de rentrer en France après trente-trois ans d'exil était si naturel, son adhésion était si franche et si loyale, qu'il était en droit de croire que sa présence ne soulèverait pas même l'ombre d'un doute sur sa sincérité. A son grand étonnement, le gouvernement provisoire attribua son arrivée non au désir de revoir sa patrie, mais à des vues ambitieuses. Ombrageux sans motif, et sans tenir compte de l'amnistie générale qu'il venait de proclamer, il fit engager le prince, au nom de la patrie et de la République, à s'éloigner momentanément de Paris, protestant, du reste, de sa bienveillance à son égard. Le sacrifice était grand, douloureux, mais il était demandé au nom d'une cause trop sainte pour qu'un homme de cœur pût s'y refuser. Le prince quitta en effet Paris quelques heures après, le 29 février, et reprit la route de l'exil après avoir écrit la lettre suivante aux membres du gouvernement provisoire:

« Messieurs, après trente-trois ans d'exil et de persécution, je crois avoir acquis le droit de retrouver un foyer sur le sol de la patrie.

« Vous pensez que ma présence à Paris est maintenant un embarras. Je m'éloigne donc momentanément. Vous verrez dans ce sacrifice la pureté de mes intentions et la sincérité de mon patriotisme.

« Recevez, Messieurs, l'assurance de mes sentiments de haute estime et de sympathie.

« LOUIS-NAPOLÉON BONAPARTE. »



Digitized by Google

Biblioteca Nazionale NAPOLI



PIERRE NAPOLÉON BONAPARTE.



Le sacrifice du prince produisit le meilleur effet; tous y virent la preuve de son amour pour la patrie et de son dévouement à la chose publique ; et si les hommes sages regrettèrent que l'intérêt de la République exigeât pour le moment une exception à l'amnistie, ils eurent l'espoir de voir bientôt le terme de cet ostracisme aussi exceptionnel qu'immérité.

Le prince Louis-Napoléon quitta Paris le 29 février, tandis que son cousin, le prince Pierre-Napoléon, adressait au gouvernement provisoire son adhésion à la République.

Le prince Pierre aimait la République par instinct, par tradition, de toutes les forces d'une âme ardente et dévouée au culte de la liberté; elle ne pouvait avoir de meilleur défenseur, d'ami plus sincère. A peine fut-il arrivé à Paris, qu'il se rendit à l'Hôtel-de-Ville pour offrir ses services. Plusieurs membres du gouvernement provisoire le connaissaient, entre autres MM. de Lamartine, Crémieux et Armand Marrast. Ses offres furent acceptées avec empressement par le pouvoir, qui fit insérer, par une exception à ce qu'il avait fait pour les autres membres de la famille, l'adhésion du prince dans le *Moniteur* officiel du 2 mars.

Cette adhésion était conçue en ces termes:

« Messieurs, fils de Lucien Bonaparte, nourri de ses opinions républicaines, idolâtre comme lui de la grandeur et du bonheur de la France, j'accours, enfant de la patrie, me mettre à la disposition des éminents citoyens qui forment le gouvernement provisoire. Le sentiment qui me domine, c'est un patriotique enthousiasme et la conviction que la prospérité et l'avenir de la République ont été résolus le jour où le peuple vous a mis à sa tête. Comme mon père, qui n'a jamais trahi son serment, j'engage le mien entre vos mains à la République française.

« Recevez, Messieurs, cet acte d'une profonde sympathie et d'un dévouement qui ne demande que d'être mis à l'épreuve.

« PIERRE-NAPOLÉON BONAPARTE. »

Le même jour, c'est-à-dire le 2 mars, le gouvernement provisoire nomma le prince Pierre chef de bataillon au 1er régiment

de la légion étrangère en Afrique, avec autorisation de rester provisoirement à Paris.

La position des membres de la famille de l'Empereur qui étaient rentrés en France était aussi difficile que délicate dans la situation des choses. Personne, il est vrai, ne pouvait mettre en doute leur patriotisme ou leur inébranlable dévouement à la France, trente ans de malheurs répondaient de leurs sentiments; mais il y avait dans l'esprit de certaines personnes des préventions contre la famille de l'Empereur, non pas sur sa loyauté, mais sur sa sincérité envers la République. Or, cette prévention se portait surtout sur le prince Louis. Dans d'autres circonstances, la famille aurait sans doute protesté contre cette erreur résultant de la diversité des opinions; mais en présence des convulsions qui menaçaient le pays, elle ne put que se résigner, se tenir éloignée des débats irritants qui marquent toutes les révolutions, et laisser au temps et aux événements le soin de détruire les doutes que certaines personnes pouvaient avoir sur la pureté de ses sentiments patriotiques.

Les élections pour l'Assemblée nationale, dont on s'occupa bientôt, appelèrent l'attention sur les Bonaparte. La Corse, qui avait si souvent demandé l'abolition de la proscription de la famille de l'Empereur, offrit spontanément aux princes Louis, Pierre et Napoléon, de se porter, dans ce département, candidats à la Constituante; c'était un acte de reconnaissance et de sympathie. Le prince Louis, résolu à se tenir en dehors des questions du jour, pour ne pas donner prise à la calomnie, crut devoir décliner l'offre qui lui était faite; mais ses cousins, qui n'avaient pas le même motif de s'abstenir, acceptèrent avec empressement cette preuve de confiance des habitants de la Corse. De son côté, le prince Lucien Murat, le fils de l'ancien roi de Naples, qui arriva des États-Unis vers la fin du mois de mars, se porta candidat à l'Assemblée nationale dans le département du Lot, le berceau de son père. Le gouvernement provisoire, qui voyait avec mécontentement que les masses commençaient à se porter vers la famille Bonaparte, crut devoir combattre la candidature des princes Napoléon et celle du prince Murat; mais toutes

les peines, tous les efforts des commissaires qu'il avait envoyés dans les départements pour diriger les élections échouèrent devant la sympathie des populations. Murat fut élu dans le Lot par une majorité formidable, tandis que la Corse, fidèle à ses souvenirs, donna ses suffrages au prince Pierre, le fils du vieux républicain, et au prince Napoléon, le plus jeune des neveux de l'Empereur.

Tous trois avaient été élevés sur la terre d'exil, à cette grande école du malheur et de l'adversité, et nourris dans l'amour de la patrie; s'ils ne purent porter, dès le premier jour, à l'Assemblée nationale les connaissances politiques qui constituent les hommes d'État, ils y entrèrent avec la volonté de consacrer à la France tout ce qu'ils avaient d'énergie, d'intelligence et de dévouement.

La journée du 15 mai fournit à l'un d'eux, le prince Pierre-Napoléon, l'occasion de donner des preuves de son attachement à l'ordre et à la République.

Dès que les tribunes furent envahies, le prince Pierre bondit de son banc, et s'adressant à la foule menaçante : « Respectez la « souveraineté populaire ! » s'écria-t-il avec force. Il se rendit immédiatement au banc des ministres pour offrir ses services à MM. Crémieux et Flocon; ils ne crurent pas devoir les accepter, mais ils le remercièrent en disant qu'il ne fallait recourir qu'à la conciliation. Il s'adressa ensuite au général Duvivier, en lui disant : « Mon général, laisserons-nous faire et n'agirons-« nous pas militairement? » Le général ne répondit qu'en l'invitant vivement à reprendre sa place.

La salle fut en ce moment complétement envahie par les insurgés; quelques-uns d'entre eux s'emparèrent de la tribune et ordonnèrent qu'on donnât lecture de leur pétition, qui portait l'ordre d'envoyer des troupes au secours de la Pologne. Le tumulte était à son comble. Le prince Pierre voulut parler aux groupes qui se pressaient autour de son banc et dans lesquels se trouvaient plusieurs hommes ivres brandissant des poignards; mais leurs vociférations l'empêchèrent d'abord de se faire entendre :

« Écoutez-le, s'écria un des collègues du prince, c'est Pierre « Bonaparte, le fils de Lucien, le vieux républicain. » Ces mots lui valurent l'attention des envahisseurs. « Savez-vous, leur dit-« il aussitôt, ce que vous êtes venus faire ici, citoyens ? vous êtes « venus compromettre, et pour longtemps, la République. Vous « demandez que l'on aille au secours de la Pologne ; eh bien ! je « suis militaire, et je ne demande pas mieux que de partir avec « la division que vous voulez y envoyer ; mais je suis aussi repré-« sentant du peuple, représentant d'un département où il n'y « a que des braves, et tant que par votre présence vous profane-« rez cette enceinte, je vous déclare que je ne voterai pas. » L'énergie de ces paroles plut aux insurgés, qui s'éloignèrent.

Après l'expulsion du président Buchez, et quand la foule, portant Huber en triomphe, eut évacué la salle, le prince Pierre quitta l'Assemblée nationale pour se rendre à la division militaire, et de là au Luxembourg, où siégeait la commission exécutive. Arrêté par un groupe menaçant à la sortie du Palais-Bourbon, voici le singulier dialogue que le commandant Bonaparte eut avec les insurgés : « Es-tu représentant ? — Oui, je suis re-« présentant du peuple. — Tu es bien heureux que nous ne te f..... pas à l'eau ! — Citoyens, vous auriez grand tort, car je « suis un bon républicain. » Le sang-froid avec lequel cette réponse fut faite surprit les agresseurs ; ils s'entre-regardèrent interdits, et laissèrent le prince, qu'ils ne connaissaient pas, continuer son chemin.

La conduite ferme et sage des membres de la famille Bonaparte, leur éloignement prononcé pour tout ce qui était désordre et violence, leur dévouement aux institutions démocratiques, leurs votes à l'Assemblée nationale, l'hostilité de jour en jour plus forte de la commission exécutive à l'égard du prince Louis, et jusqu'à la politique du cabinet, tout contribua à augmenter leur popularité et à ajouter à la sympathie que les masses avaient conservée pour eux.

La loi de proscription de 1816 et de 1832, quoique abolie de fait par la révolution de février et surtout par l'admission sans contestation de trois membres de la famille de l'Empereur à la

Constituante, existait encore légalement. Les amis de la famille, autant qu'elle-même, crurent nécessaire de faire cesser cet état de choses. Ce fut dans ce but que M. Pietri, l'un des députés de la Corse, déposa, le 27 mai, la proposition suivante :

« Les soussignés réclament qu'il soit présenté et au besoin proposent un décret portant :

« L'art. 6 de la loi du 10 avril 1832, relatif au bannissement de la famille Bonaparte, est abrogé. »

Cette proposition, qui était signée par MM. Germain Sarrut, Louis Blanc, Conti. Casabianca, Larabit, Boulay (de la Meurthe), Abbatucci, Laurent (de l'Ardèche), Degousée, Henri Bertrand, Subervie et plusieurs autres députés, fut appuyée par la presque unanimité de l'Assemblée, qui fixa jour pour le développement de la proposition.

La commission exécutive, soit qu'elle redoutât l'influence dont la famille commençait à jouir dans le pays, soit qu'elle crût cette famille hostile à la République, vit avec un mécontentement non dissimulé l'appui que l'Assemblée nationale prêta à la proposition de M. Pietri. Elle eût désiré maintenir la loi de proscription comme une arme contre le prince Louis, et ce désir, plutôt égoïste que purement politique, ne fit que s'accroître par la protestation que firent, peu de jours après, le 4 juin, différents départements en faveur du prince Louis.

Des doubles élections et l'annulation de quelques autres avaient appelé plusieurs départements à compléter leur députation. Paris, l'Yonne, la Charente-Inférieure et la Corse se trouvèrent dans ce cas. Des démarches furent faites auprès du prince Louis-Napoléon, mais il refusa de se porter candidat. Plusieurs de ses amis, soit qu'ils ne connussent point sa résolution, soit qu'ils voulussent forcer la main au gouvernement, résolurent de mettre en avant le nom du prince; à son insu, sans la participation même de sa famille, et la veille des réélections, c'est-à-dire le 3 juin, ils firent afficher sa candidature à Paris, à La Rochelle, à Auxerre et à Ajaccio. Le nom du prince Louis fut accueilli avec un enthousiasme tel qu'il surprit non-seulement ses amis, mais

sa famille, et sans doute lui-même. Partout son nom sortit victorieux de l'urne électorale. A Paris, il obtint 84,000 voix; en Corse, dans l'Yonne et dans la Charente-Inférieure, il fut pour ainsi dire élu d'acclamation, à la presque unanimité des votants.

La quadruple élection du prince Louis fut officiellement connue le 10 juin; elle surprit étrangement le gouvernement, qui n'eut pas la force de dissimuler ou son désappointement ou sa colère. Refusant de croire que cette élection etait naturelle, la seule expression de la volonté populaire, il la considéra, sans le moindre motif plausible, comme le résultat d'une espèce de conspiration impérialiste ou bonapartiste, et une menace faite aux institutions républicaines par l'exilé de Londres. La supposition était gratuite, odieuse, surtout en l'absence de preuves; elle était non-seulement injurieuse pour les membres de la famille Bonaparte, mais étant propagée parmi le peuple, elle pouvait, dans un moment de troubles, coûter la vie à tous ceux d'entre eux qui se trouvaient à Paris. Mais la commission exécutive ne s'arrêta pas à cette considération. Partant du principe erroné que l'élection du prince Louis était un complot contre la République, et rapportant, par un dernier effort de fausse interprétation, l'agitation qui se faisait remarquer dans le peuple à cette prétendue machination anti-républicaine, le pouvoir résolut de s'opposer de toutes ses forces à l'admission du prince, et pour qu'il n'y eût point de malentendu, il décida, en outre, qu'il proposerait à l'Assemblée nationale qu'elle décrétât que le bannissement de la famille Bonaparte était maintenu dans la personne du prince Louis.

Les événements secondèrent un instant les projets de la commission exécutive. En effet, le 12 juin, jour fixé par le gouvernement pour déposer la proposition de bannissement, de nouveaux troubles agitèrent Paris; mais cette fois-ci les mesures avaient été prises pour étouffer le mouvement à temps. Si l'on peut se rapporter aux aveux qui ont été faits par la suite, il paraîtrait que la police ne fut pas tout à fait étrangère à cette tentative d'insurrection. Le gouvernement trouva à propos de l'attribuer aux partisans des Bonaparte. Soit calcul, soit par une de ces

légèretés qu'il est difficile d'excuser chez des hommes sérieux, le pouvoir vint déclarer à la tribune que plusieurs coups de feu avaient été tirés sur les officiers de la ligne et qu'un officier de la garde nationale venait d'être tué d'un coup de pistolet aux cris de *Vive l'Empereur!* Rien n'était vrai dans cette assertion ; tout était faux, on l'a su depuis. Cependant, une agitation fiévreuse s'empara de l'Assemblée à cette déclaration inattendue. Le gouvernement y comptait sans doute, et, sans attendre que la réflexion vînt faire justice d'une semblable accusation, la commission exécutive s'empressa de proposer à l'Assemblée le décret que voici :

« La Commission du pouvoir exécutif, vu l'article 3 de la loi du 13 janvier 1816 ;

« Considérant que Charles-Louis-Napoléon Bonaparte est compris dans la loi de 1832, qui exile du territoire français les membres de la famille Bonaparte ;

« Considérant que, s'il a été dérogé de fait à cette loi par le vote de l'Assemblée nationale qui a admis trois membres de cette famille à faire partie de l'Assemblée, ces dérogations individuelles ne s'étendent ni de droit ni de fait aux autres membres de la même famille ;

« Considérant que la France veut fonder en paix et en ordre le gouvernement républicain et populaire, sans être troublée dans son œuvre par les prétentions ou les ambitions dynastiques de nature à former des partis ou des factions dans l'État, et par suite à fomenter, même involontairement, des guerres civiles ;

« Considérant que Charles-Louis Bonaparte a fait deux fois acte de prétendant en revendiquant une république avec un empereur, c'est-à-dire une république dérisoire, au nom du sénatus-consulte de l'an XIII ;

« Considérant que des agitations attentatoires à la république populaire que nous voulons fonder, compromettantes pour la sûreté des institutions et pour la paix publique, se sont déjà révélées au nom de Charles-Louis-Napoléon Bonaparte ;

« Considérant que ces agitations, symptômes de manœuvres

coupables, pourraient créer une difficulté dangereuse à l'établissement pacifique de la République, si elles étaient autorisées par la négligence ou par la faiblesse du gouvernement ;

« Considérant que le gouvernement ne peut accepter la responsabilité des dangers que courrait la forme républicaine des institutions et la paix publique, s'il manquait au premier de ses devoirs en n'exécutant pas une loi existante justifiée plus que jamais, pendant un temps indéterminé, par la raison d'État et le salut public,

« Déclare qu'il fera exécuter, en ce qui concerne Louis Bonaparte, la loi de 1832, jusqu'au jour où l'Assemblée nationale en aura autrement décidé. »

L'accusation était aussi odieuse que les moyens de répression proposés étaient iniques.

Justement indigné, le prince Pierre-Napoléon s'élança à la tribune, que M. de Lamartine venait de quitter. « Citoyens re-
« présentants, dit-il, tous ceux qui portent mon nom flétrissent
« et flétriront l'attentat qui vient de se commettre. Il est pos-
« sible que ceux qui l'ont commis aient crié *Vive l'Empereur!*
« mais ils sont bien coupables en versant le sang français d'avoir
« profané le nom de l'homme qui avait tant d'horreur de la
« guerre civile, de l'homme qui, pour l'éviter en 1815, a sa-
« crifié sa couronne et sa famille. Les vieux soldats de la Loire
« le savent, la France le sait. Pour ma part, je ne comprends
« pas ces soupçons que je ne mérite pas... A la première nou-
« velle de notre heureuse révolution, je suis accouru de l'exil,
« j'ai prêté spontanément entre les mains du gouvernement pro-
« visoire mon serment de fidélité à la République ; je n'en prê-
« terai jamais d'autre... La main sur la conscience, je puis dire
« que je suis républicain de père en fils. Mes convictions démo-
« cratiques, mes convictions d'aujourd'hui sont celles que j'ai
« toujours eues. Au surplus, citoyens représentants, l'heure des
« épreuves est peut-être arrivée ; elles sont la pierre de touche
« du patriotisme, et quant à moi, je prends devant vous l'enga-
« gement solennel de ne pas les éviter. Si la République était
« attaquée par des réactionnaires ou des anarchistes, je suis éga-

Digitized by Google

Biblioteca Nazionale
NAPOLI





« lement prêt à quitter ces bancs pour me porter au premier « rang de ses défenseurs. La République, je la veux inviolable, « elle est mon idole ; je ne veux qu'elle et j'aimerais mieux « mourir que de voir autre chose. »

Le prince Napoléon se joignit avec vigueur à la protestation de son cousin pour repousser la solidarité qu'on voulait établir entre le nom de Napoléon et l'émeute : « Citoyens représentants, « dit-il, avant tout je dois me joindre aussi énergiquement que « possible aux paroles chaleureuses et vraies que vient de pro- « noncer ici mon parent. Je pense que l'Assemblée nationale a « été unanime dans son approbation à ce qu'il vient de dire. (Oui ! « oui !) Mais il me reste un devoir pénible, un devoir peu brillant, « sans entraînement, un appel à la raison, à la justice ! citoyens, « un appel au bon sens, au sang-froid, dans un moment terrible, « je le reconnais, dans un moment où le sang français a coulé.

« Le citoyen Lamartine est venu vous dire avec toute son « éloquence, et avec une affliction profonde et que nous parta- « geons tous, qu'un attentat, qu'un crime horrible avait été « commis à un cri que je ne veux pas répéter ici, mais qui, jusqu'à « présent, n'avait jamais été accusé d'avoir fomenté de troubles, « de guerre civile. Comme conséquence de ce malheur, il vous « a dit : Prononcez un décret d'exclusion sous le coup de votre « légitime indignation, sous le coup de la haine que nous ressen- « tons tous contre ces misérables, contre ces malheureux qui « se sont permis cet attentat indigne ; sous le coup de cette exci- « citation on est venu vous présenter un décret de proscription. « Je comprends que cela est sans doute en dehors de la pensée « de M. de Lamartine, mais il y a une corrélation odieuse, un « rapport indigne entre le coup de pistolet tiré et le nom qu'il « vient de prononcer à cette tribune. C'est comme s'il avait dit : « Ce coup de pistolet... Oh non ! il n'a pas pu le penser ; je « rends trop hommage à ses sentiments. Mais il vous a dit : « Voyez cette corrélation : d'un côté, on prononce ce nom, de « l'autre on commet un assassinat infâme ; de là la nécessité « d'un décret de proscription. Citoyens, si demain l'on invoquait « les noms les plus honorables, et plus ils seront honorables,

« plus on les invoquera pour commettre un attentat odieux, « parce que les misérables se serviront sans cesse des noms « qu'ils croiront pouvoir servir mieux de voile à leurs projets. « Toutes les fois qu'on tirera un coup de pistolet, et puis qu'on « criera : Vive le citoyen un tel, faudrait-il en rendre respon- « sable ce nom? On vous a rappelé un passé que personne ne veut! »

« Mais, messieurs, l'Empire, c'est un souvenir que la grande « majorité des Français respecte comme une grande époque, « mais que personne de nous, sachez-le bien, n'entend invoquer « ni pour le présent, ni pour l'avenir; c'est une chimère que « l'Empire; aujourd'hui c'est une grande époque dans l'histoire; « pour ma part, je la regarde comme la plus grande époque que « nous ayons encore eue, et cependant je fais des vœux sincères « pour que l'époque que nous traversons à présent devienne plus « grande encore en gloire, en félicité intérieure. Je ne le crois pas! »

« Personne n'est plus disposé que moi, par ses faibles forces, « à contribuer à cette grandeur.

« Mais, citoyens, ne vous laissez pas entraîner à ce fantôme, « je vous en supplie, et qu'il me soit permis encore une fois, en « descendant de cette tribune, de protester contre cette corréla- « tion indigne que je repousse de toutes mes forces, que tous les « bons citoyens repousseront, que M. de Lamartine lui-même, « s'il était sur son banc, devrait être le premier à repousser; « contre toute corrélation, dis-je, entre les troubles qui sont « commis et le nom qui a été prononcé à cette tribune contre « lequel on vous demande un décret de proscription. »

La proposition du gouvernement ne résista pas à la double protestation des deux neveux de l'Empereur. L'Assemblée, entraînée par leurs paroles franches, loyales et énergiques, repoussa, séance tenante, le projet de décret de la commission exécutive et admit le lendemain, 13 juin, le prince Louis-Napoléon comme représentant du peuple, en dépit des efforts du gouvernement pour faire refuser son admission.

Tous les hommes sages, tous ceux qui répudiaient les mesures de proscription, applaudirent à la décision de l'Assemblée nationale. M. Charbonnel, mort quelques jours après sous les balles

des insurgés, et dont le patriotisme et l'amour pour la liberté ne sauraient être mis en doute, fut du nombre. Voici la lettre qu'il adressa, le 14 juin, au prince Pierre.

« Citoyen représentant, je n'ai pas pu aborder hier la tribune où j'avais à dire : « Les Bonaparte sont restés dans tous les cœurs français sous les rois. »

« Le peuple souverain, aujourd'hui le diadème de la république démocratique sur la tête, ne craint pas d'ouvrir ses bras à une famille dont le chef a fait la gloire de la France, en vue de l'intérêt du peuple, et qui s'est fait martyr de l'oligarchie plutôt que de la combattre avec la guerre civile.

« Le citoyen Louis-Napoléon Bonaparte s'est présenté deux fois comme prétendant monarchique, répète-t-on sans cesse à cette tribune; mais le peuple n'était pas souverain de fait alors! sa cause n'y est pour rien ; il vous le dit par l'élection.

« Veuillez, citoyen collègue, agréer l'hommage de ma satisfaction sur l'issue d'une lutte que vous avez si patriotiquement soutenue, vous et les vôtres.

« CHARBONNEL, Représentant du peuple. »

Le rejet de son projet de décret pour le maintien du bannissement du prince Louis ne découragea pas le pouvoir exécutif. Un incident inattendu, qui n'eût été que plaisant si l'importance que le gouvernement chercha à y attacher n'eût failli se terminer par un vote déplorable, fit naître dans son esprit l'espoir de faire revenir l'Assemblée sur sa résolution et de lui arracher un acte d'accusation.

Le prince Louis-Napoléon avait appris à Londres, dans la soirée du 13 juin, que des troubles agitaient Paris dans la journée du 12, et que certaines personnes attribuaient à ses partisans ou à ses amis cette tentative d'insurrection ; ne voulant pas qu'on pût supposer un seul instant qu'il y avait la moindre corrélation entre lui et l'émeute, il s'empressa de protester contre cette accusation, et de répudier avec force toute participation aux troubles. Sa lettre, datée du 14 juin, fut remise, à l'ouverture de la séance du 15, au président de l'Assemblée nationale, qui s'em-

pressa d'en donner lecture. Elle était conçue en ces termes :

« Monsieur le président, je partais pour me rendre à mon poste, lorsque j'apprends que mon élection sert de prétexte à des troubles déplorables et à des erreurs funestes. Je n'ai pas recherché l'honneur d'être représentant du peuple, parce que je savais les soupçons injustes dont j'étais l'objet ; je rechercherais encore moins le pouvoir.

« Si le peuple m'impose des devoirs, je saurai les remplir ; mais je désavoue tous ceux qui me prêteraient des intentions ambitieuses que je n'ai pas. Mon nom est un symbole d'ordre, de nationalité et de gloire ; et ce serait avec la plus vive douleur que je me verrais servir à augmenter les troubles et les déchirements de la patrie. Pour éviter un tel malheur, je resterais plutôt en exil : je suis prêt à tous les sacrifices pour le bonheur de la France,

« Ayez la bonté, monsieur le président, de donner connaissance de cette lettre à mes collègues.

« Je vous envoie une copie de mes remercîments aux électeurs.

« Recevez l'assurance de mes sentiments distingués.

« Louis-Napoléon Bonaparte. »

Cette lettre était sagement pensée ; elle était l'expression non d'un ambitieux, mais d'un noble cœur qui se résigne à l'exil, qui s'offre en sacrifice plutôt que de consentir que son nom ou sa personne deviennent un instrument de trouble pour sa patrie. Une partie de l'Assemblée l'interpréta autrement. Le croira-t-on ? des hommes sérieux en firent au prince un crime de lèse-nation ! Le président en eut à peine donné lecture, que le ministre de la guerre, M. le général Cavaignac, s'élança à la tribune.

« Citoyens représentants, dit-il, l'un des membres du gouverne-
« ment provisoire nous a dit, il y a quelques jours, qu'une per-
« sonne seule n'avait pas parlé. Ce silence vient d'être rompu.
« L'émotion qui m'agite ici ne me permet pas d'exprimer comme
« je le désirerais toute ma pensée. Mais, ce que je remarque,
« c'est que, dans cette pièce, qui devient historique, le mot de ré-
« publique n'est pas prononcé ! Je me borne à signaler cette

« pièce à l'attention de l'Assemblée nationale, à l'attention et au « souvenir de la nation tout entière..... » Les cris de *vive la République!* éclatent alors de toutes parts, comme si la République eût été menacée par l'absence de ce mot dans la lettre du prince : « Citoyens représentants, dit à son tour M. Baune, dé- « puté de la Loire, je viens au nom de la République protester « contre la déclaration de guerre d'un prétendant! — Qu'il « vienne ici, il faut qu'il vienne! ajouta M. Glais-Bizoin. — Nous « ne craignons aucun prétendant, s'écrie M. Antony Thouret, « ancien journaliste; mais il est bon que l'on sache ici, et dans « toute la France, comment un jeune imprudent a répondu à « l'acte de bienveillance et de générosité de l'Assemblée natio- « nale. Il est bon de le dire et de le dire bien haut : Toutes les « prétentions, de quelques prétendants que ce soit, disparaîtront « devant vos mépris..... Par l'émotion qui nous anime tous, il « est démontré que dans cette enceinte il n'y a que des défen- « seurs de la République. Je vous demande à vous signaler une « phrase décisive dans la lettre de Louis Bonaparte, à qui nous « avons fait l'honneur de confirmer le mandat de représentant du « peuple. Cette phrase est celle-ci : « Si le peuple m'impose des « devoirs, je saurai les remplir. » Eh bien ! citoyens, le devoir que « lui impose le peuple, c'est le devoir de représentant du peuple. « Or, je considère cette phrase comme un appel à la révolte con- « tre la République française. En conséquence, je demande qu'il soit « décrété à l'instant que *Louis Bonaparte est traître à la patrie.* »

Il faut avouer que rien n'est plus élastique, plus capricieux que les passions politiques. Elles métamorphosent avec la même facilité la vertu en crime et le crime en vertu. Le prince Louis avait oublié d'inscrire dans sa lettre le mot république, donc c'était un traître, un prétendant. Quelle triste et pitoyable raison! Tout le monde avait lu son adhésion solennelle à la République : que fallait-il de plus? Des preuves de dévouement? mais il en donnait en se condamnant volontairement à l'exil!

Le bon sens aurait dû faire raison de la proposition de M. Antony Thouret : l'Assemblée nationale faillit la voter immédiatement; ce ne fut qu'à la demande réitérée de plusieurs députés

que la majorité consentit à ajourner la discussion jusqu'au lendemain. Ce retard épargna à l'Assemblée un vote absurde et ridicule.

La lettre datée du 14 juin était partie depuis quelques heures seulement, lorsque le prince Louis reçut dans la soirée et dans la matinée du 15 les journaux de Paris du 12 et du 13, qui renfermaient l'acte de bannissement proposé par la commission exécutive et son admission comme représentant du peuple. L'idée qu'on avait mêlé son nom aux troubles, lui qui avait consenti à l'exil pour éviter au gouvernement jusqu'à l'apparence d'un embarras, dut l'affliger douloureusement. Il résolut sur-le-champ de donner sa démission et de protester par son désistement contre l'acte d'accusation proposé par le gouvernement. Un de ses amis, M. Frédéric Briffault, était sur le point de partir pour Paris; il le chargea de remettre sa lettre au président de l'Assemblée nationale. Cette lettre portait :

« Monsieur le président, j'étais fier d'avoir été élu représentant du peuple à Paris et dans trois autres départements. C'était à mes yeux une ample réparation pour trente années d'exil et six années de captivité. Mais les soupçons injurieux qu'a fait naître mon élection, mais les troubles dont elle a été le prétexte, mais l'hostilité du pouvoir exécutif, m'imposent le devoir de refuser un honneur qu'on croit avoir été obtenu par l'intrigue.

« Je désire l'ordre et le maintien d'une république sage, grande et intelligente; et puisque involontairement je favorise le désordre, je dépose, non sans de vifs regrets, ma démission entre vos mains.

« Bientôt, j'espère, le calme renaîtra et me permettra de rentrer en France comme le plus simple des citoyens, mais aussi comme un des plus dévoués au repos et à la prospérité de mon pays.

« Recevez, M. le président, l'assurance de mes sentiments les plus distingués.

« Louis-Napoléon Bonaparte. »

Cette lettre, datée de Londres le 15 juin, confiée le même jour, à midi, à M. Briffault, fut apportée à Paris le 16, et remise à midi et demi entre les mains du président de l'Assemblée

nationale, M. Sénard. C'était une demi-heure avant l'ouverture de la séance dans laquelle on devait discuter la proposition de M. Antony Thouret. M. Sénard, après avoir sollicité un instant de silence, car le tumulte était grand, s'empressa de donner lecture de la lettre du prince. Elle renversa tout cet échafaudage de trahison et d'intrigue que la commission exécutive et ses amis avaient si légèrement construit dans la séance de la veille ; les hommes sages rougirent que des représentants du peuple, que des hommes chargés de sauvegarder l'honneur des citoyens, se fussent oubliés au point de provoquer, sans preuve et sans motif, une accusation d'infamie. De tous ceux qui avaient eu, la veille, l'injure ou le blâme à la bouche, personne n'osa plus élever la voix pour soutenir l'absurde accusation de M. Antony Thouret ; ils étaient honteux eux-mêmes ; et, après tant de cris, après tous ces gros mots, il ne resta aux auteurs de cette déplorable scène du 15 que le ridicule ou l'odieux d'avoir qualifié de traître un homme, parce qu'il avait oublié dans une lettre le mot de *république !*

La tentative d'insurrection du 12 juin, que le gouvernement avait eu la coupable idée d'attribuer aux membres de la famille Bonaparte, n'était que le prélude d'une épouvantable lutte qui éclata quelques jours après, le 23 juin. Dès la première heure de la révolte, la commission exécutive se trouva menacée et avec elle les institutions établies. Quarante mille hommes, enrôlés sous un même drapeau, la bannière du socialisme, attaquèrent le gouvernement. Bientôt le sang coula de toutes parts. Ne consultant que le salut de la patrie et de la République, de cette République dont on prétendait que sa famille conspirait la perte, le prince Pierre-Napoléon, avant que l'Assemblée décrétât qu'un certain nombre de représentants seraient envoyés en parlementaires auprès des insurgés, inscrivit le premier son nom sur la feuille que le président Sénard offrit aux députés de bonne volonté. Il suivit sans retard M. de Lamartine à l'attaque des barricades. Ils parcoururent ensemble les boulevards et les faubourgs au milieu d'une foule incertaine ou prête à s'insurger. Plus d'une fois ils faillirent être enlevés, malgré leur escorte, et ce ne fut pas sans

difficulté qu'ils pénétrèrent dans le faubourg du Temple, où une forte barricade avait été élevée à l'entrée de la rue Saint-Maur. Arrivés au pont du canal Saint-Martin, où les balles pleuvaient de toute part, plusieurs soldats furent tués sous leurs yeux. Après avoir reconnu la position, M. de Lamartine, vaillamment secondé par le prince Pierre, le ministre Duclerc et M. de Treveneuc, réunit à la hâte tout ce qu'il put trouver sous la main de troupes de ligne et de gardes mobiles, et aborda vigoureusement la barricade sous un feu terrible. Le combat fut sanglant. Plusieurs officiers supérieurs et autres furent tués; le prince Pierre eut son cheval mortellement blessé sous lui; mais, malgré la bravoure des troupes, les insurgés, qui se battaient également en héros, ne purent être débusqués qu'à la chute du jour, et après une lutte aussi désastreuse qu'opiniâtre.

On sait à quel prix la société fut sauvée : après trois jours de combats, de sang et de carnage sans exemple, l'insurrection fut vaincue. La commission exécutive succomba au milieu de l'insurrection; elle fut remplacée par le général Cavaignac, auquel l'Assemblée nationale conféra la puissance dictatoriale.

Les journées de Juin furent, il faut l'espérer du moins, la dernière tentative de l'anarchie contre l'ordre et les sages libertés; et s'il faut plaindre les hommes qui furent assez aveugles pour se laisser entraîner à cette criminelle révolte, s'il faut déplorer que des mesures insuffisantes aient laissé à l'insurrection le temps de prendre des proportions gigantesques, s'il faut enfin gémir que des flots de sang français aient coulé dans les rues de Paris, il faut aussi remercier ces généreux citoyens qui, à l'exemple du prince Pierre-Napoléon, se dévouèrent pour le salut de la République.

Par suite de la démission du prince Louis, les départements de la Seine, de l'Yonne, de la Charente-Inférieure et de la Corse, furent appelés une seconde fois, au commencement de septembre, à compléter leur députation à l'Assemblée nationale. La conduite du gouvernement, ses persécutions à l'égard du proscrit de Londres et jusqu'au mauvais vouloir de certains membres de l'Assemblée, tout avait contribué à mécontenter ces départements;

Mon cher Comte

Je garde chez moi votre lettre
avec la personne qui me la remet
elle présente demain samedi
au rendez

Votre à vous comme toujours
Louis Napoléon

comme il fallait s'y attendre, ils persistèrent à maintenir la candidature du prince. Le gouvernement combattit cette candidature de toutes ses forces et de toute l'influence que possède le pouvoir. Rien ne fut épargné : calomnies, insinuations odieuses, bruits honteux, tout fut employé ; mais cette opposition violente ne put même modifier la volonté des populations. Elles accomplirent leur protestation. Le prince fut élu représentant à Paris par cent dix mille suffrages, dans l'Yonne par quarante-deux mille sur cinquante mille votants, dans la Charente-Inférieure, et enfin en Corse. Cette quadruple élection fut accueillie par le pays comme une espèce de victoire nationale : elle foudroya le pouvoir, qui se sentit suicidé sans avoir la franchise de l'avouer.

Le rapport de l'élection du prince fut fait à l'Assemblée nationale dans la séance du 26 septembre. Le rapporteur conclut pour son admission, et l'Assemblée, après quelques mots sans portée, proclama le prince représentant du peuple.

Le prince Louis, arrivé à Paris depuis l'avant-veille, assistait à la séance. Il demanda la parole immédiatement après son admission.

« Citoyens représentants, dit-il, il ne m'est pas permis de « garder le silence après les calomnies dont j'ai été l'objet.

« J'ai besoin d'exposer ici hautement, et dès le premier jour « où il m'est donné de siéger parmi vous, les vrais sentiments « qui m'animent et qui m'ont toujours animé.

« Après trente-trois années de proscription et d'exil, je re- « trouve enfin ma patrie et tous mes droits de citoyen!

« La République m'a fait ce bonheur ; que la République re- « çoive mon serment de reconnaissance, mon serment de dévoue- « ment, et que les généreux compatriotes qui m'ont porté dans « cette enceinte soient certains que je m'efforcerai de justifier « leurs suffrages en travaillant avec vous au maintien de la tran- « quillité, ce premier besoin du pays, et au développement des « institutions démocratiques que le peuple a droit de réclamer.

« Longtemps je n'ai pu consacrer à la France que les médita- « tions de l'exil et de la captivité. Aujourd'hui la carrière où « vous marchez m'est ouverte : recevez-moi dans vos rangs, mes

« chers collègues, avec le même sentiment d'affectueuse con-
« fiance que j'y apporte. Ma conduite, toujours inspirée par le
« devoir, toujours animée par le respect de la loi, ma conduite
« prouvera, à l'encontre des passions qui ont essayé de me noircir
« pour me proscrire encore, que nul ici plus que moi n'est résolu
« à se dévouer à la défense de l'ordre et à l'affermissement de la
« République. »

Ces paroles furent vivement applaudies ; et au moment où il descendit de la tribune, plusieurs de ses collègues allèrent serrer la main du prince en signe d'assentiment et de félicitation.

La question de la présidence de la République, dont les débats commencèrent le 5 octobre, servit d'occasion à certains représentants pour revenir indirectement sur le compte du prince Louis, et pour parler avec affectation, en se tournant vers les membres de la famille Bonaparte, de prétendants, d'ambitieux monarchiques. Le prince Pierre, qui était généralement aimé de ses collègues, et qui plus d'une fois leur avait donné des preuves de sa franchise et de l'énergie de son caractère, ne put supporter longtemps cette injure hypocrite. Indigné de la qualification de prétendants qu'à tout propos ses adversaires politiques appliquaient aux membres de sa famille, il demanda la parole, le 10 octobre, avec l'intention d'imposer silence à ces attaques.

« Citoyens représentants, dit-il, j'ai demandé la parole pour
« que l'on sache bien, ici et ailleurs, que dans cette enceinte il
« n'y a pas de prétendants, mais des représentants du peuple qui
« ont prêté serment de fidélité à la République démocratique,
« qui ne le violeront jamais, et qui ne souffriront pas qu'on les
« désigne par une qualification qui équivaudrait à celle de traître
« ou d'hypocrite. Pour mon compte, je déclare que je tiendrai
« pour un prétendant au monopole de l'insolence, et pour
« un faux frère, celui qui voudrait ainsi conspuer ses collè-
« gues. »

Personne ne releva les paroles du prince Pierre, mais elles mirent un terme aux épithètes dont certains représentants avaient été, jusque-là, si prodigues dans la discussion.

Ce fut le lendemain, après la protestation du prince Pierre,

que la proposition de M. Pietri relative à l'abrogation de la loi de proscription de la famille Bonaparte, et qui avait été successivement ajournée, fut enfin mise en discussion. Depuis l'admission du prince Louis, cette loi n'avait plus de but politique; elle n'était plus qu'un non-sens. Aussi personne, pas même le gouvernement, ne demanda la parole pour combattre le projet de décret. Après une simple lecture, la proposition fut mise aux voix, adoptée sans observations, et le président de l'Assemblée proclama solennellement l'abrogation de cette loi inique qui, pendant trente-trois ans, avait pesé de tout son poids sur la famille de l'Empereur.

L'Assemblée nationale ayant décidé, après de longs et orageux débats, que la République aurait un président chargé du pouvoir exécutif, l'élection du président, fixée au 10 décembre, préoccupa bientôt tous les esprits. C'était une question grave, importante, dont pouvait dépendre non-seulement le sort de la République, mais l'ordre et la société. Chaque parti, chaque faction voulut avoir son candidat; tous briguèrent les suffrages en faveur de l'homme de leur choix. Cinq noms furent avancés : le prince Louis-Napoléon, le général Cavaignac, M. de Lamartine, M. Ledru-Rollin et M. Raspail. M. Raspail était alors l'un des principaux chefs du socialisme; il ne devait compter que sur ses adeptes; sa candidature était une protestation contre l'ordre de choses établi ; mais elle ne pouvait avoir aucune influence sur celle de son compétiteur. M. Ledru-Rollin était le représentant des républicains avancés, radicaux; il était appuyé par la Montagne de l'Assemblée nationale; sa candidature, sans être beaucoup plus sérieuse que celle de M. Raspail, était du moins significative, car elle devait rallier autour d'elle le parti le plus vivace, le plus énergique de la République. L'immense talent de M. de Lamartine, les services qu'il avait rendus à la cause républicaine, sa conduite sage et modérée pendant qu'il avait été à la tête du gouvernement provisoire, tout le recommandait aux suffrages du peuple; malheureusement les affaires de Juin et surtout ses liaisons inexpliquées avec M. Ledru-Rollin, dont on lui avait fait un crime, lui avaient fait perdre sa popu-.

larité, et avec elle il avait perdu, pour le moment du moins, toute chance de succès dans la grande lutte électorale du 10 décembre.

Il ne restait donc que deux candidatures, celle du prince Louis-Napoléon et celle du général Cavaignac. M. le général Cavaignac, ministre de la guerre avant les journées de Juin, avait été investi, pendant le combat, d'un pouvoir illimité; et, l'Assemblée nationale, reconnaissante des services qu'il rendit pendant cette déplorable lutte, l'avait nommé président du pouvoir exécutif. Le nom du général Cavaignac était devenu tout-à-coup populaire, mais en révolution, rien ne s'use plus vite que la popularité; il faut autre chose que l'enthousiasme des noms pour résister au choc des tempêtes. La déportation des insurgés de Juin, la prolongation outre mesure de l'état de siége de Paris, les entraves mises à la liberté de la presse, l'impassibilité du ministère devant le bombardement de Messine, les recompenses nationales demandées en faveur d'anciens condamnés politiques et plusieurs mesures maladroites dans l'administration de l'intérieur avaient, sinon détruit, du moins considérablement restreint les sympathies que le général avait inspirées au peuple. Sa candidature était neanmoins sérieuse, soutenue par la majorité de l'Assemblée nationale, qui appuya son élection de toute sa puissance, disposant des ressources que donne le gouvernement, soit pour faire mouvoir les masses, soit pour influencer les esprits, ayant six cent mille emplois publics ou à retirer, ou à distribuer, et tenant par conséquent entre ses mains l'existence de tant de familles vivant par l'État; certes, en présence de tant de moyens d'action, les amis du général Cavaignac eussent été en droit d'espérer l'élection de leur candidat, si toutes ces ressources ou tous ces appuis forcés ou volontaires ne se fussent émoussés contre l'irrésistible entraînement qui poussait en ce moment la nation vers le prince Louis-Napoléon Bonaparte.

Le nom du prince rappelait au pays les plus glorieux souvenirs; il était, aux yeux du peuple, une personnification vivante d'ordre, de nationalité et de grandeur. Son exil, sa captivité, les

Biblioteca Nazionale
NAPOLI



Lith de Becquet frères

LOUIS NAPOLÉON BONAPARTE

President de la Republique Francaise

Biblioteca Nazionale
NAPOLI



Courtois, del

Digitized by Google

persécutions qu'il avait éprouvées, la haine dont le gouvernement de Louis-Philippe avait donné maintes preuves à son égard, l'aveugle hostilité de la commission exécutive, son nom, sa vie, ses malheurs, tout en un mot avait contribué à réunir une double auréole autour de la personne du fils de la reine Hortense : la popularité et la sympathie des masses. La candidature du prince, avancée spontanément, fut admise avec enthousiasme dans toute la France. Les vieux soldats, les anciens fonctionnaires de l'Empire, les bonapartistes, les républicains modérés, les ennemis du désordre, l'armée, la garde nationale, tous ceux qui aimaient la stabilité, ceux qui craignaient les excès d'une liberté effrénée et d'un socialisme malentendu, et ils représentaient au moins les trois quarts de la France, tous se rallièrent à la candidature du prince. Son manifeste, qui fut publié le 29 novembre, loin d'attiédir l'enthousiasme, ne fit que le stimuler. Ce manifeste était conçu en ces termes :

« Louis-Napoléon-Bonaparte à ses concitoyens.

« Pour me rappeler de l'exil, vous m'avez nommé représentant du peuple. A la veille d'élire le premier magistrat de la République, mon nom se présente à vous comme un symbole d'ordre et de liberté.

« Ces témoignages d'une confiance si honorable s'adressent, je le sais, bien plus à ce nom qu'à moi-même, qui n'ai rien fait encore pour mon pays; mais plus la mémoire de l'Empereur me protége et inspire vos suffrages, plus je me sens obligé de vous faire connaître mes sentiments et mes principes. Il ne faut pas qu'il y ait d'équivoque entre vous et moi.

« Je ne suis pas un ambitieux qui rêve toute l'application des théories subversives. Élevé dans des pays libres, à l'école du malheur, je resterai toujours fidèle aux devoirs que m'imposeront vos suffrages et la volonté de l'Assemblée.

« Si j'étais nommé président, je ne reculerais devant aucun danger, devant aucun sacrifice pour défendre la société si audacieusement attaquée; je me dévouerais tout entier, sans arrière-pen-

sée, à l'affermissement d'une République sage par ses lois, honnête par ses intentions, grande et forte par ses actes.

« Je mettrai mon honneur à laisser, au bout de quatre ans, à mon successeur, le pouvoir affermi, la liberté intacte, un progrès réel accompli.

« Quel que soit le résultat de l'élection, je m'inclinerai devant la volonté du peuple, et mon concours est acquis d'avance à tout gouvernement juste et ferme qui rétablisse l'ordre dans les esprits comme dans les choses; qui protége efficacement la religion, la famille, la propriété, bases éternelles de tout état social; qui provoque les réformes possibles, calme les haines, réconcilie les partis, et permette ainsi à la patrie inquiète de compter sur un lendemain.

« Rétablir l'ordre, c'est ramener la confiance, pourvoir par le crédit à l'insuffisance passagère des ressources, restaurer les finances.

« Protéger la religion et la famille, c'est assurer la liberté des cultes et la liberté de l'enseignement.

« Protéger la propriété, c'est maintenir l'inviolabilité des produits de tous les travaux; c'est garantir l'indépendance et la sécurité de la possession, fondements indispensables de la liberté civile.

« Quant aux réformes possibles, voici celles qui me paraissent les plus urgentes.

« Admettre toutes les économies qui, sans désorganiser les services publics, permettent la diminution des impôts les plus onéreux au peuple; encourager les entreprises qui, en développant les richesses, peuvent, en France et en Algérie, donner du travail aux bras inoccupés; pourvoir à la vieillesse des travailleurs par des institutions de prévoyance; introduire dans nos lois industrielles les améliorations qui tendent, non à ruiner le riche au profit du pauvre, mais à fonder le bien-être de chacun sur la prospérité de tous.

« Restreindre dans de justes limites le nombre des emplois qui dépendent du pouvoir, et qui souvent font d'un peuple libre un peuple de solliciteurs.

« Éviter cette tendance funeste qui entraîne l'État à exécuter lui-même ce que les particuliers peuvent faire aussi bien et

mieux que lui. La centralisation des intérêts et des entreprises est dans la nature du despotisme. La nature de la République repousse le monopole.

« Enfin, préserver la presse des deux excès qui la compromettent toujours : l'arbitraire et sa propre licence.

« Avec la guerre, point de soulagements à nos maux ; la paix serait le plus cher de mes désirs. La France, lors de la première révolution, a été guerrière, parce qu'on l'avait forcée de l'être. A l'invasion, elle répondit par la conquête; aujourd'hui, qu'elle n'est pas provoquée, elle peut consacrer ses ressources aux améliorations pacifiques, sans renoncer à une politique loyale et résolue. Une grande nation doit se taire, ou ne saurait parler en vain.

« Songer à la dignité nationale, c'est songer à l'armée, dont le patriotisme si noble et si désintéressé a été souvent reconnu. Il faut, tout en maintenant les lois fondamentales qui font la force de notre organisation militaire, alléger et non aggraver le fardeau de la conscription. Il faut veiller au présent et à l'avenir non-seulement des officiers, mais des sous-officiers et des soldats, et préparer aux hommes qui ont servi longtemps sous les drapeaux une existence assurée.

« La République doit être généreuse et avoir foi dans son avenir ; aussi moi qui ai connu l'exil et la captivité, j'appelle de tous mes vœux le jour où la patrie pourra sans danger faire cesser toutes les proscriptions et effacer les dernières traces de nos discordes civiles.

« Telles sont, mes chers concitoyens, les idées que j'apporterai dans l'exercice du pouvoir si vous m'appelez à la présidence de la République.

« La tâche est difficile, la mission immense, je le sais ; mais je ne désespérerai pas de l'accomplir en conviant à l'œuvre, sans distinction de parti, les hommes que recommandent à l'opinion publique leur haute intelligence et leur probité.

« D'ailleurs, quand on a l'honneur d'être à la tête du peuple français, il y a un moyen infaillible de faire le bien, c'est de le vouloir. »

La candidature du prince Louis fut violemment combattue par les socialistes, les républicains avancés, et plus que par tous les

autres, par les partisans du général Cavaignac. Rien ne fut épargné, tous les moyens furent employés. Jamais on ne vit de semblable déchaînement de calomnies, de saletés et d'insinuations. Tout ce que la presse ministérielle du gouvernement de Juillet avait débité sur le compte du prince fut répété, commenté et embelli. Les croquis charivariques, les caricatures, les gravures obscènes, qui avaient été publiés jadis pour perdre le prince dans l'opinion publique, furent remis au jour, reproduits sous les formes les plus repoussantes, et mis en vente avec l'autorisation du pouvoir dont son concurrent était le chef. Les opinions politiques du prince, sa vie publique et privée, ses goûts, ses dépenses, ses affections, ses liaisons, tout fut examiné, avec une perfidie machiavélique, transformé, commenté, métamorphosé et jeté comme une pâture boueuse dans les ruisseaux des rues. On contesta ses talents; on nia qu'il eût écrit les ouvrages qu'il avait publiés; on prétendit qu'il parlait un mauvais jargon suisse; on annonça avec exaltation qu'il s'était enrôlé parmi les constables de Londres; on jura qu'il était criblé de dettes, que le Trésor devrait solder; on lui reprocha son séjour en Angleterre, la patrie des bourreaux de son oncle; enfin, poussant jusqu'au dernier degré ces épouvantables aberrations de l'esprit, ceux qui avaient réussi à renverser la monarchie de Juillet firent au prince Louis un crime d'avoir attaqué le gouvernement de Louis-Philippe à Strasbourg et à Boulogne!... Mais le pays fit justice de toutes ces basses et indignes calomnies.

Le scrutin, ouvert le 10 décembre, fut fermé le lendemain soir. Le dépouillement constata que 7,327,345 citoyens avaient pris part au vote et que les suffrages se divisaient de la manière suivante entre les différents candidats :

5,434,226 voix pour le prince Louis-Napoléon Bonaparte;
1,448,107 — le général Cavaignac;
370,119 — M. Ledru-Rollin;
36,920 — M. Raspail;
17,910 — M. de Lamartine;
4,790 — le général Changarnier;
12,600 voix perdues.

L'élection du prince Louis, prévue avant le vote, et connue dès le 14 décembre, fut accueillie avec transport, avec allégresse. Ce fut une véritable fête nationale. Si un petit nombre d'hommes déplora le triomphe du prince, l'immense majorité de la France y applaudit de cœur et d'âme ; les uns parce qu'il répondait à leurs sympathies, les autres parce qu'ils considéraient son élection comme une protestation contre cette Europe qui avait proscrit la famille de l'Empereur ; ceux-ci, parce qu'elle rappelait les souvenirs de l'Empereur avec les beaux jours de la liberté ; ceux-là, parce qu'ils espéraient peut-être que l'avénement du prince servirait de transition à un autre état de choses, mais tous parce que son arrivée au pouvoir était une garantie en faveur de la liberté, de l'ordre et de la stabilité.

Les procès-verbaux de l'élection furent vérifiés par une commission spéciale, et communiqués à l'Assemblée nationale dans la séance du 20 décembre, par M. Waldeck-Rousseau, rapporteur de la commission. Après avoir annoncé la marche qui avait été suivie dans la grande élection du 10 décembre et avoir payé son tribut d'éloges au suffrage universel qui transmettait le pouvoir exécutif d'un homme à un autre, sans secousse, sans désordre, avec calme et dignité, le rapporteur déclara que l'élection de Louis-Napoléon était régulière et que rien ne s'opposait à ce qu'il fût proclamé Président de la République française. Ces conclusions, mises aux voix et adoptées à l'unanimité, furent converties en décret et lues à haute voix par le président de l'Assemblée nationale, M. Armand Marrast :

« Au nom du peuple français,

« Attendu que le citoyen Charles-Louis-Napoléon Bonaparte, né à Paris, remplit les conditions d'éligibilité prescrites par l'art. 44 de la Constitution ;

« Attendu que, dans le scrutin ouvert sur toute l'étendue du territoire de la République pour l'élection du président, il a réuni la majorité absolue des suffrages ;

« En vertu des articles 47 et 48 de la Constitution, l'Assemblée nationale le proclame PRÉSIDENT DE LA RÉPUBLIQUE

FRANÇAISE depuis le présent jour jusqu'au deuxième dimanche du mois de mai 1852. »

Le prince Louis-Napoléon était présent. Il monta immédiatement à la tribune, où il prêta le serment formulé par la Constitution : « En présence de Dieu et devant le peuple français, re-« présenté par l'Assemblée nationale, je jure de rester fidèle à « la République démocratique, une et indivisible, et de remplir « tous les devoirs que m'impose la Constitution. » Le Président de la République demanda ensuite la parole et prononça, au milieu d'un silence religieux, le discours que voici :

« Citoyens représentants,

« Les suffrages de la nation et le serment que je viens de prê-« ter commandent ma conduite future. Mon devoir est tracé, je le « remplirai en homme d'honneur.

« Je verrai des ennemis de la patrie dans tous ceux qui tente-« raient de changer, par des voies illégales, ce que la France « entière a établi.

« Entre vous et moi, citoyens représentants, il ne saurait y « avoir de véritables dissentiments. Nos volontés, nos désirs sont « les mêmes.

« Je veux, comme vous, rasseoir la société sur ses bases, « affermir les institutions démocratiques et rechercher tous les « moyens propres à soulager les maux de ce peuple généreux et « intelligent qui vient de me donner un témoignage si éclatant « de sa confiance.

« La majorité que j'ai obtenue, non-seulement me pé-« nètre de reconnaissance, mais elle donnera au gouver-« nement nouveau la force morale sans laquelle il n'y a pas « d'autorité.

« Avec la paix et l'ordre, notre pays peut se relever, gué-« rir ses plaies, ramener les hommes égarés et calmer les pas-« sions.

« Animé de cet esprit de conciliation, j'ai appelé près de « moi des hommes honnêtes, capables et dévoués au pays, as-

« suré que, malgré les diversités d'origine politique, ils sont « d'accord pour concourir avec vous à l'application de la Con- « stitution, au perfectionnement des lois, à la gloire de la Ré- « publique.

« La nouvelle administration, en entrant aux affaires, doit « remercier celle qui l'a précédé des efforts qu'elle a faits pour « transmettre le pouvoir intact, pour maintenir la tranquillité « publique.

« La conduite de l'honorable général Cavaignac a été digne « de la loyauté de son caractère et de ce sentiment du devoir qui « est la première qualité du chef d'un État.

« Nous avons, citoyens représentants, une grande mission « à remplir, c'est de fonder une République dans l'intérêt de « tous, et un gouvernement juste, ferme, qui soit animé « d'un sincère amour du progrès, sans être réactionnaire ou « utopiste.

« Soyons les hommes du pays, non les hommes d'un parti, et, « Dieu aidant, nous ferons du moins le bien, si nous ne pouvons « faire de grandes choses. »

Ces nobles et patriotiques paroles furent accueillies avec enthousiasme par l'Assemblée nationale et aux cris plusieurs fois répétés de *Vive la République!*

En descendant de la tribune, le président de la République alla affectueusement serrer la main au général Cavaignac; puis, accompagné par le bureau de l'Assemblée nationale et un grand nombre de représentants, il se rendit, avec les honneurs dus au premier magistrat du peuple, à l'Élysée-Bourbon, qui avait été affecté à sa résidence. Une foule innombrable obstruait les rues; elle salua Louis-Napoléon de mille cris de transport et d'allégresse, et l'accompagna jusqu'à l'entrée du palais de l'Élysée-Bourbon, ce même palais où, trente-trois ans auparavant, l'empereur Napoléon avait renoncé à la couronne impériale!

XIV

Résumé.—Situation de la famille de l'Empereur à la fin de 1848.—Conclusion.

Il ne me reste, pour compléter ce travail, qu'à résumer en peu de mots la situation de la famille de l'Empereur à la fin de 1848.

Le roi Murat, la princesse Élisa, l'empereur Napoléon, le prince Eugène, la princesse Pauline, le prince Paul-Marie, la princesse Jeanne, le prince Napoléon-Louis, le roi de Rome, le prince Auguste de Leuchtenberg, la reine Caroline, Madame-Mère, la reine Hortense, le cardinal Fesch, la princesse Charlotte, le prince Lucien, le roi Joseph, la reine Julie, le roi Louis, le prince Achille, la princesse Christine et le prince Jérôme-Napoléon, sont morts l'un après l'autre sur la terre d'exil, dans l'espace de trente

ans, presque tous avant l'âge, tous de chagrin, de douleur, de privations ou des vicissitudes de l'exil! Voyons maintenant quels sont les membres vivants; nous les placerons d'après leur ordre de famille.

Famille du roi Joseph. — Joseph n'a laissé qu'une fille, la princesse Zénaïde-Julie, née à Paris le 8 juillet 1804. Elle a épousé son cousin germain, le prince Charles, fils aîné de Lucien. Dévouée, généreuse, affable, pieuse, elle réunit toutes les qualités qui distinguaient sa mère, la reine Julie; et si quelque chose a pu lui faire oublier la patrie absente, la princesse Zénaïde l'a dû à l'estime et à l'affection des habitants de Rome et à l'amour de sa nombreuse famille.

Famille de Napoléon. — La postérité de l'Empereur s'est éteinte par la mort du roi de Rome. Sa seconde femme, l'impératrice Marie-Louise, devenue depuis la chute de l'Empire archiduchesse régnante de Parme, de Plaisance et de Guastalla, est morte à Parme, le 17 décembre 1847; mais même avant la mort de l'Empereur, cette princesse avait cessé de faire partie de sa famille...

Famille de Lucien. — Le prince Lucien laissa deux filles de sa première femme, M^lle^ Christine Boyer : l'aînée, la princesse Charlotte-Marie, née à Saint-Maximin, le 23 février 1795, vit encore; c'est elle que l'Empereur voulut marier au prince des Asturies, depuis Ferdinand VII. Elle a épousé, le 27 décembre 1815, le prince Marius Gabrielli, qui est mort à Rome le 17 septembre 1841, et qui lui a laissé cinq filles : les princesses Christine, qui a épousé le marquis Stephano; Lavinie, mariée au comte Avanti; Émilie, Placide et Françoise. La princesse Gabrielli est un des plus nobles cœurs que l'on puisse trouver : elle réunit à une piété sincère et à un esprit éclairé et juste une inépuisable affabilité et un dévouement sans bornes.

M^me^ Alexandrine de Bleschamp, princesse douairière de Canino, que Lucien épousa en secondes noces en 1812, a survécu à son époux. Elle est aujourd'hui la doyenne de la famille, et on peut dire aussi un de ses membres les plus distingués et les plus remarquables. Compagne fidèle et dévouée, elle partagea pendant près de quarante ans, et avec autant de résignation que de



y Google

Bibliotheca Nazionale
NAPOLI



Courtaux del. Lith. de Becquet freres.

CHARLES, PRINCE DE CANINO.



noblesse, les vicissitudes qui marquèrent la vie de Lucien; et lorsque le malheur frappait de toute part autour d'elle et des siens, elle trouva encore dans la puissance de son cœur les forces nécessaires pour consoler l'époux auquel elle avait juré de consacrer ses jours, tous les instants de sa vie. Rien ne put altérer ce généreux attachement, rien non plus n'a pu consoler Mme la princesse de Canino de la mort de son illustre époux. Digne et noble veuve, elle pleure encore cette perte irréparable au fond de sa retraite, sur les bords de l'Adriatique, à Sinigaglia, puisant dans son âme assez d'énergie pour ne pas succomber à ses chagrins. La princesse joint aux sentiments les plus élevés un esprit aussi profond que délicat; et si, comme femme et épouse, elle a mérité l'estime et l'admiration de tous ceux qui ont l'honneur de la connaître, elle s'est également acquis une place distinguée dans les belles-lettres. *Bathilde*, ou *la Reine des Francs*, poëme en douze chants, publié en 1846, a donné une idée de ses talents poétiques. La princesse est également auteur de plusieurs autres ouvrages de poésie, mais dont on n'a publié jusqu'ici que des fragments. On remarque surtout parmi ces ouvrages un poëme intitulé : *Lyre nocturne d'OEdipa;* un recueil de poésies sous le titre de *Chants français*, ballades, romances, complaintes, etc.; et enfin un livre fort curieux intitulé : *le Sphinx*.

Le prince Lucien laissa sept enfants de son second mariage :

1° Le prince Charles-Jules-Laurent, né à Paris le 24 mai 1803. — Le prince Charles de Canino s'est acquis, par ses travaux sur l'histoire naturelle, une réputation européenne : les hommes les plus compétents le considèrent comme un des savants les plus distingués de notre époque. Indépendamment de son *Ornithologie américaine* et de son *Iconographie de la faune italienne*, dont j'ai déjà parlé, le prince a publié, en 1830, ses *Observations* sur la seconde édition du *Règne animal de Cuvier*, *etc.*; en 1832, un *Essai* d'arrangement méthodique remarquable sous le titre d'*Observations sur l'état actuel de la Zoologie en Europe*. Presque tous les recueils scientifiques renferment, en outre, quelques-uns de ses articles soit sur les oiseaux, sur les vertébrés et sur l'anatomie, soit sur l'histoire naturelle en général.

Les sociétés les plus savantes, les plus renommées de l'Europe, et en première ligne l'Académie des sciences de France, la Société linnéenne et la Société zoologique de Londres, l'Académie de Berlin, etc., ont rendu hommage au beau talent du prince en lui conférant le titre de membre correspondant. C'est également au prince Charles qu'appartient l'honneur de la fondation des congrès scientifiques d'Italie, dont la première réunion eut lieu à Pise en 1839.

Le prince habite Rome depuis de longues années. Absorbé par ses travaux scientifiques, il se tint en dehors des divisions intestines qui déchirèrent l'Italie à différentes reprises. Ce ne fut qu'à la fin du règne de Grégoire XVI, lorsque l'Italie, palpitante de liberté et de réformes, se prépara à ce mouvement national qui devait éclater sous Pie IX, que le prince se jeta dans la politique. Porté à l'Assemblée constituante, il consacra à l'émancipation du peuple tout ce qu'il avait d'énergie et d'intelligence, fortune et dévouement. Membres des cercles populaires de Rome, lui et son fils contribuèrent de toute leur force au succès du peuple, et sans les événements qui s'accomplissent en Italie au moment où j'écris ces lignes, nul doute que le prince de Canino n'eût été appelé à présider la république romaine, comme son cousin-germain préside la république française : mais les destins sont changeants, a dit un poëte populaire. Le prince Charles, pour avoir voulu l'émancipation du peuple romain, sera peut-être obligé de chercher un asile dans sa mère-patrie!

Le prince de Canino a épousé la fille aînée du roi Joseph, la princesse Zénaïde, dont il a eu douze enfants; neuf sont en vie.

Le prince Joseph-Lucien-Charles-Napoléon Bonaparte, prince de Musignano, né à Philadelphie, le 12 février 1824; le prince Lucien-Louis-Joseph-Napoléon, né à Rome, le 15 novembre 1826; les princesses Julie-Charlotte-Pauline-Lætitia-Désirée-Bartholomée, née à Rome le 6 juin 1830; la princesse Charlotte-Honorine-Joséphine-Pauline, née à Rome, le 4 mars 1832; Marie-Désirée Eugénie-Joséphine-Philomène, née à Rome, le 18 mars 1835; Auguste-Camille-Maximilienne, née à Rome le 9 novembre 1836;

Biblioteca Nazionale
NAPOLI

Biblioteca Nazionale
NAPOLI



Fouriois de

Imp. Lemer

LOUIS LUCIEN BONAPARTE



le prince Napoléon-Jacques-Philippe-Grégoire, né à Rome, le 5 février 1839 ; la princesse Mathilde-Aloïs-Léonie, née à Rome, le 24 novembre 1840 ; et enfin Charles-Albert, né à Rome, le 22 mars 1843, qui eut pour parrain le souverain dont il porte le nom ;

2° La princesse Lætitia, née à Milan, le 6 décembre 1804, et qui a épousé M. Wyse, membre de la Chambre des communes et lord de la trésorerie en Angleterre ;

3° Le prince Louis, né à Ludlow, en Angleterre, le 4 janvier 1813. A l'exemple de son frère aîné, le prince Louis, qui a longtemps habité Florence et qui se trouve à Paris depuis le retrait de la loi de proscription, s'est livré à l'étude des sciences, et, comme lui aussi, il s'est acquis une réputation légitime méritée par ses nombreux et infatigables travaux. Les chimistes le considèrent comme le Berzélius de l'Italie. La science, je l'ai déjà dit, lui doit une foule de découvertes des plus importantes et qui ont rendu de grands services, aussi bien à la médecine qu'au commerce. Le prince occupe une place non moins distinguée parmi les polyglottes ; il écrit non-seulement toutes les langues en usage en Europe, mais il connaît aussi plusieurs idiômes asiatiques et africains, et les principales langues anciennes.

Le prince Louis a beaucoup écrit. Voici ses principales publications :

Exposition d'une nomenclature exprimant le rapport atomique, en italien, Florence, 1839, et réimprimée à Pérouse, avec des observations par le professeur Purgotti. Ce Mémoire a été lu au congrès scientifique de Pise ; la nomenclature proposée par le prince a été adoptée par un grand nombre de professeurs italiens ;

Sur la préparation des bromures et des iodures insolubles, également en italien ; Mémoire lu au congrès de Pise en 1839, et qui a été reproduit par plusieurs recueils scientifiques, entre autres par les *Annali medico-chirurgici*, qui se publient à Rome ;

Différents *Mémoires* sur le *Cerium*, le *Lanthane* et le *Didymium*, qui ont été lus aux congrès scientifiques de Florence et de Lucques ;

Une *Note* sur la séparation du *cerium* d'avec le *didymium*, moyennant l'acide valérianique, qui a été envoyée par l'auteur à l'Institut de France, et qui se trouve reproduite dans les comptes-rendus de l'Académie;

Une *Note* sur le lactate de quinine, également envoyée à l'Institut;

Différents *Mémoires* sur de nouveaux sels de quinine, tels que *formiate*, *picrate*, etc.;

Mémoire sur l'acide valérianique et sur plusieurs nouveaux *valérianates*, notamment sur ceux de *quinine* et de *zinc*, proposés aux médecins, ainsi que différents autres nouveaux médicaments, d'après certaines considérations chimico-thérapeutiques propres à l'auteur, développées à l'occasion des congrès scientifiques italiens. Ce Mémoire a été inséré dans le journal de Chimie médicale de Rome. Un second Mémoire du prince Louis sur le même sujet a été publié, en italien, dans la *Gazetta delle scienze medico-fisiche* de Florence;

Un *Mémoire* sur la préparation de la mannite en très-beaux cristaux, qui a été inséré dans les actes du congrès scientifique de Lucques;

Recherches chimiques sur le venin de la vipère, en italien, Mémoire très-estimé qui a été inséré dans la *Gazette scientifique de Florence;*

Enfin, un grand travail linguistique qui a pour titre : *Vocabularium-Comparativum omnium linguarum Europæarum*, et dont la première livraison a paru en 1847, à Florence.

4° Le prince Pierre-Napoléon, né à Rome, le 11 octobre 1815, aujourd'hui représentant du peuple. L'histoire de sa vie se trouve toute entière dans mon livre.

5° Le prince Antoine, né à Rome, le 31 octobre 1816. — Comme son frère Pierre-Napoléon, le prince Antoine était né pour l'état militaire. Plein d'ardeur, intrépide, infatigable, d'une force herculéenne et proverbiale en Italie, lui aussi eût pu rendre des services à sa patrie et se faire une carrière qui eût suppléé à son peu de fortune, si, comme son frère et ses cousins, il n'avait vu son avenir brisé par la proscription. N'ayant pu se li-

Digitized by Google

Ecriture de la Princesse Mathilde Bonaparte fille de Jérôme, ancien Roi de Westphalie, 14 Juin 1841.

Votre très affectionné parent
Mathilde Bonaparte

Ecriture de la Princesse Marie Bonaparte fille de Lucien 7 Juillet 1845. (Epitaphe d'un des tombeaux élevés à Musignano).

Le premier Mai 1806
Lucien Bonaparte a consacré
ce monument de piété filiale
à la mémoire toujours chère
De Charles Bonaparte son père
Mr à Ajaccio en Corse
mort à Montpellier à l'âge de trente six ans

Signature de Constance,
fille cadette de Lucien, 11 Septembre 1845.

Votre bien affectionnée fille
Constance Bonaparte Belgiojoso

Biblioteca Nazionale NAPOLI

vier à l'art vers lequel il se trouvait poussé autant par goût que par caractère, le prince Antoine à cherché dans l'agriculture les distractions propres à utiliser ses longs jours d'exil et le distraire de ses propres infortunes. Il exploite une terre près de Canino, dans les Maremmes romaines; mais l'abolition de l'exil de sa famille le ramènera sans doute en France, dans cette patrie que lui aussi a tant regrettée!

6° La princesse Marie, née à Rome, le 12 octobre 1818. — D'une beauté remarquable, généreuse, aimable, dévouée, spirituelle, la princesse Marie possède toutes les vertus et tous les attributs qui font briller les femmes dans le monde. Elle eût fait l'ornement de la société la plus choisie, si elle n'avait dû payer son tribut à la proscription et à ses mille vicissitudes. Elle a épousé, en 1836, le chevalier Vincenzo Valentini; plus heureuse encore que d'autres membres de sa famille, elle a trouvé dans l'affection de son époux et les soins de sa jeune famille une légère compensation aux brillantes destinées auxquelles elle aurait pu prétendre sans l'inexorable ostracisme qui a si longtemps pesé sur le nom qu'elle porte. La princesse habite Viterbe; sa famille se compose de deux fils, Valentin et Antoine, et d'une fille, du nom de Lucienne, en mémoire du prince Lucien, qui lui donna ce nom à son lit de mort.

7° La princesse Constance, née le 30 janvier 1823, est la fille cadette de Lucien. Cette jeune personne, non moins belle et remarquable que sa sœur Marie, est religieuse; elle est entrée en 1834 au couvent du Sacré-Cœur, à Rome, où elle a pris le voile l'année suivante. Morte pour le monde, elle a conservé au cloître une résignation et une piété rares.

Famille d'Élisa. — La princesse Élisa laissa deux enfants; mais le second, Jérôme-Charles, né à Paris, le 3 juillet 1810, est mort à Rome, en 1830, d'une chute de cheval; il ne reste d'elle qu'une fille. — La princesse Élisa-Napoléone, née à Paris, le 3 juin 1806. Elle a épousé le comte Camerata, d'Ancône, et habite près de Trieste, à Villa-Élisa.

Famille du roi Louis. — Le prince Louis-Napoléon, le Président de la République française, est aujourd'hui le dernier re-

présentant de la famille du roi Louis; il est né à Paris, le 20 avril 1808.

Famille de Pauline. — La princesse Pauline n'a point laissé de postérité. Son époux, le prince Camille Borghèse, lui a survécu de quelques années; il est mort à Rome, je l'ai déjà dit, le 9 mai 1832.

Famille de la reine Caroline. — Caroline, veuve de l'infortuné roi de Naples, a laissé quatre enfants; trois sont en vie :

1° La princesse Letitia-Josèphe Murat, née à Paris, le 25 avril 1802. — Cette princesse, qui réunit à la fermeté de caractère de sa tante, la grande-duchesse Élisa, l'affabilité et la bienveillance de la princesse Pauline et la noble résignation de sa mère, la reine Caroline, a épousé le marquis Pepoli, le chef d'une des plus anciennes familles d'Italie. Elle habite Bologne. Sa famille se compose de quatre enfants, un fils, Joachim, et trois filles, Caroline, Élisabeth et Pauline.

2° Le prince Lucien-Napoléon Murat, né à Paris, le 16 mai 1803, aujourd'hui représentant du peuple et colonel d'une des légions de la garde nationale de la banlieue de Paris. Le prince Lucien s'est marié aux États-Unis; il a quatre enfants, la princesse Caroline, le prince Joachim, Anna et Achille, les deux derniers très-jeunes.

3° La princesse Louise-Julie Murat, née à Paris, le 22 mars 1805. — La princesse Louise n'avait que dix ans à l'époque de la mort tragique de son père; elle n'a connu pour ainsi dire que les malheurs et l'exil de sa famille; mais ni les angoisses de la proscription, ni la ruine de la splendeur dans laquelle elle reçut le jour, n'ont pu altérer ni la sérénité de son âme ni la bonté instinctive de son caractère. Elle a conservé, au milieu de l'exil et à travers de longues années d'infortune, la grâce, l'énergie, le dévouement et la générosité que l'on ne trouve que chez les âmes d'élite. Elle a épousé, le 25 octobre 1825, le comte Jules Rasponi, digne et brave gentilhomme de Ravenne, dont la bonté et l'attachement non moins caractéristique lui ont servi d'appui et de consolation sur la terre étrangère. La comtesse Rasponi

habite Ravenne ; elle a trois fils, Joachim, Pierre et Achille, et une fille d'une remarquable beauté, Lætitia.

Famille du roi Jérôme. — L'ancien roi de Westphalie est aujourd'hui le dernier frère vivant de Napoléon. Il est né à Ajaccio le 15 novembre 1784. Rentré en France, par tolérance, vers la fin du règne de Louis-Philippe, Jérôme a été appelé, peu de temps après l'avénement de son neveu à la présidence de la République, au commandement de l'Hôtel des Invalides et à la garde du glorieux tombeau de son frère.

Jérôme a conservé deux enfants de son mariage avec la reine Caroline :

1° La princesse Mathilde-Lætitia-Louise-Élisa, née à Trieste, le 27 juin 1820. Cette princesse, qui réunit la beauté et l'esprit à la bonté et à l'affabilité de sa mère, a épousé, en 1840, le comte Anatole Demidoff. Elle habite Paris depuis 1847.

2° Le prince Napoléon-Joseph-Charles, né à Trieste, le 9 septembre 1822, élu représentant du peuple par le département de la Corse à l'Assemblée nationale.

Quant à la famille adoptive de Napoléon, c'est-à-dire la famille Beauharnais, voici, d'une manière succincte, quelle était sa situation à la fin de 1848 :

Famille du prince Eugène.—Le prince Eugène, fils adoptif de l'Empereur, et qui épousa la princesse Auguste-Amélie de Bavière, fille du roi Maximilien, née le 21 juin 1788, laissa cinq enfants à sa veuve, qui vit encore; quatre de ces enfants existent :

1° La princesse Joséphine-Maximilienne-Eugénie, actuellement reine de Suède, née à Paris le 24 mars 1807, et qui a épousé, le 19 juin 1823, le prince Oscar, né le 4 juillet 1799, qui a succédé en 1844 à son père à la couronne de Suède, et dont elle a cinq enfants, quatre fils et une fille.

2° La princesse Eugénie-Napoléone, née le 23 décembre 1808, et qui a épousé, le 22 août 1826, le prince Frédéric-Guillaume de Hohenzollern-Hechingen.

3° La princesse Amélie-Auguste-Napoléone, ancienne impératrice du Brésil, duchesse de Bragance, née à Paris, le 31 juillet

1812, et qui a épousé, le 17 octobre 1829, don Pedro Ier, empereur du Brésil, mort le 24 septembre 1834, en laissant à sa veuve une fille, la princesse AMÉLIE, née le 1er décembre 1831.

4° La princesse THÉODELINDE-Louise-Eugénie-Napoléone, née le 13 avril 1814, et mariée au comte GUILLAUME de Wurtemberg, major-général, né le 6 juillet 1810, et dont elle a deux enfants.

5° Le prince MAXIMILIEN-Joseph-Eugène-Auguste-Napoléon, aujourd'hui prince impérial de Russie, duc de Leuchtenberg, prince d'Eichstadt, né le 2 octobre 1817, marié, le 14 juillet 1839, à la grande-duchesse MARIE, fille de l'empereur Nicolas de Russie.

FAMILLE DE LA PRINCESSE STÉPHANIE. — La grande-duchesse Stéphanie, nièce de l'impératrice Joséphine et fille adoptive de l'Empereur, vit encore; elle naquit à Paris le 28 août 1789, et épousa, le 8 avril 1806, le prince Charles-Louis-Frédéric de Bade, né le 8 juin 1786, mort grand-duc de Bade le 8 décembre 1818, en laissant à sa veuve trois filles : la princesse Louise-AMÉLIE-STÉPHANIE, née le 5 juin 1811, qui a épousé, le 9 novembre 1830, le prince GUSTAVE DE WASA; la princesse JOSÉPHINE-Frédérique-Louise, née le 21 octobre 1813, mariée, le 21 octobre 1834, au prince CHARLES de Hohenzollern-Sigmaringen; et la princesse Marie-Amélie-CAROLINE, née le 11 octobre 1817, mariée, le 23 février 1843, au marquis de DOUGLAS.

Telle était la situation de la famille de l'Empereur à la fin de 1848, époque à laquelle j'ai fixé d'avance les limites de mon livre; telle est aussi l'histoire de cette famille si française de cœur et d'esprit, histoire triste et dramatique, où tout fut chagrins et larmes! En effet, que de douleurs, que d'infortunes imméritées, que de victimes dans cette période de trente-trois années d'exil et de persécution! Et avons-nous raconté toutes les vicissitudes, avons-nous assisté à toutes les souffrances morales et physiques qui torturèrent le cœur des Bonaparte? Non, sans doute; nous avons négligé plus d'un malheur, plus d'une persécution. Mais pourquoi charger le tableau déjà si sombre? En lisant ces pages, faible et incomplet résumé des annales de la famille proscrite, l'homme sage sentira son cœur se soulever violemment sous des

étreintes poignantes; l'homme politique, à moins qu'il n'ait l'âme séchée par l'égoïsme ou la haine, flétrira la conduite de ceux qui provoquèrent l'odieux ostracisme de 1816, et le philosophe lui-même pleurera sur tant d'injustice et d'iniquité.

Si, dans certaines circonstances, je me suis laissé entraîner à l'enthousiasme ou à la douleur que m'inspirait une noble et sainte cause, celle du malheur et de la justice, qu'on n'en accuse pas mon impartialité. J'ai eu l'honneur de connaître sur la terre d'exil plusieurs de ces illustres victimes dont j'ai cherché à écrire l'histoire; plus d'une fois j'ai été témoin de leurs larmes, de leurs douleurs, de leur désir de revoir leur patrie; plus d'une fois aussi j'ai pu apprécier leurs nobles sentiments, leur grandeur d'âme devant l'adversité; et les hommes de cœur comprendront que je n'ai pu rappeler sans quelque émotion cette longue série de souffrances et de tortures.

FIN.

Digitized by Google

TABLE ANALYTIQUE

DES MEMBRES

DE LA FAMILLE BONAPARTE

OU

DE LEURS ALLIANCES

MENTIONNÉS DANS CET OUVRAGE.

Achille Murat, fils de la reine Caroline, 44; il prend du service en Belgique, 195; il se retire aux États-Unis, 257; sa mort, 362.

Achille Raspoxi, petit-fils de la reine Caroline, 420.

Alexandrine de Bleschamp, princesse de Canino, épouse du prince Lucien, 44; elle se trouve à Rome à l'époque de la seconde abdication, 45; elle cultive les belles-lettres, 173-284; elle obtient l'autorisation de séjourner quelque temps à Paris, 335; elle est la doyenne de la famille, 422; sa résignation, ses travaux poétiques, 423; sa famille, *ib.*

Amélie de Leuchtenberg, fille du prince Eugène, 45; elle épouse l'empereur du Brésil, don Pedro Ier, 208.

Anatole Demidoff (comte), épouse la princesse Mathilde, fille du roi Jérôme, 429.

Anna Murat, petite-fille de la reine Caroline, 428.

Antoine, fils du prince Lucien, est attaqué par les carabiniers pontificaux et obligé de quitter les États romains, 225; il se fait agronome, 427.

Antoine Valentini, petit-fils du prince Lucien. 427.

Arvid de Posse (comte), épouse la princesse Christine, fille de Lucien; il meurt aux États-Unis, 362.

Auguste de Leuchtenberg, fils du prince Eugène, 45; il succède à son père dans la souveraineté du duché de Leuchtenberg, 168; candidat au trône de Belgique, 185; le gouvernement français s'oppose à son élection, 186; il épouse la reine dona Maria de Portugal, 208; il meurt, 210; sa mort est attribuée au crime, *ib.*

Auguste, petit-fils de Lucien, 421.

Auguste-Amélie de Bavière, épouse du prince Eugène, 45; elle se réfugie auprès de son père, le roi Maximilien, 167; tutrice du jeune duc de Leuchtenberg, 168; sa famille, 429.

Batilde-Aloïse, petite-fille de Lucien, 425.

Bonaparte (famille). Membres qui la composaient à l'époque de la seconde abdication de l'Empereur, 43; persécutée par le gouvernement de Louis XVIII, 111; spoliations qu'elle éprouve, 112; elle est créancière du trésor public, 113; elle est bannie de France, 116; justice de la rappeler après la révolution de 1830, 184; pétitions qui demandent son rappel, 207, 286, 312, 323, 325, 332; discussions dans les Chambres sur la question de son rappel, 357, 375; elle rentre en France à la suite de la chute de Louis-Philippe, 390; la loi du bannissement est abrogée par l'Assemblée nationale, 411; situation de la famille à la fin de 1848, 421.

Canerata (comte), épouse la princesse Napoléone Élisa, fille d'Élisa, 424.

Camille Borghèse (prince), époux de la princesse Pauline, sœur de l'Empereur, 44; sa mort, 172.

Caroline, ancienne reine de Naples, sa famille, 44; prisonnière des Autrichiens, 45; lettre que lui écrit son mari quelques heures avant sa mort, 86; elle obtient l'autorisation d'aller se fixer à Trieste, 121; son caractère, sa vie, 273, 275; elle est obligée de quitter Rome où elle était accourue pour voir sa mère mourante, 276; elle vient à Paris, 277; sa mort, *ib.*

Caroline Murat, petite-fille de la reine Caroline, 428.

Caroline de Bade, fille de la grande-duchesse Stéphanie, épouse le marquis de Douglas, 430.

Catherine, ancienne reine de Westphalie, épouse du roi Jérôme, 44; elle est prisonnière de son père, 45; sa mort, noblesse de sa conduite, lettre qu'elle écrivit à son père, 214.

Charles, fils aîné de Lucien, 44; il épouse la princesse Zénaïde, fille du roi Joseph, et se retire aux États-Unis, 172; ses travaux scientifiques, *ib*; sa famille, 423.

Charles-Albert, petit-fils de Lucien, 423.

Charles de Hohenzollern-Sigmaringen, épouse la princesse Joséphine de Bade, fille de la grande-duchesse Stéphanie, 430.

Charlotte, fille du roi Joseph, 48; elle épouse le prince Napoléon-Louis, fils du roi Louis, 188; sa mort, 277; son tombeau se trouve à Florence, *ib*.

Charlotte, petite-fille de Lucien, 424.

Charlotte-Marie, fille aînée de Lucien, 44; elle épouse le prince Marius Gabrielli; sa famille, 422.

Christine Boyer, première femme de Lucien; sa famille, 422.

Christine-Égypta, fille de Lucien, 44; elle épouse lord Dudley Stuart; sa mort, 362.

Christine Gabrielli, petite-fille de Lucien, épouse le marquis Stephanoni, 422.

Clélie Honorati, fille de la princesse Jeanne et petite-fille de Lucien, 176.

Constance, fille cadette du prince Lucien; elle embrasse l'état de religieuse, 427.

D

Douglas (marquis de), épouse la princesse Caroline de Bade, fille de la grande-duchesse Stéphanie, 430.

Dudley Stuart (lord), épouse la princesse Christine-Égypta, fille du prince Lucien, 362.

E

Élisa, ancienne grande-duchesse de Toscane, 44; elle se réfugie dans les États-Romains, 46; elle se fixe à Trieste, 121; son caractère, sa mort, 123, 128; elle demande d'aller partager la captivité de l'Empereur à l'île de Sainte-Hélène, 143.

Élisabeth Pepoli, petite-fille de la reine Caroline, 428.
Émilie Gabrielli, petite-fille du prince Lucien, 422.
Eugène de Beauharnais, ancien vice-roi d'Italie, fils adoptif de l'Empereur, 44; seul membre de la famille de Napoléon qui obtient le paiement des sommes dues par le trésor public à sa mère, l'impératrice Joséphine, 121; sa mort, son caractère, sa vie, ses travaux, 163, 168.
Eugénie-Napoléone de Leuchtenberg, fille du prince Eugène, 45; épouse le le prince Frédéric de Hohenzellern-Hechingen, 429.

F

Félix Bacciochi, époux de la princesse Élisa, 44; assiste à la mort de la grande-duchesse, 126.
Fesch (cardinal), archevêque de Lyon, oncle maternel de l'Empereur, 44; il se réfugie dans les États de l'Église, 46; sa mort, 272; sa vie, 271, 272.
Françoise Gabrielli, petite-fille du prince Lucien, 422.
Frédéric de Hohenzollern (prince), épouse la princesse Eugénie de Leuchtenberg, fille du prince Eugène, 439.

G

Guillaume de Wurtemberg, épouse la princesse Théodelinde de Leuchtenberg, 430.

H

Hortense de Beauharnais, ancienne reine de Hollande, fille adoptive de l'Empereur, 44; elle se réfugie en Suisse et de là en Bavière, 47; elle court au-devant de ses enfants, engagés dans l'insurrection italienne de 1831, 191; elle se rend en France pour intercéder en faveur de son fils après l'affaire de Strasbourg; sa fermeté, 234; sa mort, 260.

JEANNE, fille du prince Lucien, épouse le marquis Honorati; sa mort, 176; ses poésies, *ib.*

JÉRÔME, ancien roi de Westphalie, 44; obligé de quitter secrètement Paris, il se réfugie à la cour du roi de Wurtemberg, son beau-père, qui le fait enfermer comme prisonnier d'État, 46; il obtient l'autorisation d'aller séjourner à Trieste, 121; il se fixe à Florence après la mort de la reine Catherine, 214; il est le seul frère de l'empereur vivant, 364; son caractère, sa vie politique et militaire, 365-370; il demande à rentrer en France, 372; son adhésion à la République, 390; sa famille, 429.

JÉRÔME NAPOLÉON, fils du roi Jérôme, 44; nommé colonel dans l'armée wurtembergeoise, il donne sa démission pour ne pas s'exposer à porter les armes contre la France, 214; malade, on demande en vain pour lui l'autorisation de se rendre aux eaux de Vernet, 363; sa mort, 364.

JÉRÔME-CHARLES BACCIOCHI, fils de la princesse Élisa, 44; meurt à Rome, 427.

JOACHIM MURAT, ancien roi de Naples, époux de la reine Caroline; sa famille, 44; se réfugie en France, 69; il est obligé de se cacher; sa tête est mise à prix par le marquis de Rivière, 70; il se réfugie en Corse, 73; accueil des Corses, 74; l'enthousiasme qu'il inspire fait naître dans son esprit l'idée de remonter sur le trône de Naples, 76; il reçoit des passeports pour se rendre en Autriche, 77; il se décide à débarquer dans le royaume de Naples, 78; sa lettre à M. Maceroni, 79; départ; l'expédition est contrariée par les tempêtes, 81-82; le roi débarque en Calabre, 83; il est arrêté, 84; décret de Ferdinand IV, 85; lettre de Murat à la reine Caroline, 86; jugement de la commission militaire, 88, 92; le roi est fusillé, 92; vie de Murat, 93; sa mort est un crime, 101.

JOACHIM MURAT, petit-fils du roi Joachim et de la reine Caroline, 428.

JOACHIM RASPONI, petit-fils de la reine Caroline, 429.

JOSEPH, ancien roi d'Espagne, sa famille, 43; il se réfugie aux États-Unis, 49; il proteste en faveur du roi de Rome, 184; il fait déposer sur le tombeau des Invalides le grand-cordon et les insignes de la Légion-d'Honneur portés par l'Empereur, 323; son caractère, sa vie, sa mort, 327, 331; sa famille, 422.

JOSEPH, petit-fils du prince Lucien, 424.

JOSÉPHINE TASCHER DE LA PAGERIE, impératrice des Français, première femme de l'Empereur; sa famille, 429.

JOSÉPHINE DE LEUCHTENBERG, fille aînée du prince Eugène, 45; elle épouse le prince Oscar de Suède, 164; elle devient reine de Suède, 429.

JOSÉPHINE DE BADE, fille de la grande-duchesse Stéphanie, épouse le prince Charles de Hohenzollern-Sigmaringen, 430.

Julie, petite-fille du prince Lucien, 424.

Julie-Claire, ancienne reine d'Espagne, épouse du roi Joseph, 43; elle habite la Suisse, 45; elle trouve un asile en Belgique, 120; sa mort, 322.

Jules Rasponi (comte), épouse la princesse Louise Murat, fille de la reine Caroline, 195; sa famille, 429.

L

Lavinie Gabrielli, petite-fille du prince Lucien, épouse le comte Avanti, 422.

Lætitia Ramolino (madame), mère de l'Empereur, 43; elle se réfugie à Rome, 46; elle veut aller rejoindre son fils à Sainte-Hélène, 143; son caractère, sa vie, 215; elle se casse la cuisse, 218; sa mort, *ib.*

Lætitia, fille du prince Lucien, 48; elle épouse lord Wyse, 425.

Lætitia Murat, fille de la reine Caroline, 44; elle épouse le marquis Pepoli, 277; sa famille, 428.

Lætitia Rasponi, petite-fille de la reine Caroline, 429.

Louis, ancien roi de Hollande; sa famille, 44; il se réfugie en Italie et se fixe à Florence, 45; il publie un ouvrage sur les actes de son gouvernement en Italie, 122; sa vie, son caractère, 340; malade, il demande au gouvernement français la liberté de son fils, 344; négociation, 345; il se fait transporter à Livourne dans l'espoir de revoir plus tôt son fils, 334; sa mort, 333.

Louis, fils du prince Lucien, 44; il s'applique à l'étude des sciences, 173; ses travaux scientifiques, ses publications, 425.

Louis de Bade, fils du grand-duc, épouse la princesse Stéphanie de Beauharnais, enfant adoptif de l'Empereur, 45; sa famille, 430.

Louis-Napoléon, fils du roi Louis, 44; il embrasse avec son frère la cause de l'insurrection italienne, 187; il marche sur Rome, 189; il est obligé de quitter le commandement de l'avant-garde des patriotes, 190; il perd son frère, 192; il se réfugie en Suisse, 194; ses études militaires et politiques, 231; il se décide à tenter le renversement du gouvernement de Juillet, 235; son plan, 239; il se rend secrètement à Strasbourg, 242; sa proclamation au peuple français, 245; journée du 30 octobre, 247-252; il est fait prisonnier, 252; il est conduit à Paris, 254; sa lettre à sa mère, 255; il est déporté aux État-Unis, 256; il est rappelé en Suisse par sa mère mourante, 258; mort de sa mère, 260; le gouvernement français demande son expulsion de la Suisse; résistance des Cantons, 268; le prince se décide à se réfugier en Angleterre; sa lettre au président du conseil de Thurgovie, 269; les persécutions du cabinet

français le décident à faire une seconde tentative pour briser le gouvernement de Louis-Philippe, 292; affaire de Boulogne, 294; il est fait prisonnier, conduit à Paris et renvoyé devant la Chambre des Pairs, 304; discours du prince, 308; il est condamné et enfermé au château de Ham, 315; il demande au ministère et ensuite au roi d'aller fermer les yeux de son vieux père; négociation; refus, 345-350; sa lettre à M. Odilon Barrot, 347; il s'évade de Ham et se réfugie en Angleterre, 351; il accourt à Paris à la nouvelle de la proclamation de la République; son adhésion, 391; il retourne dans l'exil à la demande du gouvernement provisoire, 392; il est élu représentant du peuple, 397; la commission exécutive demande un acte de bannissement contre lui, 399; le prince donne sa démission de représentant, 406; il est réélu par plusieurs départements, 409; il est admis par l'Assemblée; discours, *ib.*; question de la présidence; il se porte candidat; son manifeste, 412; il est élu et proclamé PRÉSIDENT DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE, 417; discours du nouveau président, 418.

Louise-Julie Murat, fille de la reine Caroline, 44; épouse le comte Jules Rasponi, 276; sa famille, 428.

Lucien, frère de l'Empereur, ministre pendant les Cent-Jours, 8; il demande, avec Carnot, que l'Empereur se saisisse de la dictature après le désastre de Waterloo, 8-9, 13, 20-21; il est envoyé par l'Empereur à la Chambre des Députés; discours, 14-15; conduite énergique du prince, 16-17; il refuse d'écrire l'abdication de l'Empereur, 23; il demande et fait voter le décret qui proclame le roi de Rome empereur des Français, 27-32; il se réfugie en Italie; arrêté aux frontières du Piémont, il est enfermé à la citadelle et ne recouvre sa liberté qu'à la demande de Pie VII, 48; il trouve un asile dans les États de l'Église, 131; il consacre une partie des heures de l'exil à la culture des belles-lettres, 122, 173, 284; lettre qu'il écrit à l'un de ses fils, 199; son caractère, sa vie, ses talents, 278, 284; vérité sur l'*Entrevue de Mantoue* entre Napoléon et Lucien, 282; mort de Lucien, 284; sa famille, 422.

Lucien, petit-fils du prince Lucien, 424.

Lucienne Valentini, petite-fille du prince Lucien, 427.

Lucien Murat, fils de la reine Caroline, 44; se réfugie aux États-Unis, 257; il vient passer quelques jours à Paris sous le gouvernement de Louis-Philippe, 333; la révolution de Février le ramène en France; il est élu représentant du peuple, 394; sa famille, 428.

Maria (dona), reine de Portugal, épouse le prince Auguste de Leuchtenberg, fils du prince Eugène, 210.

Marie, fille du prince Lucien, épouse Vincenzo Valentini, 427 ; sa famille, *ib.*

Marie, petite-fille du prince Lucien, 424.

Marie (grande-duchesse) de Russie, épouse le prince Maximilien de Leuchtenberg, fils du prince Eugène, 430.

Marius Gabrielli (prince), épouse la princesse Charlotte, fille du prince Lucien, 422 ; sa mort ; sa famille, *ib.*

Mathilde, fille du roi Jérôme, 214 ; elle épouse le comte Anatole Demidoff, 429.

Maximilien de Leuchtenberg, fils du prince Eugène, succède à son frère dans le duché de Leuchtenberg, 211 ; il épouse la grande-duchesse Marie de Russie, *ib.*, 430.

Napoléon, empereur des Français ; son retour à Paris après la bataille de Waterloo ; il propose des mesures énergiques pour arrêter les alliés, 8-9 ; il propose à ses ministres la dissolution des Chambres hostiles au gouvernement, 10, 12 ; son dégoût, 20-21 ; il abdique en faveur de son fils, 22 ; il se retire à la Malmaison, 33 ; son séjour en France inspire des craintes aux meneurs des Chambres ; le gouvernement provisoire l'invite à s'éloigner, 38 ; il offre de prendre le commandement des troupes pour écraser les ennemis qui marchent sur Paris, 39 ; il part pour l'exil, 41 ; sa femme et son fils sont prisonniers en Autriche, 43 ; il se rend à Rochefort et de là à l'île d'Aix, dans l'intention de s'embarquer pour les États-Unis, 50-51 ; il se met sous la protection du pavillon anglais ; sa lettre au prince régent d'Angleterre, 52-53 ; il arrive sur les côtes d'Angleterre, 53 ; le cabinet anglais le déclare prisonnier et décide qu'il sera déporté à l'île de Sainte-Hélène, 56-58 ; protestation de l'Empereur, 59 ; départ de l'Angleterre ; traversée ; arrivée à Sainte-Hélène, 60-63 ; position de l'île, 63 ; débarquement, 65 ; séjour à Briars, 66 ; l'Empereur s'installe à Longwood, 67 ; arrivée de Hudson Lowe ; son caractère, 129 ; lâchetés et insultes de cet homme envers Napoléon, 130, 133-134, 139 ; maladie de l'Empereur, 144-149 ; il fait son testament, 150 ; il proteste contre la conduite de l'Angleterre et de son geôlier, 151 ; il expire, 152 ; autopsie de son corps, 155 ; funérailles, 159 ; sensation que sa mort produit, *ib* ; le gouvernement français propose de ramener les cendres de l'Empereur en France, 285 ; retour des cendres, 319 ; funérailles aux Invalides, 322.

Napoléon II, roi de Rome, fils de l'Empereur ; il est proclamé empereur des Français par les Chambres, 32 ; il est prisonnier en Autriche, 43 ; on

pense un instant à l'appeler au trône après la révolution de 1830, 182; craintes qu'il inspire au cabinet autrichien, 200; on lui donne don Miguel pour gouverneur, 202; il apprend l'histoire de son père, *ib*; souffrances morales du jeune prince, 203; il meurt, 204; sa mort est attribuée au crime, 205.

Napoléon, fils du roi Louis, 44; marié à la princesse Charlotte, fille du roi Joseph, 188; il embrasse la cause de l'insurrection italienne en 1831, *ib*; il marche sur Rome avec l'avant-garde des patriotes, 189; on l'oblige de quitter son commandement, 190; il tombe malade à Faenza et expire dans les bras de son frère, 192; son tombeau se trouve à Florence, *ib*.

Napoléon, fils du roi Jérôme, 214; nommé capitaine dans la garde royale de Wurtemberg, il donne sa démission pour ne pas s'exposer à devoir porter les armes contre la France, 215; il obtient l'autorisation de visiter Paris, 330; il rentre en France avec son père, 377; il adhère à la République, 390; il est élu représentant du peuple, 394; il proteste contre la proposition de bannir le prince Louis-Napoléon, formulée par la commission exécutive, 400.

Napoléon, petit-fils du prince Lucien, 429.

Napoléone-Élisa Bacciochi, fille de la princesse Élisa, 44; épouse le comte Camerata, 126, 427.

O

Onorati Honorati (marquis), épouse la princesse Jeanne, fille de Lucien, 176.

Oscar de Suède, épouse la princesse Joséphine de Leuchtenberg, fille du prince Eugène, 164; proclamé roi de Suède, 429.

P

Pauline, sœur de l'Empereur, épouse du prince Camille Borghèse, 44; refugiée en Italie depuis les événements de 1814, 45; sa mort, 168; son caractère, 169.

Pauline Pepoli, petite-fille de la reine Caroline, 428.

Paul-Marie, fils de Lucien, 44; il embrasse la cause de l'indépendance grecque, et prend part à la guerre contre les Turcs, 174; il se tue par accident, 175.

PEDRO Ier DE BRAGANCE, empereur du Brésil, épouse la princesse Amélie de Leuchtenberg, 208; sa mort, 210.

PEPOLI (marquis), épouse la princesse Lætitia, fille de la reine Caroline, 277, 428.

PIERRE RASPONI, petit-fils de la reine Caroline, 429.

PIERRE-NAPOLÉON, fils de Lucien, 196; il est arrêté en voulant rejoindre les patriotes italiens (1831), emprisonné et enfin obligé de se réfugier aux États-Unis, 196-197; il est nommé chef d'escadron dans l'armée de la Nouvelle-Grenade et fait la campagne de Colombie sous Santander, 197; des intrigues politiques l'obligent à quitter le service de la Colombie, 199; lettre de son père, *ib*; il obtient l'autorisation de rentrer dans les États de l'Église, 219; Grégoire XVI lui fait donner l'ordre de quitter le pays, *ib*; attaqué par vingt-huit carabiniers qui veulent l'assassiner, il résiste avec héroïsme et ne tombe qu'après avoir terrassé deux de ses assassins, 220; il est conduit à Rome, enfermé au château Saint-Ange et condamné à mort par une commission extraordinaire, 226; le pape annule le jugement et condamne le prince à l'exil, 227; il se rend aux États-Unis; voyages et pérégrinations du prince, 261; étant en Albanie, des brigands cherchent à l'assassiner, 262; il vient se fixer en Belgique et offre ses services au gouvernement belge, 267; ses travaux littéraires, 337; il obtient l'autorisation de se rendre à Paris pour y rencontrer sa mère; sa visite au tombeau de l'Empereur, 337; il se rend en Suisse dans le but de prendre part à la guerre du Sonderbund; lettre du général Dufour, 377; il accourt à Paris à la nouvelle de la proclamation de la République, 391; son adhésion, 393; il est nommé chef de bataillon, *ib.*; il est élu représentant du peuple, 394; sa conduite énergique pendant la journée du 15 mai, 395; il proteste contre la proposition de maintenir le bannissement du prince Louis-Napoléon, son cousin, 400; lettre de M. Charbonnel, 402; sa conduite dans les journées de Juin, 407; il proteste contre l'épithète de prétendant, 410.

PLACIDE GABRIELLI, petite-fille du prince Lucien, 422.

S

STÉPHANIE DE BEAUHARNAIS, fille adoptive de l'Empereur, 45; elle épouse le grand-duc Louis de Bade; sa famille, 430.

STÉPHANIE DE BADE, fille de la grande-duchesse Stéphanie; elle épouse le prince Gustave de Wasa, 430.

Théodelinde de Leuchtenberg, fille du prince Eugène, 45; elle épouse le comte Guillaume de Wurtemberg, 430.

Valentin Valentini, petit-fils du prince Lucien, 427.
Vincenzo Valentini, épouse la princesse Marie, fille du prince Lucien, 427.
Wyse, épouse la princesse Lætitia, fille du prince Lucien, 425.

Zénaïde-Julie, fille du roi Joseph, 43; épouse le prince Charles, fils de Lucien, 172; sa famille, 424.

FIN DE LA TABLE ANALYTIQUE.

Digitized by Google

TABLE DES MATIÈRES

PRÉFACE. 1

CHAPITRE I.—Retour de l'empereur Napoléon à Paris, après la bataille de Waterloo.—Intrigues de l'opposition de la Chambre des députés.—Moyens de sauver les institutions impériales.—Faiblesse de la majorité du cabinet de 1815; admirable conduite de Lucien Bonaparte et du général Carnot.—Aveuglement des deux Chambres.—Abdication de l'Empereur; proclamation de l'avénement du roi de Rome à l'Empire.—Marche des alliés sur Paris.—Offre de Napoléon.—Lâcheté de la commission du gouvernement.—Napoléon quitte la France. (1815.). 7

CHAPITRE II.—Membres composant la famille Bonaparte à l'époque de la seconde abdication.—Dispersion de la famille.—L'Empereur se confie à la générosité britannique; conduite du gouvernement anglais; déportation de Napoléon à l'île de Sainte-Hélène; Longwood. (1815.). 43

CHAPITRE III.—Murat se réfugie en Corse.—L'accueil que lui font les habitants d'Ajaccio fait naître dans son esprit le projet d'une descente à Naples.—Préparatifs.—Le roi débarque en Calabre; il est fait prisonnier, condamné par une commission militaire et fusillé.—Lettre du roi à la reine Caroline.—Jugement.—Funeste précédent pour la royauté. (1815.). 69

CHAPITRE IV.—Persécution du gouvernement de Louis XVIII, à l'égard de la famille Bonaparte et des hommes de l'Empire.—Condamnation du général Labédoyère, des frères Faucher, du maréchal Ney, du général Mouton-Duvernet, etc.—Proscriptions, rigueurs, iniquités, spoliations.—Bannissement de la famille Bonaparte. (1815—1819.) 103

CHAPITRE V.—Mort de la princesse Élisa, sœur de l'Empereur; son caractère.—Séjour de Napoléon à l'île de Sainte-Hélène.—Sir Hudson-Lowe; sa haine sauvage; mesures iniques, vengeances, lâchetés, persécutions de tous les jours.—Mort de l'empereur Napoléon.—Sensation que sa mort produit en Europe. (1820—1821.) . . . 125

CHAPITRE VI.—Mort du prince Eugène, ancien vice-roi d'Italie; sa vie politique, administrative et militaire.—Mort de la princesse Pauline; son caractère; sa générosité d'âme.—Travaux scientifiques des princes Charles et Louis Bonaparte, fils de Lucien.—Le prince Paul-Marie, mort en combattant pour la liberté de la Grèce.—Mort de la princesse Jeanne, fille de Lucien Bonaparte. (1822—1829.) . . 164

CHAPITRE VII.—Révolution de 1830.—Espoir et déception de la famille de l'Empereur.—Révolution belge.—Le duc Auguste de Leuchtenberg, candidat à la couronne de Belgique.—Soulèvement de la Romagne.—Les princes Napoléon-Louis et Louis-Napoléon; part qu'ils prennent à l'insurrection des Romagnols.—Mort du prince Napoléon-Louis.—Le prince Achille Murat; il reçoit du service dans l'armée belge.—Le prince Pierre-Napoléon se réfugie aux États-Unis et fait la campagne de Colombie sous les ordres du général Santander.—Mort du roi de Rome, Napoléon II. (1830—1832.). . . 177

CHAPITRE VIII.—Pétitions en faveur du rappel de la famille Bonaparte en France.—Mariage du duc Auguste de Leuchtenberg avec la reine dona Maria de Portugal; sa mort.—Mort de la reine Catherine; son caractère.—Mort de Madame, mère de l'Empereur; sa vie.—Tentative d'assassinat sur les princes Pierre-Napoléon et Antoine Bonaparte, en Italie.—Lettre de la princesse de Canino à Grégoire XVI.—Condamnation de Pierre-Napoléon Bonaparte; il est exilé des États de l'Italie. (1833—1836.). 208

CHAPITRE IX.—Le prince Louis-Napoléon Bonaparte.—Ses travaux littéraires; sa tentative sur Strasbourg; son arrestation; sa déportation. (1836.). 229

CHAPITRE X.—Mort de la reine Hortense.—Tentative d'assassinat sur le prince Pierre-Napoléon, en Albanie; visite du prince aux cholériques, à Malte; il se fixe en Belgique.—Expulsion du prince Louis-Napoléon Bonaparte de la Suisse.—Mort du cardinal Fesch et de la reine Caroline; leur caractère.—Mort de la princesse Charlotte.—Mort du prince Lucien; son caractère. (1837—1840.) 259

CHAPITRE XI.—Séjour du prince Louis-Napoléon Bonaparte à Londres.—Il se décide à faire une seconde tentative pour renverser le gouvernement de Juillet.—Débarquement à Boulogne.—Le prince est arrêté et conduit à Paris.—Il est traduit devant la Chambre des pairs; procès; jugement. (1840.) 289

CHAPITRE XII.—Translation des cendres de l'Empereur en France.—Opportunité de rappeler la famille Bonaparte; pétitions en sa faveur.—Mort du roi Joseph et de la reine Julie.—Le prince Lucien Murat.—Séjour à Paris de la princesse de Canino et du prince Napoléon. Le prince Pierre; il sollicite du service en Algérie et en Egypte; sa visite à l'hôtel des Invalides à Paris.—Maladie du roi Louis; il demande la liberté du prisonnier de Ham; négociation; lettre du prince Louis-Napoléon au roi Louis-Philippe; refus.—Évasion du prince Napoléon-Louis du fort de Ham; mort de son père.—Nouvelle pétition pour le rappel de la famille Bonaparte.—Mort du prince Achille Murat, de la princesse Christine, et du prince Jérôme-Napoléon.—Promesse du gouvernement français.—Le roi Jérôme obtient l'autorisation de se rendre à Paris.—Le prince Pierre se rend en Suisse; lettre du général Dufour. (1840—1847.) . . . 317

CHAPITRE XIII.—Révolution de Février; chute de la dynastie d'Orléans; Proclamation de la République.—Les princes Louis-Napoléon et Pierre-Napoléon accourent de l'exil à Paris; ils adhèrent à la République, ainsi que le roi Jérôme et le prince Napoléon.—Le prince Louis est obligé de quitter la France; sa lettre au gouvernement provisoire.—Les princes Pierre et Napoléon, et le prince Lucien Murat sont élus représentants du peuple.—Conduite du prince Pierre dans la journée du 15 mai.—Quadruple élection du prince Louis-Napoléon.—La commission exécutive demande que l'exil du prince Louis soit maintenu.—Discours des princes Pierre et Napoléon.—L'Assemblée refuse la proposition du gouvernement et admet le prince Louis-Napoléon.—Lettre du prince; on propose de le déclarer traître à la patrie; démission du prince Louis.—Événements de Juin.—Réélection du prince Louis; il est admis pas l'Assemblée; discours du prince.—Abrogation de la loi de proscription de la famille Bonaparte.—Le prince Louis se porte candidat à la pré-

sidence de la République; son manifeste.—Intrigues et calomnies pour faire échouer son élection.—Il est élu, proclamé et installé président de la République française.—Serment et discours du prince à l'Assemblée nationale. (1848.). 318

CHAPITRE XIV.—Résumé.—Situation de la famille de l'Empereur à la fin de 1848.—Conclusion. (1849.) 421

TABLE ANALYTIQUE. 433

FIN DE LA TABLE DES MATIÈRES.

962030

Paris.—Imprimerie Bonaventure et Ducessois, 55, quai des Gr.-Augustins.—1849.

AVIS

POUR LE PLACEMENT DES PORTRAITS ET DES FAC-SIMILÉ

DE L'HISTOIRE DE LA FAMILLE BONAPARTE.

1. Avant le titre de l'ouvrage : Portrait de l'empereur Napoléon.
2. Page 49. — Portrait du roi Joseph.
3. — 53. — Fac-Simile (n° 7) : Minute de la lettre que l'Empereur écrivit le 14 juillet 1815, au prince régent d'Angleterre.
4. — 69. Avant le chapitre III. — Portrait du roi Murat.
5. — 172. — Fac-Simile (n° 12) : Lettre du prince Charles, fils de Lucien, à sa femme, la princesse Zénaïde, fille du roi Joseph.
6. — 173. — Fac-Simile (n° 8) : Fac-Simile d'une *charade* de la princesse de Canino (madame Lucien Bonaparte).
7. — 192. — Fac-Simile (n° 13) d'un extrait d'une lettre du prince Napoléon-Louis, fils du roi Louis, et adressée à Julie, ancienne reine d'Espagne.
8. — 204. — Portrait du roi de Rome.
9. — 215. — Portrait de Madame, mère de l'Empereur.
10. — 218. — Fac-Simile (n° 15) : Signatures de Madame Mère, du roi Joseph (décembre 1840), et de la reine Caroline ; Fac-Simile de l'écriture de la princesse Charlotte-Marie, fille de Lucien.
11. — 259. Avant le chapitre X. — Fac-Simile (n° 4) : Lettre de la reine Hortense.
12. — 271. — Portrait du cardinal Fesch, archevêque de Lyon.
13. — 272. — Fac-simile (n° 2) : Lettre du cardinal Fesch.
14. — 279. — Portrait du prince Lucien.
15. — 283. — Fac-Simile (n° 3) : Lettre du prince Lucien
16. — 331. — Fac-Simile (n° 5) : Lettre du roi Joseph

17. — 332. — Fac-Simile (n° 6) : Lettre de Julie, épouse du roi Joseph.
18. — 338. — Fac-Simile (n° 11) : Extrait d'une lettre du prince Pierre-Napoléon, fils de Lucien.
19. — 342. — Portrait du roi Louis.
20. — 362. — Fac-Simile (n° 9) : Lettre de la princesse Christine (Lady Dudley-Stuart).
21 — 364. — Portrait du roi Jérôme.
22. — 372. — Fac-Simile (n° 1) : Lettre du roi Jérôme.
23. — 391. — Fac-Simile (n° 10) : Lettre du prince Napoléon, fils du roi Jérôme.
24. — 393. — Portrait du prince Pierre-Napoléon.
25. — 401. — Portrait du prince Napoléon.
26. — 409. — Fac-simile (n° 14) : Lettre du prince Louis-Napoléon.
27. — 413. Portrait du prince Louis-Napoléon, président de la République française.
28. — 423. — Portrait du prince Charles, prince de Canino.
29. — 425. — Portrait du prince Louis, fils de Lucien.
30 — 427. — Fac-Simile (n° 16) : Signatures de la princesse Mathilde Demidoff, et de Constance, fille de Lucien ; Fac-Simile de l'écriture de la princesse Marie, fille de Lucien.

DRAMES JUDICIAIRES,

Causes célèbres, criminelles et correctionnelles de TOUS LES PEUPLES, rédigées et mises en ordre par Ch. DUPRESSOIR, 1re série, un superbe volume grand in-8, de 400 pages, papier vélin glacé, contenant la matière de 5 vol. in-8 ordinaires, et illustré de 200 belles gravures.

Prix du volume broché: { Pour PARIS, pris au bureau. . . 5 f. 25 c. / Pour l'ÉTRANGER. 6 50

Parmi les articles que renferme *cette première série*, nous citerons : Les affaires de Strasbourg et de Boulogne (*Louis-Napoléon Bonaparte*); les procès célèbres de Laroncière, Coignard (*comte de Saint-Hélène*), Urbain Grandier, Lesurques, Castaing, Peytel; des assassins de Fualdès, du général de Bréa, de la bergère d'Ivry; l'affaire du 15 mai 1848 (*invasion de l'Assemblée nationale*); les procès étrangers des comtes de Horn et d'Egmont, de Karl Sand, des bandits de Tellano, de Rosseel et Vandenplas, etc., etc.; et une chronique correctionnelle des plus curieuses et intéressantes, *avec dessins et caricatures*, etc., etc.

L'ESPAGNE PITTORESQUE,

ARTISTIQUE ET MONUMENTALE, mœurs, usages et costumes, par MM. MANUEL DE CUENDIAS et V. DE FÉRÉAL; 1 beau vol. grand in-8, orné de 25 planches à part, représentant des vues et monuments imprimés à deux teintes, de 25 costumes splendidement coloriés, du portrait de la reine Isabelle et de 100 vignettes dans le texte, par C. NANTEUIL. Broché. . . . . 20 »

Reliure riche, dorée, plaque et fers spéciaux. . . . 25 »

MŒURS ET COSTUMES

DE TOUS LES PEUPLES, AFRIQUE-OCÉANIE, par M. FRÉDERIC LACROIX, 1 vol. grand in-8, enrichi de 55 planches à part, coloriées avec soin, le texte illustré d'un grand nombre de vignettes, scènes de mœurs, vues de villes, etc. Prix, broché. . . . . 30 »

L'AFRIQUE et l'OCÉANIE forment la 1re série des *Mœurs et costumes de tous les Peuples.*

La 2e série, ASIE, est en cours de publication. Elle est publiée en 50 livraisons à 50 cent. Chaque livraison est composée de 8 pages de texte et d'une planche à part, coloriée avec soin, et fréquemment rehaussée d'or.— On peut souscrire séparément à chaque série.

TABLEAUX HISTORIQUES

DES PRINCIPAUX ÉVÉNEMENTS DE LA RÉVOLUTION DE FRANCE en 1848, 12 magnifiques planches exécutées d'après les premiers artistes, par les graveurs associés Bara et Gérard, Dujardin, Dumont, Fagnion, Hébert, Loiseau, Soyer, Trichon, etc. In-8, imprimées à deux teintes, sur beau papier glacé, avec texte historique et explicatif. Prix broché. 3 25

Pour paraître prochainement : LES TABLEAUX DES RÉVOLUTIONS DE 1789 et 1830.

MONUMENTS DE TOUS LES PEUPLES,

Dessinés et décrits d'après les documents les plus modernes, par E. ERNEST BRETON, membre de la Société des Antiquaires de France; 2e édition. 2 vol. grand in-8, enrichis de 150 planches à part, représentant les monuments les plus remarquables, et d'un grand nombre de vignettes imprimées dans le texte. Prix broché. 25 »

STATISTIQUE GÉNÉRALE, MÉTHODIQUE ET COMPLÈTE

DE LA FRANCE

Comparée aux grandes puissances de l'Europe

PAR J.-H. SCHNITZLER,

Chevalier de la Légion d'Honneur et de l'Ordre de Saint-Stanislas de Russie, auteur de la Statistique de l'empire de Russie, directeur de l'Encyclopédie des Gens du Monde, etc.

4 volumes in-8. — Prix, 30 fr.

TOME Ier : **INTRODUCTION GÉOGRAPHIQUE, DU TERRITOIRE.** LIVRE Ier, **DE LA POPULATION** (élements constitutifs, chiffre général et mouvement, rapports numériques divers, consommations alimentaires, statistique des grandes villes, en particulier de Paris, Lyon, Marseille et Bordeaux).

TOME II : LIVRE II, **DES INTÉRÊTS SOCIAUX, POLITIQUES, MORAUX, INTELLECTUELS.**

TOMES III et IV : LIVRE III, **DES INTÉRÊTS PRIVÉS ET MATÉRIELS : 1° PRODUCTION** (agriculture et industrie) ; **2° CIRCULATION** (commerce).

SOUVENIRS D'UN AVEUGLE

VOYAGE AUTOUR DU MONDE

PAR JACQUES ARAGO.

Cinquième édition, revue et augmentée, illustrée de 23 grandes vignettes et portraits à part, et de 150 gravures dans le texte ; enrichie de notes scientifiques, par M. F. Arago, de l'Institut, et précédée d'une introduction par M. J. Janin.— 2 vol. grand in-8. 21 »

PORTRAITS ET HISTOIRE DES HOMMES UTILES,

Bienfaiteurs et bienfaitrices de tous pays et de toutes conditions, qui ont acquis des droits à la reconnaissance publique par des traits de dévouement, de charité, par des fondations philanthropiques, par des travaux, des tentatives, des perfectionnements, des découvertes utiles à l'humanité, publiés et propagés pour et par *la Société Montyon et Franklin*, sous la direction de M. A. Jarry de Mancy, fondateur. 5 volumes grand in-8, ornés de 225 portraits gravés sur acier par MM. Richomme, Forster, Blanchard, Conquy, François, Gouttière, Lefèvre, Leroux, Muller, Pelée, Pigeot, etc., et accompagnés de notices biographiques. Prix, brochés, 50 »

La *Collection des Hommes utiles* a été publiée pendant les années 1835 à 1841, au prix de 7 fr. chaque série ou année de 25 portraits. — Il sera fait des avantages particuliers, sur ce prix de 7 fr., à MM. les souscripteurs qui désireraient compléter leur collection.

RÉVOLUTION DE 1848.

HISTOIRE DE PARIS EN 1848

Comprenant : **RÉVOLUTION DE FÉVRIER. — GOUVERNEMENT PROVISOIRE. — ASSEMBLÉE NATIONALE,** Commission exécutive, Invasion du 15 mai, Insurrection de Juin ; Etat de siége, Chef du Pouvoir exécutif, jusqu'à la **PROCLAMATION DU PRÉSIDENT DE LA RÉPUBLIQUE :**

D'après les publications officielles et authentiques, les revélations de la Commission d'Enquête, les discussions de l'Assemblée Nationale, les bulletins de la République, circulaires, affiches, proclamations, rapports, adresses, séances des clubs, etc.

Redigée et mise en ordre par LOUIS D'ORMOY.

1 volume format Charpentier, d'environ 600 pages, orné de 40 gravures ou portraits. Prix, 6 fr.

Digitized by Google

Digitized by Google





Digitized by Google

Digitized by Google